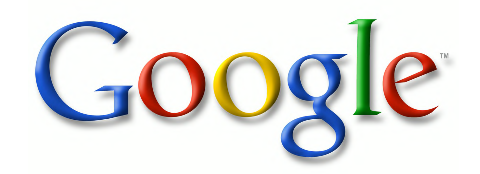
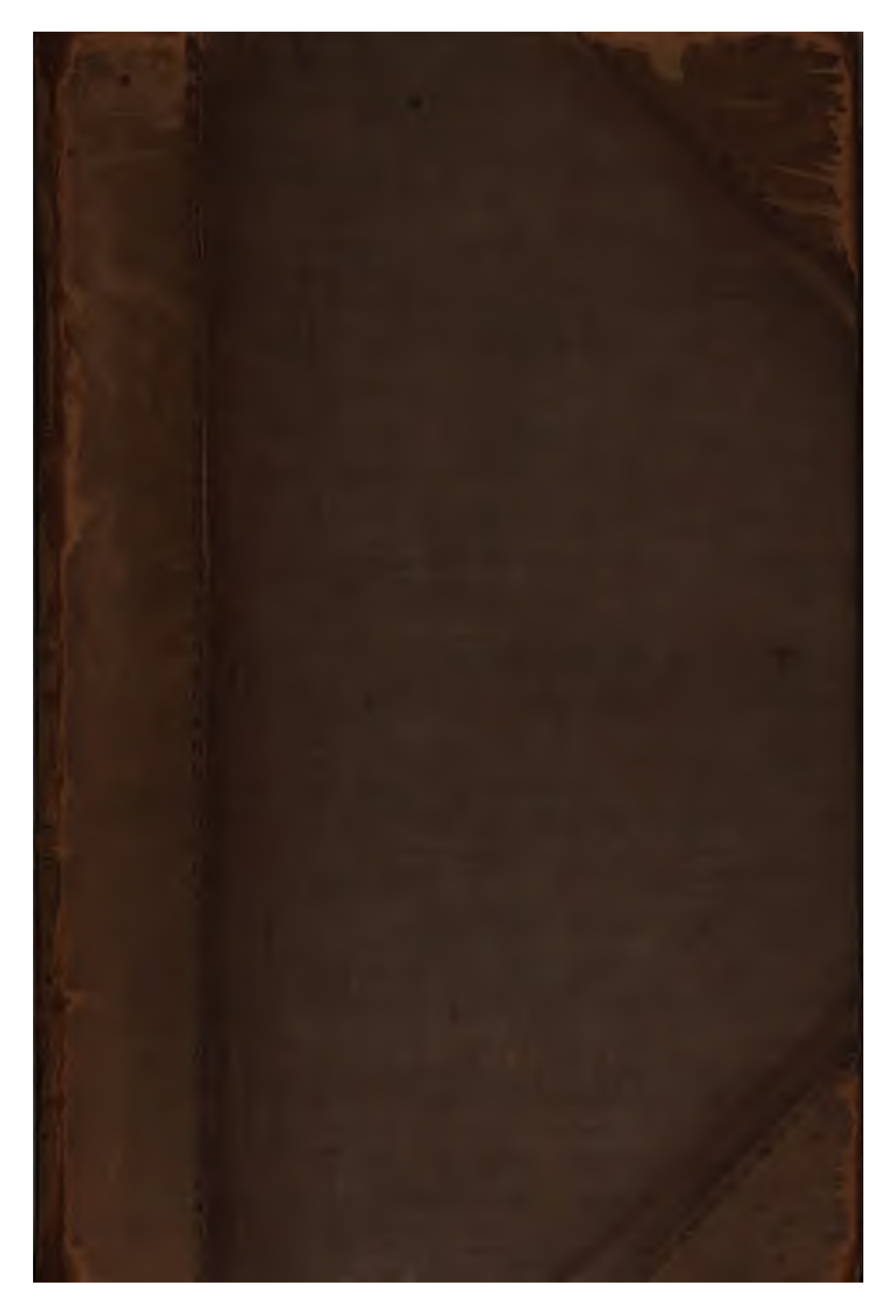






DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE

DE LA

PROVINCE D'ANVERS.

BRUXELLES. — IMPRIMERIE DE ODE ET WODON,
BOULEVARD DE WATERLOO, N° 34.

DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE

DE LA

PROVINCE D'ANVERS,

PAR

PH. VANDER MAELEN,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES, DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE TURIN ET DE LUCQUES, DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS, DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE, DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE STATISTIQUE UNIVERSELLE, DE L'ACADÉMIE DE L'INDUSTRIE AGRICOLE, MANUFACTURIÈRE ET COMMERCIALE, DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES PHYSIQUES, CHIMIQUES ET ARTS INDUSTRIELS DE FRANCE, DE CELLE D'HISTOIRE NATURELLE DE VÉTÉRAVIE, CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LIÉGE, AUTEUR DE L'ATLAS UNIVERSEL EN 400 FEUILLES, ET DE L'ATLAS DE L'EUROPE, EN 165 FEUILLES.

LE DOCTEUR MEISSER,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS,

EST CHARGÉ DE LA RÉDACTION ET DE LA CORRESPONDANCE.





Bruxelles,

A L'ÉTABLISSEMENT GÉOGRAPHIQUE,

FAUBOURG DE FLANDRE.

1834

PREFACE.

L'ouvrage que nous offrons au public est le quatrième dictionnaire qui fait partie de notre description géographique de la Belgique, par province. Le plan que nous avons adopté dans l'exécution de ce travail, comprenant tout ce qui a trait à la connaissance de la nature du sol, de l'influence du climat, et de l'état des lieux considérés principalement sous le point de vue de l'agriculture, de l'anthropologie, de l'industrie et du commerce, doit donner la mesure des difficultés qui nous étaient réservées, alors que dans la situation actuelle de la géographie en Belgique, le plus grand nombre de nos documens ne pouvaient être qu'entièrement inédits.

Dans cette condition donnée, ayant en outre à dresser les premiers la nomenclature, vu que, jusqu'à ce jour, aucun dictionnaire n'a été publié sur nos provinces, il ne nous fallait rien moins, pour

nous soutenir dans une entreprise aussi hardie, que l'appui de nos compatriotes les plus éclairés qui reconnaissaient l'utilité d'une description authentique du pays, dans laquelle toutes les localités auraient également droit d'être placées.

Cette manière de voir, nous l'avons poussée si loin, que pour acquérir en quelque sorte la certitude matérielle des indications que présentaient nos renseignemens sur chacun des points de la Belgique, nous avons cru devoir réunir dans les galeries du musée d'histoire naturelle de l'Établissement géographique, le plus grand nombre possible d'échantillons du règne minéral et du règne végétal qui caractérisent spécialement chacune des localités belges.

Si nous insistons autant sur ces détails, c'est qu'il nous tient à cœur de prouver à nos compatriotes, qu'aucun effort, aucun travail, quelque persévérance et quelque dévouement qu'il eût réclamé, ne pouvait nous détourner du but que nous avions en vue, en exposant fidèlement le tableau de tous les faits qui, sous le rapport géographique, méritent de fixer l'attention la plus réfléchie.

Qu'on nous permette à ce sujet, tout en ne nous arrêtant qu'à une seule division de notre plan, de rappeler, que ce qu'il importe pour sa propre conservation, quant aux lieux, c'est d'examiner leur exposition par rapport aux vents et au soleil, si le sol est nu et sec, couvert d'arbres et humides; enfoncé et sous l'influence d'une température malfaisante, ou bien s'il est élevé et froid : quels sont les étangs, les marais, les côtes maritimes, ainsi que les maladies qui ont été observées antérieurement : quels sont les alimens et les eaux dont les habitans font usage, quel est leur genre de vie, et le régime qu'ils ont adopté, quelle est la direction des rues, des promenades, la situation des établissemens d'industrie qui peuvent compromettre la santé publique, le mouvement des naissances et décès, etc., etc.; il suffit de citer une partie de ces faits qui sont du domaine de la géographie, pour en faire sentir

l'importance, et démontrer la nécessité de donner une publicité aussi étendue que possible à tout ce qui s'y rattache.

Si les bornes d'une préface ne s'opposaient à ce que nous nous étendions sur une autre section de notre travail, celle de l'industrie et du commerce, nous pourrions également prouver l'utilité inappréciable des ouvrages spéciaux où se trouvent rassemblés tous les détails de ce genre, même ceux qui paraissent exigus; mais cette digression serait encore bien moins permise à propos du commerce de la grande et antique cité d'Anvers, dont le nom seul, dans toutes les parties du globe, équivaut, depuis des siècles, à ce que l'on a pu concevoir de plus élevé en fait de prospérité commerciale (1).

Quant à l'authenticité des documens qui ont servi à la rédaction de ce dictionnaire, nous les devons à nos compatriotes, parmi lesquels nous citerons M. l'Inspecteur en chef des ponts et chaussées, MM. les Membres de la commission d'industrie de la province, MM. les Membres de la commission d'agriculture, et MM. les Bourgmestres, les contrôleurs et receveurs des communes, qui tous se sont empressés de répondre à nos demandes ainsi qu'aux tableaux-circulaires qui ont été envoyés dans chaque localité. Nous saisissons ici avec plaisir l'occasion de témoigner à ces Messieurs toute notre gratitude.

Les principaux ouvrages que nous avons consultés, sont :

La description de la Belgique, par Guicciardini;

A. Ortelii itinerarium per nonnullas Galliæ-Belgicæ partes, *Antv.* 1584;

Jacobi Leroy, notitia marchionatus S. R. Imperii, sive urbis et agri Antverpiensis, *Amst.*, 1678;

(1) L'intérêt que présente la question de l'Escaut, dit M. de Pouhon, s'étend à tous les peuples commerçans. Voyez l'ouvrage intitulé :

La navigation de l'Escaut, dans ses rapports avec les intérêts commerciaux de l'Europe.

Anvers, de l'imprimerie de Delacroix, septembre 1832.

Antonii Sanderi, chorographia sacra Brabantiæ, Hagæ-Comit., 1727;

Gedenck-Schriften, etc., *waer door de oudtheden, mede de geestelycke ende wereldlycke geschiedenissen der selve stadt verlicht, ende met veele bewys-stucken vast-gestelt worden, door De Munck, Mechelen*, 1777;

Notice descriptive et historique des principaux châteaux, grottes et mausolées de la Belgique, etc., par M. Charlé de Tyberchamps, Bruxelles, 1821;

Tableaux divers, faisant connaître les principaux mouvemens du port d'Anvers;

Mémoire sur les colonies de bienfaisance de Frederiks-Oord et de Wortel, par le chevalier J. R. L. De Kirckhoff, Bruxelles, 1827;

Voyage aux colonies agricoles, par M. Édouard Mary;

Recherches sur la reproduction et la mortalité de l'homme aux différens âges, et sur la population de la Belgique, par MM. A. Quetelet et Éd. Smits;

Essai historique et topographique sur l'origine de la ville d'Anvers et de ses premiers habitans, par E. J. C. Marshall, avocat et archiviste de la ville d'Anvers, Anvers, 1829;

De l'état des aliénés en Belgique, et des moyens d'améliorer leur sort, par Édouard Ducpétiaux, inspecteur-général des prisons et des institutions de bienfaisance, Bruxelles, 1832;

Des moyens de soulager et de prévenir l'indigence et d'éteindre la mendicité, par le même, 1832;

Le Journal d'agriculture et le Voyage pittoresque des Pays-Bas, dont les planches ont été exécutées par M. Madou.

Le grand ouvrage de M. Dewez nous a servi de base pour ce qui concerne l'histoire.

Nous avons réuni tous nos moyens pour atteindre à une énumération exacte et méthodique des faits qui intéressent l'état physique et l'état civil de la province d'Anvers : toutefois, il serait

déraisonnable et de la plus grande témérité de notre part, de prétendre avoir échappé à beaucoup d'erreurs; heureux si nous parvenons à mériter les suffrages du public en faveur de nos efforts courageusement soutenus, malgré les difficultés sans cesse renaissantes qui sont attachées à un premier essai, et surtout si nous pouvons obtenir pour la province d'Anvers de nouveaux renseignemens destinés à agrandir les cadres de nos sections, que nous ne considérons jusqu'ici que comme de simples points de départ.

Le Dr MEISSER,
ANCIEN COLLABORATEUR DES ANNALES
DES SCIENCES PHYSIQUES.

PH. VANDERMAELEN,
FONDATEUR DE L'ÉTABLISSEMENT GÉOGRAPHIQUE
DE BRUXELLES.

COUP-D'OEIL.

COUP-D'OEIL

SUR

LA PROVINCE D'ANVERS.

La province d'Anvers est formée de l'ancien marquisat d'Anvers, connu autrefois sous le nom de marquisat du Saint-Empire, et de la seigneurie de Malines, dépendant l'un et l'autre des ci-devant Pays-Bas autrichiens.

Le marquisat d'Anvers faisait partie du duché de Brabant; il était composé de la ville d'Anvers et de son district, et de sept cantons qu'on appelait les sept quartiers d'Anvers, savoir :

Ryen,
Hoogstraeten,
Herenthals,
Turnhout,
Arckel,
Santhoven,
Gheel.

Ce pays était appelé, dans tous les actes antérieurs au septième siècle, le pays de Ryen, *het land van Ryen ;* dans la suite il eut le titre de comté et celui de marquisat du Saint-Empire.

La seigneurie de Malines, après avoir appartenu longtemps à des seigneurs particuliers, passa dans la maison de Bourgogne par le mariage de Marguerite de Brabant avec Philippe-le-Hardi ; Philippe-le-Bon la sépara de ses autres domaines pour en faire une des dix-sept provinces des Pays-Bas.

Elle était composée de deux parties, appelées le district et le ressort. Le district comprenait la ville de Malines, avec cinq villages à clocher et six hameaux ; le ressort ne comptait que deux villages qui étaient Heyst-op-den-Berg et Ghestel.

Sous le gouvernement français, ces territoires ont été réunis pour former le département des Deux-Nèthes, qui reçut son nom de la Grande et Petite Nèthes, deux rivières qui arrosent cette province, la première de l'Est à l'Ouest, et la seconde de l'Est au Sud-Ouest.

La province actuelle d'Anvers a conservé les mêmes limites qu'avait le département des Deux-Nèthes, sauf vers le Nord-Est, où il y a eu quelques changemens pour arrondir le territoire.

Elle est bornée au N. et au N. E. par le Brabant hollandais, au S. E. par la province de Limbourg, au S. par celle de Brabant, et à l'O. par la Flandre orientale, dont elle est séparée par l'Escaut.

La province d'Anvers s'étend du S. au N., depuis la rivière de la Dyle jusqu'aux frontières de Hollande, entre le 50e degré 58 minutes et le 51e degré 30 minutes de latitude; et de l'E à l'O., depuis les sources de la

Petite-Nèthe, près de l'ancienne abbaye de Postel, jusqu'à l'Escaut, entre le premier degré 52 minutes et le 2e degré 51 minutes de longitude à l'Est du méridien de Paris.

Sa plus grande longueur du Nord au Sud, depuis Meerle jusqu'au-dessus de Hombeek, sur la Senne, est de 13 lieues; et sa plus grande largeur, depuis Saint-Amand, sur l'Escaut, jusqu'au-dessous de l'ancienne abbaye de Postel, est de 16 lieues.

Cette province a pour chef-lieu la ville d'Anvers; elle est divisée en trois arrondissemens judiciaires qui ont pour chefs-lieux Anvers, Malines et Turnhout. Il y a dix-neuf cantons de justice de paix et vingt-deux cantons de milice.

La province d'Anvers renferme cent trente-huit communes rurales, et quatre villes, qui sont Anvers, Malines, Turnhout et Lierre.

Elle a quatre membres à élire au sénat et neuf à la chambre des représentans.

HYDROGRAPHIE.

Les principaux cours d'eau qui arrosent cette province sont : l'Escaut, qui lui sert de limite à l'Ouest; la Grande et la Petite Nèthes, qui en parcourent la partie orientale; la Dyle, la Senne et le Rupel, qui baignent la partie Sud-Ouest; enfin une infinité d'autres rivières d'un ordre inférieur entrecoupent le sol de ce pays; les plus remarquables sont : le Schyn, le Vliet, l'Aa, la Marck et la Byloop.

Dans la partie méridionale viennent se réunir au Rupel et à la Dyle les canaux de Bruxelles et de Louvain.

DIGUES ET POLDERS.

Le nom de polder désigne une terre basse, marécageuse, que l'on a entourée de digues et de fossés pour en épuiser les eaux et l'entretenir à l'abri de nouvelles inondations. Ces polders forment ainsi une multitude d'espèces d'îles ou carrés plus ou moins étendus, dans lesquels paissent des troupeaux, et où croissent des légumes et même d'autres productions qui sont d'un rapport considérable.

Les polders sont ordinairement composés de terres d'alluvions qui, conquises sur les eaux de la mer ou des fleuves et rivières, restent constamment au-dessous du niveau de la haute-mer. Ces terres ou polders seraient bientôt submergés, si une chaîne de digues, journellement entretenues, ne les garantissait des inondations, et n'opposait continuellement une barrière insurmontable à la violence des flots.

Les polders de la province d'Anvers sont situés sur les bords de l'Escaut, du Rupel, de la Nèthe, et de quelques autres rivières dans lesquelles la marée se fait sentir.

L'Escaut, dont les eaux viennent des provinces fertiles de la Belgique, charie un limon que le flux de la mer repousse, et qui se repose dans le fond ainsi que sur les bords de son lit, depuis Gand jusqu'à Flessingue. Ces dépôts de limon ayant élevé le lit du fleuve au-dessus du

niveau des terres, il a fallu construire des digues sur les rives.

Deux fois chaque jour, le flux de la mer fait remonter les eaux de l'Escaut jusqu'au pied des digues qui les arrêtent: c'est là que, suspendues et stagnantes pendant quelque temps, elles déposent leur limon; lorsqu'elles commencent à descendre, leur mouvement n'acquiert de la vitesse que loin du point de départ, en sorte que le limon déposé reste à portée de la digue, du moins dans une certaine étendue, et y forme des attérissemens. Ces attérissemens, nommés en flamand *schoors,* ont été entourés de digues, et sont devenus des polders.

Chaque digue nouvelle construite sur les eaux a donné lieu à de nouveaux attérissemens : de là sont provenus tant de polders placés le long de l'Escaut, et formés depuis deux siècles; ils ont desséché et rendu à l'agriculture deux tiers et plus des terres submergées dans le seizième siècle.

Les vents, coïncidant avec les hautes marées, ont rompu ces digues à diverses époques, dont on a conservé la mémoire.

La tradition, et une grande étendue de terrain encore sous les eaux, perpétuent le souvenir des inondations désastreuses des années 1531 et 1583, qui ont couvert plusieurs lieues de pays, depuis le fort Sainte-Anne, au-dessous d'Anvers, jusque vis-à-vis de Flessingue.

Dans la nuit du 14 au 15 janvier 1808, une tempête, jointe à une marée extraordinaire, a rompu les digues ou brisé les écluses d'un grand nombre de polders les plus près des inondations, et entr'autres les digues de Kiel, d'Ursel, d'Hoboken et de Niel; par suites les polders qu'elles garantissaient ont été submergés.

Ces explications font connaître de quelle importance sont les digues les plus rapprochées de l'Escaut; elles garantissent non seulement les polders qui sont en arrière, mais elles préparent et disposent de nouveaux attérissemens, dont on fera de nouveaux polders. On en compte déjà un grand nombre qui attestent à la fois les malheurs du seizième siècle et l'industrie des peuples de cette contrée.

Comme la rupture des digues qui soutiennent les polders donne lieu à des accidens graves, et compromet la sûreté des villages voisins, le gouvernement a prescrit, pour les entretenir dans un bon état, un mode d'administration qu'il nous paraît utile de faire connaître.

Voici les noms des communes où les polders de cette province sont situés et la dénomination particulière de chacun d'eux, les rivières contre lesquelles ils sont placés, leur superficie et la longueur de leurs digues principales extérieures, contre les eaux.

Goorbroeck.

Ce polder est situé contre la Grande-Nèthe, et a 21 bonniers 50 verges de superficie; les digues, dont la longueur est de 925 aunes, sont entretenues par les propriétaires riverains sous la surveillance de l'intendant du polder, qui leur prescrit les travaux ou réparations à faire, suivant les instructions qu'il reçoit lui-même, chaque année, de l'administration du Waterstaat. La somme nécessaire est calculée d'après un devis, et répartie ensuite sur tous les intéressés pour la partie qui borde leur propriété.

Ce polder est peu exposé aux inondations, parce que le terrain en est assez élevé, et comme les eaux de la rivière sont douces, on les fait pénétrer dans le polder pendant l'hiver, pour améliorer les prairies.

Rumpst.

Le polder de Rumpst est situé contre la Grande-Nèthe; il a 70 bonniers 74 verges 99 aunes de superficie, et les digues 2,200 aunes de longueur.

Ce polder est entretenu comme le précédent; mais il est plus exposé aux accidens, parce que la rivière est plus rapide et plus profonde contre les digues.

Perwysbroeck.

Le polder de Perwysbroeck, aussi contre la Nèthe, a une surface de 40 bonniers 37 verges 80 aunes; la longueur de la digue est de 913 aunes. Les ouvrages de défense sont entretenus en commun aux frais de tous les propriétaires du polder, par les soins et sous la direction du Dykgraef, au moyen de contributions autorisées par les États-députés.

Battenbroeck.

Ce polder, au confluent de la Nèthe et de la Dyle, a 291 bonniers 7 verges 48 aunes de superficie; les digues contre la Nèthe ont 2,406 aunes de longueur et contre la Dyle 1,670 aunes. Il est entretenu comme le précédent aux frais de tous les propriétaires. Ce polder est très exposé du côté de la Nèthe, à cause de la direction des vents d'Ouest. Il a éprouvé de graves accidens aux marées extraordinaires du 3 mars 1820, du 4 février 1825 et du 5 mars 1828; les digues contre la Nèthe ont été presqu'entièrement emportées à ces trois époques, et le polder inondé et ravagé. Ces désastres sont en partie attribués à la négligence qu'on a apportée à l'entretien des digues.

Willebroeck.

(A l'Orient du canal de Bruxelles.)

Le polder de Willebroeck est situé contre le Rupel et la Dyle; sa superficie est de 640 bonniers; les digues au bord du Rupel, ont 3,000 aunes de longueur, et contre la Dyle 2,300 aunes.

Les ouvrages de ce polder sont entretenus en grande partie aux frais de la généralité au moyen de contributions dites *dykgeschoten* et sous la direction d'une commission présidée par le Dykgraef. Cependant quelques portions de digues sont aux frais exclusifs des propriétaires riverains, qui doivent les entretenir eux-mêmes.

Ces digues sont très-exposées sur différens points où elles ne sont pas précédées d'alluvions. Le 2 mars 1820 et le 4 février 1825, elles ont éprouvé plusieurs ruptures qui n'ont cependant pas occasioné de grands dommages.

Willebroeck.

(A l'Occident du canal de Bruxelles.)

Ce polder est situé contre le Rupel : il est aussi côtoyé par le canal de Bruxelles, entre le Rupel et le village de Grand-Willebroeck. Sa superficie est de 321 bonniers 77 verges 6 aunes ; la digue extérieure a une longueur de 452 aunes. Il s'y trouve deux écluses en maçonnerie.

Il est entretenu par la généralité, sous la surveillance du Dykgraef.

La digue principale a éprouvé une rupture à la marée du 2 mars 1820, et le polder est resté long-temps submergé.

Ruysbroeck.

Ce polder, situé contre le Rupel et l'Eike-Vliet, a une superficie de 636 bonniers 70 verges 24 aunes. La digue le long du Rupel a 7,319 aunes de longueur, et celle qui est contre l'Eike-Vliet 1,858 aunes. Il s'y trouve quatre écluses en maçonnerie. Il est entretenu comme le précédent.

Le 2 mars 1820, la digue principale a éprouvé une rupture considérable à la suite de laquelle l'intérieur du polder a été ravagé par les eaux, toutes les maisons détruites et la plupart des habitans ruinés. Les ouvrages de défense ont coûté 100,000 florins de réparations.

Willebroeck.

Ce polder est situé au bord du Rupel. Il a 45 bonniers de superficie; la digue a 477 aunes de longueur. Les ouvrages de défense sont entretenus comme aux polders précédens.

Niel.

Ce polder est aussi contre le Rupel; sa superficie est de 55 bonniers 39 verges, et sa longueur de 1,943 aunes.

En 1808, la digue de ce polder s'est rompue et a occasioné de grands désastres : elle a été considérablement fortifiée depuis.

Hingène, Bornhem et Weert.

Ces polders sont situés contre l'Escaut, le Rupel et l'Eike-Vliet; leur contenance est de 1,519 bonniers 11 verges. Les digues ont une longueur de 20,318 aunes, savoir :

Contre l'Escaut.	. . . . . .	15,057 aunes
« le Rupel.	. . . . . .	3,453
« l'Eike-Vliet.	. . . . .	1,808

Ces polders se subdivisent en douze polders différens, connus sous les dénominations suivantes :

1° Bornhemscheheyde et Beerdonk.
2° Weert.
3° Nieuwlanden et Brabandsche polder.
4° Buitenland.
5° Het Zant.
6° Schoorbroek.
7° Luypeghem et Donck.
8° Spierenbroet et Hingenebroek.
9° Schelland ou Heedongenbroek.
10° Latbroek.
11° Ruypenbroek.
12° Eykenbroek.

Les travaux de chacun de ces polders sont dirigés par un directeur particulier sous la surveillance du Dykgraef. Les six premiers sont entretenus par les propriétaires de ces polders : chacun répare une partie de digue proportionnée à la superficie de son terrain; mais toujours d'après les instructions de la direction générale. Quant à l'entretien des six autres polders, il se fait en commun aux frais de la généralité. Il est à remarquer qu'il existe dans ces polders une partie appelée *Vrylanden*, qui se compose de 375 bonniers 81 verges 39 aunes de superficie, et qui n'est soumise à aucune taxe pour l'entretien ordinaire des ouvrages de défense; elle contribue seulement pour la reconstruction des digues et des écluses en cas de rupture.

Il se trouve sept écluses dans ces polders, y compris celle à sas qui appartient au comte de Marnix.

La partie de la digue située contre le Rupel, près le hameau de Wintham, a été entièrement rompue par la marée du 4 au 5 février 1825; cet accident a occasioné de grands désastres dans les polders, et le rétablissement de la digue a coûté des sommes immenses.

Les digues de ces polders sont très-exposées aux ruptures, parce qu'elles ne sont pas précédées d'alluvions et que l'eau vient presque sur tous les points en battre le pied. Elles ne doivent leur conservation qu'aux ouvrages construits dans l'eau afin de les préserver de la violence des courans. Ces ouvrages sont soigneusement entretenus.

Schelle.

Ce polder, d'une superficie de 116 bonniers 30 verges 98 aunes, est situé au bord de l'Escaut. La digue a 2,790 aunes de longueur. On y trouve quatre écluses en maçonnerie, dont deux sont très-grandes. Les ouvrages sont entretenus aux frais de la généralité, sous la surveillance du commissaire du polder. Lorsqu'il s'agit d'y faire de grandes réparations, une assemblée générale des intéressés a lieu pour statuer sur leur urgence.

Kiel.

Ce polder, se trouve contre l'Escaut; sa digue a 642 aunes de longueur.

Ancien camp retranché.

Le gouvernement français avait fait détruire la digue de ce polder pour y construire un camp retranché; elle a été rétablie depuis quelques années aux frais de l'État. Elle est située sur les propriétés de M. Hagelsteen, d'Anvers, qui, ayant intérêt à son rétablissement, a été chargé de son entretien, sous la surveillance de l'administration du waterstaat.

Kattendyk.

Ce polder, ainsi que les suivans, se trouve contre l'Escaut, au N. d'Anvers.

La digue a 365 aunes de longueur.

Ferdinand.

La contenance de ce polder est de 441 bonniers 71 verges ; la digue a 260 aunes de longueur. Il est entretenu aux frais de la généralité, sous la direction du Dykgraef.

La digue de ce polder, ainsi que toutes celles des autres polders qui sont situés au N. d'Anvers, sont généralement fort belles : elles courent peu de danger, à cause de la hauteur des talus et des soins qu'on apporte à leur entretien.

Austruwel, Wilmarsdonck, Eekeren, Merxem et Steenborgersweert.

Ces polders ont une superficie de 2,942 bonniers 19 verges 8 aunes ; les digues ont un développement de 7,440 aunes. Il s'y trouve trois écluses en maçonnerie et une en bois. Ils sont entretenus comme le précédent.

Wilmarsdonck, Oorderen et Ordam.

La superficie de ces polders est de 1,049 bonniers 33 verges; les digues ont 3,200 aunes de longueur. Il y a une seule écluse en bois.

Lillo, Stabroek, Zantvliet et Beerendrecht.

Ces quatre polders contiennent 2,900 bonniers; la longueur des digues est de 9,796 aunes. Il y a deux écluses en maçonnerie.

Vieux et Nouveau Noordland.

La contenance de ces polders est de 356 bonniers 91 verges 83 aunes ; les digues ont 4,386 aunes de longueur.

SOL.

Le sol généralement uni de la province d'Anvers ne présente ni ces sites variés, ni ces accidens de terrain qui rendent si pittoresques quelques-unes des provinces de la Belgique : il est tellement uni, qu'il ne s'y trouve ni montagnes, ni collines, ni rochers. Les seules élévations qu'on y remarque, telles que celles d'Heyst-op-den-Berg, de Beersel, de Putte, celle qui existe entre Walhem et Contich, près du village de Waerloos, et dans les environs d'Endert et d'Herenthals, ont dû former autrefois les parties les plus élevées d'un banc immense de sable ou d'anciennes dunes : c'est assurément la trace la plus certaine des eaux de la mer qui couvraient cette province : en effet son sol doit être classé dans les terrains appelés de dernière formation et d'alluvions : il est composé en grande partie de sable pur et de terre argileuse.

Les terres sablonneuses ou de sable pur forment la majeure partie du territoire. Elles sont les moins propres à la culture ; leur stérilité s'annonce par les bruyères, les lichens et autres végétaux qui sont le partage des terrains arides et ingrats : ceux-ci en sont couverts. Une partie de ce sol, vers le Nord et l'Est de la province, est pleine de petits lacs ou étangs et terres marécageuses, faute de pente pour l'écoulement des eaux.

Le sable se trouve, en certains endroits, jusqu'à une très-grande profondeur ; dans d'autres il est traversé par des couches horizontales de glaise ou de tourbe, qu'ont produites dans les bas fonds le limon et les débris des végétaux; tantôt il est blanc, et tantôt coloré en brun et agglutiné par l'oxide de fer, qui le rend plus stérile.

Le sol d'une partie de la province, qui est composé de sables qui ne sont point encore recouverts par la terre végétale, et que l'on nomme la Campine, est coupé de monticules semblables à de véritables dunes qui s'étendent jusqu'à Weert; le sable y paraît à découvert, ou n'est faiblement caché que par quelques espèces de bruyères.

Ces dunes, ces sables, sont, d'après M. Jonkaire, évidemment les mêmes que ceux qui sont cités au-dessus du banc coquillier dans la description du bassin; mais à quelle formation connue des géognostes doit-on rapporter les uns et les autres?

Si l'on en croit quelques traditions ou même quelques écrivains, on ne ferait remonter qu'aux temps historiques, l'époque où ils ont été accumulés; et cependant la nature du terrain contredit ces dispositions.

Selon les uns, on aurait trouvé dans les sables de la Campine des ancres et divers autres instrumens des hommes, laissés sans doute par la mer lors de son dernier retrait. D'autres rapportent que dans le neuvième siècle les Normands, après avoir pillé Anvers, se rendirent par eau à Aduatuca, que des historiens regardent comme Tongres. Or, il n'existe maintenant aucune communication semblable.

Hubert Thomas dit aussi qu'autrefois la mer venait baigner les murs de Tongres, et que de son temps encore on y voyait les grands anneaux de fer qui servaient à

amarrer les navires. Plusieurs autres écrivains ont soutenu cette opinion; leurs argumens les plus pressans sont basés sur des étymologies quelquefois sans doute un peu hasardées. A ces diverses considérations l'on peut répondre avec assez de raison peut-être, dit M. Lajonkaire : ces instrumens des hommes, s'ils ont vraiment été trouvés, n'étaient-ils point à la surface du sol? n'étaient-ils point apportés par une cause étrangère quelconque? D'ailleurs, les énormes morceaux de fer hydraté qui se trouvent dans cette contrée n'ont-ils pas pu, par une forme faiblement imitative, tromper le peuple toujours porté à reconnaître un modèle bien exact dans l'ébauche la plus imparfaite de la nature. Guichardin, qui est une autorité au moins aussi recommandable qu'Hubert Thomas, dément formellement ce dernier auteur, et donne de nombreuses preuves de son erreur et de celle des historiens qui ont partagé son opinion.

Pourtant de nos jours encore, quelques habitans de Tongres et des campagnes voisines, pensent que le temps n'est pas fort éloigné où la mer couvrait la contrée qu'ils habitent et que leur ville existait déjà lorsqu'elle s'est retirée. Mais ils se fondent sur la nature des sables, et surtout sur la présence des coquilles, preuve irrécusable, selon eux, d'un séjour fort récent des eaux.

Or ces coquilles appartiennent au colcaire grossier, ou au moins à une formation qui, loin d'être historique, est antérieure au dernier grand cataclisme. Il en est de cela comme des gryphées ou des ammonites, où l'on voyait les débris authentiques du déluge.

Rien dans César, continue M. Lajonkaire, n'appuie l'opinion qu'il veut combattre; si, au contraire, comme les mêmes auteurs le pensent, Tongres est l'Aduatuca

des anciens, deux passages des Commentaires doivent faire croire que cette place était située dans l'intérieur. On pourrait objecter que déjà la mer s'était retirée lors du séjour des Romains : mais ce retrait récent encore devait avoir laissé de nombreuses traces, puisque Hubert Thomas dit en avoir vu des vestiges; et sans doute César n'aurait pas oublié de parler d'un fait si capable d'attirer sa curiosité, lui qui n'a pas négligé plusieurs traits moins saillans de l'histoire physique des Gaules.

Après tout, une opinion adoptée dans des chroniques anciennes, controversée par d'autres écrivains, doit-elle faire renoncer à une détermination à laquelle conduisent les caractères géognostiques? et c'est le concours de tous ces caractères qui fait dire à M. de Lajonkaire que les sables supérieurs d'Anvers, et ceux de la Campine, doivent se rapporter à l'attérissement diluvien. En effet, dit cet auteur, il existe dans les sables de la Campine de ces infiltrations calcaires qui ont agglutiné les grains quartzeux, et formé de ces nodules un peu friables que quelques auteurs regardent comme un caractère de l'attérissement diluvien : comme l'attérissement diluvien, ils forment une seule grande assise de fragmens roulés plus ou moins gros, et ne présentent pas l'alternance de couches nombreuses comme les attérissemens plus modernes, comme ceux qui se forment encore à l'embouchure de l'Escaut; souvent ils renferment du fer hydraté. Enfin c'est dans ces mêmes couches qu'on a trouvé, auprès de Vilvorde, des ossemens d'éléphant. Ceux de Bruges, de près de Bois-le-Duc, de Maestricht, cités dans le travail de M. Cuvier, se sont trouvés dans des lieux où la couche sablonneuse a une très-grande puissance. A Anvers même on en a rencontré, et certaine-

ment l'attérissement diluvien n'a encore aucun caractère plus sûr que la présence de ces dépouilles fossiles.

Une autre espèce de terrain est celle des terres basses qui bordent l'Escaut et qui sont garanties du ravage de ses eaux par des digues : on les nomme *polders*.

Ces terres, de nature argilo-marneuse et qui ne sont autre chose qu'une vase abandonnée par le fleuve, ou conquise sur lui par l'industrie et les travaux des hommes, sont très-fertiles et n'ont besoin presque d'aucun engrais. Néanmoins, avec le temps, elles s'affaissent, se tassent et deviennent trop compactes, trop glaiseuses, et perdent beaucoup de leur fertilité.

Elles doivent leur formation au limon argileux et calcaire amené des pays plus élevés, par le courant des eaux, et mêlé avec les débris et les sédimens des substances animales et végétales. Ce sol, ainsi que la vase de l'Escaut, contient une assez grande quantité d'oxide de fer qui les colore en gris bleuâtre et peut servir à la fabrication des briques. La troisième espèce de terre, composée du mélange des deux premières, se trouve vers Lierre, Duffel, Boom, etc.; le fond de ce sol est un sable plus ou moins mélangé ou couvert de marne, qui y a été amené des terres supérieures. Il est très-fertile et propre à tout genre de culture.

Les bancs d'argile bleuâtre dont on fabrique, dans cette province, les tuiles et les briques, se trouvent principalement sur les bords de l'Escaut vers Rupelmonde et Hemixem, et sur ceux du Rupel aux villages de Niel et de Boom.

L'inspection de ces bancs convaincra tout observateur qu'ils ont été formés du limon argileux déposé par les eaux de la Dyle, de la Senne et de l'Escaut. L'épaisseur

de ces bancs varie de trois jusqu'à trente pieds ; des couches de sable les séparent. Ils contiennent une assez grande quantité de fer sulfuré ou pyrite que les habitans nomment Ekkersteen. Ces pyrites, qui présentent rarement le brillant métallique, sont dispersées sans ordre dans toute la masse.

Ces bancs contiennent beaucoup de concrétions argilo-calcaires, en masses orbiculaires, aplaties, qui se divisent, à l'air, en fragmens de différentes formes, séparées par des cloisons calcaires stalactiformes, de couleur brune. Elles sont connues en minéralogie sous le nom de dés ou jeux de Van Helmont (*ludus Helmontii.*)

Ces concrétions argilo-calcaires forment, dans l'argile, des couches horizontales et parallèles, distantes l'une de l'autre de 6 à 8 pieds. Les fragmens de ces *ludus* sont employés à l'affermissement et aux réparations des digues et des chemins.

Ces concrétions, d'après les observations de feu M. le professeur Dekin, contiennent une assez grande quantité de substances calcaires, qu'on pourrait, en les calcinant, employer avec avantage à faire de la chaux, substance qu'on est obligé de tirer d'ailleurs; seulement, il faudrait avoir la précaution d'y mêler une moindre quantité de sable, à cause de l'argile qu'elles contiennent.

L'argile dont il est question, toujours mêlée de plus ou moins de substance calcaire et d'oxide de fer, est employée à la fabrication de tuiles et de briques, qui, en raison de ce mélange, ne peuvent acquérir les qualités propres à celles fabriquées en Hollande, avec de l'argile plus pure.

On en fait une espèce particulière de tuiles et de briques, plus dures que toutes celles connues ; elles sont d'un gris bleuâtre, et paraissent mériter une attention particulière dans le procédé de leur fabrication. Il serait intéressant de déterminer la combinaison chimique à laquelle elles doivent leur couleur et leur dureté. Nulle différence n'est observée dans leur fabrication jusqu'au moment de la cuisson dans le four à briques; elles sont placées et cuites de la même manière que les autres : mais lorsqu'elles sont cuites et que le four est encore incandescent, après l'avoir soigneusement couvert de terre, comme on le fait pour les fourneaux à charbon, on introduit du bois d'aune, de sapin ou de genêt, vert ou mouillé. Le premier est toujours préféré, parce qu'on en a toujours obtenu plus efficacement l'effet désiré. Après cela, on ferme exactement tous les soupiraux, et, pendant plusieurs jours, on veille à ce que la vapeur ne s'échappe point; on bouche même les crevasses que la chaleur du fourneau occasione dans la terre qui l'enveloppe. Quand le four est parfaitement refroidi, on le découvre, et les briques ou tuiles qu'il contenait se trouvent entièrement colorées en gris bleuâtre, tandis que, sans ce procédé, elles eussent été seulement de couleur rouge.

M. Van Breda a trouvé, en 1829, à Rupelmonde, au sud d'Anvers, les *septaria,* ou pierres calcaires dont les Anglais font le ciment romain. Ce savant a reconnu la continuation de l'énorme couche du *London clay,* qui renferme les *septaria*, tant à Boom qu'à Saint-Nicolas (Flandre orientale). M. Cauchy avait annoncé l'existence de ces pierres dans la province d'Anvers, et tout récemment il s'est empressé de reconnaître, dans un rap-

port adressé au gouvernement, sur les pierres à ciment romain, que l'antériorité de cette découverte appartient à M. Van Breda, qui l'avait faite dans la province de Luxembourg.

On trouve encore dans cette province de la terre glaise jaunâtre, appelée *terre à potier,* assez pure, savoir, au village de Wavre-Sainte-Catherine et à celui de Westmalle : elle est employée à la fabrication de la poterie commune. Celle dont on se sert à Anvers, pour cet usage, est tirée des environs de Tamise, à cause de la facilité du transport.

La province d'Anvers offre pareillement des tourbières, principalement sur les deux rives de la grande Nèthe, de la Dyle, du Rupel et de l'Escaut, ainsi que dans quelques bas fonds de la bruyère. Les eaux, autres que celles de l'Escaut, de la Dyle et de la Senne, sont presque toutes chargées d'oxide de fer et d'acide gallique, qui leur donnent plus ou moins une teinte rembrunie. L'acide gallique qu'elles contiennent est fourni par les chênes et les pins, qui sont à peu près les seules espèces d'arbres généralement cultivées.

Les fouilles les plus profondes qui aient été faites dans la province d'Anvers sont celles des bassins ; elles se sont arrêtées à un banc coquillier. Au-dessus était une couche d'argile grisâtre, quelquefois un peu mêlée de sable, ayant ordinairement une assez grande ténacité, et se rapprochant par ses caractères minéralogiques de l'argile plastique.

En remontant encore, on voyait un deuxième banc, très-puissant, de sable quartzeux *chlorité,* rempli de coquilles, parmi lesquelles on remarquait des cyprines, des petoncles, des turritelles, et surtout plusieurs espèces

appartenant au genre astarté de M. Sowerby. C'est aussi dans cette couche, vers la partie inférieure, qu'on a trouvé des ossemens de cétacés. De là jusqu'à la terre végétale était un banc de sable sans coquilles, ayant jusqu'à trente pieds d'épaisseur, et renfermant souvent des galets siliceux. Le bassin renfermait donc quatre lits assez puissans, assez distincts.

A Deurne, village situé à une lieue d'Anvers, en creusant un étang, on a trouvé les mêmes terrains; seulement le banc sablonneux coquillier se relevait et n'était plus qu'à sept pieds de la surface du sol. Ici encore on a rencontré des ossemens dans la partie la plus profonde des travaux, et comme ils n'ont été poussés que jusqu'à l'argile, il paraît probable que ces ossemens étaient, comme dans les bassins, à la partie inférieure du sable renfermant des coquilles.

A Stuyvenberg, d'un autre côté de la ville, on a trouvé de même des coquilles, qui, au lieu d'être dans un sable quartzeux, étaient dans un conglomérat de galets d'un petit diamètre, agglutinés par un ciment calcaire, et remplacés quelquefois par des nodules calcaires.

C'est auprès de ce dernier endroit qu'au-dessous de la terre végétale, on voyait des coupes qui mettaient à découvert les sables sans coquilles, qui généralement recouvrent toute cette contrée et le banc coquillier.

Cette dernière couche était formée d'un sable quartzeux, coloré par le fer. M. Lajonkaire y a recueilli les coquilles suivantes, dont l'énumération est fort utile à la détermination du terrain qui les renferme :

Turitella triplicata (1).
Turitella tornata (2).
Natica, *non décrit.*
Ostrea (3).
Ostrea *non décrit* (4).
Pecten plebeius (5).
Pecten, *quatre espèces non décrites.*
Pectunculus pulvinatus (6).
Pectunculus nummiformis (7).
Astarte obliquata (8).
Id., *quatre ou cinq espèces non déterminées.*
Isocardia cor (9).
Cardium.
Lucina circinnata (10).
Venus, *deux espèces non décrites.*
Cyprina islandicoïdes (11).
Id. (12).

(1) Brocchi, tab. VI, f. 14. *Turbo triplicatus,* San Miniato (Toscane.)
(2) Brocchi, tab. VI, f. 18. (Plaisantin).
(3) Une espèce bien voisine est nommée *Ost. sonora* par M. Defrance.
(4) Se rapprochant par la charnière de la gryphée de Menard.
(5) Brocchi, tab. XVI, f. 10. *Ost. plebeia* (Plaisantin).
(6) Lam.
(7) Lam. Brocchi, tab. XI, f. 8. *Pectunculus* (Piémont).
(8) Sow. (près Ipswich).
(9) Lam.
(10) Brocchi, tab. XIV, f. 6. *Venus circinnata.*
(11) Lam. Brocchi, tab. XVI. *Venus islandica* (Plaisantin). Sow. *venus æqualis.*
(12) Se rapproche de l'espèce nommée *cyprina umbonaria,* Lam.

Nummulites.

Des fragmens de bois silicifié paraissant appartenir à des genres voisins des palmiers (1).

Le banc de gravier que l'on remarque au Stuyvenberg fournit le sable que l'on a l'habitude d'employer pour les allées des parcs et des jardins. La partie haute de la ville, vers l'église de Saint-Jacques et la Porte-Rouge, ainsi que le terrain sur lequel ont été élevées les fortifications, fait partie de ce même banc. On y a trouvé quelques fossiles, tels que des glossopetus et des vermiculites.

A quatre mille toises de la ville d'Anvers et de l'Escaut, dans un terrain peu élevé au-dessus du cours de ce fleuve, au lieu nommé Hullingenroden, le propriétaire d'une maison de campagne faisait creuser, en 1819, autour de son habitation, les fossés qui devaient l'environner. L'illustre poète M. Arnault observa, à la même époque, dans cette localité, qu'après avoir traversé une couche de terre végétale, dont la surface est assez fertile, les ouvriers commençaient à rencontrer, vers un mètre et demi de profondeur, des coquilles, dont la quantité augmentant à mesure que les fossés se creusaient, devint très considérable vers trois mètres au-dessous du sol. Dans la partie inférieure du banc, les pétrifications sont dispersées dans un sable coquillier : vers la partie supérieure, de la terre pyriteuse se mêle à ce sable, et forme avec lui comme une pâte noirâtre, qui contient aussi beaucoup de débris de végétaux, et englobe les coquilles. Celles-ci se moulent quelquefois

(1) Ces bois étaient trop altérés pour qu'on puisse donner rien de certain à leur égard ; ce n'est qu'une détermination approximative de M. Adolphe Brongniart.

parfaitement dans cette pâte, qui se durcit à l'air. En plusieurs endroits, on ne retrouve plus que ces formes, soit que les corps sur lesquels elles ont été moulées aient été plus tard entraînés ou réduits en poussière. Ailleurs des fragmens de corps roulés ont résisté aux efforts du temps, et sont demeurés fixés aux moules.

Les coquilles qui se sont bien conservées sont, en outre, dans l'étendue de tout le banc, complètement pétrifiées. Les bivalves particulièrement sont devenues d'un blanc mat, et n'offrent plus ni couleurs, ni poli; mais quelques univalves ont conservé, vers leur columelle, ou dans les spires de celle-ci, un vernis qui ressemble à celui des coquilles habitées par un animal vivant.

Les coquilles pétrifiées recueillies par M. Arnault à cette époque, sont quelques murex, diverses espèces de strombes, plusieurs cames et cœurs avec une petite arche. A ces témoins de l'antique séjour d'une mer, se joignent les dents de squales de toute grandeur; ces dents sont dispersées confusément dans la masse du banc et parmi les coquilles, soit de champ, soit verticalement, ce qui prouve que les animaux à qui elles appartinrent étaient morts et corrompus quand leurs débris se mêlèrent à ceux dont ils sont environnés. Comme elles sont parfaitement conservées, on peut les reconnaître pour les dents du requin (*squalus carcharias*. L.); de plus petites ont appartenu au milandre (*squalus galeus*. L.); toutes ont conservé leur émail, qui est devenu d'une couleur d'ardoise livide, mais si dur et si brillant qu'on le croirait, au premier coup-d'œil, passé à l'état d'agate.

De tous ces corps fossiles découverts par M. Arnault,

ceux qui méritent le plus l'attention des savans, sont trois vertèbres énormes, trouvées à trois mètres environ de profondeur. Ces trois vertèbres peuvent avoir appartenu au même animal, puisqu'elles n'étaient pas loin les unes des autres, et font concevoir l'espérance de retrouver un squelette en entier; elles furent évidemment celles de quelque cétacé de la plus grande taille. Toutes trois ont perdu leurs apophyses, et n'offrent guère que leur corps spongieux entièrement pétrifié. Les rudimens, d'un seul côté du canal par où s'alongeait la moelle épinière, existent, et prouvent que cet organe avait un diamètre énorme.

La première de ces vertèbres est évidemment la première cervicule, appelée atlas; on y distingue encore latéralement les cavités où répondaient les condyles occipitaux.

La seconde appartenait aux dorsales, et présente comme un cube de quatre décimètres au moins de côtés.

La troisième, plus alongée, avec deux traces d'apophyses latérales usées et aplaties, est une lombaire voisine de la queue; le conduit de la moelle épinière, qui forme un fort sillon dans l'une des faces, n'avait plus que deux pouces environ de diamètre.

Le banc de coquilles et de débris d'animaux marins dont il est question s'étend jusque sous Anvers, ville qui paraît être bâtie au point où ce banc s'élevait en monticule, au bord d'une ancienne côte, dont le rivage, moins élevé, a été reculé vers le Nord-Ouest, à l'aide de digues successives, et porté où nous le voyons provisoirement aujourd'hui.

Un fait presque concluant vient confirmer cette heureuse conjecture. Le banc calcaire sur lequel Anvers

est situé cesse au bord du fleuve; des fouilles faites quelque temps avant celles de M. Arnault, dans le dessein de construire un fort vis-à-vis Anvers, ont démontré qu'au lieu de coquilles pétrifiées et d'ossemens de cétacés, il existait sur la rive gauche de petites dunes littorales, à la surface desquelles végétèrent des forêts.

Pour compléter les données géologiques qui existent sur la province d'Anvers, nous joignons ici les considérations suivantes, qui appartiennent à M. de Lajonkaire, dans lesquelles ce savant essaie de rapporter chacune des couches d'Anvers à des époques contemporaines des environs de Paris.

La couche argileuse inférieure paraît renfermer des coquilles; mais tous les efforts de M. de Lajonkaire n'ont pu lui en procurer, et par conséquent il est impossible de la déterminer positivement. Cependant, si ce qui est avancé plus bas, pour les couches suivantes, se trouvait confirmé, celle-ci ne pourrait appartenir qu'à l'argile plastique, qui, dans plusieurs endroits, dans le bassin même de Paris, renferme des bancs qui semblent comme pétris de coquilles.

DES SECONDES ARGILES.

La couche suivante, encore mal caractérisée, l'est pourtant davantage par sa nature minéralogique, par sa couleur dominante, que présente si souvent l'argile plastique, enfin par des lignites qui paraissent se trouver à une faible distance et dans une position semblable.

En effet, des terrains qui semblent la continuation de ceux d'Anvers, qui les représentent sur d'autres points des Pays-Bas, renferment des couches de glaise bitumineuse, ou même de véritables lignites. Telles sont les terres de Huisduinen, et probablement ces prétendues tourbières qui renferment les noix de coco et d'arec, figurées par Burtin.

M. de Lajonkaire fait remarquer à ce sujet qu'il faut se défier de cette dénomination de tourbière, appliquée si généralement dans la Hollande à tous les lieux dont on retire une matière combustible; car ce n'est certainement pas dans les tourbières proprement dites que l'on peut avoir rencontré soit un mélange de coquilles d'eau douce et marines, soit même du succin. Or, ces deux choses se sont trouvées dans de prétendues tourbières, et particulièrement le succin, qui est devenu, par plusieurs découvertes, un des minéraux caractéristiques de l'argile plastique, et qu'on a recueilli en Hollande à une époque fort reculée, et depuis encore, à

diverses reprises dans des couches bitumineuses, auxquelles les auteurs qui citent ces découvertes donnent en général le nom de tourbes. Ces couches, sans aucun doute, sont la continuation des lits bitumineux de la basse Allemagne, où M. Coquebert de Montbret, et d'autres auteurs, ont vu également le succin, et sont par conséquent des lignites.

En résumé, s'il existe dans ce même bassin, dans des lieux voisins, et dans une position semblable, de véritable argile plastique; s'il se trouve à Anvers des bancs qui aient toute la nature minéralogique de cette roche, il paraît nécessaire, d'après M. de Lajonkaire, de s'arrêter à cette analogie, et de les ranger dans la formation d'argile inférieure au calcaire grossier des environs de Paris.

DES SABLES COQUILLIERS.

Les sables renfermant des coquilles, qui sont supérieurs à cette couche, doivent donc être, d'après la supposition de M. de Lajonkaire, la représentation du calcaire grossier. C'est ce que ce savant tâche d'établir de la manière suivante :

Il rappelle d'abord combien la nature apparente d'une roche est un caractère trompeur dans sa détermination comme terrain, et qu'ainsi, quoique ce banc n'ait point fourni de véritable calcaire grossier pour le minéralogiste, il peut en être autrement aux yeux du géologue.

Une difficulté plus grande est le rapport, la ressemblance parfaite de la plupart des fossiles avec ceux des terrains tertiaires de l'Italie, que plusieurs auteurs regardent comme postérieurs au gypse du bassin de Paris.

On trouve à Anvers, comme en Italie, des ossemens de cétacés; on y trouve des coquilles spécifiquement semblables, et il n'existe aucune différence bien apparente entre ces deux lieux; cependant, malgré cette analogie avec un terrain que l'on rapporte à la seconde formation marine du bassin de Paris, on ne peut, dit M. de Lajonkaire, considérer Anvers comme appartenant à cette époque.

Les dents de squale, si fréquentes à Anvers, se trou-

vent communément dans le calcaire grossier, soit celles du genre *scillium*, soit celles du genre *carcharias*. Les nummulites, les turbinolites, qui se sont trouvées à Gand dans la même couche sablonneuse, sont bien semblables à celles du calcaire grossier. Burtin a donné, comme provenant de mêmes terrains qu'Anvers, la *voluta harpula*, la *voluta cythara*, l'*hippocrenes*, et peut-être même le *cerithium gigas*, fossile si essentiellement caractéristique de la formation marine inférieure; enfin, et cette circonstance semble fort importante, dit M. de Lajonkaire, la couche que nous décrivons renferme près d'un cinquième en volume de fer silicaté.

Cette circonstance, reprend M. de Lajonkaire, est fort importante : en effet, les couches inférieures du calcaire de Paris en sont tellement chargées, qu'elles se désagrègent entièrement, tandis qu'une analyse mécanique, faite par M. de Lajonkaire, des couches sablonneuses ou argileuses du second terrain marin de diverses localités authentiques, ne lui a jamais fait reconnaître un seul grain de cette substance. La composition minéralogique des sables n'est peut-être pas aussi peu importante qu'on le croirait d'abord à leur détermination géognostique; car les débris des roches anciennes qui ont servi à leur formation ont dû être travaillés, ont dû être déposés partout à la même époque.

Malgré tout, on doit avouer qu'il existe une différence assez grande dans l'aspect général des deux terrains; mais il semble à M. de Lajonkaire qu'on peut l'expliquer ainsi :

La formation marine d'Anvers, exclusivement composée de couches sablonneuses, a dû nécessairement se mêler davantage au terrain inférieur, que lorsqu'elle

avait toute la consistance du calcaire grossier, connu dans le bassin de Paris; toute la formation marine a dû perdre une partie de ses propres caractères pour emprunter ceux de l'argile plastique, et ne doit avoir, par conséquent, quelques rapports qu'avec ces bancs qui sont fortement chargés de fer silicaté, qui renferment si fréquemment des dents de squale, où les coquilles sont si tendres, si décomposées; en un mot, à cette partie la plus inférieure du calcaire grossier qui semble se mêler à l'argile plastique.

Ces couches de mélange, peu puissantes en France, le sont davantage en Belgique, et sont les seules que l'époque du calcaire grossier ait déposées dans ce bassin.

Ce qui prouve que le calcaire grossier y a conservé une partie des caractères de l'argile plastique, ce sont les cyprines qui y sont communes, et qui se trouvent dans les argiles de l'île de Wight; les astartés, qui sont les fossiles caractéristiques d'Anvers, et qu'on a fréquemment rencontrées dans des argiles qui, pour la plupart, se rapportent à l'argile plastique.

M. Sowerby a donné aux astartés cette phrase caractéristique (1) : « Caractères généraux : suborbiculaire « ou transverse; ligament externe; lunule du côté pos- « térieur; deux dents divergentes auprès du sommet. » (Sow., Min. conch. ang. I, 1816.)

C'est surtout la situation du ligament qui distingue les astartés des crassatelles, genre avec lequel elles ont une ressemblance marquée, par une légère dépression sur

(1) « Crassine, Lam., car. gén. — Coquille suborbiculée, transverse, équivalve, « subinéquilatérale, close : charnières ayant deux dents fortes, divergentes sur la valve « droite, et deux dents très inégales sur l'autre valve; ligament extérieur sur le côté le « plus long. »

le côté, par une troisième petite impression très-profonde auprès d'une des impressions musculaires, ce qui existe également dans les vénéricardes, les trigonies, etc.; enfin, par une épaisseur souvent notable.

Les dents des astartés sont ordinairement striées comme celles des trigonies, mais moins profondément, d'une manière moins sentie; la forme générale est à peu près celle des vénus, seulement elle est un peu plus angulaire. On peut citer comme type vivant du genre, la vénus danmonice, Lin.; *crassina danmoniensis*, Lamk.

Parmi les espèces que M. de Lajonkaire a recueillies à Anvers, les quatre suivantes lui paraissent nouvelles :

1. *Astarte Omalii.*

Astarte d'Omalius (en l'honneur de M. Omalius d'Halloy, dont le nom se rattache si heureusement à tout travail sur la géologie de la Belgique).

Coq. épaisse : quelques plis longitudinaux sur le dos, plus fréquens vers le sommet; bords striés, quelquefois comme tronqués subitement; lunule très-profonde, en forme de cœur alongé.

Anvers; partie inférieure du calcaire grossier.

2. *Astarte corbuloïdes.*

Astarté corbuloïde.

Coq. rappelant les corbules par son aspect, et ayant, comme plusieurs espèces de ce genre, de nombreuses cannelures longitudinales. Bords crénelés.

Anvers; même gisement.

3. *Astarte Basterotii.*

Astarté de Basterot.

Coq. plus large, plus aplatie que l'*ast. Omalii*, atteignant souvent une plus grande taille. Bords crénelés.

Anvers; même gisement.

4. *Astarte Burtinea.*

Astarté de Burtin.

Coq. épaisse ; bien distincte par des stries longitudinales nombreuses, légèrement ondulées, et s'entrecroisant avec des plis plus élevés. Bords crénelés.

Plusieurs des coquilles du calcaire grossier d'Anvers appartiennent également à l'argile plastique, ou plutôt au point de contact, au point de mélange de ces deux terrains.

De là sans doute, ajoute M. de Lajonkaire, la difficulté que l'on trouve à voir le calcaire grossier d'une manière certaine en Belgique, où les terrains analogues à ceux de Paris ne sont déposés ni aussi tranquillement ni en masses aussi distinctes.

DÉFRICHEMENT DES LANDES, OU TERRES A BRUYERES (1).

Le terrain des landes ou terres à bruyères de la province d'Anvers, c'est-à-dire leur couche superficielle, est composé de sable souvent noir, quelquefois jaune ou roussâtre, ou blanc. La première et la dernière espèces sont réputées les plus dépourvues de principes, et par conséquent les plus stériles. Les unes et les autres, restées sans culture, ne produisent que de la bruyère, mêlée de quelques brins d'herbe fine et courte, dont les bêtes à laine sont extrêmement friandes. Il s'y trouve assez souvent des arbres et arbrisseaux épars çà et là, qui y sont provenus de graines que les vents ou les oiseaux y ont semées, et qui se sont propagées ou multipliées d'elles-mêmes, sans le secours de l'homme, au point de former des bouquets plus ou moins étendus et touffus, qui cependant n'ont pas beaucoup de valeur, parce que les bancs de tuf ferrugineux, de glaise ou d'argile, ou autre terre compacte qui se trouve au-dessous de la première couche, les empêchent d'étendre ou plutôt d'enfoncer

(1) Extrait du mémoire de M. Van der Mey, ancien secrétaire de la société d'émulation d'Anvers.

leurs racines assez profondément pour que les arbres puissent être d'une bonne venue.

Cette couche superficielle n'a pas partout, à beaucoup près, la même épaisseur : quelquefois elle n'est que de quelques pouces; dans d'autres endroits, elle est de plusieurs pieds. Les couches suivantes ne sont pas non plus partout de même nature. Dans plusieurs endroits, la seconde couche est composée de terre marécageuse; mais ordinairement celle-ci n'est pas assez bonne ni assez épaisse pour qu'il vaille la peine de faire, pour en préparer la tourbe, les dépenses que l'on fait en Hollande pour ce combustible : aussi la différence entre la tourbe que l'on tire des bruyères et celle que l'on fait dans les terres marécageuses de la Hollande, est-elle immense.

Il y a néanmoins dans les bruyères de cette province des terres que l'on appelle tourbières., nommément dans la Campine, dont on pourrait tirer un très-grand parti, si l'on voulait y faire usage des mêmes moyens dont les Hollandais se servent pour la préparation de leur tourbe, et si, après avoir épuisé ces tourbières, on les desséchait.

Dans d'autres endroits, la couche superficielle couvre un banc de tuf ferrugineux, quelquefois d'une très-grande étendue. Lorsqu'il se trouve près de la superficie, ou à une profondeur moindre que de quelques pieds, le terrain n'est propre à aucune culture, pas même à la plantation d'arbres; parce que la dureté de ce tuf empêche les racines de le pénétrer. Les eaux qui passent au travers de la couche superficielle, comme par un crible, parce qu'elle n'est composée que de sable incohérent, y restent en stagnation, refroidissent les racines, et finissent par les faire pourrir, lorsque les rayons du soleil,

auquel le sable ne fait pas grande résistance, pénètrent jusque là et y établissent la fermentation. Partout où ce tuf se trouve, quand il ne serait qu'en petits morceaux, il faut par conséquent, si l'on ne veut pas courir le risque de faire infructueusement des dépenses considérables, soit pour des cultures ordinaires, soit pour des plantations d'arbres, commencer par sonder le terrain, et enlever ce tuf, ce qui très-souvent nécessite des dépenses énormes, surtout lorsqu'on rencontre des bancs entiers, comme cela arrive, qui ont une superficie de quelques centaines de pieds, parce que la dureté de ce tuf ferrugineux empêche qu'on ne le brise pour l'enlever en petits morceaux. Cette mesure est surtout indispensable, lorsqu'on se propose d'employer le terrain à des plantations d'arbres.

Heureusement, ces bancs de tuf ferrugineux ne se rencontrent pas partout; dans la bruyère que M. Van der Mey a cultivée, il y a des centaines de bonniers contigus où l'on n'en rencontre pas un seul; mais avant d'entreprendre aucune plantation en grand, il convient de sonder le terrain, pour s'assurer qu'il ne s'y en trouve pas.

Mode de culture des Bruyères.

Presque partout où l'on ne rencontre, à la suite de la couche superficielle, ni terre marécageuse propre à faire de la tourbe, ni tuf ferrugineux qui interdit toute culture, jusqu'à ce qu'on l'ait enlevé, et même au-dessous de ces bancs de tuf, on trouve des terres glaiseuses ou argileuses, qui nuisent pareillement, et, par la même raison citée plus haut, à la culture de la couche superficielle; mais qui, traitées convenablement et de la manière indiquée plus loin, seront trouvées propres à toutes les sortes de culture que comporte le climat.

Parmi ces terres argileuses ou glaiseuses, il y en a qui ne sont propres qu'à amender le terrain de la superficie, d'autres peuvent servir à la cuite de briques et tuiles plus ou moins excellentes; d'autres encore servent à la poterie. Il s'y trouve aussi de la terre à pipes.

La plupart de ceux qui se sont occupés jusqu'ici de la culture des landes dans cette province, se sont conduits comme s'ils croyaient que les landes pussent être cultivées de la même manière que les autres terres moins mauvaises, et qu'il suffit de leur prodiguer des labours et des engrais.

On peut partager en deux classes les cultivateurs des landes dans cette province, dont la première comprend les pauvres journaliers, qui cherchent à y trouver pour

eux-mêmes et leurs familles la subsistance nécessaire, et la seconde, ces particuliers qui ont voulu entreprendre plus en grand la mise en état de rapport des terres à bruyères, soit en vue de rendre à la société un service essentiel, soit plutôt dans le dessein de faire, des fonds qu'ils exposent à cette culture, un emploi lucratif.

Quant à la première classe de cultivateurs, leur méthode, quoique diversifiée par rapport à certains détails, se ressemble assez en général. Il y en a qui, après avoir bêché le terrain dont ils veulent entreprendre le défrichement, et après l'avoir engraissé sur le pied de 60 charretées de fumier par bonnier de 160,000 pieds de surface, y plantent des pommes de terre, à raison de 30 sacs par bonnier, chaque sac pesant environ 200 livres. Cette plantation se fait ou à la main, dans des trous faits avec un plantoir, ou à la charrue. La première méthode est moins expéditive et plus dispendieuse, mais elle est d'un plus grand rapport que la seconde. Si le labour à la bêche est bien fait, c'est-à-dire si le terrain se trouve suffisamment ameubli, si l'on a donné au terrain la quantité suffisante de fumier; et si l'été n'est pas trop sec, on compte que chacune des 400 verges carrées, qui composent un bonnier, rapporte ordinairement un demi sac de pommes de terre; ce qui fait 200 sacs par bonnier, ou environ 7 pour 1.

Après la récolte des pommes de terre, ces cultivateurs donnent, avant l'hiver, s'ils en ont le temps, un labour à la terre avec la charrue, y transportent de nouveau la quantité de 60 charretées de fumier, et y sèment du seigle, auquel ils ajoutent, au printemps suivant, de la graine de trèfle, et une certaine quantité de graine de navets ou de carottes. Pour peu que la saison ne les

contrarie pas, cette seconde année leur procure une récolte de 36 rasières (viertels) de seigle, dont la paille, mêlée avec le trèfle, leur fournit un excellent fourrage pendant l'hiver, auquel ils ajoutent soit les navets, soit les carottes que produit le même terrain.

S'ils négligent ou si le temps ne leur permet pas de donner au terrain les labours nécessaires avant l'hiver, ils y sèment au printemps suivant de l'avoine, avec du trèfle et des navets ou des carottes : la récolte de l'avoine leur en produit, année commune, environ 40 rasières (viertels.)

Si la saison est très-favorable, ils peuvent faire une seconde coupe de trèfle, la même année, ou le regain leur fournit au moins une ressource quelconque lorsqu'ils y envoient paître de jeunes bestiaux.

L'année suivante, qui est la troisième après le défrichement, et la quatrième, le même terrain leur donne chaque année deux coupes de trèfles plus ou moins abondantes, suivant que les labours ont été plus ou moins bien faits, suivant la quantité de fumier qu'ils y ont prodiguée, et suivant que les saisons sont plus ou moins favorables.

Pour peu que cette culture réussisse, un bonnier de trèfle, surtout lorsqu'on y a semé aussi des navets ou des carottes, et lorsqu'ils y répandent au printemps de chaque année, soit quelques sacs de cendres, soit une moindre quantité de chaux, suffit pour l'entretien de trois bêtes à cornes pendant toute l'année ou de six pendant l'été.

Il est vrai que pour l'ordinaire les vaches de ces cultivateurs ne sont que de très-petite taille, et fort jeunes ou trop vieilles, parce que la plupart du temps ils n'ont

pas de quoi fournir au prix que l'on demande aussi la manière mesquine dont ils les nourrissent les ferait dépérir dans la bruyère, si leurs facultés leur permettaient d'en acheter de meilleures.

Ils sont dans l'habitude de les nourrir à l'étable, en les faisant promener cependant tous les jours, pour peu que le temps et la saison le permette, soit dans la bruyère inculte, soit sur quelque pièce de prairie épuisée.

Ils leurs donnent pour litière des gazons qu'ils coupent dans la bruyère, et ils laissent cette litière dans l'étable pendant un certain temps, pour que les vaches la piétinent, et pour qu'elle soit d'autant mieux imprégnée de l'urine et des excrémens des bestiaux; et immédiatement après avoir sorti ce fumier de l'étable, ils le transportent sur leurs terres, d'où résulte qu'il ne produit son effet pour la fertilisation du terrain que l'année suivante, et qu'il ne le produit qu'imparfaitement, parce que les pluies l'ont délavé, et que les rayons du soleil l'ont desséché, et en ont fait perdre ou diminuer les partics fertilisantes.

Il y en a qui sentent l'imperfection de cette méthode, mais la position de ces pauvres gens ne leur permet pas d'y faire les changemens qu'exigerait leur propre intérêt; parce que la plupart d'entre eux étant des journaliers mariés et ordinairement pourvus d'une famille nombreuse, sont obligés de travailler à la journée, pour autrui, depuis le matin jusqu'au soir, et que par conséquent ne pouvant travailler pour leur propre compte qu'à des heures indues, ils doivent mettre à profit tous les momens qui leur restent, sans pouvoir toujours exécuter leurs travaux en temps opportun.

Malgré la dureté de la condition de ces pauvres jour-

naliers, il faut leur rendre la justice de dire qu'ils labourent bien, et que leur terrain se trouve ordinairement aussi bien façonné que possible. Ils se servent la plupart du temps pour leurs labours, de bœufs qu'ils ont eux-mêmes, ou qu'ils louent de leurs voisins, à raison de trente sous de Brabant par jour, y compris le salaire du conducteur.

Après la seconde coupe de trèfle de la seconde année, la quatrième après le défrichement, ils labourent la terre, et ne lui donnent que la moitié du fumier, c'est-à-dire trente charretées, parce que le gazon du trèfle qu'ils enfouissent au moyen des labours, engraisse le terrain en grande partie. Ils y sèment du seigle, auquel ils n'ajoutent point de trèfle; parce qu'ils sont dans l'idée que cette plante ne réussit dans la bruyère qu'après un intervalle d'au moins cinq années.

Après le seigle ils font succéder ordinairement la bouquette au blé sarrazin, dont la récolte, si la saison les favorise, peut monter à trente-trois rasières (viertels) par bonnier; après quoi ils plantent de nouveau des pommes de terre, ensuite du seigle avec du trèfle et des navets ou des carottes; après cela du seigle, et l'année suivante de la bouquette.

Telle est la méthode la plus ordinaire de cultiver la bruyère, usitée parmi les pauvres journaliers. Il y en a cependant qui, après la seconde coupe du trèfle, à la fin de la quatrième année après le défrichement, engraissent leur terrain avec trente charretées de fumier, et y sèment du genêt avec le seigle. La cinquième année produit une bonne récolte de seigle; le genêt reste sur pied pendant les deux années suivantes; et, pourvu que les hivers ne soient pas assez rudes pour faire périr le

genêt, on en récolte quinze bottes par verge, ou six mille bottes par bonnier. Ce genêt se vend aux briquetiers à raison de quatre florins ou quatre florins et dix les cent bottes. Il peut servir aussi de fourrage au moutons, ou de litière pour le bétail, ou enfin d'engrais pour la terre. Plusieurs expériences ont prouvé que le genêt étant enfoui avec la charrue, pourrit plus tôt que la paille, et qu'il produit, pour engraisser la terre, le même effet que le fumier.

C'est pourquoi, après avoir semé du genêt avec le seigle, et après avoir fait la récolte du seigle, on enfouit quelquefois le genêt avec le chaume, pour y semer de nouveau du seigle, sans autre engrais.

D'autres sèment, la première année, un mélange d'avoine, de trèfle et de genêt, ce qui leur donne d'abord une récolte d'avoine, la seconde année deux coupes de trèfle, la troisième du genêt, après quoi le terrain est capable de produire des grains. En laissant le genêt sur pied pendant trois années, et en engraissant pour lors le terrain, on peut y semer de nouveau du seigle, et récolter, trois années après, si les hivers ne sont pas trop rudes, une plus grande quantité de genêt, qui y croît sans nouveau semis; après quoi l'on peut y semer des grains, soit froment, seigle, avoine ou orge, et y mêler de nouveau de la graine de trèfle.

Ces expériences ne sont pas dues aux journaliers, cultivateurs ordinaires des landes, dans le canton où on les a vu faire, puisqu'elles ne leur conviennent pas, non plus que celles faites par d'autres particuliers plus aisés, et qui ont fourni des preuves irréfragables, que la bruyère bien labourée, et largement engraissée peut être rendue capable de produire de temps en temps de bonnes récol-

tes de froment et d'orge; M. Van der Mey y a semé du riz qui a parfaitement réussi. Il n'y a presque point d'années que les journaliers n'y sèment du lin pour leur propre usage, qui y réussit au point qu'on en a vu plus d'une fois de la hauteur de quatorze palmes, mais on croit les eaux des bruyères trop dures pour opérer un parfait rouissage d'après la méthode ordinaire de rouir.

Parmi les cultivateurs dont a été parlé jusqu'ici il n'en est aucun qui n'ait son jardin potager, et l'expérience a démontré qu'il n'y a aucun légume qui ne puisse être cultivé dans la bruyère avec avantage. On a remarqué seulement qu'ils y sont plus tardifs qu'ailleurs, et que cela diffère quelquefois de quinze jours à trois semaines. Peut-être cela provient-il de ce que le terrain n'était pas suffisamment abrité.

L'autre classe de cultivateurs qui se sont mêlés du défrichement des landes dans cette province peut être sous-divisée en différentes classes. Les uns se contentent de défricher leur terrain, de le faire labourer soit à la bêche, soit à la charrue, et d'y semer de la graine de pins, de sapins, de bouleau, d'aune, des faines, des glands, des marrons, et l'on doit convenir que quelques-uns de ces semis et des transplantations qui les ont suivis, ont assez bien réussi. On trouve en effet dans la bruyère des bois bien venus, et qui, au bout d'un certain nombre d'années assez considérable, ont procuré à leurs propriétaires de grands avantages, en raison de la nullité et de l'inutilité dont sont les landes dans leur état naturel.

Il y a même des cultivateurs qui regardent la plantation d'arbres comme le seul genre de culture que l'on puisse exercer dans ces terres ingrates et stériles. Mais

pour que ces plantations réussissent, il est indispensablement nécessaire, ainsi qu'on l'a déja dit, de sonder le terrain et de le défoncer à une assez grande profondeur, pour que l'on soit assuré qu'il ne se trouve pas trop près de la superficie des bancs de tuf ou d'argile, que les racines des arbres ne sauraient pénétrer, et qui, à défaut de ces précautions, les font languir et dépérir, au bout de quelques années.

Aussi voit-on dans quelques cantons de la province un grand nombre de ces plantations, dont une économie mal entendue a fait négliger aux propriétaires ces précautions indispensables, et qui, par cette raison, offrent, même après 25 ans de plantation, l'aspect le plus triste et le plus désolant. Indépendamment de ces labours, il y a des planteurs qui prennent encore la précaution de préparer leur terrain destiné à des plantations, par la culture des pommes de terre ou d'autres produits, et l'événement a prouvé qu'en supposant même que ces produits n'aient pas couvert la dépense de la culture, ils en ont été amplement dédommagés par le bon succès et le prompt accroissement des jeunes plantis.

D'autres, ne pouvant se faire à l'idée d'une jouissance aussi éloignée que celle qu'offre la plantation du bois, et craignant d'un autre côté de faire toute la dépense qu'exige la culture ordinaire des landes, si l'on veut la faire avec avantage, ont commencé par faire des essais en petit : ils ont donné quelques labours à un petit morceau de quelques verges; ils y ont répandu du fumier, y ont semé de l'avoine, du seigle ou autres graines, et après avoir calculé la dépense et le produit de la récolte, ils ont cru de bonne foi que les landes ne sauraient être défrichées ni cultivées avec avantage.

D'autres, plus courageux, ont osé faire une grande entreprise. Ils ont fait écobuer le terrain, c'est-à-dire qu'après avoir enlevé les gazons de bruyère, ceux-ci ont été séchés et brûlés, et leurs cendres répandues sur le sol. Mais après la récolte qui était le fruit de l'écobuage, quoique le terrain fût privé d'engrais, ils ont semé de nouveau, et cette seconde récolte a été bien inférieure; la troisième s'est trouvée plus mauvaise encore, ou, si l'on a eu recours à du fumier acheté, la dépense a surpassé le bénéfice, et cette expérience a fait croire et a prouvé à cette classe de cultivateurs que les avantages du défrichement n'étaient pas compensés par les frais qu'il exige.

Une autre classe a commencé par acheter un certain nombre de bestiaux et le fourrage nécessaire pour les nourrir; comme il ne s'en trouvait pas dans le canton, il a fallu faire venir le fourrage de loin. On juge bien que cette première année et même la seconde et la troisième n'a donné aucun bénéfice; parce qu'en supposant que le fumier des bestiaux achetés ait suffi pour l'engrais des terres qu'ils ont défrichées, la première année, et qu'ils n'aient pas été obligés d'acheter encore du fumier dont le prix et le transport sont fort coûteux, ce n'est qu'à la troisième année que ce terrain défriché, la première, a pu produire du fourrage, et que par conséquent, ils ont été obligés d'en acheter encore pendant la seconde année. Ils auraient probablement récupéré ces avances dans la suite, s'ils avaient eu le bon esprit de convertir leur terrain défriché en prairies artificielles; mais, au contraire, la plupart des cultivateurs de la bruyère, oubliant que celle-ci, dans son état naturel, a besoin d'une plus grande quantité d'engrais, et

qu'il faut le renouveler plus souvent, ont voulu soumettre leur terrain défriché à une culture pareille à celle qui convient à de bonnes terres; ils ont négligé de multiplier les prairies artificielles, et de se mettre par là dans le cas d'entretenir un plus grand nombre de bestiaux, afin d'augmenter la quantité du fumier. Celui-ci leur ayant manqué, ils en ont acheté qu'ils faisaient venir de loin, et leurs récoltes leur ont moins produit que la dépense de la culture.

D'autres encore, croyant à tort qu'il suffit de labourer les terres à bruyère et d'y répandre du fumier, pour leur communiquer la fertilité d'autres terres naturellement moins stériles et moins ingrates, ont imaginé que l'établissement d'une *brandevinerie* ou d'une brasserie remplirait leurs vues, parce que le marc qui reste après la cuisson de la bière, ou la distillation de l'eau-de-vie, sert à nourrir les vaches ou à engraisser des bœufs et des veaux, dont le fumier met le terrain en état de produire les grains dont ils ont besoin dans leur fabrique et la combinaison de ces différens objets peut procurer du bénéfice; mais ce n'est pas, à proprement parler, la culture des landes qui le donne.

Le défrichement du terrain que M. Van der Mey a cultivé lui-même, pendant plusieurs années, avait été commencé et entrepris par un particulier qui paraît avoir senti la nécessité de remédier aux défauts naturels qui sont les causes de l'infertilité des landes. Il y avait fait creuser quelques canaux et fossés, afin de donner de l'écoulement aux eaux stagnantes. Le produit de la fabrique de salin qu'il y avait établi servait à l'amendement : annuellement il faisait venir quelques milliers de sacs de cendres de bois pour les répandre sur le terrain

après les avoir lessivées. Il est résulté de cette pratique que les terres se trouvaient encore, après 25 années consécutives, en nature de prés, dont M. Van der Mey a récolté lui-même jusqu'à cent quintaux d'excellent foin par bonnier, sans que l'on y découvrît une seule plante de bruyère. La culture de la luzerne y avait réussi ; mais l'ignorance ou les préjugés l'avaient fait détruire après le départ de cet agronome, qui avait aussi fait semer en différens endroits le genêt épineux qui y croissait à merveille. Toutefois ce genêt n'a pu servir de fourrage aux bestiaux ; ils ne s'en souciaient pas, même après que, par l'action d'un moulin, cette plante eût été dépouillée des épines dont elle est abondamment pourvue.

Le non succès ou les succès incomplets de toutes les cultures dont M. Van der Mey a été témoin dans sa bruyère, lui a fait suivre un autre plan, au moyen duquel il sera facile de tirer du défrichement des landes un parti avantageux.

Ce qui l'a mis sur cette voie est la conduite tenue en Hollande par un pauvre Westphalien, dont l'histoire n'est pas sans intérêt. Simple garçon boulanger il se rendit adjudicataire, pour le prix de 3 florins, d'un morceau de terre d'environ 2 bonniers. Cette terre, qui était de la plus mauvaise qualité, il l'amenda en y dépensant 80 florins, fruit de ses épargnes, et au bout de quelques années il parvint à la louer 150 florins par an, à l'aide de la méthode que nous allons faire connaître.

Encouragé par ce premier succès, ce Westphalien acheta d'autres terres au prix de 70 florins, qu'il vendit 900 florins la quatrième année.

En suivant la même pratique de culture, un autre

le terrain que l'on veut défricher, creuser tout autour un large canal qui puisse recevoir et conserver autant que le besoin l'exige les eaux surabondantes. Il faut ensuite pratiquer de distance en distance, par exemple à celle de 400 pieds, plus ou moins suivant les circonstances, des fossés de 5, 6 à 7 pieds de large et d'une profondeur proportionnée à la largeur. Ces fossés se croisent, afin que chaque partie de terre s'en trouve entourée, et puisse se débarrasser des eaux superflues, de quelque côté que soit la pente, et les laisser écouler dans les canaux de circonférence. La terre que l'on extraira de ces canaux et fossés sera transportée sur les parties les plus basses de chaque carré, et servira à égaliser le terrain. Si l'inégalité est trop forte pour que l'on puisse y remédier par cette seule opération, ou si l'élévation des éminences ne permet pas de porter les bas fonds à leur hauteur, l'égalisation du terrain devra se faire alors par les instrumens et les moyens assez connus des cultivateurs, ou bien ces éminences pourront servir à des plantations de bois, que, dans tous les cas, il ne faut pas perdre de vue dans une telle entreprise.

Il est certain qu'en creusant ces canaux et fossés, on trouvera presque partout de l'argile ou de la glaise, à la profondeur de 2, 3, 4 à 5 pieds plus ou moins. Rien de plus aisé que de séparer cette espèce de terre de celles qui doivent servir à égaliser le terrain, et d'en faire des tas sur les carrés où l'on se propose de les employer. Ces tas resteront exposés pendant plusieurs mois aux influences des météores, après que l'on y aura mêlé, lit par lit, une certaine quantité de chaux vive, par exemple un sac de chaux sur une charretée de glaise ou d'argile. En remaniant une ou deux fois ces tas, afin de

mêler plus exactement les deux substances qui les composeront, il en résultera une marne artificielle, dont on pourra se servir, après que le terrain que l'on se propose de défricher aura reçu les préparations nécessaires.

Les canaux et fossés dont la destination principale et primitive est de prévenir la stagnation des eaux, soit sur la superficie du terrain, soit sur les couches inférieures, et de fournir au moins une partie des matériaux propres à l'égalisation du terrain, pour servir ensuite d'engrais au terrain défriché, auront encore d'autres avantages qui justifieront la dépense que coûtera leur excavation.

1° Ces canaux pourraient dispenser peut être de la nécessité de faire construire en maçonnerie des puits qui sans cela devraient exister pour chacun des ménages qui occuperaient en temps et lieux les terres défrichées et mises en bon état de culture.

2° Ces canaux pourraient servir d'étangs et être peuplés de plusieurs sortes de poissons d'eau douce, qui, suivant l'expérience, vivent fort bien dans les eaux des landes.

3° En les faisant assez larges et assez profonds ils pourront servir pour le transport des matières qui sans cela devraient être transportées par charroi.

Pendant que l'excavation des canaux et fossés s'exécute, il est essentiel de préparer une grande étendue de terrain pour y former des pépinières de toutes sortes d'arbres forestiers et fruitiers, en ayant soin de les semer dès la première année, afin qu'ils aient le temps de croître et d'acquérir le degré de force nécessaire pour la transplantation, dès que le terrain qui leur est destiné y aura

été préparé par des défoncemens convenables, et par la culture des pommes de terre, des choux, des raves, etc.

D'après le calcul de ce qu'il en coûtera pour exécuter ce plan, et l'estimation des revenus qu'on peut en attendre, M. Van der Mey destine annuellement la cinquième partie du terrain à ces plantations : en général, ce cinquième est pris sur la lisière de chaque carré entouré de fossés, de manière qu'on y emploie, par exemple, vingt pieds de largeur sur toute la longueur des quatre faces de chaque carré. Ces arbres y serviront d'abri de tous les côtés, et augmenteront l'humidité du terrain qu'ils entoureront.

Le reste du terrain destiné à la culture réglée et à la rotation qui sera détaillée plus bas, sera bêché dans le même temps que d'autres ouvriers seront occupés de l'excavation des canaux et fossés. Après que les tas de marne artificielle dont il a été parlé auront acquis le degré de maturité nécessaire, on mêlera ces tas avec la superficie du terrain égalisé et bêché, ce qui formera, dès la première opération, un commencement d'amendement foncier du terrain. D'après plusieurs expériences décisives, cet amendement suffira pour mettre la terre nouvellement défrichée en état de produire, sans autre engrais, une récolte quelconque d'avoine, de trèfle, ou de navets et de carottes. Vers l'automne de cette première année de culture, on aura donc de quoi entretenir un certain nombre de bestiaux qui pourra être augmenté la seconde année, vu qu'on aura pour lors une nouvelle partie de terrain défriché et ensemencé d'avoine et de trèfle, et qu'en outre la coupe de trèfle sera plus abondante. Par les mêmes raisons, il y aura encore un accroissement de bestiaux à la troisième année, et, dès lors, il sera possible de joindre à la marne artificielle une cer-

taine quantité de fumier qu'auront produit les animaux.

Chaque année on pourra tripler ce fumier et le rendre plus efficace, tant pour l'amendement foncier du terrain, que pour l'augmentation de la terre végétale, en faisant des tas composés, par exemple, d'une charretée de fumier, une de glaise ou d'argile, une de gazons de bruyères, et un sac de chaux : il suffira de remanier ces tas une ou plusieurs fois, pour bien mélanger toutes ces substances, qu'on laissera parvenir au point de maturité qui convient.

Il faudra réserver une quantité suffisante de cet engrais pour pouvoir, à la fin de la deuxième année, après la seconde coupe de trèfle, engraisser les trois quarts du terrain défriché la première année. Le reste demeurera en trèfle pendant la troisième année. Un des trois autres quarts sera engraissé et ensemencé en froment, un autre en avoine, orge et seigle, et le troisième en pommes de terre, navets, carottes, choux, racines de disette ou betteraves.

Au froment succéderont, l'année suivante, les légumes mentionnées; à ceux-ci les menus grains, et enfin le trèfle.

Après le trèfle on sèmera le froment, les légumes et les menus grains, et ainsi de suite pour chacun des quatre quarts soumis à une culture réglée, dont, par conséquent, chaque quart alternera d'année en année, et produira tour à tour des plantes à racines pivotantes, et d'autres à racines traçantes, de manière que dès la quatrième année, et pendant chacune des années suivantes, on aura, sur cent bonniers défrichés, la valeur de vingt bonniers en bois, vingt bonniers en froment, sept bonniers en avoine, sept bonniers en orge, six bonniers en seigle, vingt bonniers en trèfle, quatre bonniers en navets, quatre bonniers en carottes, quatre bonniers en choux, quatre

bonniers en pommes de terre, et quatre bonniers en betteraves.

Le produit du terrain destiné annuellement à la culture du froment, est le seul qui entrera directement dans le commerce; et celui des autres soixante sur cent bonniers est destiné à l'entretien et à l'engrais des bestiaux, auxquels on pourra joindre ou substituer, suivant les circonstances, ou des bêtes à laine, ou des porcs. Dans le calcul que M. Van der Mey a fait du produit apparent, il n'a supposé que des vaches laitières.

Il n'est aucun cultivateur instruit qui puisse révoquer en doute, que ce plan de culture n'offre la perspective d'un produit au moins égal à celui qu'obtiennent tous les jours les pauvres journaliers occupés de la culture des bruyères, et que ce plan ne réunisse des avantages auxquels il leur est impossible d'atteindre. Ce n'est cependant que leurs résultats ordinaires qui ont servi de base aux calculs qu'a faits M. Vander Mey, pour s'assurer si son plan de défrichement offrait du bénéfice, malgré les grandes dépenses qu'il propose de faire, pour des opérations préliminaires négligées par tous ceux qui, avant lui, ont entrepris le défrichement des landes de cette partie de la Belgique, dans des supputations très détaillées et continuées pour neuf années.

M. Van der Mey a pris pour base de son calcul, sur le produit du terrain soumis à une culture réglée, celui que l'on obtient ordinairement dans les landes non amendées, et simplement engraissées avec du fumier, la plupart du temps mal fait et employé avant sa maturité, connaissances qu'il doit à sa propre expérience, et aux informations qu'il a recueillies lorsqu'il s'est rendu dans la bruyère pour s'adonner à cette culture.

D'après ce plan, sur cent bonniers défrichés, il y en aurait chaque année vingt en froment, dont le produit ordinaire, dans les landes non amendées et simplement engraissées avec du fumier très-imparfait, est de quarante-quatre mesures dites *viertels*, pesant cent vingt à cent trente livres par bonnier. On n'a compté que sur le même produit, malgré l'amendement du terrain, et la valeur du froment n'a été portée en recette que sur le pied de six florins, quoique son prix, à cette époque, surpassât neuf florins.

Douze cents bottes de paille ont été seulement comptées par bonnier de froment ou autres grains, l'un portant l'autre.

Le trèfle étant une nourriture très-substancielle, ce n'est pas s'aventurer que de fixer le nombre de bestiaux qui pourront être nourris avec le produit des vingt bonniers de trèfle, à soixante, c'est-à-dire trois par bonnier; pourvu toutefois qu'on tienne le bétail à l'étable, et qu'on ne lui permette pas l'entrée des prairies.

Les carottes sont d'un usage si général et si avantageux, qu'on pourrait présumer que cinq bonniers fourniraient l'entretien à plus de quinze bestiaux. M. Van der Mey adopte le même nombre de quinze bonniers destinés à la culture de toute espèce de choux. Chaque bonnier peut en contenir quarante mille, plantés à la distance de deux pieds en tout sens. Il n'est pas rare de voir dans la bruyère des choux de quinze à vingt livres pesant.

Quant à la récolte des pommes de terre dans la bruyère, elle n'est qu'ordinaire, lorsqu'elle est de sept pour une; c'est-à-dire, qu'elle rend, année commune, au moins deux cents sacs de deux cents livres pesant par bonnier. On peut donc compter, année commune, sur 40,000 livres

de pommes de terre par bonnier. Un bonnier d'avoine produit ordinairement dans la bruyère, d'après sa culture actuelle, 40 mesures dites *viertels*, du poids commun de 75 livres.

Quelque différence qu'il y ait dans le produit d'un bonnier en seigle, qui rapporte ordinairement dans la bruyère 36 *viertels*, du poids de 115 livres, ou 4,140 livres par bonnier, et celui de l'orge, montant, année commune, à 90 *viertels*, du poids de 85 livres, faisant ensemble 7,650 livres; M. Van der Mey a assimilé ces deux produits à celui de l'avoine, qui est de la valeur la plus mince des trois, et il n'a calculé que le même résultat pour chacun des 20 bonniers, ou étaient cultivés l'une des trois espèces de grains indistinctement. D'après ce calcul, les 20 bonniers d'avoine, de seigle et d'orge, combinés avec 5 bonniers de pommes de terre, nourriront, savoir :

	Têtes.
Sur le pied de 1 1/2 par bonnier de grains. . .	30
Et de 7 par bonnier de pommes de terre . . .	35
	65

On obtiendrait sans doute des résultats plus heureux de la culture du maïs, et de celle des betteraves, ou racine de disette.

D'après son expérience, M. Van der Mey ne craint pas d'être taxé d'exagération, lorsqu'il compte que chacun des 60 bonniers sur 100, destinés annuellement à la culture du trèfle, des navets, des carottes, des choux, des pommes de terre, de l'avoine, du seigle et de l'orge, pourra entretenir, l'un portant l'autre, trois bêtes à cornes, soit bœufs, soit vaches, et que, par conséquent, on pourra avoir 180 bêtes pour chaque 100 bonniers défrichés et

cultivés suivant le plan esquissé ci-dessus, y compris les chevaux et les bœufs de labour nécessaires pour l'exploitation.

Quant au produit des vaches, il est notoire que toutes ne rendent pas un produit égal. Il y en a qui donnent jusqu'à 20 et même 24 pots par jour, tandis que d'autres n'en donnent que six et encore moins. Les cultivateurs savent aussi que, d'après la manière de nourrir les vaches, leur lait peut être augmenté ou diminué.

D'après le témoignage non suspect de gens qui font de l'engrais des bœufs leur principale ou même leur unique occupation, et qui achètent des bœufs maigres pour les nourrir avec le marc des grains qui ont servi à la distillation de l'eau-de-vie ou aux brassins de la bière, ces bœufs auxquels l'on donne parfois aussi du foin et de la paille, peuvent être engraissés, dans l'espace de trois mois, et rapporter par la vente aux bouchers, un bénéfice, l'un portant l'autre, de trois pistoles de Brabant, ou soixante francs par tête de bœuf.

Il résulte des calculs de M. Van der Mey, que le plan de défrichement de 400 bonniers de terres à bruyères, et leur amendement et mise en culture, coûteraient, pendant les sept premières années, une somme de . . 470,958
que la recette pourrait aller pendant ce même espace de temps, à. 374,460
que par conséquent la dépense excédera la recette de. 96,498
laquelle somme est à peu près égale au prix coûtant des chevaux, bœufs, vaches, batimens, ustensiles, instrumens, machines et outils que l'on possédera, et que, par conséquent, les 400 bonniers ne coûteront rien, ou tout

au plus 116 florins, indépendamment du revenu annuel que promettent ces 400 bonniers après la septième année.

Ce plan de défrichement avec tous ses détails, qui reposent sur l'expérience de plusieurs années, avait été demandé à M. Van der Mey pour fournir un plan de finances basé sur la mise en rapport de terres vagues et incultes, en faveur d'une commune considérablement endettée. Pour atteindre à ce but, il fallait proposer l'entreprise sur une grande échelle, et supposer qu'elle ne se bornerait pas au défrichement de 400 bonniers; mais qu'après qu'on serait parvenu à surmonter la dépense par la recette annuelle, on emploierait ce bénéfice à l'entreprise de nouveaux défrichemens, qu'on étendrait aussi loin que possible, jusqu'à ce que l'on fût parvenu à se procurer un revenu annuel proportionné à la dette qu'il s'agissait d'éteindre. Dans ce cas, le fumier qui restera après la quatrième année, pourra servir merveilleusement et diminuer d'autant la dépense des défrichemens à faire. C'est ainsi qu'on pourrait répondre à la seule objection qui pourrait être faite avec quelque fondement, relativement au débit du fumier dans un pays désert, où l'on aurait supposé gratuitement que cette entreprise eût été la seule de ce genre.

EXAMEN CHIMIQUE DES TERRES DANS LES ENVIRONS D'ANVERS,

PAR M. BEUNIE.

Les terres reconnues pour les plus fertiles des environs d'Anvers, sont les terres des polders de Wilmarsdonck, Oorderen, Lillo, etc.; celles de Contich, Mortsel, Edegem, Aertselaer, etc., sont moins fertiles, et encore moins celle de Wynegem, Schooten, S' Gravenwesel, Brasschaet, etc.

EXAMEN DU POLDER D'OORDEREN.

1. Cette terre est pesante et grasse; elle a beaucoup de ténacité et de ductilité; sa couleur est d'un jaune sale;

2. Examinée à la loupe, elle présente un corps uniforme, parsemé de très-peu de corpuscules luisans;

3. Elle ne rougit que très faiblement la couleur bleue du tournesol, et par conséquent ne contient que très peu d'acide;

4. Elle ne change pas en bleu la couleur de tournesol rougie par quelque acide, ainsi elle ne contient pas d'alcali.

5. Cette terre, pétrie avec un peu d'eau, est à peu près aussi ductile et tenace que la terre à potier.

6. Un gâteau de cette terre exposé à un feu convenable, se convertit en brique d'un rouge clair, assez dure, mais beaucoup plus lisse que les briques ordinaires;

7. Si on pousse le feu, elle se vitrifie aisément et se change en vert noirâtre:

8. Trois livres de cette terre séchée et pulvérisée furent délayées avec beaucoup d'eau de pluie chaude : après quelques minutes, on versa ce qui surnageait dans un second vase, et quelques minutes après, du second dans un troisième : l'eau resta long-temps bourbeuse, et après que la terre fut précipitée (ce qui n'eut lieu qu'au bout de six à sept heures), on versa dans le premier vase, de

là dans le troisième : cette opération fut répétée quatre fois avec la même eau, puis encore huit fois avec deux eaux pures ; de telle sorte que les eaux avaient déjà passé douze fois sur la terre : on les versa toutes ensemble pour faire des expériences ultérieures. D'après cette opération, qui donnait trois terres différentes, la première séchée pesait six onces, un gros et quatre grains ; elle avait perdu tout son lien, sa couleur ne différait guère de celle qu'elle avait avant la séparation ;

9. La seconde différait peu de la première ; séchée, elle pesait deux onces, trois gros, dix grains ; elle avait un peu de ductilité ;

10. La troisième était une argile toute pure, ou une argile dépouillée des particules grossières ; séchée, elle pesait 39 onces, 2 gros, 6 grains.

La première terre, examinée avec la loupe, offrait un sable très-fin, parsemé de quelques corps noirs ;

L'aimant ne fit aucun effet sur elle.

Cette terre n'est nullement ductile ; mise au feu, elle ne se changea pas en brique, par conséquent elle avait perdu toute son argile. Mêlée avec un acide vitriolique affaibli, elle fit quelque effervescence.

Pour examiner la nature de cette terre, on l'a fit bouillir avec l'acide vitriolique ; après l'évaporation et cristallisation, on obtint quelques cristaux d'alun ; l'eau noircit la dissolution de noix de galle, conséquemment elle contenait du fer. La terre séchée était plus blanche et plus ductile ; le feu la durcit un peu, et elle donna une espèce de brique blanche, mais moins dure. Après beaucoup de tentatives, on a trouvé que la seconde terre n'était qu'un mélange de la première et de la troisième. La troisième était formée entièrement d'argile, extrêmement fine, plus

ductile qu'une terre à potier ordinaire : en séchant, elle perd beaucoup de sa valeur et paraît un peu blanchie. Le feu la change en brique très-dure, très-fine, d'un grain subtil, et un peu moins rouge que quand elle est brute.

Après la filtration, on a évaporé les eaux dont on avait fait les lotions jusqu'à la quantité d'une pinte, pour concentrer les principes : cette eau était aussi crue que l'eau de puits.

Une partie de cette eau mêlée avec une dissolution de noix de galle, ne change pas de couleur;

Une partie de cette eau mêlée à une dissolution d'argent par l'acide nitrique, ne précipite pas l'argent;

Une partie de cette eau mêlée avec une dissolution d'alcali fixe, fait précipiter une terre blanche, qui a l'aspect de l'alumine.

Après l'évaporation convenable, ces eaux ont fourni 16 grains d'un terre blanche et fine, 6 grains de mica ou terre talqueuse.

D'après toutes ces expériences, on voit que trois livres de terre du polder d'Oorderen, contiennent :

Onces.	Gros.	Grains.	
6	1	4	de sable fin dissoluble par les acides.
2	3	10	de sable mêlé avec de l'argile.
39	2	6	d'argile très pure.
—	—	16	de terre blanche alumineuse.
—	—	6	de mica.
—	1	18	perdues par les opérations.
48	—	—	ou trois livres.

Après avoir examiné de la même manière plusieurs terrains de ce même polder, ainsi que des polders de Lillo,

Wilmarsdonck, on a constamment trouvé les mêmes principes, avec cette seule différence, que dans les uns il y avait un peu plus de sable, dans les autres un peu plus d'argile.

EXAMEN DES VILLAGES DE CONTICH, MORTSEL, EDEGEM ET AERTSELAER.

Ces villages ne sont pas généralement fertiles comme les polders. Il y a néanmoins des contrées qui produisent de bon froment : l'orge n'y est pas si commune. Les autres terres, moins fertiles, produisent abondamment du seigle, de l'avoine, etc.

Les terres sont régulièrement et abondamment fumées; on y tient beaucoup de bêtes à cornes renfermées dans leurs étables, de peur d'en perdre le fumier; on y achète beaucoup d'engrais, même de la suie, râpure de cornes, cendres de bois; on y trouve très peu de prairies naturelles, mais beaucoup de prairies artificielles en trèfles, navets, spergules et carottes.

1. La terre la plus grasse de Contich paraît argileuse, plus jaune que celle des polders, moins dure, beaucoup moins ductile et plus faible;

2. Examinée à la loupe, elle présente un corps raboteux, sans particules luisantes;

3. Traitée par le tournesol bleu, elle ne paraît pas contenir d'acide;

4. Par le tournesol rouge, elle ne donne aucun indice d'alcali;

5. Pétrie avec un peu d'eau, elle est peu tenace, peu ductile, et ne retient pas l'eau comme la terre des polders;

6. Exposée au feu, elle se change en brique d'un rouge pâle;

7. Si on pousse le feu, elle ne se vitrifie pas aisément;

8. Trois livres de cette terre, lavée douze fois, et traitée de la même manière que les terres des polders, ont aussi fourni trois terres différentes;

9. La première se précipite très-vite, est plus grossière, et plus sablonneuse que celle des polders; elle pesait 18 onces, 2 gros, 34 grains;

10. La seconde ne se précipite qu'au bout de six heures; elle pesait 10 onces, 7 gros, 12 grains;

11. La troisième ne se précipite qu'au bout de 24 heures, et l'eau reste encore aussi bourbeuse que certaines bières blanches; elle pesait 19 onces, 1 gros, 7 grains.

12. La première terre, examinée à la loupe, n'est qu'un sable pur, et qui ne paraît en rien différer du sable jaune de la bruyère; elle était aussi mêlée de quelques particules noires.

13. L'aimant n'attire rien de cette terre;

14. Elle n'est ni tenace, ni ductile; et mise au feu elle ne se changea pas en brique, par conséquent elle avait perdu son argile.

15. Elle ne fait pas la moindre effervescence avec l'acide vitriolique comme la première terre des polders.

16. Après l'avoir fait bouillir avec cet acide, et avoir décanté ce qui était clair, l'évaporation n'a point fourni d'alun, ni aucun sel; le sable résistait à l'action de l'acide, et cette terre ne contenait pas de principe calcaire.

17. La seconde terre, après l'examen, n'était qu'un mélange de la première et de la troisième.

18. La troisième est extrêmement fine, puisque une partie passe par trois fois au travers d'un double filtre de papier gris; elle est ductile et tenace, mais un peu moins que celle des polders;

19. Le feu la change en brique dure, fine et rouge.

20. Après trois filtrations, ces eaux restèrent encore bourbeuses; elles furent réduites par l'évaporation jusqu'à la quantité d'une pinte.

21. Par les expériences du tournesol, elle ne paraît contenir ni alcali ni acide.

22. Une partie de cette eau mêlée avec une dissolution de noix de galle, ne donne aucun indice de fer;

23. Mêlée avec une liqueur alcaline, il se précipite un peu de terre blanche.

24. Après l'évaporation convenable, ces eaux ont fourni 35 grains d'une terre argileuse qui avait passé par le filtre, 2 grains de mica, mais pas un seul grain de sel.

Toutes ces expériences nous montrent que trois livres de terre la plus grasse de Contich, contiennent :

Onces.	Gros.	Grains.	
18	2	34	de sable pur jaunâtre.
10	3	12	de sable mêlé d'argile.
19	1	7	d'argile assez pure.
—	—	35	d'argile plus fine.
—	—	2	de mica.
—	—	30	perdus par les opérations.
45	—	—	ou trois livres.

Les terres de Hoof, Mortsel, Edegem et Aertselaer, furent soumises au même examen.

On trouva constamment les mêmes principes; mais la quantité de sable ou d'argile est fort différente de celle des polders; on en a même trouvé contenant 31 onces de sable. Il s'est rencontré aussi des terrains qui n'ont donné que 8 onces, 4 gros d'argile.

EXAMEN DES TERRES DE WYNEGEM, SCHOOTEN, S' GRAVENWEZEL ET BRASSCHAET.

Ces terrains ont été autrefois tout couverts de bruyères. Ceux qui avoisinent les villages, sont plus fertiles, ayant été plus long-temps cultivés. M. Beunie retrace de la manière suivante la situation des habitans, en 1780 : Ils sont généralement pauvres, sans courage, et très mauvais cultivateurs. On y trouve très peu de bêtes à cornes, faute d'avoir beaucoup de prairies naturelles, et les artificielles y sont rares par le mauvais principe de tout attendre de leur moisson; ils négligent leurs étables, la vraie base de l'agriculture, surtout dans les endroits peu fertiles; ils ne font pas usage des boues des rues, de la suie, de la râpure de cornes, des chiffons, des rognures de peaux, comme les cultivateurs des villages dont il est parlé plus haut. Pour tout engrais, ils remplissent leurs étables de gazons, ou de la couche supérieure de la bruyère qu'ils appellent *Haxel*, ou *Vlaggen* : ceux-ci contiennent toute la plante

et les racines de la bruyère, avec un peu de terre noire qui provient des feuilles pourries de la plante; ces gazons leur servent de litière, et quand ils sont pourris et imbibés d'urine, ils servent d'engrais : ils s'imaginent que ce fumier est le seul qui soit convenable à leurs terres maigres; c'est pourquoi ils s'obstinent tous contre le défrichement de la bruyère.

Ces terres ne produisent que du seigle, de l'avoine, du sarrasin; le froment et l'orge y sont inconnus, et le trèfle assez rare. Pour tout pâturage artificiel, ils n'ont que la spergule, qu'ils sèment après la récolte du seigle, et quelques navets semés parmi le sarrasin. Leurs vaches et moutons vont paître dans la bruyère, aussi sont-ils fort maigres et donnent peu de lait. Ordinairement, plus on s'éloigne des villes, moins les terres sont fertiles; ces gens sont simples, rustiques, et sans industrie; ils ne suivent que les traces de leurs pères, et il est presque impossible de les tirer de leur ignorance; de la même nature sont la plus grande partie des quartiers de Santhoven, Herenthals, Gheel, Turnhout et Hoogstraeten.

Des recherches sur la nature de ces terres ont donné les résultats suivans :

1. Elles sont noirâtres étant humides, grisâtres quand elles sont sèches; elles sont sablonneuses, et par conséquent peu ductiles ou tenaces;

2. Examinées à la loupe, elles contiennent beaucoup de sable grossier parsemé de matière brune ou noirâtre;

3. Elles ne rougissent pas le tournesol;

4. Elles ne changent pas en bleu des taches de tournesol rougies par quelque acide;

5. Pétries avec de l'eau, elles ne sont ni ductiles, ni tenaces, par rapport à leur grande quantité de sable;

6. Un gâteau de ces terres exposé au feu, ne se change pas en brique par la même raison;

7. Trois livres de ces terres, lavées douze fois comme les autres, ont fourni trois terres différentes.

8. La première n'est qu'un sable pur entre le blanc et le gris, d'un grain grossier, à angles saillans; elle pesait 34 onces, 4 gros, 8 grains.

9. La seconde était humide et noire, tirant au gris foncé; étant sèche, elle pesait 4 onces, 5 gros, 36 grains.

10. La troisième ne se précipite que très-lentement, et l'eau reste long-temps noire et bourbeuse; elle pesait 8 onces, 2 gros, 49 grains.

11. La première terre, examinée à la loupe, n'est qu'un véritable sable un peu grisâtre, diaphane.

12. L'aimant n'agit pas sur elle.

13. Elle ne change pas au feu.

14. Mêlée avec l'acide vitriolique affaibli, elle ne fait pas la moindre ébullition.

15. La seconde est un mélange des sablons fins de la première, et d'une espèce d'argile noire de la troisième; en outre, elle contenait 2 gros, 4 grains de petites fibrilles, ou racines noires, telles que celles que l'on trouve dans la tourbe, apparemment provenant des gazons de la bruyère.

16. Elle ne fermente pas avec l'acide vitriolique.

17. La troisième est extrêmement fine, elle passe en partie par le filtre; elle est ductile et tenace, et paraît être une argile noire, mêlée d'une matière tourbeuse.

18. Le feu la change en brique très friable et poreuse; elle garde sa forme, mais y perd au-delà de la moitié de son poids; ainsi la substance tourbeuse surpasse celle de l'argile, aussi brûlait-elle comme la tourbe.

19. Les acides n'ont aucune action sur elle, mais rendent sa couleur noire un peu plus claire.

20. Après trois filtrations, l'eau reste encore bourbeuse; on l'a évaporée jusqu'à la quantité d'une pinte.

21. Une partie de cette eau concentrée ne change pas la couleur d'une dissolution de noix de galle.

23. Mêlée avec la dissolution d'alcali fixe, il ne se précipite presque rien.

24. Par l'expérience du tournesol, elle ne donne aucun indice d'alcali ni d'acide.

25. Une dissolution d'argent par l'esprit de nitre ne précipite pas ce métal.

26. Après l'évaporation convenable, elle a fourni 24 grains d'une terre noire très-fine.

Toutes ces expériences montrent que trois livres des terres de Wynegem, contiennent :

Onces.	Gros.	Grains.	
34	4	8	de sable grisâtre.
4	5	36	de sable mêlé d'argile et tourbe.
8	2	47	d'argile et de matière tourbeuse.
—	2	4	de racines ou fibrilles.
—	—	24	d'une terre très-fine.
—	—	59	perdus par les opérations.
48	—	—	ou trois livres.

Les terres des villages des environs ont fourni les mêmes principes; mais l'une contient plus de sable, l'autre plus d'argile ou de terre tourbeuse. Généralement les plus basses, qui ne sont pas trop humides, contiennent ou plus d'argile ou de terre tourbeuse, et sont les plus fertiles.

ANALYSE DE LA BRUYÈRE DE BRASSCHAET.

Cette bruyère a, à peu près, deux lieues de largeur et quatre de longueur; c'est une plaine assez égale, à l'exception de quelques collines; mais entre Putte, Huybergen et Calmthout, elle a une chaîne de montagnes sablonneuses, qui ressemblent fort aux dunes de la mer; quoique ces dunes derrière Calmthout ne paraissent plus, il reste cependant toujours dans cette bruyère une sorte d'éminence, de sorte que les ruisseaux au-delà de cette hauteur se tournent vers la Hollande, et en-deçà vers l'Escaut: ces terrains paraissent aussi très différens, quoique tous deux couverts de bruyères. Le premier renferme presque partout des tourbières, comme celles de Huybergsche, Moeren de Nieuwemoeren, etc.; dans le second on ne voit rien de pareil; au contraire, on y trouve, pour peu que l'on creuse, des couches de coquillages qu'on ne rencontre pas au-delà de cette hauteur.

Ce terrain ingrat ne produit presque pas d'autres plantes que la bruyère, *erica brabantica folio cordis hirsuto*, J. B.; *sive erica rubro nigricans scoparia septima*, C. B. Elle fleurit en été, et lorsqu'elle est chargée de fleurs, elle forme une agréable variété par les nuances

des couleurs. Cette plante vient d'elle-même dans les plus mauvais terrains, surtout dans les sables arides, où elle ne s'élève pas avec autant de force que dans les terrains bas et humides. Elle se multiplie beaucoup, ce qui fait qu'on a bien de la peine à la détruire.

Cette plante a pourtant ses usages économiques.

1. Les fleurs fournissent d'amples récoltes aux abeilles, mais le miel qu'elles y recueillent est jaune et fade.

2. On fait des balais et des brosses de la bruyère.

3. Les racines forment une espèce de tourbe.

4. La bruyère pulvérisée sert aux tanneurs pour préparer les cuirs de veau.

5. Elle est astringente, et donne une teinture un peu moins brune que celle de la noix de galle.

6. Elle sert de litière et d'engrais aux bestiaux.

7. On en nourrit les bêtes à laine, et quand elle est trop dure, les bergers la brûlent pour la faire repousser.

8. La première couche des terres de bruyère est une terre noire, qui se compose de plantes putréfiées : on lui a trouvé à peu près les mêmes principes des terres labourables de Wynegem, Brasschaet, etc. Cette couche n'est pas également épaisse : c'est par cette épaisseur qu'on juge de la bonne ou de la mauvaise qualité de la bruyère.

Dans quelques endroits, elle a un pied et au-delà d'épaisseur, dans d'autres, où les laboureurs l'enlèvent continuellement, elle n'a qu'un ou deux pouces.

La seconde couche est ordinairement sablonneuse, blanche, jaune, brune ou grise. Il a été dit plus haut que sous la première couche de la bruyère, on trouve continuellement une couche de sable blanc, gris, brun ou jaune; et chacune de ces couches en particulier, a donné les résultats suivans :

Analyse du sable blanc.

On trouve beaucoup de ce sable qui est très-blanc, d'un grain plus ou moins gros, parsemé en quelques endroits de différens quartz, les uns grenus ou laiteux, d'autres transparens et colorés.

Les couches de ce sable ne sont pas fréquentes, mais on les trouve, au-delà de la hauteur dont il a été parlé, vers les tourbières de Nieuwe-Moeren.

On trouve beaucoup de couches d'un sable blanc jaunâtre, dont surtout sont couvertes les montagnes et les collines presque dénuées de plantes; celui-ci est très-fin, et pour cette raison souvent emporté par le vent; il fait beaucoup de dégâts dans les champs cultivés, en étouffant, brûlant et coupant les plantes. Ces sables ont été analysés de la même manière que les autres terres, et de trois livres il a été obtenu :

Onces.	Gros.	
36	2	de sable moins fin.
8	6	et quelques grains de sable plus fin, quelques gros de matière ocreuse, et quelques grains d'argile.

Analyse du sable gris.

Les cultivateurs observent que ce terrain est des plus stériles ; l'analyse en indique la raison.

1. A la vue cette terre est grise ou d'un blanc mêlé de noir, d'un grain qui est gros et tranchant.

2. Examinée à la loupe, elle représente des cailloux diaphanes, raboteux, luisans, mêlés d'un corps noir.

3. L'aimant n'attire rien de cette terre.

4. Traitée par le tournesol, elle ne donne nul indice ni d'alcali, ni d'acide ;

5. Mêlée avec l'acide vitriolique, elle n'excite aucune ébullition ;

6. Elle n'a pas la moindre ténacité ;

7. Exposée au feu, la matière noire se consume par le feu, et il ne reste qu'un sable blanc ;

8. Trois livres de cette terre lavée par douze eaux différentes, ont fourni trois terres :

9. La première est un sable d'un grain très gros et tranchant, elle pesait 41 onces, 2 gros, 16 grains ;

10. La seconde est le même sable, mais plus fin, mêlé de quelque matière noire, ou un composé de la première et de la troisième ; elle pesait 3 onces, 5 gros, 36 grains ;

11. La troisième n'est qu'une matière tourbeuse extrê-

mement gluante, très-noire quand elle est humide; entre le brun et le noir quand elle fut séchée; elle pesait deux onces, 4 gros, 23 grains.

12. Cette matière, mise au feu, se consume entièrement, ne laisse rien d'argileux, mais quelques grains de cendres.

13. La troisième terre n'excite aucune effervescence avec les acides.

14. Les eaux dont on avait fait les lotions, évaporées jusqu'à une pinte, ne sont ni alcalines ni acides.

15. Elles ne contiennent pas de fer, et ne changent pas la couleur d'une dissolution de noix de galle.

15. Après l'évaporation, ces eaux ont laissé 36 grains d'une terre très fine et noire, très combustible.

Toutes ces expériences démontrent que trois livres de sable gris de la bruyère de Brasschaet, contiennent :

Onces.	Gros.	Grains.	
41	2	16	de sable ou gravier.
3	5	36	de sable mêlé de matière tourbeuse.
2	4	43	de terre tourbeuse combustible.
—	—	36	de la même terre tourbeuse.
—	2	10	de fibrilles, ou petites racines.
—	—	39	perdus par les opérations.
48	—	—	ou trois livres.

Ayant examiné plusieurs de ces terrains, on a toujours trouvé les mêmes principes, excepté que l'un contenait plus de gravier, l'autre plus de matière tourbeuse.

Analyse du sable brun.

Ce sable contient ordinairement beaucoup de fer, tantôt en gros morceaux de dix à trois cents livres, tantôt sous la forme d'ocre, ou safran de mars.

1. Cette terre séparée des glèbes ferrugineuses, vue à la loupe, représente un sable grossier, mêlé d'une poudre fine, jaune ou brune.

2. Ce sable ne fait pas effervescence avec les acides.

3. Il n'est ni ductile ni tenace, ne contenant point ou très peu d'argile.

4. Exposé au feu, il brunit un peu.

5. Trois livres de ce sable lavé par douze eaux, ont fourni beaucoup de sable grossier, et une poudre fine très-brune.

6. Ce sable est très-grossier, et par sa terre martiale il teint en jaune; il pesait 44 onces, 2 gros.

7. La matière brune ou la poudre fine n'est nullement ductile; elle ne contient ni de l'argile, ni de la craie comme les ocres ordinaires, et ne fait aucune ébullition avec les acides; elle pèse 3 onces, 5 gros, 43 grains.

Toutes ces terres brunes ne sont pas absolument les mêmes; on en trouve dont les grains sont très gros et quartzeux; quelques-uns contiennent de l'argile, d'autres de la terre jaune.

Analyse du sable jaune.

Ce sable mérite plus d'attention; presque tous les cultivateurs le trouvent assez favorable à la végétation, surtout pour la culture des bois; ils l'appellent sable doux, *zoeten zavel,* parce que ce sable est d'un petit grain rond, et contient un peu d'argile.

1. Ce sable est un peu granulé.

2. Examiné par le tournesol, il ne donne aucun indice d'alcali ni d'acide.

3. Les acides n'excitent aucune ébullition.

4. Il n'est ni tenace ni ductile, par le peu d'argile qu'il contient.

5. Par la même raison, exposé au feu, il ne se change point en brique.

6. Trois livres de ce sable lavé douze fois comme les précédens, ont fourni trois terres différentes :

7. La première n'est qu'un sable pur entre le jaune et le blanc, d'un grain globuleux; il pèse 36 onces, 4 gros, 28 grains.

8. La seconde terre est un sable plus fin, mêlé d'argile et d'un peu d'ocre; elle pèse 4 onces, 3 gros, 39 grains.

9. La troisième est une argile ou terre glaise extrêmement fine, grasse et ductile, d'un jaune pâle; elle pèse 6 onces, 5 gros, 19 grains.

10. Cette argile, exposée au feu, se convertit en brique très-dure, peu rougeâtre, très-lisse et très-fine.

11. Les eaux concentrées par l'évaporation jusqu'à la quantité d'une pinte, ne donnent aucun indice d'alcali ni d'acide.

12. Ces eaux ne contiennent pas de fer.

13. Après une évaporation convenable, ces eaux ont fourni 1 gros, 29 grains d'argile qui avait passé le filtre.

Il résulte de ces opérations, que la bonne terre jaune ou le sable doux de la bruyère de Brasschaet, contiennent :

Onces.	Gros.	Grains.	
36	4	28	de sable jaunâtre globulaire.
4	3	39	de sable plus fin mêlé d'argile.
6	5	19	d'argile très-pure et fine.
—	1	29	d'argile qui avait passé le filtre.
—	1	5	perdus par les opérations.
48	—	—	ou trois livres.

On voit que ce sable jaune contient presque autant de matière végétale que les terres cultivées de Wynegem, Brasschaet, etc.

Les couches de sable dont il a été parlé ne sont pas toujours placées dans le même ordre : il arrive quelquefois que, dans un seul arpent, on trouve sous le gazon de la bruyère les quatre différens sables qui ont été analysés. Dans d'autres endroits on rencontre souvent plusieurs acres de suite où les couches sont régulièrement placées de la même manière : quelquefois ces sables sont aussi entremêlés; il est donc très-difficile de déterminer la stérilité de la bruyère, un seul arpent contenant souvent trois différens sols, ce à quoi il faut avoir égard dans le défrichement de ces terres.

Outre ces sables, on trouve dans la bruyère des glèbes, ou pierres martiales qui contribuent beaucoup à sa stérilité, tant à cause de leur dureté, que des autres qualités dont nous allons rendre compte par une analyse raisonnée.

Analyse des pierres martiales.

Une grande partie de la bruyère contient des matières ferrugineuses qui se trouvent sous différentes formes, tantôt en ocre pulvérisé mêlé avec le sable, tantôt en forme écailleuse mêlée de sable grisâtre, posée par couches dures, qu'on appelle alors *schurft* ou *lest*. Ces couches ferrugineuses rendent la terre très-ingrate et stérile, et surtout pour le bois dont les racines ne peuvent pénétrer cette couche résistante.

On trouve dans la bruyère du fer en masse ou en morceaux de dix à trois cents livres de diverses formes, quelquefois figurées, veineuses, arborisées ou tubuleuses, avec beaucoup de cavités remplies de sable ou d'ocre, qui renferment quelquefois des corps étrangers.

CLIMAT.

Le climat de cette province est moins froid que ne semble l'indiquer la latitude sous laquelle elle est située; le voisinage de la mer, la quantité d'eau qui couvre ou environne son sol, ainsi que les vents qui agitent leur surface, rendent l'atmosphère très-humide; les brouillards qui s'élèvent des terrains marécageux ou des terres nouvellement défrichées, accroissent encore cette dernière disposition. Cependant, suivant les saisons, on y éprouve ou de très-grandes chaleurs ou des froids très-vifs; mais, en général, ces extrêmes sont assez rares; et comme indépendamment des causes qu'on vient d'indiquer, il tombe, année commune, 75 à 76 centimètres d'eau, il en résulte que l'humidité est l'état prédominant de l'atmosphère.

La température est sujette à des variations fréquentes et subites; de sorte que l'on éprouve souvent, dans la même journée, des alternatives de froid et de chaleur difficiles à supporter.

Dans cette province, l'hiver commence de bonne heure et finit tard : il est généralement froid et humide. Le printemps est assez ordinairement humide et froid, et il règne des vents violens dans cette saison, que l'on peut considérer comme le prolongement de l'hiver. L'été est variable et tempéré; à des chaleurs excessives succèdent rapide-

ment des froids piquans, et réciproquement; les orages sont aussi fréquens et dangereux dans cette saison. L'automne seul est agréable dans cette contrée : c'est la plus belle saison de l'année et la plus égale; quelquefois cependant, il est extrêmement pluvieux.

Les vents les plus dominans pendant toute l'année, sont ceux qui soufflent depuis le S. O. jusqu'au N. O., en passant par l'O. Les vents d'E. règnent le plus communément dans les mois de novembre, décembre et janvier.

Toute la côte, depuis Gravelines jusqu'à l'extrémité de la Hollande, étant exposée à la mer du Nord, sans aucune interposition de terres apparentes, on ne doit pas être surpris que les vents de N. et d'O. y soient si fréquens et si violens, surtout qu'ils y dominent le plus. Presque tous les orages et les grêles viennent de cette partie. Ceux du S. O. ne sont pas moins violens; resserrés dans la Manche et le Pas-de-Calais, par les montagnes qui, commençant à Boulogne, se prolongent par Cassel, dans le département du Nord, et enveloppent une partie de la Flandre, ils y déploient d'autant plus de force, qu'ils ont trouvé plus de résistance à vaincre : lorsque ces vents, après avoir longé les hauteurs, se replient vers les deux Flandres, ils y rencontrent les vents d'O. et du N. O., qui entrent par l'ouverture qu'on trouve entre Nieuport et Bois-le-Duc; alors le combat qu'ils se livrent occasione des ouragans qui font quelquefois des ravages effroyables sur les côtes, et refluent dans la province d'Anvers. Nous avons dit que ces vents règnent la plus grande partie de l'année. Ceux d'E. se font ordinairement sentir depuis la fin et le commencement de l'année jusqu'au printemps, et y amènent presque toujours la gelée; parce qu'en tra-

versant un continent immense jusqu'à la Sibérie, ils ne rencontrent aucune mer, et ne peuvent se charger de principes d'humidité. Jusqu'au mois de mars ces vents sont favorables à la végétation; mais quand ils soufflent trop tard dans le printemps, ils font évanouir les espérances des cultivateurs.

RÈGNE VÉGÉTAL.

AGRICULTURE.

Le sol de la province d'Anvers est presque généralement formé d'un sable fin et léger qui repose sur une base d'argile; il est peu fertile par lui-même, mais lorsqu'il est fixé par la culture et les engrais, il répond bien aux soins du laboureur. Sa qualité, qui varie beaucoup, peut être graduée sur deux lignes transversales, dont l'une, partant de Malines, suivrait le cours de l'Escaut jusqu'au territoire de Berg-op-Zoom, et l'autre s'éleverait de l'Escaut jusqu'aux frontières du Brabant hollandais. Les deux points de départ sont ceux où le sol est le meilleur, et la défectuosité est progressive jusqu'aux extrémités opposées.

Les régions incultes occupent à peu près un sixième de la superficie totale de la province; elles se composent d'une grande partie de l'arrondissement de Turnhout, sur la lisière du Brabant hollandais, de la province de Limbourg et d'une partie beaucoup moins considérable de l'arrondissement d'Anvers : l'arrondissement de Malines ne compte presque plus de bruyères incultes dans sa circonscription.

Les productions végétales de cette province sont si variées, qu'il semble que la nature, par la diversité de ses dons, ait voulu la dédommager de ses bruyères incultes et stériles. Le seigle, l'orge, l'avoine, le froment, le méteil et le sarrasin; la pomme de terre, le navet, la carotte, le panais, la betterave, la chicorée; le foin, le trèfle, la luzerne, le sain-foin, la vesce, la spergule, le pois, la féverole, le haricot et la fève; un peu de houblon et de tabac; le colza d'hiver et d'été, la navette, le pavot et la camomille en petite quantité; le lin, le chanvre, les faînes et les noix; la garance, le bois et les fruits de diverses espèces : tels sont les principaux produits qu'offre le règne végétal de cette contrée.

Froment.

Edegem, Hove, Bouchout, Mortsel et Contich sont les localités où l'on récolte le froment le plus farineux et le plus estimé : les terres des polders, le long de l'Escaut et du Rupel, en produisent aussi une grande quantité ; mais il est moins farineux et a l'enveloppe plus épaisse.

Le peu de froment que l'on récolte dans l'arrondissement de Turnhout est cultivé dans les meilleures terres, c'est-à-dire celles qui sont profondes et fraîches, et qu'on a laissées pendant plusieurs années en prairies naturelles et fait pâturer par le gros bétail. Après les avoir labourées trois fois à plat, hersées et légèrement fumées, on y sème le froment qu'on a eu soin de chauler : il réussit ordinairement très-bien.

On récolte, année commune, 178,432 hectolitres de froment, et 10,000 hectolitres de méteil.

Seigle.

Le seigle, qui forme la principale nourriture du bas peuple des villes et des habitans de la campagne, est généralement cultivé dans toutes les parties de cette province; dans l'arrondissement de Turnhout, on y consacre environ les deux tiers des terres arables. Les cultivateurs campinois sèment du seigle quelquefois jusqu'à trois années de suite sur le même terrain, sans y intercaler aucune autre plante; mais ils ont soin de bien fumer le champ avant d'y répandre le grain. Lorsqu'ils font succéder au seigle des navets, ils fument de nouveau, après avoir donné deux labours; mais si, au lieu de navets ils sèment de la spergule immédiatement après le seigle, ils se bornent à donner un labour à la terre, rarement deux; et passent ensuite la herse et le rouleau d'après l'exigence de la situation.

Lorsque le terrain est destiné à être de nouveau ensemencé en seigle, sans intermédiaire d'aucune autre culture, il est soigneusement nettoyé, et reçoit deux et souvent trois labours, ensuite deux ou trois hersages avant que l'on y dépose le fumier, ce qui n'a lieu qu'au moment où l'on sème, et dans la proportion de cent charretées de fumier, du poids de cinq à six cents kilogrammes chacune, par bonnier.

Souvent on sème au printemps des carottes à travers le seigle, s'il n'a pas levé assez épais; ensuite on passe la herse, et les carottes viennent très-bien sans nuire à la récolte du grain.

Les cultivateurs commencent à semer le seigle vers la mi-octobre, et ils continuent d'ensemencer leurs terres au fur et à mesure qu'ils les dégagent des plantes fourragères, telles que spergule, navets, carottes, etc., qui les occupaient, et qu'on laisse en terre autant que la saison le permet; de sorte que souvent leurs semailles se prolongent fort tard.

La province récolte, année commune, 1,104,000 hectolitres de seigle.

Orge.

L'orge d'hiver et l'orge d'été sont aussi cultivés dans tous les cantons de la province, mais en quantité moindre que les espèces précédentes.

Avoine.

On sème rarement l'avoine avant l'hiver; c'est ordinairement en février ou mars qu'on dépose cette graine dans un champ convenablement labouré et amendé. La quantité de semence qu'on emploie varie beaucoup selon les cantons; le plus communément, on emploie deux ou trois hectolitres par hectare. C'est dans les arrondissemens de Malines et d'Anvers qu'on en sème le plus; dans celui de Turnhout, la culture de cette graminée est peu importante.

Sarrasin.

Le sarrasin, qu'on nomme aussi *blé noir*, vient dans les terrains les plus arides; il n'y a que les sols froids et humides qui ne lui conviennent pas : les terres substantielles le font pousser en herbe, et il y donne peu de grains. Après un petit labour, on sème clair et à la volée; cependant si l'on a pour objet de nettoyer le champ de ses mauvaises herbes, ou de récolter en vert, ou d'enterrer la plante comme engrais, on sème dru; ensuite on herse et l'on passe le rouleau. C'est ordinairement au printemps, quand le froid n'est plus à craindre, qu'on sème le sarrasin, car ce blé craint la gelée. Dans la Campine, on sème tous les huit jours, pendant les mois de mai et de juin, une certaine étendue de terrain en sarrasin destiné à être mangé en vert.

Produits des terres en céréales.

La province d'Anvers récolte, année commune, en froment, méteil, seigle, orge, avoine et sarrasin, savoir :

	Hectolitres.
Froment	178,500
Méteil	10,000
Seigle	1,104,000
Orge	138,000
Avoine	208,000
Sarrasin	252,000
Total	1,890,500

Ce total des récoltes des graines céréales est supérieur à la quantité qu'exige la nourriture des habitans et des bestiaux, et l'excédant sert à alimenter les brasseries et les distilleries.

GRAINES OLÉAGINEUSES.

Colza.

Le colza, *brassica oleracea arvensis*, est assez généralement cultivé, dans la plupart des communes de la province, sur des terres de première qualité; mais c'est dans les polders qu'on se livre principalement à cette culture. La terre qui vient de rapporter du froment est ordinairement celle qu'on destine au colza; après avoir labouré deux fois et fumé copieusement, on dispose le sol par petits sillons, et on y plante le colza à la distance d'un pied. Cette plantation se fait, soit à la charrue, soit avec le plantoir à main. Lorsque la plante a pris un certain accroissement, on la butte en creusant avec la bêche les raies de trois en trois sillons, et jetant la terre à droite et à gauche. Le colza planté en automne est quelquefois presqu'entièrement détruit par les froids rigoureux et prolongés de l'hiver; on sème alors, au printemps, une plus grande quantité de cette graine que de coutume, et celle-ci donne ordinairement une récolte assez abondante pour réparer en partie les dommages occasionnés par l'hiver.

Pavot, navette.

On cultive aussi la navette et l'œillette, ou pavot, mais en très-petite quantité.

PLANTES FILAMENTEUSES.

Chanvre.

La culture du chanvre est absolument négligée dans cette province; on ne le cultive guère que dans les jardins de quelques cultivateurs, pour l'usage domestique.

Lin.

Les Campinois sèment assez ordinairement du lin ou du chanvre sur le terrain où ils ont recueilli des pommes de terre; ils donnent deux labours profonds, fument copieusement, et ensuite sèment le lin ou le chanvre. La terre destinée au lin ne doit pas avoir été inondée l'hiver précédent, elle ne doit pas même être trop humide : le lin y viendrait mal. Une terre trop sablonneuse et trop sèche présente aussi des conditions défavorables à cette culture.

On récolte annuellement de 15 à 20 mille hectolitres de lin.

Aucun nouveau procédé n'a été essayé dans cette contrée pour le rouissage du lin, et quoique l'ancienne méthode soit toujours en usage, il est très-rare que le lin, en sortant du rouissage, se trouve endommagé.

La commission d'agriculture observe qu'on ne prend pas assez de précautions après qu'on a arraché le lin, car, immédiatement après, on le réunit en petites bottes que l'on serre trop fortement, et on le met en tas; d'où il résulte que, si le lin doit rester quelques jours dans cet état avant qu'on procède à la seconde opération, qui consiste à le dépouiller de sa graine, il ne tarde pas à s'échauffer, et perd sa qualité.

Garance.

Cette plante, que Linné désigne sous le nom de *rubia tinctorum*, parce que sa racine s'emploie en teinture, n'est cultivée que dans les polders, au nord d'Anvers. La terre où elle croît le mieux est celle qui, après avoir reposé pendant une saison, a porté d'abord du colza, et l'année d'après du froment : on laboure deux fois après cette récolte, en ayant soin de ne pas passer la herse la dernière fois. Pendant l'hiver, la terre est laissée dans cet état, afin que la gelée puisse d'autant mieux l'ameublir. Au printemps suivant on passe la herse, en ayant soin de

tracer des sillons plus profonds qu'aux deux premiers labours, c'est-à-dire à un pied de profondeur. De nouveau la herse est passée sur le terrain que l'on divise par planches ou couches, de manière à ce qu'il y en ait neuf sur une étendue de vingt-quatre pieds. Après cette opération, ces couches ont une largeur d'environ un pied et demi, et doivent se trouver séparées par un petit fossé creusé par le double tour de la charrue, qui forme les deux couches de droite et de gauche.

Lorsque le terrain est bon, et qu'il a été engraissé avant la récolte du colza, il ne demande pas de fumier pour la garance; s'il est moins substantiel, on peut le couvrir d'engrais avant l'hiver et avant de le labourer pour la seconde fois. Plusieurs cultivateurs ne mettent l'engrais qu'au printemps, c'est-à-dire au mois de mars, mais alors il ne faut pas faire de couches, et planter la garance au cordeau, par la raison toute simple qu'en formant des couches on porterait l'engrais destiné à nourrir la plante sur la surface de la terre, où il ne produirait pas d'effet.

Les petits fossés qui séparent les couches se forment d'eux-mêmes par l'effet des sarclages, et lorsque l'on couvre la garance avant l'hiver; au reste, il ne faut pas croire que ces fossés soient indispensables pour la croissance de la garance.

On ne peut planter la garance que vers la fin d'avril, ou au commencement de mai; cela dépend de la précocité plus ou moins grande des bourgeons (*kiemen*) que produit la garance plantée l'année d'auparavant. Ces bourgeons s'arrachent très-facilement et sans endommager la plante; le bout qui sort de terre et qui est destiné à y rentrer est d'un jaune rougeâtre. En cueillant ces bourgeons, on les arrange dans des paniers et on les porte

sur le terrain que l'on destine à être planté; là, on les trempe dans une espèce de boue que l'on prépare dans un baquet, en mêlant de l'eau avec de la terre grasse. Ce procédé n'est pas en usage partout, mais il est néanmoins fort utile, parce qu'il est très-propre à faire prendre racine aux bourgeons, surtout quand le moment de la plantation est suivi de chaleur et de sécheresse.

La garance se plante à la main : on se sert pour cela d'un instrument en fer, de la forme d'une truelle de maçon, et on place les ouvriers de la manière suivante : en supposant qu'on emploie six planteurs, on les fait précéder par un homme qui, muni d'un rateau, égalise le terrain, d'abord de la couche sur laquelle il est placé, et ensuite de celles à droite et à gauche qui la joignent, de manière à égaliser le terrain sur trois couches à la fois. Un autre ouvrier suit celui-ci avec une brouette sur laquelle est placé un panier de bourgeons de garance trempés dans la boue, comme nous l'avons indiqué plus haut, et qu'il jette par poignées sur les couches préparées pour être plantées. Ensuite viennent les six planteurs rangés sur deux lignes, par conséquent trois de front; chaque couche devant recevoir quatre bourgeons insérés les uns à côté des autres, les trois premiers ouvriers en plantent chacun deux, et les trois qui suivent plantent les autres à côté, ce qui s'exécute de la manière suivante : on soulève la terre obliquement avec le plantoir, on y fiche les deux bourgeons près l'un de l'autre, mais de manière à ce qu'ils ne se touchent pas; ensuite on pose légèrement le pied sur la terre soulevée. Les trois planteurs qui suivent les premiers font la même opération, et sont suivis d'un enfant qui, avec un très-petit rateau, efface les traces que les pieds des planteurs ont faites, pour empêcher que

la terre ne se durcisse par l'action du soleil. On continue de cette manière en avançant toujours, et en ayant soin de laisser une distance d'un pied entre chaque couche sur lesquelles sont plantées quatre bourgeons de garance.

Le sarclage de la garance exige aussi les soins les plus attentifs : la terre doit être nettoyée de toute espèce d'herbe. Cette opération s'exécute au moyen de petits grattoirs (*krabbers*), dont le manche n'a que deux pieds de longueur, afin de forcer l'ouvrier à se baisser. On sarcle ordinairement trois fois dans le cours de la première année, et trois fois la seconde année. Au second et au troisième sarclage, on rehausse un peu le sol avec la terre que l'on prend entre les deux couches, c'est ce qui forme le petit fossé dont nous avons parlé.

Au mois de novembre, on couvre la garance de deux ou trois pouces de terre; cela se fait, dans les terrains qui ne sont pas trop forts, au moyen d'une charrue faite exprès pour cet ouvrage, et qui ne jette la terre que d'un côté seulement, de sorte qu'il faut faire le tour de chaque couche pour la couvrir entièrement. On fait suivre la charrue par un homme muni d'une bêche, pour égaliser la terre jetée sur la couche. Dans les terres très-fortes, ce travail se fait uniquement avec la bêche, en ayant soin de ne mettre qu'environ deux pouces de terre sur la couche. Cette précaution a bien moins pour but de préserver la garance de la gelée à laquelle elle résiste assez bien, que de la forcer à émettre de nouvelles racines. Au mois de mars suivant, on y passe le rateau afin de faciliter la sortie des bourgeons destinés pour la plantation suivante, ce qui, d'ailleurs, n'est pas toujours de première nécessité, car la première pousse du printemps est ordinairement si vigoureuse, qu'elle perce la couche de

terre avec la plus grande facilité, et que la nouvelle tige paraît dès les premières chaleurs.

Au mois d'août ou de septembre, aussitôt que les pluies ont assez pénétré le sol pour le rendre facile à creuser, on pratique l'arrachement. Il importe beaucoup que cette opération précède le temps où l'on peut craindre les gelées, qui nuiraient à la qualité de la racine pendant le séchage. Cette opération exige un grand travail; elle est longue, dispendieuse, et ne peut se bien faire qu'à bras. On se sert de bêches faites exprès; elles sont toutes en fer, ayant un manche de la longueur de trois pieds, ferré en partie. L'extrémité inférieure de cette bêche n'a que deux pouces et demi de largeur. Ce sont des hommes très-robustes qui doivent être chargés de ce travail : on les paie jusqu'à quatre escalins par jour, et quelquefois davantage. Il est recommandé que le creusement ait lieu aussi profondément que l'exige le prolongement des racines, et dans les terres meubles, cette fouille doit se faire avec d'autant plus de soin, qu'on y est exposé à perdre une grande partie de la récolte. Quant aux terrains compactes, il est rare que l'on creuse plus d'un pied, car les frais qu'on serait obligé de faire pour aller plus avant, n'équivaudraient pas, à beaucoup près, à la petite quantité de racine qu'on retirerait en plus. Au reste, avec un peu d'habitude, un simple essai d'une heure suffit pour juger de la profondeur réelle où doit se limiter la fouille.

Dans la Belgique, la racine de garance ne séjourne communément qu'un hiver en terre, de manière que celle plantée au mois de mai 1833 sera récoltée au mois de septembre 1834; mais il est certaines contrées où l'on prolonge bien davantage sa durée, et cela dépend de quelques circonstances particulières à ces pays. Ainsi,

dans le Levant, par exemple, où les terres sont à bas prix, la récolte ne se fait qu'au bout de cinq et même six ans. On a prétendu que la garance, cultivée en Grèce, et à laquelle on donne le nom d'*alizari*, était, sinon une espèce différente de la nôtre, au moins une variété particulière. M. Félix assure, dans son intéressant Mémoire (1), que l'*alizari* a un tempérament plus faible que la garance ordinaire, que ses feuilles sont plus lisses et plus tendres, sa tige plus frêle, et qu'on est contraint de la soutenir au moyen de rames. Cet auteur présume que la tige qui a été mieux nourrie, et qu'on a laissée atteindre toute sa force, donne naissance à des racines plus abondantes et mieux pourvues de matière colorante. Cependant tous les botanistes rapportent les garances tinctoriales à une seule et même espèce.

Pour que la garance puisse séjourner sans inconvénient dans un sol même de bonne qualité, il faut encore que la localité soit à l'abri de la multiplication d'une plante parasite qui attaque plus particulièrement la racine de garance et qui lui est des plus funestes (le *rhizoctonia rubiæ*); lorsque cette plante infecte le sol, on est bien obligé d'abréger la durée du séjour, dans la crainte de s'exposer à tout perdre. On ne saurait donc prescrire de limites positives pour la durée de la garance, qui doit, comme on vient de le voir, varier suivant les circonstances, et surtout relativement à la valeur des terrains; motif essentiel, qui détermine la plupart des agriculteurs belges à ne pas reculer la récolte de cette plante tinctoriale au-delà de deux années.

Ce que nous avons rapporté de la culture de la garance

(1) Annales de Chimie, t. XXXI.

est loin sans doute de renfermer tous les détails qu'on pourrait donner sur cet objet, car si l'on voulait comparer les différentes méthodes suivies dans chaque contrée, et en faire ressortir les avantages et les inconvéniens, on aurait encore beaucoup à ajouter; mais notre but ayant été seulement de faire connaître les bases principales de cette culture en Belgique, nous pensons en avoir dit assez pour mettre chacun à même de juger des véritables conditions qu'elle exige généralement.

Personne ne contestera que la culture et la préparation de la garance ne méritent d'être encouragées d'une manière toute particulière : aussi la commission d'agriculture de la province s'est-elle empressée de signaler au gouvernement les grands avantages qui pourraient résulter pour le pays de l'accroissement de cette branche essentielle de l'industrie agricole. Quelques modifications ont été obtenues dans les droits d'entrée et de sortie de cette teinture; mais ces modifications n'ont point paru suffisantes à la commission, qui se propose d'examiner de nouveau cette matière et d'en faire l'objet d'un rapport spécial.

Houblon.

Le houblon est si peu cultivé dans cette province, qu'il est inutile d'en faire mention.

Il en est de même du tabac qu'on ne trouve que dans les jardins de quelques particuliers.

Chicorée.

On cultive la chicorée dans plusieurs cantons de la province, mais c'est principalement dans les environs de villes qu'on en sème le plus.

Prairies naturelles et artificielles.

Les prairies sont destinées à produire du fourrage pour la nourriture des animaux. On peut les diviser en plusieurs sortes, selon le mode de culture ou la manière d'en utiliser les produits.

Les prairies naturelles sont nommées ainsi, parce que une fois semées, les plantes fourragères continuent à se reproduire d'elles-mêmes, jusqu'à ce que le mélange d'herbes hétérogènes oblige à défricher et à renouveler.

Ces prairies sont comme permanentes sur le même sol et composées principalement de graminées se resemant d'elles-mêmes, tandis que les prairies artificielles composées d'une seule plante légumineuse réclament les soins de l'homme qui sont nécessaires à son existence comme à sa propagation.

La province d'Anvers est remarquable en ce qu'elle a un très-grand nombre de prairies naturelles dont la plupart sont d'une excellente qualité. Dans la partie orientale, elles exigent beaucoup de soin et beaucoup d'engrais. La plupart des bas-fonds, surtout lorsqu'il s'y rencontre des sources ou qu'ils sont traversés par des petits ruisseaux, sont mis en prairies naturelles. On fume tous les ans ces prairies avec un engrais préparé

exprès. Partout où les localités le permettent on tire parti des cours d'eau pour les irrigations.

Le trèfle, la spergule un peu de la luzerne et de sainfoin (on néglige trop la culture de ces deux dernières espèces), telles sont les plantes fourragères qui servent à former les prairies artificielles dans cette province.

Le peu de fertilité du sol de la Campine exigeant une immense quantité d'engrais, il a fallu trouver le moyen de nourrir beaucoup de bestiaux, pour pouvoir s'en procurer assez abondamment : de là est résultée la nécessité de donner un soin particulier pour augmenter et entretenir les prairies naturelles et artificielles, base de toute bonne agriculture et sur laquelle repose particulièrement celle de cette contrée.

L'usage des prairies artificielles remonte à une époque assez reculée chez les Campinois. La spergule paraît être la première plante qu'ils aient cultivée à cette fin ; c'est encore celui de tous les fourrages dont ils font le plus de cas et que préfèrent leurs bestiaux : ensuite vinrent le trèfle, le sainfoin et les racines fourragères, telles que les navets et les carottes. L'introduction des prairies artificielles fut pour cette contrée une véritable richesse ; le pays se couvrit de bestiaux et les terres les plus ingrates furent mises en culture.

La disette de fourrages ne se fait jamais aussi vivement sentir dans cette provinee que partout ailleurs ; car si le trèfle, la luzerne, la spergule et les navets qu'on a semés ont péri par la gelée et que la provision de carottes se trouve épuisée avant qu'on puisse se procurer du fourrage vert, on donne alors au bétail les herbes des prairies; et comme l'été et l'automne offrent presque toujours assez de produits, la deuxième coupe de foin se récolte pour

l'hiver. Bien des cultivateurs sont dans l'usage de semer, avant l'automne, du seigle pour donner en vert aux bestiaux, ce qui, outre un excellent fourrage, offre encore une grande ressource.

Trèfle.

De toutes les prairies artificielles, celles dont la culture est la plus étendue appartiennent aux prairies ensemencées en trèfle : ce qui tient à la facilité avec laquelle le trèfle entre dans l'assolement de trois années, suivi presque généralement sans en déranger l'ordre. Cette plante se plaît dans les terres douces, grasses et un peu humides.

On sème le trèfle aux mois de mars, d'avril et de mai, dans l'orge, l'avoine et le lin. On n'en fait ordinairement qu'une récolte la première année, et trois la seconde.

On emploie ordinairement la semence de trèfle pour commencer à mettre une terre en prairie. On choisit un sol bas et humide, dans lequel on répand du trèfle et de la graine d'herbe. Après la première ou la seconde année, le trèfle a suffisamment protégé l'herbe; peu à peu il dépérit, et l'herbe du pré le remplace. Une prairie est ainsi formée pour trente à quarante ans, sans avoir besoin d'être renouvelée.

Le trèfle qui, à la première année, n'a donné qu'une coupe légère, ou fourni un médiocre pâturage aux bestiaux après la récolte du lin ou de l'avoine, est en plein rapport

la seconde année. La première coupe se fait partiellement de jour en jour, pour la donner en vert aux chevaux et aux autres animaux, depuis le commencement de mai jusqu'à la mi-juin : alors, la deuxième récolte commence à être bonne pour être également donnée en vert, ou destinée à faire du foin. La troisième récolte est ordinairement moins abondante que les deux autres; souvent, dans le courant de septembre, on met les bestiaux en pâture dans le champ.

Le grand inconvénient du trèfle est qu'il est très-difficile à faner, parce que la moindre humidité, lorsqu'il est coupé, le noircit, et lui fait perdre beaucoup de sa bonté; il est bien plus profitable en vert que séché, mais on doit le donner en très-petite quantité dans le commencement; car le trèfle rouge qu'on cultive ordinairement et dont nous parlons ici, échauffe beaucoup; ce qu'on doit surtout éviter, c'est de le donner lorsqu'il est encore chargé de rosée ou d'humidité, comme aussi de le faire pâturer dans les mêmes circonstances. On emploie environ trente-deux livres de cette graine pour un hectare.

Dès la fin de septembre, on laboure le trèfle peu profondément, après y avoir répandu un léger fumier : quinze jours après, on sème à sa place du froment ou de l'orge d'hiver.

Le trèfle blanc ou *petit trèfle de Hollande* est une espèce vivace et perpétuelle, particulièrement propre au pâturage des moutons; après qu'il est semé, on fait passer souvent le rouleau, qui l'enfonce et en rend le pied plus compacte; par cette opération, les racines s'entrelacent et forment un gazon très-épais. Ce trèfle résiste bien dans les terres sèches et légères, et vient aussi dans les terrains humides. On l'emploie fréquemment et avec beaucoup

d'avantage pour garnir le fond des prés et des gazons semés en graminées; seul, on le sème à raison de vingt-quatre livres par hectare.

Les agriculteurs de la province d'Anvers observent que depuis quelques années, l'orobanche (*orobanche major* de Linné) devient de plus en plus le fléau du trèfle. Cette plante destructive se montre dans les jeunes semis de trèfle, et dans la première coupe de l'année suivante; mais pour peu que le temps devienne sec, le cultivateur perd une partie notable de la deuxième coupe, et la récolte de la graine qui n'est pas la moins précieuse. En vain on s'étudie à arracher cette plante; ses racines se trouvent entrelacées avec celles du trèfle, elles repoussent en peu de jours dix à douze tiges pour une, et étouffent les racines du trèfle.

Voici une observation qui déjà a été répétée dans la Flandre, et qui pourra servir à guider ceux dont les champs, soit ici, soit ailleurs, sont dévorés par cette végétation calamiteuse. Les petits fermiers qui labourent leur terre à la bêche pour y planter des pommes de terre, sont dans l'usage d'y semer ensuite du seigle, et la troisième année du lin avec du trèfle : rarement on trouve de l'orobanche dans ces trèfles, tandis que ceux des terres contiguës, labourées à la charrue, en sont pleins. Il semblerait donc que le labour à la bêche peut servir utilement à prévenir les effets destructeurs de l'orobanche. A l'appui de cette observation, vient l'usage où l'on est, dans plusieurs cantons, de labourer à la bêche la totalité des terres tous les sept ans : ce labour est fait jusqu'à la profondeur de dix-huit pouces, pour enfouir le bluet et les autres mauvaises herbes qui se multiplieraient dans les céréales, sans ces labours à la bêche, dont l'utilité est

aujourd'hui généralement reconnue. On a aussi remarqué que l'orobanche pullule avec plus d'abondance après l'avoine : en conséquence, on préfère de semer le trèfle avec le lin.

Nous avons cru devoir donner une certaine étendue à cet article du trèfle, parce que c'est sur cette plante trisannuelle que repose en partie la nourriture des bestiaux.

Luzerne.

Cette plante commence à être cultivée dans cette province, mais seulement en petite quantité. Il faut à la luzerne une bonne terre, profonde, exempte de mauvaises herbes, et engraissée avec des fumiers consommés. Ses produits considérables et sa longue durée dépendent beaucoup de la facilité que trouvent ses racines à pénétrer à une grande profondeur. Dans les situations un peu basses, voisines des bois, ou exposées par une cause quelconque aux gelées tardives du printemps, il est prudent de ne semer la luzerne qu'en mai. Pour favoriser la végétation de la luzerne et prolonger sa durée, on répand dessus, en hiver ou au commencement du printemps, un engrais bien consommé et à l'état de terreau, des cendres de tourbe, de houille ou du plâtre calciné et pulvérisé; cette dernière substance, surtout, produit sur la luzerne des effets merveilleux.

Les cultivateurs qui sèment de la luzerne, ont l'avantage de pouvoir faire, dans une même année, trois récoltes, et même plus, d'un foin excellent, qui convient à toute espèce de bétail, soit en vert, soit en sec.

La plupart des agronomes de la province d'Anvers pensent que le temps n'est pas éloigné où l'on sera obligé de remplacer la culture du trèfle par celle de la luzerne, parce que l'orobanche se multiplie tous les jours davantage dans le premier de ces fourrages, au point que les cultivateurs ne connaissent plus de moyen pour l'extirper.

Sainfoin.

Parmi les nouvelles plantes qu'on pourrait introduire dans la culture de cette province, on doit citer particulièrement le sainfoin. Ce fourrage a le double avantage de venir dans des terrains presque incultes. On peut le regarder comme perpétuel, car il se resème de lui-même; ses bonnes qualités sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les indiquer; mais on doit néanmoins insister sur la faculté qu'a cette plante de réussir dans des terrains médiocres, soit sablonneux et graveleux, soit surtout calcaires, et sur le mérite qu'elle possède encore de les améliorer sensiblement. Nombre d'exemples prouvent que c'est principalement au sainfoin qu'on a dû de

convertir en excellentes terres à froment, des sols qui n'avaient jamais rapporté que du seigle. Enfin ce fourrage est excellent pour engraisser les bestiaux. On ne saurait donc trop encourager la culture de cette plante, et la recommander aux cultivateurs qui exploitent des terrains pauvres, et où les autres fourrages ne réussissent pas.

On sème le sainfoin ordinairement au printemps, quelquefois de bonne heure en automne. Il faut environ quarante-cinq décalitres de semence par bonnier.

Spergule.

La spergule, appelée en flamand *spurrie*, croît dans les sables les plus stériles, les graviers les plus arides, tels que ceux de la partie orientale de la province d'Anvers, où elle abonde.

Cette plante est un fourrage annuel, qui pousse plusieurs tiges nouées; ses feuilles sont petites, étroites, jaunâtres, disposées en rayons autour de chaque nœud des branches; ses fleurs sont de couleur blanche. On la sème quelquefois au printemps pour s'en procurer de la graine; mais la saison ordinaire est en été, la sécheresse et la dureté du sol n'étant pas contraire à sa végétation, pourvu qu'il soit préparé par un labour. On emploie ordinairement vingt-quatre livres de semence par bonnier.

Dans la Campine, on sème tous les huit jours, depuis le commencement de mai jusqu'à la fin de juin, et quelquefois beaucoup plus tard, une certaine étendue de terrain en spergule destinée à être mangée en vert : celle qui doit être convertie en foin pour la provision d'hiver est fauchée en septembre.

Cette plante, d'une apparence triste et grêle, est un aliment agréable et substantiel pour les vaches. On remarque que tandis qu'elles le pâturent, elles donnent du lait en plus grande quantité et de meilleure qualité. On met les vaches au piquet pour paître la spergule jusqu'au temps des gelées. On coupe alors ce qui reste de fourrage pour le faire manger par le bétail dans l'étable.

Un bonnier de spergule, pâturé sur pied, peut nourrir quatre vaches pendant un mois.

Sa graine est excellente pour nourrir les pigeons et la volaille pendant l'hiver.

Féveroles.

La féverole ou fève de cheval, est une nourriture très-bonne et très-substantielle pour les bestiaux. Elle réussit très-bien dans les terres fortes des polders où sa culture est le plus en faveur.

La féverole succède ordinairement au froment ou à l'orge; elle demande deux labours : on la sème en mars,

sans engrais. Cette plante nourrit le champ avec les feuilles larges qu'elle porte et qu'elle laisse tomber avant sa maturité.

La fève blanche et quelques autres variétés, sont cultivées pour leurs graines, qui viennent dans des gousses cotonneuses, et donnent une nourriture assez recherchée qui est surtout à l'usage du pauvre. Un labour, des binages, une terre fraîche, des engrais et une culture semblable à celle du haricot nain, est ce qui convient le plus à cette plante légumineuse, qu'on voit fréquemment dans les jardins potagers.

Rutabaga.

Le rutabaga ou navet de Suède, dont la culture est peu connue dans la province, mérite cependant de fixer l'attention des cultivateurs; il résiste parfaitement aux plus fortes gelées et offre ainsi pendant tout l'hiver un fourrage d'une excellente qualité. M. Metcalf, l'un des agronomes les plus instruits de la province d'Anvers, cultive avec succès, à sa ferme de Schooten, le rutabaga;

la moitié de mai, c'est-à-dire lorsque le plant a acquis assez de force et que le terrain auquel il est destiné a été bien préparé pour le recevoir, on l'enlève de la couche avec beaucoup de précaution, afin de ne pas blesser les racines, et on rejette tous les plants qui ont souffert. Après en avoir réuni une certaine quantité, de manière à ce que leurs collets soient à la même hauteur, on plonge les racines dans une espèce de bouillie claire, faite avec de la fiente de vache et du jus de fumier, et immédiatement après on les repique en lignes avec le plantoir. Cette immersion de la racine dans la fiente de vache délayée dans du jus de fumier, en entretenant de l'humidité assure la reprise de la plante. Mais, quelle que soit la réussite de cette plantation, la récolte n'en est jamais aussi abondante ni aussi belle que lorsque le rutabaga a été semé en place.

« Les soins à donner au rutabaga lorsqu'il a été repiqué sont les mêmes que lorsqu'il a été semé en place; aussi doit-on espacer les lignes de manière à pouvoir y passer la houe à cheval, ou tout autre instrument qui puisse la remplacer.

« Le rutabaga grossit jusqu'à l'époque où viennent ordinairement les fortes gelées, et il résiste aux hivers les plus rigoureux de notre climat; mais néanmoins il est préférable de l'arracher vers la mi-novembre et de le placer dans un lieu où il puisse être garanti de la gelée, Si on le laissait en terre pour ne le récôlter qu'à fur et mesure des besoins, la grande humidité et les alternatives de gelée et de dégel lui seraient nuisibles, et l'on risquerait de le voir pourrir.

« Si on a soin, lorsqu'on arrache les rutabagas de profiter d'un temps sec, de leur enlever les feuilles en ne

laissant que celles qui sont près de la tête; ensuite de les placer, le collet en haut, sans trop les entasser, dans un lieu sec et aéré; de les couvrir de paille pendant les grands froids, et de les remuer en les changeant plusieurs fois de place pendant le printemps, pour empêcher qu'ils ne poussent, on pourra les conserver jusqu'au mois de juin. »

Il n'est pas de plante fourragère qui indemnise mieux des frais de fumure et de main-d'œuvre que le rutabaga. Ses feuilles, que l'on peut couper deux ou trois fois sans nuire à la racine, sont très-nourrissantes; elle donnent du lait en abondance et de bonne qualité; elles engraissent tous les animaux qui s'en nourrissent. Sa racine est d'une ressource inappréciable; c'est de toutes les racines fourragères la plus nourrissante, la plus saine, et celle qui se conserve le mieux; comme aussi c'est celle que tous les bestiaux préfèrent. Si on ajoute à cela qu'après la récolte de cette plante, le sol est profondément ameubli, purgé de toute espèce de mauvaises herbes, et susceptible de produire sans fumure, soit une céréale, soit une plante textile ou oléagineuse, on demeurera convaincu que l'on ne saurait trop conseiller aux fermiers de diriger leur attention sur la culture du navet de Suède ou rutabaga.

Navets.

Après le froment, le seigle et l'orge, on laboure légèrement la terre et on passe la herse, et l'on sème aussitôt des navets. On évalue ordinairement qu'un hectare de navets peut au moins fournir à la consommation de deux vaches; c'est la principale nourriture de ces animaux depuis les derniers jours d'octobre jusqu'en mars.

Carottes rouges.

On sème les carottes dans le froment, le seigle ou l'orge d'hiver, dès le mois de mars. Elles produisent d'autant plus, que la terre est bien cultivée et engraissée. Dès que ces céréales sont coupées, on arrache les mauvaises herbes, et même quelques chaumes, s'il est nécessaire, afin de donner aux carottes l'espace qui leur convient. Celles-ci sont récoltées en novembre.

Cette espèce de carottes est un surcroît de moisson, puisque dans le même terrain, avec une égale quantité de fumier, on fait, comme par le moyen des navets, une seconde récolte.

Panais.

La carotte blanche, qu'on nomme vulgairement panais est le *pastinaca sativa* des botanistes. Elle demande la même culture, le même engrais que la précédente; il lui faut aussi plus de place, parce qu'elle devient plus longue et plus grosse. Elle passe l'hiver sans danger. A l'approche de la gelée, on en coupe les tiges pour le bétail; le panais est un bon aliment pour l'homme : c'est aussi un excellent fourrage pour les vaches, parce qu'il leur fait donner ner plus de lait et plus de crême, et communique au beurre un goût agréable.

Pommes de terre.

Sur les sols compactes, la récolte des pommes de terre précède presque toujours celle du froment, parce qu'il est reconnu que la culture de ce tubercule ameublit et divise la terre; sur les sols légers, les pommes de terre succèdent au seigle et aux navets; souvent aussi c'est

l'avoine et le trèfle qui alternent avec ce tubercule, et quelquefois le sarrasin.

Dans les polders, la pomme de terre réussit sans avoir besoin de fumier; dans la Campine, elle demande au contraire un sol bien ameubli et bien fumé. Les agriculteurs de cette contrée plantent des pommes de terre depuis le commencement d'avril jusqu'à la fin de juin, selon que le terrain est plus ou moins sec ou humide. Cette opération se fait toujours à la charrue. On plante ce tubercule beaucoup plus rapproché qu'on ne le fait ordinairement partout ailleurs, aussi ne peut-on pas butter ou chausser la plante : tous les soins qu'on lui donne se bornent à la sarcler; néanmoins elle réussit très-bien. Les pommes de terre de la Campine et celles des environs d'Anvers sont les plus estimées.

La récolte des pommes de terre est pour les agriculteurs campinois d'une ressource immense, parce qu'elle entre presque toujours dans la nourriture chaude qu'ils donnent à leurs bêtes à cornes.

Légumes.

Un grand nombre de jardins et de plaines, surtout aux environs d'Anvers et de Malines, sont successivement couverts de légumes de toute espèce et d'herbes potagères, que les habitans de la campagne cultivent avec le

plus grand succès. Les pommes de terre, la carotte jaune, le chou rouge et le chou à rejets, sont l'objet de toute l'attention des petits cultivateurs, qui en retirent leurs principaux bénéfices.

Arbres fruitiers.

Les vergers, quoique peu nombreux, sont cependant peuplés de toutes sortes d'arbres fruitiers qui, malgré la froidure du climat, ne laissent pas que de donner des fruits de bonne qualité.

Les principaux arbres fruitiers de cette province sont les cerisiers, les pommiers, les poiriers, les pruniers, les noyers, les abricotiers et les pêchers.

Les abricotiers et les pêchers se trouvent le plus souvent dans les jardins; l'exposition qu'on leur choisit, le plus ou moins de rigueur ainsi que la durée des hivers, la qualité du terrain où ils sont plantés, la manière de les cultiver, ont une telle influence sur leur produit, qu'il serait impossible de l'évaluer.

Les cerisiers, les pommiers, les poiriers et les noyers sont cultivés dans les vergers, et y sont d'un rapport plus considérable.

Quelques vignes en espalier ornent les treilles des amateurs; mais les seules variétés hâtives peuvent y parvenir à une parfaite maturité.

Bois et forêts.

On compte, dans la province d'Anvers, environ 13,592 hectares de bois de toute nature, dont 2,300 appartiennent au domaine, et le restant à des particuliers.

On ne peut guère remarquer que deux forêts de quelque étendue : la forêt de Tongerloo, qui contient 337 hectares; et celle d'Everboden, qui en a 326. Ces deux forêts étaient autrefois plantées en chênes de haute futaie, dont une grande partie a été abattue pendant la réunion de la Belgique à la France. Une partie des bois est en taillis, soit de chêne, soit de toute autre espèce; le reste est planté en pins sauvages cultivés sur les bruyères nouvellement défrichées. Après le chêne et le pin, les principaux arbres forestiers sont le hêtre, le tremble et le bouleau. On voit sur le bord des chemins, des ormes, des chênes, des peupliers du Canada, etc. On remarque, à Tongerloo, la magnifique allée de tilleuls qui conduit à l'ancienne abbaye de ce nom : un grand nombre de ces arbres ont vingt pieds et plus de circonférence.

On rencontre, dans la Campine, des semis et des plantations de chêne d'une grande étendue; cela se voit le plus ordinairement près d'anciennes abbayes qui autrefois étaient très-riches. Presque tous les champs sont en outre entourés d'arbres; il en résulte que la Campine, sans être précisément un pays de bois, n'en est pas dé-

pourvue. Le chêne y fournit un bois dur, excellent, et connu sous le nom de *chêne de Brabant;* le peuplier du Canada s'y trouve en grande quantité, et sert à faire des sabots, dont l'exportation pour la Hollande est énorme. La culture du sapin rouge qui croît parfaitement dans ce pays, se propage de plus en plus, et occupe une grande partie des terres incultes, qu'annuellement on défriche.

Dans la forêt d'Everboden, presque entièrement plantée de chênes et de hêtres, croissent le *serapias latifolia*, le *phyteuma nigrum*, et sur la lisière des champs, le *dianthus armeria*.

Dans les marécages qui s'étendent entre Gymel et Hersselt, en tournant ce dernier village par Vorsheyde et Bergoom, on trouve, d'après les observations de M. Kickx, la *pilularia globulifera*, qui y forme de vastes tapis; l'*alisma ranunculoïdes*, l'*œnanthe fistulosa*, l'*osmunda regalis*, le *juncus tenajeia*, le *sium repens*, l'*exaoum filiforme*, l'*anagallis tenella*, le *sphagnum condensatum*.

De Hersselt à Westerloo le sol n'offre, le long des routes, que des pieds épars du *nardus stricta*, *genista anglica*, *jasione montana*, *lycopsis arvensis*, var. naine, et *plantago coronopifolia*. Les rigoles à demi desséchées où les eaux de pluie se rassemblent donnent naissance aux *ranunculus hederacens*, *peplis portula*, *juncus bufonius*, et *sagina procumbens*.

Dans les eaux de l'antique château de Westerloo croissent la ciguë vireuse, le *sium latifolium*, l'*iris pseudo-acorus*, le *sisymbrium palustre*, etc. A proximité de ce château on rencontre le *conium maculatum*, l'*æthusa cynapium* ou faux-persil, la *pimpinella dissecta*, et le *verbascum nigrum*.

Arrosés par les divers embranchemens de la Nèthe,

les champs y sont moins rebelles à la culture; mais les moissons sont infectées du *chrysanthemum segetum*, du *silene gallica* et de la *viola tricolor;* cette dernière surtout y prédomine.

Dans les environs humides et spongieux de Tongerloo, naissent le *vaccinium uliginosum*, l'*oxycoccos palustris*, le *sphagnum latifolium* et *acutifolium*, et la petite *campanula hederacea*.

A une demi lieue environ de Herenthals, on retrouve la bruyère, où croît la *gentiana pneumonanthe*, la *scutellaria minor*, le *juncus uliginosus*, et une variété naine à épis noirs du *carex cæspitosa*.

Lorsqu'on se dirige d'Herenthals vers Gheel, en traversant le lit du canal Napoléon, on trouve dans le fond qui en est sec, une grande quantité de pilulaire. Sur ses bords végètent le *lycopodium clavatum*, le *salix depressa* et la *polygala vulgaris*, plus rare dans ce pays que la nature du terrain ne le ferait présumer.

A gauche et au-delà du canal, on ne découvre qu'une grande plaine de sable bornée dans le lointain par les collines nues de Casterlé; à la droite est une vaste bruyère qui se dirige obliquement vers Gheel. Il serait difficile de rencontrer une bruyère plus ingrate. Le sol durci et inégal ne porte que des individus rabougris du *bromus sterilis*, du *carex arenaria*, de l'*agrostis pumila*, et de l'*erica vulgaris*, autour duquel s'attache le parasite *cuscuta epithymum*.

Quand on est éloigné d'une lieue environ d'Herenthals la végétation devient plus riante et plus variée par l'apparition du nénuphar blanc, de quelques pieds clairsemés du *myrica gale*, et dans les lieux marécageux de la *littorella lacustris*, du *juncus tenuis*, du *juncus lampo-*

carpos, et de cette variété de l'*isolepis fluitans* à laquelle Decandolle a donné l'épithète de *brevicaulis*.

Pour aller de Gheel à Eynthout le sol étant plus bas, les tourbières spongieuses, que les habitans appellent *quaggen*, y deviennent plus fréquentes, surtout à la hauteur du hameau de Wilders. Ici se présente une végétation toute différente du reste, et qui rappelle de prime abord la flore des prairies basses de Willebroek sur le canal de Bruxelles.

On y trouve la *mentha rubra*, Sm., les *ranunculus sceleratus* et *lingua*, le *calla palustris*, le *sium latifolium*, la *cicuta virosa*, la *larbræa aquatica*, le *comarum rubrum*, le *rumex hydrolapathum*, etc. Un peu plus loin le pays reprend son caractère campinois, l'*exacum filiforme*, la *scutellaria minor*, garnissent les bords des fossés. Dans la bruyère on voit les *genista pilosa* et *anglica*, le *scleranthus perennis*, la *molinia cerulea*. Dans les endroits où le sol est humide, il est couvert par le *carex hæderi*, le *scirpus campestris*, le *schænus albus*, auxquels se mêlent quelques pieds du *juncus pygmeus* : partout où il est inondé, l'eau se couvre des fleurs blanches et délicates du *lobelia dortmanna*.

Plus on s'avance d'Eynthout vers Everboden, plus la culture du pays s'améliore; à chaque pas on s'aperçoit que l'on s'éloigne de la Campine : ce ne sont plus des plantes exclusivement propres aux bruyères qui revêtent les lieux incultes, mais bien le *polygonum amphibium terrestre*, le *verbascum lychnites*, l'*arctium minus*, la *mercurialis annua*, la *vicia lathyroïdes*, le *tilia necrophylla*, dont la présence dénote évidemment une amélioration sensible dans la nature du terrain.

La géographie botanique, cette nouvelle branche d'his-

toire naturelle, qui est à la botanique ce que la géologie est à la science des minéraux, nous a fait connaître que rien n'est plus rare que d'observer en Europe les plantes propres à l'Amérique, dans leur état spontané. A la vérité, quelques espèces du nouvel hémisphère se sont répandues avec une telle profusion dans nos climats, que l'on serait tenté de les prendre pour indigènes : telles sont entr'autres l'*œnothera biennis* et l'*erigeron canadeuse,* qui se sont propagés dans toute l'Europe, etc.; mais ces plantes, évidemment exotiques, se sont répandues à la faveur de certaines circonstances, et l'on connaît fort bien l'époque de leur introduction; ainsi elles n'infirment en rien cette loi de la géographie botanique. Cependant il est quelques exceptions, à la vérité en très-petit nombre, mais qui n'en sont que plus extraordinaires. Un fait remarquable quant à la province d'Anvers, c'est que le *juncus tenuis*, bien certainement indigène à la Belgique, et qui fut décrit d'abord par Plukenet, ensuite par Gronovius et Willdenow, est cité par tous les auteurs comme uniquement indigène à l'Amérique septentrionale.

Le *juncus tenuis* a été observé en abondance dans la province d'Anvers, par M. Dumortier (1), qui l'a rencontré principalement vers Calmthout, Hoogstraeten, Herenthals, Tongerloo, Zoerle-Parwys, Boisschot, Schrik, etc.; il y croît le long des chemins ombragés légèrement humides, et dans les sentiers des bois, ordinairement avec le *juncus bufonius,* dont il a assez la tournure. Confronté avec une plante originaire d'Amérique, M. Dumortier n'y a trouvé aucune différence, et il s'est assuré que la plante belge est identique avec celle du nouveau continent.

(1) Savant naturaliste, membre de l'Académie des sciences et belles lettres de Bruxelles, etc.

MODE DE CULTURE.

Parmi les causes qui servent aux progrès de l'agriculture de la province d'Anvers, il faut tenir compte de son heureuse alliance avec le commerce.

Ce que l'on doit surtout admirer comme le résultat nécessaire d'une longue civilisation, c'est l'ordre parfait établi dans la succession des travaux agricoles, et dans leur mélange avec les travaux industriels dans plusieurs localités; de telle sorte que jamais personne ne reste oisif, et que chaque journée voit employer toute la quantité de force motrice que l'homme et les animaux peuvent fournir d'une manière utile.

L'agriculteur anversois ne suit pas une routine aveugle pour ensemencer constamment une même étendue totale de superficie, avec une même espèce de grains. Il varie ses cultures d'une manière très-entendue. C'est particulièrement dans les cantons de Malines, Puers, Contich et Wilryck que le sol reçoit des préparations qui le rendent favorable au développement, à la croissance et à la fructification de toute sorte de végétaux. La science des assolemens, la plus importante des branches de la grande agriculture, y est simple, parfaitement bien entendue et

adaptée au climat ainsi qu'à la nature des terres : aussi les improductives jachères y sont-elles inconnues; les navets, les carottes, les plantes charnues ou fourragères alternent avec succès les récoltes des grains, et servent à l'élève des bestiaux.

Les terres de cette province sont partagées en cinq classes, d'après leur qualité, et chaque classe est l'objet d'une culture particulière.

La première comprend les polders ou terres d'alluvions; la seconde, les terres en labour anciennement défrichées; la troisième, les bruyères récemment cultivées; la quatrième, les bruyères récemment défrichées; et la cinquième, les bruyères incultes. Voici le mode d'assolement suivi à l'égard de chacune de ces cinq classes ou espèces de terre.

Polders, ou terres d'alluvions.

Pour former un polder, on choisit une partie de terrain sur laquelle l'Escaut, déposant de la vase, détermine un attérissement qui s'élève par couches successives. Ces attérissemens deviennent si considérables avec le temps, qu'ils finissent par être entièrement découverts pendant les mortes-eaux. Ils produisent alors une herbe fine et substantielle : dans cet état, on les nomme *vreek* ou *schor*.

Ces *schors* deviennent des polders lorsqu'ils sont tota-

lement garantis des inondations. Pour atteindre ce but, on cherche, le plus près possible du fleuve, un fonds sur lequel puisse être construite une digue suffisamment large et assez élevée pour résister aux coups des vagues dans les grandes eaux et pendant les tempêtes. On creuse, derrière la digue, un fossé d'enceinte et des rigoles en quantité suffisante pour sécher entièrement le polder. Il faut ensuite pratiquer une écluse dans la digue pour faciliter l'écoulement des eaux, et lorsque ces diverses opérations sont terminées, on s'occupe de mettre le terrain en culture.

Les seules parties susceptibles d'être cultivées la première année, sont celles qui produisaient de l'herbe avant la construction de la digue. On y sème du colza qui donne une récolte abondante; la seconde année, on procède de même sur les terrains nouvellement desséchés, aussitôt qu'ils commencent à produire de l'herbe.

Lorsque le polder est entièrement défriché, ce qui demande plusieurs années, on examine quelles sont les parties qui peuvent être mises en labour, et celles qui doivent rester en prairies; celles-ci sont de deux sortes : on fauche les moins bonnes, les meilleures sont réservées pour l'engrais des bestiaux. Les terres en labour produisent abondamment des grains de toutes espèces. On ne les laisse jamais reposer; presque toutes produisent même deux récoltes par an, et ces terres ont moins besoin d'être fumées que celles de la seconde classe, dont nous allons parler.

Terres en labour anciennement défrichées.

Ces terres ne reçoivent pas toutes la même culture, parce que le sol et sa base ne sont pas absolument semblables; néanmoins, comme la terre végétale de cette province se compose en grande partie d'un sable gras, posé sur un fond d'argile grisâtre, ou sur un sable jaunâtre ou blanc, on pourra donner une idée générale de l'ensemble, en indiquant succinctement la culture de ces deux sortes de terrains.

L'étendue commune des fermes qui y sont situées est de dix à vingt bonniers calculés à quatre cents verges de vingt pieds carrés par bonnier. De plus grandes fermes paraissent aux habitans moins susceptibles d'être bien cultivées. Cette opinion est tellement établie, que des agronomes distingués pensent même qu'une ferme de onze bonniers est celle dont l'étendue est préférable pour obtenir une culture parfaite.

En supposant une ferme de cette espèce située dans un bon terrain, voici quel est son cours de moissons ;

La première année, deux onzièmes du terrain sont cultivés en pommes de terre, deux autres en froment, puis en navets; deux autres en avoine et trèfle; deux autres en trèfle; deux autres en seigle, puis en navets; et le dernier en prairies.

La seconde année, le seigle, puis les navets succèdent aux pommes de terre; les pommes de terre au froment et

aux navets; le trèfle à l'avoine et au trèfle; le froment, puis les navets au trèfle; l'avoine et le trèfle au seigle et aux navets; les prairies ne changent point.

La troisième année, l'avoine et le trèfle remplacent le seigle et les navets; le seigle, puis les navets, les pommes de terre; le froment, puis les navets, le trèfle; les pommes de terre, le froment et les navets; et le trèfle, l'avoine et le trèfle.

La quatrième année, le trèfle prend la place de l'avoine et du trèfle; l'avoine et le trèfle, du seigle et des navets; les pommes de terre, du froment et des navets; le seigle, puis les navets, remplacent les pommes de terre; et le froment, puis les navets, remplacent le trèfle.

Enfin, la cinquième année, le froment et les navets succèdent au trèfle; le trèfle à l'avoine et au trèfle; le seigle et les navets, aux pommes de terre; l'avoine et le trèfle, au seigle et navets; et les pommes de terre au froment et navets.

Ensuite on recommence dans l'ordre indiqué pour la première année. D'où l'on voit que non seulement les terres ne reposent point, mais encore que quelques-unes produisent deux récoltes dans l'année.

Les prairies dont il est fait mention, et qui forment le onzième des terres en exploitation dans la ferme prise pour terme de comparaison, sont, si l'on peut s'exprimer ainsi, semi-naturelles, semi-artificielles. Voici comment on les forme :

On choisit la terre la plus basse et la plus humide; on l'ensemence en trèfle et graine d'herbe. Après la première ou la seconde année, le trèfle a suffisamment protégé l'herbe : il dépérit, et la prairie est formée pour trente ou quarante ans sans avoir besoin d'être renouvelée.

Lorsqu'on veut cultiver du lin et du colza, le cours de moissons n'est point le même, parce que le lin ne vient bien qu'après six années d'intervalle. On commence donc ainsi :

1re année	. . . .	froment.
2e	—	lin.
3e	—	seigle.
4e	—	avoine.
5e	—	trèfle.
6e	—	colza.
7e	—	pommes de terre.

On remarquera, tant par cette division que par celle ci-dessus, que la récolte des pommes de terre précède toujours celle du blé. On le fait ainsi, parce qu'il est reconnu que la culture de ce tubercule ameublit et divise la terre.

Dans le sol dont il est question, on ne cultive le sarrasin que lorsqu'on manque de fumier, ou qu'une terre est trop remplie d'herbe pour la nettoyer, parce que la main-d'œuvre en serait trop considérable. Le sarrasin exige peu d'engrais et détruit l'herbe. Après sa culture, on récolte de bon froment et de bonne orge.

Les terres humides et glaiseuses ne suivent point le même cours de moissons que celles dont on vient de parler. Voici l'ordre observé pour cette espèce de terre :

1re année.	Froment.	Orge puis navets.	Trèfle.	Avoine et trèfle.
2e année.	Orge puis navets.	Avoine et trèfle.	Froment.	Trèfle.
3e année.	Avoine et trèfle.	Trèfle.	Orge puis navets.	Froment.
4e année.	Trèfle.	Froment.	Avoine et navets.	Orge puis navets.

Dans ce cours de moissons, ainsi que dans celui qui précède, les terres ne reposent jamais, parce qu'elles sont fumées tous les ans avant d'être ensemencées. Les cultivateurs conviennent cependant que la moisson récoltée sur une terre qui ne repose point, est moins abondante que celle recueillie sur une terre qui a reposé; mais ils ont remarqué que les trois récoltes qu'ils obtiennent par leur système de culture, sont plus avantageuses que les deux qu'ils retiraient, pendant le même temps, en suivant le système des jachères.

Bruyères nouvellement cultivées.

Ces bruyères forment nécessairement une classe à part: non seulement leur culture est différente de celle des bonnes terres, mais leur produit est moindre; si l'on néglige de leur donner des soins assidus, leur faculté végétative se dégrade, et dans peu d'années elles retournent à leur état primitif. Le cultivateur de la bruyère est donc un homme précieux, qui arrache, par des travaux opiniâtres, les produits qu'un sol ingrat ne lui abandonne qu'à regret. Le spectacle de ses succès est une preuve nouvelle de ce que peut la patience unie à l'industrie.

Le sol des bruyères est composé d'une couche supérieure de sable gris; quelquefois il est jaune, roussâtre ou blanc : cette dernière couleur annonce la qualité la moins fertile. Cette couche varie depuis deux pouces jusqu'à plusieurs pieds. Avant d'être cultivée elle ne produit que de la bruyère mêlée de quelques brins d'herbe courte et fine dont les moutons sont extrêmement friands. La couche qui supporte le sable est communément un banc de tuf ferrugineux, composé de glaise, d'argile, ou autre terre compacte. Quelquefois cette couche inférieure est marécageuse, au point qu'on en tire de la tourbe. L'épaisseur de cette seconde couche ne varie pas moins que celle de la première.

L'étendue commune des fermes dans les bruyères cultivées, est de huit à dix bonniers ou hectares.

L'étendue des terres est divisée en trois parties et le cours des moissons est à peu près réglé comme suit :

1re ANNÉE.	Pommes de terre.	Avoine et trèfle.	Pommes de terre.
2e ANNÉE.	Avoine et trèfle.	Trèfle.	Seigle.
3e ANNÉE.	Trèfle.	Seigle et navets.	On forme un bois taillis.
4e ANNÉE.	Seigle et spergule.	Seigle et spergule.	Bois.
5e ANNÉE.	Seigle et navets.	Sarrasin.	Bois.

Ainsi dans les bruyères cultivées, comme dans les terres de labour et les polders, on voit que loin de reposer, une partie des terres donne habituellement deux récoltes; et certes, si quelque chose peut frapper un agronome, c'est le spectacle d'un territoire totalement infertile, qu'une patience invincible, et des soins continus mettent au point de produire plus que ne le font de très-bonnes terres dans des contrées moins bien cultivées.

Bruyères récemment défrichées.

Il y a plusieurs moyens pour parvenir au défrichement des bruyères. Les uns sont fort dispendieux, et par conséquent peu usités; les autres, moins coûteux, mais plus longs, sont employés communément.

D'après la connaissance de la nature du sol des bruyères, il suffit de dire que le succès de leur défrichement consiste à détruire la couche de tuf ferrugineux qui s'oppose à la filtration de l'eau, et à donner de la liaison à la couche supérieure, pour en former une terre végétale. Lorsqu'on veut employer des moyens dispendieux pour y parvenir, on commence par enlever le banc de tuf, soit en totalité, soit à une telle profondeur que les racines des arbres et des plantes ne puissent pas l'atteindre, et que l'eau trouve un libre passage.

Si l'on ne veut pas entreprendre de suite un ouvrage aussi considérable, on se contente de bêcher à la main le terrain qu'on veut défricher; on y transporte soixante charretées, à un cheval, de fumier pour environ un bonnier et demi; on y plante des pommes de terre, à raison de vingt sacs par bonnier (chaque sac pèse environ 100 kilogrammes), qu'on enfouit, soit à la main, soit à la charrue. Si l'ouvrage est bien fait, et si la saison est favorable, le produit est d'environ cent trente-quatre sacs par bonnier (de six à sept pour un.)

Après la récolte on donne un nouveau labour à la charrue, et on fume de nouveau dans les mêmes proportions; l'on sème ensuite du seigle, dans lequel on jette, au printemps suivant, de la graine de trèfle avec une certaine quantité de graines de navets ou de carottes. Si toutes les conditions sont favorables, le bonnier produit environ vingt-huit quintaux de seigle. La paille, le trèfle et les navets ou carottes servent de nourriture aux bestiaux.

L'année suivante on sème de l'avoine, du trèfle et des navets ou carottes. Le bonnier produit dix-sept quintaux environ d'avoine.

La troisième et la quatrième année on fait deux récoltes de trèfle. Un bonnier et demi de trèfle, mêlé de navets ou de carottes, nourrit trois vaches pendant une année.

La cinquième année, on sème du seigle; mais on ne fume qu'avec trente charretées, parce que le gazon du trèfle améliore la terre.

La sixième année, on sème de la bouquette ou blé sarrasin; le produit d'un bonnier est de vingt-un quintaux et demi.

La septième année après le défrichement, on plante de nouveau des pommes de terre, et la rotation recommence.

Cette méthode est la plus accélérée; elle donne promptement des produits; mais comme elle est dispendieuse, elle ne peut être exécutée qu'en petit, et par des cultivateurs riches; aussi est-elle peu suivie.

L'autre méthode est plus longue : ses progrès sont lents, ses produits retardés; mais elle entraîne à moins de frais, et c'est la seule qu'on puisse entreprendre en grand. Quoique chaque cultivateur la varie suivant ses

idées, voici comment elle se pratique le plus généralement.

On entoure par des fossés creusés à la brêche, la quantité de terrain qu'on veut défricher, après quoi on donne un léger labour à la charrue, pour retourner la bruyère qu'on laisse se détruire à l'air. La deuxième année, les bons cultivateurs donnent un second labour, afin d'extirper les racines de la bruyère, et de laisser le terrain recevoir toutes les impressions de l'atmosphère. L'année suivante on donne un labour plus profond, et l'on sème à la volée de la graine de pin sauvage, que les habitans nomment improprement sapin. Cette graine est recouverte par la herse.

Quelques cultivateurs aiment mieux repiquer au plantoir les jeunes pins qu'ils ont élevés exprès; mais cette méthode, qui a l'avantage de donner plus d'air au plant, est d'ailleurs plus dispendieuse et moins sûre. De quelque façon qu'il s'y prenne, le cultivateur, s'il est soigneux, doit former une pépinière de pins dans un terrain plus anciennement défriché : ces jeunes sujets servent à remplacer ceux qui ne sont pas levés dans son grand défrichement, et par ce moyen il évite d'avoir des clairières et des places vides.

Après ces premiers soins, on laisse pousser le bois pendant un temps plus ou moins long, suivant la force de la végétation; mais jamais moins de dix ou douze ans. C'est alors seulement que le produit commence. Il consiste, pendant la première année, à donner de l'air au plant, en élaguant les bois qui poussent de travers ou qui sont les moins vigoureux. Les gaules qu'on en retire servent à dresser les charmilles et les haies. Leur quantité est indéterminée. Huit ou dix ans après, le bois ayant

pris un nouvel accroissement, on peut faire une nouvelle récolte. On y procède de la même manière, en coupant les arbres les moins beaux, ceux qui donnent le moins d'espoir de parvenir à une grande hauteur. Les perches qu'on obtient par cette seconde coupe servent à ramer le houblon et les haricots.

Après ces deux opérations il ne reste plus que les arbres qu'on veut conserver : ce sont les pins les plus droits, les plus vigoureux et qui ont le plus de grosseur. On les laisse végéter jusqu'à ce que, ne prenant plus de nourriture, ils commencent à dépérir, ce qui arrive communément, et suivant les terrains, quarante à soixante ans après la plantation. Alors on les abat, on enlève jusqu'aux racines, et l'on commence une nouvelle culture.

Pendant la durée de la végétation des pins, les feuilles dont ils se sont dépouillés tous les ans ont dû pourrir sur la terre, et former alors une couche végétale de huit à neuf pouces d'épaisseur. Si cette couche paraît suffisante au cultivateur, s'il est pressé de jouir, si d'ailleurs le sol le seconde par une faculté végétative, il l'ensemence en pommes de terre, et commence la culture des plantes céréales. Si au contraire la couche végétale ne lui paraît pas suffisante, le cultivateur, après avoir récolté des pommes de terre sur son défrichement, y sème de nouveau de la graine de pin, et traite la seconde culture de cet arbre de la même manière qu'elle vient d'être décrite. Lorsque la qualité de la terre lui paraît favorable, le cultivateur, au lieu d'entreprendre une nouvelle plantation de pin, en fait une de chêne et de bouleau, qu'il laisse venir en taillis.

Il est facile, d'après cet exposé, de se faire une idée du temps, des soins et de la dépense qu'il faut au culti-

vateur de la bruyère, pour obtenir des succès : c'est un homme qui ne fait rien pour lui, qui ne travaille que pour la postérité : il entreprend tous les jours de faire des conquêtes sur les déserts, avec la certitude qu'il ne jouira jamais du fruit de ses travaux; mais cette idée, loin de le rebuter, l'encourage; et comme l'auteur de la nature a attaché une satisfaction secrète aux bonnes actions, pour en être la récompense, le cultivateur de la bruyère éprouve un plaisir inexprimable à faire de nouveaux essais. Il jouit et du bien qu'il fait et de celui qu'il présage : si vous le transportez sur un sol plus fertile, et qui réponde mieux à ses soins, il regrette son séjour agreste, les sites sauvages, et ses travaux si mal récompensés.

Bruyères incultes.

La grande quantité de bruyères incultes qui se trouvent dans la province d'Anvers, est un malheur qu'on doit s'empresser de faire disparaître. Lorsque la bruyère n'a reçu aucun défrichement, elle ne sert qu'à nourrir quelques vaches et quelques moutons : encore leurs troupeaux sont-ils rares, peu nombreux, et ces animaux paraissent se ressentir de la chétive nourriture qu'ils reçoivent. Dans quelques parties de la Campine, ces bruyères sont encore plus arides, elles n'offrent que des plaines immenses de sable blanc, sur lesquelles il ne s'élève pas même un brin d'herbe. Cette nature de sol

est la plus difficile à mettre en culture. Il n'y a que très-peu de chemins tracés dans la bruyère, aussi ne peut-on s'y conduire qu'en s'orientant, à moins qu'on n'ait une parfaite connaissance des localités.

Dans quelques cantons de la province d'Anvers, on a remarqué, que lorsque les automnes sont pluvieux et les hivers doux, les champs sont régulièrement exposés aux ravages des limaces. Ces animaux, qui s'attachent de préférence au seigle et au trèfle, n'attaquent le froment qu'à défaut de trouver une nourriture qui leur plaise davantage.

C'est pour cette raison que l'on voit toujours dans les champs en trèfle quelques plantes éparses de navets, dont se nourrissent par prédilection les limaces, ce qui garantit la récolte du trèfle : lorsqu'au printemps, les tiges du trèfle sont devenues assez fortes pour résister aux atteintes des limaces, on arrache les navets, pour être donnés comme premier vert aux bestiaux à l'étable. Quant à la destruction des limaces, divers moyens ont été employés par les cultivateurs de la province d'Anvers; les uns ont semé de la cendre, d'autres ont répandu de la chaux : quelques-uns ont arrosé leurs champs avec de l'urine de vache. On en a vu même qui, suivis d'une troupe de femmes et d'enfans, ramassaient patiemment ces animaux destructeurs. Mais le peu de fruit et les grands frais qu'entraînent ces essais, les ont fait presque généralement abandonner. Le moyen le plus efficace et qui mérite d'être répandu, est celui dont nous allons donner connaissance, d'après ce qui se pratique dans quelques cantons de la province d'Anvers.

D'après l'observation que, pendant le jour, les limaces se tiennent cachées ou sous les feuilles, ou sous les mottes

de terre, et que pendant la nuit elles sortent en foule pour commettre leurs ravages, on a conclu que pour les écraser, il fallait choisir une nuit de clair de lune et un temps où la terre fût suffisamment sèche, afin que le piétinement des chevaux ne porte pas dommage. C'est ainsi qu'un rouleau très-pesant peut être conduit à travers toute l'étendue du champ, et que les limaces se trouvent écrasées, sans que le jeune blé en ait souffert. S'il arrivait que les limaces n'eussent pas été toutes détruites, on peut répéter cette opération, qui est aussi facile que peu frayeuse.

Quant aux moyens employés pour regarnir les champs de blé, qui, pendant l'arrière-saison, ou par quelque accident, auraient souffert dans leur produit, voici ce qui mérite surtout d'être rendu public. Plusieurs agriculteurs de la province d'Anvers ont l'habitude de semer dans leurs jardins, une planche ou un carré en seigle, dont l'étendue est déterminée d'après la quantité de leurs bestiaux. Comme ce seigle n'est destiné à porter du grain qu'après avoir été transplanté, on le sème très-dru un mois avant le temps ordinaire des semailles, dans une terre bien ameublie par la bêche, et enfumée plus qu'à l'ordinaire, d'où résulte une végétation abondante. Au printemps, ce seigle offre le premier et nouveau vert à donner aux bestiaux, lorsque la provision en navets, carottes et pommes de terre est sur le point d'être épuisée. Ce mode de pratique qui, à cette époque de l'année, vient fort à point, augmente le produit en lait et en beurre, et en outre, quand les champs trop détrempés par les pluies ont été gravement endommagés, il y a possibilité de réparer ce malheur, en recourant à sa pépinière. C'est alors qu'on lève avec la bêche, les plantes

de seigle pour les transporter aux champs, où on les met en terre à une distance assez grande, vu qu'elles sont plus luxuriantes que celles qui sont nées en plein champ. Indépendamment de ce qui recommande cette méthode, en ce qu'elle permet de regarnir les champs de blé dont les semailles seraient enlevées par des pluies surabondantes, elle présente encore un grand avantage aux propriétaires de grandes fermes qui auraient encore l'habitude de laisser reposer leurs terres. Ils pourraient, à cet effet, choisir un champ destiné pour les petits grains de mars : ils s'assureraient ainsi annuellement, et dans la saison où les prairies naturelles et artificielles sont encore improductives, un fourrage sain et agréable pour leurs bestiaux, avec une épargne notable dans le foin et la paille qu'ils auraient à leur donner en moins, et ils posséderaient une pépinière à l'aide de laquelle ils pourraient regarnir leurs champs qui, par accident, auraient été dépouillés de leurs semailles.

ENGRAIS.

Le mode d'engrais varie d'après les localités et la nature du terrain. Les principaux engrais employés dans cette province sont : les fumiers des bestiaux, les vidanges des latrines, les tourteaux, la boue des rues, les cendres de tourbe, la suie de cheminée et la chaux.

Dans la Campine, où le sol exige une fumure abondante et souvent répétée, l'agriculteur s'occupe sans cesse des moyens d'augmenter ses engrais; là, mieux que partout ailleurs, on sait tirer parti de tout ce qui peut être converti en engrais. La quantité de fumier que produit une ferme de ce pays est vraiment étonnante, eu égard à son étendue. Il est beaucoup d'exploitations qui n'excèdent pas vingt-cinq bonniers, et où l'on fait plus de deux mille charretées de fumier, du poids de cinq à six cents kilogrammes chacune. Cela ne peut s'expliquer que par le grand nombre de bestiaux que l'on nourrit pendant toute l'année à l'étable.

Voici comment on prépare le fumier dans ce pays :

La partie de l'étable que l'on destine à cet usage, et qui occupe ordinairement la moitié du local, est creusée d'environ six pieds au-dessous du sol de l'étable où sont placés les bestiaux. On met dans le fond de cette exca-

vation une couche de sable de dix à douze pouces d'épaisseur, que l'on recouvre avec un lit de gazon de bruyères d'environ douze à quinze pouces : on y jette tout le fumier au fur et à mesure qu'on le retire de dessous les bestiaux, et l'on continue jusqu'à ce que la fosse soit remplie, ce qui a lieu ordinairement au bout de six mois. On enlève alors le fumier pour le transporter sur le terrain préparé pour le recevoir.

La paille des céréales est en grande partie employée à la nourriture des bestiaux, il en reste peu dont on puisse disposer pour faire de la litière : les agriculteurs y suppléent en employant des gazons de bruyères qu'ils enlèvent par plaques carrées d'environ deux ou trois pouces d'épaisseur. Ils mettent ce gazon sous leurs bestiaux et le recouvrent d'une légère couche de paille. Lorsque ce mélange est converti en fumier, on l'enlève pour le mettre dans le dépôt de l'étable, et on le remplace par une couche semblable à la première. Pour augmenter la quantité de fumier, on a soin, avant de déposer dans la fosse celui que l'on retire de dessous les bestiaux, d'y mettre un lit de gazon de bruyères, de feuilles d'arbres, de fougère, de jeunes genêts, etc.; ces végétaux, se trouvant placés entre deux couches de fumier, pourrissent et en augmentent la masse. Toute l'urine des bestiaux est soigneusement dirigée vers la fosse à fumier.

Les gazons que les cultivateurs emploient pour la litière de leurs bestiaux, sont enlevés dans les immenses bruyères communales qui couvrent une si grande partie de cette contrée, moyennant une rétribution proportionnée à la quantité des gazons : à cet effet, les bruyères sont divisées par classes, selon leur nature; chaque cultivateur paie, pour avoir la faculté d'enlever des gazons

sur les bruyères, un droit annuel de 5 à 10 sous de Brabant par tête de gros bétail; mais il est des localités où les bruyères sont tellement mauvaises, qu'on ne peut rien exiger de ceux qui en enlèvent le chétif gazon.

Pour les prairies naturelles, on prépare un engrais particulier fait avec du fumier de vaches, des cendres de tourbe et des vidanges de latrines. Voici comment on procède :

Tout le fumier de l'étable est transporté dans une cour; on en forme un tas qu'on élève jusqu'à la hauteur de quatre pieds, en mettant alternativement une couche de fumier d'environ un demi pied d'épaisseur, et une couche de cendres de tourbe de quatre pouces d'épaisseur; lorsque le tas est assez élevé, on en exhausse les bords, et on répand sur le centre de la vidange de latrines en assez grande quantité pour que la masse en soit bien imprégnée, ensuite on recouvre le tout avec du gazon de bruyères. Les matières fécales occasionent une prompte et active fermentation. Au bout de deux ou trois mois, suivant la saison où l'on a opéré, on démonte le tas en le coupant verticalement par tranches avec une espèce de houe, et on en fait un nouveau tas en forme de cône : une nouvelle fermentation ne tarde pas à se développer, et quelque temps après on peut employer cet engrais en le répandant sur les prairies naturelles, où il produit des effets merveilleux. C'est ordinairement vers le commencement du mois de mars que l'on fait cette opération.

On tire aussi un grand avantage du fumier de basse-cour : la fiente de poule et de pigeon est soigneusement recueillie. Il est rare qu'un fermier n'ait pas en réserve une quantité plus ou moins grande de ce puissant engrais, qui, au printemps, étant répandu sur la terre par un

temps humidé, a une action prodigieuse et presque instantanée sur les récoltes languissantes, surtout quand l'hiver a été pluvieux.

Les cultivateurs connaissent très-bien les bons effets de la chaux comme engrais; mais malheureusement le défaut de communications rend le transport fort cher et empêche d'en faire usage : ce n'est que dans les parties de la province situées près des rivières navigables, que les cultivateurs s'en servent pour les trèfles, et encore n'est-ce qu'en petite quantité, vu le prix auquel revient cette matière.

Enfin, toutes les épluchures de légumes, eaux grasses et tout ce qui, provenant de la cuisine, ne peut être utilisé pour la nourriture des bestiaux, est recueilli avec le plus grand soin et mis dans un trou ou réservoir, près de l'habitation, et ensuite mélangé avec la masse du fumier.

Poudre saline.

Ce nouvel engrais, pour lequel M. Depup de Bruxelles a obtenu un brevet d'invention, est en usage depuis quelques années dans les colonies de Wortel : on l'emploie comme engrais secondaire, c'est-à-dire pour assurer la récolte du fourrage que l'on fait succéder immédiatement à celle de céréale. Cette récolte est indispensable pour

nourrir le nombreux bétail qu'il est si nécessaire d'entretenir dans les colonies.

Lorsque le terrain destiné à produire du trèfle immédiatement après la récolte du froment, a été engraissé et bien préparé, on y répand de cette poudre en même temps que l'on sème le blé, et on recouvre le tout en donnant au terrain un double hersage. Au printemps on sème le trèfle à travers le blé, et il réussit très-bien. On se sert de cette poudre dans les colonies de Wortel, à raison de mille livres par bonnier, ce qui n'occasione qu'une dépense de quinze florins.

On ne met pas cet engrais dans les terrains cultivés en céréales, lorsqu'on n'a pas l'intention d'y semer du trèfle au printemps. Enfin, de tous les engrais secondaires que l'on a employés pour la culture du trèfle dans les colonies de Wortel, la poudre saline est le moins cher et celui qui a le mieux réussi.

RÈGNE ANIMAL.

Les perfectionnemens nombreux et variés qu'à notre époque l'on peut introduire dans le choix, l'éducation, le croisement et l'emploi des grands animaux domestiques, dont les forces nous secondent dans nos travaux, ou dont la chair et les toisons ajoutent à nos ressources productives et commerciales, sont l'objet dans cette province de recherches aussi éclairées que dans les autres parties de la Belgique.

Chevaux.

Les chevaux qu'on élève dans les polders sont généralement d'une taille haute, forts et d'une constitution robuste, ce qui les rend très-propres au labour; dans les terres plus élevées et dans la Campine on élève de préférence des chevaux propres au trait et à la selle.

Le cheval dont la race est la plus répandue a la tête plate, un peu volumineuse, les yeux d'une grandeur

moyenne, la ganache chargée, la sommité de la tête évasée, les oreilles bien placées; l'encolure assez courte, grosse et bien assortie; le garrot bas et peu prononcé; les épaules, la poitrine d'une bonne conformation, les canons antérieurs assez gros et bien fournis, les pieds un peu plats, les talons bas, la fourchette grasse et volumineuse, les jarrets assez larges. Ces chevaux sont sujets aux vessigons, éparvins, etc.

On fait travailler les chevaux dès l'âge de deux à trois ans.

Les états-députés de la province d'Anvers, voulant favoriser l'amélioration des races de chevaux indigènes, ont, sur la proposition de la commission d'agriculture de ladite province, pris un arrêté, dans leur séance du 30 août 1826, en vertu duquel chaque année, dans le courant du mois de juin, à un jour fixé par la députation des états, il est distribué six primes d'encouragement dans chacun des arrondissemens d'Anvers, de Malines et de Turnhout : trois sont décernées aux propriétaires des trois plus belles jumens poulinières, et les trois autres aux propriétaires des trois plus beaux poulains de chaque arrondissement.

La distribution des primes se fait dans le chef-lieu de l'arrondissement.

Les primes pour les trois plus belles jumens poulinières sont de vingt-cinq florins pour la première, de quinze pour la seconde, et de dix florins pour la troisième.

Les primes pour les plus beaux poulains sont dans la même proportion.

Le montant de ces primes est pris sur les *cents* additionnels de la province.

Les jumens poulinières ne peuvent pas avoir moins de

quatre ans ni plus de neuf. Les poulains doivent avoir au moins quatorze mois et pas plus de vingt.

Ceux qui désirent concourir pour ces primes doivent prouver, par un certificat du bourgmestre de leur commune, que ces jumens leur appartenaient avant la saillie. Ils doivent produire de même pour les poulains un certificat du bourgmestre de leur commune, constatant qu'ils proviennent de jumens de la province, et qui ont été saillies par des étalons reconnus comme possédant les qualités requises pour la monte. Cette attestation doit contenir en outre les marques distinctives de l'animal. Les concurrens doivent aussi produire un certificat ou un extrait des registres des haras, qui constate que la jument a été saillie par un étalon de la province, admis par l'autorité. Ils sont en outre obligés de justifier par quittance que pendant qu'ils ont été propriétaires de la jument, ils ont satisfait à la contribution établie sur le bétail.

Une commission *ad hoc*, nommée par les états-députés, est composée de deux membres de la commission d'agriculture, d'un artiste vétérinaire reconnu par le gouvernement et d'un particulier connaisseur; elle est présidée par un membre des états.

Cette commission, après avoir préalablement constaté que les jumens et les poulains réunissent les qualités requises, adjuge, à la pluralité des voix, les primes d'encouragement.

Depuis l'introduction de ce réglement pour l'amélioration de l'espèce chevaline, le nombre des étalons, servant à la monte et appartenant à des cultivateurs, a considérablement diminué, parce que beaucoup d'entre eux ont été réformés comme n'ayant pas les qualités

requises. Il en est résulté un plus petit nombre de poulains; mais les cultivateurs ont été dédommagés de cette perte par la qualité supérieure des chevaux et par les prix avantageux qu'ils en ont obtenus.

Le nombre de jumens qui ont été saillies pendant le temps ordinaire de la monte, en 1830, a été de 852, savoir ; dans l'arrondissement

d'Anvers.	321
de Malines	303
de Turnhout.	228

et pendant le temps extraordinaire de la monte, de 77 : dans l'arrondissement

d'Anvers.	45
de Maline.	21
de Turnhout.	11

Dans la même année, quatre étalons du haras royal de Borculo ont séjourné quelque temps dans la province; ceux de la station d'Eeckeren ont sailli 88 jumens, et ceux de la station d'Heyst-op-den-Berg, 53. Ce qui forme un total de 1070 jumens qui ont été couvertes en 1830, par des étalons reconnus propres à l'amélioration de l'espèce chevaline.

La commission d'agriculture de cette province pense qu'il serait très-avantageux d'établir des dépôts de chevaux entiers dans une ou deux communes de chaque province qui possède la meilleure race de chevaux et où l'on élève le plus de poulains. Ces chevaux entiers devraient saillir *gratis*, pendant le temps ordinaire de la monte, toutes les cavales qui réuniraient les qualités requises, et pour une légère rétribution pendant le reste de l'année.

L'établissement de ces dépôts auraient, sur les haras,

l'avantage de coûter en totalité moins à l'état, et de donner en tout temps, aux cultivateurs et aux éleveurs de chevaux, la facilité de visiter ces étalons et de pouvoir choisir ceux qui leur paraîtraient les plus propres à l'amélioration des chevaux de leur localité.

Les courses de chevaux qui, à l'occasion des kermesses, ont lieu dans quelques communes de la province, telles que Contich et Merxem, sont peu importantes et ne méritent aucune mention particulière.

Les maladies les plus communes des chevaux sont : la gourme, les affections catarrhales, l'angine simple et compliquée, la pleurésie, les péripneumonies aiguës; la gastro-entérite, les coliques, le vertigo (encéphalite), sont encore des maladies fréquentes, ainsi que la morve et le farcin.

Pendant les deux premiers trimestres de l'année 1830, beaucoup de maladies ont régné parmi les chevaux de cette province.

La gastro-encéphalite a affecté un grand nombre de chevaux dans la commune de Lillo. La gastro-entérite a régné, dans presque toutes les communes de la province; mais un très-petit nombre de chevaux ont succombé à ces maladies, qui sont attribuées à la mauvaise qualité des foins. Le coryza gangréneux qui avait déjà attaqué beaucoup de chevaux dans les années 1828 et 1829, a de nouveau exercé ses ravages dans la province, principalement dans l'arrondissement de Malines où une vingtaine de chevaux ont été abattus par ordre des autorités. M. Van den Putte, artiste vétérinaire de cet arrondissement, a très-bien décrit cette maladie et est parvenu à en arrêter les progrès.

On nourrit les chevaux avec du foin, de la spergule,

de la paille hachée, du trèfle vert et de l'avoine. Quelques cultivateurs font tremper l'avoine et la paille hachée pendant vingt-quatre heures avant de la donner aux chevaux, mais cet usage n'est pas général, si ce n'est quand l'avoine commence à manquer et qu'on doit y suppléer en y mêlant une plus ou moins grande quantité de seigle; alors on ne manque jamais de faire tremper ce mélange. On est aussi dans l'usage de donner aux chevaux une boisson particulière, préparée avec de l'eau dans laquelle on mêle du son de froment et de la farine de seigle : on y ajoute une petite quantité de sel. Cette boisson est renouvelée tous les jours, et on a pour cela un cuvier exclusivement destiné à cet objet. Quant aux soins de propreté, les chevaux sont très-régulièrement étrillés.

Bêtes à cornes.

La race des bêtes à cornes de cette province est très-bonne. La commission d'agriculture a proposé aux états provinciaux, dans leur session ordinaire de 1829, un réglement sur la monte des taureaux. Ce projet dont le but est d'améliorer les espèces en exerçant une surveillance rigoureuse sur le choix des taureaux, ne paraît pas avoir obtenu l'approbation des états.

Les bêtes à cornes sont presque toutes de race indigène; d'une taille moyenne, bien faites et très-recherchées par

les cultivateurs des provinces voisines. Il n'est aucune contrée dans la Belgique qui produise des bœufs et des veaux pour la boucherie, que l'on puisse comparer à ceux de la Campine; aussi les provinces rhénanes tirent-elles beaucoup de bœufs et de veaux gras de ce pays.

Les vaches sont nourries presque toute l'année à l'étable, où on leur donne régulièrement trois portions chaudes par jour, excepté pendant l'été qu'elles n'en reçoivent que deux, une le matin et une le soir. Dans une exploitation de vingt à vingt-cinq bonniers, la nourriture chaude que l'on donne aux bestiaux est préparée dans une chaudière contenant environ cent cinquante pots (plus de deux hectolitres); cette chaudière est presque sans cesse occupée par la cuisson des racines et autres substances dont se composent les portions que l'on donne aux vaches. Ces substances alimentaires, qui diffèrent selon les saisons et les ressources de la ferme, sont préparées souvent avec plus de soin que ne l'est la nourriture du cultivateur.

Elles sont composées ordinairement de carottes, de navets et de pommes de terre, et quelquefois de ces trois racines ensemble : on y ajoute, suivant les saisons, des fanes de pommes de terre, de la spergule, de la petite paille de seigle, des cosses de pois et de haricots, le tout bient haché, enfin des capsules de lin que l'on conserve soigneusement quand on bat cette plante pour en avoir la graine. Après que la cuisson de ces subtances est achevée, on y mêle plus ou moins de farine, soit de sarrasin, soit de seigle ou d'avoine; on y ajoute souvent aussi des tourteaux de colza et de lin réduits en poudre. Lorsque ce mélange est tiède on en donne à chaque vache dans un baquet séparé. Dans les portions destinées aux

animaux que l'on veut engraisser, on augmente la quantité de farine afin de les rendre encore plus substantielles.

Ces portions se donnent, la première de très-grand matin, la seconde à midi, et la troisième sur les cinq ou six heures du soir.

Dans l'intervalle de ces trois repas chauds, on donne aux vaches, et à discrétion, de l'herbe, du trèfle, de la spergule ou du sainfoin verts. L'hiver ce sont des carottes et des navets crus que l'on a soin de bien laver et de couper par tranches; ensuite du regain de foin ou de la spergule.

Pendant l'été les vaches, après avoir reçu le matin leur portion chaude, sont conduites dans la prairie, depuis six heures jusqu'à huit, et le soir depuis sept jusqu'à neuf heures. Elles ne sont jamais abandonnées à elles-mêmes, chacune est attachée séparément à un pieu fiché en terre et qui, à sa partie supérieure, a un anneau tournant, de sorte que l'animal peut circuler autour du pieu dans un rayon de dix à douze pieds sans que la corde avec laquelle il est attaché se raccourcisse. Quand cette étendue de prairie est pâturée, on avance le pieu vers la partie qui ne l'est pas, et ainsi successivement. Il n'est pas rare de voir vingt à trente bêtes à cornes attachées à autant de pieux placés sur la même ligne. On calcule que de cette manière, une prairie nourrit un quart de plus de bestiaux que lorsqu'on les laisse librement circuler dans toute l'étendue du pâturage. Une seule personne suffit pour garder de cette manière vingt bêtes à cornes : ses soins se bornent à déplacer les pieux quand cela est nécessaire.

Les vaches sont placées dans l'étable de manière à ce

qu'elles ne puissent pas se toucher; elles ont un collier de fer qui se ferme sur le cou avec un cadenas : de chaque côté il y a un anneau auquel est fixée une petite chaîne de fer dont la longueur permet à l'animal de se mouvoir librement sans qu'il puisse inquiéter ses voisins. Le séjour presque continuel des bestiaux à l'étable rend ces précautions nécessaires.

La nourriture des veaux est à peu près la même que celle des vaches. On donne pendant environ trois semaines, à ceux que l'on veut élever, tout le lait de leur mère, ensuite on les sèvre peu à peu en les habituant à manger une espèce de soupe faite avec des pommes de terre cuites, ou de la farine de sarrasin et du lait battu. Au bout de quelques mois on leur donne de la portion préparée pour les vaches, mais dans laquelle on ajoute plus ou moins de lait battu jusqu'à ce qu'on puisse la leur donner pure. Quant aux veaux que l'on destine à la boucherie, on a l'habitude de leur faire boire pendant deux mois tout le lait de leur mère : peu à peu on y ajoute de la farine de seigle et souvent des œufs, en évitant de leur laisser manger aucune crudité. A deux mois, ces animaux sont très-gras et bons à être livrés au boucher. Ils ont la chair extrêmement délicate et très-blanche.

Les maladies les plus communes du gros bétail sont : la pleurésie et l'hydropisie : les indigestions (météorisation des ruminans) sont aussi très-fréquentes; mais la maladie la plus meurtrière parmi les bêtes à cornes est, sans contredit, la pleuro-péripneumonie maligne, qui cause de grands dommages aux agriculteurs. Quoique cette maladie ait été déjà décrite, nous croyons ne pouvoir nous dispenser d'en faire connaître les causes et les symptômes, d'après les observations faites dans cette pro-

vince par M. Van den Putte, artiste vétérinaire de première classe et de premier rang, pour le district de Malines.

Cette maladie meurtrière qui, en 1828, s'était déclarée parmi l'espèce bovine dans plusieurs étables de l'arrondissement de Malines, et qui depuis un certain laps de temps y avait exercé de grands ravages, s'est de nouveau manifestée au commencement d'avril 1829, parmi la même espèce dans une étable d'un cultivateur à Duffel, arrondissement de Malines, lequel avait, à l'époque de l'invasion de la maladie, vingt-cinq bêtes à cornes en sa possession. Deux bêtes à cornes étaient mortes avant l'arrivée de M. Van den Putte; onze ont été depuis atteintes de cette maladie, dont neuf ont été abattues par ordre de l'autorité supérieure : deux chez lesquelles cette maladie était passée à l'état de chronicité allaient en dépérissant, et les douze autres en avaient été préservées.

La pleuro-péripneumonie maligne consiste dans l'inflammation des poumons et de la plèvre; elle attaque très-rarement les deux lobes des poumons; c'est de préférence celui du côté droit, ainsi que les différentes portions de la plèvre situées de ce même côté, qui en sont atteints. Lors de son invasion, elle est accompagnée d'une fièvre véhémente, et fait périr le bétail qui en est atteint du troisième au cinquième jour, tandis qu'à une période un peu plus avancée, elle passe à l'état de chronicité, et dure alors de vingt à trente jours, et même plus longtemps. Elle épargne peu de bétail dans l'étable où elle se déclare, si l'on ne met pas de suite en œuvre les moyens préservatifs, dont nous parlerons ci-après.

Symptômes.

Quelques jours avant que cette maladie ne se manifeste, le bétail qui doit en être attaqué a les yeux boursoufflés; il est triste, languissant, faible et comme engourdi; il a moins d'appétit et plus d'inclination pour la boisson : ce mal, après avoir couvé pendant un temps plus ou moins long, se déclare ensuite d'une manière non équivoque, par la diminution de la rumination, une toux sèche et courte, diminution de lait chez les femelles, hérissement du poil, rigidité du tégument, chaleur de la bouche, rougeur de la conjonctive, plus grande difficulté de la respiration, horripilation, frisson plus ou moins long, suivi de la fréquence du pouls, et d'une chaleur d'abord assez modérée, et se présentant sous un aspect peu alarmant, ce qui peut tromper les médecins vétérinaires les plus attentifs, s'ils ne sont avertis de l'épizootie le deuxième ou troisième jour de l'existence de la maladie; tous les symptômes augmentent d'intensité, la toux devient très-sèche et pénible, la respiration courte, l'expiration laborieuse et pénible, les oreilles et les cornes sont alternativement froides et chaudes, le globe de l'œil semble sortir de la cavité orbitaire; les animaux font entendre des mugissemens lugubres, et des grincemens de dents continuels; le pouls est languissant, faible et irrégulier, les pulsations du cœur sont si petites, que l'on dirait que ce sont des

pulsations de l'artère; si le pouls devient plus fort, pour tomber ensuite et prendre le caractère intermittent, et s'il survient une diarrhée colliquative, alors les animaux touchent à une fin prochaine. Tels sont les symptômes de ce terrible fléau.

Une constitution atmosphérique particulière; les exhalaisons des eaux de rivières (M. Van den Putte ayant remarqué que la maladie s'était chaque fois manifestée dans les étables qui en étaient rapprochées); le long séjour du fumier qu'on laisse corrompre dans les étables des bêtes à cornes, et qui infecte l'air qu'elles respirent; un trop grand nombre de bestiaux qu'on y renferme; la négligence du pansement de la main, sont autant de causes qui peuvent donner naissance à cette maladie.

L'invasion plus ou moins équivoque de cette pleuro-péripneumonie maligne prive ordinairement le bétail qui en est atteint des secours les plus efficaces, en ce que cette maladie n'est bien manifeste que lorsqu'elle a déjà fait intérieurement de grands progrès. Aussi M. Van den Putte n'a-t-il pu administrer avec succès aucun remède aux animaux malades, vu que chaque fois qu'il a été appelé pour leur donner des soins, ils étaient déjà sur le point de succomber. Il s'est donc uniquement borné à employer les moyens propres à prévenir la maladie. Ces moyens consistent à faire séparer les animaux malades de ceux qui étaient sains, à demander l'autorisation de faire abattre de suite les premiers, en se conformant aux instructions existantes sur cette matière, cette autorisation étant nécessaire pour pouvoir procurer aux propriétaires une indemnité (1); à pratiquer individuellement

(1) Les formalités à remplir pour obtenir une indemnité consistent à prouver :

une saignée et même deux, proportionnées à l'âge, au tempérament et à l'embonpoint; à produire au fanon un grand engorgement au moyen des médicamens irritans qu'on y applique, et point de sétons; à faire observer une diète sévère en ne laissant donner au bétail pour nourriture qu'une très-petite quantité d'alimens, tels que de la paille de froment et des carottes cuites, et pour boisson une décoction d'orge acidulée, ou l'eau de farine d'orge ou de son; à bien aérer les habitations; à enlever le fumier; à faire blanchir les murs à la chaux; à répandre sur le sol du chlorure de chaux en dissolution; à laver avec cette même dissolution les crèches et tous les ustensiles qui ont servi à l'usage de ce bétail, tels que cuves, seaux, etc. C'est avec toutes ces précautions que M. Van den Putte est parvenu à maîtriser cette maladie meurtrière, et à en préserver encore douze animaux dans l'étable du propriétaire de Duffel.

L'ouverture des cadavres lui a fait voir les lésions suivantes : chez quatre bêtes à cornes les plus affectées et les plus abattues, le lobe droit des poumons était gangrené à un tel point, qu'il ne lui permettait pas de résister

1° Que le propriétaire du bétail abattu a payé, conformément à la loi du 6 janv. 1816, sa portion de contribution pour les fonds de l'agriculture;

2° Qu'il a possédé la bête abattue, au moins huit jours dans un état de santé.

3° Que l'indemnité à prendre sur des fonds destinés à l'encouragement de l'agriculture a été portée à une somme modique, pour chaque animal, par deux experts neutres, nommés *ad hoc* par le bourgmestre, et n'ayant opéré qu'après avoir fait serment entre les mains de l'autorité locale;

4° Que la déclaration écrite par les experts, et vérifiée par l'autorité locale, a été donnée séparément pour chaque animal, avec tous les énoncés propres à faire connaître les noms et le domicile du propriétaire, la description naturelle du bétail taxé et l'époque de l'expertise;

5° Que les pièces fournies pour justifier du paiement de la contribution destinée à l'encouragement de l'agriculture ont été certifiées par le gouverneur de la province du domicile du propriétaire.

à l'instrument tranchant : ce même lobe avait contracté des adhérences avec les portions médiastines et diaphragmatiques de la plèvre du même côté droit : il se trouvait dans cette même cavité une grande quantité d'eau trouble jaunâtre, dans laquelle nageaient des flocons albumineux : le péricarde en participait également plus ou moins. Cinq autres bêtes abattues lui ont fait voir les mêmes désordres, excepté qu'au lieu de trouver le lobe des poumons dans un état de gangrène, il l'a reconnu dans un état d'induration complète, il était très-volumineux et pesait douze livres des Pays-Bas (kilogrammes). Outre ces lésions, il a remarqué dans une jeune vache la vésicule biliaire très-grande (à peu près de la grandeur d'un litron), contenant une bile noirâtre-verdâtre, et dans la substance du foie quelques petits abcès endurcis; dans les canaux bilifères quelques fascioles hépatiques: aussi a-t-il observé que dans ce dernier animal seul, le lobe gauche, ainsi que toutes les parties situées de ce côté, étaient attaquées.

Cette maladie, ajoute M. Van den Putte, serait susceptible d'une description plus étendue, mais ce médecin vétérinaire a cru devoir se borner à l'exposé simple de la maladie, afin d'en faire connaître les caractères aux cultivateurs, et de leur indiquer comment ils peuvent la combattre et en préserver leur bétail.

Moutons.

On élève une assez grande quantité de bêtes à laine dans la Campine ; chaque ferme de vingt à vingt-cinq bonniers a ordinairement un troupeau de cinquante à soixante têtes : il est souvent beaucoup plus nombreux, surtout dans les exploitations qui avoisinent les bruyères. Ces moutons sont de race indigène ; d'une taille moyenne et s'engraissent facilement. Ils fournissent une laine qui est supérieure à toutes celles du royaume. Les toisons des moutons ardennais ne sont pas aussi estimées.

La tonte se fait vers la fin du mois de mai après avoir lavé la toison sur l'animal : c'est un usage ancien dans le pays.

Les cultivateurs font paître leurs moutons aussi longtemps que la saison le permet, ils les tiennent toujours sur les bruyères, qui sont la principale pâture pour ces animaux. Quand ils les rentrent au bercail leur nourriture se compose de regain de foin, de trèfle sec et de paille ; souvent ils leurs donnent du seigle, qu'ils considèrent comme étant l'aliment le plus propre à les engraisser, aussi en donnent-ils abondamment à ceux qu'ils destinent à la boucherie.

Un seul troupeau de mérinos existe dans la province d'Anvers, il appartient à M. Kannekens de Veltwyk.

Les maladies qui frappent communément les bêtes à

laine sont : la cachexie aqueuse (pourriture), les hydropisies, la gale, le claveau, la tympanite et le piétain.

La cachexie aqueuse est une affection qui décolore le sang et met toutes les parties du corps dans un état de mollesse absolue; elle a plusieurs périodes. Les symptômes de cette maladie sont : la bouffissure, la blancheur de l'œil, la pâleur de l'intérieur de la bouche, le dégoût pour les alimens solides, souvent une soif ardente, quelquefois un flux par lés naseaux.

L'humidité de l'atmosphère, l'usage, pour alimens, de fourrages altérés, lors de leur dessiccation, par les pluies et l'humidité des brouillards, paraissent devoir être regardés comme les principales causes de cette maladie meurtrière, assez commune dans cette province, et souvent épizootique dans quelques parties.

Le traitement employé pour cette maladie, et pour en prévenir les effets, sont les boissons faites de plantes aromatiques, auxquelles on a soin de joindre les purgatifs, toniques, apéritifs et les antiputrides.

La gale qui, depuis quelques années, infectait un grand nombre de moutons, surtout ceux qui étaient importés des provinces limitrophes, est aujourd'hui peu fréquente parmi les bêtes à laine de cette contrée.

Le claveau ou plutôt la clavelée est un fléau d'autant plus redoutable qu'il frappe un animal faible, timide jusqu'à la stupidité, et très-sensible à l'humidité et au froid, malgré sa robe épaisse et chaude : enoutre sa constitution est molle et lâche, sa peau mince, et fournie en abondance d'une humeur onctueuse et sébacée connue sous le nom de *suint*.

L'exanthème, désignée sous le nom de clavelée, est une maladie éruptive, inflammatoire, épizootique et conta-

gieuse, qui se manifeste par des pustules arrondies, plus ou moins saillantes, dont le siége ordinaire est sur les parties dénuées de laine, comme le dedans des cuisses et des épaules, le bas du ventre, le dessous de la queue, le fourreau, les mamelles et le nez.

Parmi les causes, celle dont on ne peut révoquer en doute la constante et fatale influence, et qui exige le plus d'attention, est la contagion, comme on a spécialement eu lieu de l'observer dans la commune de Meerle. L'expérience prouve que la contagion se transmet presque toujours par voie de communication de l'individu qui en est infecté à celui qui est sain. Les bouchers, leurs chiens, les marchands de moutons, etc., peuvent transporter et communiquer la contagion, soit en parcourant les campagnes, soit en visitant des animaux sains après avoir visité des animaux malades. Le transport des laines, des peaux, des fumiers, provenant de moutons infectés, celui de tous les objets qui ont pu être à leur usage, le passage ou le séjour des troupeaux sur les routes ou les terrains par où passent ou séjournent des troupeaux claveleux, peuvent plus ou moins concourir à provoquer dans certaines circonstances, le développement de cette maladie.

On peut distinguer, d'après M. Gilbert, la clavelée régulière ou irrégulière.

Quant au temps que la contagion claveleuse met à développer son action sur les animaux auxquels elle est transmise, il est à peu près impossible de le déterminer rigoureusement. Toutes les bêtes à laine n'ayant pas d'ailleurs la même aptitude à contracter la clavelée, l'incubation doit être d'une durée plus longue chez les unes, et plus courte chez les autres.

A l'expiration de cette première période, la maladie s'annonce par la tristesse, l'abattement, la lenteur de la marche, la faiblesse des jambes, la tête basse, les yeux moins vifs ou éteints, la perte de l'appétit, et souvent par la suspension de la rumination, l'amélioration peu intense du pouls, et la chaleur de la peau.

Cet état persiste trois à quatre jours; après cette période, il commence à paraître une éruption aux ars antérieurs et postérieurs, à la surface interne des avant-bras et des cuisses, au pourtour de la bouche et des yeux, éruption qui s'annonce par de petites taches d'un rouge tirant sur le violet, du centre desquelles s'élèvent bientôt des boutons plus ou moins enflammés, quelquefois isolés, d'autres fois confluens, et dont le sommet est presque toujours blanc. Leur bord est bien marqué, bien distinct, et leur centre est aplati; ils ont depuis la largeur d'une lentille jusqu'à celle d'une pièce d'un franc; leur forme est quelquefois irrégulière; ils sont tantôt rassemblés sur quelque partie, tantôt en corde, tantôt disséminés, tantôt en tumeurs de plusieurs pouces d'étendue sur un pouce environ d'épaisseur; enfin, dans quelques animaux, ils envahissent toute la surface du corps.

Lorsque la maladie est légère et l'éruption boutonneuse peu considérable, la chaleur de la peau et la fréquence du pouls cessent dès que les boutons se développent, et jusqu'au temps où un travail local amène les pustules à la sécrétion du claveau; mais lorsque la maladie est grave et dans sa plus grande intensité, la surface extérieure du corps est sensible et brûlante, les yeux sont enflammés, la bouche est plus ou moins sèche et la soif plus ou moins ardente, la respiration est très-laborieuse, les mouvemens du cœur sont plus ou moins forts et plus

ou moins apercevables, car il frappe avec violence contre les côtes. Dans les cas où la maladie suit cette marche, il y a, en outre, fétidité de l'haleine, cessation entière de la rumination, gonflement de la tête, écoulement de bave par la bouche, flux nasal, engorgement de la pituitaire, tuméfaction des paupières, chassie, ulcération, désorganisation des yeux; la respiration est gênée, sifflante; le malade est bientôt incapable de marcher, et il ne tarde pas à mourir : cet instant est ordinairement précédé d'une diarrhée fétide et du dessèchement d'une partie des boutons, sans sécrétion.

L'éruption faite, le temps de la sécrétion du claveau commence, se marque de nouveau par de l'abattement, du dégoût, le renouvellement de l'état fébrile, et dure ordinairement trois ou quatre jours. Il s'établit alors dans les pustules claveleuses une sérosité jaunâtre ou roussâtre, dans laquelle réside le *claveau* ou matière séreuse propre à la clavelisation. C'est à cette époque que le gonflement de la tête et le flux nasal s'observent, mais d'une manière très-peu prononcée, dans les clavelées régulières. C'est la véritable clavelée qui est éminemment contagieuse, et transmissible naturellement ou artificiellement. Enfin, la dernière période est celle où le claveau, tout formé dans les boutons, rompt les tégumens qui l'enveloppent, se fait jour au-dehors, s'évacue, et laisse l'ulcère à sec. A ce phénomène succède celui de la desquammation; alors les croûtes desséchées se réduisent en poussière ou en pellicules furfuracées. L'animal ne tarde pas à reprendre de l'appétit, de la vivacité et son état habituel de santé.

Les cadavres exhalent une odeur fétide; d'après les ouvertures cadavériques faites par M. Dèle, habile médecin

vétérinaire de la province d'Anvers, on trouve des pustules dans l'estomac, les intestins, les reins, la rate, ainsi que dans les autres viscères abdominaux. L'intérieur de la poitrine présente des vésicules d'eau sur les poumons, et parfois une grande quantité de sérosité environne ces organes.

Lorsque la clavelée est régulière, sa marche est ordinairement très-simple. Il faut dans ce cas, pratiquer en temps utile la clavelisation, loger les animaux à l'aise sur une bonne litière, dans des bergeries très sèches, fraîches sans être froides, leur procurer de bon air, fréquemment renouvelé et s'attacher plutôt à la qualité qu'à la quantité des alimens.

Le médecin vétérinaire de la province d'Anvers dont nous avons déjà parlé, a observé que cette maladie pouvait se terminer en dix-huit ou vingt-deux jours quand elle se développait avec régularité : il n'en est pas de même de la clavelée irrégulière dont l'invasion ne dure d'ordinaire que deux, quatre et tout au plus huit jours. Ce médecin vétérinaire a remarqué également que le mal était toujours plus rebelle pendant l'hiver, lorsque le troupeau restait à la bergerie : les variations de l'air, les temps pluvieux, la gelée, la neige, la grande quantité de fumier étaient autant de causes qui aggravaient constamment la maladie.

pour prévenir le développement de la clavelée dont les ravages sont si funestes aux agriculteurs, il faut : 1° écarter soigneusement des troupeaux sains les hommes, les animaux de toute espèce, et même les substances inanimées ou inertes, qui, directement ou indirectement, ont pu communiquer ou avoir eu quelque rapport avec les animaux ou les lieux infectés ; 2° ne jamais conduire

ou laisser passer un troupeau sain sur des lieux fréquentés par des troupeaux claveleux, la contagion pouvant avoir lieu, dans cette circonstance, par la matière animale que la troupe infectée a déposée, et qui a encore conservé assez d'activité pour donner la maladie aux bêtes saines; 3° autant que possible, faire soi-même les élèves nécessaires au recrutement de la troupe, ou du moins n'acheter que dans des troupeaux connus; 4° cantonner rigoureusement les troupeaux attaqués à deux cents mètres au moins de tout endroit habité et de tous lieux destinés au pacage; 5° éviter de resserrer les bêtes malades les unes contre les autres dans les locaux qui leur servent de logement; 6° avoir, pour le choix, la qualité et la mesure des alimens, les précautions qui ont été indiquées plus haut; 7° percer des jours au haut des murailles des bergeries qui en manquent, afin d'y procurer des renouvellemens et des courans d'air, éviter que des fourrages y séjournent, même lorsqu'ils sont tassés sur des pièces de bois brut, de forme arrondie, qui font office de soliveaux et tiennent lieu de planches; 8° tenir les chiens à l'attache; 9° entretenir les bergeries dans une exacte propreté; 10° n'acheter de nourriture pour le troupeau que chez des cultivateurs connus pour être exempts de la clavelée; 11° enfouir les bêtes claveleuses mortes, ainsi que leur peau et leur toison; 12° purifier avec soin les bergeries au moyen des procédés indiqués par les médecins vétérinaires.

Quand la clavelée règne dans une localité il est dans l'intérêt de tout propriétaire, de tout fermier d'avoir recours à la clavelisation, qui est le seul moyen réellement efficace contre un tel fléau, comme le prouvent suffisamment la pratique et les écrits de plusieurs médecins

vétérinaires de la province d'Anvers. L'importance de cette opération, les préjugés qui trop souvent s'opposent à la propagation des procédés éminemment utiles, sont autant de motifs qui nous font un devoir de consigner ici ce qui suit, vu que le tout se trouve conforme à ce qui a été expérimenté dans la province.

Le choix du claveau, la manière de l'extraire, le mode de son insertion et la place à préférer pour l'introduire ne sont pas indifférens. Dans un troupeau infecté, on choisit des bêtes sur lesquelles la maladie parcourt régulièrement sa marche : on saisit l'instant où les boutons sont blancs, comme argentés, et où ils sécrètent un fluide limpide, roussâtre ou jaunâtre, qu'on voit suinter de la surface des pustules dès qu'on a enlevé la pellicule ou la croûte mince qui les recouvre. Ce liquide est la seule matière propre à la clavelisation. C'est à peu près du sixième au huitième jour de l'apparition de l'éruption boutonneuse, que les pustules peuvent en donner. Pour la mettre en usage, où l'inoculer, on en charge la pointe d'une lancette, ou d'un autre instrument pointu et tranchant, qu'on introduit dans les parties dénuées de laine, sous l'épiderme seulement.

En insérant le claveau au plat des cuisses, un peu au-dessus de l'articulation tibio-fémorale, et aux parties moyennes des avant-bras, on peu léser des organes sensitifs et moteurs, déterminer l'engorgement des ganglions lymphatiques de l'aine, et par-là donner naissance à des tumeurs gangréneuses toujours dangereuses et trop souvent mortelles : aussi M. Dèle, comme tous les autres médecins vétérinaires les plus avancés, porte de préférence le claveau au bas du ventre, un peu en avant chez la brebis, avec l'attention de ne toucher avec l'instrument

ni le mamelon, ni les ganglions lymphatiques qui se remarquent à son pourtour.

On pratique les piqûres en faisant pénétrer entre les lames de la peau, et de manière à détacher et soulever un peu l'épiderme, le bout de l'instrument dont on a fait choix, et qu'on enfonce obliquement et avec pré-caution, de peur de traverser la peau, accident qui a les suites souvent funestes; puis on pince la place de la piqûre par les deux extrémités de la petite incision, et le façon à en procurer l'ouverture, dans laquelle on orte le claveau dont la pointe de l'instrument est chargé; 'on a soin de tenir cet instrument verticalement, pour ue le liquide descende, et de ne le retirer qu'après une econde ou deux, en appuyant légèrement avec l'un des oigts de la main gauche sur la place opérée, afin d'y ieux fixer le claveau et d'en favoriser l'absorption.

Quelques jours après l'opération, plus tôt chez les unes bêtes que chez les vieilles, les effets de la claveli-ation commencent à se manifester, et bientôt les bou-ns de clavelée se montrent aux endroits sur lesquels a opéré, puis au pourtour des piqûres, et quelquefois lleurs encore. Les boutons des piqûres sont en général us rouges, plus gros et plus douloureux que les boutons veloppés aux environs ou autres parties. A une cer-ine époque ils se recouvrent d'une croûte sous laquelle trouve, quand on l'enlève, un fluide, tantôt limpide, ntôt plus épais, qui ne paraît pas posséder aussi émi-mment que la sérosité des autres boutons la propriété communiquer la clavelée. Après cette époque les stules entrent en dessiccation; elles deviennent noirâ-s, dures, et forment une véritable escarre, qui tombe elquefois sans suppuration. L'éruption est aussi mar-

quée par un mouvement fébrile assez apparent, et par des phénomènes sympathiques, sans lesquels il n'existe pas de bonne clavelisation.

Ainsi, la pratique de la clavelisation, exécutée sur des bêtes à laine qui n'ont pas eu la maladie, développe presque toujours chez elles une clavelée bénigne et régulière, et, en trente ou quarante jours au plus, débarrasse tout un troupeau, quelque nombreux qu'il soit, des dangers de la clavelée naturelle.

L'importance de cette opération, les préjugés qui trop souvent luttent avec succès contre les méthodes les plus rationnelles, exigeaient que nous entrions dans les détails qui précèdent, vu qu'ils sont confirmés par les faits recueillis dans la province, comme le prouve entre autres le rapport (1) de M. le médecin vétérinaire J.-J. Dèle, qui, au commencement du printemps de 1823, fut envoyé par la société d'agriculture, à Meerle (arrondissement de Turnhout), où s'était déclaré le claveau, afin de s'assurer du caractère de l'affection et indiquer les mesures qu'il y aurait à prendre pour s'opposer aux progrès de cette maladie.

D'après les renseignemens de M. Dèle sur les causes de cette maladie qui, depuis plusieurs années exerce sa fâcheuse influence dans la commune déjà nommée, où elle fait périr un grand nombre de moutons, son introduction daterait du commencement de l'année 1814, époque à laquelle un troupeau appartenant aux armées alliées fut logé malheureusement dans une bergerie de cette commune.

(1) Rapport sur une maladie contagieuse, connue sous le nom de claveau, dans la commune de Meerle; par J. J. Dèle, artiste vétérinaire de première classe, premier rang, pour l'arrondissement de Turnhout, province d'Anvers.

Porcs.

On n'élève guère de porcs dans cette province, mais on en engraisse un grand nombre. Les fermiers de la Campine vont ordinairement acheter de jeunes porcs dans la Hesbaye, où ils leur coûtent moins cher que s'ils avaient chez eux des truies portières. Lorsque ces animaux sont gras, ils les exportent en grand nombre dans les provinces voisines.

La manière dont on engraisse les cochons n'a rien de particulier; on leur donne des farineux et les restes de la nourriture chaude des vaches.

Volaille.

En général, les agriculteurs de cette province font peu de cas de leur basse-cour, comparativement à leurs bestiaux; cependant ils élèvent une assez grande quantité de volaille et de pigeons; mais il est rare de rencontrer des canards ou des oies dans les fermes de ce pays. Ce n'est que dans le voisinage des villes où se tiennent les marchés que la volaille forme un objet de commerce.

Abeilles.

L'éducation et le produit des abeilles ne sont pas d'une grande importance dans cette province. Cependant ces insectes si utiles sont très-recherchés dans la Campine. Avides du suc odoriférant des fleurs de bruyères et de sarrasin, ils y trouvent une abondante récolte, que les industrieux habitans s'empressent encore d'augmenter. On voit, sur la fin de l'été, des colonies entières de ruches, passer successivement d'un endroit à un autre, dans de vastes plaines et à des distances considérables, pour y amasser leur précieux produit.

Poissons.

La pêche est abondante dans cette province, et forme une branche assez considérable de l'industrie. On pêche dans toutes les rivières d'excellens poissons, et surtout dans l'Escaut.

Les espèces les plus communes sont, la lamproie, la raie blanche et la raie bouclée, l'anguillet, l'esturgeon, l'anguille, le congre, le merlan, la sole, le turbot, la plie, le hareng, la sardine, l'alose, l'anchois, le saumon, l'éperlan, la perche de rivière, la carpe, le barbeau, la tanche, le goujon, la brême, le brochet, la loche franche, la crabe, la crevette ou salicoque, etc.

Moules.

L'emploi de ces mollusques comme nourriture, détermine fréquemment dans la province d'Anvers et surtout dans la ville d'Anvers, à certaines époques de l'année, des accidens assez graves pour qu'il soit indispensable d'entrer dans quelques détails à ce sujet.

Les signes qui annoncent les effets nuisibles des moules cuites, sont un malaise ou un engourdissement universel, qui prend ordinairement trois ou quatre heures après le repas. Ces symptômes sont suivis d'une constriction à la gorge; d'un sentiment d'ardeur, de gonflement dans toute la tête, et surtout aux yeux; d'une soif inextinguible, de nausées et quelquefois de vomissemens. Si le malade n'a pas le bonheur de vomir en tout ou en partie les moules ingérées, la constriction de la gorge, le gonflement du visage, des lèvres, des yeux et de la langue augmentent au point de rendre la parole difficile. La couleur de ces parties devient si rouge qu'elles semblent excoriées, et

elle s'étend extérieurement, d'abord au visage, puis au cou, à la poitrine, au ventre et enfin sur tout le corps. Cette éruption est le symptôme le plus caractéristique de la maladie; elle est constamment accompagnée de délire, d'une inquiétude singulière, d'une démangeaison insupportable, et quelquefois d'une grande difficulté de respirer, ainsi que d'une extrême raideur, comme dans la catalepsie. Elle ne peut être comparée à aucune autre éruption cutanée. Quoique la peau soit plus rouge que dans ces maladies, elle est parsemée de points d'un rouge encore plus foncé, qui sont infiniment plus petits qu'un grain de millet, et qui, vus à la loupe, paraissent distinctement être les ouvertures ou pores de la peau, laissant voir à découvert l'engorgement du tissu sous-jacent.

Quelquefois, et suivant l'idiosyncrasie des sujets qui en sont atteints, cette maladie est accompagnée de phénomènes nerveux, comme de convulsions, de spasmes et de douleurs insupportables; d'autres fois l'inflammation de la gorge est si violente que la gangrène survient. Si ces symptômes sont affreux, ils ne sont cependant pas aussi redoutables qu'on le croirait, et si les remèdes convenables sont administrés, la guérison a lieu au bout de trois ou quatre heures, quoique l'engourdissement subsiste quelquefois pendant plusieurs jours. On a des exemples de personnes qui ont souffert horriblement pendant trois ou quatre jours, et même de malades qui en sont morts.

La cause de cette singulière maladie a été successivement attribuée à la couleur orangée des moules, à leur corruption, à leur maigreur, aux phases de la lune, à une maladie particulière de l'animal, aux petits animaux qui s'introduisent entre ses valves, et surtout à une espèce

de petite crabe du genre pinnothère; mais il semble que c'est à tort : du moins M. de Beunie, savant médecin belge, dans une relation insérée dans la collection des mémoires de l'académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, prétend que la moule ne produit cet effet que lorsqu'elle s'est nourrie du frai des étoiles de mer, appelé par les bateliers belges *qual* ou *watergroey*. Ce frai, observé au microscope, ne paraît d'abord qu'une masse morte et informe de gelée; mais, au bout de quelques jours de chaleur, elle paraît vivante et remplie d'animalcules, qui se développent et se métamorphosent en petites étoiles marines : c'est depuis la fin d'avril ou le commencement de mai jusqu'à la mi-juillet ou au commencement d'août que les astéries fraient, ce qui explique assez bien l'opinion vulgaire que les moules ne sont venimeuses que pendant les mois dans le nom desquels il n'entre pas d'R. Ce frai est si venimeux, si caustique, d'après M. de Beunie, qu'il fait gonfler et enflammer, avec une démangeaison insupportable, la main de la personne qui le touche immédiatement, et qu'il raidit à tel point cette partie, qu'il semble qu'elle va tomber en gangrène; mais cet accident n'a point de suite, surtout si l'on fait des frictions avec du vinaigre. Ce n'est pas seulement aux hommes et aux quadrupèdes que ce frai est nuisible; il l'est aussi à quelques poissons, et entre autres aux esturgeons, aux saumons, etc. Les très-petites étoiles de mer sont également venimeuses, d'après les expériences de M. de Beunie : plusieurs de ces animaux crus et enveloppés de viande ayant été donnés à des chiens et à des chats, ceux-ci en sont morts ou au moins ont été fort malades, si ce n'est quand on leur avait fait avaler beaucoup de vinaigre, ou lorsque les étoiles étaient cuites.

D'après toutes ces considérations, M. de Beunie pense que les moules doivent la qualité malfaisante qu'on leur remarque quelquefois, au frai des étoiles de mer, très-abondant pendant les mois de mai, juin, juillet et août, sur les bancs de moules qui se trouvent sur les côtes de la Flandre, et en effet, c'est à cette époque seulement qu'il a vu la maladie des moules, surtout à Anvers, où elle paraît plus fréquente parce qu'on y mange beaucoup de moules crues. Il pense, aussi, que la cuisson ôte à ces mollusques leur propriété malfaisante. Mais M. Durondeau, médecin belge non moins distingué, rapporte qu'il a vu à Bruxelles la maladie des moules produite presque constamment par l'indigestion de ces animaux. Il en cite des exemples dans les mois d'avril et de septembre, et même dans le reste de l'année; en sorte que l'opinion de M. de Beunie n'est pas encore hors de doute.

Il est à remarquer que les accidens déterminés par l'usage des moules venimeuses sont plus communs dans les pays froids et humides, que dans les climats chauds et secs. Dans la province d'Anvers et dans les Flandres, cela tient peut-être en outre à ce que les bancs sont plus en rapport avec les astéries et leur frai, comme étant moins profondément situées dans la mer. Il faut aussi tenir compte un peu de l'idiosyncrasie ou de la disposition individuelle, puisque, parmi plusieurs individus qui ont mangé du même plat de moules et en même quantité à peu près, les uns éprouvèrent des accidens graves, tandis que d'autres n'en éprouvèrent aucun. Quoiqu'il en soit, si les symptômes sont alarmans, ils ne sont que rarement redoutables. On peut les guérir en quelques heures, en favorisant les vomissemens à l'aide de l'eau tiède ou de la titillation de la luette, en administrant des

cordiaux, du vinaigre et d'autres acides végétaux, et surtout, comme le recommande le professeur Dumeril, de l'eau-de-vie et du rhum.

Animaux nuisibles.

Le seul animal nuisible pour la destruction duquel le gouvernement accorde des primes, est le chien de mer, qui dépeuple les eaux et fait du tort à la grande pêche dans l'Escaut.

Le renard, la loutre, la fouine, la belette et quelques autres de la classe des rongeurs ne sont pas rares dans cette province.

État des chevaux, bêtes à cornes et moutons dans la province d'Anvers, pendant une période de quatorze années, qui commence en **1816** *et finit en* **1829.**

	Chevaux.	Bêtes à cornes.	Moutons.
1816	14,071	99,204	30,500
1817	13,307	91,953	22,352
1818	13,545	88,942	19,760
1819	14,075	89,170	18,531
1820	13,932	89,456	21,338
1821	14,281	89,604	22,900
1822	14,374	87,828	22,793
1823	14,406	86,934	24,593
1824	14,437	85,074	26,000
1825	14,722	85,532	28,408
1826	14,922	86,493	(1)
1827	14,751	85,703	
1828	14,823	85,864	
1829	14,902	86,016	

En 1830, on comptait dans cette province 13,282 chevaux de trait et 22,955 voitures de transport, non compris les chevaux et les voitures de luxe. Il s'y trouvait de plus 4,111 bœufs de trait.

(1) Cet état ne contient le nombre des moutons que jusqu'en 1825, parce que l'impôt sur ce bétail ayant cessé depuis le 31 décembre de cette année, il n'a plus été porté sur le registre des receveurs.

POPULATION.

Les dépouillemens faits dans toutes les communes sur les registres de l'état civil, dans les archives et les registres de baptême offrent les garanties les plus authentiques pour fixer la population d'un pays et en même temps l'indication de sa prospérité. Nous laisserions une lacune dans la géographie de cette province en ne publiant pas le tableau général suivant qui appartient à l'ouvrage de M. Willems, les matériaux que ce savant a recueillis et que pour les détails il faut rechercher dans son livre dont nous donnons ici le titre, fournissent une série de documens officiels qu'il a variés et multipliés le plus possible pour avoir un plus grand nombre de termes de comparaison et arriver à des résultats plus certains (1).

(1) *De oude bevolking der provincie Antwerpen met de tegenwoordige vergeleken, door Willems, lid van het instituet, Antwerpen*, 1829.

De la population de la province d'Anvers dans les siècles précédens, comparée avec sa population actuelle, par M. Willems, membre de l'institut.

En réponse à cette question adressée à M. Willems, au nom du gouvernement, par le conseiller d'état Membrede, gouverneur d'Anvers.

On désire connaître l'ancienne population de la province d'Anvers, et surtout son état aux époques les plus remarquables, telles entr'autres que :

1° A l'époque du mariage de Marie avec Maximilien d'Autriche, par suite duquel les Pays-Bas passèrent à la maison d'Autriche (année 1477);

2° A l'époque de la pacification de Gand;

3° A l'époque du traité de Campo Formio (année 1797).

Les correspondans que le gouvernement désigna pour correspondre avec M. Willems, furent MM. Smolderen, professeur à Anvers, Avondroodt, secrétaire de la ville de Lierre, Thys, archiviste à Malines, et Neeckx, conservateur des hypothèques à Turnhout.

TABL

De la Population de la prov

ANNÉES.	MAISONS.										
	DISTRICTS									TOTA pour la PROVIN	
	D'ANVERS.			DE MALINES.			DE TURNHOUT.				
	Dans la ville.	Hors de la ville.	TOTAL.	Dans la ville.	Hors de la ville.	TOTAL.	Dans la ville.	Hors de la ville.	TOTAL.	Dans les villes.	Hors des villes.
1480	5,669	5,161	10,830	3,561	4,217	7,778	1,021	8,035	9,056	10,251	17,4
1496	6,801	5,592	12,393	3,271	4,313	7,584	1,085	6,438	7,523	11,157	16,3
1526	8,785	7,245	16,030	3,365	5,448	8,813	1,049	7,987	9,036	13,189	20,6
1648	11,316	9,768	21,084	4,890	8,397	13,287	1,049	9,973	11,022	17,255	28,1
1797	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1800	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1826	9,131	12,291	21,422	6,414	11,346	17,760	2,333	11,959	14,292	17,878	35,3
Accroissement.	3,462	7,130	10,592	2,853	7,129	9,982	1,312	3,924	5,236	7,627	18,1

…PARATIF

…vers, à différentes époques.

POPULATION.										
DISTRICTS								TOTAL POUR LA PROVINCE.		
…NVERS.		DE MALINES.			DE TURNHOUT.					
Hors de la ville.	TOTAL.	Dans la ville.	Hors de la ville.	TOTAL.	Dans la ville.	Hors de la ville.	TOTAL.	Dans les villes.	Hors des villes.	TOTAL.
,127	92,817	27,218	29,519	56,737	7,147	56,245	63,392	91,055	121,891	212,946
,144	107,154	25,055	30,191	55,246	7,595	45,066	52,661	100,660	114,401	215,061
,715	138,565	25,762	38,136	63,898	7,343	55,909	63,252	120,955	144,760	265,715
,492	137,967	34,485	46,580	81,065	5,310	64,825	70,135	114,270	174,897	289,167
,698	109,076	31,085	48,205	79,290	8,809	55,478	64,287	96,272	156,381	252,653
,513	122,469	30,092	53,989	84,081	10,130	61,986	72,116	99,178	180,488	279,666
,364	143,344	34,773	64,953	99,726	11,327	70,571	81,898	112,080	212,888	324,968
,237	50,527	7,555	35,434	42,989	4,180	14,326	18,506	21,025	90,997	112,022

TABLEAU DES NAISSANCES ET DÉCÈS

Dans la province d'Anvers, pendant une période de cinq ans (*de* 1825 *à* 1829).

ANNÉES.	NAISSANCES.		TOTAL.	DÉCÈS.		TOTAL.	EXCÉDANT DES NAISSANCES.		TOTAL.
	Masculin.	Féminin.		Masculin.	Féminin.		Masculin.	Féminin.	
1825.									
Communes rurales.	3696	3416	7112	2135	2048	4183	1561	1368	2929
Villes.	2198	2113	4311	1407	1398	2805	791	715	1506
TOTAL.	5894	5529	11423	3542	3446	6988	2352	2083	4335
1826.									
Communes rurales.	3672	3365	7035	2398	2169	4567	1274	1196	2468
Villes.	2072	2018	4090	1547	1456	3003	525	562	1087
TOTAL.	5744	5383	11125	3945	3625	7570	1799	1758	3555
1827.									
Communes rurales.	3317	3048	6365	2442	2144	4586	875	904	1779
Villes.	2032	1817	3849	1613	1487	3100	419	330	749
TOTAL.	5349	4865	10214	4055	3631	7686	1294	1234	2528
1828.									
Communes rurales.	3570	3427	6997	2294	2120	4414	1276	1307	2583
Villes.	2185	2098	4283	1476	1373	2849	709	725	1434
TOTAL.	5755	5525	11280	3770	3493	7263	1985	2032	4017
1829.									
Communes rurales.	3491	3348	6839	2760	2607	5367	731	741	1472
Villes.	2115	2092	4207	1860	1910	3770	255	182	437
TOTAL.	5606	5440	11046	4620	4517	9137	986	923	1909

TABLEAU DE L

Des Villes et Communes de

VILLES ET DISTRICTS.		MAISONS.	MÉNAGES.	TOT de DEUX
Villes. .	d'Anvers (2)	10,970	16,582	77,
	de Malines (3)	4,140	6,024	24,
	de Lierre	2,376	2,862	13,
	de Turnhout	2,507	2,638	12,
TOTAUX des Villes		19,993	28,106	127,
Districts	d'Anvers	13,961	16,140	84,
	de Malines.	11,580	13,774	67,
	de Turnhout.	12,091	13,681	75,
TOTAUX des Communes rurales		37,632	43,595	227,
TOTAUX de la Province		57,625	71,701	354,

(1) Recherches sur la reproduction et la mortalité de l'homme, etc., par MM. A. Quet Ed. Smits. Bruxelles, 1832.

(2) Y compris 4,237 hommes formant la garnison.

(3) Y compris 889 hommes formant la garnison.

(4) Y compris 580 insensés étrangers, réunis dans la commune de Gheel et 300 reclus du de mendicité de Hoogstraeten.

ILATION

vince d'Anvers, au 1er *janvier* 1830 (1).

	SEXE MASCULIN.			SEXE FÉMININ.			
T.	MARIÉS.	VEUFS.	TOTAL.	CÉLIBAT.	MARIÉES.	VEUVES.	TOTAL.
14	11,222	1,109	36,945	25,883	11,217	3,154	40,254
51	3,637	430	11,018	8,665	3,613	1,140	13,418
11	1,969	224	5,924	4,759	1,950	520	7,229
16	1,839	222	5,987	4,237	1,839	430	6,506
12	18,667	1,985	59,874	43,544	18,619	5,244	67,407
39	12,263	1,769	42,821	26,605	12,045	3,285	41,935
76	9,880	1,162	33,918	21,957	9,875	2,186	34,018
18	10,810	1,634	37,562	23,865	10,818	2,756	37,439
13	32,953	4,565	114,301	72,427	32,738	8,227	113,392
15	51,620	6,550	174,175	115,971	51,357	13,471	180,799

TABLEAU

De la population de la province d'Anvers, au premier janvier 1831.

CANTON.	POPULATION DES CANTONS.	POPULATION DES ARRONDISS.	NOMBRE DE COMMUNES PAR CANTON.	NOMBRE DE COMMUNES PAR ARRONDISS.
ARRONDISSEMENT D'ANVERS.				
Anvers (*nord*)	40,202		3	
Anvers (*sud*)	42,365		2	
Brecht	12,609		7	
Contich	21,897	156,328	11	55
Eeckeren	16,632		10	
Santhoven	13,895		16	
Wilryk	8,728		6	
ARRONDISSEMENT DE MALINES.				
Malines (*nord*)	15,529		1	
Malines (*sud*)	19,778		8	
Duffel	15,207		7	
Heyst-op-den-Berg	16,585	105,025	8	37
Lierre	17,973		4	
Puers	19,953		9	
ARRONDISSEMENT DE TURNHOUT.				
Turnhout	15,177		5	
Herenthals	17,492		13	
Arendonck	9,966		6	
Hoogstraeten	9,050	86,237	8	50
Moll	19,420		5	
Westerloo	15,132		13	
TOTAUX		347,590		142

CARACTÈRES ET MOEURS.

Les habitans de la province d'Anvers ont un trait de caractère qui leur est commun avec tous les Belges; c'est l'amour de l'indépendance. Impatiens de toute espèce de joug, il est difficile d'en obtenir quelque chose par d'autres moyens que ceux de la persuasion. Les mauvais traitemens les irritent, l'injustice les indigne. Lents à donner leur confiance, lorsqu'on a pu l'obtenir, on peut compter sur la continuité de leur attachement. Ils se livrent facilement à la haine, et ce sentiment est chez eux aussi durable que celui de l'amitié. Ils sont de bonne foi dans le commerce, simples dans leurs manières, unis dans leurs ménages : les familles sont peu nombreuses; les enfans jouissent d'une grande liberté; rarement voit-on entre eux de la désunion.

Les ouvriers sont laborieux, patiens, industrieux. Tous les arts peuvent prospérer chez eux, parce qu'ils en ont le germe.

Ainsi que tous les peuples, les habitans de cette province tiennent fortement à leurs vieilles habitudes : jusque dans leurs amusemens, ils s'éloignent de la nouveauté. C'est peut-être par ce motif, autant que pour se réunir, qu'ils se rendent tous les soirs dans leurs estaminets pour fumer, causer et boire de la bière.

Les habitans de cette province sont religieux; ils sont esclaves de leur parole.

Le caractère et les mœurs qu'on vient de décrire sont plus ou moins communs à tous les habitans de la province; mais ceux qui résident dans les bruyères de la Campine ont peut-être un caractère encore plus fortement prononcé. La rudesse de leurs habitudes, leur vie grossière, en font des hommes totalement indépendans. Leur nourriture ordinaire est une espèce de bouillie: c'est un mélange de farines de sarrasin et de seigle dont on n'a point retiré le son, qu'ils détrempent avec du lait de beurre. Ils ne mangent de la viande que deux fois par an. Le lait de beurre est leur boisson habituelle.

Leurs habits sont grossiers; leur stature médiocre; mais ils sont nerveux et robustes, et leur extérieur âpre cache une ame indépendante et fière. Ils sont patiens, mais braves, et plus d'une fois ils ont donné des preuves de leur valeur. Dans la révolution brabançonne, les bourgeois de Turnhout mirent en déroute quatre mille Autrichiens qui venaient s'emparer de leur ville; et pendant la révolte des paysans, en 1798, lorsqu'ils furent soulevés par les insurgés des environs de Malines, ils se battirent en désespérés à Herenthals, à Gheel et dans les environs. Depuis plusieurs siècles les Campinois conservent toujours leurs mœurs et leur caractère; ils sont naturellement hospitaliers, francs et très-économes; ils savent utiliser et tirer parti de tout ce que produit leur sol: aussi dit-on que chez eux rien ne se perd que la fumée.

Les Anversois, calmes, silencieux, réservés par habitude autant que par goût, ne sont plus le même peuple dans leurs plaisirs et surtout pendant la durée du carnaval. Les mascarades les plus grotesques, les déguisemens

les plus coûteux sont ce qu'ils recherchent alors avec le plus d'ardeur. Ce n'est point pendant un bal qu'ils se livrent à ce plaisir, c'est pendant les trois jours gras. Hommes et femmes de toute classe, de toute condition, de toute fortune, se déguisent dès le matin, s'efforcent d'intriguer sans être reconnus, et reparaissent bientôt après sous un autre habit, pour tenter les mêmes hasards. Il est d'usage que les maisons sont ouvertes aux masques, et jamais il ne résulte d'inconvénient de cette facilité. Pendant ces journées le plaisir est l'unique affaire. On ne se déguise que pour s'amuser, toutes les intrigues se réduisent à n'être pas reconnu; jamais un propos désobligeant, jamais une inquisition pénible de la vie privée ne font les frais de la conversation, tout est gaîté, tout est joie, et rien n'en altère la pureté.

Pendant le reste de l'hiver, les bals, les concerts, les spectacles occupent les habitans des villes; c'est pour eux un délassement plutôt qu'un plaisir.

Lorsque la terre est couverte de neige, les courses des traîneaux amusent ceux qui ont des chevaux, et les nombreux spectateurs qui se réunissent pour les voir passer.

D'autres amusemens ont un caractère d'originalité qui remonte à des temps anciens, ce qui prouve combien ce peuple tient à ses vieux usages. Dans toutes les communes, grandes ou petites, il y a une ou plusieurs perches à tirer à l'arc. Des associations s'y disputent le prix de l'adresse, et l'on se glorifie long-temps d'avoir remporté les prix qui en sont la récompense.

Quelques habitans prennent plaisir à élever des pigeons; des prix sont donnés à ceux dont les pigeons reviennent le plus directement et le plus promptement dans leur

gîte. On les transporte à cet effet à de grandes distances et les parieurs tiennent soigneusement note de l'instant de leur arrivée.

La chasse au fusil, celle aux lévriers, et la capture des oiseaux avec des filets, occupent aussi beaucoup les habitans. Dans quelques parties de la Campine on chasse au faucon. Plusieurs piqueurs de la fauconnerie de Versailles étaient de la commune d'Arendonck.

CHATEAUX ET MAISONS DE CAMPAGNE.

Dans les premiers temps et dans le moyen âge, la demeure dans les villes était affectée aux artisans, aux commerçans, aux personnes chargées de l'administration publique et aux gens de guerre. Les villes et les bourgs, entourés de remparts, étaient autant de citadelles qui, pour être défendues aisément et avec une petite garnison, ne devaient pas présenter un développement trop vaste. On n'y logeait donc qu'autant que cela était indispensable. Les grands propriétaires, les nobles possédant fief habitaient sur leurs terres, et leur demeure devait être fortifiée de manière à être à l'abri d'un coup de main. De là le nom de château donné à toute habitation noble appartenant à un fief ou arrière-fief, et flanqué de tours avec créneaux et machicaulis. Un grand nombre de ces châteaux furent démolis dans les guerres dont la Belgique fut si souvent le théâtre. Depuis, les nouvelles bases sur lesquelles s'assit l'ordre social rendirent les forteresses inutiles : les donjons et les ponts-levis disparurent : les seigneurs convertirent ces sortes de prisons en habitations élégantes, qui perdirent tout aspect militaire. L'architecture moderne, fruit de la renaissance des arts, attacha ses ornemens, ses frontons et ses corniches à ces constructions massives; l'ogive des portes et des fenêtres

TABLEAU DE L

Des Villes et Communes d

VILLES ET DISTRICTS.		MAISONS.	MÉNAGES.	TOT[illegible]
Villes. .	d'Anvers (2)	10,970	16,582	77,
	de Malines (3)	4,140	6,024	24,
	de Lierre	2,376	2,862	13,
	de Turnhout	2,507	2,638	12,
Totaux des Villes		19,992	28,106	127,
Districts	d'Anvers	13,961	16,140	84,
	de Malines.	11,580	13,774	67,
	de Turnhout	12,091	13,681	75,
Totaux des Communes rurales		37,632	43,595	227,
Totaux de la Province		57,625	71,701	354,

(1) Recherches sur la reproduction et la mortalité de l'homme, etc., par MM. A. Que Ed. Smits. Bruxelles, 1832.

(2) Y compris 4,237 hommes formant la garnison.

(3) Y compris 889 hommes formant la garnison.

(4) Y compris 580 insensés étrangers, réunis dans la commune de Gheel et 300 reclus d de mendicité de Hoogstraeten.

JLATION

wince d'Anvers, au 1er *janvier* 1830 (1).

	SEXE MASCULIN.			SEXE FÉMININ.			
…T.	MARIÉS.	VEUFS.	TOTAL.	CÉLIBAT.	MARIÉES.	VEUVES.	TOTAL.
14	11,222	1,109	36,945	25,883	11,217	3,154	40,254
51	3,637	430	11,018	8,665	3,613	1,140	13,418
11	1,969	224	5,924	4,759	1,950	520	7,229
16	1,839	222	5,987	4,237	1,839	430	6,506
2	18,667	1,985	59,874	43,544	18,619	5,244	67,407
9	12,263	1,769	42,821	26,605	12,045	3,285	41,935
6	9,880	1,162	33,918	21,957	9,875	2,186	34,018
8	10,810	1,634	37,562	23,865	10,818	2,756	37,439
3	32,953	4,565	114,301	72,427	32,738	8,227	113,392
5	51,620	6,550	174,175	115,971	51,357	13,471	180,799

habitans à suivre un autre cours. Cependant on compte à Anvers plusieurs fabriques de cette classe, telles que celles où l'on taille le diamant, dont cette ville faisait, surtout autrefois, un commerce considérable.

Fonderies de cuivre.

Il y a une fonderie de cuivre à Anvers et douze à Malines; cette dernière ville renferme aussi une tréfilerie.

Fonderies de fer.

On n'en trouve qu'à Anvers et à Malines.

Laminoirs de plomb.

Anvers possède un laminoir de plomb.

Fabriques d'épingles.

Il y en a six, dont trois à Anvers et trois à Malines.

Coutellerie.

On en fabrique à Anvers, Malines et Lierre.

Poteries d'étain.

Il y a treize fabriques de ce genre à Anvers et douze à Malines. On y fabrique toutes sortes d'ustensiles propres aux usages domestiques, tels que de la vaisselle, des plats, des mesures pour les liquides, des cuillers de toute

espèce et de toutes grandeurs, et une infinité d'autres instrumens qu'il serait trop long et trop minutieux de détailler.

Faïenceries, grès, poteries.

Les mots faïence, grès, sont maintenant devenus presque synonymes dans le commerce. On ne compte qu'un très-petit nombre de poteries dans cette province; les principales sont établies à Malines, Turnhout, Deurne, Borgerhout et Oostmalle où l'on fabrique une poterie noire à l'instar de celle de Colchester. La terre qu'on y emploie est tirée des landes des environs. Cette poterie rend le même son que la porcelaine; elle a la propriété de résister au feu, et, par la modicité de son prix, elle se trouve à la portée de toutes les classes de consommateurs.

Briqueteries et tuileries.

Dans un pays tel que celui de la province d'Anvers, qui n'a presque aucune carrière de pierres à bâtir, l'on est obligé d'avoir recours à l'usage de la brique. Aussi compte-

t-on un grand nombre de communes où la plupart des habitans sont occupés de cette industrie. Mais c'est surtout Niel et Boom qui possèdent les briqueteries les plus considérables de la province. Ces travaux occupent une infinité de bras, parce qu'ils approvisionnent une grande partie du pays.

Pipes.

Malines possède deux fabriques de pipes à fumer.

Cardes.

On fabrique à Malines des cardes à l'usage des chapeliers, des fabriques d'étoffes de laine et de coton.

Instrumens de physique.

On fabrique toute sorte d'instrumens de physique à Anvers et à Malines.

Instrumens de musique.

On trouve des facteurs d'instrumens de musique à Lierre, à Malines et à Anvers.

Raffineries de sel.

Il y a vingt-cinq raffineries de sel dans cette province; la ville d'Anvers en possède sept, Lierre cinq, Malines trois et Boom deux; les autres se trouvent à Saint-Amand, Bornhem, Deurne et Borgerhout, Grobbendonck, Merxem, Puers, Thisselt et Turnhout.

Plusieurs de ces établissemens sont assez considérables. On y raffine le sel parfaitement, et la classe la plus pauvre ne se sert que de sel raffiné.

Amidonneries.

Il y en a une à Saint-Amand, quatre à Anvers, une à Berchem et trois à Malines.

Distilleries d'eau-de-vie de grain (genièvre).

Le seigle, l'orge, l'avoine, le froment, le sarrasin, et généralement toutes les céréales, ainsi que quelques autres substances farineuses, produisent l'eau-de-vie : les substances auxiliaires sont l'eau chaude, l'eau froide, le résidu de la distillation, la baie de genièvre et le levain. Toutes les graines farineuses, l'orge excepté, ne subissent pas d'autres préparations que la mouture. L'avoine n'est employée qu'en hiver ; alors elle sert avec succès, en ai-

dant à la fermentation. On ne fait généralement usage que du seigle et de l'orge, parce que les autres graminées ne produisent pas autant d'alcohol. On n'a recours à elles que quand les premières manquent, ou sont trop chères.

La baie de genièvre donne son nom à la liqueur, parce qu'il entre une certaine quantité de cette graine dans sa composition. Elle contient beaucoup d'huile essentielle aromatique, qui se dissout dans la liqueur, et lui communique son goût.

Dans des temps où les récoltes étaient médiocres, il s'élevait toujours de violens murmures contre les consommations que faisaient les distilleries; mais il est aisé de concevoir que si, d'un côté, elles diminuent la masse destinée à nourrir les habitans du pays, d'un autre côté elles produisent les moyens d'engraisser tant de bêtes à cornes, d'obtenir des engrais qui ont fertilisé tant de champs arides, que l'augmentation qu'elles ont occasionée dans la production des grains, fait plus que compensation avec les grains consommés par elles.

« Le défrichement consécutif de ces énormes landes de bruyères qui couvrent une grande partie de la Campine, dépend essentiellement (dit la commission d'agriculture de cette province) de l'existence des distilleries agricoles. »

Tout concourt donc à rendre évident que la prospérité de la Belgique tient essentiellement à l'existence des distilleries agricoles, et qu'il ne sera jamais convenable de gêner leurs opérations par des impôts exorbitans ou par des restrictions plus ou moins importantes.

En 1830, on comptait soixante-dix-neuf distilleries dans la province, dont vingt-huit à Anvers, sept à Malines, six à Lierre, trois à Loenhout, Turnhout et Wes-

terloo, deux à Boom, Deurne et Borgerhout, Puers et Willebroeck, une à Baelen, Berchem, Blaesvelt, Bornhem, Cappellen Contich, Gheel, Herenthout, Herselt, Leest, Meerhout, Merxem, Moll, Olmen, Oolen, Rykevorsel, Tongerloo, Veerle, Wilryck, Lillo et Wilmarsdonck.

La plupart de ces distilleries ne travaillent que six à huit mois par an, et un grand nombre sont en stagnation depuis plusieurs années.

Brasseries.

Dans un pays où l'on ne récolte ni vin, ni cidre, et où la bière est la boisson ordinaire de toutes les classes des habitans, le nombre des brasseries doit être considérable. La plupart de celles qui y sont établies ne fournissent que pour la consommation intérieure.

Les principales brasseries sont à Anvers, Malines, Boom, Lierre, Puers, Willebroeck, Bornhem, Saint-Amand, Hingène, Aertselaer, Biersel, Bouchout, Brecht, Broechem, Calmpthout, Contich, Deurne et Borgerhout, Eeckeren, Esschen, Ghierle, Hemixem, Herenthals, Herenthout, Heyst-op-den-Berg, Hoboken, Kessel, Lille, Lippeloo, Loenhout, Meerle, Meerhout, Meir,

Merxplas, Mortsel, Niel, Putte, Ranst, Reeth, Santhoven, Schelle, Schooten, Thisselt, Turnhout, Westmalle, Wilryck, Wommelghem, Wortel et Wyneghem.

Le débit des brasseries a considérablement diminué dans ces dernières années à cause du bas prix du café dont le peuple fait aujourd'hui une grande consommation. En 1828, les brasseries de Malines ont fabriqué soixante-trois mille quatre cent soixante-quatre hectolitres de bière, et, en 1829, ces mêmes établissemens n'ont déclaré que cinquante-sept mille neuf cent dix-sept hectolitres, pris sur la contenance des cuves matière.

Vinaigreries.

On fabrique du vinaigre à Anvers, Heyst-op-den-Berg, Meerhout, Turnhout, Nylen, Put, Rymenam et Wavre-Sainte-Catherine.

Huile de Colza.

La fabrication de l'huile est une des branches princi-

pales de l'industrie agricole de cette province. On compte treize fabriques de ce genre à Malines et une raffinerie, dix à Lierre, quatre à Anvers et à Rumpst, trois à Boom et à Niel, deux à Bouchout, Deurne et Borgerhout, Mariekerke, Meerhout, Turnhout et Wavre-Sainte-Catherine; les autres sont situés à Baelen, Bar-le-Duc, Bornhem, Brecht, Casterlé, Desschel, Duffel, Emblehem, Gheel, Gierle, Grobbendonck, Herenthals, Hingène, Hombeek, Iteghem, Lille, Liezèle, Merxem, Merxplas, Moll, Puers, Raevels, Rethy, Thielen, Veerle, Weelde, Waelhem, Willebroeck, Wyneghem et Zoersel.

On fait usage de l'huile de colza pour l'éclairage, pour fouler les draps, préparer les cuirs et le savon mou; on se sert de la pâte exprimée ou des tourteaux pour nourrir les bestiaux; les tourteaux forment encore un des meilleurs engrais, principalement pour la terre destinée à recevoir les semences du colza.

Huile de navette.

Le *brassica napus*, espèce très-voisine de la précédente, fournit une huile assez semblable par ses propriétés à celle du colza, pour que souvent on les confonde dans le commerce; mais, en général, cette plante est peu cultivée dans la province. Il en est de même de la caméline et du pavot.

Fabrique de tabac.

On trouve des fabriques de tabac à Anvers, Brecht, Gheel, Malines, Meerhout, Moll, Oeleghem, Santhoven, Lillo, Tongerloo et Turnhout.

Les fabriques de tabac de la ville d'Anvers occupent environ trois cents ouvriers; mais elles n'ont pas encore atteint le degré de prospérité dont elles sont susceptibles, à cause de la concurrence des tabacs étrangers. Le moyen le plus efficace pour favoriser le commerce de tabac serait de fixer le droit de transit de 1/8 p. 0/0, tel qu'il est établi à Hambourg et à Brême. Ces deux villes, par la modicité de leurs droits, ont enlevé à la Belgique une grande partie de son commerce d'exportation vers l'Allemagne. Par cette diminution du droit de transit nos marchés offriraient bientôt tous les assortimens dont nos fabriques ont besoin, celles-ci cesseraient d'être les tributaires de la Hollande, et la Belgique enlèverait aux étrangers la majeure partie de leur commerce de transit en tabacs vers la France et l'Allemagne.

Garance.

On ne compte que trois fabriques de garance dans toute la province, deux à Oorderen et une à Beerendrecht.

Corderies.

On comprend sous la dénomination générale d'ouvrages de corderie tout ce qui sort de l'atelier du cordier, depuis la ficelle, composée de deux ou trois brins de chanvre, jusqu'aux câbles.

Parmi toutes les substances filamenteuses qu'on pourrait employer à la fabrication des cordages, le chanvre est celle qu'on préfère, comme étant par sa nature plus forte, plus longue, plus souple et d'un prix moins élevé que toute autre. Il se prête parfaitement à toutes les opérations successives qu'exige la fabrication des câbles ; il a besoin toutefois d'un travail préliminaire. Tels que le rouissage, le peignage et le serançage. Les chanvres du nord de l'Europe

que le commerce nous apporte de Riga, sont regardés comme étant d'une qualité supérieure à ceux que nous récoltons dans nos contrées. Cependant on fait de très-bons cordages avec les chanvres de la Flandre, de la province de Hainaut, etc.

On trouve des corderies à Anvers, Saint-Amand, Arendonck, Baelen, Beerendrecht, Boom, Bornhem, Casterlé, Gheel, Gierle, Grobbendonck, Herenthals, Herenthout, Hersselt, Hingène, Lierre, Malines, Meerhout, Moll, Oeleghem, Oolen, Oostmalle, Thisselt et Westmalle.

Chicorée.

On compte vingt-six fabriques de chicorée à Anvers, dix à Eeckeren et à Malines, cinq à Stabroek, trois à Oorderen et à Wilmarsdonck; il y en a aussi à Hoboken, Lierre, Turnhout, etc.

Raffineries de sucre.

La ville d'Anvers possède trente-quatre établissemens de ce genre qui consomment annuellement dix millions de kilogrammes de sucre brut faisant le chargement de cinquante navires. Outre cinq ou six cents ouvriers que ces fabriques emploient directement, elles favorisent beaucoup d'autres branches d'industrie dont nous citerons les principales pour faire apprécier toute l'importance des raffineries de sucre et l'avantage que le pays en retire. Les brasseries leur fournissent annuellement quatre mille tonnes de bière; les mines quatre-vingt-cinq mille hectolitres de charbon qui forment le chargement de soixante-dix bateaux; les papeteries, deux cent mille kilogrammes de papier pour l'enveloppe des sucres raffinés; les corderies, soixante mille kilogrammes de cordes confectionnées avec le chanvre indigène; enfin, les raffineries de sucre procurent aux cloutiers, aux tonneliers, aux chaudronniers et à une foule d'autres industries, un débit qui doit être considéré comme immense, relativement au nombre de raffineries pour lesquelles ils travaillent.

La plus grande partie des sucres raffinés de la province d'Anvers ont leurs débouchés en Allemagne, par le Rhin : depuis que cette voie a été fermée à la Belgique cette branche d'industrie est tombée dans un état de stagnation complète.

Tisseranderie.

La fabrication des toiles occupe pendant l'hiver une grande partie de la population des campagnes. Il y a des tisseranderies très-importantes à Saint-Amand, Bornhem, Willebroeck, Puers, Eeckeren, Heyst-op-den-Berg, Leers, Putte, Oppuers, Hingène, Blaevels et dans un grand nombre d'autres localités.

Toiles à voiles.

On en compte treize fabriques à Anvers et deux à Boom.

Tissus de coton.

On fabrique des siamoises à Anvers, Malines, Lierre, Turnhout. La ville de Lierre possède une des plus belles manufactures de tissus de coton du pays; annuellement vingt-cinq mille pièces de calicots soit écrus, blanchis ou imprimés sortent de ses ateliers pour être livrées au commerce. Cet établissement occupe un grand nombre de bras. Il y a à Anvers beaucoup de fabriques de basin, cotonnettes et autres étoffes de fantaisie.

Filature de coton.

On en compte sept à Anvers, une à Lierre et deux à Malines.

Coutils.

La fabrication des coutils est particulièrement renfermée dans l'arrondissement de Turnhout, où l'on compte plusieurs fabriques de cette espèce. On y fabrique des coutils de la plus grande beauté, et qui réunissent la solidité à la finesse. Les produits de cette industrie ne sont pas seulement destinés à la consommation intérieure; ils sont encore très-recherchés à l'étranger où ils jouissent d'une réputation justement méritée.

Toiles damassées.

On fabrique du linge de table à Anvers et à Deurne.

Toiles à peindre.

Anvers, Bornhem, ont des fabriques de toiles à peindre.

Dentelles.

Malines fabrique des dentelles très-renommées et d'un grand prix. Quoiqu'elles occupent le second rang, elles durent plus que celles de Bruxelles. Elles en diffèrent en ce qu'on les fabrique toutes d'une seule pièce au fuseau; mais on y emploie, comme à celles de Bruxelles, différens fonds, suivant le goût du dessin; leur caractère particulier est un fil plat qui borde toutes les fleurs, en dessine tous les contours, et leur donne l'apparence d'une broderie; ce qui a fait nommer cette dentelle *Malines brodée.*

La fabrication des tulles qui a pris tant d'extension depuis quelques années a fait un tort considérable aux fabriques de dentelles, et Malines, jadis si renommée pour ses belles dentelles, ne compte plus aujourd'hui que

huit maisons qui s'occupent de cette branche d'industrie. Lierre, Turnhout et quelques autres localités ont aussi des fabriques de dentelles assez importantes.

Tulles brodés.

Le blanchissage et la broderie sur tulles occupaient autrefois dans le pays, pour les seuls ateliers d'Anvers, trente à quarante mille ouvriers. Le droit de 10 pour % établi par la loi du 28 mars 1828, sur les tulles écrus à leur entrée en Belgique a fait déchoir cette branche d'industrie, qui était d'autant plus précieuse que depuis la décadence de la fabrication des dentelles elle avait procuré du travail à une foule de personnes du sexe privées de tout autre moyen d'existence. Les mesures les plus propres pour relever cette branche d'industrie seraient de rétablir les droits à l'entrée des tulles écrus à 6 pour % tels qu'ils existaient en 1827. La manufacture de Deurne et Borgerhout, près d'Anvers occupe aussi plusieurs milliers d'ouvriers au blanchissage et à la broderie des tulles, non seulement dans la province d'Anvers, mais encore dans les deux Flandres et dans la province de Liége. Ce bel établissement connu sous le nom de Phénix, est éclairé au gaz et renferme plusieurs machines à vapeur. Les tulles brodés qui sortent de ces divers établissemens, sont remarquables par l'élégance et la pureté du dessin et jouissent d'une réputation justement méritée. Les principaux débouchés sont la France et l'Allemagne.

Fil à coudre.

Il y en a plusieurs fabriques à Anvers.

Fil à dentelle.

On compte dix fabriques de fil de dentelle à Anvers, où cette branche d'industrie s'est particulièrement concentrée.

Ruban du fil.

Anvers possède six fabriques de ruban de fil.

Étoffes de laine.

Les fabriques de draps, casimirs, baies, carsaies, coatings, castorines et autres étoffes de laine sont assez nombreuses dans cette province. Les plus importantes sont celles d'Anvers, Moll, Malines, Lierre, Herenthals, Turnhout, Gheel, Casterlé. On fabrique aussi différentes étoffes de laine à Saint-Amand, Baelen, Brecht, Desschel, Eeschen, Herenthout, Loenhout, Meerhout, Meir, Olmen, Oostmalle, Rethy, Thielen, Wust-Wezel et Zoerle-Parwys.

On fabrique dans l'atelier de charité de la ville d'Anvers des tapis de pied en poil de vache, d'une grande beauté, ainsi que des tapis de table en fil de laine; les indigens sont surtout employés à la filature du poil de vache pour les tapis, et des laines et cotons pour la fabrication des étoffes à l'usage des pauvres et des hospices.

Couvertures de laine.

La ville de Malines compte plusieurs établissemens où l'on fabrique des couvertures de laine de la plus grande finesse, et supérieurement tissées.

Bonneterie.

La bonneterie en laine occupe, à Arendonck, plus du quart de la population; une foule d'individus des deux sexes n'exercent d'autre industrie que celle de filer, carder, teindre ou tisser la laine. On y confectionne annuellement plus de deux cent dix-neuf mille paires de bas, ainsi qu'un grand nombre de bonnets de laine.

Manufacture de Schals.

Ce genre d'industrie est entièrement concentré dans la ville de Malines où se trouve un établissement qui fabrique des schals façon cachemire et autres de la plus grande beauté.

Étoffes de soie.

L'industrie multiplie tous les jours les tissus de soie. Cette précieuse substance sert à fabriquer les étoffes les plus légères, aussi bien que les plus fortes, depuis la gaze la plus déliée jusqu'au velours le plus épais. Il serait trop long d'énumérer les tissus de fantaisie qu'invente le génie des fabricans, pour satisfaire le luxe des grandes villes; il suffit de dire que le satin, le velours, la lévantine, le gros de Naples, le florence, sont les étoffes les plus anciennes, et forment encore aujourd'hui la base de la fabrication.

Ce genre d'industrie n'est pas étranger aux habitans de la province d'Anvers, on y trouve treize fabriques de diverses étoffes de soie, dont douze à Anvers et une à Lierre.

Toutes les parties de la fabrication sont réunies dans la manufacture de Lierre, depuis la teinture jusqu'au tissage d'après le système de Lyon. Cet établissement occupait, en 1830, environ douze cents ouvriers des deux sexes. Il s'y fabriquait annuellement douze cents pièces d'étoffes de soie d'une valeur de 150,000 florins dont la moitié représente la main-d'œuvre.

Fils de soie.

Il y a cinq fabriques de fil de soie pour coudre à Anvers; on en confectionne aussi à Lierre et à Eeckeren.

Rubans de soie.

On en fabrique à Anvers.

Moulinage des soies.

La commune d'Eeckeren possède le seul établissement de ce genre qui existe en Belgique où la soie grège est rendue propre à la fabrication. Pour justifier le titre de cet article que nécessite la précision du langage technologique, nous croyons devoir rappeler qu'on ne file pas la soie : elle est toute filée par l'insecte qui la produit: on la dévide de dessus le cocon, par le secours de l'eau très-chaude, qui dissout la gomme par laquelle les fils étaient collés l'un sur l'autre. L'expression *filature* que beaucoup de personnes donnent aux établissemens dans lesquels ce dévidage s'opère est inexacte : on désigne ces sortes de fabriques sous la dénomination de moulinage des soies, qui est à présent adoptée par les industriels les plus éclairés.

Chapeaux de feutre et de paille.

La province d'Anvers renfermait autrefois une grande quantité de fabriques de chapeaux de feutre très-estimés; mais le nombre en est bien diminué depuis quelques années, l'introduction de chapeaux français et anglais leur ayant fait perdre une partie de leur débit. Les principales chapelleries sont établies à Malines, Anvers, Contich, Lierre, Gheel, Moll.

La ville d'Anvers possède en outre plusieurs ateliers où l'on confectionne des chapeaux de paille.

Chandelles.

Le nombre des fabriques de chandelles est assez considérable; on en compte vingt-cinq à Anvers, huit à Malines, cinq à Gheel, trois à Boom, Herenthout, Turnhout, etc.

Blanchisseries de cire.

Il y a trois blanchisseries de cire à Anvers et une à Arendonck.

Colle-forte.

Ces fabriques sont une conséquence des tanneries. On sait que la colle se fait principalement avec les rognures de peaux de bœuf, de vache, de veau ou de mouton : on y met aussi de la peau de lapin. Une livre de ces rognures mélangées dans des proportions convenables, donne un tiers de livre de bonne colle.

On trouve à Anvers et à Malines, des fabriques de colle d'une excellente qualité, aussi bonne que les colles de Hollande et d'Angleterre.

Crin.

A Anvers et à Malines on prépare le crin et on le met en état d'être employé par les différens ouvriers qui s'en servent dans leurs ouvrages.

Tanneries et corroieries.

On compte trente-deux tanneries à Malines, huit à Anvers et à Lierre, sept à Gheel, quatre à Saint-Amand, Brecht, Schelle et Turnhout, trois à Herenthals et à Meerhout, deux à Bar-le-Duc, Boom, Bornhem, Esschen, Heyst-op-den-Berg et Wust-Wesel, une à Calmpthout, Cappellen, Casterlé, Desschel, Eeckeren, Gierle, Saint-Job-in't-Goor, Loenhout, Moll, Mortsel, Putte, Ranst, Rethy, Santhoven, Santvliet, Schooten, Stabroeck, Veerle, Vorst, Westerloo et Wyneghem.

M. Kannekens de Veltwyk, membre de la commis-

sion d'agriculture de cette province, a produit en 1830, à l'exposition des objets d'industrie nationale, trois pièces de peaux salées de bœuf sauvage, préparées sous ses yeux par M. P.-J. Bogaerts, tanneur à Capelle, avec l'écorce du mélèze (*pinus larix*). Ces cuirs ont été trouvés de bonne qualité et propres à tous les usages. Ce nouveau procédé ne laisse rien à désirer; il a l'avantage d'économiser beaucoup d'écorces et d'abréger la durée de l'opération du tannage sans nuire à la solidité du cuir.

Mégisseries.

Il y a deux mégisseries à Malines et une à Anvers.

Moulins à tan.

Il y a des moulins à tan à Anvers, Boom, Casterlé, Hemixem, Herenthals, Hingène, Lierre, Malines et Turnhout.

Moulins à broyer les bois de teinture.

On en compte neuf à Anvers, un à Deurne et Borgerhout, un à Malines et un à Moll.

Chantiers de construction.

Il se trouve plusieurs chantiers de construction le long de l'Escaut et du Rupel, mais les plus importans sont ceux d'Anvers, de Boom, de Niel et de Rumpst.

Fabriques de chaises.

Cette branche d'industrie, qui est restée jusqu'aujourd'hui presqu'inaperçue, n'en est pas moins d'une très-

haute importance pour la ville de Malines ; en 1830, on y comptait vingt-trois fabricans de chaises qui confectionnaient annuellement pour soixante-quinze à quatre-vingt mille florins de marchandise, dont le tiers représente les bénéfices de lamain-d'œuvre.

Autrefois toutes les chaises se faisaient entièrement au tour, et à présent ce ne sont que les chaises communes qui se font de cette manière. On ne travaille au tour que les barreaux qui servent à assembler les montans au-dessous du siége. Le reste se fait au rabot et à la varlope. On se sert de bois de merisier, de cerisier ou de hêtre, que l'on teint en couleur d'acajou ; ou de bois de noyer, qu'on teint avec du brou de noix. On les cire ensuite, et elles sont très-propres. On fait aussi des chaises plus élégantes avec du bois d'acajou, où d'autres bois précieux.

On trouve à Anvers au moins cinquante ateliers d'ébénisterie où l'on fabrique des meubles de toute espèce.

Papeteries.

Malines possède un moulin à papier, et Turnhout une fabrique de papier de tenture.

Cartes à jouer.

On en fabrique à Anvers et à Turnhout.

Pains à cacheter.

Il y a quatre fabriques de pains à cacheter à Anvers.

Imprimeries de coton.

Les imprimeries de toiles de coton établies dans la province d'Anvers peuvent soutenir la concurrence avec celles de la Suisse, d'Angleterre, d'Allemagne et de la France.

On compte six imprimeries de cotons dans la province,

dont une à Anvers, Berchem, Lierre et Merxem, et deux à Deurne et Borgerhout.

La manufacture de Lierre, dite de Heyder et Cᵉ mérite une mention particulière. Cet établissement est un des plus beaux que la Belgique possède dans ce genre; il renferme à la fois une filature, une tisseranderie, une blanchisserie, une imprimerie de coton; chacune de ces branches occupe, dans de vastes locaux, un très-grand nombre d'ouvriers. Tous les moyens propres à lui faire soutenir la concurrence avec l'étranger, tels que la beauté et la solidité des couleurs, l'élégance et le bon goût des dessins, la netteté et la rapidité de l'exécution, ne laissent rien à désirer.

Teintureries.

Les progrès modernes de cet art sont dus à la grande révolution éprouvée depuis cinquante ans dans les diverses branches de la chimie. L'emploi de la laque-laque pour teindre la laine en écarlate, l'emploi du bleu de Prusse pour remplacer l'indigo dans la teinture de la soie, et produire ce bleu-Raymond, célèbre par sa beauté; la garance employée à la coloration du fil de lin et du coton, avec mille gradations, depuis le marron le plus foncé jusqu'au lilas le plus clair, depuis le rouge enfumé de Madras, jusqu'aux plus délicates couleurs de la rose; une

égalité soutenue dans les teintes uniformes, une gradation régulière dans les teintes adoucies, distinguent le coloris des tissus de la province d'Anvers.

Il y a dix-sept teintureries à Anvers; sept à Malines; six à Boom; dix à Turnhout; quatre à Saint-Amand; trois à Gheel; deux à Desschel, Herenthals, Meerhout, Moll; une à Arendonck, Brecht, Casterlé, Conticht, Deurne et Borgerhout, Herenthout, Lierre, Olmen; Oostmalle, Rethy, Santhoven, Thisselt, Veerle et Zoerle-Parwys.

Toiles cirées.

Il y a des fabriques de ce genre à Anvers, Malines et Hoboken.

Savon.

On compte neuf fabriques de savon à Anvers et une à Saint-Amand, Boom, Lierre, Puers, etc.

Produits chimiques.

Anvers possède une fabrique de céruse et une de vernis, et Wust-Wesel une fabrique d'acide sulfurique.

La province d'Anvers a figuré honorablement à l'exposition de l'industrie nationale de 1830 *qui a eu lieu à Bruxelles : les produits suivans ont été envoyés par MM. les manufacturiers de cette province.*

ANVERS.

M. Devries-Vermylen : deux vases contenant de l'amidon bleu.

M. Jean-Baptiste Van Dyck : un petit pain de céruse.

Mme Marie Van Nuffel : plusieurs tapis de diverses longueurs et largeurs ; des pièces de toiles-cirées veloutées et autres ; une pièce de toile pour tableau, sans couture, de 8,28 aunes de longueur, sur 5,74 aunes de largeur ; une pièce de toile destinée au même usage, longue de 6,21 aunes ; large de 1 aune.

M. Joseph Verbruggen : une pièce de satin.

L'atelier de charité : une carpette en laine ; un tapis large de 6,52 aunes, long de 7,85 aunes ; une pièce de tapis confectionnée de poil de vache.

M. Casse Van Regemortel : trois pièces de gros de Naples ; quinze pièces de taffetas de différentes couleurs ; des étoffes de soie pour failles ; des draps de soie ; des mouchoirs, foulards, ceintures, mitaines de la même matière ; des paquets de rubans d'ordres, et autres en soie et en filoselle ; des bas de soie ; soixante-onze paquets de soie en fil.

Mme ve Van Noten : différens échantillons de soie teinte.

Mme Lucie Buschmann : deux corbeilles avec fruits, en cire; une assiette avec un melon en cire.

M. Ropoll fils : une boîte vitrée avec écritures gravées à la pointe sèche sur pierre lithographique; une boîte renfermant des produits chimiques, des crayons lithographiques, de l'encre à écrire et à dessiner, du vernis perfectionné pour impression, un flacon d'acide préparé ayant vingt-sept degrés de force, etc.

M. E. de Coquil : plusieurs pièces de toile cirée; des tapis, plusieurs douzaines de médaillons pour plats et caraffes.

M. Gilbert : des biscuits pour la marine.

M. Gustave Metdepenningen : un grand assortiment d'organsin blanc, jaune et noir, indigène, apprêt dit de Milan et piémontais, propre à la fabrication de toute sorte de tissus de soie.

M. Simon Van Delen : une carte contenant différens échantillons de soie teinte.

MM. F. Vaz et A. Chorel : une caisse d'échantillons de fil de soie teint en différentes couleurs.

M. Jean-François de Beer : une caisse vitrée contenant un fer à suspendre un lustre, sous la forme d'une tige de lys, dans un pot travaillé en soie et en or.

M. J.-H. Bouhoulle : une grande colonne en fer de fonte et un échantillon de fer de fonte, malléable.

MM. Haezaert frères : du basin de fil; du linge de table; de la toile de coton croisée; de la flanelle; de la siamoise rouge et blanche, rouge et bleue, et trois couvertures de coton.

M. P.-A. Baunay : cordage pour manœuvres dorman-

tes, long de 20 aunes, épais de 0,12 aune, pesant 44 kilogrammes; une écoute, avec couets, longue de 33 aunes, épaisse de 0,08 à 0,12 aune, pesant 31 kilogrammes; un étai long de 12 aunes, épais de 0,18, pesant 38 kilogrammes.

M. Solvyns-Cambier : cordage pour manœuvres dormantes, long de 60 brasses, pesant 151 kilogrammes 1/2; un étai du poids de 151 kilogrammes 1/2 ayant 12 brasses de longueur et plusieurs autres cordages destinés à la marine.

M. Édouard Josephs : un modèle d'une machine destinée à sauver les personnes qui, dans le cas d'incendie, se trouveraient aux étages supérieurs d'une maison.

ARENDONCK.

M. Jean-Denis Celis : des bas de laine.
MM. De Vocht frères : des bas de laine.
M. Jean Maes : des bas de laine.

BORNHEM.

M. Gerard-Jean Peeters : une pièce de toile à peindre.

CAPELLEN.

M. Pierre-Joseph Bogaerts : trois échantillons de cuir tanné avec du larix.

DEURNE.

MM. William Wood, Leaver et fils : quarante-deux pièces de calicot, imitation de toile d'Irlande et autres.

M. Pierre Vriens : des serviettes damassées.

HERENTHALS.

M. P. Dillen et Dierxens : des draps de diverses couleurs.

LIERRE.

M. Antoine Lièvre : un chapeau gris, fait avec des plumes ; une pièce d'étoffe grise.

M. Guillot et comp. : plusieurs pièces de gros de Naples, de satin, de taffetas et de velours de diverses couleurs ; des échantillons de fils de soie.

M. Jean-Joseph Verhoeven : des plateaux laqués et dorés, des couvercles pour demi-litrons.

M. Adrien-Joseph Verstappen : un cor avec dix pièces de rechange ; une trombone.

M. François-Joseph Van Engelen : un ophicléide en bronze ; un clavicor ; un cor d'invention (*inventie hoorn*) ; une trompette d'invention (*inventie trompet*), que l'on peut accorder dans tous les tons au moyen d'une mécanique de nouvelle combinaison, et plusieurs autres instrumens de musique.

M. Jean-Charles Noel : un assortiment de couteaux de différentes qualités.

M. Théodore Venrooy : des casquettes en pluche de soie.

MALINES.

La manufacture de schals : un grand nombre de schals, façon cachemire et autres.

M. P.-B. Van der Heyden : un assortiment de mesures de capacité.

M. Martin Van den Bergh : des objets en étain.

M. J.-B. De Mey : un échantillon d'amidon.

M. Égide Van Geemert : des épingles à têtes plates.

M. Pierre Meulders : des cardes à l'usage de la chapellerie, des fabriques d'étoffes de laine et des manufactures de coton et de laine.

M. A.-J. Durieux : un microscope solaire.

M. C.-J.-J.-J. Tuerlinckx : des instrumens de musique, à vent.

M. Jean Goyers : une bouilloire en cuivre bruni, garnie d'ornemens.

L'hospice des filles : deux pièces de dentelle de fil de Malines.

M. Corneille Suetens : trois pièces de dentelle.

M. C. Charmet-Bruggman : un schal, voile ou tablier de dentelle de Malines; six pièces de dentelle.

M. Ange-Denis-Victor Roumy-Humblin : six pièces de dentelle de soie (blonde).

M. A.-A. Van Gulick : du fil à coudre blanc, dit *mastgaren*.

L'atelier de charité : une pièce de siamoise, flanelle, etc.

M. Jean De Greef : des couvertures en laine, de différentes qualités.

M. Jean-Antoine Chabbé : un chapeau en poil de lapin.

M. François Dieudonné : des chapeaux en castor, en poil de rat musqué, loutre indigène, poil de saxe, de lièvre indigène, etc.

OORDEREN.

M. J.-F. Huybrechts : des échantillons de garance.

PUTTE.

M. Ange Tuerlinckx : un rouet à filer.

TURNHOUT.

M. J.-F. Dillen : des draps de différentes qualités.

M. Mesmaekers-Van den Bogaerts : quatre pièces de dentelles.

Mme Ve P.-J. Dierckx : douze pièces de coutil.

M. Jean-Lambert Lindekens : une pièce de toile blanche.

M. J.-J. Dierckx, fils : deux cartes d'échantillons de papiers de couleurs.

COMMERCE.

Anvers est non seulement en Belgique la ville maritime qui entretient le plus de commerce avec l'extérieur, et contribue ainsi à soutenir, à vivifier et à agrandir le commerce intérieur, mais c'est encore cette ville dont la navigation occupe le plus de bâtimens nationaux. Outre ces avantages inappréciables qui rendent en quelque sorte Anvers le pivot des richesses publiques en Belgique, elle fournit à la main-d'œuvre et à l'industrie les matières premières qu'elle reçoit, telles entr'autres que les cotons que plusieurs milliers d'ouvriers sont employés à tisser dans les fabriques de Gand, Bruxelles, etc. . . . . . .

On pourra juger de l'extension du commerce d'Anvers et de l'influence qu'il doit exercer en jetant les yeux sur les tableaux suivans. . . . . .

RELEVÉ PAR PAVILLON

Des Navires arrivés dans le port d'Anvers pendant une période de onze années.

PAVILLONS.	1820	1821	1822	1823	1824	1825	1826	1827	1828	1829	1830
Américains.	74	68	46	83	40	63	87	99	73	114	83
Anglais.	129	128	104	127	100	106	126	132	191	209	138
Autrichiens.	»	»	»	»	»	1	1	1	1	1	1
Brêmois, Lubekois, Rostokois, Meklemb., Hambourg., Oldenbourg.	16	13	15	15	8	19	25	14	25	29	25
Papenbourgeois. . . .											
Danois.	28	28	12	15	18	17	17	20	22	22	15
Espagnols.	»	2	»	»	»	»	»	»	»	1	»
Français.	21	19	19	24	21	42	50	58	42	20	7
Haïtiens.	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Hanovriens.	28	23	14	35	32	28	35	27	36	48	29
Nationaux.	195	322	313	410	409	449	491	389	408	404	285
Norwégiens.	10	5	3	14	9	17	20	22	41	39	26
Portugais.	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»
Prussiens.	13	16	17	22	12	14	16	13	38	44	26
Russes.	5	4	3	6	1	»	7	4	4	6	6
Sardes.	»	»	»	»	1	1	»	»	1	1	»
Indes Orientales. . .	»	»	»	»	»	1	2	5	1	3	1
Buenosayriens. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2
Napolitains.	»	»	»	»	»	»	»	1	9	7	15
Suédois.	18	3	5	4	5	3	4	4	18	22	27
Total. . .	538	631	551	754	655	755	882	789	911	971	686

TABLEAU

Indiquant le nombre de Navires venus par année des divers pays.

PAYS.	1820	1821	1822	1823	1824	1825	1826	1827	1828	1829	1830
Iles Britanniques. . .	146	199	235	319	308	300	185	159	271	289	161
France	117	170	88	128	102	145	291	203	107	83	60
États-Unis	64	42	28	58	24	52	51	59	59	74	70
Brésil.	6	24	21	37	39	42	57	53	60	73	51
Indes Orientales . . .	20	28	16	25	22	17	35	49	51	43	43
Portugal	21	22	25	16	21	15	17	12	8	5	3
Espagne	18	19	14	8	14	18	21	22	25	21	19
Naples et Sicile . . .	17	14	10	16	24	17	19	19	32	28	31
Cuba	10	26	23	34	23	26	55	61	47	53	31
Suède.	26	7	8	7	9	12	13	16	36	27	24
Russie	41	22	33	42	32	59	55	55	68	94	86
Prusse Danemarck Hambourg et lieux voisins.	43	52	46	54	26	28	61	54	111	127	62
Trieste et Zante . . .	6	3	2	6	7	12	9	13	13	10	9
Haïti	2	3	2	4	4	8	7	13	15	18	19
Égypte	»	»	»	»	»	4	6	1		2	»
Mer du Sud	»	»	»	»	»	»	»	»	4	1	1
Rio de la Plata . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	4	22	12
Surinam	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	4
Total. . . .	537	631	551	754	655	755	882	789	911	971	686

TABLEAU

Indiquant le nombre de Navires arrivés par mois, pendant une période de **11** *anné*

MOIS.	1820	1821	1822	1823	1824	1825	1826	1827	1828	1829	1830
JANVIER. .	14	23	30	»	27	47	2	34	39	24	»
FÉVRIER .	32	36	28	93	41	38	95	»	39	71	»
MARS . .	44	68	38	46	47	62	71	105	43	60	147
AVRIL . .	29	39	41	82	90	69	75	71	73	107	61
MAI . . .	64	59	60	86	68	75	107	114	99	103	119
JUIN . . .	44	50	57	84	76	53	71	69	84	117	88
JUILLET . .	64	89	57	68	39	65	100	68	109	89	79
AOUT . .	51	48	46	56	59	57	87	80	71	106	86
SEPTEMBRE .	43	82	50	67	59	93	79	65	80	82	66
OCTOBRE .	50	48	75	56	63	82	74	91	64	70	37
NOVEMBRE .	49	46	50	66	43	47	63	39	124	68	»
DÉCEMBRE .	54	28	19	50	43	69	58	53	86	74	1
TOTAUX.	538	631	551	754	655	755	882	789	911	971	686

TABLEAU

De quelques endroits spéciaux d'où les Navires sont venus chaque année.

ANNÉES	INDICATION DES ENDROITS.							
	DES INDES ORIENTALES,		DE HULL, CHARGÉS.		DE LONDRES, CHARGÉS.		DE BORDEAUX.	DE MARSEILLE.
	NATIONAUX.	ÉTRANGERS.	NATIONAUX.	ANGLAIS.	NATIONAUX.	ÉTRANGERS.		
1820	6	12	1	12	1	72	19	10
1821	9	19	»	15	5	64	14	10
1822	5	11	»	18	12	43	18	11
1823	13	11	10	88	58	25	34	11
1824	11	7	22	21	67	2	27	11
1825	7	8	12	29	83	3	37	14
1826	12	17	13	10	89	6	31	15
1827	11	31	13	6	77	17	40	14
1828	24	18	22	8	75	8	25	12
1829	19	20	25	4	85	40	27	10
1830	26	11	17	8	54	13	14	17
TOTAUX.	143	165	135	169	602	298	286	135

TABLEAU *indiquant le tonnage des Navires, par année.*

ANNÉES.	TOTAL DES NAVIRES ENTRÉS.		NAVIRES A DÉDUIRE.						RESTE POUR MARCHANDISES DIVERSES.	
			SUR LEST.		CHARGÉS DE SEL.		CHARGÉS DE BOIS.			
	NOMBRE.	TONNEAUX.	NOMBRE.	TONNEAUX.	NOMBRE.	TONNEAUX.	NOMBRE.	TONNEAUX.	NOMBRE.	TONNEAUX.
1820	538	74,454	9	712	69	9,355	18	2,732	442	61,655
1821	631	88,997	7	584	185	23,636	10	1,261	429	63,516
1822	552	72,098	10	1,376	150	20,015	23	2,819	369	47,888
1823	754	97,314	31	2,994	147	19,226	17	2,059	559	73,035
1824	655	78,981	52	4,159	133	16,631	22	2,448	448	55,743
1825	755	93,942	41	3,846	115	15,086	27	2,886	572	72,124
1826	882	117,040	24	2,260	172	20,618	43	6,496	643	87,666
1827	789	116,529	32	2,923	98	12,141	35	6,834	624	94,631
1828	911	135,073	81	8,085	91	11,972	68	14,437	671	100,579
1829	971	152,891	81	3,544	92	11,689	55	18,811	798	124,847
1830	680	114,904	10	1,445	46	5,794	34	8,474	590	99,191

RELEVÉ

Par colis des principaux articles de commerce arrivés pendant les années 1828, 1829 *et* 1830.

	ANNÉES.		
	1828.	1829.	1830.
CAFÉ, BALLES	370,054	385,845	340,597
— BARRIQUES	5,172	3,304	1,711
SUCRE BRUT, CAISSES	46,928	79,130	29,145
— — BARRIQUES	4,582	3,406	1,950
— — CANASTRES, SACS, ETC.	76,088	79,278	47,242
CUIRS SECS, PIÈCES	160,974	475,443	342,117
COTON, BALLES OU SURONS	17,150	34,147	21,885
RIZ, BALLES	69,187	99,428	41,448
— BARRIQUES	15,158	19,045	23,715
TABAC EN FEUILLES, BARRIQUES	2,261	1,492	2,335
— — BALLES OU SURONS	1,414	983	498
INDIGO, CAISSE	2,069	1,828	1,003
— SURONS	401	696	307
POTASSE, BARRIQUES	11,110	15,557	8,574

TABLEAU

des principaux articles importés des Indes Orientales en kilogramm[es]

MARCHANDISES.		1824.	1825.	1826.	1827.	1828.	1829.	183[0.]
CAFÉ. . . .	Par nav. nation.	1,744,230	1,787,607	3,352,151	2,879,248	6,247,198	3,642,567	[illegible]
	Par nav. étrang.	1,557,409	2,131,330	4,789,591	8,580,220	4,798,842	3,861,012	[illegible]
SUCRE BRUT. .	Par nav. nation.	864,290	88,910	176,501	421,496	549,106	571,675	[illegible]
	Par nav. étrang.	607,699	286,847	159,040	256,185	188,278	689,652	[illegible]
POIVRE . . .	Par nav. nation.	28,572	115	42,817	»	»	82,359	[illegible]
	Par nav. étrang.	110,139	1850	4,150	301,843	13,294	279,785	[illegible]
ÉTAIN . . .	Par nav. nation.	104,752	39,095	96,109	35,234	43,100	184,031	[illegible]
	Par nav. étrang.	»	14,687	12,036	25,731	58,046	248,213	[illegible]
RIZ	Par nav. nation.	»	»	»	»	6,324	346,940	[illegible]
	Par nav. étrang.	»	»	»	731,205	1,700,410	3,665,528	[illegible]
INDIGO . . .	Par nav. nation.	»	153	854	2,005	3,965	12,893	[illegible]
	Par nav. étrang.	»	1300	76	196	183	1,092	[illegible]
BOIS DE SAPAN.	Par nav. nation.	24,050	49,800	84,653	38,240	12,990	27,392	[illegible]
	Par nav. étrang.	»	23,800	33,600	102,319	111,474	35,360	[illegible]
CAMPHRE . .	Par nav. nation.	7,865	»	»	»	»	»	»
	Par nav. étrang.	6,356	»	2,462	1,507	13,686	12,100	[illegible]
CASSIA LIGNEA.	Par nav. nation.	990	»	2,304	7,315	9,000	61,069	[illegible]
	Par nav. étrang.	4,538	1,438	8,605	53,068	11,161	14,548	[illegible]
GOMME COPAL.	Par nav. nation.	»	»	1,680	8,118	11,718	5,270	»
	Par nav. étrang.	»	»	»	55,988	8,034	400	»
CURCUMA . .	Par nav. nation.	»	»	»	39,242	7,914	27,974	[illegible]
	Par nav. étrang.	»	»	»	»	137,147	178,674	[illegible]
CUIRS SECS (*vachettes*) . .	Par nav. nation.	43,180	»	8,825	»	17,192	11,440	[illegible]
	Par nav. étrang.	5,000	2,460	13,888	21,011	31,262	22,897	[illegible]
ROTTINS . .	Par nav. nation.	500	250	4,100	4,658	85,587	35,760	[illegible]
	Par nav. étrang.	2,130	2,800	27,905	104,638	271,302	212,440	[illegible]
		hectolitr.	hectolitr.	hectolitr.	hectolitr.	hectolitr.	hectolitr.	hectolitr.
ARRACK. . .	Par nav. nation.	53 17	»	»	1 97	3 50	1073 42	[illegible]
	Par nav. étrang.	»	»	»	»	332 45	227 70	[illegible]

TABLEAU

Des grains qui sont arrivés dans le port d'Anvers pendant les années **1828, 1829** *et* **1830.**

	ANNÉES.		
	1828	1829	1830
Froment . . kilogrammes .	7,694,093	3,797,873	3,018,480
Seigle. . . . id. . .	2,751,022	7,261,444	4,664,546
Avoine. . . . id. . .	202,211	603,710	695,770
Orge. . . . . id. . .	854,114	918,752	251,971
Sarrasin . . . id. . .	»	501,448	»

TABLEAU *des principaux articles exportés du port d'Anvers, par mer, pendant les années suivantes :*

	ANNÉES		
	1828	1829	1830
FROMENT. kilogrammes.	20,531,430	5,783,775	930,050
SEIGLE . . . id. . .	29,380	39,900	»
AVOINE. . . id. . .	243,450	109,260	348,264
ORGE . . . id. . .	251,230	8,990	2,930
SARRASIN . . id. . .	1,197,520	42,120	»
ÉCORCES. . . id. . .	8,345,000	10,048,000	8,406,000
LIN . . . . id. . .	2,858,854	1,648,488	1,786,250
CLOUS. . . . id. . .	228,009	476,404	429,251
GARANCE . . id. . .	1,525,854	939,164	846,511
CUIRS SALÉS. . id. . .	106,702	58,931	47,158
TOILES DE COTON. BLANCHE . id. . .	423,630	314,731	355,515
TOILES DE COTON. EN COULEUR id. . .	188,775	187,758	248,837
ARMES . . . florins .	361,433	372,132	391,459
LAINE . . . kilog. .	118,834	13,965	289,103
FROMAGE . . id. . .	191,167	214,550	144,437
BEURRE . . . id. . .	100,467	74,868	29,480
BOUTEILLES. . pièces .	534,870	472,566	378,937
DAMES-JEANNES. id. . .	14,679	19,637	5,220
ZINC. . . . kilog. .	645,211	256,172	505,432
NOIR D'OS . . id. . .	142,500	350,000	230,000
HOUBLON . . id. . .	4,176	2,622	3,236

FOIRES ET MARCHÉS.

Les foires et marchés de la province d'Anvers se tiennent dans les communes et aux époques indiquées ci-dessous.

A Anvers, le premier lundi après la Pentecôte et le deuxième lundi après l'Assomption; ces deux foires durent chacune quatre semaines; on y trouve toute sorte de draperies, quincailleries, bijouteries, etc.; il y a encore deux autres foires qui ne durent qu'un jour, et qui ont lieu le 4 mai et le 3 décembre. Marché aux bœufs, le lundi et mercredi de chaque semaine.

A Boom, un et deux jours après la Pentecôte, deux jours : on vend toutes sortes de marchandises.

A Brecht, le deuxième jour après la Pentecôte, un jour; le premier dimanche après la Saint-Jacques, au mois de juillet, un jour.

A Contich, le 11 juillet, trois jours; toutes sortes de marchandises et bestiaux.

A Duffel, le mercredi après le 12 octobre ou le 12 du même mois si c'est un mercredi, huit jours; pour diverses marchandises et chevaux.

A Eynthout, le jour de la Saint-Remi, un jour.

A Gheel, le samedi avant le dimanche des rameaux, un jour; draps, bestiaux, grains. Il s'y tient aussi un fort marché au beurre le samedi de chaque semaine.

A Herenthals, le premier lundi d'octobre, un jour; le premier lundi de carême, un jour.

A Herenthout, le mercredi après le 2 février, un jour; le deuxième mercredi d'avril, un jour; le 2 juin, un jour; le troisième mercredi d'octobre, un jour; marché le mardi de chaque semaine.

A Hersselt, le jour de la Saint-Hubert, un jour.

A Houtvenne, le dimanche avant la Sainte-Anne, un jour.

A Lille, le troisième mercredi d'avril, un jour; le troisième mercredi d'octobre, un jour.

A Lierre, le dimanche après la Fête-Dieu, deux jours; à la Toussaint, deux jours.

A Malines, le premier dimanche de juillet, quatorze jours; le premier octobre, quatorze jours; marché le mardi de chaque semaine.

A Moll, le lundi de la troisième semaine d'octobre, un jour.

A Pulderbosch, le premier dimanche après le 15 août; elle dure un jour et est une des plus anciennes foires du pays; draperie et mercerie.

A Rethy-Werbeek, avant les Rameaux, un jour; le mardi, le deuxième mardi d'octobre, un jour.

A Ruysbroeck, le mercredi qui suit le dimanche après la Saint-Jean-Baptiste, un jour; marché le lundi de chaque semaine.

A Santvliet, le premier lundi après le 9 juillet.

A Schrick, le 24 juin, un jour; pour porcs, souliers, quincaillerie, boissellerie, etc.

A Saint-Amand, la veille du jour des Cendres, un jour; le mardi après le deuxième dimanche de septembre, un jour.

A Turnhout, le premier samedi après le 13 mars et le 18 octobre; ces deux foires durent chacune huit jours : on y vend des draps et toutes sortes de marchandises; il y a encore trois autres foires qui ne durent qu'un jour chacune, et qui se tiennent le samedi avant la mi-carême, le troisième samedi de mai, et le samedi après la Saint-Leu.

A Westerloo, le mardi qui précède le 15 mars, un jour; le mardi après le dernier dimanche d'avril, un jour; le mardi avant la Saint-Martin, un jour; le mardi après le premier dimanche d'octobre, un jour : on y vend beaucoup de bestiaux et particulièrement des cochons.

A Zoerle-Parwys, le mercredi après le dernier dimanche de septembre, un jour.

ROUTES.

Il y a peu de grandes routes dans cette province; presque toute la partie orientale est sans débouché; il y a très-peu de chemins tracés dans les bruyères, aussi ne peut-on s'y conduire qu'en s'orientant, à moins qu'on n'ait une parfaite connaissance des lieux.

On compte dans la province une route de première classe, trois de deuxième et six routes provinciales.

Voici la direction et la longueur de chacune de ces routes dans la province:

Route de première classe n° 3, de Bruxelles à Breda, par Anvers; elle passe à Wuest-Wesel, Brasschaet, Merxem, Anvers, Mortsel, Contich, Waelhem, Malines. Sa longueur dans la province est de 57,566 mètres.

Route de deuxième classe n° 3, d'Anvers à Turnhout, elle passe à Wyneghem, Schilde, Saint-Antoine, Westmalle, Oostmalle, Vorselaer. Sa longueur est de 41,717 mètres.

Route de deuxième classe n° 1, de l'embranchement de la route de Bruxelles vers Breda à la barrière, n° 11, par Capelle et Putte vers Berg-op-Zoom. Son développement est de 11,060 mètres, dont 6,500 mètres en pavé, et 4,560 mètres en terrain naturel. Cette dernière section est souvent impraticable à cause de la nature sablonneuse du terrain. La continuation de cette route est si importante pour les habitans de cette partie de la pro-

vince qu'un seul propriétaire a offert 12,000 florins pour son achèvement jusqu'à la limite, ce qui est à peu près la huitième partie de la somme qu'il faudrait employer à cet usage.

Route de deuxième classe n° 4, de Malines vers Louvain. Sa longueur est de 2,216 mètres.

Les routes provinciales sont :

La route d'Anvers à Boom, par Wilryck, dont la longueur est de 15,970 mètres.

La route d'Anvers à Lierre, par Mortsel et Bouchout. Cette route commence sur la route de première classe, n° 3, au Vieux-Dieu; sa longueur est de 11,023 mètres.

La route d'Anvers à Schelle, par Hoboken; longueur 9,141 mètres.

La route de Malines à Termonde. Elle passe à Heffen, Blaesveld, Willebroek, Liezele, Lippeloo et Saint-Amand. Sa longueur est 22,557 mètres.

La route de Malines à Lierre, par Duffel; longueur 14,153 mètres.

La route du Petit au Grand-Willebroek. Cette route commence à la cale d'embarquement du Rupel, et s'embranche avec la route de Malines à Termonde, au Grand-Willebroek. Elle n'a que 2,595 mètres de longueur.

Routes en projet.

Les routes qu'on a le projet d'ouvrir dans cette province, sont les suivantes :

De Turnhout vers Diest, par Casterlé, Gheel, Eynthout et Vorst; cette route aurait un développement de 28,238 mètres ; elle coûterait environ 792,000 francs.

De Lierre à Heyst-op-den-Berg ; elle aurait une longueur de 13,173 mètres et coûterait environ 116,000 fr.

De Heyst-op-den-Berg à Aerschot ; cette route, qui ferait suite à la précédente, aurait 6,000 mètres de longueur.

De Malines à Moll, par Heyst-op-den-Berg, Westerloo et Gheel. Cette route aurait un développement de 54,679 mètres; savoir : première section, de Malines à Heyst-op-den-Berg. . . . . 18,900 mètres.
2e de Westerloo à Gheel. 11,179
3e de Gheel à Mol. 9,650

La plupart des opérations préliminaires pour l'ouverture de ces routes, telles que leur tracé, leur nivellement, la détermination de leur largeur et de leur profil ont été effectuées sous la surveillance de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de cette province.

Les frais de cette entreprise exigeront environ 1,855,000 florins.

La construction de ces différentes routes serait d'au-

tant plus utile que dans toute la partie orientale de cette province (la Campine), les chemins sont, pour la plupart, impraticables : ici un chemin vicinal est totalement dégradé par le transport des bois ; là, un autre chemin se trouve intercepté par un lac, une rivière ou un ruisseau sur lequel on a négligé d'établir un passage; plusieurs ponts qui font partie de ces chemins sont rompus ou près de l'être; enfin, partout le cultivateur, principalement dans la saison de l'hiver, est obligé de faire de longs circuits pour se rendre à sa destination. Les renseignemens pris sur les lieux ont fait connaître que l'agriculture de cette contrée était en souffrance, faute d'engrais et de débouchés, et que le transport des denrées sur les marchés d'Anvers, de Malines et de Lierre, devenait si onéreux et si difficile en certaines saisons, qu'une forte partie de la valeur en était absorbée par les frais.

ORGANISATION CIVILE.

La province est administrée par un gouverneur qui éside à Anvers.

Le collége des états-députés se compose de six memres, non compris le gouverneur de la province qui en est e président.

Il y a un commissaire de district à Anvers, Malines et Turnhout.

Les trois chefs-lieux d'arrondissement sont le siége d'un ribunal de première instance. Il y a un juge de paix dans chaque canton; un tribunal et une chambre de commerce à Anvers.

La cour d'assises siége à Anvers; la cour d'appel pour oute la province est à Bruxelles.

Organisation militaire.

L'administration militaire de la province est sous la lirection d'un commandant supérieur, qui a son quarier-général à Anvers.

Les villes d'Anvers, Lierre et Malines ont chacune un commandant de place. Anvers possède un arsenal de construction.

La province d'Anvers fait partie de la troisième direction des fortifications.

Organisation ecclésiastique.

Malines est le siége d'un archevêché, dont les provinces d'Anvers et de Brabant forment le diocèse; il a pour suffragans les évêques de Namur, de Tournay, de Gand, de Bruges, de Liége, d'Aix-la-Chapelle, de Trèves et de Mayence.

On compte, dans la province, un vicaire-général, huit chanoines et cent cinquante-un curés desservans.

Instruction.

Les progrès de la civilisation dans un pays sont attestés r les établissemens qu'il a consacrés à l'étude des sciences à la culture des belles-lettres et des beaux-arts. Ces ıblissemens sont un sûr garant des connaissances répan- es parmi les habitans, et peuvent ainsi faire conjecturer squ'à quel point ceux-ci, cherchant à se rendre utiles r leur savoir, ont perfectionné les institutions, amélioré moyens d'existence, multiplié les sources des richesses. s documens recueillis sur l'instruction dans la province Anvers, rentrent dans la partie élémentaire de nos con- issances, ou bien ils ont trait à une étude plus dévelop- e et mieux approfondie : nous les indiquerons en suivant rdre des localités.

Athénée d'Anvers.

Cet Athénée est placé sous la direction d'un conseil dministration ; onze professeurs sont chargés des rers objets d'enseignement distribués ainsi qu'il suit :

Mathématiques transcendantes et physiques,
Mathématiques élémentaires et physiques,
Rhétorique,
Poésie,
Syntaxe,
Grammaire,
Cinquième classe.
Classe élémentaire.
Langue allemande.
Langue anglaise.
Histoire et géographie.

Cours annuel gratuit de géométrie appliquée aux arts et métiers.

La mécanique, qui dans l'acception la plus générale du mot est la science qui fait connaître les lois auxquelles sont soumises les forces agissant sur les corps de la nature, faisait autrefois presqu'exclusivement partie de l'enseignement universitaire. De ces hautes combinaisons de la science il ne descendait que très-difficilement des notions qui fussent à la portée de la classe industrielle qui réclame une marche facile, élémentaire et à la portée du très-grand nombre des hommes qui pratiquent les arts et les métiers. Telle fut l'une des difficultés les plus graves qu'eurent à vaincre les professeurs dans la composition d'un enseignement en faveur des simples

ouvriers. M. Kumps remplit à Anvers cette tâche, qui est d'autant plus importante que les arsenaux de la marine et l'activité des travaux en tout genre, que doit entretenir dans son sein la métropole du commerce belge, rendent ses leçons indispensables au nombreux concours de ses auditeurs. Indépendamment des ces résultats, les ouvriers acquièrent encore des habitudes de bonne conduite, de discipline et de respect de soi-même, inséparables de l'homme qui conçoit un respect fondé sur les convenances de la raison et sur les bienséances de l'état social, suivant le rang où chacun de nous se trouve placé.

En ramenant toutes ses explications à des exemples sensibles, de manière que le regard aide à rendre ses leçons plus intelligibles, le professeur explique successivement, dans son cours annuel, les théorêmes principaux de la géometrie et de la mécanique ; les propriétés de la ligne droite et des figures terminées par des lignes droites; celles du cercle, de l'ellipse, de la parabole et de l'hyperbole; celles des plans et la mesure des surfaces planes; celles des surfaces courbes, telles que le cône, le cylindre, la sphère, les surfaces développables et les surfaces de révolution; les solides terminés par des plans, tels que les prismes et les pyramides; enfin la mesure des solides terminés par des plans et des surfaces courbes.

Ce cours gratuit de mécanique que possède la ville d'Anvers, comme il en existe dans quelques autres villes de la Belgique et surtout à Bruxelles, enseigne aux ouvriers les moyens d'ajouter à la précision, à la vivacité, à l'étendue des observations des mesures faites par leurs sens, et rendues fructueuses par un sage esprit de comparaison et de réflexion. C'est ainsi que la classe ouvrière, dans laquelle réside une grande partie de la prospérité

publique, et que bien des personnes croyaient pouvoir à peine s'élever aux plus humbles connaissances, parvient en peu de temps à apprécier l'extrême utilité d'une exactitude rigoureuse dans la détermination des étalons, des bases, des échelles, des mesures d'après lesquelles doivent être exécutées les machines, les outils et les produits des arts et métiers.

Académie des beaux-arts.

Le directeur de cette célèbre académie, qui depuis plusieurs siècles exerce une si grande influence sur les progrès des arts du dessin, de la peinture, de la sculpture et de l'architecture, est M. Van Brée, et le premier professeur M. Wappers.

On enseigne publiquement et gratis dans cette académie, les principes de la figure, des ornemens, du dessin, d'après les têtes et proportions du corps humain; il y a une classe de dessin d'après les plâtres moulés sur les statues antiques, et une autre sur le modèle vivant; on y apprend aussi à peindre d'après nature; enfin l'on y enseigne l'architecture, depuis les principes jusqu'à la composition.

Anvers possède aussi une société pour l'encouragement des beaux-arts. Cette société ouvre tous les trois ans un concours à tous les artistes du pays. Elle a proposé pour le concours de 1834 les cinq sujets suivans :

Peinture, histoire.

Thémistocle chez Admète, roi des Molosses, implorant 'hospitalité.

Genre.

Pétrarque récitant ses vers à Laure, près de la fontaine le Vaucluse.

Paysage.

L'approche d'un orage. Un après-midi du mois d'oc-bre; un vacher chassant devant lui vers la métairie son roupeau.

Sculpture.

Hygie, déesse de la santé.

Architecture.

Un abattoir pour la ville d'Anvers, à construire sur le terrain de l'entrepôt brûlé de Saint-Michel.

Maisons d'éducation.

Ces institutions sont au nombre de vingt : il en est peu où l'on se borne aux simples notions élémentaires de la lecture et de l'écriture. Dans le plus grand nombre on enseigne la grammaire, la géographie, les élémens de l'histoire, etc.

Il existe à Malines deux séminaires, un collége et une académie de dessin, sculpture et architecture qui a été fondée en 1773.

Dans le petit séminaire les objets de l'enseignement sont : le français, le flamand, le latin, le grec, l'histoire, la géographie, la mythologie, les mathématiques, les élémens des sciences naturelles, l'allemand, l'anglais et l'italien. Le cours de philosophie embrasse les articles suivans : introduction à la philosophie, logique, méta-

physique, morale, histoire de la philosophie, éloquence sacrée, littérature grecque, littérature hébraïque, physique, astronomie, élémens de chimie et d'histoire naturelle.

A Lierre il y a une école latine et une académie de dessin.

Turnhout possède six écoles communales, Bornheim un pensionnat de jeunes gens, et Gheel une école latine.

Les recherches qu'a publiées à Berlin le D[r] Julius dans son annuaire (jahrbuch der straf und besserungs-anstalten etc., 8[e] livraison), sur l'ancienneté des écoles du dimanche, dans les Pays-Bas, étant plus spécialement applicables à la province d'Anvers, nous croyons devoir les reproduire pour terminer ce que nous avions à dire sur l'instruction.

Les Pays-Bas, qui ont rendu à l'Europe nouvelle de si grands services pour tout ce qui se rapporte à son amélioration, dit ce philanthrope éclairé, paraissent encore ici avoir frayé le chemin à suivre. On trouve en effet, dans le synode provincial tenu en 1570 à Malines, les paroles suivantes (tit. *de Schola dominicali : quum non omnes scholas quotidianas frequentare possint, sed multi per hebdomadam artificiis aut aliis domesticis occupationibus detinentur quorum tamen parentes ad instituendas proles suas sæpe inidonei sunt ; ideo ad satisfaciendum decreto concilii tridentini curent episcopi præter quotidianas scholas etiam dominicales in omni parochiâ institui ; in quibus una aut altera horâ, diebus dominicis et festivis, lingua vernacula bene et distincte omnes prima principia religionis edoceantur, addita per pastorem aut sacellum facili, et qualem illa ætas admittit, explicatione ad gustum intelligentiæ*, etc. (Chap. II) *Et si hæ scholæ non propriè instituantur ad litteras discendas aut artem scri-*

bendi et legendi, poterit nihilominus juventus in illis doceri, postquam in prædictis utcunque instituta fuerit. » On va même jusqu'à requérir l'intervention des autorités (chap. VI). *Ut autem scholæ istæ non frustrà institutæ videantur, sed cum fructu frequententur, ineunda erit magistratibus loci cujusque ratio, a parentibus obtinendi, ut juventus has scholas diligenter frequentet;... idque sub certa mulcta a parentibus, si monitas proles suas ad scholam venire non curent, exigenda.*

Écoles primaires.

Au mois de février 1832, il existait dans la province d'Anvers 177 écoles communales et 164 écoles particulières. Le nombre des enfans qui fréquentaient ces écoles était de 26,907, dont 20,175 pour les écoles communales, et 6,732 pour les écoles particulières.

Etablissemens de bienfaisance.

L'expérience a prouvé que les travaux agricoles et les réglemens tout à la fois paternels et sévères auxquels les

colons sont soumis dans les établissemens désignés sous les noms de colonies libres de Wortel et de colonies de répression de la mendicité à Merxplas, ont fait naître chez ces malheureux les idées d'ordre, d'économie, et enfin les vertus sociales qui leur auraient toujours été étrangères, s'ils fussent restés dans l'état d'humiliation où la misère les avait réduits. De prolétaires, d'êtres entièrement à la charge de leurs concitoyens, les indigens devenaient ainsi producteurs et consommateurs; ils quittaient leurs obscurs et infects réduits pour des demeures salubres et abondamment pourvues de meubles et d'ustensiles aratoires. Un travail le plus souvent effectué à l'air libre, leur donnait les forces du corps, apanage de la santé; leurs soins se tournaient vers l'agriculture et l'entretien du bétail, vers ces occupations, partage des premiers hommes, et que l'on a célébrées comme l'âge d'or des nations. En effet, de toutes les professions, l'agriculture est celle qui se trouve la moins soumise aux vicissitudes, aux revers qui viennent si fréquemment frapper les autres industries, et celle en même temps pour laquelle nos facultés physiques ont le plus d'aptitude. Si elle ne conduit pas à l'opulence, du moins procure-t-elle presque toujours à ceux qui la pratiquent une modeste aisance qu'accompagne d'ordinaire le bonheur domestique. Un sol rendu productif par les efforts de l'homme laborieux lui donne des céréales et des plantes légumineuses pour sa subsistance; du lin, du chanvre pour ses vêtemens, des plantes oléagineuses pour son éclairage; du bois pour ses constructions et son chauffage. Le bétail, nourri sur des champs qu'il sert à féconder, lui fournit du laitage et une nourriture substantielle, de la laine pour les vêtemens, du cuir pour la chaussure. Les

terres tourbeuses de ses campagnes alimentent son foyer, comme les terres argileuses, transformées en briques ou en tuiles, servent à la bâtisse de ses demeures. S'il est enfin quelqu'objet que les travaux agricoles ne peuvent procurer, le surcroît qu'ils produisent au-delà de ce qui est nécessaire aux besoins du cultivateur, facilite à celui-ci le moyen de l'obtenir par la voie des échanges dont l'argent n'est que l'intermédiaire.

Il ne fallait rien moins que le succès obtenu dans les colonies de Wortel et de Merxplas, pour détruire le préjugé généralement répandu et depuis long-temps accrédité dans les contrées où il y a beaucoup de bruyères, que ces sortes de terrains après la troisième année de défrichement, quel que soit le soin que l'on prend de leur culture, diminuent progressivement de fertilité, et finissent par redevenir tout-à-fait stériles. C'est sans doute à cette erreur et à quelques entreprises de défrichement mal entendues, que l'on doit attribuer la grande quantité de bruyères dont on n'a pas jusqu'à ce jour osé entreprendre le défrichement. Telle est peut être aussi la raison pour laquelle beaucoup de cultivateurs, après avoir mis en culture pendant un temps plus ou moins long certaines parties de bruyères, finissent par les abandonner, dans la persuasion où ils sont que tout ce qu'ils pourraient faire pour en perpétuer la fertilité serait inutile et sans résultat.

L'accroissement de fécondité qu'a acquis le sol des colonies d'indigens de la province d'Anvers, démontre jusqu'à l'évidence combien les anciennes opinions étaient erronées. Chaque année le sol devient meilleur et bientôt il surpassera en qualité ceux des environs qui sont le plus anciennement cultivés.

Jusqu'en 1822, une même société de bienfaisance.

dont la commission directrice était établie à la Haye, avait existé pour tout le royaume des Pays-Bas; cependant les provinces méridionales souffraient beaucoup par l'éloignement des colonies agricoles situées dans les provinces du Nord. On conçut le projet de former une seconde société qui étendît son ressort sur la Belgique. Cette société fut organisée en 1822, et sa commission centrale fixa sa résidence à Bruxelles. Elle fit l'acquisition de 532 bonniers 26 perches du bruyères situées sur la commune de Wortel, où elle créa deux colonies agricoles, qui réunissaient déjà 125 fermes à la fin de 1823. A chacune des fermes, elle attacha une exploitation de 3 1/2 bonniers. Grâce à la philanthropie de cette association, un chef de famille, arrivé aux colonies, trouvait une maison commode, entièrement meublée, garnie d'ustensiles aratoires, et le tiers de sa ferme défriché, fumé et ensemencé; il y recevait en outre, à titre d'avance, deux vaches, des habillemens complets et des provisions en vivres et en chauffage. Le centre de la colonie offrant une place où l'on a construit quatre grands bâtimens, dont le premier sert de logement au sous-directeur, est l'endroit où l'on vend aux colons, à des prix modiques, les différens objets dont ils ont besoin; le second bâtiment sert de magasin; le troisième d'atelier de filature et de tissage, et le quatrième d'école. Dans cette dernière, 169 enfans des colons reçoivent l'instruction primaire.

Désireuse de procurer aux communes, aux administrations des pauvres et aux commissions des hospices, le moyen de s'affranchir de l'entretien absolu des pauvres, des orphelins, enfans trouvés ou abandonnés; voulant aussi faciliter à toutes les personnes charitables le plaisir si doux de venir au secours de l'indigence, non par des

aumônes infructueuses, mais par des dons bien entendus et productifs, la société de bienfaisance promulgua les articles suivans relatifs aux conditions d'admission aux colonies libres.

Art. 1er. Lorsqu'une commune, un corps militaire, ou une réunion d'employés d'une administration civile dans une province, fournissent dans l'espace d'une année, par les rétributions et dons des membres de la société de bienfaisance, habitans de cette commune, faisant partie de ce corps militaire ou administration civile, la somme de 1,600 florins fixée pour l'établissement d'un ménage, ils ont le droit de placer à la colonie une famille indigente.

Une commission locale pourra aussi user de ce droit, lorsque les rétributions et dons non encore affectés des membres de la société, demeurant dans les diverses communes qui ressortent de cette commission locale, s'élèvent à cette somme.

Une personne ou plusieurs personnes bienfaisantes réunies, auront la même faculté, en fournissant pareille valeur.

Art. 2. Une famille indigente, pour être admise, doit être en état de pourvoir à son existence par les travaux champêtres et de fabrication domestique : seront considérés comme capables de s'y livrer, les enfans qui, étant âgés de plus de six ans, sont d'une bonne constitution.

Elle ne devra cependant pas se composer de plus de six à huit individus, pour qu'elle puisse être établie dans une même habitation.

Art. 3. L'admission des colons aura encore lieu par suite d'un contrat qu'une commune, administration de bienfaisance, ou conseil des hospices, passera avec la société.

Ce contrat, ou la garantie dont il sera question plus bas, doit être approuvé par la députation des états, et revêtu de la sanction royale.

Une ou plusieurs personnes charitables pourront, en donnant une hypothèque d'une valeur double du capital nécessaire, établir également des colons par suite de contrat.

Art. 4. On obtient l'établissement d'une famille indigente, en s'engageant par contrat à payer pour elle, pendant seize années au plus, 25 florins annuellement et par tête.

Les rétributions des membres de la société domiciliés dans la commune où siégent les administrations contractantes, peuvent alors servir à l'acquit de cette somme, pourvu que ces administrations en garantissent le paiement annuel pendant cet espace de seize ans.

C'est par ce motif, et pour qu'une faible diminution de ces membres ne donne pas lieu à un paiement supplémentaire de la part des contractans, que cette affectation de contributions au paiement de la somme de vingt-cinq florins, ne peut s'étendre à plus des trois quarts du montant des rétributions des membres existans à l'époque où la garantie est donnée.

Art. 5. Il ne sera même payé réellement qu'environ quinze florins annuellement par tête et pendant seize ans au plus, lorsqu'il sera contracté pour l'admission de six orphelins ou enfans de pauvres, âgés de plus de six ans et de bonne constitution.

On aura le pouvoir d'y joindre deux familles indigentes, ainsi que deux personnes d'âge et sans enfans, ou à leur défaut, une femme seule, qui seront chargés, comme chefs de ménage, du soin et de la garde de ces orphelins ou enfans pauvres.

sur la somme fixée pour l'établissement des ménages placés par eux, et si l'entier acquittement a lieu avant le délai de seize ans, ils seront exempts de continuer toute nouvelle rétribution.

Art. 12. Les chefs de famille auront la jouissance de l'habitation qui leur aura été remise, ainsi que des trois bonniers de terrain y annexés et de leurs dépendances, jusqu'au décès du dernier des deux; ils en paieront pour loyer cinquante florins annuellement, à partir de l'entier défrichement, et moins avant cette époque.

Au moyen de cette rente, la société est tenue des grosses réparations et de l'impôt foncier.

Art. 13. Si, à leur décès, les chefs de famille laissent des enfans mineurs, la société leur continue la même jouissance et charge du soin de leur garde des chefs de ménage.

Art. 14. Les orphelins, enfans pauvres, trouvés ou abandonnés, placés à la colonie, et ceux qui ont perdu leurs parens, pourront y demeurer jusqu'à l'âge de vingt ans, à moins de mariage consenti avant cet âge, d'appel sous les drapeaux de la milice nationale, ou d'enrôlement volontaire dans l'armée de terre ou de mer.

Art. 15. Les familles et les enfans admis à la colonie, qui s'y comportent bien et qui désirent y rester, ne peuvent être transférés ailleurs, ni être remplacés par d'autres.

Art. 16. Si, après due information, on laissait écouler trois mois sans pourvoir au remplacement des familles ou individus, dont les places sont vacantes par suite de décès, départ ou autre cause, la société aura, pour cette fois, le droit d'en disposer.

Art. 17. La commission de bienfaisance emploiera, autant que possible, les économies qu'elle parviendra à

faire, ainsi que les fonds sans destination, à l'établissement de nouvelles familles indigentes.

Elles seront choisies de préférence dans les communes qui, relativement à leur population et à leurs moyens financiers, présentent le plus grand nombre de sociétaires et de donateurs.

Elles pourront, dans le même cas, être prises sous le ressort des commissions locales, dont les membres mettront le plus de zèle à seconder la société.

Les communes n'acquerront pas alors le droit de disposer de ces places, auxquelles pourront être appelées, en cas de vacance, des familles indigentes, demandées à d'autres communes ou commissions locales qui se trouveraient dans l'hypothèse ci-dessus.

Chaque année, le nombre, la désignation et les motifs d'admission de familles ainsi établies, seront rendus puplics.

Art. 18. On pourra aussi, sans qu'il faille soumettre pareil contrat à aucune approbation, ni sanction, s'engager à placer à la colonie, pour une année, jusqu'à renonciation réservée aux deux parties, un individu seul, indigent, valide et âgé de plus de six ans.

Dans ce cas, le contrat sera nominatif, et ils sera payé pour cette somme cinquante-cinq florins annuellement, tant qu'elle se trouvera à la colonie et sans qu'elle puisse être remplacée.

Art. 19. Lorsque des communes, administrations ou personnes charitables voudront placer à la colonie des familles, enfans ou individus indigens, elles devront en faire une déclaration exacte à la commission locale, sous le ressort de laquelle elles se trouvent. Cette pièce sera transmise, avec les observations de la commission, à la

commission permanente, qui se réserve la faculté de décider s'ils peuvent y être admis, et en cas d'affirmative, indiquera l'époque de leur arrivée.

Art. 20. Les contractans s'obligeront à transporter à leurs frais, dans la colonie, les individus qui y seront admis, en les faisant accompagner :

1° D'un état certifié, énonçant les noms de famille, prénoms, sexe, âge et lieux de naissance;

2° Relativement aux chefs de famille, d'un certificat de bonne conduite, délivré par l'administration communale du lieu de leur dernier domicile; sans ce dernier certificat ils ne seraient pas reçus;

3° D'une feuille de route qui leur sera remise par leur commission locale, et qui certifiera en même temps de la lecture, qui aura été donnée aux chefs de famille, du réglement d'ordre intérieur.

Art. 21. Les administrations ou les personnes qui envoient des individus aux colonies, conservent le droit d'exercer ou de faire exercer sur eux, la surveillance attribuée à des tuteurs.

La société aurait manqué son but si les réglemens n'avaient pas limité les secours à accorder aux familles admises dans les colonies; il a donc fallu se borner à ne leur donner que les choses absolument nécessaires, dans la crainte qu'en faisant jouir les colons d'une trop grande aisance, cela n'engageât des artisans à dissiper leur avoir, pour ensuite être admis dans les colonies, ce qui eût été pour eux un dédommagement des pertes causées par leurs déréglemens, ou par leur paresse.

Voici la manière dont les colons sont traités et les moyens d'existence qui leur sont fournis par la société.

A leur arrivée aux colonies, les familles sont logées la première nuit dans une auberge de la commune de Wortel; le lendemain un surveillant vient les prendre pour les conduire aux magasins où on leur délivre tous les objets d'habillement qui leur sont nécessaires : ils consistent, pour les hommes, en un chapeau (pour le dimanche), casquette, habit veste et pantalon de drap pour l'hiver, et les mêmes objets en toile bleue pour l'été, chemise de toile de lin, blouse de toile bleue, cravate, bas de laine, souliers et sabots. Les jeunes garçons reçoivent les mêmes objets à l'exception du chapeau. Aux femmes l'on délivre des bonnets blancs, chemises, corsets, camisoles, jaquettes et jupons de flanelle, un jupon de dessous en revêche rouge, bas de laine, tabliers gris et quadrillés, jaquettes et jupons de siamoise, mouchoirs quadrillés, souliers, sabots, etc.; les filles reçoivent les mêmes objets, et les enfans au-dessus de douze ans obtiennent de même les vêtemens nécessaires.

Toutes ces fournitures sont confectionnées suivant la mode du pays, et sont les mêmes pour tous les colons; sans toutefois vouloir les astreindre à un uniforme, on a simplement en vue d'empêcher que les colons ne dépensent en frivolités les épargnes produites par leur zèle et leur activité.

Quant au mobilier que l'on distribue aux indigens il consiste dans les objets suivans : lits, paillasses, coussins, draps de lit, couvertures de laine et d'étoupes, pots de nuit, chaudrons, théières, cafetières, pots au lait, tasses, plats, assiettes, verres à boire, couteaux, cuillers, fourchettes, nappes, essuie-mains, saucières, miroirs, chaînes de cheminée, crocs de cheminée, chenets, pinces, pelles à feu, étouffoirs, cuviers, bac au savon,

pots de terre et de fer, seaux, tables, chaises, chaufferettes, lampes, lanternes, balais, torchons, armoires, etc.; les familles reçoivent de plus des rouets à filer, dévidoirs plians et à la main, hache et hoyaux, serpettes, bêches, fourches et brouettes. Munies de tous ces effets, elles prennent possession de la ferme qui leur est assignée par le directeur et dont l'exploitation des terres leur est confiée. Le reste du jour, où la distribution de ces fournitures a eu lieu, leur est laissé pour soigner l'arrangement de leur ménage et prendre connaissance des lieux qu'ils doivent habiter.

En général, les colons jouissent d'une santé qui ne laisse rien à désirer. On n'a rien négligé pour prévenir les maladies dont le principe est souvent dû à l'intempérie du climat; il a été fourni à chaque colon des vêtemens de bonne qualité, pour les garantir du froid et de l'humidité. Des mesures ont été prises pour obtenir que les sous-commissions, lorsqu'elles envoient des familles aux colonies, ne leur délivrent que des habillemens semblables à ceux en usage dans les établissemens coloniaux. Cette mesure est d'autant plus utile qu'elle éloigne le luxe toujours prêt à flatter la vanité, principalement chez le sexe, rien d'ailleurs ne pouvant devenir, parmi les colons, une source de désordre, de jalousie, et de désunion plus grave que cette différence dans leur mise qui semblerait en établir une dans leur condition, chose qu'il fallait éviter soigneusement.

Enfin, on ne saurait donner une plus grande preuve de l'influence salutaire que les travaux agricoles exercent sur la population des colonies, qui, naguère encore, était en proie à la plus affreuse misère et aux maladies qu'elle occasione, qu'en publiant l'état de mortalité dans ces

établissemens coloniaux où se trouvaient, aux époques suivantes, environ 550 individus.

Du 1er avril 1825 jusqu'au 31 mars 1826, il y a eu neuf décès.

Du 1er avril 1826 au 31 mars 1827, quatre décès.

Du 1er avril 1827 au 31 mars 1828, cinq décès.

Les soins tout particuliers que la société a ordonné qu'il fallait prendre des orphelins, enfans trouvés ou abandonnés ne sont pas moins dignes de l'attention du philanthrope. A leur arrivée dans la colonie, ces infortunés sont nettoyés et mis dans un bain; ensuite on leur donne des vêtemens neufs. Ceux qui se trouvent atteints de maladies de la peau sont séquestrés et soumis à un traitement, pour empêcher que le mal ne se propage. Des ministres de divers cultes soignent leur instruction religieuse; des maîtres particuliers leur donnent les connaissances élémentaires et morales, utiles à leur situation future. Pendant la bonne saison, les enfans sont appliqués à des travaux légers d'agriculture, et pendant le reste de l'année à des travaux d'ateliers; on dirige ainsi vers un travail productif leurs mains et leur jeune intelligence. On varie leurs occupations afin de ne fatiguer aucune de leurs facultés; on les réunit dans des écoles d'instruction primaire, le matin avant les travaux champêtres, et le soir quand ils sont terminés. C'est sans doute à l'air pur qu'ils respirent, à la propreté qui règne parmi eux, à la frugale abondance de leurs repas, à l'heureuse distribution de leurs occupations, toujours proportionnées aux forces, à l'âge et au sexe, que l'on peut attribuer la bonne constitution dont ils jouissent.

Les enfans sont admis dans ces établissemens dès l'âge de 6 ans, et ils les quittent à 18. On y pose en principe que

le surplus de leur travail, dans les dernières années, peut rembourser les avances que les premières exigent. Il s'agit seulement d'appliquer avec discernement leurs facultés industrielles et de les porter vers l'agriculture, qui saura donner de l'habileté à la main, en même temps qu'elle fortifiera le tempérament. Cependant, comme la plupart des enfans qu'on envoie aux colonies sont encore dans un âge trop tendre pour pouvoir être employés aux occupations qui exigent l'entier développement des forces physiques, la société a soin d'y placer en même temps d'autres personnes qui, par leur âge et leur vigueur corporelle, sont capables d'exécuter les travaux les plus rudes. Ce sont les mendians admis dans le troisième établissement et les indigens ou les vétérans logés dans les demeures qu'on a construites dans le pourtour extérieur des trois grands édifices. Partagés en ménages, il règne parmi eux cet esprit de famille qui leur fait mettre en commun le produit de leur travail. Ainsi que les mendians, ils ne sont considérés que comme ouvriers salariés, et ils sont rétribués en raison de leur ouvrage journalier.

Ces colons doivent gagner par semaine de quoi faire face aux fonds d'administration, d'habillement, de feu et de lumière, de réserve, de nourriture, de réparation et des cartes échangeables chez le boutiquier de la colonie contre des objets de la consommation. La quote-part dans ces fournissemens n'est pas la même pour tous; elle varie en raison des forces, du sexe et de l'âge. Ainsi, le sexe masculin se partage en cinq classes : la première classe d'hommes doit gagner 1 fl. 70 c.; la deuxième 1,35, la troisième 1,06; les garçons de 8 à 16 ans, 1,01 et ceux au-dessous 67 c. 1/2. Le sexe féminin se divise en sept

classes : la première classe de femmes doit gagner 1,51, la deuxième 1,26, la troisième 98 1/2; la première classe de filles 95 c.; et la seconde 75 c.; la première classe de jeunes filles 63 c., et la seconde 55.

L'exécution des statuts de la société produisit un si heureux effet que dès la fin de 1822, vingt-quatre fermes commencèrent à se peupler; on y comptait 164 colons: à cette époque, les champs récemment défrichés n'étaient encore d'aucun rapport. De plus, une gelée presque non interrompue pendant près de trois mois, et qui se prolongea jusqu'en février, fit, durant toute cette période, renoncer aux travaux agricoles, qui ne purent être repris que vers le printemps. Pour subvenir aux frais d'entretien des familles pendant la saison rigoureuse de cette année, on ne put compter que sur les travaux de filature qui, faute d'un local, se trouvaient très-imparfaitement organisés. Quant au produit des autres années, on peut en juger par ce qui suit :

Depuis le 5 mai jusqu'à la fin de juin, vingt-trois ménages coloniaux gagnèrent par leur travail la somme de 1,200 fl., ce qui fait l'un parmi l'autre plus d'un florin par jour ouvrable. Sur cette somme il leur a été remis en vivres et en cartes reçues comme argent chez le boutiquier pour une valeur de 862-51 1/2 cents, et un surplus en argent de fl. 336-29. Chaque ferme a de plus le produit d'un jardin légumier, d'un demi bonnier de pommes de terre et d'un demi bonnier de seigle d'hiver.

Quant à la nature du terrain qui est en général très-varié, il a été constaté que du côté du village de Wortel, le sol est argileux et excellent; du côté opposé, il est sablonneux, quelquefois ferrugineux et par là moins convenable; le défrichement sur cette sorte de terrain est

difficile en même temps que frayeux, puisque la couche ferrugineuse qui s'y oppose à l'infiltration de l'eau, doit être percée à coups de hache; les premiers défrichemens y ont eu lieu entièrement à la bêche. Il est une autre méthode qui présente bien plus d'économie, et qui a donné les meilleurs résultats; elle consiste à faire parcourir le même sillon par trois charrues, qui remuent le terrain à un demi-pied de profondeur. La première est attelée d'un cheval et enlève légèrement les gazons de bruyères. La seconde attelée de trois chevaux, couvre ces gazons de cinq à six pouces de terre, tandis que la troisième, avec un pareil attelage, remue le terrain à dix pouces de profondeur sans tourner ou lever la terre. Ainsi sept chevaux et dix hommes font par jour 240 verges du Rhin (34 perches), qui ne coûtent que 16 fl., tandis qu'avec la bêche, dont la dernière charrue remplace parfaitement l'usage, le même travail revient à près de 50 fl.; le terrain inégal et ferrugineux n'est cependant pas propre à une pareille méthode de défricher, de sorte qu'elle ne pourra être admise que pour la moitié ou les deux cinquièmes de chaque ferme. Ces nouvelles méthodes permettront de donner une extension bien plus facile au système de colonisation. Les colons y trouveront toujours de quoi s'occuper; l'on pourra en outre se passer des secours d'ouvriers étrangers, et le défaut de bras qui se fait souvent sentir dans les contrées où de vastes bruyères présentent des plaines généralement inhabitées, ne fera dès-lors plus sentir sa funeste influence.

Malgré les obstacles que devait présenter dans le principe la culture des terres des colonies, leur situation s'est rapidement améliorée. Pendant les mois de mars et avril 1824, 1,600 arbres de haute futaie ont été plantés;

plus de 100,000 pieds de bois taillis coupent les champs dans toutes les directions. Des semis de sapins ont eu lieu sur des terrains qui ont été trouvés trop inégaux pour être mis en culture. Les arbres qui bordent les chemins sont des chênes, des hêtres et des bouleaux : ils sont en général d'une belle venue. On cultive principalement les terres arables en seigle, en avoine, en sarrasin, en trèfle et en carottes. En 1828, la colonie libre n° 1, composée de 70 fermes, avait 245 bonniers en pleine culture, et renfermait 6 chevaux, 102 vaches, 1 taureau, 24 bouvillons et 71 chèvres. La colonie libre n° 2, comptait, à la même époque, 204 bonniers de terre cultivée, 9 vaches, 178 moutons et 4 porcs. Le fumier que l'on emploie est produit en grande partie par des gazons de bruyère qui servent de litière aux moutons et aux vaches. On a aussi fait l'essai d'un nouvel engrais, dit *poudre saline*, récemment importé dans le royaume par M. Depup : on en a obtenu des succès, particulièrement pour la culture des trèfles. Les différens produits recueillis dans les colonies libres, en 1827, se sont élevés à une valeur de 7,312 fl. 41 c., non compris ceux des jardins faisant partie de chaque ferme.

Pendant les premières années, la société avait abandonné aux colons l'administration des fermes : mais on ne tarda pas à reconnaître ce qu'il y avait de nuisible dans cette mesure.

En effet, la dette dont se trouvaient déjà grevés les colons, et qui s'augmentait sans cesse par les avances que la société était obligée de faire, serait enfin devenue irrécouvrable. Lors de l'établissement des colonies libres et jusqu'à l'introduction des changemens apportés au mode de les administrer, les 3 1/2 bonniers qui entourent

chaque maison et composent autant de petites fermes, étaient cultivés, sous la surveillance de la direction des colonies, par la famille indigente qui occupait chaque ferme. Les produits servaient à sa nourriture et à celle de deux vaches et des moutons que la société lui remettait à son entrée dans les colonies.

La société fournissait en outre, comme supplément, tout ce qui manquait pour l'entretien et la nourriture de chaque famille et de son bétail, et quoique cela fût livré à très-bon marché, le montant des avances ne s'élevait pas moins à une somme assez considérable sans qu'il en résultât un bien-être réel pour les colons : la société jugea devoir rapprocher, autant que cela était possible, le système d'administration des colonies d'indigens libres, de celui qui régit celle de répression de la mendicité. Ayant reconnu que quelle que fût la surveillance que l'on pût exercer sur les colons libres, leurs terres étaient toujours plus ou moins mal cultivées, et que les produits ne répondaient point à l'attente de la société; qu'en outre le bétail qu'on avait confié au colons, et qui était la cause principale de l'augmentation de leur dette, étant mal nourri et mal soigné, dépérissait sensiblement et n'était par cela même que d'un très-faible produit pour chaque famille; craignant que les justes plaintes que les surveillans ne cessaient d'adresser à ce sujet aux colons n'occasionassent un mécontentement qui aurait pu donner lieu à des désordres, l'administration des colonies crut devoir reprendre immédiatement la culture des terres qu'elle avait confiées aux familles indigentes, et faire travailler les colons à la journée, en suivant strictement les ordres de la direction pour tous les travaux agricoles. Cependant ceux qui, par leur bonne conduite, leur intelligence et

leur travail, avaient été émancipés, c'est-à-dire auxquels on avait précédemment abandonné l'exploitation de leur ferme, moyennant 50 florins par an qu'ils paient à la société pour le loyer de leur maison et des 3 1/2 bonniers de terre qui l'entourent, sont restés maîtres de leur exploitation et continuent d'être assimilés à des fermiers ordinaires. Le salaire d'une famille qui, d'après cette nouvelle mesure, s'élève de trois à sept florins par semaine, suivant le nombre de personnes dont elle se compose, est payé en monnaie particulière, qui n'a cours que dans l'établissement, afin d'empêcher que les colons n'en fassent un mauvais usage en le dépensant au dehors, tandis qu'ils peuvent se procurer dans les magasins de l'administration tout ce qui leur est nécessaire. La société a également repris le bétail qu'elle avait remis à chaque colon, et l'a placé dans des étables à des distances déterminées, de manière à diviser l'engrais nécessaire aux différentes parties du sol et suivant leur nature.

Un sous-directeur, soumis au directeur en chef des colonies, est chargé de l'administration particulière. Il est secondé par un teneur de livres, un chef de fabrique, un garde-magasin et un maître d'école. Il y a un surveillant par vingt-quatre ménages environ; il reçoit les ordres du sous-directeur. Le directeur en chef et la commission permanente tiennent pour chaque colonie en particulier un grand livre, sur lequel figurent les sommes affectées à ses dépenses. Avant la nouvelle réorganisation, cette somme s'élevait à 1,600 florins par ménage et se divisait en chapitres ainsi qu'il suit :

Achat de 3 1/2 bonniers de bruyères; — construction des bâtimens d'administration générale; — construction de la ferme coloniale; — défrichement; — engrais; —

ensemencement; — habillement; — ameublement; — achat de deux vaches; — avances en vivres et en argent; — dépenses communes; — frais de filature.

Chaque chef de dépense est crédité des sommes y affectées et débité des sommes fournies. Ainsi, dès l'établissement d'une colonie, on peut voir d'un coup-d'œil les dépenses faites par les divers chefs, l'excédant ou le déficit, s'il y en avait. Une simple récapitulation donne ensuite le total général des dépenses faites pour toute la colonie.

On tient de plus un compte particulier avec chaque ménage colonial et avec chaque orphelin individuellement. Un livret qui leur est remis, reproduit mensuellement les divers articles de ce compte. Toutes les avances, ainsi que les retenues pour frais d'administration, y sont portées à leur débit; par contre, le crédit renferme les salaires qu'ils ont gagnés, les restitutions des avances, etc. Dès l'instant qu'une colonie vient à se peupler d'habitans, le sous-directeur ouvre un livre particulier, divisé en plusieurs chapitres intitulés :

1° *Compte de caisse*, comprenant le fonds de circulation;

2° *Défrichement*, relatif aux deux tiers du terrain non encore défriché;

3° *Travail agricole ordinaire*, pour la culture des terrains déjà en rapport;

4° *Travail agricole extraordinaire*, qui a lieu pour le défrichement des nouvelles colonies;

5° *Travail de fabrique*, concernant tout ce qui a rapport à la fabrication et à la confection d'habillemens.

6° *Avances particulières*, telles que celles faites aux colons en vivres, argent, etc.

7° *Fonds d'administration*, renfermant les frais administratifs de la colonie.

8° *Crédits divers;* et enfin,

9° *Dépenses extraordinaires*, c'est-à-dire, tous les objets qui appartiennent plutôt au grand livre qu'au fonds de circulation; tels sont, par exemple, l'achat des ustensiles, des vaches, etc. Chacun de ces comptes est crédité de la somme qui peut y être affectée, et débité de la partie qui en a été dépensée. Le sous-directeur envoie l'extrait de son compte mensuel au directeur, qui porte les chefs des dépenses extraordinaires au grand livre des colonies et transmet ensuite ces exploits avec les pièces justificatives, à la commission permanente.

Colonie de répression de la mendicité.

En même temps que la société s'occupait de coloniser des familles indigentes, elle fondait une *colonie de répression de la mendicité*, et signait avec le gouvernement un contrat par lequel elle consentait à établir dans ses colonies mille mendians valides. Le prix convenu pour frais d'entretien de ces mille mendians, devait être payé tous les six mois à la société, à raison de 17 fl. 50 c. par tête, par conséquent 17,500 flor. par semestre. Ce paiement devait avoir lieu pendant seize ans, sans que la diminution du nombre de mendians pût donner droit à diminuer le montant de la somme convenue. Après l'expiration de

ces seize années, le gouvernement devait conserver le droit de placer le même nombre de mendians dans les établissemens de la société, sans plus rien devoir payer de ce chef.

En conséquence de cette convention, la société fit l'acquisition de 516 bonniers 36 perches de bruyères, sous les communes de Merxplas et de Ryckevorsel, pour y établir la colonie pour la répression de la mendicité; un dépôt pour mille mendians, et quatre grandes fermes furent bâties sur ce terrain, et commencèrent à être habitées dans les derniers mois de 1825 (1).

Au centre de la colonie, s'élève le grand édifice destiné au logement de mille mendians valides. Ils y sont admis depuis l'âge de six ans jusqu'à celui de soixante. Autour et à l'extérieur de cet édifice se trouvent l'infirmerie, la chapelle (qui sert en même temps d'école), la blanchisserie, la boulangerie; la caserne militaire et la demeure du directeur de l'établissement et du sous-directeur chargé des travaux champêtres. A d'égales distances, on a construit le long des grands chemins qui coupent la colonie en sens divers une vingtaine de fermes, habitées par des *chefs d'exploitation*. Chaque ferme se compose d'une maison avec une grange qui sert en même temps à renfermer une centaine de moutons, une étable pour seize vaches et une écurie pour deux chevaux. Chacune de ces exploitations est de trente-deux bonniers, dont généralement la moitié est en terres labourables et l'autre moitié en pâturages.

Les *chefs d'exploitation* sont choisis parmi les meil-

(1) M. Édouard Ducpetiaux, inspecteur-général des prisons, a publié dans la Revue Encyclopédique (décemb. 1832), un mémoire qui renferme des considérations d'un ordre très-élevé sur les colonies agricoles en Belgique.

leures familles des *colonies ordinaires*, où déjà ils ont fait un utile apprentissage. C'est à eux que se trouve confiée la surveillance de tous les travaux agricoles effectués par les mendians admis dans ces colonies.

L'intérieur de l'édifice central est bien distribué. Les mendians y sont répartis dans trente-quatre salles dont chacune renferme de 40 à 50 individus, et qui sont séparées l'une de l'autre par une cuisine et par le logement du surveillant. Celui-ci peut exercer une inspection facile sur deux chambrées. Les colons sont couchés séparément dans des hamacs que le matin on relève contre le plafond, et que le soir on redescend. Ainsi les mêmes salles servent en même temps de dortoirs, d'ateliers de travail et de réfectoire. Des bancs accolés contre les murs du pourtour de chaque salle servent de siége au colon et de coffre pour renfermer ses vêtemens. Quelques tables, quelques bancs mobiles complètent le mobilier des salles qui sont aérées par des ventilateurs, éclairées par des lampes suspendues au plafond et chauffées pendant l'hiver par des poêles économiques. La cour intérieure est divisée en deux parties pour séparer les deux sexes : là se trouvent des ateliers particuliers pour les fileurs, cardeurs, tisserands, tailleurs, cordonniers, charpentiers, charrons, tonneliers et forgerons.

A son arrivée, le colon reçoit gratuitement des vêtemens neufs et complets. Comme il n'est pas à supposer que celui qui s'est adonné à la mendicité, a quelque habitude du travail, on n'exige pas que pendant les quinze premiers jours de son arrivée, il puisse par son industrie subvenir à ses frais d'entretien. C'est là un temps d'épreuve que l'on consacre à lui donner la connaissance des travaux auxquels il va se trouver appelé. Après ces

jours d'expérience il peut être en état de gagner proportionnellement à son âge, à ses forces et à son sexe.

Ses occupations consistent en travaux d'agriculture et de fabrique, qui se font, autant que possible, à la pièce. Le travail se paie d'àprès un tarif arrêté par la commission permanente. On cherche à éviter celui à la journée parce qu'il n'excite pas autant d'ardeur; et l'on a soin que les colons reçoivent le même salaire lorsque l'ouvrage qu'ils font est de même nature et en égale quantité. Les travaux les plus légers sont réservés aux femmes et aux enfans, et lorsqu'ils sont d'une constitution faible ils ne sont employés qu'aux travaux domestiques et de fabrique.

Quarante à cinquante colons attachés comme ouvriers à l'exploitation de chaque ferme y travaillent sous la direction du *chef d'exploitation*. Celui-ci reçoit à son tour, du sous-directeur chargé des travaux champêtres, d'utiles instructions pour la conduite des assolemens de sa ferme.

Les frais annuels de culture de chaque arpent de terre peuvent être évalués à 40 fl. ou 1680 fl. pour l'exploitation d'une ferme de trente-deux bonniers. Cette somme est prélevée sur le produit de la récolte et sert à rétribuer le travail des colons.

Le produit de chaque exploitation peut non seulement supporter cette dépense, mais il doit même donner un excédant qui, joint à la vente du bétail, procure à la société un légitime intérêt des capitaux employés, et au chef d'exploitation une juste indemnité de ses soins. La comptabilité de la société vis-à-vis du colon est tenue en général d'après le système militaire; chacun a son livret, qui présente chaque semaine le dépouillement exact des listes du magasinier et des surveillans des travaux.

Il y est crédité de ses salaires; d'une part on l'y débite :s fournitures qu'on lui fait en vêtemens, ustensiles atoires et en vivres, de la part qu'il doit supporter ıns les divers frais généraux de l'établissement, ainsi ıe des paiemens qu'on lui fait en une monnaie de con- :ntion qui est reçue comme argent chez le boutiquier : la colonie; mais il est défendu à celui-ci de fournir :s boissons spiritueuses. D'ordinaire, le gain du colon ırpasse le montant de sa dépense; cet excédant est ors divisé en trois parts; un tiers lui est remis comp- nt, le deuxième tiers est placé à une caisse d'épargne ɔur lui être remis à sa sortie de l'établissement, et le ernier tiers est réservé à la société, afin de lui permet- e de faire face aux dépenses imprévues.

Vingt à vingt-cinq habitations forment un quartier lacé sous l'inspection d'un surveillant qui les visite cha- ue matin pour voir si tout y est en bon état. Il dirige s travaux et partage les occupations entre les divers ıembres de la famille. A mesure que celle-ci donne des reuves de bonne conduite et d'activité, l'inspection iminue de sévérité et elle cesse même en grande partie, ırsqu'un colon a remboursé les avances qu'on lui avait ıites. Il y a aussi un sous-directeur qui donne les in- ıructions aux surveillans, tient la comptabilité et pré- de aux travaux de fabrication.

La société a affecté 1,700 florins à l'établissement de haque ferme. Elle a mis en pratique le principe d'éco- omie politique, que dans une entreprise de ce genre, faut un capital engagé dans les bâtimens, terres et bé- ıil employés à l'exploitation, et un capital *circulant* qui ɜrt à faire l'avance des matières premières, ainsi que u salaire des ouvriers, capital qui se réalise d'ordinaire

chaque fois que l'on vend un produit. De ces 1,700 florins, 1,200 forment le capital engagé et se divisent en 100 fl. pour l'acquisition de 3 1/2 bonniers de terrain, 400 fl. pour leur défrichement, 150 pour deux vaches et des moutons, 500 fl. pour la construction de la ferme, et 50 pour dépenses communes. Dès que le terrain est entièrement défriché, le colon paie en retour de ce capital un loyer annuel de 60 fl.

Le prix des meubles et des vêtemens que l'on fournit à chaque famille s'élève à 250 fl. et se prélève successivement par des retenues sur les salaires.

Les 250 florins restans forment le fonds circulant, destiné à payer les travaux extraordinaires et de fabrication.

Des réglemens intérieurs indiquent tout ce qui est relatif à la culture des terres, aux moyens de former les colons aux travaux agricoles et d'ateliers, à leur instruction et à l'administration de leurs revenus. D'ailleurs les mesures prises par la société tendent à faire en sorte que les colonies produisent toujours ce qui est nécessaire pour assurer à leurs habitans une existence durable et basée sur ses propres ressources.

La paresse et l'inconduite subissent des punitions prévues par les réglemens de la société. Les colons qui s'en rendent coupables sont traduits devant un conseil de surveillance dont quelques colons font partie, et qui renvoie ceux qu'il croit coupables devant un conseil de discipline. Cette juridiction, d'ailleurs toute paternelle, pouvait ci-devant faire transférer à la colonie de l'Ommerschans (province de Drenthe), dans un bâtiment spécialement destiné à cet usage, celui dont le conseil déclarait la culpabilité. Il le condamnait en même temps

jour limité, pendant lequel le colon était
avail plus fatiguant qu'aux colonies libres
à ce qu'il fût corrigé.

ir ceux qui auraient l'intention d'abandon-
ement, quelques hommes à cheval, et des
ont répandus dans les environs de la colo-
tre, les primes d'encouragement qui sont
ux personnes qui ramènent les colons fugi-
ue le costume particulier qu'ils portent, sont
moyens qui rendent très-difficile leur évasion.
la société de bienfaisance est loin de vouloir
ans leur cœur l'espoir de retour vers la grande
elle veut seulement que leur zèle, leur aptitude
, et leur amélioration industrielle et morale en
désormais des citoyens utiles ; aussi, chaque
ent à cent cinquante individus sortent de cet éta-
nt, et l'on en voit très-souvent qui préfèrent à ce
nchant pour la liberté, la faculté de séjourner
aux colonies.

arcourant les colonies agricoles créées par la so-
e bienfaisance dans les bruyères de la province
rs, le philanthrope éprouve une vive satisfaction
ect de si vastes et de si intéressans établissemens;
t pas moins frappé du bon ordre et de la grande
eté qui règnent au dépôt des mendians, que des
s étonnans que cette institution a obtenus dans le
chement des bruyères; enfin, s'il a un regret à expri-
, c'est en apprenant que les colonies agricoles souf-
t de la perte des nombreux souscripteurs qui, autre-
, contribuaient à leur prospérité, et que l'extrême
urie des ressources de la société menace aujourd'hui
r existence, si le gouvernement ne se hâte de venir au

secours de leur administration. A ce sujet, il est de notre devoir de faire connaître l'opinion de M. Ducpétiaux, dont on trouvera de plus grands développemens dans le mémoire du même auteur que nous avons déjà cité.

« L'appui du gouvernement, ce me semble, dit M. Ducpétiaux, ne peut être accordé aux colonies qu'à la condition d'une modification dans les réglemens et dans le but primitif de la société; modification de nature à rendre aux établissemens agricoles l'utilité qu'ils ont perdue.

« 1° En premier lieu, on pourrait continuer d'y envoyer les mendians de profession en état de récidive et vagabonds, les individus, en un mot, qui, sans domicile et le plus souvent sans famille, n'auraient rien à perdre, et tout à gagner au contraire à cette sorte de relégation temporaire dans un établissement où l'on s'attacherait particulièrement à leur inculquer les idées d'ordre, les habitudes de travail et d'économie, qui seules peuvent les mettre à même d'obtenir un rang dans la société, et de s'y rendre utiles.

« 2° On admettrait à la colonie les détenus libérés qui, pour la plupart, poursuivis par le préjugé, repoussés par leurs parens ou par leurs communes, se voient dans la presque impossibilité de pourvoir à leur subsistance d'une manière honorable. En leur ouvrant ainsi un asile temporaire, jusqu'à ce que le souvenir de l'offense et de la punition qui l'a suivie soit effacé, ou tout au moins affaibli, on tarirait la source la plus fréquente des récidives. Entrés volontairement à la colonie, les détenus libérés y jouiraient de toute la liberté compatible avec l'ordre institué dans l'établissement Cette sorte de quarantaine volontaire n'aurait aucun des inconvéniens signalés dans le régime des *maisons de refuge*, qui ne sont effectivement

ue des prisons déguisées, où le condamné, après avoir éjà subi sa peine, est astreint à une nouvelle captivité.

3° La colonie offre également toute facilité pour y foner un établissement dont l'absence se fait vivement senr aujourd'hui, ce serait une prison spéciale, ou plutôt ne école de réforme pour les jeunes délinquans âgés de ıoins de dix-huit ans, détenus provisoirement à Saintернard et disséminés dans les autres prisons du royaume. s pourraient y recevoir une éducation tout à la fois mole, agricole et manufacturière, de manière à être mis même, à leur départ de la colonie, d'exercer un état cratif et de se conduire en bons citoyens.

4° La colonie pourrait également offrir un asile et prérer une honorable carrière aux enfans trouvés, qui, ns domicile et sans parens connus, peuvent être, sans convénient, réunis dans un même établissement, quelle e soit d'ailleurs sa situation.

On peut estimer que l'entretien annuel de chaque ent trouvé, s'élève, à Anvers, à 30 fl.; dans le Brabant, 37 fl.; dans les provinces de Namur, Flandre orientale Liége, à 38 fl.; dans le Hainaut, à 41 fl.; dans la ındre occidentale, à 44 fl.; dans le Limbourg, à 56 fl., dans le Luxembourg, à 58 fl. On paie, pour ces enıs, jusqu'à l'âge de douze ans; à partir de cette époque, restent ordinairement chez les cultivateurs avec lesels on a contracté d'abord pour l'entretien de leurs emières années, et qui sont tenus de les entretenir à venir, en retour du bénéfice qu'ils retirent de leur vail : ils reçoivent cependant des vêtemens jusqu'à -huit ans, âge de leur émancipation. Environ la moitié s enfans entrés dans les hospices y meurent, et le ième est réclamé par les parens.

En Hollande, les enfans trouvés, dont l'entretien, à Amsterdam où se trouve le grand hospice, coûtait annuellement 96 florins par tête, sont admis à la colonie de *Veenhuyzen*, moyennant une allocation de 45 florins par an, payable seulement pendant le temps limité de seize années. Par chaque enfant, on admet en outre un indigent ou un mendiant gratuitement. Le plus grand nombre des enfans trouvés envoyés à la colonie doit avoir au moins six ans accomplis; cependant on en admet quelques-uns de deux à six ans. Ces enfans demeurent à la colonie jusqu'à dix-huit ans, époque à laquelle ils entrent dans l'armée, ou choisissent un état.

Les enfans trouvés que l'état jugerait à propos d'envoyer à la colonie, lorsqu'ils seraient en âge d'y rendre des services, devraient pouvoir, ainsi que les jeunes délinquans et les détenus libérés, être compris au nombre des mille individus que le gouvernement est en droit de placer, en vertu du contrat passé en 1823, et pour son subside annuel de 35,000 florins.

Indépendamment des individus que le gouvernement aurait droit d'envoyer à la colonie, la société pourrait encore y admettre des indigens, des enfans abandonnés, des orphelins, par suite d'arrangemens qu'il lui serait loisible de prendre avec les communes et les établissemens de bienfaisance.

Chacune de ces catégories de colons serait astreinte à des réglemens différens; le traitement et le régime varieraient dans chaque division, et seraient, autant que possible, appropriés aux antécédens et aux besoins actuels des individus qui y seraient compris.

La colonie, ne formant plus désormais qu'une seule exploitation, pourrait être partagée en lots de dix, vingt

; trente bonniers, que cultiveraient des agriculteurs bres et capables, sous la direction desquels on placerait n certain nombre de colons. On emploierait de préfé- ence, en qualité de surveillans et de directeurs, les an- iens colons libres qui seraient demeurés à l'établissement, t qui seraient reconnus aptes à remplir ces importantes nctions.

On pourrait aussi donner à ferme, à des cultivateurs es environs, quelques lots de terrain, à charge d'em- loyer pour leur culture les colons de l'établisse- ient.

Pour utiliser les constructions et empêcher la détério- ation des bâtimens, on devrait, autant que possible, épartir la population libre dans les fermes qui ne seraient as occupées par les surveillans, les chefs d'exploitation t les fermiers. Comme en Hollande, on pourrait former es ménages d'enfans trouvés, d'orphelins, etc.

Pour stimuler le zèle des jeunes colons, il serait aussi tile peut-être d'affecter un lot de terrain à l'établisse- ient d'une école d'industrie agricole, comme celle qui xiste à *Watezen*, en Hollande, où l'on admettrait ceux e ces jeunes colons qui se distingueraient par leur apti- ude et leur bonne conduite. Dans la petite colonie de *Vatezen*, il y a soixante orphelins qui apprennent la héorie de l'agriculture au moyen d'un maître, et la pra- iquent en cultivant une ferme de quarante-quatre bon- iers, partagés en champs cultivés, en pépinières et en âturages. Le même maître leur enseigne en outre l'ar- entage, l'histoire naturelle, la botanique, les mathé- iatiques, la chimie, l'histoire du pays, leur explique la ible, et leur fait faire des exercices gymnastiques; ces rphelins sont destinés à devenir surveillans dans les co-

lonies ordinaires ou libres. Cette colonie gagne à la société environ 900 florins par an.

Par suite des modifications introduites dans les statuts et le régime intérieur de l'établissement colonial, il est évident que le gouvernement devrait pouvoir participer à sa direction, et exercer une surveillance plus active et plus continue qu'aujourd'hui sur les opérations de la société. Tout ce qui concerne cette direction et cette surveillance, pourrait faire l'objet d'un arrangement à conclure avec la commission permanente de la société.

Grace aux mutations introduites dans la population de la colonie, avec des colons jeunes et vigoureux au lieu de reclus énervés, avec un système d'encouragement bien entendu, avec une division et une direction plus rationnelles et plus favorables de l'exploitation agricole, avec l'extension que l'on donnerait certainement à l'industrie manufacturière, de manière à la faire, autant que possible, concourir au bien-être de la colonie et à l'amélioration du sort des colons, on obtiendrait des résultats beaucoup plus favorables que ceux que l'on a obtenus jusqu'ici : alors, mais alors seulement, le gouvernement aurait un intérêt direct à continuer le paiement de l'allocation annuelle de 35,000 flor., et même à accorder au besoin des subsides extraordinaires, proportionnés aux avantages qu'il retirerait de la nouvelle destination donnée à la colonie.

Les tableaux suivans dans lesquels se trouve détaillé ce qui est relatif à la comptabilité des colonies de bienfaisance, serviront à compléter ce qui a été dit précédemment sur ce sujet important.

ESTIMATION APPROXIMATIVE

Généralement de tout ce qui appartient à la Société de Bienfaisance établie en Belgique.

		fl.
129	Petites fermes construites dans les deux colonies libres près de Wortel.	66,125
4	Bâtimens centraux dans les mêmes colonies.	6,195
	Un dépôt pour mille mendians construit dans la colonie pour la répression de la mendicité	78,600
4	Grandes fermes construites dans cette même colonie	10,000
—	Plusieurs bergeries.	1,000
310	Bonniers de terre en plein rapport, estimés à fl. 600 le bon.	186,000
128	» » plantés en sapins » 400 »	51,200
135	» » » » 250 »	33,750
3	» » pour la pépinière » 400 »	1,200
4	» » de genêts » 250 »	1,000
492	» » de bruyères » 15 »	7,380
1072	Bonniers.	
181	Bêtes à cornes estimées approximativement à 30 la pièce.	5,430
602	Moutons » » 5 50 »	3,311
17	Chevaux » » 100 » »	1,700
22	Chèvres » » 4 50 »	99
10	Cochons » » 20 » »	200
13	Chiens de berger » » 3 » »	39
—	Les meubles des fermes, les ustensiles aratoires et les machines appartenant aux fabriques, estimés approximativement à	25,000
—	Les meubles du dépôt des mendians, les habillemens, les objets en magasin, etc., estimés approximativement à	22,000
—	Les bois taillis qui entourent les champs, et les arbres et arbrisseaux qui bordent les routes, estimés approximativement à	31,000
—	Valeur approximative de la récolte de 1831.	26,780
	Total de l'estimation approximative. fl.	558,009
	Montant en caisse le 1er août 1831. »	3,482
	TOTAL GÉNÉRAL. fl.	561,491

APERÇU

De la situation financière de la Société de Bienfaisance établie en Belgique.

DÉPENSES.

Les dépenses générales et annuelles des colonies s'élèvent approximativement à .	165,000 »
Le traitement des employés de la commission permanente à	2,850 »
Les frais de bureau de cette commission à	300 »
Le remboursement annuel sur les emprunts à (1).	37,000 »
Le paiement annuel des intérêts des emprunts à (2).	33,450 »
Total. . . fl.	238,600 »

RECETTES.

Les recettes générales et annuelles des colonies s'élèvent approximativement à .	88,000 »
L'indemnité accordée par l'ancien gouvernement pour l'entretien de mille mendians aux colonies.	35,000 »
Le produit des contrats pour placement de familles indigentes aux colonies libres .	1,400 »
Le produit des souscriptions et dons volontaires des habitans s'élevait, année commune à (3)	23,000 »
Le fond de caisse au 1er août 1831, à .	3,482 »
Total. . . fl.	150,882 »

(1) Ce remboursement est suspendu depuis le premier octobre 1830.

(2) Ce paiement diminue chaque année de 1850 florins, par le remboursement des emprunts.

(3) La société n'a, pour ainsi dire, plus rien reçu sur les souscriptions depuis la révolution.

COLONIE FO

TABLEAU des dépenses et recettes d

DÉPENSES.		
Salaire payé aux colons employés aux travaux agricoles. . .		25,418
Achat d'instrumens aratoires et réparations y faites. . . .		1,574
Frais d'administration, traitement des employés.		1,964
Achat de bestiaux et salaire payé aux colons qui les soignent.		6,305
Achat des articles nécessaires à l'exploitation de la boulangerie.		8,334
Achat de grains, avoine, paille, foin et pommes de terre. .		5,728
Frais d'entretien des bâtimens coloniaux.		1,643
Dépenses pour la plantation.		318
Frais d'assurance contre l'incendie.		23
TOTAL. . . .		51,302
DÉPENSES POUR LE DÉPOT DE MENDICITÉ.		
Salaire payé aux colons employés à la filature et à la fabrique	1,896	
Frais généraux d'administration.	13,060	
Avances faites aux colons.	1,692	
Salaire payé aux colons employés dans les cuisines.	713	
Achat des articles nécessaires à l'exploitation des deux boutiques	13,850	
Frais d'entretien des colons invalides	1,656	
Entretien des bâtimens	1,756	
Traitement payé aux employés du bureau central.	1,767	
Achat d'objets pour la nourriture des colons. . .	6,619	
Achat d'habillemens et étoffes diverses.	902	
Frais d'assurance contre l'incendie.	140	
TOTAL. . . .	44,051	44,051
TOTAL GÉNÉRAL. . . .		95,353

:E A MERXPLAS.

}o au trente et un mars 1831.

RECETTES.			
de bestiaux, de laitage		1,876	»
e faite à la boulangerie, du chef d'articles vendus ptant		10,326	»
de pommes de terre, foin, paille, etc.		1,057	»
. .			
. . . .			
. . . .			
. . . . .			
. . . . .			
. . . . . .			
TOTAL. . . .		13,259	».
IECETTE POUR LE DÉPOT DE MENDICITÉ.			
ue faite aux colons pour frais d'administration.	6,972		
» » pour vêtemens	4,844		
» » pour nourriture. . . .	8,714		
» » pour la société	998		
» » pour la caisse de réserve .	854		
TOTAL DES RETENUES. . . .	22,382		
e faite aux deux boutiques pour articles vendus ptant	15,463		
e pour articles vendus comptant.	45		
e pour habillemens vendus comptant . . .	1,462		
TOTAL. . . .	39,352	39,352	»
TOTAL. . . .		52,611	»

DÉPOT DE MENDICITÉ DE MERXPLAS-RYCKEVORSEL.

ÉTAT indiquant la population de cet établissement au 1er septembre 1831, ainsi que le mouvement de ses différentes catégories pendant le mois de septembre 1831 et sa situation au 1er octobre.

DIVISION DES RECLUS.		Nombre au 1er septembre.				Nombre au 1er octobre.				Observations.
		hommes.	femmes.	garçons.	filles.	hommes.	femmes.	garçons.	filles.	
RECLUS.	Employés au service intérieur . . .	12	49	»	»	12	49	»	»	
	Fréquentant les ateliers	10	1	»	»	10	1	»	»	
	Occupés de travaux agricoles. . . .	63	119	40	14	60	122	38	15	
	Malades à l'infirmerie. . . . . . :	9	13	2	1	14	9	4	»	
	Femmes en couches	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Sans occupation n'appartenant pas aux deux catégories ci-dessus mentionnées.	12	24	42	34	12	24	42	34	
	Récapitulation.	106	206	84	49	108	205	84	49	
		Ensemble . . . 445				Ensemble . . . 446				

COLONIES. LI

TABLEAU des dépenses et recettes du

DÉPENSES.		
Achat de grains, avoine, foin, paille, pommes de terre, etc. .		6,67
Achat d'habillemens et ustensiles de ménage		2,8
Frais d'entretien des bâtimens coloniaux		2,42
Frais d'administration et traitement des employés		3,30
Achat des articles nécessaires à l'exploitation de la boulangerie .		11,1
Achat de fer et de bois pour les ateliers de charron et maréchal.		2,0
Achat d'épiceries et autres articles pour la boutique.		10,3
Assurance contre l'incendie		2
Total des dépenses communes aux deux colonies libres.		39,12
DÉPENSES PARTICULIÈRES DE LA COLONIE LIBRE N° 1.		
Salaire payé aux colons employés aux travaux agricoles .	18,670	
Achat de bestiaux et salaire aux colons qui les soignent .	1,925	
Achat d'instrumens aratoires et réparations y faites. . .	1,629	
Total. . . .	22,224	22,22
DÉPENSES PARTICULIÈRES DE LA COLONIE LIBRE N° 2.		
Salaire payé aux colons employés aux travaux agricoles .	8,035	
Achat de bestiaux et salaire aux colons que les soignent.	173	
Achat d'instrumens aratoires et réparations y faites . .	104	
Total. . . .	8,312	8,31
Total général.		69,6

ES A WORTEL.

o *au trente et un mars* 1831.

RECETTES.			
de grains, avoine, pommes de terre, paille, foin, etc. .		2,505	»
d'habillemens et d'ustensiles de ménage.		3,477	»
e faite à la boulangerie du chef d'articles vendus comptant.		13,647	»
it des objets confectionnés aux ateliers de maréchal et harron.		2,218	»
e faite à la boutique du chef d'articles vendus comptant. .		11,927	»
Total des recettes communes aux deux colonies libres.		33,774	»
ETTES PARTICULIÈRES DE LA COLONIE LIBRE N° 1.			
de bestiaux	854		
de laitage.	140		
Total. . .	994	994	»
ETTES PARTICULIÈRES DE LA COLONIE LIBRE N° 2.			
de bestiaux	468		
de laitage.	37		
Total.	505	505	»
Total général.		35,273	»

Établissemens d'aliénés.

Anvers possède un établissement d'aliénés dépendant de l'administration des hospices civils : il est bien aéré, assez convenablement distribué, et la plus grande propreté s'y fait remarquer.

A Anvers, Malines et Lierre il existe aussi plusieurs réunions de frères Alexiens ou Célites qui se consacrent au service des aliénés, et les prennent en pension chez eux.

Les aliénés qui se trouvent à la charge de la commission administrative des hospices civils de Malines sont tous isolément placés en pension à la campagne. Ceux d'entre eux qui paraissent dangereux, ou envers lesquels il s'agit d'employer des moyens de contrainte, sont placés dans la commune de Gheel; les autres, dont l'état est paisible, et qui ne donnent pas d'inquiétude, sont indifféremment mis en pension dans d'autres communes du plat pays.

Les particularités relatives à chacun de ces insensés sont ordinairement peu ou point connues à la commission des hospices.

Le défaut d'un local salubre et approprié au traitement des aliénés, a obligé depuis long-temps l'administration des hospices de Bruxelles à placer ces insensés dans le village de Gheel, dont les habitans sont, de temps

immémorial, habitués à prendre ces malheureux en pension par motif de spéculation; ils sont placés individuellement chez les cultivateurs auxquels on paie pour chacun d'eux une rétribution annuelle qui varie de 80 à 120 fl., suivant qu'ils exigent plus ou moins de soins et de surveillance.

Avant d'être envoyés au village de Gheel, ils sont reçus à Bruxelles à l'hôpital Saint-Jean, où ils subissent une sorte de traitement préparatoire; ensuite lorsqu'ils n'offrent pas d'espoir d'une prompte guérison, ou que le local ne peut plus contenir ceux que l'autorité a fait colloquer, ils sont abandonnés à Gheel à la nature et plus ou moins bien traités par leurs nourriciers, pour lesquels ils sont plutôt un objet de lucre que de commisération.

Généralement les aliénés paisibles jouissent dans cet asile d'une liberté presque sans bornes. Quelques-uns s'occupent au labour; d'autres, et surtout les femmes, tricotent. On garde de plus près ceux qui ont des desseins funestes, et les furieux sont liés dans leur lit.

C'est un spectacle curieux autant qu'intéressant de voir plusieurs centaines d'insensés, répartis dans les maisons de simples cultivateurs, jouissant en majeure partie de toute leur liberté, et généralement plus ou moins appliqués aux travaux domestiques.

Quelques-uns, à la vérité, ne peuvent guère être employés qu'à laver les légumes et à peler des pommes de terre. Mais d'autres aussi concourent aux travaux champêtres, exécutent avec exactitude des commissions et font le service de domestique de la maison. Ce qui paraît le plus étonnant, c'est que souvent les mères leur confient leurs enfans, et l'on croit avoir remarqué à Gheel, qu'ordinairement ils en prennent un soin plein de ten-

dresse. Les insensés ont à Gheel des rapports de société entre eux. Ils se comprennent réciproquement et semblent se plaire dans leurs communications mutuelles. Le maire de cette commune a organisé une harmonie. Plusieurs insensés y font encore valoir les talens qu'ils exerçaient jadis; et ce ne sont pas eux qui nuisent à l'ensemble de l'exécution.

Outre la pension que l'administration paie pour eux, les insensés reçoivent encore les vêtemens.

En cas de maladie et d'accident autres que leur démence habituelle, ils reçoivent les soins du médecin et les médicamens.

Une commission composée de trois membres et d'un secrétaire, dirige les placemens et surveille les nourriciers sur les lieux. Leurs fonctions sont gratuites.

Les dépenses pour les aliénés envoyés à Gheel, par l'administration des hospices de Bruxelles, se sont élevées en 1818, à 21,782 fl. 41 c.

Le nombre moyen de ces aliénés est de 170 à 180.

L'établissement de Gheel, dit M. le docteur Ghislain, dans son traité sur l'aliénation mentale, présente, sans doute, plusieurs avantages : le grand air qu'on y respire et la liberté qu'il offre aux aliénés, sont des conditions qu'on ne trouvera nulle part comme dans cet endroit. Cependant cette dernière condition, par son excès même, n'est rien moins qu'avantageuse aux aliénés. Une liberté sans bornes expose à de nombreux malheurs. L'aliéné peut se battre avec d'autres malades; il a la faculté, s'il a de funestes desseins, d'attenter à sa vie ou à celle des autres, sans que personne vienne l'en empêcher. On lui met, il est vrai, des chaînes aux pieds s'il est turbulent ou s'il cherche à s'esquiver; mais alors sa liberté se réduit

à fort peu de chose, et l'idée de se voir ainsi borné dans ses mouvemens doit affecter péniblement son moral. La trop grande étendue du terrain, la dispersion des aliénés sur des points trop écartés, fait que jamais on ne saura soumettre ces malheureux à une vie régulière, et les traiter par des moyens moraux. D'ailleurs la surveillance des commissaires ne peut s'exercer que très-imparfaitement : il est impossible qu'on se rende à tout moment chez tel ou tel furieux lié dans son lit, pour voir s'il ne croupit point dans ses ordures; qui saura vérifier encore si ces malheureux, surtout les idiots et les aliénés en démence, reçoivent la portion de nourriture qui leur est due, et les habillemens qui leur conviennent?

Le libre commerce des deux sexes entre eux est encore un abus qui mène à l'immoralité, et qui ne peut nullement être salutaire aux aliénés.

Ce que l'on doit déplorer, c'est qu'il est rare que l'on s'occupe de la cure des maladies mentales; on y abandonne le plus souvent les malades à la nature; la mission des médecins se borne à donner des soins aux individus atteints de maladies accidentelles et indépendantes de leur état habituel de folie; et pour ce cas même, on n'a presque jamais songé à établir des infirmeries spéciales et isolées. L'usage des chaînes et des coups n'est pas entièrement aboli pour maîtriser les furieux : par contre, les moyens de coërtion et de répression, tels que la ceinture de cuir, le fauteuil rotatoire, voire même la camisole de force, ne sont guère encore connus, ou sont peu usités.

Le chiffre des décès et des guérisons proteste énergiquement contre cette absence des soins de la médecine.

A Gheel, de 1810 à 1823, il y a eu 401 entrés, 102 sortis guéris, et 114 décès, 2/7 des entrés.

A Anvers, de 1814 à 1823, 482 entrés, 167 sortis guéris, et 138 décès, 2/7 des entrés.

Les données positives manquent sur les dernières années.

Le prix de la journée d'entretien des insensés est à Anvers, à l'hospice des aliénés, de 33 cents.

A Gheel, de 35 cents.

Le nombre total des aliénés de la province d'Anvers s'élevait, en 1830, à 269, dont 111 hommes et 158 femmes.

Atelier de charité.

Dirigé par un zèle aussi actif qu'éclairé, cet établissement a pour but de secourir les véritables pauvres en leur fournissant des moyens économiques et industriels. Les indigens y sont occupés à la fabrication de tapis de table et autres ouvrages. La nourriture qu'ils y reçoivent est saine et distribuée dans les proportions qu'exige le travail.

Le digesteur employé à l'atelier de charité d'Anvers est de l'invention de M. Verbert, qui l'a fait exécuter de concert avec M. Pelgrims, de la même ville. Dans ce digesteur le grand couvercle vissé de l'appareil de Van Marum (dont on trouvera la description dans le premier volume du journal de Chimie de M. Van Mons) est supprimé. Cette réforme dans le digesteur, outre l'économie de la main-d'œuvre et la plus grande simplicité,

offre l'avantage de retenir plus exactement les vapeurs aqueuses.

Avant que cet appareil fût introduit dans l'atelier de charité d'Anvers par les soins éclairés du gouverneur de la province, à cette époque, M. le baron de Keverberg (1), M. Verbert, sans autre encouragement que la satisfaction de faire le bien, employait à faire du bouillon pour les indigens, les os qui lui étaient fournis par plusieurs de ses voisins, après avoir déjà servi à leur cuisine.

Pendant quatre mois d'hiver, à l'époque de la disette, il distribuait par semaine jusqu'à trois ou quatre cents litres de bouillon ou plutôt de soupes économiques, car il utilisait aussi les résidus des légumes, tels que les parties de choux, de jets de navets, etc.

Les pelures de pommes de terre, par exemple, macérées dans une quantité suffisante d'eau pendant douze heures, cuites et passées au tamis de crin, fournissaient une quantité de fécule assez grande pour faire une bouillie nourrissante, que l'on ajoutait à la gélatine des os avec du sel et quelques aromates, tels que l'origan, le thym, les feuilles de laurier, etc.

(1) Auteur de l'Essai sur l'indigence dans la Flandre orientale; Gand 1819.

HISTOIRE.

La province d'Anvers, avec le pays de Ryen, dont Anvers était la capitale, eut anciennement ses princes particuliers qui portaient le titre de comtes ou de marquis. Ces princes, dont l'origine est inconnue, furent successivement dépendans des rois de France, des empereurs d'Allemagne et des ducs de Lorraine.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

DES MARQUIS D'ANVERS.

ROTHINGUS ou ROHINGUS.

Il possédait, en 725, le marquisat d'Anvers, comme cela est prouvé d'après un diplôme de 725 ou 726, consigné dans le recueil de Miræus, tome 1, page 10, par lequel Rohingus et son épouse Bébéline donnent à Saint-Willebrorde, archevêque d'Utrecht, l'église du vieux château d'Anvers avec la troisième partie des revenus.

Les successeurs de Rohingus sont inconnus, parce que les monumens des antiquités belgiques ont été entièrement détruites par les Normands.

GOTHELON-LE-GRAND,

QUI DEPUIS FUT DUC DE LA BASSE-LORRAINE.

Il possédait, en 1008, ce pays avec le titre de comte.

GOTHELON-LE-LACHE.

Il succéda à Gothelon-le-Grand, son père, selon Herman-le-Raccourci, tant dans le duché de la Basse-Lorraine, que dans le marquisat d'Anvers. Mais Desroches, *Hist. Belg.*, *lib.* 5, *c.* 1, croit que Henri Ier, comte de Louvain, succéda dans le marquisat d'Anvers, à Gothelon-le-Grand, quand celui-ci fut créé duc de la Basse-Lorraine en 1034, et il fonde cette conjecture sur une épitaphe de Henri, dans laquelle il est appelé *Romani marchio imperii*.

FRÉDÉRIC,

DUC DE LA BASSE-LORRAINE.

GODEFROID,

DUC DE LA BASSE-LORRAINE.

Il laissa deux enfans, Godefroid-le-Bossu, et Ide, qui fut mariée à Eustache, comte de Boulogne, dont elle eut Godefroid de Bouillon.

GODEFROID-LE-BOSSU,

DUC DE LA BASSE-LORRAINE.

GODEFROID DE BOUILLON.

Ce prince devint duc de la Basse-Lorraine en 1089, lorsque Conrad fut créé roi des Romains par l'empereur Henri IV, son père.

Depuis Godefroid de Bouillon, le marquisat d'Anvers fut définitivement réuni au duché de la Basse-Lorraine. Henri de Limbourg, qui avait succédé dans les deux états à Godefroid, s'étant révolté contre l'empereur Henri IV, fut dépouillé de l'un et de l'autre, et Godefroid-le-Barbu, comte de Louvain ou de Brabant, en fut investi : ce prince en fut à son tour dépouillé par l'empereur Lothaire, qui donna ces deux états à Waleram de Limbourg, fils du duc Henri. Conrad, parvenu à l'empire après la mort de Lothaire, les rendit à Godefroid, qui les transmit à ses successeurs.

Avant les événemens de 1793 le quartier d'Anvers, connu aussi sous le nom de marquisat du Saint-Empire, était (après les démembremens que les dix-sept provinces ont subis successivement postérieurement au règne de Charles V) tellement un et incorporé au Brabant que chaque souverain s'engageait spécialement aux états, lors de son inauguration, à tenir la ville d'Anvers avec ses appartenances et dépendances unies à perpétuité au reste de ce duché.

Les prélats du quartier d'Anvers, qui composaient le premier ordre des états dont le pouvoir consistait dans le droit de consentir aux impositions et à une administration économique sans juridiction, et sans aucun attribut de la puissance publique, étaient :

1° L'archevêque de Malines, en qualité d'abbé d'Affighem;

2° L'évêque d'Anvers, en qualité d'abbé de Saint-Bernard.

Cette abbaye avait été assignée pour dot à l'évêque d'Anvers, mais dans la suite les religieux obtinrent un abbé particulier; il se fit à cette occasion une séparation et un partage égal des biens de l'abbaye, entre elles et les évêques d'Anvers, et depuis lors l'évêque et l'abbé ont continué également à être admis aux états de Brabant.

3° L'abbé de Saint-Bernard;

4° L'abbé d'Everboden;

5° L'abbé de Tongerloo.

Pour entrer aux états de Brabant en qualité de noble, il était requis d'avoir au moins le titre de baron, ou un autre plus relevé affecté sur une terre seigneuriale de la province.

Il était de plus exigé que chaque baron eût au moins quatre mille florins de revenu dans le Brabant, les comtes et les marquis dix mille florins, et les plus hauts titres au moins vingt mille florins.

Le tiers état était composé primitivement des députés de toutes les villes et même des bourgs considérables du Brabant; mais ensuite le droit de séance fut attaché spécialement aux villes de Louvain, de Bruxelles et d'Anvers, que l'on nomma les chefs-villes. Il leur était permis à chacune d'envoyer à l'assemblée générale des états autant de députés qu'elles le trouvaient convenir d'après le choix qui appartenait aux magistrats de cette ville.

Louvain et Anvers n'y envoyaient que le premier bourgmestre et un conseiller pensionnaire.

Les résolutions des états n'avaient lieu qu'à l'unanimité les suffrages des trois ordres : les prélats et les nobles, n prenant une résolution, surtout en matière d'aides et ubsides, avaient toujours soin d'énoncer cette clause, *condition que le tiers état suive et autrement pas.*

La seigneurie de Malines avait eu ses comtes dès le ixième siècle. C'était un seigneur nommé Adon qui possédait ce comté vers l'an 754, par donation de Pepin-le-Bref, pour récompenser ce seigneur des services qu'il vait rendus contre les infidèles. Cette seigneurie qui vint par la suite au pouvoir des évêques de Liége, leur fut confirmée en 910 par Charles-le-Chauve, et en 1006 par l'empereur Henri II, qui y avait fondé ou établi le chapitre de Saint-Rombaud. Les évêques de Liége en nommèrent avoués les seigneurs de Berthaut pour gouverner la seigneurie de Malines au nom de l'église de Liége.

L'origine de cette maison remonte à Berthaut de Grimberghe, qui vivait en 800. La ville de Malines s'étant agrandie au-delà de la Dyle, par une partie de la terre de Sempst, contiguë à la ville et appartenant aux Berthaut, ceux-ci s'arrogèrent le titre de seigneurs de Malines, à remonter à Gauthier Ier, fils de Gauthier et petit-fils d'Arnoul, seigneurs de Grimberghe.

Les seigneurs continuèrent à gouverner Malines, de père en fils, pendant un siècle à peu près. Les évêques de Liége et les seigneurs de Berthaut ne cessèrent pendant toute cette période d'être en contestation au sujet de cette seigneurie. Ce ne fut qu'en 1308 que Gilles de Berthaut fit avec l'évêque de Liége, Thibaut de Barre, un accord par lequel ils consentirent à partager la ville en deux parties, de manière que chacun en posséderait la moitié. Gilles mourut en 1310.

L'extrait du diplôme suivant qui est peu connu appartient à cette époque.

Nous Florent Berthout, sire de Malines faisons sçavoir et tesmoignons à tous, ke nous tenons et devons tenir en fief et en droict hommage, de haut prince et tres noble nostre cher segneur monsegneur Jean par la grace de Dieu duc de Lothier de Brabant et de Lembourg ce que chi apres s'ensuit; c'est à savoir l'avoüerie et la segnorie de Malines, le flot de leauwe, le thollius, et le merchier deu seil, du poisson et des biestes, les chemins, les lombars, et les juwifs, s'ils étaient à Malines, Nickerspuele et le Nueve-Terre qu'on appelle Nuwelant, et tout le remanant de nostre terre qui mueveit de Brabant, que nous tenons dehors le ville de Malines : avec chou connissons nous et tesmoignons, que nous devons et sommes tenus per droit, de servir nostre tres chier segneur le duc devant dit, et mener en ses ostes communs chiaux de Malines et toutes nostres autres gens, fors que chiaus de Neckerspuele et chiaus de Nuwelant; et de li aider et servir encontre tous segneurs et encontre tous personnes à nos frais, et à frais de nostre gens en commun ost. Après nous connoissons et tesmoignons que nous sommes tenus et devons tenir et faire tenir bien et loiaulment en nostre ville de Malines, et partout en nostre terre, tous cris, tous commans, toute ordonnances et tout chou que par commun accord et conseil des barons, villes et des bonnes gens de Brabant sera arrêt, commandeit et ordonneit et fait en Bretagne. Pour le tesmoignage de ces lettres sagellées de notre séel. Données lendemain dou jour S.-Pierre et S.-Paul, l'an de grace MCCCXII.

En 1333, Adolphe De la Marck, évêque de Liége,

ndit ses droits sur Malines, à Louis de Nevers; comte
Flandre, pour la somme de cent mille réaux, à con-
tion qu'il le relèverait et le tiendrait à fief de l'église
Liége, et ne le séparerait jamais de son comté par au-
ıne espèce d'aliénation, et qu'il relèverait en même
mps les terres de Grammont et de Bornhem, anciens
efs de l'église de Liége, dont le relief avait été négligé.
ans la même année, Renaud, comte de Gueldre céda
ıssi ses droits sur Malines, à Louis de Nevers qui réunit
nsi toute la seigneurie à ses états.

Les Malinois, mécontens de passer sous la domination
amande, réclamèrent la protection du duc de Brabant,
ont relevait la seigneurie de Malines. Le duc se rendit
ıns cette ville, où il fut reçu avec les plus vives démon-
rations de joie par les habitans, qui lui prêtèrent ser-
ent de fidélité. Le comte de Flandre, qui regarda cet
cte comme attentatoire à son autorité, forma contre le
uc une ligue puissante, dans laquelle entrèrent le roi de
ohême, les archevêques de Trèves et de Cologne, l'évê-
ue de Liége, les comtes de Gueldre, de Juliers, de Clèves,
e Looz, de Namur et de Hainaut. Tous ces princes dé-
arèrent séparément la guerre au duc de Brabant. Le
omte de Flandre commença les hostilités, qui se bor-
èrent d'abord à des déprédations réciproques sur les
ontières de la Flandre et du Brabant. Le projet du duc
tait de passer la Meuse et de porter la guerre dans le
ays de Gueldre et de Juliers. Mais le roi de France, qui
vait envoyé une armée plutôt dans l'intention de négo-
ier la paix que de faire la guerre, avait chargé le roi
e Navarre de chercher tous les moyens d'amener les
arties belligérantes à ce but pacifique. Il commença
onc par les engager à conclure une trève pendant la-

quelle le roi envoya des députés aux deux parties, qui consentirent enfin à prendre ce monarque pour arbitre de leurs querelles. Un premier traité conclu à Cambrai en 1334, jeta les bases de celui qui fut signé Termonde le 31 mars 1336, dont les conditions furent que le duc de Brabant et le comte de Flandre tiendraient la ville de Malines par moitié, comme la tenant des évêques de la ville de Liége et des comtes de Gueldre; que le comte de Flandre tiendrait sa moitié en fief de l'évêque de Liége et du duc de Brabant, et que réciproquement ce dernier tiendrait sa part du comte de Flandre, que le duc et le comte partageraient par égale moitié les revenus de la ville, et qu'ils nommeraient de concert tous les magistrats, tant l'écoutète que le receveur et les autres officiers.

L'exécution de ce traité souffrit cependant des difficultés; et ce n'est qu'en 1346 qu'elles furent levées. Le comte consentit à céder sa part au duc pour la somme de quatre-vingt-six mille cinq cents réaux d'or, à condition que le duc obtiendrait du pape la dispense du serment que le comte avait fait à l'évêque de Liége, de ne jamais consentir que la seigneurie de Malines fût séparée du comté de Flandre. Le pape accorda cette dispense, et le traité fut conclu. Mais la somme stipulée n'avait pas été comptée par le duc, lorsque le comte Louis fut tué à la bataille de Crécy. Louis de Maele, son fils, refusa de ratifier l'accord que son père avait conclu avec le duc de Brabant, et cette discussion ne fut terminée que par le mariage du comte Louis avec Marguerite, fille du duc de Brabant, conclu en 1347.

Mais la querelle recommença en 1356, quand le duc Wenceslas, qui avait épousé Jeanne, fille aînée du duc Jean III, refusa de payer la somme que ce dernier avait

laissée à sa fille Marguerite, et que Louis, son mari, réclamait avec fondement. Le comte, justement irrité, répéta de son côté la somme de quatre-vingt-six mille cinq cents réaux, prix de la part de la ville de Malines, que le comte Louis avait cédée au duc Jean par le traité de 1346. Les Malinois se déclarèrent pour le comte, et la guerre fut résolue. Cette guerre, qui devint terrible, fut terminée en 1357 par un traité dans lequel il fut stipulé, que le duc céderait au comte la ville de Malines, tant en vertu de l'achat que son père Louis de Nevers en avait fait à l'évêque de Liége, qu'en dédommagement des frais de la guerre, pour en jouir avec toutes ses dépendances à perpétuité et à titre héréditaire. Marguerite, fille de Louis de Maele, la porta dans la maison de Bourgogne par son mariage avec Philippe-le-Hardi, premier duc de Bourgogne de la seconde race.

Il ne s'agit ici que de la partie qui avait appartenu aux évêques de Liége. Ce n'est que l'an 1464 que l'autre partie fut réunie aux vastes domaines de Philippe, par acte fait et clos à Louvain, le 6 mars de cette année, portant qu'après la mort de Jean, seigneur de Wesemael, arrivée le 26 septembre 1463, le duc de Bourgogne et de Brabant a fait prendre possession du pays de Malines comme lui appartenant. Philippe, ainsi maître de toute la seigneurie, la sépara de ses autres domaines pour en faire une des dix-sept provinces.

Sous le gouvernement autrichien, la province de Malines était composée de trois parties que l'on pouvait regarder comme districts, savoir : la ville de Malines, son district composé de cinq villages à clocher et de six hameaux et de son ressort, consistant dans les villages de Heyst et de Gestel.

Tout le district était immédiatement soumis à la juridiction du magistrat de Malines.

Le magistrat levait, dans toute l'étendue du district, les mêmes accises qu'il percevait dans la ville; et c'est à cause de cela que le district n'avait pas de quote déterminée dans ce que l'on nomme le subside ordinaire, qui était de trente-six mille florins par an, parce que les accises que payaient ses habitans tenaient lieu de cette quote; mais le district contribuait à rate de neuf vingt-deuxièmes dans le subside extraordinaire.

Le contingent du ressort dans le subside ordinaire était d'un vingtième, et dans le subside extraordinaire de cinq vingt-deuxièmes; en sorte que la ville se chargeait de dix-neuf vingtièmes dans le subside ordinaire, et huit vingt-deuxièmes dans l'extraordinaire.

Lorsqu'il s'agissait de faire à la province de Malines la demande des aides et subsides, celui qui était chargé de cette commission de la part du souverain, faisait sa proposition dans l'assemblée du magistrat de Malines, et y remettait les instructions qu'il avait par écrit : le magistrat en envoyait d'abord une copie à ceux du ressort, et les chargeait de lui faire parvenir sa résolution.

Pour ce qui regardait le district, l'ancien des communs-maîtres convoquait une assemblée des principaux adhérités et des jurés, et s'y rendait avec l'un des pensionnaires de la ville, qui, dans cette assemblée, lisait les instructions du commissaire du souverain. La résolution s'y prenait sur-le-champ à la pluralité des voix : rarement elle n'était pas conforme aux exhortations des communs-maîtres.

Le consentement de la ville se formait par le large conseil, composé du magistrat et des doyens des dix-sept grands métiers.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

DES SEIGNEURS DE MALINES.

GAUTHIER Ier.

Fils de Gauthier et petit-fils d'Arnoul, seigneur de
ìrimberghe.
Il eut pour fils :
Gauthier;
Gilles, seigneur de Berlaer.
l mourut en 1219.

GAUTHIER II.

Il épousa Marguerite, fille de Conon, comte de Bre-
ıgne, dont il eut :
Gauthier;
Henri, seigneur de Duffel.
Gilles.
mourut en 1243.

GAUTHIER III.

Il épousa Marie d'Auvergne, dont il eut :
Gauthier ;
Florent ;
Guillaume, évêque d'Utrecht.
Sophie, mariée à Henri, seigneur de Breda.
Mathilde.
Il mourut en 1286.

GAUTHIER IV.

Il épousa Alix de Gisne, dont il eut :
Jean ;
Gilles.
Il fut tué en 1288, à la bataille de Woringen.

JEAN.

Il mourut sans enfans, en 1304.

GILLES.

Il mourut sans enfans, en 1310.

FLORENT.

Il n'eut qu'une fille :
Sophie, mariée à Renaud Ier, comte de Gueldre.

DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE

DE LA

PROVINCE D'ANVERS.

A

AA, petite rivière qui a sa source dans es bruyères de Raevels, coule du S. au N., rrose les territoires de Weelde et Poppel, l'E., et pénètre ensuite dans le Brabant eptentrional. Son cours, dans la province, st de 6 lieues. Elle n'est pas navigable.

AA, rivière qui prend sa source au I. E. de Turnhout, se dirige du N. au . O., baigne le vieux Turnhout, les territoires de Gierle, Thielen, Poderlé Vorlaer et Grobbendonck, où elle se réunit la Petite-Nèthe. Elle reçoit par la rive roite la Cale et le Lange-Beeck, et par rive gauche le Sloot.

ACHTERHOEK, dépendance de la mmune de Gestel.

ACHTERLÉ, dépendance de la commune de Lichtaert.

ACHTERLÉ, dépendance de la commune de Rykervorsel.

AERLE, dépendance de la commune Poppel.

AERT, dépendance de la commune de icel.

AERTSELAER, commune du canton à 1 lieue O. de Contich, de l'arrondissnent et à 2 lieues 1/2 S. d'Anvers.

Elle est bornée au N. par la commune Wilryk, à l'E. par celle d'Edegem ; : touche, au S., aux territoires de Contich, Reeth et Niel; et, à l'O., à ceux de Schelle et Hemixem.

Cette commune n'a point de dépendances.

HYDROGRAPHIE : Le Vliet arrose le territoire et s'y grossit du Struysbeek formé du Mandouschebeek et d'un autre petit cours d'eau qui descend de la commune de Wilryk ; cette rivière a six aunes de largeur. Le Wallebeek prend naissance à Wallebeekerhage, non loin du village d'Aertselaer ; il traverse ce terroir jusqu'à Halve-Straet, où il lui sert de limite avec Schelle. Ces divers cours d'eau fertilisent les prés riverains.

SOL : La superficie de ce territoire présente quelques inégalités au N. O. ; elle s'incline en pente presqu'insensible. La nature du sol est peu variée : il offre une terre argileuse ou sablonneuse, recouverte par une couche végétale de trois à quatre palmes et demi de profondeur.

AGRICULTURE : Année commune, on récolte en grains et graines : deux mille cinq cent quarante-une rasières de seigle, deux mille trois cent dix de froment, six cent seize d'orge, trois mille trente-quatre d'avoine, trois cent huit de sarrasin, quarante-sept de lin et quatre-vingt-douze de navette. La dépouille du foin ne suffit point à la consommation locale. Les légumes

consistent en pois, fèves, haricots, choux de diverses espèces, épinards, laitues et pommes de terres; ces dernières, d'une qualité exquise, sont très-recherchées; leur produit s'élève annuellement à huit mille rasières. On cultive le pommier, le poirier, le cerisier, le prunier et le noyer. Il y a beaucoup de bois taillis, essence de chênes, aunes et coudriers : l'époque de leur coupe est fixée à cinq ans; ils fournissent du bois de chauffage. On élague et l'on écorce les jeunes chênes tous les cinq à six ans : l'écorce sert à faire du tan; les plus belles perches sont employées pour la construction et le charronage. La futaie se compose principalement de chênes, hêtres, saules, trembles, peupliers du Canada et ormes : on coupe le chêne de cent à cent vingt-cinq ans et l'on s'en sert pour les constructions; le hêtre ne donne que du bois à brûler. On exploite le saule et le peuplier du Canada au bout de trente ans : le premier est utile aux charrons et aux fabricans de poulies, le second est scié en planches ou vendu aux sabotiers. L'orme atteint son âge de maturité à soixante ans : il est employé par les charrons et les ébénistes. Les plantes médicinales que produit ce terroir, sont la camomille, le chardon bénit, la chicorée, l'absynthe, le cresson d'eau et le bouillon blanc. Mode de culture : Le cours des moissons est à peu près réglé de la manière suivante : première année, froment; deuxième, lin; troisième, seigle; quatrième, avoine; cinquième, trèfle; sixième, colza; septième, pommes de terre; la récolte des pommes de terre précède toujours celle du froment, parce qu'il est reconnu que la culture de ce tubercule ameublit et divise la terre. On ne cultive le sarrasin que lorsque l'on manque de fumier ou qu'une terre est trop remplie d'herbe pour la sarcler, parce que la main-d'œuvre en serait trop considérable. Le sarrasin exige peu d'engrais, et détruit l'herbe. Après sa culture on récolte de bon froment. Dans ce cours de moisson, les terres ne reposent jamais, parce qu'elles sont fumées tous les ans avant d'être ensemencées. Les navets, les carottes, les plantes charnues ou fourrageuses alternent avec succès les récoltes des grains, et servent à l'élève des bestiaux. Les engrais en usage sont le fumier ordinaire, les matières fécales, la colombine, les cendres de tourbe. La chaux est employée avec succès dans les terrains humides. Le sol de cette localité exige une grande quantité d'engrais. Les cultivateurs se servent principalement de matières fécales, du fumier de pigeons et des cendres pour féconder les terres ensemencées en navets, lin et trèfles. Après la récolte du lin, ils engraissent le sol avec de la fiente de vache, et des cendres. La culture des pommes de terre exige beaucoup d'engrais : on répand ordinairement deux charrettes de fumier sur une perche de terre, et une charrette de fiente sur vingt-trois. Les chevaux et les bœufs sont employés aux travaux agricoles. Il y a quatre fermes. On y comptait, en 1830, quatre-vingt-dix-huit chevaux, quatre poulains, six cent soixante-dix bêtes à cornes, cent vingt veaux, cinquante porcs, cent soixante-dix moutons et deux chèvres. Les cultivateurs achètent des chevaux de l'âge de deux ans; ils tirent les bœufs de la Campine et du Brabant septentrional; après s'en être servis pendant un an ou deux tout au plus, ils les engraissent et les livrent au commerce. On y élève fort peu d'abeilles. Les lièvres et les perdrix n'y sont pas nombreux; en octobre on y trouve beaucoup de grives, d'alouettes, de bécasses et de bécassines. Les divers cours d'eau nourrissent des anguilles, des carpes, des ablettes et des brochets. on pêche des limandes dans le Vliet. — Beurre et fromage.

POPULATION : Elle était, au premier janvier 1830, de mille cinq cent soixante-cinq habitans, dont sept cent quatre-vingt-neuf hommes et sept cent soixante-seize femmes. Il y a eu, en 1829, quarante naissances, vingt-trois garçons et dix-sept filles; et quinze décès, six du sexe masculin et neuf du sexe féminin.

HABITATIONS : Cette commune se com-

pose de quatre fermes et deux cent quatre-vingt-six maisons dont quatre-vingt-quatorze environ sont agglomérées dans le chef-lieu qui occupe la partie S. E. du territoire, près de la route de Boom à Anvers; la plupart des habitations sont bâties en briques et couvertes en pannes. Il y a une église, deux chapelles et une école primaire. — Résidence d'un notaire et d'un artiste vétérinaire. On y remarque l'antique château de Cleydael, que Philippe IV, roi d'Espagne, vendit en 1644 pour la somme de dix-neuf mille neuf cents florins : le seigneur Del Rio, dont on voit le tombeau dans l'église d'Aertselaer, avait beaucoup contribué à la magnificence de cette résidence. Ce château est flanqué de quatre tours : celle qui regarde le N. O. forme une rotonde; on l'appelle le Vossentoren (tour du renard). M. Stier Van Erthorn, qui en est le propriétaire, a contribué puissamment à l'amélioration du sol et aux progrès que la science agricole a faits dans cette commune.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a quatre brasseries, une blanchisserie de toiles, douze métiers à tisser la toile de ménage, répartis entre six tisserands; une fabrique de bougies, deux moulins à vent pour farine et drèche, quatre moulins à moudre le sarrasin et l'avoine, mûs à bras; deux maréchaux ferrans, trois charrons, un fabricant d'arcs et flèches, un tonnelier et un sellier. On porte au marché d'Anvers l'excédant de la consommation en céréales, légumes, fruits, beurre, fromage. — Bœufs et veaux gras.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Anvers à Boom traverse la commune du N. au S. Plusieurs chemins vicinaux facilitent les relations avec les territoires environnans; ils sont d'une exploitation difficile dans les parties basses et humides. — Deux ponts sur le Vliet.

AFFLAER, dépendance de la commune de Barlaer.

AGTERBOSCH, dépendance de la commune de Moll.

AGTER-BROEK, hameau dont une partie dépend de la commune de Wustwesel, et l'autre de celle de Calmpthout.

ALLAERT, dépendance de la commune de Koningshoyckt.

ALLEBEEK, ruisseau qui arrose la commune de Gierle.

ALLIERSCHEHEYDE, dépendance de la commune d'Emblehem.

AMAND (SAINT), commune du canton et à 1 lieue 1/3 S. O. de Puers, de l'arrondissement et à 4 lieues 3/4 O. de Malines, et à 5 lieues 3/4 S. S. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Mariekerke, à l'E. par celle d'Oppuers, au S. par le territoire d'Opdorp, et à l'O. par celui de Buggenhout (Flandre-Orientale).

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Laerendries, Cuytelgemsche-Straet et Keeten-en-Smissen.

HYDROGRAPHIE : L'Escaut longe le territoire au S. et à l'O.; ce fleuve y a une largeur moyenne de deux cent vingt-trois aunes et une profondeur qui varie de sept à dix; il est parsemé de bancs de sable à fleur d'eau du côté de la Flandre-Orientale.

SOL : Généralement uni, partie sablonneux, partie argileux. La couche végétale a de onze à quinze pouces d'épaisseur.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine et du sarrasin. Fourrages en quantité suffisante pour les besoins locaux : foin, trèfle, spergule, carottes, navets. Les prairies sont situées au bord de l'Escaut et garanties des inondations par des digues. Légumes de bonne qualité. Peu de fruits, tels que pommes, poires, prunes, cerises et abricots. Il y a des bois taillis dont la coupe a lieu de quatre à cinq ans. La futaie se compose de chênes, hêtres, saules, frênes, aunes. — Vingt-deux fermes. Mode de culture : première année pommes de terre; deuxième, seigle; troisième, trèfle et lin; quatrième, trèfle; cinquième, orge ou froment; sixième, seigle. On y comptait, en 1830, soixante-dix chevaux, trois poulains, trois cent trois bêtes à cornes, soixante-quatre veaux, deux cent sept porcs, quarante-sept moutons, vingt-cinq

chèvres. Quelques ruches. Un petit nombre de lièvres et perdrix. On pêche dans l'Escaut des limandes, des brochets, des carpes, des anguilles, des saumons et des esturgeons. — Beurre.

POPULATION : Deux mille neuf cent quinze habitans. Il y a eu, en 1829, soixante-sept décès et cent deux naissances. Vingt à vingt-cinq mariages par année.

HABITATIONS : Cette commune contient vingt-deux fermes et cinq cent sept maisons, bâties en briques, couvertes en pannes et agglomérées pour la majeure partie. Il y a une église, deux chapelles, une maison communale, une maison de correction, un pensionnat, une école primaire et une société de musique sous la devise *fidèle* dont l'anagramme en flamand est *liefde*. — Résidence d'un notaire et de deux chirurgiens.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a quatre fabriques de gros lainages et d'étoffes de coton ; une fabrique d'amidon, une fabrique de savon mou, une raffinerie de sel, sept brasseries, quatre tanneries, une corderie, quatre teintureries, une blanchisserie de lin, deux moulins à vent pour farine et drèche et trois à monder l'orge et le sarrasin, mûs par manége ; un horloger, un plombier, cinq maréchaux ferrans, un chaudronnier, cinq vanniers, deux tourneurs en bois. La confection des toiles de lin est une branche d'industrie très-importante pour cette commune. On y trouve un grand nombre de tisserands. Les principaux articles de commerce sont les céréales, le lin, les toiles, la siamoise, la bière, le sel raffiné et le charbon de terre.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient une foire annuelle la veille du jour des Cendres : On y vend du beurre, du lin, du fil et de jeunes porcs. Un marché hebdomadaire a lieu tous les mardis.

ROUTES ET CHEMINS : La route provinciale de Malines à Termonde traverse une partie du territoire ; elle passe à un quart de lieue et au S. du village. Quelques chemins vicinaux communiquent avec les environs. — Trois ponts en pierre.

HISTOIRE : Cette commune jouissait autrefois d'une *franchise* qui l'exemptait de payer aucun droit pour tout ce qui était article de consommation. On pense que ce privilége lui avait été accordé en 1266, par Robert, abbé de Saint-Amand, fils aîné du comte de Flandre.

AMSCHE-HOEVEN, dépendance de la commune d'Olmen.

ANTOINE (SAINT), dépendance de la commune de Brecht.

ANVERS, en flamand *Antwerpen*, ville, chef-lieu de la province, de l'arrondissement et de deux cantons de même nom, à 10 lieues N. de Bruxelles, 5 lieues N. N. O. de Malines, 3 lieues N. O. de Lierre, 9 lieues O. de Turnhout, 12 lieues E. de Gand, et à 10 lieues N. O. de Louvain.

Elle est bornée au N. par les communes d'Austruwel et Merxem, à l'E. par celles de Deurne et Borgerhout, au S. par les territoires de Berchem et Hoboken, et à l'O. par la Flandre-Orientale dont elle est séparée par l'Escaut.

POSITION ASTRONOMIQUE : Lat. N. 51° 13′16″. Long. E. 2° 3′55″.

HYDROGRAPHIE : L'Escaut baigne la ville d'Anvers par sa rive droite. La largeur de ce fleuve, devant la ville, est de quatre cent cinquante mètres ; la profondeur moyenne de ses eaux dans les passes est de dix mètres à la marée la plus basse, à l'époque de l'équinoxe ; sur plusieurs points le long du port, il y a jusqu'à quinze mètres d'eau. La marée monte à cinq mètres.

Le port d'Anvers est profond et commode et peut contenir au moins 1,000 navires, qui, au moyen des canaux, pénètrent dans l'intérieur de la ville.

POPULATION : Soixante-douze mille neuf cent soixante-deux habitans.

ÉTABLISSEMENS PUBLICS, ÉDIFICES, HABITATIONS, ETC. Située dans une grande plaine, sur la rive droite de l'Escaut, à l'endroit où le fleuve, se dirigeant vers le Nord Ouest, reçoit la petite rivière de Schyn, cette ville a la figure d'un arc tendu, dont le bord du fleuve représente la corde. On compte à Anvers, deux cent douze rues bien pavées, la plupart larges et droites.

et vingt-deux places publiques. Les maisons sont en pierres et en briques ; celle qui a appartenu à Rubens existe encore dans la rue qui porte le nom de ce grand peintre. On voit sur la place de Meir, qui est fort belle, le ci-devant palais impérial. L'hôtel de ville, bâti en marbre, est d'une belle architecture; il fut commencé en 1560, brûlé en 1576 et rebâti en 1581. La cathédrale, chef-d'œuvre d'architecture gothique, est un des plus beaux temples de l'Europe. Elle a cinq cents pieds de long sur deux cent quarante de large; cent vingt-cinq colonnes y soutiennent deux cent treize arcades voûtées. La grande tour dont elle est surmontée a été commencée en 1422, et achevée en 1517; sa flèche s'élève à cent quarante-quatre mètres au-dessus du sol. Elle est bâtie en pierres de taille et à jour ; le carillon qu'elle renferme est un des plus beaux de la Belgique : il est composé de soixante cloches, dont une seule pèse dit-on, seize mille livres. Ce carillon fut fait en 1540. A l'exception de Saint-Pierre de Rome et de Saint-Paul de Londres, le vaisseau de cette église est le plus parfait des temps modernes. On y admire l'élévation de la croix, et la descente de croix de Rubens, ainsi que d'autres tableaux de grands maîtres. Parmi les épitaphes on distingue celles de Moretus et de Plantin qui se sont immortalisés dans l'art typographique. Au bas de la tour on voit l'épitaphe du célèbre Quintin Matsys, qui passa avec un égal succès de l'enclume au chevalet ; en face de son tombeau on remarque ce fameux puits dont la ferrure a été faite au marteau sans le secours de la lime. L'église de St.-Jacques, une des cinq églises paroissiales d'Anvers, renferme le tombeau de Rubens ; il est placé dans une chapelle derrière le sanctuaire : on voit sur l'autel un tableau peint par ce grand maître, qui retrace fidèlement les traits de Rubens, sous la figure d'un Saint-Georges. Les autres églises remarquables, sont les églises des Jésuites, de Saint-André, et l'église des Dominicains, où l'on voit le monument de Varick, margrave d'Anvers. La bourse est une des plus belles de l'Europe : ce bâtiment, construit en 1531, fut démoli et rebâti la même année; il consiste en un grand bâtiment carré de cent quatre-vingt-quatorze pieds de longueur, et cent cinquante-quatre de largeur, dont le rez-de-chaussée forme une grande et large galerie soutenue par cinquante piliers, et dont les intervalles ouverts donnent une belle cour intérieure ; on y entre par quatre grilles de fer. On a fait, pour la bourse d'Anvers, cette inscription :

S. P. Q. A. in usum negociatorum cujuscumque nationis ac linguæ, urbisque adeò suæ ornamentum, anno M. D. XXXI *a solo extrui curarunt.*

La fameuse et superbe maison des Osterlins, ou Osterlingues, renferme les magasins les plus vastes qu'il y ait peut-être au monde : chaque nation y mettait en dépôt ses marchandises. Ce bâtiment est composé de quatre grands corps-de-logis, avec une cour dans le milieu et une haute tour sur la porte d'entrée, qui servait autrefois de comptoir aux villes anséatiques, du temps qu'elles en avaient dans les principales villes de commerce de l'Europe. C'était dans cette espèce de palais que résidait le directeur ou consul de cette célèbre société de marchands, et que se trouvaient les immenses magasins renfermant les marchandises non seulement du Nord où avait commencé la confédération, mais encore de toutes les parties du monde alors connues, où les villes les plus fameuses portaient leur commerce. Le bassin, les quais, les ponts à bascule et tournans, surtout le superbe pont coulé en fer, qui est placé entre les deux bassins, les six portes de la ville, les chantiers, la câle d'embarquement et le théâtre sont autant de constructions remarquables.

Anvers possède une machine hydraulique très-ingénieuse, dont la construction est due à G. Van Schoonbeecke. Les environs offrent des promenades charmantes, entre autres le parc ou la pépinière, et la promenade du quai. Les faubourgs sont magnifiques surtout celui de Borgerhout. Anvers est en quelque sorte le berceau des arts de

la Belgique. L'académie de peinture date du XVme siècle, où il se forma à Anvers une confrérie de peintres, qui prit le titre de Saint-Lucas. Par une ordonnance du 22 juillet 1442, MM. les bourgmestres assurèrent de grands avantages à cette association, qui réunissait des peintres, des sculpteurs et des graveurs. Placés au centre de la ville, dans un magnifique édifice, cette académie possède une galerie composée de deux cent vingt-huit tableaux du premier ordre, et parmi lesquels on voit plusieurs chefs-d'œuvre. On y admire vingt tableaux de la plus grande beauté de Rubens, six d'Octavius Van Vien, plus connu sous le nom de Ottovenius, six de Van Dyck, sept de Jordaens, quatorze de Martin de Vos. Outre cette riche galerie, l'académie possède encore une collection de sculptures, où l'on voit les plus belles fontes de l'antiquité. Au milieu du jardin est placé le buste colossal de Rubens, chef de l'école flamande; ce buste, de terre cuite, a été exécuté, et offert à l'académie par Mathieu Van Brée. En 1817, une académie de peinture, sculpture, architecture et gravure, sous le nom d'académie royale des beaux arts, a été érigée à Anvers. Il y a aussi un athénée ou grand collége, une académie des sciences, des écoles de navigation, trois hôpitaux civils, deux hôpitaux militaires, cinq hospices d'orphelins, trois casernes et vingt-six hospices de fondation pieuse, connus sous le nom de maison de Dieu; un musée, une bibliothèque publique, un jardin botanique, une société d'horticulture, un jury médical. Parmi les collections de tableaux, appartenant à des particuliers, on compte celle de M. Van Ertborn, ancien bourgmestre de cette ville : cette riche collection renferme les ouvrages de nos plus anciens maîtres, tels que de Roger, de Bruges, de Q. Matsys et de J. Matsys, de Holbein, de Luc, de Leyden, etc., et plusieurs tableaux du XVme siècle.

Cette ville est le siége du gouvernement de la province, d'une cour d'assises, d'un tribunal de première instance du ressort de la cour supérieure de Bruxelles, et d'un tribunal de commerce. Il y a en outre une chambre de commerce et des fabriques, une banque, un comité provincial d'agriculture, d'industrie et de commerce, une Commission d'agriculture, une caisse d'épargne, une société de réunions commerciales, une administration de pilotage, diverses compagnies d'assurances maritimes et autres; une administration du timbre et des hypothèques; des contributions directes, des droits d'entrée et de sortie et des accises; des ponts et chaussées, du cadastre et des portes.

L'arsenal est considérable.

La citadelle d'Anvers est, comme presque toutes les citadelles, un pentagone régulier, ou enceinte enfermée par cinq fronts de fortifications : deux de ces fronts regardent la campagne, un fait face à l'Escaut, un à la ville, et le dernier aux fortifications de la place qu'il est destiné à protéger.

Les fortifications de la citadelle ont, depuis leur première construction, subi plusieurs changemens; telles qu'elles ont été élevées dans le principe, par les Espagnols, en 1568, sous la direction de l'ingénieur Paciotto, chaque front ne consistait que dans une longue courtine de cent toises environ, qui réunissait deux fort petits bastions, dont les flancs portaient des casemates très-étroites, et probablement destinées au service de l'artillerie. D'après l'usage du temps, ces bastions ont reçu des noms qu'ils ont conservés jusqu'à nos jours. Ainsi, on nommait *bastion Hernando*, celui qui est situé du côté de l'esplanade de la ville, et qu'on désigne maintenant par le N° 1; *bastion de Tolède*, celui qui est situé à droite du précédent et qui porte aujourd'hui le N° 2; le N° 3 actuel était le *bastion Paciotto;* le N° 4, le *bastion d'Albe*, et le N° 5, enfin, celui *du Duc*.

Environ vers l'année 1701, on a amélioré les fortifications de la citadelle; les petits bastions ont été entourés par des bastions plus spacieux dont on a divisé les flancs en deux parties, l'une moins élevée que l'autre pour former ainsi un flanc bas et un flanc haut : cette disposition, qu'on

rencontre fréquemment dans les anciennes fortifications paraît avoir eu ici pour motif de conserver un second flanc dans l'ancien petit bastion qui était maintenu, comme réduit du nouveau. On a obtenu ainsi trois étages de flancs, dont le plus bas est destiné pour trois pièces, le moyen pour deux et le flanc haut également pour deux pièces, ce qui, vu le peu de longueur du flanc, est effectivement une disposition très-convenable.

Les faces des bastions ont actuellement une longueur d'environ cinquante toises. Les petites places d'armes qui se trouvaient anciennement devant le milieu des courtines, comme il en existe encore une du côté de l'Escaut, ont été remplacées par des demi-lunes dont les saillans s'avancent de quarante toises en dehors de la ligne qui réunit les saillans des deux bastions; les faces de ces demi-lunes ont une longueur à peu près égale à celle des bastions. Devant le front 1-2, il n'y a point de demi-lune, c'est le corps de place et la contre-garde de la ville qui remplace cet ouvrage. Le fossé qui entoure la citadelle a une largeur d'environ quinze toises; et celui des demi-lunes peut en avoir sept de largeur.

La contr'escarpe est entourée d'un chemin couvert et d'un glacis; le premier est large; et son parapet, suivant l'ancien usage, revêtu en quelques endroits de maçonnerie, est tracé en crémaillère, formant une suite d'angles qui permettent aux fusiliers de diriger leurs feux parallèlement à la capitale de l'ouvrage; le chemin couvert ne règne pas autour de toute la citadelle; il est interrompu sur le pont 1-2, où il se réunit à celui de la ville devant le bastion N° 2, et avec le corps de place de la ville devant le bastion N° 1.

Il y a lieu de croire qu'anciennement les murs d'escarpe de la citadelle étaient très-élevés, et vus de la campagne; pour remédier à ce défaut on a probablement, à l'occasion d'une restauration générale des maçonneries, réduit ces murs à la hauteur qu'ils ont actuellement, environ vingt-un pieds depuis la fondation jusqu'au cordon; on a laissé subsister les contre-forts à leur ancienne hauteur, de manière qu'intérieurement ils dépassent aujourd'hui en hauteur le cordon du mur. L'épaisseur des murs est de cinq pieds au cordon comme à la base; les pavemens intérieurs et extérieurs étant parallèles, cette circonstance de l'abaissement des murs qui au commencement s'élevaient jusqu'à la crête extérieure du parapet, est cause que maintenant celui-ci n'a plus que dix ou 12 pieds d'épaisseur environ. Il semble qu'à l'époque de la restauration des maçonneries, on n'a pas jugé nécessaire de rétablir les murs d'escarpe des deux demi-lunes sur les fronts qui regardaient la campagne; ces ouvrages n'ont actuellement point de revêtement, leur escarpe n'est qu'un talus en terre, mais la demi-lune du côté de la ville a conservé son mur d'escarpe. On n'a pas rétabli non plus les revêtemens des petits bastions intérieurs qui n'ont maintenant qu'un talus en terre. Le mur de contr'escarpe a environ douze pieds de hauteur, il est en fort mauvais état et menace ruine en quelques endroits; la contr'escarpe est même en terre devant les demi-lunes N° 2-3 et N° 3-4.

La citadelle est séparée de l'Escaut par une petite digue dans laquelle se trouve une écluse qui facilite l'introduction de l'eau de la rivière dans le fossé; deux autres écluses, construites de chaque côté de la gorge de la place d'armes devant le front 4-5, permettent de faire entrer ou sortir à volonté de l'eau de l'un ou de l'autre côté, et d'établir ainsi dans le fossé un courant dans un sens ou dans l'autre.

Un batardeau très-long se trouve devant la courtine du front 1-2: ce batardeau, que l'on sait être une forte digue en maçonnerie placée transversalement dans un fossé pour en retenir les eaux, sépare les fossés de la ville de ceux de la citadelle, et sert à retenir les eaux dans ceux-ci à la hauteur qu'on désire. A marée basse, les fossés peuvent être mis presque à sec, à l'exception de la cunette qui règne au milieu et tout le long des fossés, mais, à marée haute, il y a moyennement dix-huit pieds d'eau dans les fossés.

Dans les derniers temps on a construit en avant des glacis sur les capitales des demi-lunes des fronts 2-3 et 3-4, des lunettes dont les saillans sont éloignés de cent cinquante toises de ceux des demi-lunes : la lunette de gauche, située devant le front 2-3 porte le nom de *fort Saint-Laurent*, et celle qui est située devant le front 3-4 se nomme le fort de *Kiel*. Chaque lunette est composée de deux faces de cinquante toises et de deux flancs de vingt toises de longueur; leur escarpe est revêtue par un mur d'environ douze à quinze pieds de hauteur; elles sont entourées d'un fossé qu'on remplit d'eau au moyen d'un aqueduc qui communique avec les fossés des demi-lunes.

Un chemin couvert sans mur de contr'escarpe règne autour du fossé et est terminé par deux vastes places d'armes rentrantes qui se perdent dans la campagne. La gorge de ces forts est fermée par un mur crénelé de peu d'épaisseur; sous le saillant se trouve un petit magasin à poudre et un corps de garde voûtés, à l'épreuve de la bombe.

La citadelle a trois portes : la *porte principale* qui conduit à une vaste esplanade entre les maisons de la ville, les fortifications de l'arsenal qui est situé au pied même du glacis de la citadelle du côté de l'Escaut; *la porte de secours*, sur le front 2-3, qui conduit à la campagne et par laquelle on communique avec le fort Saint-Laurent, et enfin, la porte de la *poterne*, sur le front 4-5, qui conduit à l'Escaut et dont on se sert pour communiquer avec le fort de *Kiel*. Outre ces grandes communications, il y a dans chaque courtine, près du flanc bas, une poterne pour descendre dans le fossé.

Sous chacun des flancs des petits bastions intérieurs, se trouvent trois casemates de trente pieds de longueur sur dix à douze pieds de largeur; une galerie qui règne sous la face de ces bastions réunit les casemates de l'un ou de l'autre flanc. On communique de la courtine aux flancs bas par des poternes.

La surface intérieure de la citadelle, non compris les remparts, peut être de douze mille toises carrées environ. Dans cet espace se trouvent une grande quantité de bâtimens, placés à peu près parallèlement aux courtines, de manière à laisser dans l'intérieur un grand terrain libre pour les manœuvres et pour différens usages. Ces bâtimens consistent dans un magasin à poudre, une grande caserne et trois casernes plus petites, des habitations pour le commandant et les officiers, des écuries, un arsenal, une chapelle, etc., etc.

Intérieurement, devant la poterne qui conduit à l'Escaut, des bâtimens réunis forment une espèce de tambour, fait probablement pour protéger une retraite par cette porte en cas de besoin.

Outre la citadelle, la ville d'Anvers possède encore plusieurs forts et fortifications, qui servent à rendre plus formidable la défense de cette place : placée précisément à l'endroit où l'Escaut ayant coulé du Sud au Nord, et ayant reçu toutes les eaux du bassin occidental de la Belgique, se dirige brusquement à l'Ouest vers la mer, le courant de ce fleuve ainsi reporté sur la rive droite maintient, le long des quais, une profondeur d'eau assez considérable pour permettre le mouillage aux plus grands navires. Le cercle que l'Escaut fait devant la ville, où sa largeur est d'environ deux cent cinquante toises, a donné à la rive gauche la forme d'une langue de terre très-large et en même temps très-basse, où est situé à peu près vis-à-vis le milieu de la ville le petit hameau dit la Tête-de-Flandres. Les terrains qui entourent ce hameau sont des polders compris entre les digues de la rivière, lesquels peuvent être inondés de plusieurs pieds d'eau, sur une étendue de mille toises environ.

La Tête-de-Flandres n'est donc accessible que par les digues; mais celles-ci sont defendues du côté du Nord, par le fort Saint-Hilaire, et du côté du Midi, par le fort de Burght, vis-à-vis la citadelle. L'accès du côté de la Flandre est défendu par le fort de Zwyndrecht, situé au milieu de l'inondation; entre ce fort et celui de Saint-

Hilaire, se trouve en outre le fort de Calloo. Tous ces forts sont des redoutes maçonnées et casematées, entourées d'une enceinte en terre, précédée d'un fossé. Du côté du Nord de la ville, à une distance de cinq cents toises, est situé sur la rive droite le *fort du Nord;* c'est une redoute pentagonale casematée qui, à cause de sa position au coude de la rivière, en défend les deux directions longitudinalement sur une grande distance; l'Escaut a une largeur d'environ deux cents toises vis-à-vis de ce fort: entre la ville et le fort du Nord, on a encore établi plusieurs autres batteries, qui, avec celle du fort, sont ensemble armées de soixante canons, de sorte que l'apparition des vaisseaux de guerre est rendue sinon impossible, du moins très-difficile, surtout à cause de la force des marées auxquelles le fleuve est sujet.

A deux lieues de distance au-dessous d'Anvers, l'Escaut est défendu par deux forts assez considérables, situés vis-à-vis l'un de l'autre: celui de Lillo, sur la rive droite, et celui de Liefkenshoek, sur la rive gauche. Ces forts sont tous les deux composés de bastions et de courtines, et fortifiés selon les règles de l'art. Ils sont entourés de vastes inondations, et seulement accessibles par les digues.

Entre ces forts et Anvers, sont situés encore d'autres forts de moindre importance; ce sont les forts Sainte-Marie, près de Calloo, sur la rive gauche; Saint-Philippe, sur la rive droite, l'un vis-à-vis de l'autre, à l'endroit où le flux reprend brusquement une direction vers le Nord-Est; les forts la Perle, à mi-distance entre Sainte-Marie et Liefkenshoek, Sainte-Croix ou Kruisschans, sur la rive droite, à mille deux cents toises en amont de Lillo; et enfin, à l'aval de Lillo, le fort Frédéric-Henri: tous ces forts, la plupart démantelés, n'existent même plus que de nom, et ne sont en réalité que des positions pour des batteries de côte; mais ils sont situés très-avantageusement pour rendre le passage des navires difficile et dangereux. Quand tous ces postes sont garnis de canons, le passage de la rivière est partout défendu, et un vaisseau de guerre montant depuis Lillo jusqu'à Anvers, se trouverait, pendant tout son trajet, sans cesse exposé au feu, sous la bonne portée du canon.

Les deux rives derrière les digues, consistent en terrains fertiles, mais fort bas, qu'on nomme polders, et qui, au moyen de coupures dans les digues, peuvent être mis sous l'eau à la marée haute.

Quand on considère la citadelle d'Anvers en rapport avec les fortifications adjacentes de la ville, on trouve que le flanquement mutuel des ouvrages est parfaitement observé.

La citadelle trouve un élément de force dans la manœuvre d'eau de ses fossés, qui peut être d'une grande efficacité pour la défense; quant au corps de place, les murs de revêtement sont convenablement couverts par la crête du glacis, et malgré leur peu de hauteur, ils sont à l'abri d'une escalade à cause de la profondeur de l'eau dans le fossé.

La distance des flancs jusqu'à l'endroit où la contre-batterie doit être établie, distance qu'on nomme la ligne de défense, est plus longue que ne le comporte une bonne défense; les bastions sont peu spacieux, et les petits bastions intérieurs qui en sont comme les réduits, gênent beaucoup la circulation. Ces réduits, étant privés de leur revêtement, ne forment plus que des retranchemens mal flanqués et faciles à enlever de vive force. Ils ont encore le défaut de ne pas commander le bastion dans lequel ils sont placés et ne font ainsi pas même le service de cavaliers.

La citadelle n'a nulle part de feux casematés, mais les flancs, malgré leur peu d'étendue, sont disposés à permettre l'établissement d'une batterie assez considérable.

La grande saillie des demi-lunes donne le moyen de s'opposer efficacement à l'établissement des contre-batteries; mais l'absence d'un mur de revêtement rend la défense de ces ouvrages difficile, et dispense l'assiégeant d'établir contre eux des batteries de brèche. Il est à remarquer que les chemins couverts n'ont point de réduits dans leurs places d'armes rentrantes, sem-

blables en cela à ceux de presque toutes les anciennes fortifications.

Considérant la citadelle par rapport au terrain environnant, on peut remarquer d'abord, qu'à l'exception des faces gauches du fort de Kiel, de la demi-lune derrière ce fort et du bastion n° 4, toutes les faces des fronts extérieurs peuvent être prolongées sur un terrain propre à l'établissement des batteries. Quant aux faces des fronts du côté de la ville, leurs prolongemens sont difficiles à prendre exactement à cause des maisons environnantes, à l'exception cependant de la face gauche du bastion n° 1, qui, en cas d'attaque de ce côté, serait probablement le bastion par lequel on chercherait à pénétrer dans la forteresse.

Les lunettes de Kiel et de Saint-Laurent ne sont que faiblement flanquées par les saillans des demi-lunes des fronts sur lesquels elles se trouvent : c'est un défaut qu'elles ont de commun avec presque tous les ouvrages détachés d'une place. La face gauche de la lunette Saint-Laurent est flanquée par le corps de place de la ville. Pour le reste, ces lunettes sont spacieuses et susceptibles d'une bonne défense.

Il est facile à voir que ces deux forts sont destinés à former avec *le fort Montebello,* qui est une grande lunette placée sur le glacis devant la porte des Béguines, un seul et même système de défense, par lequel on force l'ennemi à ouvrir les tranchées à une distance considérable du corps de place, et à leur donner une très-grande étendue pour embrasser les ouvrages de la ville qui peuvent voir les attaques. La difficulté est encore augmentée par le voisinage de l'Escaut, qui ne permet pas à l'assiégeant de s'étendre sur la gauche, où il rencontre à l'approche de la digue un terrain bas et marécageux. L'assiégé, maître de la ville et disposant ainsi d'une forte garnison, a, sur la campagne, quatre issues rapprochées par lesquelles il peut déboucher à chaque instant ; ce sont les portes des Béguines et de Malines dans la ville, celle de Secours et la Poterne de l'Escaut dans la citadelle. Les deux points par lesquels l'assiégeant peut pénétrer dans la place, les bastions n°s 2 et 3, se trouvent situés ainsi dans des rentrans fort prononcés, où il ne peut arriver sans avoir pris auparavant les deux lunettes. Le bastion n° 3 serait probablement, dans le cas d'une attaque de ce côté, celui où l'on tâcherait de faire brèche. Il est évident que, dans cette supposition, les deux fronts extérieurs de la citadelle sont capables d'une bonne défense et peuvent être considérés comme très-forts. Il n'en est plus de même quand les fortifications de la ville ne contribuent plus à la défense ; ces mêmes fortifications servent dans ce cas à appuyer et couvrir l'aile droite des attaques, qui n'ont plus alors besoin de s'étendre si loin ; le fort Saint-Laurent se trouve, en outre, privé de flanquement sur sa face gauche, et il suffit de prendre ce fort sans s'inquiéter de celui de Kiel, le bastion n° 2 devenant alors le point d'attaque. Ce désavantage résultant de la non-coopération des fortifications de la ville, devient encore plus considérable quand celles-ci sont occupées en tout ou en partie par l'assiégeant : il est facile de s'en convaincre : et l'on peut dire alors que ces fronts, de forts qu'ils étaient, deviennent faibles, d'autant plus que si la citadelle est abandonnée à ses propres forces, l'étendue des ouvrages extérieurs de ses fronts n'est plus en rapport avec les moyens de défense ni avec le nombre des défenseurs qu'elle peut contenir.

Le front de la citadelle qui regarde l'Escaut est tout-à-fait inaccessible aux attaques, mais celui qui est tourné contre la ville ne trouve de moyens de défense que dans ses propres ouvrages ; aussi est-il d'un accès facile et peut-il être considéré comme peu susceptible d'une bonne défense. La position de la Tête-de-Flandres est d'un très-grand avantage pour la défense de la citadelle, en ce qu'elle la protège du côté de la rivière, et lui conserve une libre communication avec le Bas-Escaut.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Le commerce d'Anvers, auquel se rattache le développement des manufactures de la Belgique et de tout ce qu'elle produit, dont

ètre considéré comme le tronc principal l'où naissent les autres branches de la for- :une publique. Les échanges d'Anvers, :onstituant essentiellement le commerce naritime ou le haut commerce qui est :n contact habituel et permanent avec es autres peuples du monde, déverse chez 'étranger le superflu de l'industrie natio- ıale belge et en apporte des retours qui, :n approvisionnant ses marchés et en les 'endant favorables, lui permettent d'ali- nenter l'Allemagne et d'autres contrées. Le débouché immense que procurent ces ›ays étrangers pour l'écoulement des pro- luits des fabriques, des mines et de l'agri- :ulture de la Belgique, fait vivement dési- 'er en faveur des intérêts les plus chers au ›ays, que la liberté de l'Escaut soit enfin :econnue. L'exposé suivant fait connaître es ressources de l'industrie et du commerce le la ville d'Anvers. Ses raffineries de ucre de canne emploient cinq à six cents ›uvriers, et consomment annuellement dix nillions de kilogrammes de sucre brut : la ›lupart des sucres raffinés s'exportent en Allemagne par le Rhin. Les tissus de soie qu'on y fabrique sont renommés pour la solidité de la teinture et le bon goût du lessin ; on y fabrique aussi des étoffes nélées de soie et de coton, de soie et de aine, des schals, des tulles, des crêpes, les bas de soie, des galons, des broderies. La blanchisserie et la broderie sur tulles ›ccupaient, en 1830, trente à quarante nille ouvriers des deux sexes, tant à Anvers que dans les environs. La chapellerie de :ette ville, quoique déchue, est encore ıvantageusement connue dans le com- nerce. Les diamans et autres pierres pré- :ieuses y sont très-bien taillés. Le tirage l'or y est exécuté avec perfection. Il y a des 'abriques de draps, camelots, serges, fla- ıelles, toiles peintes, toiles à voiles, ba- ins, dimittes, velours, casimirs, calicots, nousselines, perkales, couvertures de co- on, étoffes de crin, toiles cirées, tapis, ›onneterie en laine et en coton, bas de soie, il de soie à coudre, fil de dentelles et fil le laine; des rubans de soie unis, rayés, brochés, satinés, veloutés de toutes sortes de couleurs; des fabriques de chapeaux de paille, de chocolat, de colle forte, d'ami- don, d'épingles, de vernis, de céruse, de tournesol, de cartes à jouer, de chicorée, de peignes, de brosses, de couteaux; un grand nombre de distilleries de genièvre, des distilleries de liqueurs, des raffineries de sel, des brasseries, des tanneries, cor- roieries, mégisseries et buffleteries; des corderies très-importantes; des teintureries en laine et en coton, des savonneries, des blanchisseries de toile et de cire, des im- primeries de coton, des filatures de coton; des fonderies de fer, de cuivre et de carac- tères d'imprimerie; des moulins à huile, à tabac, à tan, à teinture, à ciment, à scier le bois, à laminer le plomb, à chi- corée, etc. Les constructions navales occu- pent au moins trois mille ouvriers. Cette ville possède en tout trois cent quatre-vingt-dix- neuf fabriques et manufactures, cent dix- neuf ateliers et cinquante-quatre moulins, dont un à vapeur, deux à vent et un à eau; les autres sont activés par des chevaux.

Anvers a toujours fleuri par son com- merce maritime, qui s'étend sur toutes les parties du monde, et qui est surtout très- actif avec tous les ports de l'Allemagne. En 1832, il est entré au port d'Anvers 1256 navires, savoir :

Belges	147
Français	36
Anglais	198
Hanovriens	291
Américains	71
Danois	208
Suédois	41
Norwégiens	70
Prussiens	66
Hambourgeois	24
Oldenbourgeois	35
Mecklenbourgeois	33
Russes	9
Autrichiens	3
Lubeckois	2
Rostockois	10
Brémois	5
Napolitains	3

Sardes 1
Siciliens. 1
Buénosairiens 1
Romains. 1

Voici l'état comparatif des principales marchandises qui y ont été importées pendant les six dernières années, de 1827 à 1832 :

MARCHANDISES IMPORTÉES.

ESPÈCES.	1827	1828	1829	1830	1831	1832
Bois d'Acajou, blocs.	910	2,575	1,952	1,808	436	303
» Campêche, kil. .	706,000	2,351,000	885,000	952,000	908,000	1,183,000
Cafés, b/qs et b/ls. .	3,610	5,008	3,242	1,348	200	419
» balles.	364,178	362,073	377,722	356,200	133,604	171,186
Cotons, ball. et surons.	22,924	16,665	34,297	21,466	5,666	19,563
Cuirs, pièces.	223,820	163,209	499,623	348,209	220,100	297,991
Indigos, caisses . . .	1,376	2,404	1,960	1,291	500	555
» surons. . . .	616	388	816	362	132	236
Laines, balles	3,853	4,809	3,676	4,230	826	4,708
Piment, balles. . . .	1,856	1,848	1,693	2,137	612	313
Poivre, balles. . . .	21,866	6,171	12,565	12,832	6,357	6,812
Potasses, b/qs et b/ls.	12,091	11,314	15,214	7,151	7,114	9,883
Riz, b/qs.	15,254	14,305	18,476	24,188	2,691	13,103
» balles.	16,815	40,889	98,365	43,824	6,580	3,976
Sucres div., b/qs et b.	4,087	4,766	3,522	1,961	1,522	3,756
» Brésil, caisses .	3,321	3,875	7,075	998	3,267	1,287
» Chine, caisses .	»	»	2,000	»	»	1,445
» Havane, caisses.	56,175	42,778	70,244	26,357	26,273	30,248
» » caisses . .	»	»	»	1,525	»	»
» » canastres.	2,298	2,998	4,519	5,819	1,470	[illegible]
» div., sacs et natt.	47,702	72,632	76,363	41,925	20,999	22,251
Tabacs, boucauds . .	1,220	2,382	1,598	2,785	3,397	8,019
» balles et surons.	94	988	868	575	427	1,211
Thés, caisses.	1,817	91	186	1,408	610	4,010

Le premier monument de la grandeur d'Anvers, et de celle des villes anséatiques, est un traité conclu en 1256, entre la ville de Hambourg et Henri, duc de Brabant, et par lequel Hambourg obtint plusieurs priviléges à la ville d'Anvers, et entr'autres la liberté de commerce dans les états du duc, nonobstant ses guerres avec le prince de Holstein.

En 1313, elle devint le port d'entrepôt pour les laines d'Angleterre, dont la consommation s'était considérablement accrue dans le Brabant, l'Artois et la Flandre. Ce fut Édouard II qui établit cet entrepôt pour assurer ses droits sur cette marchandise. En 1444, Anvers n'avait point encore de commerce maritime, mais la compagnie connue en ce temps là sous le nom de *marchands de la confraternité*, quitta Middelbourg où elle résidait pour venir s'établir à Anvers ; son commerce s'étendait aux laines, draps, plomb, cuirs, étain et autres marchandises d'Angleterre : peu de temps après l'établissement de cette compagnie, l'enceinte d'Anvers fut agrandie, le nombre de ses vaisseaux augmentant considérablement. en peu d'années elle devint, par l'étendue

e son commerce, le lieu d'entrepôt de
)utes les nations du Nord.

Ce fut vers la fin du quatorzième siècle ue la ville d'Anvers s'éleva à ce degré e splendeur qu'elle sut maintenir penant plus d'un siècle. Cette cause de propérité s'explique par la chute du comaerce de l'opulente ville de Bruges, qui ccasiona la guerre des Flamands contre :ur prince, l'archiduc Maximilien.

Dès 1504, les heureux effets de la liérté du commerce faisaient refluer à nvers d'immenses richesses : les foires ranches qui y étaient établies par les ouverains des Pays-Bas, attiraient de outes les parties du monde, les étranerss qui y apportaient des marchandises e toutes espèces. Dans le même temps ne autre circonstance contribua à porer au plus haut période la puissance e cette ville. Les Portugais avaient d'aord porté à Lisbonne les épices, les rogues, et les autres productions des Ines orientales: bientôt ils choisirent de référence le port d'Anvers, qui, par son eureuse situation, se trouvait pour ainsi ire le centre du Nord et du Midi. Les égocians de l'Allemagne et des états lu Nord vinrent s'y établir, et y apporer leurs richesses; ceux de Bruges, oyant la décadence de leur ville, choiirent Anvers pour leur asile en 1516.

En 1550 il était assez ordinaire de voir ans le port d'Anvers deux mille vaisaux chargés de marchandises. En 1560, compagnie anglaise des marchands avenıriers, vint d'Embden s'établir à Anvers.

C'est vers l'année 1560 qu'on peut plaer l'époque de sa plus grande prospérité, 'après Guichardin et Anderson. Le chanelier de l'Hôpital, dans sa harangue au arlement de Paris, en 1560, en parle omme de la ville la plus riche de l'Europe.

Outre les Anversois et les Français qui ormaient un corps de marchands trèsombreux, il y avait à Anvers plus de ille marchands étrangers, tels qu'Alleands, Danois, Italiens, Espagnols, Anais, Portugais et *Easterlings:* on appelait de ce nom les négocians des ports sur la côte méridionale de la mer Baltique jusqu'en Livonie.

La ville d'Anvers envoyait à Rome toutes sortes d'étoffes de laine, des toiles, des tapisseries, pour lesquelles elle ne recevait en retour que de l'argent ou des lettres de change.

A Ancône, des draps et autres étoffes d'Angleterre et des Pays-Bas, des toiles, des tapisseries, de la cochenille etc.; elle en rapportait des épices et des drogues du Levant, de la soie, du coton, des tapis et du lin de Turquie, etc.

A Boulogne, des serges et autres étoffes, des tapisseries, toiles, merceries etc., d'où elle tirait en échange des soies travaillées, des étoffes d'or et d'argent, des crêpes, des bonnets, etc.

A Venise, des bijouteries, des perles, des étoffes d'Angleterre, des draps des Pays-Bas, des tapisseries, des toiles, de la cochenille et quelquefois même du sucre et du poivre; elle en tirait toutes sortes d'épices et de drogues de l'Inde, les plus riches étoffes en soie, tapis, coton, merceries, etc., et même des couleurs pour la teinture et pour la peinture.

A Naples, des étoffes d'Angleterre et des Pays-Bas, tapisseries, toiles et merceries, échangées contre des soies apprêtées, crues et torses, des pelleteries et des fourrures précieuses, du safran et de la manne.

En Sicile, des draps, toiles, tapisseries et merceries, et en retour des noix de galle, du cumin, des oranges, du coton, de la soie et du vin de différentes espèces.

A Milan, du poivre, du sucre, des bijouteries, du musc et autres parfums; draps et serges d'Angleterre et des Pays-Bas, tapisseries, toiles, laines d'Espagne et d'Angleterre, et de la cochenille; en échange, des dentelles d'or et d'argent, soieries, étoffes d'or, futaines, basins, écarlates, etc., riz, armes, merceries de haut prix, et jusqu'à des fromages parmesans.

A Florence, diverses étoffes de laine, toiles, laines d'Angleterre, éventails, frises etc.; en retour, plusieurs espèces de soieries, d'étoffes et de dentelles d'or et

d'argent, et des fourrures précieuses.

À Gênes, des draps et serges d'Angleterre et des Pays-Bas, des tapisseries, toiles, merceries, ustensiles et meubles; d'où revenaient des velours de tous prix, des satins et autres soieries, du corail, du mithridate et de la thériaque.

La ville d'Anvers envoyait en Allemagne des pierres précieuses, des perles, des épices, des drogues, du safran, du sucre, des draps et des serges des Pays-Bas, des tapisseries, une quantité considérable de toiles et des merceries de toute espèce. Elle en tirait, par terre, de l'argent monnayé, du mercure, du cuivre, de la laine de Hesse, des glaces, des futaines, de l'ocre, et autres substances servant à la teinture, du salpêtre, des merceries, des meubles, des métaux de toutes espèces, des armes, et une quantité considérable de vin du Rhin.

En Danemarck, Norwège, Suède, Livonie, Pologne, etc., une grande quantité d'épices, de drogues, de safran, de sucre, de sel, d'étoffes d'Angleterre et des Pays-Bas, de futaines, de toiles, de soies travaillées, d'étoffes d'or, tapisseries, pierres précieuses, vins d'Espagne et autres, alun, bois du brésil, merceries et meubles etc.; elle en tirait du fer, du cuivre, du salpêtre, de la garance, du vitriol, du lin, du miel, de la cire, de la poix et du goudron, du soufre, de la potasse, des peaux et des fourrures, du cuir, des bois de charpente, beaucoup de bière, de la viande salée, des poissons salés, séchés et fumés, de l'ambre, etc.

Elle envoyait en France des pierres précieuses, du vif argent, de l'argent monnayé, du cuivre, plomb et étain, vermillon, soufre, salpêtre, vitriol, toiles, tapisseries, pelleteries, viande et poissons salés, etc. Elle en recevait du sel, des toiles de Bretagne et de Normandie, des vins, safran, térébenthine, bois, papiers de toute espèce, bois du Brésil, étoffes de Paris, Rouen, Tours et plusieurs sortes de merceries, etc.

Elle envoyait en Angleterre des bijoux, des pierres précieuses, de l'argent monnayé, du mercure, des épices, drogues, sucre, coton, toiles fines et grossières, serges, tapisseries, glaces, toutes sortes de merceries, armes, munitions de guerre et ameublemens. Elle en tirait des draps fins et grossiers, de belles laines, du plomb, de l'étain, des peaux de moutons, de lapin et autres, du cuir, de la bière, du fromage, et des vins que les anglais tirent de Candie.

Elle faisait peu de commerce avec l'Écosse et l'Irlande; quelques épiceries, soieries et merceries étaient les seuls objets de sa importation; et elle exportait des pelleteries, des laines, des étoffes de peu de valeur, et des perles d'Écosse, d'une eau moins pure cependant que celles des perles orientales.

Elle envoyait en Espagne des cuivres travaillés et bruts, de l'étain, du plomb, des étoffes de diverses qualités, des Pays-Bas et d'Angleterre, des serges, des tapisseries, des toiles fines et grossières, de la poix, du soufre, de la viande et du poisson salé, du beurre, du fromage, toutes sortes de merceries, des armes, des munitions et des ameublemens. Elle en tirait des bijoux, des perles, de l'or et de l'argent, de la cochenille, de la salsepareille, du gayac, du safran, du sel, de l'alun, de la laine fine, du fer, des vins, du miel, de la mélasse, de la gomme arabique, des fruits, sels et autres, etc.

Le commerce d'Anvers avec le Portugal était le même, à peu près, qu'avec l'Espagne, tant pour l'importation que pour l'exportation. Enfin cette ville portait en Barbarie des étoffes de laine, des serges, des toiles, des merceries et métaux, etc. Elle en tirait du sucre, de la gomme, de la coloquinte, des cuirs, des pelleteries, etc.

D'après ce tableau brièvement esquissé on peut juger de l'immensité du commerce dont Anvers était l'entrepôt, et de la rivalité que devait inspirer aux nations étrangères une aussi grande prospérité. La première cause de sa décadence fût le traité signé à Munster, le 30 jan-

ier 1648, par lequel il fut déclaré que l'Escaut serait fermé. Les fabriques de raps et celles de tapisseries, qui faisaient l'objet d'un débit considérable, cessèrent peu près dans le même temps. A la suite e ces événemens, l'émigration qu'occa-iona une révolte suscitée en 1659, et nfin une maladie contagieuse qui enleva eaucoup d'habitans en l'année 1678, ienacèrent Anvers d'une ruine totale. eureusement cette catastrophe n'eut pas eu; les Anversois avaient le goût et l'ha-itude de l'économie, ils conservèrent leurs rtunes particulières et attendirent des mps meilleurs : quelques-uns d'entr'eux rmèrent le projet d'organiser dans les iys étrangers, une compagnie destinée à ire directement le commerce d'Asie. C'est ıx efforts de ces négocians qu'on doit les ntatives faites par Embden, et les com-ignies asiatiques de Copenhague, de Go-embourg, d'Ostende, de Trieste, etc. us tard les grands travaux exécutés à ıvers par les ordres de Napoléon ressus-ièrent en quelque sorte cette ville, qui dut a même époque la liberté de son fleuve.

FOIRES ET MARCHÉS. Il se tient à An-rs quatre foires par an, savoir : le pre-er lundi après la Pentecôte et le deuxième ıdi après l'Assomption : leur durée est quatre semaines; le quatre mai et le ıis décembre, foires d'un jour. Marché ι bœufs, le lundi et mercredi de chaque naine.

ROUTES ET CHEMINS : Cette ville com-ınique avec Bruxelles par la grande ıte qui passe à Malines; avec Gand par chaussée qui passe à Saint-Nicolas et à keren; avec Breda, avec Berg-op-Zoom, l'embranchement qui se fait à gauche, ıvec Bois-le-Duc, par celui qui se fait à ite sur la route de Bruxelles à Breda; c Turnhout, avec Lierre, par l'em-nchement qui a lieu sur la route de ıxelles, à une petite lieue d'Anvers, et c Louvain, par celui qui s'effectue à lines. Elle communique aussi avec ıxelles par un canal qui aboutit au pel à Willebroek, vis-à-vis de Boom.

HISTOIRE : L'origine d'Anvers est incertaine, obscure. Plusieurs écrivains ont prétendu qu'elle était *l'Atuatucum* de Ptolémée. Quelques auteurs, sur la foi de la tradition, ont avancé qu'elle devait son origine à un géant nommé Druon ou Antigon, qui existait du temps de César; il exigeait, disaient-ils, de tous les marchands qui remontaient ou descendaient l'Escaut, la moitié de la valeur de leurs marchandises; et lorsqu'on le trompait dans l'évaluation, il ne se contentait pas de confisquer la totalité, mais il coupait la main de ces marchands et la jetait dans le fleuve; et parce que le mot *hand* signifie main, et *werpen* jeter, les peuples voisins donnèrent au château (Het-Reuzen-Huys), le nom de Hantwerpen.

Mejer et d'autres historiens pensent qu'Anvers doit son nom et son origine aux *Andoverpiens*, qui s'établirent dans le sixième siècle sur les bords de l'Escaut, et que la fable du géant et des mains coupées n'est qu'un rapprochement de mots. Quelques-uns veulent que le nom allemand Antewerpen soit pris du nom même du rivage qui, dans la langue du pays, était autrefois appelé Werp, et actuellement Werf. Ainsi de Borcht æn't Werp ou bourg devant le rivage, serait venu le nom Antwerpen. Enfin la dernière opinion adoptée par des écrivains éclairés, est que le nom d'Anvers provient des mots flamands *an* et *werpen*, qui répondent aux mots latins *ad* et *jacere*, qui signifie *accrue*. Il est évident et incontestable, disent-il, que le château ou la première forteresse, a été bâtie, ainsi qu'une grande partie de la ville, sur les alluvions dont le fleuve a insensiblement augmenté le rivage.

Quand on n'admettrait aucune de ces opinions, il est certain que le château d'Anvers, nommé par Sigebert *Andoverpum oppidum*, et dont il ne reste plus aucun vestige, est désigné pour la première fois dans un diplôme de l'an 726, d'un seigneur nommé Rodingus, Rohingus ou Rauchingus, par lequel il donne à Saint Willebrord, l'église de Saint Pierre et

Paul, bâties par Saint Amand et le tiers du droit de tonlieu qu'il percevait dans ce château.

Les Normands, qui, depuis le sixième siècle, exerçaient leurs brigandages dans la France et dans la Belgique, remontèrent l'Escaut, en 837, et brûlèrent Anvers. Vers l'an 885 ils rebâtirent un château près du Werf, dont il existe encore une porte et trois tours et quelques autres ruines cachées par les maisons qu'on a construites depuis 1480; ce château, qu'on nomme encore le *Borgt* en flamand, existait encore en entier à la fin du quinzième siècle.

Anvers fut soumis aux rois de France jusqu'en 977. A cette époque Othon II, empereur et roi de Germanie, donna la Lorraine, dans laquelle Anvers était comprise, à Charles, frère de Lothaire, roi de France, à titre de fief; et en 980, Lothaire renonça à cette province, qui depuis a été détachée de la France, pour n'y être réunie qu'environ huit cents ans après.

Les murs de la ville d'Anvers ont été plusieurs fois renouvelés, et à chaque époque ils ont enfermé un plus grand espace. Le premier agrandissement à été fait en 1201, par Henri Ier, duc de Brabant; le deuxième en 1314, par Jean III, aussi duc de Brabant; le troisième en 1552 par l'Empereur Charles-Quint, et le quatrième en 1567, par Philippe II, roi d'Espagne. Les plus beaux édifices d'Anvers datent de ce siècle. En 1568, on comptait à Anvers plus de deux cent mille ames. Sa citadelle fut rasée en 1576. Cette ville fut saccagée et pillée pendant trois jours consécutifs par les Espagnols. En 1585 elle soutint un siége mémorable, et ne se rendit au duc de Parme, qui l'assiégeait depuis un an, qu'après avoir éprouvé toutes les horreurs de la famine. Le traité de la barrière entre l'Empereur Charles VI et les Provinces Unies y fut signé en 1715. E 1746, les Français s'en emparèrent, e l'évacuèrent à la paix d'Aix-la-Chapel Elle se rendit aux Français par capitulati le vingt-neuf novembre 1792; ils l'évac en 1793, et la reprirent en 1794; e fut alors réunie à la France et devint chef-lieu du département des Deux-Neth En 1809, les Anglais, redoutant les imm ses préparatifs de guerre que Napoléon faisait, tentèrent d'incendier les cha tiers et les vaisseaux, mais ils furent vig reusement repoussés. En 1814, l'arm anglaise ne put parvenir à l'investir, l'illustre Carnot [1] ne la rendit aux alli que d'après les ordres de Louis XVIII après le traité de Paris.

En 1830, après la révolution du m d'août, Anvers fut occupé par les Belge c'est à cette époque que les troupes ho landaises, retirées dans la citadelle, brû rent l'arsenal, l'entrepôt, ainsi qu grand nombre de maisons situées dans quartier. Dans le cours de 1832 la vi d'Anvers fut mise par les Belges dans état formidable de défense contre agression du côté de la rivière : le fort Nord fut complétement armé, ainsi que batteries situées entre ce fort et la ville. Les quais furent creusés sur tout développement en forme de tranchée un parapet du côté de la rivière; les abontissant aux quais, furent ferme des épaulemens portant du canon. Pour pr téger la ville contre la citadelle, on co struisit également dans toutes les rues co duisant à l'esplanade, de forts épaulemen armés de canons et de mortiers. L'arme ment des Belges finit par être de deux cent soixante-dix bouches à feu contre la cita delle et de quatre cents dix pièces par toutes les positions militaires d'Anvers au vingt-deux septembre 1832. Ces arme

[1] La pierre monumentale élevée en l'honneur de Carnot, auquel Anvers doit la conservation d'un faubourg, a été brisée. Cette pierre portait l'inscription suivante : « Ce faubourg a « été sauvé d'une destruction totale, par le plus « humain, le plus généreux des guerriers, Son « Exc. le général Carnot, dans les guerres « 1814. »

Le rétablissement de cette pierre, monument de la reconnaissance d'un peuple, juste appréciateur de l'homme extraordinaire qui unissait le génie à la vertu, ne tardera pas sans doute à avoir lieu

ens successifs engagèrent le gouvernement hollandais à mettre la citadelle dans ı état respectable de défense : pour toute position militaire l'armement fut porté cent quatorze boucher à feu. Tel était tat de la citadelle dont le commandement ait confié au général Chassé, lorsque les binets de Londres et de Paris conçurent projet de forcer par les armes le gouverment des Pays-Bas à abandonner la sition de la citadelle d'Anvers. A cette uvelle, les appréhensions des habitans la ville d'Anvers, toujours placés sous canon de la citadelle, se renouvelèrent ns toute leur force : les deux cabinets et gouvernement de la Belgique purent ême partager ces craintes. Cette opunte et populeuse cité fut jetée dans la us grande consternation lorsque le bruit répandit généralement que tout en prent toutes les mesures possibles de conrvation au cas d'un bombardement, on oursuivrait néanmoins le siége par tous s moyens, quelles que puissent être les itentions du commandant de la citadelle ar rapport à la ville, du côté de laquelle n alla même jusqu'à dire que se ferait attaque. C'est alors qu'une foule d'habins d'Anvers quittèrent leurs foyers, abannnant leurs propriétés pour soustraire urs personnes et leurs familles au danger ui paraissait menacer la ville. Le gouverment fit prendre toutes les précautions écessaires pour arrêter l'extension du feu, il venait à se manifester dans les quarers exposés à l'action des batteries de la rteresse.

L'armée française, réunie depuis longmps sur la frontière sous le nom d'armée 1 Nord et sous les ordres du maréchal érard, entra en Belgique le quinze nombre : l'avant-garde, sous les ordres du ıc d'Orléans, fit son entrée à Bruxelles 17 : le 22 novembre, cette armée, forte environ soixante-cinq mille hommes sans ı division de réserve, fut réunie dans les virons d'Anvers. D'après la corresponnce entre le maréchal Gérard et le génél Chassé, la neutralité de la ville n'était pas expressément reconnue ni par l'une ni par l'autre des parties belligérantes : cette circonstance augmenta singulièrement l'inquiétude des Anversois, et donna au gouvernement belge lieu de maintenir et même d'étendre les mesures militaires que nous avons indiquées. Ainsi que le commandant de la citadelle l'avait annoncé, le feu de cette forteresse commença le trente novembre à midi précis. Pendant la troisième et la quatrième nuit du siége les travaux d'approche continuèrent lentement, les tranchées furent élargies pendant le jour et rendues praticables autant que la nature du terrain le permettait ; car, pendant tout le temps que ces travaux durèrent les pluies furent presque continuelles de nuit comme de jour ; les tranchées se remplissaient d'eau à mesure qu'on les creusait, et il fallait des efforts inouis pour les rendre praticables au moyen de claies et de fascines. Jusqu'ici le feu avait été faible et ne consistait qu'en quelques coups tirés de cinq en cinq minutes : mais le quatre, de toutes les batteries en position, commença un feu extrêmement nourri, qui fut le signal d'un combat d'artillerie soutenu sans relâche pendant dix-neuf jours et autant de nuits, avec une habileté et un courage remarquables de part et d'autre ; combat tel que l'histoire militaire en offre peu d'exemples. C'est le 4 que les Français ouvrirent leur feu par quatre-vingt-deux pièces ; vers le soir du même jour, dix mortiers furent ajoutés à ceux qui étaient déjà en batterie, et ce nombre fut encore augmenté de douze dans la matinée du cinq : ce qui fait cent quatre bouches à feu en batterie, dont soixante-deux lançaient des projectiles creux. Les journées du six et du sept furent remarquables par le feu terrible des assiégeans contre la citadelle, et par la manière soutenue dont celle-ci y répondit, entravant les travaux d'attaque par son artillerie et sa mousqueterie. Ce bombardement effroyable de l'artillerie française ne tarda pas à causer de grands dommages dans la citadelle ; les bâtimens

furent criblés par les boulets et les obus, le terrain labouré par les bombes, et plusieurs locaux, crus à l'abri de la bombe, furent percés. Les pertes de la garnison ne tardèrent pas à devenir sensibles : les soldats blessés grièvement furent recueillis dans le blindage de l'hôpital ou étendus sur des lits posés par terre ; ces malheureux soldats devaient subir des amputations à la lumière incertaine des chandelles, qui ne répandait qu'une clarté lugubre dans ce local étroit et privé d'air.

La lunette de Saint-Laurent, qui avait puissamment contribué à la défense par les feux de tirailleurs qu'elle entretenait sans relâche, et dont l'occupation était indispensable pour les progrès du siége, fut prise le 14 décembre après quinze jours de tranchée ouverte. Le 22, la canonnade, le bombardement et la mousqueterie redoublèrent des deux côtés pendant tout le jour ; au bruit épouvantable causé par les détonations fortes et répétées des batteries sur la contr'escarpe et par le tir des bombes, se joignit, dans cette dernière journée du siége, celui des canonnières qui ripostaient au feu d'une nouvelle batterie que les Français avaient élevée au-delà du Melk-Huis, et à celui de la batterie de Burght qui tirait sur deux de ces chaloupes qui s'étaient portées en avant. A dix heures du soir, le dernier bâtiment de la citadelle, qui était encore sur pied quoique fortement endommagé, la chapelle fut totalement détruite.

Pendant la construction des batteries de brèche, le général Haxo avait fait faire quelques préparatifs pour le passage du fossé : à chaque marée montante, l'eau du fossé formant un courant par son écoulement à travers le batardeau rompu, on projeta de construire ce passage en forme de pont sur tonneaux, dans le genre de ceux que dans les guerres de campagne on établit quelquefois sur les ruisseaux et les petites rivières, avec cette différence que les tonneaux, au lieu d'être fermés de manière à pouvoir flotter, furent dégarnis de leurs fonds pour laisser un libre passage à l'eau, après qu'ils auraient été coulés par la charge des fascines et des gabions ; ils auraient ainsi formé des espèces de piles de pont à clairvoie, chaque travée étant composée de trois tonneaux réunis ensemble bout à bout par trois poutrelles. On avait déjà préparé plusieurs de ces travées ; le feu venait de recommencer, comme de coutume, à la pointe du jour, lorsque, le 23 décembre à huit heures du matin, deux officiers hollandais se présentèrent en parlementaires aux avant-postes français du côté de la ville. A dix heures les ordres furent donnés des deux côtés de cesser les hostilités ; vers le soir on fut d'accord sur les conditions de la reddition de la place, et la capitulation fut signée.

Le commandant de marine Koopman, commandant l'escadrille stationnée devant Anvers, tout en approuvant la capitulation de la citadelle, comme membre du conseil de défense, refusa d'y comprendre cette escadrille, se référant aux instructions spéciales qu'il tenait de son gouvernement relativement aux forces navales dont il était le chef. A l'approche de la nuit ce colonel fit passer la plus grande partie des marins sur les six meilleures canonnières de la station, sur le bateau à vapeur et sur un allége, et donna des ordres pour que les autres bâtimens fussent coulés à fond ou brûlés. Il entreprit alors de se faire jour avec cette escadrille à travers les batteries françaises sur l'Escaut, pour se retirer sur la rade de Lillo. La discussion prolongée de la capitulation lui avait presque fait passer le temps de la marée descendante, le courant, qui devait conduire les bâtimens à défaut du vent qui était contraire, avait ainsi diminué beaucoup de vitesse : arrivée à la hauteur des quais de la ville, la flottille fut reçue par une forte fusillade à laquelle se joignit le feu du fort du Nord. Les canonnières et le bateau à vapeur, fortement endommagés, furent forcés de rebrousser chemin ; l'espoir de sauver ces bâtimens étant évanoui, le commandant Koopman n'hésita pas à ordonner aussi leur

struction. On y mit le feu et tous brû-
·ent jusqu'à la flottaison; la clarté de
t incendie au milieu d'une nuit obscure
répandit au loin et offrit un nouveau
ectacle imposant aux habitans d'Anvers;
fut la dernière scène de ce drame long
sanglant devant cette ville.

Le lendemain de la capitulation, le 24,
garnison, composée d'environ quatre
ille hommes, déposa les armes.

Telle fut, après vingt-quatre jours de
anchée ouverte, la fin de ce siége mé-
orable.

La durée de la défense semble avoir été
olongée aussi loin qu'on pouvait l'atten-
e d'une place telle que la citadelle, atta-
iée par les puissans moyens que l'armée
ançaise a déployés dans ce siége.

L'intérieur de la citadelle n'offrait plus
: ressources, l'état où la garnison était
duite par suite de la destruction des
caux, excitait la pitié; l'eau, déjà si
auvaise depuis long-temps, commençait
manquer par suite de la destruction des
uits; les vivres ne manquaient pas encore
la vérité, mais les distributions deve-
aient rares à cause des pertes qu'on avait
iites par l'incendie du grand magasin;
: blindage sous lequel cinquante-quatre
ommes blessés grièvement et amputés
isaient entassés, excitait de vives inquié-
ıdes: une des énormes bombes du mortier
ionstre construit à Liége l'aurait indu-
itablement détruit et enseveli les mal-
ɛureux sous les ruines; et si une de ces
ombes venait à tomber sur le magasin à
oudre, qui contenait encore soixante-
uinze mille livres de poudre, l'explosion
ui s'en serait suivie aurait occasioné le
lus épouvantable bouleversement.

Les privations, les fatigues et les périls
e l'armée assiégeante n'avaient guère été
ioins grands dans ce séjour prolongé au
ilieu de la boue des tranchées, de la pluie,
u froid et du feu de la place. Sept mille toi-
s de tranchée avaient été ouvertes; l'artil-
rie avait tiré soixante-quatre mille coups,
ont près de vingt mille bombes. Malgré
ı prodigieuse quantité de projectiles lan-
cés par les assiégans sur la citadelle et par celle-ci sur les travaux de l'attaque, la perte en hommes peut être considérée comme peu importante de part et d'autre, quand on la compare avec ces actions en rase campagne où un combat de quelques heures occasione souvent une si grande perte en hommes. En effet le maréchal Gérard, dans un ordre du jour adressé à l'armée française, déclare qu'il n'y a eu pendant le siége que cent huit tués et six cent quatre-vingt-sept blessés, et le commandant de la citadelle annonce dans son rapport, quatre-vingt-dix tués et trois cent quarante-neuf blessés.

Le 26, des mesures furent prises pour mettre la capitulation à exécution, par suite du refus du gouvernement hollandais d'évacuer les forts de Lillo et de Liefkenshoek; le maréchal offrit néanmoins encore au général Chassé de retourner en Hollande avec sa garnison à la condition de ne plus servir ni contre la France, ni contre ses alliés, et notamment la Belgique, aussi long-temps que les différends relatifs à la question hollando-belge ne seraient pas terminés. Le général refusa cette offre pour lui et ses troupes. Le 30, une première colonne de hollandais traversa l'Escaut et se mit en marche pour la France.

Le lendemain une deuxième et dernière colonne sortit de la citadelle pour se rendre également sur la rive gauche, où l'attendait le régiment français qui devait lui servir d'escorte. Le général Chassé, qui avait témoigné le désir de ne pas se séparer des troupes avec lesquelles il avait partagé les privations et les périls du siége, suivit cette colonne, entouré de ses principaux officiers.

Après le départ de le garnison, qui fut conduite à Saint-Omer, la citadelle et les forts de la Tête de Flandres, ainsi que ceux occupés par les Français sur le bas Escaut, furent remis aux troupes belges, qui en prirent possession le 31 décembre 1832.

L'armée du Nord fut aussitôt rappelée en France.

HOMMES CÉLÈBRES : Anvers a produit un

grand nombre d'hommes illustres dans tous les genres et surtout dans la peinture. On distingue, parmi les plus célèbres, Mathieu Brill, peintre en paysage, mort à Rome, en 1584; Denis Calvart, peintre et architecte, maître du Guide, de l'Albane et du Dominicain, mort à Bologne, en 1619; Nicolas Bruyn, graveur, qui vivait au commencement du seizième siècle; Gérard Edelinck, excellent graveur, mort à Paris, en 1707; François Flore, peintre, surnommé le Raphaël de la Flandre, mort en 1570; Jean Miel, peintre, mort à Turin, en 1664; Nicolas Pitau, très-habile graveur, mort en 1671; François Probus, peintre d'histoire et de portrait, mort à Paris en 1622; Théodore Rombouts ou Rambouts, peintre, rival de Rubens qu'il n'égalait pas, mort en 1637; Pierre-Paul Rubens, excellent peintre, architecte, homme de lettres et habile négociateur, mort en 1640; Giles Sadeler, graveur distingué, mort à Pragues en 1629; Daniel Seghers, jésuite, peintre de fleurs, mort en 1660; François Suedres, peintre, mort en 1657; François Suypers, peintre et graveur, mort en 1657; David Teniers, dit le vieux, peintre fort habile, mort en 1649; David Teniers, dit le jeune, peintre supérieur au précédent, qui était son père, mort en 1694; Antoine Van-Dyck, peintre, mort en 1641; Lucas Van Uden, peintre, fameux paysagiste, mort en 1660; Gerard Van Obstal, sculpteur excellent, mort en 1668, recteur de l'académie de peinture et de sculpture de Paris; Adam Van Oort, peintre d'histoire, de portrait et de paysage, mort en 1641; Jean Wildens, peintre, fameux paysagiste, mort en 1644. Anvers est aussi la patrie du sculpteur Duquesnoy et des peintres Jordeans, Crayer, Messius, Lens, Herreyns, Solvyns et Ommeganck.

Indépendamment du grand nombre de peintres célèbres que la ville d'Anvers a vus naître dans ses murs, on peut citer Pierre Gilles, littérateur profond, et intime ami d'Erasme; Cornille, qui le premier a écrit en hébreu; Corneille Graphée, poète, musicien et très-versé dans toutes les langues anciennes; Étienne Strotius, docteur en droit; Michel Coignet, mathématicien; Abraham Ortelius, un des hommes les plus savans de son temps, auteur du *Theatrum mundi;* Engelbert, qui harangua toutes les classes d'étrangers qui se trouvaient à Anvers, chacune dans sa langue propre; Pierre Heyns, poète en français et en langue teutonique; Elie Putschius, éditeur de Salluste, et de trente-trois anciens grammairiens; André Scott, jésuite, savant littérateur; Jean-François Senault, orateur, prédicateur et savant auteur. Anvers est aussi la patrie de Gramaye, Sanderus, Swertius, Butkens, savans historiens; du philologue Jean Gruter, du jurisconsulte Stockmans, etc., etc.

APPELBEEK ou **TAPELBEEK**, ruisseau qui longe le territoire de Massenhoven au N. O.

APPELKANT, dépendance de la commune de Bouchout.

ARBEEK, ruisseau qui arrose la commune d'Olmen.

ARBEEK, ruisseau qui arrose la commune de Baelen.

ARENBEEK, petit cours d'eau qui longne le territoire de Lierre.

ARENDONCK, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 E. de Turnhout, et à 12 lieues 1/2 du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Weelde, à l'E. par celles de Hooge-meide et Reusel (Brabant-Septentrional), au S. par le territoire de Moll, et à l'O. par ceux de Turnhout et Raevels.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé au centre du territoire, et des hameaux de Wanpenberg, Wippelberg, Beerendonck et Schotelven.

HYDROGRAPHIE : Les principaux cours d'eau qui arrosent ce territoire sont : le Wympe et le Broekley; le premier prend sa source dans le marais de *Goirken*, à la limite vers Reusel. Ils arrosent les prairies riveraines.

SOL : Surface unie, inclinée vers l'E. Le

terrain, en grande partie sablonneux, contient de la tourbe. On y rencontre des bruyères très-étendues. Un sol gris-jaunâtre, dans lequel le sable domine, forme la base des terres arables; l'épaisseur de la couche végétale varie de huit à quatorze pouces.

AGRICULTURE : Ce terroir produit de bon froment, du seigle, du sarrasin, de l'avoine, de la spergule (*spurrie*), des pommes de terre et des navets. Les prairies sont bien arrosées et abondent en foin. Jardins potagers contigus aux habitations. Les taillis offrent une croissance médiocre; on les exploite au bout de cinq ou six ans. Il y a plusieurs sapinières. Les terres sont exploitées en petite tenue. Cette commune comptait, en 1830, soixante-dix-huit chevaux, cinq cent trente-six bêtes à cornes, cent quarante-sept veaux, cent soixante porcs, mille cent trente moutons et cent quarante chèvres. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Trois mille deux cent trente habitans. En 1829, le nombre des décès a été de cinquante-quatre, et celui des naissances de cent trois.

HABITATIONS : Cette commune renferme cinq cent quarante-deux maisons dont cent trente environ sont comprises dans le chef-lieu. Il y a une église, une chapelle, une maison communale, une école primaire et une communauté de religieuses de Saint-François, qui y tiennent un pensionnat de demoiselles. — Résidence d'un notaire, de deux chirurgiens et d'un artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La bonneterie en laine, occupe plus du quart de la population; un grand nombre d'individus, des deux sexes, n'exercent d'autre industrie, que celle de filer, carder, teindre ou tisser la laine. On y confectionne plus de deux cent dix-neuf mille paires de bas par année. On y fabrique aussi beaucoup de bonnets de laine. Il y a quatre-vingt-dix-huit fabriques de bas, une teinturerie en noir, une brasserie, une blanchisserie de cire, trois moulins à farine et un à drèche mûs par vent, un moulin à bras pour gruau; quatre maréchaux ferrans, trois charrons, un tonnelier, un tourneur en bois, un fabricant de tamis et deux cordiers. — Commerce très-important de bas et bonnets de laine.

FOIRES ET MARCHÉS : Deux foires par année : le premier lundi du mois d'avril ou le mardi suivant si c'est un lundi de Pâques, et le deuxième lundi du mois d'octobre.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Turnhout à Eyndhoven traverse la commune de l'O. à l'E. Il y a quatre chemins vicinaux, que l'on exploite difficilement à cause de la nature sablonneuse du sol. On traverse les cours d'eau sur deux ponts en pierre et cinq en bois.

ARKEL, dépendance de la commune de Duffel.

ASSCHYE, dépendance de la commune de Puers.

AUSTRUWEEL, commune du canton, de l'arrondissement et à 2/3 de lieue N. d'Anvers.

Elle n'a point de dépendances.

HYDROGRAPHIE : L'Escaut baigne le territoire par sa rive droite; il y reçoit le Vossenschyn dont la largeur est de dix aunes, le Donkschebeek et l'Oudlandschebeek. — Trois écluses pour lâcher les eaux.

SOL : Surface unie, partie basse, partie élevée.

AGRICULTURE : Ce terroir produit annuellement deux cents rasières de froment, cinquante de seigle, trois cents d'orge, quatre cents d'avoine et cent de fèves. Les trèfles sont excellens. Deux fermes. Il y avait, en 1830, dix-neuf chevaux, deux poulains, quarante-trois bêtes à cornes, vingt veaux, dix porcs, dix moutons et deux chèvres. On y pêche des brochets, des carpes, des perches et des anguilles.

POPULATION : Cent soixante-six habitans. Il y a eu, en 1829, dix-neuf décès et deux naissances. Un mariage par année.

HABITATIONS : Deux fermes et vingt-deux maisons construites en briques et couvertes partie en pannes ou ardoises, et partie en paille; elles sont disséminées. Il y a une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture

est le seul moyen d'existence des habitans de cette commune.

ROUTES ET CHEMINS : Il y a deux chemins vicinaux : l'un conduit de Wilmarsdonck à Eeckeren et l'autre à Anvers. — Vingt ponts en pierre.

B

BABBELCROONBEEK, ruisseau qui circule entre Waerloos et Contich.

BAELEN, commune du canton et à 1 lieue E. de Moll, de l'arrondissement à 6 lieues 1/4 S. E. de Turnhout, et à 13 lieues 1/2 E. du chef-lieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et des hameaux de Reysberg, Gerheyden, Steegt, Reydt, Holven, Ongelbergh et Schoor.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé par la Grande-Nèthe, la Moll-Nèthe et les ruisseaux d'Arbeek et Hoofdgragt.

SOL : Plat et uni, légèrement incliné vers les deux Nèthes. La couche végétale se compose d'un sable gris, gisant sur un sable argileux ; elle a un pied et demi de puissance.

AGRICULTURE : Ce terroir produit principalement du seigle, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin, de la spergule, des carottes, des navets et des pommes de terre. On y cultive une espèce d'avoine légère désignée sous le nom de *heve*. Les prairies naturelles sont bien engraissées et assez productives. On y élève beaucoup de gros bétail. Vingt-cinq à trente troupeaux de moutons de cinquante à soixante chacun.

POPULATION : Trois mille trente-neuf habitans.

HABITATIONS : Il y a une église et deux écoles primaires. — Résidence d'un notaire et d'un médecin.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a trois fabriques de draps, une fabrique de chandelles, deux corderies, une distillerie, trois moulins à farine, un à drèche et un à huile ; un maréchal ferrant, un chaudronnier et deux tonneliers.

ROUTES ET CHEMINS : Les communications sont très-difficiles en hiver. Les chemins vicinaux sont souvent impraticables.

BAR-LE-DUC, *Baer-le-Hertog*, commune du canton et à 3 lieues 1/4 N. E. de Hoogstraeten, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/3 N. de Turnhout, et à 11 lieues 1/4 N. E. du chef-lieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et du hameau de Sonderrygen. Cette commune n'en semble former qu'une seule avec celle de Baar-le-Nassau (Brabant-Septentrional.

HYDROGRAPHIE : La Mark arrose ce territoire.

SOL : Terrain généralement sablonneux et peu productif.

AGRICULTURE : On ne récolte qu'à force d'engrais, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin et des pommes de terre. Il y avait, en 1830, quarante-neuf chevaux, six poulains, deux cent cinquante-trois bêtes à cornes, cinquante-neuf veaux, quatre-vingt-sept porcs, deux cent quarante-six moutons, cinquante-sept chèvres.

POPULATION : Huit cent cinquante habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent trente-neuf maisons, une église, une chapelle et deux écoles primaires.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie, deux tanneries, quatre moulins à moudre l'orge et un moulin à huile. Le commerce consiste en bois et bestiaux.

ROUTES ET CHEMINS : Quelques chemins vicinaux. — Un pont en bois et deux ponceaux en pierre.

BAVON (SAINT), dépendance de la commune d'Eynthout.

BECHELBEKE, ruisseau qui arrose la commune d'Emblehem.

BECKENEYNDE, dépendance de la commune d'Itegem.

BEECK, dépendance de la commune de Lille.

BEECK, dépendance de la commune de Meir.

BEEK, petite rivière qui a sa source à l'E. de Calmthout, coule du S. au N., passe près d'Esschen et entre dans le Brabant-Septentrional. Son cours est d'environ trois lieues.

BEEKHOVEN, dépendance de la commune de Brecht.

BEERENDONCK, dépendance de la commune d'Arendonck.

BEERENDRECHT ou **BERENDRECHT**, commune du canton et à 2 lieues 1/2 N. O. d'Eeckeren, de l'arrondissement et à 3 lieues 3/4 N. N. O. d'Anvers.

Elle est bornée au N. par la commune le Santvliet, au N. E. et à l'E. par celle le Lutte qui fait partie du Brabant-Septentrional; au S. par le territoire de Lillo et à l'O. par l'Escaut.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu, qui est situé à une demi lieue de l'Escaut.

HYDROGRAPHIE : L'Escaut baigne ce territoire par sa rive droite; il y reçoit le Snellekreek, petite rivière grossie des eaux qui dérivent des communes de Santvliet et Stabroek. Il y a trois étangs.

SOL : En grande partie élevé, séparé de la région inférieure par une digue qui met la commune à l'abri des inondations. Le sable domine généralement; il y a cependant des terres argileuses et tourbeuses. La tourbe forme des couches de six palmes d'épaisseur; on en exploite annuellement environ cinquante perches. La terre végétale a une profondeur qui varie de quatorze à vingt-cinq pouces; elle se compose de sable plus ou moins mêlé d'argile, coloré en rouge-brun-foncé.

AGRICULTURE : Trente bonniers sont cultivés en seigle et produisent par année cinq cents rasières : quarante-trois en orge, huit cent vingt-cinq en avoine, six cent vingt en sarrasin, deux cent vingt en fèves, deux cent quatre en colza, quatre-vingt-douze en spergule. Les fourrages suffisent aux besoins locaux; ils consistent en foin, trèfle, spergule et navets. Légumes pour la consommation. On y cultive la garance. Il y a deux cents bonniers de bois taillis et cinquante de bois de sapins propres à faire des mâts; ils fournissent aussi du bois de construction. Seize fermes. Mode de culture : les terres argileuses, après avoir reposé pendant l'hiver, sont labourées, hersées et engraissées au printemps; on les ensemence successivement en colza, orge ou froment, avoine mêlée de trèfle, orge. Les terres sablonneuses produisent du seigle deux années de suite, puis de l'avoine, du blé sarrasin ou des pommes de terre. On y fait deux dépouilles dans l'année, l'une en seigle, et l'autre en navets ou spergule. En 1830, on y comptait : quatre-vingt-quinze chevaux, seize poulains, cent quatre-vingt-onze bêtes à cornes, quarante-cinq veaux, cent quatre-vingts porcs, quatre-vingts moutons, douze chèvres; cinquante poules et cinq cents poulets. On y élève fort peu d'abeilles. Le menu gibier n'est pas abondant : on y trouve des lièvres, des lapins, des perdrix, des cailles, des oies, des bécasses. On pêche dans l'Escaut, des carrelets, des éperlans, des brochets, des carpes, des anguilles, des moules, des crabes et des crevettes. — Beurre.

POPULATION : Mille quatre cent quatre-vingt-cinq habitans. Il y a eu, en 1829, cinquante-cinq naissances, quarante-six décès et dix-sept mariages.

HABITATIONS : Seize fermes et cent soixante maisons, construites en briques, couvertes en paille et disséminées pour la majeure partie. Il y a une église et une école primaire. On y remarque le château qu'habite M. le baron Joseph Van Delft.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une fabrique de garance, une corderie, trois moulins à vent pour blé et six moulins à monder l'orge, mûs par bras. Les habitans font un assez grand commerce de grains, graines, chicorée et garance; ils portent leurs denrées au marché d'Anvers.

ROUTES ET CHEMINS : On communique avec les environs par des chemins vicinaux; ceux-ci sont plus ou moins praticables selon la nature du terrain.— Quatre ponts et trois ponceaux en pierre, cinq ponceaux en bois.

BEERSE ou **BEERSSE**, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 O. de Turnhout, et à 8 lieues 1/2 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Merxplas, à l'E. par celles de Turnhout et Vosselaer; elle touche, au S., aux territoires de Gierle, Lille et Wechelderzanden, et à l'O. à ceux de Vlimmeren et Reyckevorsel.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de quelques maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs ruisseaux serpentent sur le territoire; le principal est le Laek, qui prend sa source dans la partie septentrionale. — Quelques étangs.

SOL : Terrain sablonneux, sillonné de coteaux ou dunes. Il y a beaucoup de bruyères. La majeure partie des terres arables offre un sol brunâtre, qui repose immédiatement sur un fond de sable. Les hauteurs sont généralement peu productives; la nature du terrain s'améliore à mesure qu'on descend vers la plaine.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent principalement en froment, seigle, avoine, spergule (*spurrie*), foin, pommes de terre et navets. On engraisse les prairies naturelles toutes les années. Les pâturages sont cultivés régulièrement de trois en trois ans. Jardins potagers, plantés d'arbres fruitiers, à proximité des habitations. Bois futaie, taillis et sapinières; les taillis, peuplés de chênes et bouleaux, n'ont point de coupe réglée. On cultive les terres en petite tenue. En 1830, il y avait : quarante-un chevaux, cinq poulains, trois cent vingt-neuf bêtes à cornes, quatre-vingt-six veaux, vingt-deux porcs, cent six moutons et soixante chèvres. Laine, beurre, fromage.

POPULATION : Huit cent soixante-un habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme soixante maisons, soixante-douze fermes, une église, une chapelle et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une briqueterie, un moulin à farine, activé par vent, et un moulin à monder l'orge, mû à bras. — Commerce de bois, écorces et charbon de bois.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route d'Anvers à Turnhout traverse une partie du territoire de cette commune; elle passe à un quart de lieue du village. Les chemins vicinaux sont praticables en toutes saisons; il y a vingt ponceaux, dont douze en pierre et huit en bois.

BEERSEL, commune du canton et à 1 lieue 1/8 S. O. de Heyst-op-den-Berg, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/4 E. de Malines, et à 6 lieues 3/4 S. E. du chef-lieu de la province.

Elle ne comprend que son chef-lieu et quelques maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : Deux petits cours d'eau prennent leurs sources sur le territoire; l'un, appelé le Steenbeke, va se perdre dans la Grande-Nèthe, sur la commune de Berlaer; l'autre se dirige à l'O. entre les territoires de Putte et de Berlaer et se jette dans la Nèthe non loin de Lierre.

SOL : Ce territoire, d'une élévation moyenne, offre près du chef-lieu une colline en pente douce et couverte de bois de sapins. Le terrain est généralement sablonneux.

AGRICULTURE : On évalue la quantité des diverses productions que l'on récolte annuellement dans cette commune, à cent cinquante rasières de froment, trois mille de seigle, trois cent cinquante d'orge, deux mille d'avoine, mille six cents de sarrasin, cent livres de lin, cinq cents de trèfle et quatre mille cinq cents rasières de pommes de terre. Il y a peu de prairies et de fourrages. Pois, fèves, choux, poires, cerises et noix. Les taillis se composent d'aunes et de chênes; on les coupe tous les cinq ans. Il y a aussi des sapins et quelques chênes sur futaie. Vingt-trois fermes

ode de culture : première année, avoine, ·ge et lin ; deuxième, trèfle ; troisième, ·igle ; quatrième, deux tiers en sarrasin : un tiers en pommes de terre ; cinquième, ·igle, froment et quelquefois du colza. es engrais consistent en fumier, matières ·cales, chaux et cendres de tourbe. On y ·mptait, en 1830 : trente-deux chevaux, ·ois cent quatre-vingt-huit bêtes à cornes, ingt-sept veaux, cent quatre-vingt-cinq ·rcs, quarante-sept moutons et vingt-sept ·èvres. Quelques ruches. — Lièvres, lains, perdrix et bécasses. — Beurre, miel : cire.

POPULATION : Cinq cent quatre-vingt-·ze hommes, six cent soixante-trois fem·es ; total : mille deux cent cinquante-·atre habitans. Il y a eu, en 1829, qua·nte-neuf décès dont trente-quatre du sexe ·asculin, et quarante-une naissances dont ·ize mâles ; huit mariages. Au premier ·nvier 1831, mille deux cent cinquante-·uit habitans.

HABITATIONS : Vingt-trois fermes et cent ·uatre-vingt-dix maisons bâties en pierres, ·ouvertes en paille ou en tuiles et dissémi·ées. Il y a une église et une école pri·aire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a seize ·étiers à tisser la toile de lin, deux bras·ries et un moulin à blé, mû par vent.

ROUTES ET CHEMINS : Les principaux ·emins vicinaux sont ceux qui conduisent : Malines à Itegem, Heyst-op-den-Berg · Boischot, on les exploite difficilement ·ns les temps pluvieux. — Quatre ponts · bois.

BELT, dépendance de la commune de ·heel.

BEMORTEL, dépendance de la commune de Wavre-Sainte-Catherine.

BENAERT, nom que porte la Petite-·èthe à Pulderbosch.

BERCHEM, commune du canton, de ·rrondissement et à 2/3 de lieue S. d'Anvers.

Elle se compose de son chef-lieu, situé r la grande route d'Anvers à Bruxelles, et des hameaux de Groenenhoek, Rooy et Zurenborg.

HYDROGRAPHIE : Aucun cours d'eau n'arrose ce territoire.

SOL : Plaine unie, partie argileuse, partie sablonneuse.

AGRICULTURE : Ce terroir produit principalement du seigle, du froment, de l'avoine et des pommes de terre. Légumes et fruits de diverses espèces pour l'approvisionnement des marchés d'Anvers. Le recensement de 1829 donne à la commune : quatre-vingt-dix-neuf chevaux, deux poulains, trois cent soixante-douze bêtes à cornes, vingt-sept veaux, vingt-cinq porcs, soixante-cinq moutons et vingt chèvres.

POPULATION : Deux mille sept cent vingt-neuf habitans.

HABITATIONS : Cette commune contient trente-cinq fermes et cinq cent vingt-huit maisons ; la majeure partie est agglomérée dans le chef-lieu, que l'on considère comme un des plus beaux faubourgs de la ville d'Anvers. L'église de Berchem, dont la fondation remonte au VIe siècle, a été détruite en 1584. Parmi les mausolées qui embellissaient cette église on remarquait celui qui portait l'épitaphe suivante : « Icy gist noble et illustre dame Marie Anne de Berchem, fille de Messire Henry de Berchem, seigneur de Berchem et de dame Marie de Tassis, laquelle l'âge de XXIV ans et son ancienne extraction de la maison de Berthout, autrefois seigneurs de Malines et barons de Grimberges, et d'autres semblables, mais périssables qualitez, n'ont peu exempter que son corps ne soit la noriture des vers, et que ses cendres ne soyent égales à celles des moindres, ne lui estant resté que sa seule vertu pour servir envers Dieu à son âme. Elle espousa Messire Philip Théodore baron de Fourneau et de la Chapelle, seigneur de Ranst, maistre de camp d'un terce, et capitaine d'une compagnie libre de cuirasses, qui estait fils de Messire Philip François de Fourneau, comte de Crucquenbourg, et de dame Isabelle de Berchem, lequel très affligé lui a rendu ce dernier devoir le XII d'a-

vril MDC.LXIII. » Cette église a été rebâtie en 1610 et agrandie en 1826. Il y a une école primaire et deux sociétés de musique: la plus ancienne occupe un fort beau local environné de jardins : un grand nombre de maisons de campagne du meilleur goût contribuent encore à l'embellissement de ce séjour, où le local de cette société de musique a été achevé en 1829. Le château de Berchem date du onzième siècle : ancien fief des ducs de Brabant, il passa à la famille de Berchem, puis à la ville d'Anvers, et en dernier lieu à M. de Fourneau, comte de Croquenbourg; après la révolution française, le propriétaire actuel, M. Van Geertruyen, a fait restaurer ce château à la moderne. On n'y voit plus aujourd'hui que l'entrée et la tour. Plusieurs maisons de campagne situées dans cette commune méritent d'être citées: celle qui est connue sous le nom de Lippeloo doit ses nombreux embellissemens à M. P. J. De Caters; on y admire surtout les serres chaudes dans lesquelles le propriétaire cultive une foule de plantes exotiques. Le chemin qui conduit des Trois-Coins à Wilryck offre les maisons de campagne de MM. Biart père, Somers-Biart, Hoylaerts, et L. Corbisier: la première est remarquable par ses belles promenades et ses sites pittoresques; on y distingue un petit pavillon suisse, très-élégant; l'intérieur est orné de tableaux peints par M. Van Bree. La campagne de M. Mosselman, à Rooy, a long-temps appartenu aux comtes de Baillet; elle a été rebâtie à la moderne et ne le cède en rien à tout ce qu'il y a de plus riche en ce genre dans la province. A Rooy, on remarque encore Troyente, propriété de M. Borrekens-Follet, et les maisons de campagne de MM. Segers, Verbist, J. M. Frère, Fenner et Buys. Le Posthof, habité par M. Van Varenberg, est situé à Zurenborg où se trouvent aussi les campagnes de Mme Vanregemmortel et M. De-Neuf-de-Burgt. Les propriétés de MM. Glimon, Buelens, Van Geertruyen, Cambier-Legrelle, Adriaenssens, Dirven, Deharven et Meeus, embellissent la Rue de la Chapelle; l'ancienne route d'Anvers à Malines n'est remarquable que par celles de MM. J. F. Werbrouck, Biart-Coeckx et Bischoff-Basteyns.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une fabrique d'eau de Cologne, une fabrique d'amidon, une imprimerie de coton, une brasserie, une distillerie et deux moulins à farine, mûs par vent.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route d'Anvers à Bruxelles traverse la commune du N. au S. Un pavé, récemment construit, facilite les communications entre Berchem et Wilryck. Un grand nombre de chemins vicinaux coupent le territoire dans les diverses directions.

HISTOIRE : Berchem est remarquable par le combat qui y eut lieu en octobre 1830, entre les Hollandais et les Belges, et dans lequel ceux-ci furent victorieux. Au nombre de ceux qui périrent dans cette affaire, on doit citer le comte de Merode qui mourut des suites de ses blessures. Tout récemment sa famille a fait commencer, dans le cimetière de l'église de Berchem, au joignant de la route, les fondations d'un monument funéraire.

BERG, dépendance de la commune de Zoerle-Parwys.

BERGEN, dépendance de la commune d'Oostmalle.

BERGENVYFHUYZEN, dépendance de la commune de Minderhout.

BERGHAM, dépendance de la commune de Hersselt.

BERGLOOP, cours d'eau qui arrose la commune de Moll.

BERKHOVEN, dépendance de la commune de Wesmalle.

BERLAER, commune du canton et à 1 lieue 1/2 E. de Lierre, de l'arrondissement et à 4 lieues N. E. de Malines, et à 5 lieues 1/2 S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Ghistel et Kessel, à l'E. par celle d'Itegem, au S. par les territoires de Beersel et Putte, et à l'O. par ceux de Konings-Hoyckt et Lierre.

Cette commune se compose de son chef-eu situé dans la partie septentrionale du ;rritoire, et des hameaux de Melcauwen, .fflaer, Heykant, Hazendonck, Neetkaet, 'angelberg, Molenhoek, Smelstraet et :egemsche-Baen.

HYDROGRAPHIE : La Grande-Nèthe, ri-ière navigable pendant une grande partie e l'année, arrose la commune de l'E. à O. Le Ghistel-Beek, le Berlaersche-Laek. : Steenbeek et l'Hellegat-Beek sillonnent : territoire dans divers sens. La Grande-èthe est sujette à des débordemens nui-bles aux prairies riveraines.

SOL : Élevé, s'abaissant vers le cours de ı Grande-Nèthe. Le sable domine sur tous :s points, hormis le hameau de Hazen-onck, où le terrain est argileux. Les terres rables offrent une couche végétale dont la uissance varie de douze à quinze pouces.

AGRICULTURE : Tous les ans on récolte ans cette commune environ quatre mille inq cents rasières de seigle, deux mille uatre cents de froment, mille d'orge, ept mille cinq cents d'avoine, sept mille uit cents de sarrasin et cinquante de colza; oin, trèfles, navets; cent cinquante ra-ières de pommes, cent soixante-dix de poi-es, huit mille livres de cerises, quatre cents e mures, quatre cents de fraises, trois mille inq cents de groseilles, dix-sept mille abri-ots, cinq mille pêches et mille sept cents rignoles. On coupe les bois taillis de cinq six ans. Peupliers du Canada, trembles, êtres et chênes. On y remarque quelques elles sapinières. Cinquante-trois fermes. *emailles :* le froment, le seigle et l'orge 'hiver, se sèment au commencement du ıois d'octobre; on mêle assez souvent avec :s céréales, des carottes pour être récoltées ı novembre. En mai, on procède aux se-ıailles du sarrasin et de l'avoine mélangée e trèfle; celui-ci fournit une récolte la pre-ıière année, et trois récoltes la deuxième an-ée. Fumiers animaux, cendres de tourbe : suie pour engrais. En 1830 : cent cin-uante chevaux, trente poulains, neuf cent uit bêtes à cornes, cent vingt-cinq veaux, ıatre cent quatre-vingts porcs, cent quarante moutons, cent chèvres. On y élève des abeilles. Le menu gibier consiste en lièvres, perdrix, bécasses, cailles et canards sauvages. Les divers cours d'eau nourris-sent des carpes, des tanches, des ablettes, des brêmes, des brochets et des perches. — Beurre de bonne qualité, peu de miel.

POPULATION : Deux mille neuf cent vingt-cinq habitans, dont mille quatre cent cin-quante-six du sexe masculin et mille quatre cent soixante-neuf du sexe féminin. En 1829, quatre-vingt-cinq décès et cent nais-sances. Seize mariages par année.

HABITATIONS : Cinquante-trois fermes, cinq cent neuf maisons construites en pier-res au centre du village; les autres n'offrent que de pauvres chaumières éparses çà et là. Le chef-lieu forme un triangle régu-lier, dont l'église occupe l'angle le plus aigu. Une chapelle et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Douze métiers à tisser la toile de lin, répartis entre six tisserands, une brasserie, deux moulins à blé et à drêche mûs par vent. Il s'y fait un petit commerce de houille et bois que facilite la navigation de la Grande-Nèthe.

ROUTES ET CHEMINS : Un grand nombre de chemins vicinaux traversent le territoire de cette commune; les principaux condui-sent à Lierre, à Koningshoyekt, Hegem, Gestel, Beersel, Putte. — Un pont en pierre et trois en bois.

BERLAERBECK, ruisseau. *Voyez* GHESTELBECK.

BERLAERSCHE-LAEK, ruisseau qui arrose la commune de Berlaer.

BERLENEYNDE, dépendance de la commune de Morkhoven.

BERNUM, dépendance de la commune de Heyst-op-den-Berg.

BERNUM, dépendance de la commune de Wiekevorst.

BERT, dépendance de la commune de Kessel.

BESTEREYNDE, dépendance de la commune de Vorst.

BEVEL, commune du canton et à 2 lieues N. N. O. de Heyst-op-den-Berg, de l'arrondissement et à 4 lieues 3/4 N. E.

de Malines, et à 5 lieues 1/3 E. du chef-lieu de la province.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Molen-Eynde et Hillebrugs-Eynde.

HYDROGRAPHIE : La Grande-Nèthe limite cette commune avec celle d'Itegem et Gestel ; sa largeur varie de neuf à dix aunes, et sa profondeur est d'une aune vingt-cinq pouces; elle déborde souvent en été et cause alors de grands préjudices aux prairies riveraines.

SOL : Plaine unie et sablonneuse.

AGRICULTURE : Ce terroir produit cent trente-trois rasières de froment, mille cent quarante-trois de seigle, cent cinquante-cinq d'orge, cinq cents d'avoine, quatre cents de sarrasin, quinze de colza, vingt-cinq de lin et dix de trèfle. Le foin est très-abondant, les années que la Grande-Nèthe, ne déborde point en été; pois, haricots, choux, carottes et navets. Peu de pommes, poires et cerises. Bois taillis dont l'aménagement est de cinq ou six ans. Il y a des chênes et des sapins que l'on emploie aux constructions. Cinq fermes. Mode de culture : première année, froment; deuxième et troisième, avoine ou orge avec trèfle; quatrième, seigle; cinquième, pommes de terre ou sarrasin; sixième, froment. Les terrains les plus médiocres sont ensemencés en seigle plusieurs années de suite; on y plante quelquefois des pommes de terre destinées au bétail; dans les meilleurs on sème des carottes et des navets après les céréales, ce qui donne deux récoltes par année. — Dix-neuf chevaux et dix bœufs employés au labour. Les engrais consistent en fumier, cendres de tourbe et chaux. En 1830 : seize chevaux, quatre poulains, cent soixante bêtes à cornes, dix-sept veaux, trente porcs, cinquante moutons et quinze chèvres. Éducation des abeilles. Quelques lièvres, lapins, perdrix et bécasses. On pêche dans la Grande-Nèthe des brochets, des tanches, des brêmes, des ablettes et des anguilles. — Beaucoup de beurre, fromage, miel et cire.

POPULATION : Cent cinquante-six hommes, cent soixante-quatorze femmes; to[...] trois cent trente habitans. On y a com[...] en 1829, quinze naissances et sept dé[...] Un mariage par année.

HABITATIONS : Cinq fermes et quar[...] une maisons bâties en briques, couvert[...] paille et disséminées. Il y a une é[...] une maison communale et une école [...] maire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a [...] métiers à tisser la toile de lin. Comm[...] de bétail, de grains et de graines.

FOIRES ET MARCHÉS : Une foire pa[...] née, au Kruysjens-Berg, le vendredi s[...] on y vend des porcs, des étoffes et [...] objets en bois, fer et cuivre.

ROUTES ET CHEMINS : On commun[...] avec Lierre par des chemins vicinau[...]

BIEZENHOEK, dépendance de la co[...] mune de Poederlé.

BIST, dépendance de la commun[...] Nylen.

BLAESVELT, commune du ca[...] de l'arrondissement et à 2 lieues O.[...] de Malines, et à 4 lieues 2/3 S. du chef[...] de la province.

Elle est bornée au N. par la com[...] d'Heyendonck, à l'E. par celle de [...] au S. par le territoire de Thisselt, [...] par celui de Willebroeck.

Cette commune ne comprend qu[...] chef-lieu.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs petit[...] seaux circulent aux différentes ext[...] du territoire et lui servent en quelque[...] de limites.

SOL : Généralement uni. Le te[...] réunit tous les élémens qui constitue[...] sol fertile : il offre une couche vég[...] argilo-sablonneuse, d'un labour fa[...] de quinze pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les principales pr[...] tions sont le froment, le seigle, l'[...] l'avoine, le sarrasin, les pommes de [...] le trèfle, le lin et le colza; les fou[...] ne suffisent pas pour la consommat[...] y a quelques maigres pâturages da[...] polders. Jardins potagers, cultivés [...] légumes. Beaucoup de bois taillis. [...]

le chênes, hêtres, aunes et bouleaux; on es coupe à cinq ans. En 1830, on y comptait cent vingt-huit chevaux, deux cent rente-six bêtes à cornes, vingt-sept veaux; t soixante-dix porcs. On y élève peu l'abeilles. — Lièvres, perdrix, cailles et écasses en petit nombre. Les cours d'eau ont peuplés de carpes, tanches, brêmes et nguilles. — Fréquentation du marché de lalines.

En 1815, l'orobanche faisait de grands rogrès dans la commune de Blaesvelt; le naire du lieu (M. Dutrieu), après avoir arcouru tous les champs de trèfles, remarua que dans tous ceux qui était bordés l'une plantation de pommes de terre, cette lante parasite était comparativement bien noins répandue que dans tous les autres. près un grand nombre d'essais, cet agroome en conclut que l'on devait s'attendre rencontrer moins d'orobanches toutes les is que le semis du trèfle aurait eu lieu ans une terre plantée auparavant en pomies de terre.

POPULATION : Neuf cent trente-huit haitans. En 1829, il y a eu vingt-huit naisinces et douze décès.

HABITATIONS : Cette commune comprend nt soixante maisons et plusieurs fermes. y a une église, une école primaire et ux maisons de campagne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une asserie, une distillerie de genièvre un oulin à blé, mû par le vent et un mou à bras pour le sarrasin. On y compte ssi vingt métiers pour le tissage des toiles lin, dont il se fait quelque commerce.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune traversée par la route de deuxième classe Malines à Termonde.

BLOKT, dépendance de la commune lerenthout.

BLOMSCHOT, dépendance de la comne d'Oostmalle.

BOCKEL, dépendance de la commune len.

BOCKENRODE, dépendance de la comne de Meerhout.

BOGAERTSHEYDE, dépendance de la commune de Kessel.

BOISCHOT, dépendance de la commune de Heyst-op-den-Berg.

BOLCK, dépendance de la commune de Rykervorsel.

BOLLACK, ruisseau qui arrose la commune de Broekem.

BOLLAKE, ruisseau qui circule sur le territoire d'Emblehen.

BONHEYDEN, commune du canton et à 2 lieues 1/4 S. S. E. de Duffel, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/4 E. de Malines, et à 6 lieues 1/4 S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Wavre-Notre-Dame; elle touche, à l'E. et au S., au territoire de Rymenam, au S. O. à celui de Muyzen, à l'O. à la ville de Malines, et au N. O. à la commune de Wavre-Sainte-Catherine.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu.

HYDROGRAPHIE : Parmi les cours d'eau qui arrosent la commune, le Buymer ou Boeymeer, affluent du Vrouw-Vliet, et le Bruyn-Beeck sont les plus importans. Les marais et étangs offrent une contenance de trois bonniers environ.

SOL : Le terrain est sec et sablonneux sur les hauteurs, qui comprennent les quatre cinquièmes de la superficie; l'argile domine dans la partie inférieure de la commune. La profondeur de la couche végétale est de quatorze pouces.

AGRICULTURE : On y récolte par année : sept cent cinquante rasières de froment, dix mille de seigle, sept cent cinquante d'orge, deux mille d'avoine, trois mille de sarrasin et cinq cents de colza. Les fourrages ne suffisent pas à la consommation locale. Prairies situées au bord du Boeymeer. Jardins potagers cultivés en légumes et arbres fruitiers de diverses espèces. On y cultive le pavot blanc. Bois taillis et futaie, essence de chênes, aunes et coudriers; on les exploite au bout de cinq ans. On y trouve quelques sapinières peu productives. Les chênes que l'on écorce sont coupés à

quinze à vingt ans. Culture en petite tenue. Les terres basses produisent, la première année, du froment; la deuxième, de l'avoine et du trèfle; la troisième, du trèfle; la quatrième, de l'orge; et la cinquième, des pommes de terre. Les terrains élevés sont cultivés deux années de suite en seigle, et la troisième en pommes de terre. Fumiers, chiffons de laine, sciure de cornes et fiente pour l'engrais des terres situées sur les hauteurs. Soixante-un chevaux et neuf bœufs sont employés à l'agriculture. Quatre cent trente-cinq bêtes à cornes, dix-neuf veaux, deux cent quatre-vingt-onze porcs. Quelques ruches. — Le gibier y est assez rare; il consiste en lièvres, lapins, perdrix, cailles, bécasses et grives. On y pêche des brochets, des carpes, des ablettes, des perches et des anguilles. — Beurre, peu de miel et de cire.

POPULATION : Mille deux cent cinquante-sept habitans. Il y a eu, en 1829, vingt-deux décès et trente-quatre naissances. Huit mariages par an.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent soixante-neuf maisons, construites en briques et argile, avec toiture de tuiles ou de chaume; elles sont agglomérées au chef-lieu. Il y a une église, une maison communale et une école primaire. Le château de Zellaer, qui appartient à madame la comtesse d'Yve, est remarquable par son architecture gothique: on y distingue aussi les maisons de campagne de MM. Debrouwer, Neeffs, Parasiers et Dussart.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Un moulin à blé, mû par vent. — Commerce de productions agricoles.

ROUTES ET CHEMINS : On ne communique avec les environs qu'au moyen de chemins vicinaux; les principaux conduisent à Malines, Putte, Heyst-op-den-Berg, Diest, Keerbergen, Aerschot; on les exploite facilement en tout temps. — Neuf ponts, dont quatre en pierre et cinq en bois.

BOOM, commune du canton et à 2 lieues S. O. de Contich, de l'arrondissement et à 4 lieues S. d'Anvers.

HYDROGRAPHIE : Le Rupel, rivière navigable, venant de Rumpst, baigne ce territoire du S. S. E. au N. N. O., et se dirige vers Niel. On le traverse sur un ponton. Le canal de Bruxelles vient se réunir au Rupel vis-à-vis de Boom.

SOL : Ce territoire est argileux, sablonneux; quelques parties sont marécageuses.

AGRICULTURE : Le froment, le seigle, l'avoine, le sarrasin, le colza, le lin et les pommes de terre sont les principales productions de ce terroir. Les fourrages consistent en trèfle, spergule, carottes et navets. On récolte d'assez bons fruits. Les chênes, les ormes, les trembles et les peupliers du Canada sont les arbres qui dominent. Cette commune comptait, en 1830, soixante-sept chevaux, trois cent soixante-deux bêtes à cornes, deux cent quinze veaux, deux cent vingt-huit porcs et quarante-cinq chèvres. La pêche dans le Rupel donne des brochets, des carpes, des anguilles, des ablettes et des tanches.

POPULATION : Six mille deux cent vingt-trois habitans.

HABITATIONS : Cette commune comprend quatre-vingt-dix-neuf fermes et mille quarante-cinq maisons. Il y a une église, une chapelle, deux écoles primaires et une société de musique dite de Sainte-Cécile. Boom est la résidence de deux notaires, de quatre médecins, d'un chirurgien-accoucheur et d'un pharmacien. On y remarque le Pretorium de Boom, château antique qui sert aujourd'hui de magasin.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les diverses branches d'industrie dont cette commune est en possession sont dans un état très-florissant. On y compte cinquante-quatre briqueteries et tuileries, six chantiers de construction, deux raffineries de sel très-importantes, dix-sept brasseries. Il y a en outre une fabrique de cordages, une fabrique de voiles pour vaisseaux, trois fabriques de chandelles, une fabrique de cierges, une fabrique de pain d'épice, deux distilleries, deux tanneries, une savonnerie, deux teintureries d'étoffes, quatre tisseranderies de toiles, une blanchisserie de toiles, deux moulins à vent pour blé, deux à ca-

our farine : l'un d'eux sert aussi à la fa-
rication du tan, et l'autre à scier du bois ;
eux moulins à monder le sarrasin, trois
ioulins à huile, mus par un manége, em-
loyés également pour briser les tourteaux
e lin ; sept maréchaux ferrans, deux chau-
ronniers, quatre charrons, un fabricant
'arcs et de flèches, deux sabotiers, un nat-
er, un vannier, un tapissier ; onze pois-
nniers, un marchand de vins. La navi-
tion du Rupel et du canal de Bruxelles,
cilite beaucoup le commerce de trans-
ort ; il y a quatre-vingt-dix bélandres,
eux barques sur Anvers, une sur Bruxelles,
eux sur Malines. — Quatre dépôts de bois
construction.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient une foire
deux jours le lendemain de la Pentecôte ;
n marché tous les jeudis.

ROUTES ET CHEMINS : Une route pavée
nduit de Boom à Anvers.

BOOSCHBEECK, ruisseau qui arrose
commune de Vorsselaer.

BORGERHOUT, dépendance de la com-
une de Meerhout.

BORGERHOUT, dépendance de la com-
une de Hulshout.

BORGHEROUT, dépendance de la com-
une de Deurne.

BORNHEM, commune du canton et à
lieue 1/2 N. O. de Puers, de l'arrondisse-
ent et à 5 lieues O. de Malines, et à 4
ues 1/2 O. du chef-lieu de la province.
Elle est bornée au N. par l'Escaut qui
sépare des communes de Tamise et
sele (Flandre-Orientale), à l'E. par celle
Hingene, au S. par les territoires de
riekerke, Oppuers et Puers, et à l'O.
celui de Moerseke (Flandre-Orientale),
it elle est séparée par l'Escaut.

Cette commune se compose de son chef-
l et des hameaux de Kleyn-Mechelen,
oregem, Boschkant, Luyppegem, Brans
le Heyde.

HYDROGRAPHIE : L'Escaut coule au N. et
'O., le Vieil-Escaut, rivière navigable,
ne profondeur moyenne de trois aunes,
verse la commune et communique avec
scaut au moyen d'une écluse, sur laquelle est établi un pont de bois. Le territoire est encore arrosé par le Linke-Beek et le Konincks-Beek qui fertilisent quelques prés. Le 5 février 1825, le Ruppel ayant rompu la digue du polder d'Eykenbroek, près de Wintham, commune d'Hingene, une grande partie de la commune de Bornhem fut submergée et la plupart des habitans durent abandonner leurs habitations : ce ne fut que le 6 avril, qu'ils regagnèrent leurs foyers. On remarque au centre du territoire le Breevenne, marais dont la superficie est de quarante-six bonniers.

SOL : En partie élevé et coupé de dunes qui étaient anciennement couvertes de bruyères ; le reste est bas et uni. Le sable forme la principale base du sol ; il y a aussi des terres argileuses, marécageuses et tourbeuses. La tourbe se présente en couches d'une aune deux palmes de puissance ; on en exploite annuellement environ trente-cinq perches. La surface arable offre une terre végétale, argilo-sablonneuse, de onze à quinze pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Cette commune produit par année, neuf cent soixante rasières de froment, six mille six cent quatre-vingts de seigle, neuf cent cinquante d'orge, deux mille cent soixante d'avoine, mille trois cent quarante-quatre de sarrasin, trois mille six cents de pommes de terre, et soixante-dix mille livres de lin. Les prairies sont situées sur le bord de l'Escaut et dans les localités de Donck et Spierebroek. Légumes et fruits pour la consommation locale ; on recueille des pommes, des poires, des cerises et des noix de bonne qualité. Il y a cent cinquante-quatre bonniers de bois taillis, essence d'aunes et de chênes. La futaie se compose principalement de hêtres, chênes, ormes, saules, frênes, trembles et peupliers du Canada ; elle fournit des bois de construction et de chauffage. Le prix du labourage d'un bonnier de terre s'élève à six florins. Cent cinquante chevaux sont employés pour l'agriculture. On y élève des bêtes à cornes, des porcs, des moutons, des poules et des oies. Quelques ruches. Le menu gibier y est très-abondant : il consiste en lièvres, perdrix,

bécasses et canards sauvages. On pêche dans les divers cours d'eau des brochets, des carpes, des brêmes, des tanches, et des anguilles. — Laine, beurre, miel et cire.

POPULATION : Quatre mille quarante-trois habitans. On y a compté, dans le courant de l'année 1829, cent vingt-une naissances, cent quatre décès et vingt-sept mariages.

HABITATIONS : Cette commune renferme environ cinq cent quatre-vingt-quatorze maisons bâties en briques, bois et argile, couvertes en ardoises, tuiles ou paille; elles sont agglomérées dans le chef-lieu. Il y a une église, une école primaire et un pensionnat de garçons : cet établissement, occupe le local d'un ancien couvent, fondé il y a plus de cent cinquante ans, par des dominicains anglais. Résidence d'un notaire et de deux chirurgiens. Au bord du Vieil-Escaut, on distingue l'antique château de M. le comte de Marnix : il s'y trouve une superbe canardière. On remarque aussi le Dilft, tour élevée et d'une grande vétusté.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On compte, dans cette commune, cent dix-huit métiers employés à la fabrication de la toile et répartis entre quatre-vingt-huit tisserands. Il y a aussi huit brasseries, une raffinerie de sel, une distillerie de genièvre, deux tanneries, deux corderies, huit blanchisseries de toiles, trois fabriques de pain d'épice, deux moulins à vent pour farine, un à monder le sarrasin, mû à bras, et un moulin à huile activé par un manége; trois maréchaux ferrans, deux chaudronniers, quatre tonneliers. — Commerce de grains, lin et toiles.

ROUTES ET CHEMINS : L'intérieur de la commune est pavé. On communique par des chemins vicinaux avec Puers, Oppuers, Saint-Amand, Mariekerke, Hingene, Tamise et Weert; ceux de Puers et Tamise sont impraticables en hiver.

ANTIQUITÉS : Lorsqu'en 1781, on creusa les fondemens d'une nouvelle écluse, dans la digue qui borde l'Escaut, presque vis-à-vis de Tamise, on découvrit, à trente pieds de profondeur et à sept ou huit pieds au-dessous du niveau des eaux de la rivière plusieurs médailles en bronze avec l'effigie de l'empereur Commode, et quatre autres objets de la même matière : 1° un petit casque; 2° une tête, un bras, une jambe brisée et un marteau. La tête était haute de cinq pouces environ; la prunelle était incrustée en argent, usage qu'avaient les anciens, et que l'on remarque souvent dans des statues d'un très-beau travail; 3° une petite statue de Jupiter, qui n'avait que dix pouces et demi, représentant le dieu lançant la foudre d'une main; l'autre bras de la statue fut trouvé un peu plus loin. 4° un piédestal sur lequel avait été posée la statue, avec cette inscription :

I. O. M.
IMBRIUS.
VERAT.
TIUS.
V. S. L. M.

Voici l'explication de ces mots, qui signifient : *Jovi optimo maximo, Veratius votum solvit lubens merito.* C'est, comme on voit, un vœu fait à Jupiter, dont s'acquitte Veratius. M. de Bast, dans son recueil d'antiquités, recherche à quelle occasion et par quel événement cette statue de Jupiter fut ainsi ensevelie si profondément en terre. « Il ne serait pas impossible, dit-il, qu'un Saint-Eloi, un Saint-Amand, un Saint-Willibrod, ou quelques autres prédicateurs de la foi, qui, comme ceux-ci, ont prêché l'évangile dans la Belgique, eussent renversé cette idole et l'eussent jetée avec son piédestal dans quelque fondrière.

On trouva encore, en 1781 et 17[illegible], un grand nombre de belles médailles romaines, dont la plus nouvelle se rapporte au quatrième consulat de l'empereur Caracalla, l'an deux cent quinze de l'ère chrétienne; ce fut entre Bornhem et H[illegible]gène, qu'on les découvrit; dans le même lieu à peu près, on trouva en 17[illegible] plusieurs lances antiques en bronze, dont

ne a été conservée par M. Vrancken, ·ésorier de la société d'émulation d'Anvers.

BORSBEEK, commune du canton et à lieue 1/2 E. N. E. de Wilryk, de l'arondissement et à 1 lieue 1/2 S. E. d'Anvers.

Cette commune n'a point de dépendance.

HYDROGRAPHIE : Aucun cours d'eau n'arse le territoire.

SOL : Le territoire présente une plaine iie, partie basse, partie élevée. Un huième du terrain est argileux, et un huième sablonneux; le reste se compose d'un l meuble et très-productif.

AGRICULTURE : Cette commune produit, ır année, neuf cents rasières de seigle, ux cent dix de froment, cinquante d'orge, t cents d'avoine et vingt de sarrasin. s fourrages consistent en trèfles, carottes navets. Pommes, poires, cerises. Fort u de bois : la plus grande partie se comse de chênes et bois blancs que l'on emie au chauffage et à la fabrication des ots. Fumier et fiente pour engrais. Il y ait, en 1830, trente-huit chevaux, deux alains, cent quatre-vingt-six bêtes à cor-, vingt veaux, quinze porcs et douze èvres. On y élève peu d'abeilles. — Liè-s et lapins en petit nombre.

POPULATION : Quatre cent quatre-vingt-t habitans, il y a eu, en 1829, neuf ·ès, vingt naissances et cinq mariages. premier janvier 1831, on y comptait q cent treize habitans.

HABITATIONS : Quatre-vingt-dix maisons struites en briques ou en bois, couvertes pannes ou en paille, et disséminées. Il une église et une école primaire.—Résice d'un artiste vétérinaire. Le château Borsbeek tombe de vétusté; il est la priété de M. le comte L. de Robiano de sbeek.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un ılin à farine, mû par vent, un maré- l ferrant, deux charrons, un tourneur bois et deux marchands en détail de ns, farine, bois, chaux et briques.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs chemins naux parcourent le territoire de cette commune; ils communiquent avec Mortsel, Lierre, Turnhout, Deurne, Wommelghem et Vremde.

BORZE, dépendance de la commune de Lille.

BOSCH-ACHTERHEYDE, dépendance de la commune de Heyst-op-den-Berg.

BOSCH-BEECK, ruisseau qui arrose la commune de Thisselt.

BOSCH-BEEK, ruisseau qui arrose la commune de Wavre.

BOSCHEN (DE), section de la commune de Niel.

BOSCH-HOEK, dépendance de la commune de Desschel.

BOSCH-HOEK, dépendance de la commune de Bouchout.

BOSCH-HOEK, dépendance de la commune de Nylen.

BOSCHHOVEN, dépendance de la commune de Grobbendonck.

BOSCHKANT, dépendance de la commune de Hombeeck.

BOSCHKANT, dépendance de la commune de Bornhem.

BOTERMELK, dépendance de la commune de Schooten.

BOUCHOUT, commune du canton et à 1 lieue 1/2 E. de Wilryk, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/4 S. E. d'Anvers.

Elle se compose de son chef-lieu et de cinq hameaux, Appelkant, Veldkant, Helle, Eggerseel et Bosch-Hoek.

HYDROGRAPHIE : Quelques ruisseaux circulent sur le territoire.

SOL : La surface est plus ou moins ondulée. Le sable y domine généralement.

AGRICULTURE : Ce terroir produit, année commune, cinq mille trois cent dix rasières de froment, six mille quatre cents de seigle, deux cent vingt-quatre d'orge, cinq mille quatre cents d'avoine et trente-deux mille deux cents de pommes de terre. Les fourrages ne suffisent pas aux besoins locaux. Carottes, navets et autres légumes de bonne qualité. Cerises, pommes, poires, prunes : ces trois dernières espèces de fruits sont peu abondantes. On écorce les jeunes chênes de vingt-cinq à trente-cinq ans; les

bois blancs s'exploitent de trente à quarante ans et sont employés aux constructions. Trois fermes. Culture alterne. La même terre donne deux dépouilles dans l'année, une en céréales et l'autre en carottes ou navets. Cent quarante-cinq chevaux et dix-huit bœufs destinés aux travaux agricoles. Le recensement de 1829 donne à cette commune : cinq poulains, sept cent treize bêtes à cornes, cinquante veaux, trente porcs et soixante chèvres. — Quelques lièvres et perdrix. — Beurre.

POPULATION : Mille huit cent cinquante-neuf habitans, dont neuf cent soixante-dix hommes, et huit cent quatre-vingt-neuf femmes ; on y a compté, en 1829, quarante-huit naissances, vingt garçons et vingt-huit filles ; quarante décès dont vingt du sexe masculin. Douze mariages par an.

HABITATIONS : Trois cent vingt-quatre maisons et trois fermes, bâties en briques et couvertes en pannes, à l'exception des maisons rurales, qui ont la toiture en chaume. Il y a une église, une chapelle et une école primaire. — Résidence d'un notaire, de deux chirurgiens et d'un artiste vétérinaire. L'ancien château de Bouchout a été converti en une belle ferme dont M. Van Colen est le propriétaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux brasseries, une fabrique de bougies, deux moulins à blé, deux moulins à vent, pour drèche, un moulin à broyer les tourteaux de lin, un moulin à monder l'orge et deux pressoirs à huile, mûs par chevaux ; un poëlier, deux maréchaux ferrans, trois charrons, deux tonneliers.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Anvers à Lierre traverse la commune. On exploite difficilement les chemins vicinaux en hiver.

BOUWEL, commune du canton et à 1 lieue 1/2 E. de Herenthals, de l'arrondissement et à 6 lieues S. O. de Turnhout, et à 6 lieues E. du chef-lieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et des hameaux de Langenheuvel, Zandstraet, Echelpoel et Hamgoos.

HYDROGRAPHIE : Aucun cours d'eau n'arrose ce territoire.

AGRICULTURE : Les principales productions du sol sont les céréales et les plantes fourragères. Il y a neuf fermes. En 1830, on y comptait : vingt-neuf chevaux, sept poulains, cent quatre-vingt-une bêtes à cornes, quarante-trois veaux, soixante-dix-sept porcs, cent vingt-sept moutons et vingt-huit chèvres.

POPULATION : Cinq cent quarante habitans.

HABITATIONS : Cette commune contient neuf fermes, quatre-vingt-une maisons et une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie et un moulin à farine.

ROUTES ET CHEMINS : On n'y trouve que des chemins vicinaux.

BOVENVLIET ou VLIET, cours d'eau qui arrose la commune de Schelle qu'il sépare d'Hemixem, et va se jeter dans l'Escaut.

BRAESSEL, dépendance de la commune de Desschel.

BRAND, dépendance de la commune de Konings-Hoyckt.

BRANS, dépendance de la commune de Bornhem.

BRASSCHAET, commune du canton et à 1 lieue 1/3 E. d'Eckeren, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/4 N. E. d'Anvers.

Elle est bornée au N. par les communes d'Eckeren et Wustwezel, à l'E. par celles de Brecht et Saint-Job-in't-Goor elle touche, au S., au territoire de Schoten, et à l'O. à celui d'Eckeren.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé au centre du territoire sur la grande route d'Anvers à Breda, et des hameaux de Miek, Heyde, Leege-Kaert Hooge-Kaert et Donck.

HYDROGRAPHIE : Trois petits cours d'eau arrosent le territoire, l'Elschoutsche Beek, le Fortuyn-Beek et le Kaertsche Beek.

SOL : Surface très-uniforme. Les terres labourables se composent d'une argile sa-

›nneuse, offrant une teinte rouge-foncé; ;es ont de quatorze à vingt-cinq pouces couche végétale.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le froment, le seigle, l'avoine, le n, la chicorée et les pommes de terre. ı y cultive la garance. Il y a des prés n susceptibles d'irrigation. Quelques is taillis peuplés de chênes et aunes; ır coupe est fixée à six ans. Douze fer›s. Culture en grande, moyenne et petite ıue. On y rencontre plusieurs parcelles bruyères. Le recensement de 1829, nne à la commune : cent dix-huit cheux, douze poulains, cinq cent vingt-trois tes à cornes, deux cent sept veaux, deux ıt quarante porcs, quatorze moutons cent ixante-quinze chèvres.

POPULATION : Deux mille deux cent ıgt-deux habitans.

HABITATIONS : Cette commune comprend uze fermes et quatre cent quatre maisons; chef-lieu, en contient deux cent cinante environ. Il y a une église, trois ›les primaires et une société pour le tir 'arc. On remarque au hameau de Donck › châteaux de MM. Guyot van Havre, ıyot de la Faille, Van Havre-Stier, Roeıts et de Mme Claessens.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une asserie et un moulin à farine mû par nt. — Commerce de garance, et de diver› productions agricoles; les cultivateurs quentent le marché d'Anvers.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Anvers Bréda, traverse la commune de l'O. à l'E. usieurs chemins vicinaux communiquent ec les environs; ils sont bien entretenus, ıis impraticables en hiver. — Vingt-huit nts en pierre et cinq en bois.

BRECHT, commune et chef-lieu de nton, de l'arrondissement et à 5 lieues 2 N. E. d'Anvers.

Elle est bornée au N. par les communes Wuest-Wezel et Loenhout, à l'E. par lles de Hoogstraeten, Reykevorsel et ›stmalle; elle touche, au S., aux terriires de Westmalle, Zoersel, Halle et Schilde, et, à l'O., à ceux de Saint-Job-in't-Goor et Eeckeren.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé au centre du territoire, et des hameaux de Saint-Antoine, Saint-Léonard, Cloosterstraet, Heyken, Verlé, Eyndhoven, Locht, Beekhoven, Hoek, Overbroek et Sternhoven.

HYDROGRAPHIE : La Petite-Aa qui prend sa source près d'Eyndhoven, et le Haegsbeeksken, qui a la sienne à Galgevoort, non loin du chef-lieu, arrosent le territoire du S. au N. et se dirigent vers Loenhout.

SOL : Plaine élevée et sablonneuse, offrant quelques mouvemens de terrain vers Saint-Antoine et Saint-Job-in't-Goor. Les terres labourables ont une couche végétale dont l'épaisseur varie de six à treize pouces.

AGRICULTURE : On y récolte, année commune, neuf mille six cent soixante-dix rasières de seigle, huit mille cent quatre-vingts d'avoine et cinq mille cinq cent quatre-vingt-douze de sarrasin. Les fourrages sont loin de suffire aux besoins locaux. Pommes de terre, navets, carottes, fèves et pois. On y recueille très-peu de fruits. Bois taillis et sapinières : on coupe les taillis à six ans et les sapins au bout de trente ans pour les employer aux constructions. On exploite le sol en petite tenue. Les terrains élevés sont ordinairement cultivés en seigle et pommes de terre. On ensemence les terres basses en avoine. Le sarrasin réussit dans les parties les plus ingrates. Il y avait, en 1830, cent cinquante chevaux, quarante-deux poulains, mille deux cent quatre-vingt-deux bêtes à cornes, cinq cent soixante-cinq veaux, quatre cent trente porcs, trois cent quatre-vingts moutons et deux cent vingt-cinq chèvres. On y soigne l'éducation des abeilles. Le menu gibier se compose de lièvres, lapins, bécasses, bécassines et perdrix : cette dernière espèce est très-nombreuse dans certaines années. — La pêche fournit quelques ablettes et poissons blancs. — Laine et beurre.

POPULATION : Deux mille huit cent vingt-trois habitans. Il y a eu, en 1829, quatre-

vingt-un décès, soixante-dix-huit naissances et seize mariages.

HABITATIONS : Cette commune comprend une ferme et trois cent quatre-vingt-neuf maisons; elles sont bâties en briques, couvertes en pannes ou en paille. Il y a une église, cinq chapelles et trois écoles primaires. — Résidence d'un notaire, de deux chirurgiens et d'un arpenteur.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une briqueterie et une tuilerie, trois fabriques de draps, une fabrique de chocolat, une fabrique de tabac, une fabrique de cierges, une teinturerie d'étoffes, une tisseranderie de toiles avec trois ou quatre métiers, quatre tanneries, deux brasseries, un moulin à vent pour farine et drêche, un moulin à bras pour monder l'orge, un pressoir à huile activé par un manége; deux horlogers, cinq maréchaux ferrans, deux chaudronniers, cinq charrons, trois tonneliers et deux selliers.

FOIRES ET MARCHÉS: Il se tient deux foires par année, au hameau de Saint-Léonard, le deuxième jour de la Pentecôte, et le premier dimanche après la Saint-Jacques, au mois de juillet.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route d'Anvers à Turnhout traverse le hameau de Saint-Antoine; celle d'Anvers à Hoogstraeten passe par Saint-Léonard. Neuf chemins vicinaux en bon état. — Quatre-vingt-huit ponts ou ponceaux en bois ou en pierre.

HISTOIRE : Le village de Brecht a été réduit en cendres, en 1303 et 1304, par les troupes cantonnées à Roosendael, Wouwe, Hoogstraeten, Herenthals et Stabroek; le petit nombre d'habitans, que le fer des brigands n'avait pu atteindre, revint quatre ou cinq années après cette catastrophe, et dut se réfugier dans l'église jusqu'à ce qu'on eût élevé de nouvelles habitations. Brecht eut aussi beaucoup à souffrir, en 1594 et 1595, des garnisons de Berg-op-Zoom et Breda, dans les excursions que celles-ci firent contre l'ennemi.

BREEDESTRAET, dépendance de la commune d'Eeckeren.

BREEDESTRAET, dépendance de la commune d'Hemixem.

BREENDONCK, dépendance de la commune de Puers.

BROECHEM, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. O. de Santhoven, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 E. d'Anvers.

Les communes limitrophes sont, au S. O., Ranst; au N., Oelegem; au N. E. et à l'E., Massenhoven, Viersel et Nylen; au S., Emblehem, et à l'O. Vremde.

Elle se compose de son chef-lieu et de trois hameaux.

HYDROGRAPHIE : Quatre cours d'eau arrosent le territoire, la Petite-Nèthe, le Tapelbeek, le Reedbéek et le Bollack.

SOL : Plat, légèrement incliné vers le S. E. Le sol se compose d'un sable léger, brunâtre, que recouvre, dans les parties arables, une couche végétale noirâtre, d'un pied environ de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte sur ce terrain du seigle, du froment, de l'avoine, du sarrasin, du trèfle, de la spergule, des carottes et des pommes de terre. Les prairies sont souvent submergées. Bois taillis disséminés sur plusieurs points de la surface : leur essence consiste en chênes, aunes et sapins, d'une croissance peu vigoureuse. Trois fermes. En 1830, on comptait dans la commune : quatre-vingt-deux chevaux, huit poulains, quatre cent quatre-vingt-dix-huit bêtes à cornes, quatre-vingt-seize veaux, quarante porcs et trente-six chèvres.

POPULATION : Mille cinq cent soixante-dix-huit habitans.

HABITATIONS : Cette commune contient trois fermes, deux cent une maisons, une église, une chapelle, une maison communale et une école primaire; elle est la résidence d'un notaire, de deux chirurgiens et d'un artiste vétérinaire. On y remarque le château de M. le vicomte de Fraula, d'Anvers.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une fabrique de cierges, trois brasseries et quatre moulins à vent, dont deux à blé et les autres à drèche, un moulin à émonder l'orge,

û par un manége; trois maréchaux fer-
ns, un chaudronnier, trois charrons,
ux tonneliers, un sellier, six marchands
détail de grains, farine, bois, chaux et
iques.

ROUTES ET CHEMINS : Quelques chemins cinaux entretiennent les communications ec les environs. — Deux ponts en bois.

BROECKHOVEN, dépendance de la mmune de Noordewyck.

BROEKHOVEN, dépendance de la mmune de Morkhoven.

BROEKLEY, ruisseau qui arrose la mmune d'Arendonck.

BROEKSTRAET, dépendance de la mmune d'Olmen.

BROXIESTRAET, dépendance de la mmune de Lille.

BRUEL, dépendance de la commune Oostmalle.

BRUDGENEYNDE, dépendance de la mmune d'Heyst-op-den-Berg.

BRUGLOOP, cours d'eau qui arrose la mmune de Moll.

BRUXELLES (CANAL DE); ce canal rive de la Senne à Bruxelles, passe à Vil-rde, entre dans la province d'Anvers un u au-dessous de Thisselt, traverse la mmune de Willebroek et aboutit au uppel vis-à-vis de Boom. Son développe-ent dans la province est de sept mille ètres. Ce canal, commencé le 15 juin 1550, rendu navigable le 11 octobre 1591, a creusé pour faciliter les communications tre Bruxelles et Anvers. Il peut être regardé comme un des plus beaux ouvrages de la Belgique. On assure qu'il a coûté un million huit cent mille florins de Brabant, (trois millions deux cent soixante-cinq mille trois cents francs).

BRUYN-BEECK, ruisseau qui arrose la commune de Bonheyden.

BUEKENBERG, dépendance de la commune d'Olmen.

BUEL, dépendance de la commune d'Oolen.

BULK (DEN), dépendance de la commune de Vorselaer.

BUYMER ou BOEYMEER, petit affluent du Vliet; il arrose la commune de Bonheyden.

BYLEN, dépendance de la commune d'Oolen.

BYLOOP, rivière formée de plusieurs ruisseaux qui ont leurs sources dans les bruyères de la Campine, au N. E. de Brecht; elle se dirige du S. au N., arrose Loenhout, quitte bientôt cette province pour entrer dans le Brabant-Septentrional, et va se jeter dans le Turf-Waart, à très-peu de distance au-dessus de Breda. Son cours, dans la province d'Anvers, est de deux lieues. Cette rivière n'est point navigable ni sujette aux débordemens. La Byloop est connue à Loenhout et à Brecht sous le nom de Grande-Aa. Il est à remarquer que la plupart des rivières changent plusieurs fois de nom dans la durée de leur cours, parce qu'on est généralement dans l'usage de leur donner les noms des communes ou des hameaux qu'elles arrosent.

C

CALBEEK, dépendance de la commune Hemixem.

CALE, petite rivière qui commence au E. du Vieux Turnhout, dirige son cours l'E. au S. O., en passant près de Thie-, où, à peu de distance au-dessous, e se perd dans l'Aa.

CALFORT, dépendance de la commune Puers.

CALFORTSCHEBEEK, affluent du Vliet; il arrose la commune de Puers.

CALIE, ruisseau qui arrose la commune de Turnhout.

CALMPTHOUT, commune du canton et à 3 lieues O. de Brecht, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 N. d'Anvers.

Elle est bornée au N. par les communes de Wouw (Brabant-Septentrional) et

Esschen, à l'E. par celles de Grand-Zundert et Wust-Wezel, au S. par les territoires d'Eeckeren et Hoevenen, et à l'O. par ceux de Putte, Huybergen et Ossendrecht (Brabant-Septentrional).

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur le chemin vicinal de Capellen à Esschen, un peu à l'E. du centre du territoire, et des hameaux de Calmpthoutsche-Hoek, Agter-Broek et Rue-de-la-Croix.

HYDROGRAPHIE: Plusieurs cours d'eau circulent sur le territoire de cette commune et servent à l'irrigation des prés, le principal est la Grande-Aa. On y remarque l'ancien canal de Moer-à-Roosendael, qui a été creusé par les abbés de Tongerloo; c'est aujourd'hui la propriété de monsieur le comte de Mérode-Westerloo. Il y a des marais et des étangs dans les bruyères de Calmpthout; ces derniers sont soutenus par des digues.

SOL: Plus de la moitié du territoire est couverte de bruyères; ces landes sont entrecoupées par un grand nombre de coteaux sablonneux ou dunes dont la direction est du S. E. au N. O. Les principales masses sont les Putsche et Noolsche-Heyden, et le Boterschen-Berg; elles n'offrent qu'un amas de sables jaunâtres ou blanchâtres, très-légers. La partie qui s'étend à l'O. du chef-lieu est la plus déprimée. Le sable forme également la base des terres arables; la profondeur de leur couche végétale varie de six à treize pouces; les plus productives sont situées à proximité des habitations.

AGRICULTURE: On récolte du seigle, du froment, de l'avoine, du sarrasin, du trèfle, des pommes de terre et autres légumes. Les meilleures prairies naturelles sont situées dans les localités de Slagputten, Weykens, Thill, Bois-de-la-Croix, Beverdonck et de Greef; pour les rendre productives, il faut les engraisser deux fois par an.

La plupart des habitans ont un jardin potager et un verger planté de pommiers et de poiriers. Ce terroir est très-boisé; un neuvième environ de sa surface est couverte de sapinières; elles occupent principalement la partie Ouest, vers Putte et l'endroit nommé de Greef. Les taillis, peuplés de chênes, aunes et bouleaux, entourent les terres labourables et les pâturages; leur coupe a lieu de cinq à six ans. Un assez grand nombre de jeunes chênes et hêtres sont parsemés çà et là. Il y avait, en 1830, cent quatre-vingts chevaux, quinze poulains, huit cents bêtes à cornes, quatre cents veaux, huit cents moutons, quatre cents chèvres.

POPULATION: Deux mille deux cent cinquante-huit habitans.

HABITATIONS: Trois cent soixante-cinq maisons et une ferme, dont soixante-cinq dans le chef-lieu; le Nieuwmoer en contient trente-cinq. Il y a une église, trois chapelles et deux écoles primaires.

COMMERCE ET INDUSTRIE: Il y a trois brasseries, une tannerie, trois moulins à vent pour blé, six à bras pour moudre l'orge.

ROUTES ET CHEMINS: On communique avec les environs par des chemins vicinaux; le principal est celui de Capellen à Esschen. — Deux ponceaux en pierre et dix en bois.

CALSTERBEEK, ruisseau. *Voyez.* HERSSELTBEEK.

CALVERBEKE, ruisseau qui arrose la commune de Putte.

CAPPELLE-BEKE, ruisseau qui arrose la commune de Putte.

CAPPELLEN, commune du canton et à 1 lieue N. d'Eeckeren, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. d'Anvers.

Elle est bornée au N. par les communes de Calmpthout et Putte; elle touche, à l'E. et au S., à celle d'Eeckeren, et à l'O. au territoire de Stabroeck.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur la route d'Anvers à Berg-op-Zoom, dans la partie méridionale du territoire, et du hameau d'Ertbrant qui formait anciennement une commune sous le nom de Hoevenen.

HYDROGRAPHIE: Le Cappelsche-Beek, qui prend naissance dans les bruyères, et

ek parcourent le territoire et vont
r dans les Polders, ce qui est cause
terres basses sont fréquemment

e territoire forme en grande partie
ne élevée et sablonneuse. Une terre
ablonneuse, d'un rouge-brun-
ractérise la surface arable; l'épais-
la couche végétale varie de qua-
vingt-cinq pouces.

ULTURE : Année commune, on y
e mille cinq cents rasières de seigle,
nt cinquante d'avoine, dix de pois
, sept cents de sarrasin et six cents
nes de terre. Peu de fourrages : foin,
pergule, carottes, navets. Pommes,
prunes et cerises pour la consom-
locale. On y trouve des bois taillis
erses essences et des arbres de haute
, tels que, chênes, hêtres, frênes,
ers du Canada et sapins. Quarante-
rmes. Mode de culture : les céréales
ent avec les carottes, les navets ou
rgule. Il y avait, en 1830, quatre-
onze chevaux, neuf poulains, deux
inquante bêtes à cornes, quatre-vingt-
e veaux, cent porcs, trente-cinq
ons et trente chèvres. On y élève des
les. Lièvres, lapins, perdrix, bécas-
cailles et grives. — Laine, beurre et

PULATION : Mille quatre cent qua-
e-cinq habitans. Il y a eu, en 1829,
uante-cinq naissances, vingt-huit décès
uit mariages.

ABITATIONS : Quarante-une fermes et
x cent dix-sept maisons; elles sont la
part bâties en briques, couvertes en
loises, en pannes ou en paille, et agglo-
rées. Il y a deux églises et une école
imaire. — Résidence d'un médecin. On
emarque huit châteaux dont les proprié-
res, sont MM. Briart, Van Haeften,
rschaeren, d'Hanis van Den Brouck,
grelle, Geelhand et Libot.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a quatre
iqueteries, une fabrique de tabac, une
sserie, une tannerie, deux moulins à
t pour grains et deux moulins à moudre l'orge, mûs par bras; quatre maréchaux ferrans, quatre charrons, un tonnelier. — Commerce de productions agricoles, de tabac et de chaux dont il se trouve deux dépôts dans la commune.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Anvers à Berg-op-Zoom et plusieurs chemins vicinaux traversent ce territoire; ces derniers sont impraticables en hiver. — Cinq ponts en pierre.

CAPPELSCHE-BEEK, ruisseau qui arrose la commune de Cappellen.

CASTERLÉ, commune du canton et à 3 lieues N. E. de Herenthals, de l'arrondissement et à 2 lieues 3/4 S. de Turnhout, et à 9 lieues 3/4 E. du chef-lieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et des hameaux de Kleyn-Rees, Groote-Rees, Cluys, Vorssel, Isschot, Jerloo, Houtom et Goor.

HYDROGRAPHIE : Son territoire est arrosé par la Petite-Nèthe, le Wampe et le Roode-Loop.

AGRICULTURE : Les céréales et les plantes fourragères sont les principales productions. Il y a deux fermes. On y comptait, en 1830, quatre-vingt-deux chevaux, treize poulains, huit cent trois bêtes à cornes, trois cent soixante-quatorze veaux, deux cent quarante-deux porcs, sept cent cinquante moutons et quarante chèvres.

POPULATION : Mille sept cent treize habitans.

HABITATIONS : Il y a deux fermes, deux cent soixante-une maisons, une église, une maison communale, et une école primaire. — Résidence d'un chirurgien.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Quatre fabriques de draps, une fabrique de chapeaux, une fabrique de cierges, une teinturerie en bleu, une brasserie, une tannerie, deux corderies, un moulin à blé, un à foulon, un à tan et un à huile, mûs par vent; trois maréchaux ferrans, trois charrons, trois tonneliers, un tourneur en bois et un bourrelier. — Commerce de draps.

ROUTES ET CHEMINS : Il n'y a que des chemins vicinaux. — Sept ponts en bois.

CLUYS, dépendance de la commune de Casterlé.

CONTICH, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 S. d'Anvers.

Elle est bornée au N. par la commune d'Edeghem, à l'E. par celles de Hove, Bouchaut et Lierre; elle touche, au S., aux territoires de Duffel et Waerloos, et à l'O. à ceux de Reeth et Aertselaer.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur la grande route de Bruxelles à Anvers, et du hameau de Linth.

HYDROGRAPHIE : Quelques petits filets d'eau circulent sur le territoire; l'Edeghemsche-Beeke forme la limite avec Edeghem, le Babbelcroonbeek longe la commune vers Waerloos. Il y a plusieurs étangs et pièces d'eau.

SOL : Le terrain est très-égal sur le plus grand nombre de points. Vers le hameau de Linth, se montrent quelques coteaux qui contiennent des particules ferrugineuses. Un sable plus ou moins argileux et coloré en brun par l'oxide de fer, constitue la majeure partie du sol. Les meilleures terres arables sont celles qui ont de trois cent douze à quatre cent soixante-huit millimètres de couche végétale et se composent de sables ou d'argiles faciles à ameublir; la plupart avoisinent le chef-lieu.

AGRICULTURE : Ce terroir abonde en froment, seigle, orge, avoine, trèfle, foin et autres plantes fourragères, pommes de terre, navets. Les meilleures prairies sont situées à proximité du château de Bautersem; quoiqu'elles soient coupées par quelques rigoles, on ne peut les rendre vraiment productives qu'à force d'engrais; le regain vaut ordinairement le quart de la première herbe. Cette commune renferme un grand nombre de jardins potagers cultivés avec soin et de beaux vergers peuplés de pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers. On évalue à un neuvième de la surface totale la contenance des propriétés boisées; elles consistent, en taillis, essence de chênes, aunes et coudriers, surmontés d'une futaie de jeunes chênes; leur coupe a lieu tous les cinq ans. Ce terroir généralement fertile, est très bien cultivé en grande, moyenne et petite tenue. Les exploitations du premier ordre sont les plus communes. Les terres labourables ne reposent jamais. En 1830 : deux cent cinquante chevaux, cinq poulains, mille quatre cent dix bêtes à cornes, quatre-vingt-dix-huit veaux, cent quarante porcs, quarante chèvres. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Trois mille six cent quarante habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient cinq cent vingt-deux maisons dont la majeure partie offre une construction régulière et solide; on distingue celles qui bordent la chaussée d'Anvers, où se trouve la principale église. Le hameau de Linth comprend quatre-vingt-treize habitations et une église. Contich est la résidence d'un notaire, d'un médecin, de trois chirurgiens et de deux pharmaciens. Parmi un grand nombre de maisons de campagne qui embellissent cette commune, on remarque les châteaux de Groeningen-Hof, de Tanghé, d'Altena et de Bautersem; ces trois derniers sont bâtis à l'antique, mais leur situation auprès de la chaussée, et les superbes jardins et pièces d'eau qui les entourent en rendent le séjour très-agréable pendant la belle saison. Le Contich-Hof, petit château, d'une construction très-ancienne et le Pluyseghem, n'ont rien de remarquable.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La commune renferme trois fabriques de chapeaux; cinq brasseries dont le produit moyen s'élève annuellement à onze mille sept cent trente hectolitres de bière blanche et brune qui se consomment sur les lieux et dans les environs; une petite distillerie agricole qui fabrique, par année, soixante-trois hectolitres de genièvre; une teinturerie en bleu, une fabrique de cierges, quatre moulins à blé, mûs par vent, un moulin à faire de gruau et trois moulins à huile, activés par un manége; trois tisserands en toiles de lin, un orfèvre, un horloger, sept maré-

haux ferrans, un chaudronnier, six charons, cinq tonneliers, un sabotier, deux itriers, un tourneur de rouets à filer, un :llier. Il se fait à Contich un grand comıerce de détail. On y trouve beaucoup de outiquiers et traficans. Les denrées agri-›les alimentent le marché d'Anvers que :s cultivateurs fréquentent régulièrement.

FOIRES : Il s'y tient une foire le 11 juil-t, pour toute sorte de marchandises et estiaux : elle dure trois jours.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route 'Anvers à Bruxelles coupe la commune du '. au S. Les chemins vicinaux, qui se dirigent vers les communes limitrophes, sont entretenus avec beaucoup de soin ; on les exploite facilement pendant toute l'année.

CONTICHSCHEBEEK, ruisseau qui arrose la commune d'Edegem.

CORSENDONCK, dépendance de la commune de Turnhout.

CORTYPREN, dépendance de la com mune de Turnhout.

CUYTELGEMSCHE-STRAET, dépendance de la commune de Saint-Amand.

CYSTERLÉ, dépendance de la commune de Grobbendonck.

D

DAEL, dépendance de la commune 'Oostmalle.

DAMBRUGGE, dépendance de la comıune de Merxem.

DENENBOSCH, dépendance de la comıune de Meerhout.

DEPT, dépendance de la commune de oordewyck.

DESSCHEL, commune du canton et à lieues 1/2 S. d'Arendonck, de l'arron-issement et à 4 lieues E. S. E. de Turn-›ut, et à 12 lieues E. du chef-lieu de la ·ovince.

Elle est bornée au N. et à l'O par la commune de Rethy-Werbeeck, à l'E. et au S. ır celle de Moll.

Cette commune se compose de son chef-:u, situé presqu'au centre du territoire, des hameaux de Witgoor, Braes-Sels et Bosch-Hoek.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par la :tite-Nèthe et par plusieurs ruisseaux ıi, sous le nom de Nèthe, descendent des uyères de Moll ; deux autres cours d'eau, Nèthe-de-Desschel et la Nèthe de Werecq coulent sur la limite septentrionale. ; servent tous à l'irrigation des prés ; la :tite-Nèthe active un moulin à huile. — ıelques étangs.

SOL : Très-irrégulier, coupé par un and nombre de collines sablonneuses. Il y a de vastes bruyères, entièrement incultes. Le sable forme également la base des terres labourables dont les plus productives ont quatorze pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : On récolte sur ce terroir du seigle, du sarrasin, de l'avoine, de la spergule, des pommes de terre et des navets. Les prairies qu'arrose la Petite-Nèthe donnent du foin de première qualité. Cette commune renferme un assez grand nombre de mauvais pâturages, désignés sous le nom de *Driesen*, qui, par la crudité et l'humidité du sol, ne sont pas susceptibles d'une culture régulière.—Jardins potagers attenant aux habitations. On y rencontre quelques bois taillis, d'une croissance très-chétive ; leur coupe a lieu tous les cinq ou six ans. Les sapinières n'offrent point une végétation vigoureuse. Les terres arables sont exploitées en petite tenue. On n'y élève point de chevaux. Il y a quelques troupeaux de moutons.

POPULATION : Mille sept cent quatorze habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu comprend cent vingt-cinq maisons, une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a plusieurs fabriques de draps qui occupent plus d'un tiers de la population des deux sexes. Quarante métiers à tisser sont employés à

ce genre d'industrie. — Trois moulins à farine mûs par vent, et un moulin à huile. — Commerce de productions agricoles.

ROUTES ET CHEMINS : Quelques chemins vicinaux traversent le territoire ; ils sont d'une exploitation très-difficile en hiver.

DEURNE-ET-BORGERHOUT, commune du canton, de l'arrondissement et à 1/4 de lieue E. d'Anvers.

Elle se compose de deux villages, Deurne (chef-lieu) et Borgerhout, et de huit hameaux, Gallifort, Ertbrugge, Rugveld, Regenboog, Exterlaer, Boterlaer, Kuysbekelaer et Waesdonck.

HYDROGRAPHIE : Le Schyn, petite rivière large de cinq à six aunes, coule de l'E. au N. O. Le territoire est encore traversé par le canal de Herenthals qui pénètre dans l'enceinte de la ville d'Anvers ; ce canal a été creusé pour alimenter les brasseries établies dans le chef-lieu de la province.

SOL : Plaine généralement uniforme. La majeure partie du terrain est sablonneuse, l'argile domine sur quelques points ; il y a aussi des terres marécageuses. La tourbe abonde dans certaines prairies.

AGRICULTURE : On y récolte par année six mille rasières de seigle, mille cinq cents de froment, deux mille d'avoine, et neuf mille de pommes de terre ; trois cent vingt mille livres de foin. Les jardins potagers fournissent beaucoup de légumes. On recueille une grande quantité de pommes, poires, prunes et cerises. Il y a des taillis, essence d'aunes et de chênes ; leur aménagement est de cinq ou six ans. La futaie consiste en chênes, hêtres, trembles, tilleuls et sapins dont on emploie les bois aux constructions. Vingt-une fermes. Cette commune comptait, en 1830, deux cent trois chevaux, quinze poulains, sept cent quatorze bêtes à cornes, mille six cent cinquante-un veaux, cent vingt porcs, neuf cent quatorze moutons et cinquante chèvres. Quelques ruches. — Lièvres, perdrix, cailles et bécasses, en petit nombre. On pêche dans le Schyn des anguilles, des brochets, des ablettes et des perches. — Beurre, peu de miel et de cire.

POPULATION : Au premier janvier 1830, la population de cette commune se trouvait répartie de la manière suivante : hommes mariés, huit cent vingt-huit ; veufs, quatre-vingt-dix-huit ; célibataires, mille cinq cent soixante ; femmes mariées, huit cent vingt-six ; veuves, cent quarante-cinq ; filles, mille sept cent trente-trois ; en tout cinq mille cent quatre-vingt-dix habitans, parmi lesquels il se trouvait soixante-six protestans. Dans la même année il y avait eu cent soixante-huit naissances, dont quatre-vingts garçons, et cent quarante-deux décès, dont soixante-douze du sexe masculin. On y compte annuellement environ cinquante mariages.

HABITATIONS : Vingt-une fermes et mille maisons bâties en briques, couvertes partie en pannes, partie en paille. Borgerhout, un des faubourgs de la ville d'Anvers, offre une longue file de maisons construites avec régularité, le long de la grande route d'Anvers à Turnhout. L'église paroissiale est dédiée à Saint-Fredugand. On y trouve en outre la chapelle de Notre-Dame de la Victoire, quatre écoles primaires, un pensionnat de demoiselles et une société dite de Tivoli. On y remarque les châteaux de Gallifort, de Cattenberg et celui de Lantaarne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune possède une manufacture de tulles brodés qui occupe un grand nombre d'ouvriers ; ce bel établissement, connu sous le nom de Phénix, renferme plusieurs machines à vapeur et est éclairé au gaz ; une fabrique de chocolat, une raffinerie de sel, une imprimerie de coton, deux brasseries, deux distilleries, une poterie, trois blanchisseries de lin, six moulins à farine, mûs par le vent, un moulin à broyer le bois de teinture et deux pressoirs à huile.

FOIRES ET MARCHÉS : Un marché hebdomadaire tous les jeudis pour le commerce de bétail.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route d'Anvers à Turnhout traverse le territoire. Les chemins vicinaux sont praticables per-

lant toute l'année. Il y a deux ponts en pierre sur le canal d'Herenthals et un sur le Schyn.

DEUSELD, dépendance de la commune le Schooten.

DOFFEN, dépendance de la commune l'Oolen.

DONCK, dépendance de la commune de Brasschaet.

DONKSCHEBEEK, ruisseau qui arrose la commune d'Austruweel.

DOOREGEM, dépendance de la commune de Bornhem.

DORP (T'), ruisseau qui arrose la commune de Wiekevorst et se perd dans le Wimpe.

DORRINKSTRAET, dépendance de la commune de Herenthout.

DORSEL, dépendance de la commune le Nylen.

DUFFEL, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 1 lieue 3/4 N. de Malines, et à 4 lieues S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Lierre et Contich; elle touche, à l'E. et au S., à celles de Konings-Hoyckt et Wavre-Sainte-Catherine; et, à l'O., aux territoires de Rumpst et Waerloos.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur la grande route de Malines à Lierre, et des hameaux ou sections d'Arkel, Atterbeek, Voogdy, Perwys et Koogheyd.

HYDROGRAPHIE : La Nèthe parcourt le territoire de l'E. à l'O.; sa largeur est de quarante mètres; on la traverse sur un pont tournant construit en bois. Cette rivière arrose les prairies au moyen de rigoles.

SOL : Bas, s'exhaussant dans la partie du territoire qui comprend les hameaux de Koogheyd et Perwys. La nature du terrain varie suivant les localités : l'argile domine à Voogdy et Arkel; Perwys et Koogheyd sont sablonneux; le sol est marécageux à Atterbeek. Les terres arables ont de douze à quinze pouces de couche végétale. Sept bonniers de tourbières; on en exploite annuellement environ cinquante perches; l'épaisseur moyenne de ce dépôt est de cinq palmes.

AGRICULTURE : Ce terroir produit, année commune, neuf mille rasières de seigle, quatre mille huit cents de froment, quatre mille d'orge, sept mille d'avoine, mille huit cents de sarrasin, mille deux cents de navets et mille sept cents de lin. Fourrages pour la consommation. Pommes de terre, choux, épinards, carottes, navets, pois, fèves et autres légumes. On y recueille une petite quantité de poires, pommes, prunes, cerises et noix. Bois taillis exploités au bout de cinq ans. Ils sont peuplés de chênes, ormes, hêtres, trembles et peupliers du Canada. Fumiers animaux et végétaux, cendres pour engrais. Cent soixante-deux chevaux et quatre-vingt-cinq bœufs employés à l'agriculture. Le recensement de 1829 a donné à la commune : cent soixante-sept chevaux, cinq poulains, mille deux cent quatre-vingt-une bêtes à cornes, deux cent cinquante-quatre veaux, quatre cent treize porcs, deux cent neuf moutons et trente chèvres. Quelques ruches. On pêche fort peu de poissons dans la Nèthe : les teintureries que cette rivière alimente à Lierre altèrent la qualité des eaux. Le menu gibier consiste en un petit nombre de lièvres, perdrix et bécasses. — Beurre et fromage.

POPULATION : Trois mille neuf cent quarante habitans, dont mille neuf cent trente-neuf du sexe masculin et deux mille un du sexe féminin. En 1829, quatre-vingt-dix-neuf décès et cent vingt naissances. Trente mariages par an. Au 1er janvier 1831, on y comptait trois mille neuf cent quatre-vingt-quinze habitans.

HABITATIONS : Cette commune contient trois cent soixante-quinze maisons, la plupart sont bâties en briques, couvertes en ardoises ou tuiles et agglomérées dans le chef-lieu. Il y a une église, une chapelle et deux écoles primaires. On remarque sur la rive droite de la Nèthe l'antique château de Ter-Elst, propriété de M. Hermans; il y a dix à douze ans que d'anciennes mon-

naies en or et en argent, à l'effigie des rois d'Espagne, ont été découvertes dans ce château.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Trente-cinq métiers sont employés à la fabrication des toiles de lin. Filage de lin. Il y a six brasseries et vinaigreries, deux distilleries, une tannerie, une blanchisserie, trois moulins à farine et à drèche, mûs par vent, un pressoir à huile, activé par un manége. Commerce de bois de construction et de chauffage. On exporte des céréales et autres productions agricoles.

FOIRES ET MARCHÉS : Une foire annuelle de huit jours, le 12 octobre, pour chevaux, draps, harnais, et divers objets de ferronnerie et boissellerie; marché hebdomadaire les mardis, où l'on vend du beurre, du fromage et des légumes.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Malines à Lierre traverse la commune; plusieurs chemins vicinaux facilitent les relations; le principal est le Waerloostraet qui aboutit à la chaussée d'Anvers. Ces chemins sont presqu'impraticables en hiver. On passe la Nèthe sur un pont tournant en bois. Il a aussi dix-sept ponceaux ou aqued[illegible] pour l'écoulement des eaux.

DYLE, rivière qui prend sa source dans la province de Brabant, à 2 lieues S. de Genappe; passe à Wavre, à Louvain, à Werchter; arrose Rymenam, dans la province d'Anvers, qu'elle quitte aussitôt à Muysen, dans le Brabant, où elle pénètre de nouveau dans la province d'Anvers, traverse Malines, reçoit la Senne à Battenbroek, et se réunit à la Nèthe pour former le Rupel. Le cours de la Dyle est d'environ vingt lieues, dont six de navigation, depuis la jonction de la Demer, un de ses principaux affluens, jusqu'à l'endroit où elle perd son nom. Son développement dans cette province est de trois lieues et demie. Elle a deux directions, d'abord du S. au N., ensuite du S. E. au N. O. Une partie de ses eaux est dérivée pour alimenter le canal de Louvain, qui commence sous les murs de la ville de ce nom, et va se terminer au confluent de la Dyle et de la Senne, à l'endroit nommé Senne-Gat, près de Rumpst.

E

ECHELPOEL, dépendance de la commune de Bouwel.

EDEGEM OU EDEGHEM, commune du canton et à 2/3 de lieue N. de Contich, de l'arrondissement et à 2 lieues S. d'Anvers.

Elle est bornée au N. par la commune de Mortsel, à l'E. par celle de Hove; elle touche, au S., au territoire de Contich; et, à l'O., à celui d'Aertselaer.

Cette commune n'a point de dépendances.

HYDROGRAPHIE : Parmi les petits cours d'eau qui circulent sur le territoire, on ne cite que le Contichsche-Beek.

SOL : Plaine unie, offrant quelques inégalités au N. O. Les terres arables consistent en une argile sablonneuse, brunâtre, dont la couche végétale a de trois cent trente-huit à trois cent quatre-vingt-[illegible] lignes d'épaisseur. Le sol est très-[illegible]

AGRICULTURE : Année commune, on récolte deux mille six cents rasières de seigle, mille trois cents de froment, [illegible] soixante-quinze d'orge, deux mille [illegible] cents d'avoine et trois mille cinq cents [illegible] pommes de terre. Les fourrages ne suffisent pas à la consommation locale. Pommes de terre, carottes, navets, d'assez bonne qualité. Beaucoup de cerises. On coupe le bois taillis tous les cinq ans, les jeunes chênes pour écorcer de vingt-cinq à trente ans, les chênes de haute futaie de cinquante à soixante, et les trembles de trente à quarante ans. Deux fermes. Une terre donne annuellement deux dépouilles : l'une en céréales et l'autre en carottes ou navets. Cent chevaux et dix bœufs sont employ[illegible]

...ux de l'agriculture. En 1830, il ...nt quatre chevaux, cinq poulains, ... vingt-cinq bêtes à cornes, cin-... -eaux, trente-un porcs, deux mou-... uit chèvres. Quelques lièvres et ... — Beurre.

...ATION : Neuf cent quatre-vingt-... habitans, dont cinq cent dix ... et quatre cent quatre-vingt-sept ... Il y a eu, en 1829, vingt-sept ...es, onze garçons et seize filles; ...s, six du sexe masculin et quatre ... féminin; et sept mariages.

...ATIONS : Deux fermes et cent ...-quatre maisons, dont quatre-vingts ... comprises dans le chef-lieu; elles ...âties en briques et couvertes en ...; celles qui ne font point partie ...age ont la toiture en chaume. Il y ...glise et une école primaire. — Ré-... d'un médecin. On y remarque les ...a de Terlinden et Arendsnest : le ...r est bâti à la moderne; le second ...ne construction antique.

...MERCE ET INDUSTRIE : Il y a quatre ...s à tisser la toile de lin, une bras-... une fabrique de bougies, et un mou-...arine et à drèche mû par vent; deux ...haux ferrans, trois charrons, un ...lier, un tourneur en bois et un van-...

...UTES ET CHEMINS : La grande route ...vers à Bruxelles parcourt la commune. ... chemins vicinaux sont impraticables ...ver à cause de l'humidité du sol.

... DEGHEMSCHE-BEEKE, ruisseau ... forme la limite de Contich avec Ede-...n.

... ECKEREN, commune et chef-lieu de ...on, de l'arrondissement et à 1 lieue ... N. d'Anvers.

...lle est bornée au N. par les communes ... Wustwezel, Calmpthout, Capellen et ...broeck; elle touche, au S., au terri-...e de Merkxem; et, à l'O., à ceux ...ustruweel, Wilmarsdonck et Oorderen.

Cette commune se compose de son chef-...u, situé dans la partie O. du territoire, et de trois autres sections, Hoogboom, Breedestraet et Witvenne.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs filets d'eau prennent leurs sources dans les bruyères des environs, sillonnent la surface de ce territoire et fluent dans l'Escaut.

SOL : Alternativement bas et élevé, en grande partie uni, coupé par des coteaux sur quelques points. Les terres arables se composent d'une argile sablonneuse, d'un rouge-brun-foncé; elles offrent une couche végétale dont la profondeur varie de quatorze à vingt-cinq pouces.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des fèves, du trèfle, de la spergule, des carottes, des navets, du colza et de la chicorée. Fourrages pour la consommation. Pommes, poires, cerises. La majeure partie des prés est située près de la maison de Roosenmoy. On y cultive la garance. Bois taillis, essence de chênes, bouleaux, aunes et sapins. Il s'y trouve aussi un grand nombre d'arbres de haute futaie, tels que chênes, hêtres, ormes, peupliers du Canada; on s'en sert pour les constructions. — Quatre fermes. Mode de culture : les terres argileuses exigent moins d'engrais que celles dans lesquelles le sable domine; elles sont ensemencées en orge, froment, fèves, avoine, colza, et conviennent à la garance. L'avoine, le sarrasin, les pommes de terre et la chicorée sont ordinairement cultivés dans les terrains sablonneux. Il y avait, en 1830, trois cent soixante-seize chevaux, soixante-huit poulains, huit cent cinquante-sept bêtes à cornes, quatre cent vingt-deux veaux, quatre cent trente porcs, trois cent cinquante moutons, cent dix chèvres. M. Kannekens de Veltwyk possède un superbe troupeau de mérinos. On y élève des abeilles. — Lièvres, lapins, perdrix, cailles et bécasses, en petit nombre. — Laine, beurre et cire.

POPULATION : Trois mille huit cent trente-sept habitans.

HABITATIONS : Quatre fermes et six cent dix-huit maisons, bâties en briques, couvertes en pannes ou en paille; le chef-lieu

en contient environ quatre-vingt-dix. Il y a deux églises, une chapelle, une maison communale, deux écoles primaires, un pensionnat de garçons, une société de musique et une société de représentations théâtrales. — Résidence d'un médecin, d'un chirurgien et d'un pharmacien. Le château de Veltwyk appartient à M. Kannekens : c'est un antique manoir flanqué de tours, percé de meurtrières et entouré de larges fossés. On y remarque les maisons de campagne de MM. F. Moretus, Pauwelaert-Vermoelen et Van den Berghe-Moretus.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune possède un établissement pour le moulinage de la soie; quinze métiers à tisser la toile, dix fabriques de chicorée, cinq brasseries, une tannerie, un moulin à vent pour farine et quatre moulins à bras pour monder l'orge. On exporte les soies doublées, les céréales, la chicorée et la garance.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient une foire le 1er mai; on y vend des porcs et des instrumens aratoires.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Berg-op-Zoom passe à quelque distance et à l'E. N. E. du chef-lieu. On y trouve plusieurs chemins vicinaux; le principal, connu sous le nom de Polder-Weg, conduit à Anvers. Les chemins sont en général très-mauvais pendant l'hiver. Une grande partie de l'intérieur de la commune est pavée.

HISTOIRE : En 1703, le baron Obdam, général hollandais, ayant voulu rompre les lignes françaises échelonnées à Anvers, fut complètement défait près d'Eeckeren par le maréchal Boufflers et le marquis de Bedmar, qui forcèrent les Hollandais à se retirer sous Lillo.

ANTIQUITÉS : Sur une petite éminence on montre encore les vestiges d'une maison de campagne qui a été habitée par le célèbre Rubens.

EEL (DEN), dépendance de la commune de Raevels.

EGGERSEEL, dépendance de la commune de Bouchout.

ELSACKER, dépendance de la commune de Meerle.

ELSHOUT, dépendance de la commune de Schooten.

ELSOM, dépendance de la commune de Gheel.

EMBLEHEM, commune du canton et à 1 lieue 3/4 S. S. O. de Santhoven, de l'arrondissement et à 3 lieues 3/4 E. d'Anvers.

Les communes limitrophes sont Brochem, Nylen, Kessel et Lierre.

Elle se compose de son chef-lieu et des hameaux de Allierscheheyde, Litsenarheyde et Venne.

HYDROGRAPHIE : Le territoire de cette commune est arrosé par la Petite-Nèthe et les ruisseaux de Bechelbeke et Bollake. Ces cours d'eau servent à l'irrigation des prés. Une partie de la surface est entrecoupée de marais.

SOL : Terrain généralement sablonneux, en partie rocailleux, incliné vers la Nèthe. Les terres arables offrent une couche d'humus noirâtre, d'un pied environ d'épaisseur, assise sur un sable léger, brunâtre.

AGRICULTURE : On évalue la quantité de grains et graines récoltés à : sept cent cinquante rasières de froment, trois mille de seigle, neuf cents d'avoine, quatre cent vingt de sarrasin, quatre cents de colza et trente-six de graines de lin. Fourrages pour la consommation locale. On recueille une assez grande quantité de pommes, poires, prunes, cerises et abricots. Bois de chênes et peupliers. Après la fumure, les terres sont ensemencées successivement en froment, seigle, navets et carottes, avoine, sarrasin. Cinquante-six chevaux, trente-deux bœufs et sept taureaux pour les travaux de l'agriculture. On y comptait en 1830, cinquante-six chevaux, deux poulains, trois cent trente-deux bêtes à cornes, cinquante-trois veaux, quatre-vingts porcs. — Lièvres, perdrix, cailles, bécasses en petit nombre. Les divers cours d'eau nourrissent des anguilles, des carpes et des brochets. — Beurre et fromage.

POPULATION : Huit cent vingt-quatre habitans. Il y a eu, en 1829, vingt-cinq

ŧcès, vingt-huit naissances et treize ma-
ages.

HABITATIONS : Cette commune contient ingt fermes et cent maisons construites ı briques et argile, et disséminées. Il y a ne église, deux chapelles et une école rimaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une raf-aerie de sel, une fabrique de cierges, un oulin à farine mû par vent, un moulin briser les tourteaux de lin, un moulin drèche et un pressoir à huile, activés ır manége. L'excédant de la consomma-on en grains, légumes, beurre et autres ·oductions agricoles est vendu aux mar-ıés d'Anvers et de Lierre.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est aversée par les chemins de Lierre à urnhout, à Ranst et à Broechem; ils sont ·aticables en toutes saisons, sauf celui de ierre à Ranst que l'on exploite difficile-ent en hiver. — Un pont en pierre.

ENSSELS, dépendance de la commune : Noorderwyck.

ERTBRANT, dépendance de la com-ıune de Cappellen; elle formait autrefois ıe commune à part sous le nom de oevenen.

ESAERT, dépendance de la commune : Moll.

ESCAUT, *Schelde*, SCALDIS, fleuve ıi a sa source en France, dans le dépar-ment de l'Aisne, arrondissement de Saint-uentin, canton et à 1/2 lieue S. E. du ıstelet, près de l'ancienne abbaye du ont-Saint-Martin. Il dirige d'abord son urs du S. E. au N. O., arrose le Caste-t, s'approche du canal de Saint-Quentin, ınt il longe le bord oriental jusqu'à Cam-ai, dans le département du Nord, où il çoit ce canal qui le fait communiquer ec la Somme; il baigne ensuite les murs : Bouchain, de Valenciennes, de Condé, entre dans la Belgique immédiatement ırès son confluent avec la Scarpe; il ar-se la partie occidentale de la province de ainaut, en passant par Laplaigne, Hol-in, Antoing, Tournay, Esquelmes, Hé-ınes, où il sert de limite à la province de Hainaut et à celle de Flandre-Occidentale; sépare ensuite cette dernière de la Flandre-Orientale, coule au N. E., par Audenaerde, Gavre, Gand; d'où changeant brusque-ment de direction de l'O. à l'E. il baigne Wetteren, Dendermonde ou Termonde; forme ensuite une partie de la limite entre la province de Flandre-Orientale et celle d'Anvers, en baignant par sa rive gauche, Tamise, Rupelmonde, les forts de la Tête-de-Flandre, Sainte-Marie, de la Perle, Liefkenshoek, et la commune du Doel, dans la Flandre-Orientale; les communes de Saint-Amands, Mariekerke, Weert, Bornheim, Anvers, les forts du Nord, Saint-Philippe, de La Croix et Lillo, dans la province d'Anvers. Parvenu près du fort de Bath, un peu au-dessous de Zand-vliet, ce fleuve se divise en deux branches très-considérables : la plus méridionale qui prend le nom d'Escaut-Occidental, (*Hond* ou *Wester-Schelde*), se dirige vers l'O., à travers le Sud de la Zélande, en séparant les îles de Zuid-Beveland et Walcheren de celles de Hulst, Axel, Oostbourg et Cas-sandria, entourées et entrecoupées de ca-naux formés par ce fleuve, et se jette dans la mer du Nord par une vaste embouchure, au-dessous de Flessingue, et au S. de West-Kapelle. L'autre branche, appelée Escaut-Oriental (*Ooster-Schelde*), coule d'abord au N. E., sur la limite de la Zélande et du Brabant-Septentrional, se porte ensuite vers l'O. N. O., dans le N. de la première de ces provinces, entre les îles de Tholen, Duiveland, et Schouwen, et celles de Zuid-Beveland et Noord-Beveland, et se rend également dans la mer du Nord, à 5 lieues N. N. E. de l'embouchure de l'Escaut-occi-dental. Cette dernière branche communi-que au bras le plus méridional de la Meuse, par divers canaux naturels, dont les plus considérables sont l'Eendracht et le Masgat-naar-de-Zype; elle est réunie à l'Escaut-Occidental, au moyen du passage de Sloe, qui se partage en deux détroits princi-paux, le Zuid-Vliet ou Zand-Kreek et le Veersche-Gat. Depuis sa source jus-qu'à Gand, l'Escaut se dirige générale-

ment du S. S. O. au N. N. E.; de Gand à Termonde, il flue à l'E.; de Termonde à Anvers, il court vers l'E. N. E.; d'Anvers au point où il se divise, il coule au N. O.

Le cours de l'Escaut est de quatre-vingt-six lieues, dont treize environ pour chacune des deux branches que nous avons décrites. Son développement dans la province d'Anvers est de onze lieues.

Ce beau fleuve a deux cents mètres de large à Termonde, quatre cent cinquante mètres à Anvers, 2 lieues 1/2 à l'embouchure de l'Escaut-Oriental, et 3 lieues 1/2 à celle de l'Escaut-Occidental. La profondeur moyenne de ses eaux dans les passes à Anvers, est de dix mètres à la marée la plus basse, à l'époque de l'équinoxe; sur plusieurs points, le long du port, il y a jusqu'à quinze mètres d'eau (quarante-cinq pieds). La marée y monte de cinq mètres.

Les eaux de l'Escaut sont salées jusqu'au fort Lillo, à vingt-cinq lieues de son embouchure. Devant Anvers elles sont douces, mais trop chargées de vase pour qu'elles puissent être potables.

Le courant du flot à marée montante, est de trois nœuds [1] à l'heure dans les grandes mers, et d'un nœud et demi dans les mortes eaux.

La marée se fait sentir jusqu'à Gand, et parcourt plus de vingt myriamètres (quarante lieues) depuis son embouchure. Le pays qui borde ce fleuve, étant découvert, l'effet des vents, sous le rapport des marées, est très-sensible, et ceux du N. O. peuvent donner jusqu'à un mètre et trente-deux centimètres (trois à quatre pieds) d'eau, lorsqu'ils concourent avec la marée.

Le bassin de ce fleuve n'est circonscrit que par des hauteurs presque insensibles, qui se rattachent aux Ardennes. Sa longueur est de quarante-quatre lieues, et sa plus grande largeur de trente-quatre lieues.

Les affluens navigables de l'Escaut sont, par sa rive gauche, la Scarpe, la Lys, et la Durme, et par sa rive droite, le Dender et le Rupel, grossi de la Dyle et de la Nèthe, également navigables.

L'Escaut a soixante-dix-huit lieues de navigation depuis Cambrai jusqu'à la mer. Cette navigation est difficile et dangereuse aux embouchures du fleuve, à cause des grands bancs de sable qui les obstruent. Des bateaux de diverses grandeurs naviguent sur la partie supérieure; on voit sur la partie inférieure de petits bâtimens marchands, dont les plus gros ne dépassent pas Audenaerde. En 1811 ou 1812, des vaisseaux de guerre venant de Flessingue, remontèrent l'Escaut et vinrent se réfugier dans le Rupel, un de ses affluens.

[1] Trois nœuds représentent une lieue marine de deux mille huit cent cinquante-deux toises.

ESCAUT (VIEIL), étang situé entre Veert et Bornhem; il communique avec l'Escaut au moyen d'une écluse à sas construite dans la grande digue des polders d'Hingène, Bornhem et Veert. Cet étang, qui est une ancienne branche de l'Escaut, a plus d'une lieue de long. Il est navigable pour des petits bateaux et appartient à M. le comte de Marnix.

ESSCHEN, commune du canton et à 4 lieues 1/2 N. O. de Brecht, de l'arrondissement et à 7 lieues 1/4 N. d'Anvers.

Elle est bornée au N. et à l'E. par les communes de Wouw, Roosendael et Groot-Zundert (Brabant-Septentrional); elle touche au S. et à l'O., au territoire de Calmpthout.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Wildert, Moerkant et Groot et Kleyn Hoorendonck.

HYDROGRAPHIE : L'Aa arrose la commune en serpentant du S. au N.; son lit est souvent à sec en été.

SOL : Entrecoupé de dunes et de bruyères. Les terres labourables sont à proximité du chef-lieu et des hameaux; elles offrent une couche d'humus de six à treize pouces d'épaisseur qui recouvre un fond de sable. On y trouve quelques tourbières d'une étendue de quatre bonniers, à l'endroit nommé *Nol*.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du seigle, de l'avoine, du sarrasin, du trèfle, des navets, des pommes de terre. Les pra

es sont situées au bord de l'Aa qui les rtilise. Pâturages entourés de terres la- ›urables ; on les cultive tous les quatre à nq ans. Bois taillis, essence de chênes, ines et bouleaux, dont la coupe se fait de nq à six ans. Il y a de belles sapinières. : sol est généralement très-ingrat, les rties les mieux cultivées sont celles qui ›isinent les habitations. Cent cinquante- uf fermes. Il y avait, en 1830, cent atre-vingts chevaux, quinze poulains, it cent soixante bêtes à cornes, quatre it treize veaux et deux cent trente-sept 'cs.

ᴘᴏᴘᴜʟᴀᴛɪᴏɴ : Deux mille quarante ha- ins.

ᴀʙɪᴛᴀᴛɪᴏɴs : Cent cinquante-neuf fer- ; et quatre-vingt-douze maisons, dont ante-quinze environ sont assez bien bâ- et agglomérées dans le chef-lieu. Il y a église, une maison communale, une e primaire, et une société de musique ésidence d'un médecin et d'un chirur- .

ᴏᴍᴍᴇʀᴄᴇ ᴇᴛ ɪɴᴅᴜsᴛʀɪᴇ : Il y a une ique de draps, trois brasseries, deux ieries, deux moulins à farine, mûs par , quatre moulins à moudre l'orge, par bras ; trois maréchaux ferrans, charrons et deux tonneliers.

ᴜᴛᴇs ᴇᴛ ᴄʜᴇᴍɪɴs : Cinq chemins vi- ix communiquent avec les territoires rophes.

'CKENVLIET, dépendance de la nune de Hingène.

'CKENVLIET (L'), rivière formée de branches principales qui prennent sources dans les polders et dans la ice de Brabant, et se réunissent non le Puers. Cette rivière court vers le et va se joindre au Rupel, vis-à-vis :l, après un cours d'environ 1 lieue ins la province d'Anvers. La marée t sentir à une assez grande distance. st navigable jusqu'à Puers.

NDHOVEN, dépendance de la com- de Brecht.

EYNT, dépendance de la commune de Meir.

EYNTHOUT, commune du canton et à 1 lieue 2/3 E. de Westerloo, de l'arrondissement et à 6 lieues 1/2 S. de Turnhout, et à 10 lieues 3/4 E. du chef-lieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et des hameaux de Saint-Bavon et Eynthout-ham.

ʜʏᴅʀᴏɢʀᴀᴘʜɪᴇ : Ce territoire est arrosé par le Beek et le Laek ; ces cours d'eau limitent la commune sur tous les points excepté à l'E.

sᴏʟ : Terrain inégal et varié dans sa composition : il y a des parties qui sont sablonneuses, légères et rocailleuses ; d'autres offrent une argile humide. Les terres arables ont quatorze pouces de couche végétale.

ᴀɢʀɪᴄᴜʟᴛᴜʀᴇ : Ce terroir produit un peu de froment, du seigle, de l'orge d'été, de l'avoine, du sarrasin, du trèfle, de la spergule et des pommes de terre. Deux cents bonniers de prairies ; vingt-quatre de pâturages ; quatre-vingts de taillis ; quarante-quatre de bois de sapins. Le recensement de 1829 donne à cette commune : quarante-neuf chevaux, huit poulains, quatre cent onze bêtes à cornes, cinquante-trois veaux, cinquante-un porcs, quatre-vingt-douze moutons et onze chèvres.

ᴘᴏᴘᴜʟᴀᴛɪᴏɴ : Sept cent quarante-deux habitans.

ʜᴀʙɪᴛᴀᴛɪᴏɴs : Cette commune renferme cent trois maisons, une église, deux chapelles, une maison communale et une école primaire.

ᴄᴏᴍᴍᴇʀᴄᴇ ᴇᴛ ɪɴᴅᴜsᴛʀɪᴇ : Il y a une briqueterie et un moulin à blé, mû par vent.

ғᴏɪʀᴇs ᴇᴛ ᴍᴀʀᴄʜés : Une foire par année, à la saint Remy.

ʀᴏᴜᴛᴇs ᴇᴛ ᴄʜᴇᴍɪɴs : On n'y trouve que des chemins vicinaux. — Sept ponts en bois.

EYNTHOUTHAM, dépendance de la commune d'Eynthout.

F

FORTUYN-BEEK, ruisseau qui arrose la commune de Brasschaet.

G

GAMMEL, dépendance de la commune de Rykevorsel.

GANGELBERG, dépendance de la commune de Berlaer.

GEBERGSTE, dépendance de la commune de Meerhout.

GELIND, dépendance de la commune de Westerloo.

GENELAER, dépendance de la commune de Meerhout.

GENENBROEK, dépendance de la commune de Meerhout.

GENEPAS, dépendance de la commune de Meerhout.

GERHAGEN, dépendance de la commune d'Oolen.

GERHEEZE, dépendance de la commune d'Oolen.

GERHESE, dépendance de la commune d'Herenthals.

GERHEYDEN, dépendance de la commune de Baelen.

GERHEYDEN, dépendance de la commune d'Oolen.

GERHEYDEN, dépendance de la commune d'Olmen.

GERMEER, dépendance de la commune d'Olmen.

GERVOIRT, dépendance de la commune d'Olmen.

GESTEL ou GHESTEL, commune du canton et à 1 lieue 2/3 E. de Lierre, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 N. E. de Malines, et à 5 lieues 1/3 E. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Kessel, au N. E. par celle de Bevel, à l'E. par le territoire d'Itegem, au S. par celui de Berlaer, et à l'O. par les communes de Berlaer et Kessel.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé près de la Grande-Nèthe, et du hameau d'Achterhoek.

HYDROGRAPHIE : La Grande-Nèthe, large de douze mètres, traverse le territoire de l'E. à l'O. Le Ghestelbeek ou Berlaerbeek sépare cette commune de celle de Berlaer, et flue dans la Grande-Nèthe. Ces cours d'eau inondent les prairies périodiquement. La rivière est navigable pour de petits bateaux chargés de charbon, de chaux, de briques et d'écorces. Il y a quatre étangs d'une contenance totale d'un bonnier quatre-vingt-dix perches.

SOL : Terrain généralement sablonneux; élevé, à l'exception de l'Achterhoek, dont le sol est bas et uni. La couche végétale a de douze à quinze pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On y récolte par année mille rasières de seigle, cent de froment, trois cent vingt de sarrasin, quatre-vingt-dix d'orge, trois cent cinquante d'avoine. Foin, trèfle, carottes, navets. Vingt-cinq rasières de pommes, dix de poires, deux cent dix de cerises, deux cents abricots, deux cents brignoles, cent pêches, dix livres de mûres, soixante-dix de groseilles. Il y a quelques parcelles de bois taillis; la futaie offre de beaux bois de construction tels que chênes et hêtres. Il s'y trouve aussi des sapins, des trembles et des peupliers du Canada. On coupe les taillis tous les cinq ans. Sept fermes. Mode de culture : en novembre, la terre est ensemencée de froment, seigle ou orge d'hiver mêlés de carottes; en mai, on sème du sarrasin et de l'avoine avec du trèfle. Dix-sept chevaux, quatre poulains, quatre-vingt-neuf bêtes à cornes, dix-sept veaux, cinquante porcs, vingt-cinq moutons et dix chèvres. On y élève des abeilles; quelques lièvres et perdrix; beaucoup de cailles, becas-

t canards. La pêche fournit des brochets, les carpes, des tanches, des brêmes, des blettes, des perches et des anguilles. — Beurre excellent, peu de miel.

POPULATION : Deux cents habitans dont ent trois du sexe masculin et quatre-ingt-dix-sept du sexe féminin. En 1829, leux décès et deux naissances. Un mariage ous les ans.

HABITATIONS : Sept fermes et trente maions; les habitations comprises dans le hef-lieu sont bâties en briques et couvertes n tuiles. Il y a une église. Les deux maions de campagne, connues sous les noms le Gestelhof et Ramynhof, appartiennent M. Legrelle d'Anvers.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Filage de lin t tisseranderie de toiles de ménage. Il s'y ait un commerce assez important d'écorces, ois de chauffage, chaux et houille qu'on ransporte par la Grande-Nèthe.

ROUTES ET CHEMINS : Deux chemins vicinaux communiquent avec Berlaer et Heenthout; on peut les exploiter en toutes aisons. Il y a deux bacs sur la rivière; 'un est établi au Broecht, à la limite de a commune vers Kessel; on trouve l'autre ion loin de Ramynhof, vers Bevel.

GESTEL, dépendance de la commune le Meerhout.

GESTEL, dépendance de la commune e Meir.

GESTEL-BEEK ou BERLAERBEEK, uisseau qui arrose les communes de Gesel et Berlaer, et se perd dans la Grande-Nèthe.

GHEEL, commune du canton et à 2 ieues 1/3 O. de Moll, de l'arrondissement t à 5 lieues S. de Turnhout, et à 10 ieues 1/2 E. du chef-lieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et des ameaux de Aert, Hadschot, Kivermont, Belt, Haer, Winklom, Steelen, Liesel, Hasenhout, Zammel, Oosterloo, Poeyel, Larum, Rauwel-koren, Elsom et Holven.

HYDROGRAPHIE : Le territoire de Gheel st arrosé par la Grande-Nèthe et par le Moll-Nèthe qui vient se réunir à celle-ci un peu au S. du chef-lieu.

SOL : Surface unie, légèrement inclinée vers les cours d'eau. La terre végétale offre un sable gris, d'un pied et demi de profondeur, assis sur un sable argileux. Les bruyères occupent une superficie de trois mille cinq cent trente bonniers.

AGRICULTURE : Le terroir produit principalement du seigle, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin, de la spergule, des carottes, des navets et des pommes de terre. Une espèce d'avoine légère nommée *heve* y est cultivée avec succès. Il y a de vastes prairies et pâturages : les fourrages sont consommés sur les lieux. Quand, pour se rendre à Gheel, on quitte Herenthals, on traverse le canal de ce nom. Le fond en est sec et recèle une grande quantité de pilulaire. Sur ses bords serpentent le *lycopodium clavatum*, le *salix depressa* et la *polygala vulgaris*, plus rare dans ce pays que la nature du terrain ne le ferait présumer. A gauche et au-delà du canal, on ne découvre qu'une grande plaine de sable bornée dans le lointain par les collines nues de Casterlé; à la droite est une vaste bruyère qui se dirige obliquement vers Gheel, et à l'extrémité de laquelle apparaissent comme des fanaux les clochers de Laerm et d'Elsom. A une distance d'environ une lieue d'Herenthals, se montrent des flaques d'eau çà et là. Du milieu des herbes qui les entourent s'élèvent dans le mois de juillet, à l'approche du voyageur le chevalier aux pieds rouges, *totanus calidris* (Bechst), et un autre échassier qui pourrait bien être le *vanellus squatarola* (Cuv.). Le *nenuphar* blanc, quelques pieds clair-semés du *myrica gale*, et dans les lieux marécageux la *littorella lacustris*, le *juncus tenuis*, le *juncus lampocarpos*, et cette variété de l'*isolepis fluitans* à laquelle Decandolle a donné l'épithète de *brevicaulis*, y forment une végétation d'un aspect très-riant. Le pays que l'on parcourt pour aller de Gheel à Eynthout étant plus bas, les tourbières spongieuses, que les habitans appellent *quaggen*, y deviennent plus fréquentes, surtout à la hauteur du hameau de Wildert. Ici se

présente une végétation toute différente et qui rappelle de prime abord la flore des prairies basses de Willebroek sur le canal de Bruxelles. Aussi y trouve-t-on la *mentha rubra* (Sm.), les *ranunculus sceleratus* et *lingua*, le *calla palustris*, le *sium latifolium*, la *cicuta virosa*, la *larbrœa aquatica*, le *comarum rubrum*, le *rumex hydrolapathum* etc.—Le recensement de 1829 donne à cette commune : quatre cent deux chevaux, quarante-huit poulains, deux mille cent soixante-onze bêtes à cornes, neuf cent soixante veaux, neuf cent soixante-dix porcs, mille deux cents moutons, trois cent cinquante chèvres.

POPULATION : Sept mille trente-huit habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu comprend deux cent soixante-seize maisons agglomérées ; sept cent quatre-vingt-douze sont disséminées sur divers points de la surface. Il y a quatre églises, la principale est dédiée à sainte Dymphe ; elle a été bâtie vers le commencement du onzième siècle ; sept chapelles, une maison communale, une école latine et sept écoles primaires. — Résidence de deux notaires, de six médecins, de trois pharmaciens et de deux artistes vétérinaires.

De temps immémorial la commune de Gheel renferme une colonie d'insensés. L'origine de ce singulier dépôt est entièrement inconnue. On présume que, dans le principe, les aliénés étaient réunis dans un établissement placé sous l'invocation de sainte Dymphe. Aujourd'hui ces infortunés sont répartis chez les cultivateurs. La plupart des villes environnantes, au lieu de tenir les aliénés indigens renfermés dans un hospice, les envoient à Gheel. On paie de six à cent florins de pension annuelle par tête. Les personnes moyennées affectent jusqu'à une somme de trois cents florins, indépendamment des frais de vêtement, à l'entretien des individus qu'elles confient aux soins des habitans de cette commune. Le nombre des aliénés est aujourd'hui de cent soixante-dix à cent quatre-vingts. A leur arrivée à Gheel ils sont d'abord déposés dans une pièce attenante à l'église où un ecclésiastique fait des prières et leur donne les consolations de la religion ; on les répartit ensuite chez les cultivateurs, qui, quoique la pension soit très-modique, les recherchent et en prennent le plus grand soin. L'habitude qu'ont ces cultivateurs de vivre avec des aliénés est cause qu'ils ont bientôt étudié et connu leur genre de folie et qu'ensuite ils les conduisent avec facilité ; aussi n'est-il pas rare de voir ceux qui étaient furieux lorsqu'on les a amenés, devenir dociles et ne se porter à aucun excès. On commence par leur accorder autant de liberté que leur état le permet : leurs chaînes et tout ce qui peut entraver l'exercice de leurs facultés physiques sont enlevées, en observant toutefois les précautions qu'exige le genre de folie dont ils sont atteints. Il n'est presque point de cultivateur qui n'ait un et souvent plusieurs aliénés chez lui ; ces malheureux semblent être avec leurs hôtes comme en famille ; ils mangent avec eux et sont, presque sans exception, d'une grande docilité : il n'y a, pour ainsi dire, pas d'exemple qu'un aliéné se soit porté au moindre excès ; on en connaît qui depuis plus de vingt ans sont dans la même ferme sans avoir jamais manifesté le désir de la quitter ni témoigné de l'aversion pour les travaux agricoles, auxquels on les occupe, sans toutefois les violenter. Chaque ville dont les hospices envoient ses aliénés à Gheel, y entretient un ou plusieurs préposés, chargé de les surveiller et de s'assurer si les cultivateurs chez lesquels on les a placés, remplissent tous les devoirs qui leur sont imposés ; mais il est extrêmement rare que l'on ait la moindre plainte à faire à cet égard. Cela est porté à un tel point qu'un fermier qui manquerait d'égards ou maltraiterait un de ces malheureux serait en quelque sorte flétri dans l'opinion de tous les habitans de la commune et on lui retirerait l'aliéné confié à ses soins, ce qui serait pour lui la plus grande punition qu'on pût lui infliger.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a neuf

briques de drap, deux fabriques de cha-
aux, cinq fabriques de chandelles, qua-
e fabriques de cierges, trois teintureries
ı bleu, trois corderies, sept tanneries,
ux tisseranderies, une brasserie, une
stillerie, une blanchisserie de cire, une
iqueterie, cinq moulins à farine, un à
n et un pressoir à huile; trois horlogers,
ıatorze maréchaux ferrans, trois chau-
onniers, dix charrons, douze tonneliers,
ıatre tourneurs en bois, un vannier. Il
r fait un grand commerce de beurre.

FOIRES ET MARCHÉS : Une foire annuelle
r tient le samedi avant le dimanche des
ımeaux. Un marché au beurre et aux
aps tous les samedis. Il s'y vend quel-
ıefois plus de trois mille kilogrammes de
urre.

ROUTES ET CHEMINS : Les communica-
ıns sont très-difficiles en hiver; il n'y a
e des chemins vicinaux. — Onze ponts.

GIERLE, commune du canton, de l'ar-
ndissement et à 2 lieues 1/2 S. O. de
ırnhout, et à 8 lieues 1/4 E. du chef-
u de la province.

Elle est bornée au N. par les communes
Beerse et Vorselaer, à l'E. par celle de
elen; elle touche au S., au territoire
Lille; et, à l'O., à ceux de Beerse et
lle.

Cette commune se compose de son chef-
u et du hameau de Royen.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par la
ande-Aa, l'Alle-beek et le Kleyn-beek;
ı cours d'eau fertilisent la majeure par-
des prés. Il y a quelques petits étangs.

SOL : Assez inégal, entrecoupé de co-
ux plus ou moins rapides et de dunes.
terrain est généralement sablonneux.
surface arable offre une terre brunâtre,
ise sur un sol de couleur jaunâtre. Les
ateurs sont sèches, graveleuses et peu
ıductives; le sol s'améliore à mesure que
ı descend vers la plaine.

AGRICULTURE : Les productions du sol
ısistent en froment, seigle, avoine,
n, spergule (*spurrie*), pommes de terre
navets. Il y a de belles prairies dans le
sin de la Grande-Aa. La plupart des pâturages s'étendent sur le penchant des coteaux. Jardins potagers cultivés en légumes et arbres fruitiers, contigus aux habitations. Bois taillis, essence de chênes et aunes; leur coupe a lieu tous les sept ans. Parmi les sapinières, on remarque celle de Groothout-Bosch ou Giels-Bosch; ce bois; qui occupe la moitié du territoire, est la propriété de M. le comte Denis Lalon. On exploite les terres labourables en petite tenue. Il y avait dans cette commune, en 1830, soixante-neuf chevaux, trois cent cinq bêtes à cornes, quatre-vingt-dix veaux, vingt-cinq porcs et vingt-huit chèvres. — Beurre, fromage.

POPULATION : Neuf cent quarante habitans.

HABITATIONS : Cette commune comprend soixante-treize maisons., quatre-vingt-sept fermes, une église, une chapelle et une école primaire. — Résidence d'un chirurgien et d'un artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une fabrique de bougies, deux brasseries, une tannerie, un moulin à farine et à drèche et un pressoir à huile, mûs par un manége; trois maréchaux ferrans, deux charrons, un tonnelier et un cordier.

ROUTES ET CHEMINS : Le chemin de Turnhout à Herenthals traverse le chef-lieu et le hameau de Royen.

GINDERBUYTEN, dépendance de la commune de Moll.

GOOR, dépendance de la commune de Casterlé.

GOORKANT, dépendance de la commune de Kessel.

GOORKANT, dépendance de la commune de Nylen.

GOORLOOP, affluent de la Grande-Nèthe; il arrose la commune de Hulshout.

GOORLOOPBEEK, affluent de la Grande-Nèthe; il arrose la commune d'Iteghem.

GOORLOOP-BEEK, ruisseau qui arrose la commune de Wiekevorst et se perd dans le Wynpe.

GRACK, ruisseau qui arrose la commune d'Hulshout.

GRAVENWEZEL (S'), commune du canton et à 2 lieues 1/4 O. N. O. de Santhoven, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 E. N. E. d'Anvers.

Les communes limitrophes sont Schooten, Saint-Job-in-'t-Goor, Schilde et Wyneghem.

Elle n'a point de dépendance.

HYDROGRAPHIE : Deux cours d'eau sillonnent le territoire, le Petit-Schyn et le Schidsche-en-Wezelsche-Beek; ils fertilisent les prés riverains.

SOL : Ce territoire présente une plaine sablonneuse, assez élevée. Le sol, en général, consiste en un sable léger, brunâtre, recouvert, dans les parties arables, par une couche d'humus noirâtre d'un pied de profondeur. Il s'y trouve deux cent quarante arpens de Bruyères.

AGRICULTURE : Année commune on récolte, trois mille rasières de seigle, quarante-huit de froment, vingt d'orge, sept cent soixante-quinze d'avoine, quatre cent quatre-vingts de sarrasin, douze de pois et fèves, deux mille cent douze de pommes de terre. Fourrages tels que foin, trèfle, carottes et navets, en assez grande quantité. Le produit des fruits est de cinquante rasières de pommes, huit de poires, une d'abricots, mille de cerises : le tout pour la consommation locale. Il y a beaucoup de bois de sapins : on les exploite à l'âge de cinquante à soixante-dix ans pour les employer aux constructions. Chênes et hêtres sur futaie; les derniers sont en fort petit nombre. On coupe les taillis tous les cinq ans. Cinquante-une fermes. Les terres arables sont généralement bien cultivées : on ensemence les parties élevées en seigle; le froment ne réussit que dans les terrains humides. On laboure les terres avec des chevaux, des taureaux et des bœufs. En 1830, la commune comptait : trente-trois chevaux, quatre poulains, deux cent une bêtes à cornes, quatre-vingt-un veaux, quarante porcs, six moutons, vingt-cinq chèvres. On y élève très-peu d'abeilles. Le menu gibier y est assez nombreux : il consiste en lièvres, lapins, perdrix, bécasses et canards. Les cours d'eau fournissent des carpes, brochets, tanches, etc.

POPULATION : Sept cent quatre-vingt-quatorze habitans, dont trois cent quatre-vingt-sept du sexe masculin et quatre cent sept du sexe féminin. Il y a eu, en 1829, vingt-sept décès, trente naissances et [illegible] mariages.

HABITATIONS : Cette commune contient cinquante-une fermes et quatre-vingt-dix-neuf maisons construites en briques et couvertes en paille pour la majeure partie : quelques-unes ont la toiture en ardoises. Il y a une église et une école primaire. On y remarque trois maisons de campagne; elles appartiennent à MM. Gillis-Roose, De Wael-Cambier et De Caters De Potter.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une fabrique de cierges, une brasserie, un moulin à blé et un moulin à drèche, mûs par vent, un moulin à gruau, activé par bras; un fabricant de rouets à filer, un maréchal-ferrant, un charron et un tonnelier. — Commerce de céréales et bestiaux.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs chemins vicinaux facilitent les relations avec Wyneghem, Schooten, Saint-Job-in-'t-Goor et Schilde. — Quatre ponts en pierre.

GROBBENDONCK, commune du canton et à 1 lieue 3/4 O. de Herenthals, de l'arrondissement et à 5 lieues 3/4 S. O. de Turnhout, et à 5 lieues 3/4 E. du chef-lieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et des hameaux de Meir-en-Throon, Hofeyne, Eysterlé et Boschoven.

HYDROGRAPHIE : Le territoire de cette commune est arrosé par la Petite-Nèthe et l'Aa.

AGRICULTURE : Les céréales et les plantes fourragères sont les principales productions du sol. On y compte vingt-trois fermes. Il y avait, en 1830, soixante chevaux, six poulains, trois cent une bêtes à cornes, quatre-vingt-sept veaux, cent cinquante-deux porcs, quatre cent sept moutons et quatre-vingt-cinq chèvres.

POPULATION : Neuf cent cinquante-six habitans.

HABITATIONS : Il y a vingt-trois fermes

…pt maisons, une église, une maison …unale et une école primaire. — Ré… e d'un notaire et d'un artiste vétéri… Entre l'Aa et la Petite-Nèthe, on …que les restes d'un ancien château qui …ient au duc d'Ursel.

…MERCE ET INDUSTRIE : Une fabrique … rges, une raffinerie de sel, deux cor…, une brasserie, un moulin à blé, …oulin à drèche et un moulin à …, mûs par eau; deux maréchaux fer… un chaudronnier, trois charrons, un … lier. — Commerce de bois et grains.

…TES ET CHEMINS : Il n'y a que des … ns vicinaux. — Trois ponts en pierre … ux en bois.

GROENENHOEK, dépendance de la commune de Berchem.

GROENSTRAET, dépendance de la commune de Morkhoven.

GROENWEG, dépendance de la commune d'Iteghem.

GROOTE-BANEN-ZOU-ZYDE, dépendance de la commune de Rykervorsel.

GROOTE-EYSSEL, dépendance de la commune de Meerle.

GROOTE-LACK, ruisseau qui arrose la commune de Veerle.

GROOTE-REES, dépendance de la commune de Casterlé.

GROOTLOO, dépendance de la commune de Schreek.

H

…ADSCHOT, dépendance de la com… de Gheel.

…AENVEN, dépendance de la com… e de Veerle.

…ALFWEG, dépendance de la com… e de Meerhout.

…ALLAER, dépendance de la com… e de Heyst-op-den-Berg.

…ALLE, commune du canton et à 3/4 … eue N. de Santhoven, de l'arrondisse… t et à 4 lieues 1/4 E. d'Anvers.

…es communes limitrophes sont Oelegem, …ilde, Brecht, Zoersel et Santhoven.

…lle est divisée en trois sections, Ho…id, Pitinckx et T'Stikkers.

…YDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé … le Halschebeek, affluent du Schyn. … Tappelbeek limite la commune avec …nthoven. Ces cours d'eau servent à l'irri…ion des prés.

…SOL : Ce terroir est généralement sa…nneux et composé de bruyères dont une …tie est plantée en bois de sapins. La …uche végétale a sur quelques points … pied d'épaisseur; elle recouvre un fond …lonneux, de couleur brunâtre.

AGRICULTURE : La partie arable de ce …roir produit annuellement environ cent …tières de froment, trois mille deux cent vingt-cinq de seigle, cent cinquante d'orge, cent quarante d'avoine, cent vingt de sarrasin, soixante-quinze de colza et neuf cent de pommes de terre. Trèfles, spergule, carottes, navets, d'une qualité médiocre. On n'y récolte point de fruits. Quelques bouquets de taillis dont la coupe a lieu tous les cinq ans. Il y a beaucoup de bois de sapins : ces arbres y viennent très-bien; on les exploite de trente à quarante ans.— Une ferme. Deux cent dix-huit vaches, quarante-six bœufs et trente-trois chevaux sont employés pour l'agriculture. Il y avait, en 1830, soixante-dix chevaux, dix-huit poulains, deux cent trente-neuf bêtes à cornes, quarante-six veaux, six porcs, quatre-vingts moutons et vingt-cinq chèvres. On y élève fort peu d'abeilles. Le menu gibier y est rare. — Beurre de première qualité, miel et cire.

POPULATION : Six cent dix habitans, dont trois cent quatre du sexe masculin et trois cent six du sexe féminin. Il y a eu, en 1829, dix-neuf décès et treize naissances. Dix mariages par année.

HABITATIONS : Il y a une ferme et quatre-vingt-treize maisons construites en briques, couvertes en paille et disséminées; une église et une école primaire. On y

remarque la maison de campagne de monsieur Ullens.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a neuf métiers à tisser la toile de lin, une brasserie, un moulin à blé et à drèche, mû par vent; un maréchal ferrant, un charron, un tonnelier, un tourneur de chaises et cinq marchands en détail. Commerce de grains et bestiaux.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route d'Anvers à Turnhout traverse le territoire au N. Les chemins vicinaux sont praticables en toutes saisons. — Cinq ponceaux.

HALLE, dépendance de la commune de Minderhout.

HALSCHEBEEK, affluent de la Schyn; il forme la limite des territoires de Santhoven et de Halle.

HAMGOOR, dépendance de la commune de Bouwel.

HANCK-BEEK, ruisseau qui prend sa source à Westmalle, dirige son cours du N. au S., passe près de Halle, Massenhoven, et se perd dans la Petite-Nèthe au-dessus d'Emblehen.

HANSKENSZELSLOOPKEN, ruisseau qui arrose la commune d'Olmen.

HASENHOUT, dépendance de la commune de Gheel.

HASSELBEEK, affluent de la Grande-Nèthe; il arrose la commune d'Iteghem.

HAZENDONCK, dépendance de la commune de Berlaer.

HAZENDONCK, dépendance de la commune de Konings-Hoyckt.

HEERLE, dépendance de la commune de Meerle.

HEES, dépendance de la commune d'Oevel.

HEESTEN, dépendance de la commune d'Iteghem.

HEEZEWYCK, dépendance de la commune d'Oolen.

HEFFEN, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/4 O. N. O. de Malines, et à 5 lieues 1/4 S. du chef-lieu de la province.

Les communes limitrophes sont Thisselt, Blaesvelt, Heyendonck, Waelhem; Hé-nes et Leest.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu.

HYDROGRAPHIE : La Senne arrose le territoire de cette commune depuis la limite de Leest jusqu'à son embouchure dans le Rupel, qui coule à l'extrémité N.; elle déborde assez souvent en hiver et sert aussi à l'irrigation des prairies qui s'étendent dans son bassin. Cette rivière n'est navigable que pour de petits bateaux destinés au transport du fumier et des briques; on la traverse sur un pont en bois, au centre de la commune. — Quelques tourbières inondées.

SOL : Généralement uni, partie argileux, partie sablonneux. Ce terrain contient de la tourbe; on n'en exploite qu'une très petite quantité. La couche végétale a quatorze pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Cette commune produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin, du trèfle, du lin, du colza et des légumes. Les fourrages ne sont pas abondans. Prairies situées dans des bas-fonds ou le long de la rivière. Il y a des pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers et noyers. Bois peuplés de bouleaux, aunes, hêtres et sapins, exploités à cinq ans. On y trouve aussi des chênes, des ormes, des frênes, des saules et des peupliers du Canada; ces derniers forment l'essence dominante. Le sol, d'une qualité médiocre, est bien cultivé. Vingt-six fermes. On emploie des chevaux et des bœufs au labour. En 1830, il y avait dans la commune : trente-quatre chevaux, six poulains, trois cents bêtes à cornes, trente-neuf veaux et cent trente-six porcs. On y élève fort peu d'abeilles. La pêche fournit des carpes, des tanches, des ablettes, des brochets, des perches et des anguilles. — Quelques lièvres, perdrix, cailles et bécasses. — Beurre, fromage, miel et cire.

POPULATION : Huit cent soixante-quatorze habitans. On y a compté, en 1829, quinze décès et dix-neuf naissances. Sept mariages par an.

ABITATIONS : Cent vingt-six maisons et ;t-six fermes, construites partie en res, partie en argile; les unes sont 'ertes en tuiles et les autres en chaume; omérées au chef-lieu. Il y a une église, maison communale et une école pri-'e.

)MMERCE ET INDUSTRIE : Huit métiers ser et un moulin à blé mû par vent; . maréchaux ferrans. Le commerce iste principalement en graines, filasse iles de lin. Les habitans fréquentent le :hé de Malines.

)UTES ET CHEMINS : Cette commune est ersée par la route de Malines à Ter-de. Les chemins vicinaux s'exploitent ement en toutes saisons. — Il y a un en bois.

EGGE, dépendance de la commune de lde.

EIZYDE, dépendance de la commune urnhout.

ELLE, dépendance de la commune de :bout.

ELLEBEEK, ruisseau qui prend sa :e près d'Iteghem, où il reçoit le Molen-eek et l'Orts ou Tetslaerbeek, et se jette le Berlaer-Beek.

ALLEGAT-BEEK, ruisseau qui prend urce à Konings-Hoyckt et se jette dans 'ande-Nèthe à Berlaer.

EMIXEM, commune du canton et à ue 2/3 O. de Contich, de l'arrondis-nt et à 2 lieues 1/4 S. d'Anvers.

le se compose de son chef-lieu et des :aux de Breede-Straet, Galbeek et brug.

DROGRAPHIE : L'Escaut longe la com-: à l'O., et le Bovenvliet forme la e avec Schelle.

L : Surface unie, coupée de coteaux ord de l'Escaut. Le terrain est très- : une argile noirâtre domine sur s points; sur d'autres, on trouve un jaunâtre plus ou moins argileux; la e qui avoisine le fleuve offre une plage nneuse.

RICULTURE : On y récolte, par bonnier, rasières de seigle, quinze de froment, quarante d'orge, quarante d'avoine et quinze de sarrasin. Il y a quelques bouquets de bois de chênes. Sept fermes. Mode de culture : première année, froment ou seigle; deuxième, avoine; troisième, trèfles; quatrième, seigle ou orge; cinquième, pommes de terre et sarrasin. On a y compté, en 1830, quarante-un chevaux, sept poulains, deux cent cinq bêtes à cornes, trente veaux, quarante porcs et dix-sept chèvres. — Lièvres et perdrix en petit nombre. — Beurre.

POPULATION : Elle était, en 1830, de mille vingt-cinq habitans, cinq cent quarante-six hommes et quatre cent soixante-dix-neuf femmes, non compris les individus détenus à la prison de Saint-Bernard, qui s'élevaient à mille trois cent quatre-vingt-six, dont neuf cent soixante-treize du sexe masculin et quatre cent treize du sexe féminin. Il y a eu dans cette commune, dans le courant de l'année 1829, cent huit décès, quarante-une naissances et sept mariages.

HABITATIONS : Il y a cent soixante-huit maisons et sept fermes dont le plus grand nombre sont construites en briques et couvertes en chaume ou en pannes; la ferme de Wit-kruys, qui a été bâtie par les abbés de Saint-Bernard, a la toiture en ardoises. Une église; une école primaire et un pensionnat dans lequel on enseigne le français, le flamand, l'arithmétique, la tenue des livres et le dessin. On remarque dans l'église le tombeau du chevalier Antoine de Brabant, fils naturel de Philippe de Bourgogne. — Résidence d'un notaire. Le château d'Emsdael et Calbeek offrent des sites pittoresques et de superbes promenades le long du fleuve.

L'ancienne abbaye de Saint-Bernard est située presqu'au confluent de l'Escaut et du Bovenvliet. Le gouvernement français y avait établi un hôpital pour la marine, qui pouvait contenir douze à quinze cents malades. Plus tard on y a formé une maison centrale de correction pour deux mille individus des deux sexes. Les bâtimens ont été augmentés et entièrement restaurés.

Ce vaste établissement est achevé depuis dix ans. Il s'y trouve constamment de quinze à seize cents détenus occupés à des travaux utiles. La situation saine et agréable du lieu, la beauté et l'étendue des bâtimens, l'ordre et la propreté qui y règnent rendent sous tous les rapports cet établissement très-intéressant. Il communique par terre avec Anvers au moyen d'une route que l'administration provinciale a fait construire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a trois briqueteries, deux brasseries, une fabrique de bougies, une fabrique de chandelles, une fabrique d'huile de navette épurée; un moulin à blé, à drèche et à tan, un moulin à monder le sarrasin et l'avoine, mû par un manége; deux maréchaux-ferrans, trois charrons, deux tonneliers.

ROUTES ET CHEMINS : La route provinciale de Schelle à Anvers par Saint-Bernard traverse la commune du S. au N. Plusieurs chemins vicinaux parcourent le territoire; le principal est celui qui part de la chaussée de Boom à Anvers, coupe celle de Schelle et aboutit à l'Escaut.

HENSEWYCK, dépendance de la commune de Noordewyck.

HERENTHALS, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 5 lieues S.S.O. de Turnhout, et à 7 lieues 1/2 E. d'Anvers.

Elle se compose de son chef-lieu et des hameaux de Gerhese, Vennen, Velhoven, Wolfte, Oorlandsche-Heyde, Watervoort, Kleyn-Geld et Hulsen.

HYDROGRAPHIE : La Petite-Nèthe arrose le territoire.

AGRICULTURE : Cette commune produit principalement des céréales et des plantes fourragères. Dans les environs d'Herenthals on rencontre la *gentiana pneumonanthe*, la *scutellaria minor*; le *juncus uliginosus*, une variété naine à épis noirs du *carex cæspitosa*, l'*hypochæris glabra*, la *potentilla argentea*, et de grandes plantations de *pinus sylvestris*, habitées par le pic epeiche (*picus major*, L., en flamand *specht*). A une lieue environ d'Herenthals, où se trouvent des flaques d'eau çà et là on voit le nénuphar blanc, quelques pieds clair-semés du *myrica gale*, et dans les lieux marécageux la *littorella lacustris*, le *juncus tenuis*, le *juncus lampocarpos*, et cette variété de l'*isolepis fluitans*, à laquelle Decandolle a donné l'épithète de *brevicaulis*. Quand pour se rendre à Gheel on quitte Herenthals, on traverse le canal de ce nom, le fond en est sec et recèle une grande quantité de pilulaire. Sur ses bords serpentent le *lycopodium clavatum*, le *salix depressa* et la *polygala vulgaris*, plus rare dans ce pays que la nature du terrain ne le ferait présumer. Près de quelques buissons on voit, en juillet, voltiger à l'autre rive le lépidoptère connu sous le nom de *zygæna* ou *syntomis phegea*. A gauche et au delà du canal, on ne découvre qu'une grande plaine de sable, bornée dans le lointain par les collines nues de Casterlé; à droite est une vaste bruyère qui se dirige obliquement vers Gheel, et à l'extrémité de laquelle apparaissent comme des fanaux les clochers de Laerne et d'Elsom.

POPULATION : Trois mille deux cent soixante-huit habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme trois cent cinquante-quatre maisons et cent quarante habitations rurales. La partie basse d'Herenthals est l'ancien Herendael, le chef-lieu des Taxandres, mentionné par Marcellin. On voit encore les anciens fossés de la vallée nommés dans les anciennes chartes *de Oude-vesten*, qui font juger de l'étendue de l'ancienne ville, laquelle ne pouvait renfermer que deux à trois cents maisons. Au milieu de cette étendue sur la rivière de la Nèthe était bâti le château de la princesse Sainte-Waudru nommé le Hoeg-burght. La partie moderne de ce bourg comprend l'église paroissiale de Sainte-Waudru et l'hôtel-de-ville, dont le terrain appartenait autrefois à la Forêt ou Forestland et au Heeren't-Hout, nom sous lequel on désignait les Taxandres ou les *Héros des bois*. L'église, dédiée à sainte Waudru, a été bâtie en 1417. Il y

ıx chapelles, un hôpital, une commuıté religieuse, une prison et une école priire. — Résidence d'un notaire, de trois lecins, de quatre pharmaciens et d'un iste vétérinaire.

Ce bourg avait autrefois un chapitre chanoines, fondé en 1366, par Wenlas, duc de Brabant; un couvent de ollets, qui y enseignaient les humanités, ıne prévôté de religieuses de l'ordre de ımontré, fondés en 1411, par Arnould Craeynheim, seigneur de Grobendonck.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une rique de draps; deux fabriques de chaux, deux corderies, deux teintureries bleu, trois tanneries, deux brasseries, q moulins à farine, un à drèche, un à et un à huile; un orfèvre, un fabrit de boutons, six maréchaux-ferrans, tre chaudronniers, trois charrons, tre tonneliers, quatre tourneurs en ı; un vannier et trois bourreliers. — ımerce de draps.

FOIRES ET MARCHÉS : Deux foires par ıée, le premier lundi de carême et d'octre; un marché hebdomadaire, les vendis.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs chemins naux entretiennent les relations avec environs. — Deux ponts en pierre et x ponts en bois.

HISTOIRE : Ce bourg est très-ancien. On connaît point l'époque de sa fondation, s on sait qu'il a été rebâti en 1209 par ıri IV, duc de Brabant, qui l'annexa à domaine. Il fut entouré de murs vers 1400. Dans le quatorzième et le quinıe siècle, Herenthals était considéré ıme la capitale de la Campine. Il a ıyé deux incendies : en 1789, lors de ırrection des provinces belgiques conl'autorité de Joseph II, et en 1799, que plusieurs villages s'insurgèrent tre le gouvernement français.

HERENTHALS (CANAL DE); il comıce à Immerseel, où il dérive du Grandyn; il court de l'E. à l'O. et entre les fortifications de la ville d'Anvers. développement est d'environ 1 lieue et 1/2. Ce canal a été creusé aux frais des brasseurs d'Anvers, afin d'alimenter les brasseries de cette ville d'eau potable. Il n'est pas navigable.

HERENTHOUT, commune du canton et à 1 lieue 3/4 S. O. de Herenthals, de l'arrondissement et à 6 lieues S. S. O. de Turnhout, et à 5 lieues 3/4 E. du chef-lieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et des hameaux de Zelle, Oosterhoven, Heykant, Dorrinkstraet, Uylenberg, Pauwelstraet, Niemandhoek et Blokt.

HYDROGRAPHIE : La Grande-Nèthe parcourt ce territoire.

AGRICULTURE : On y récolte diverses céréales et plantes fourragères. Le recensement de 1829 a donné à cette commune cent quinze chevaux, dix poulains, cinq cent cinquante-trois bêtes à cornes, cent trente-quatre veaux, deux cent vingt-trois porcs, sept cent quatre-vingt-cinq moutons et cent onze chèvres.

POPULATION : Deux mille cent cinquante-sept habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme deux cent soixante-onze maisons, une église, une chapelle, une maison communale et une école primaire. — Résidence d'un notaire, d'un médecin et d'un artiste vétérinaire. On y remarque le château de M. le baron Van Reynegom.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux fabriques de draps, trois fabriques de chandelles, une teinturerie en bleu, une corderie, une distillerie, deux brasseries, deux moulins à farine, dont un sert en même temps à la fabrication de la drèche; trois maréchaux-ferrans, trois charrons, deux tourneurs en bois, deux tonneliers et deux bourreliers. — Commerce de beurre.

FOIRES ET MARCHÉS : Quatre foires annuelles, le mercredi après le 2 février, le deuxième mercredi d'avril, le 2 juin et le troisième mercredi d'octobre; un marché au beurre tous les mercredis.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs chemins vicinaux traversent le territoire de cette commune. — Un pont en pierre et un en bois.

HERLE, dépendance de la commune de Poederlé.

HERSELT ou HERSSELT, commune du canton et à 1 lieue 1/7 S. S. O. de Westerloo, de l'arrondissement et à 8 lieues 1/4 S. de Turnhout, et à 9 lieues 1/2 E. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Zoerle-Parwys, à l'E. par celle de Veerle, au S. par les territoires de Langdorp et Testel, et à l'O. par celui de Houtvenne.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Koeystraet, Bergham, Wesel, Ramsel et Hoogenweg.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé par la Grande-Nèthe, rivière flottable, et par le Hersseltbeek ou Calsterbeek. La Grande-Nèthe fertilise quelques prés.

SOL : Surface déprimée et sillonnée de coteaux. La nature du sol est aussi variée que sa configuration. Sur plusieurs points on découvre un sable léger caillouteux, sur d'autres des terres argileuses et humides. Ce sable domine dans les parties arables, il est plus ou moins mélangé d'argile. La couche végétale a de douze à quatorze pouces de profondeur. Le minérai de fer abonde dans ce terrain; on pourrait l'exploiter avec succès.

AGRICULTURE : On y récolte un peu de froment, du seigle, de l'orge d'été, de l'avoine, du sarrasin, du trèfle, de la spergule et des pommes de terre. La majeure partie des prairies est située au Herselt-Broekxtien, entre la Grande-Nèthe et le Calsterbeek. Quelques pâturages de mauvaise qualité. Les marécages qui se trouvent près de Herselt présentent de vastes tapis que l'on reconnaît de loin à leur teinte jaunâtre, et qui sont formés par la *pilularia globulifera*; l'*alisma ranunculoides*, l'*œnanthe fistulosa*, l'*osmunda regalis*; le *juncus tenajeia*, le *sium repens*, l'*exacum filiforme*, l'*anagallis tenella*, le *sphagnum condensatum* y croissent également. De Herselt à Westerloo, le sol, qui est entièrement sablonneux, n'offre le long des routes que des pieds épars du *nardus stricta*, *genista anglica*, *jasione montana*, *lycopsis arvensis*, variété naine, et le *plantago coronopifolia*. Les rigoles à demi desséchées où les eaux de pluie se rassemblent donnent naissance aux *ranunculus hederaceus*, *peplis portula*, *juncus bufonius*, et *sagina procumbens*. Il y a beaucoup de taillis et de sapins. Ce terrain, généralement médiocre, ne produit qu'à force d'engrais et de soins. Le recensement de 1829 donnait à la commune cent quarante-trois chevaux, quatre poulains, huit cent cinquante-sept bêtes à cornes, cinq cent quatre-vingts veaux, quatre cent soixante-quatorze porcs, deux cent quarante moutons, soixante-quinze chèvres.

POPULATION : Trois mille neuf cent sept habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme sept cent quatre-vingt-sept maisons, deux églises, sept chapelles et trois écoles primaires. — Résidence d'un notaire et d'un médecin.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a trois briqueteries, une corderie, une distillerie de genièvre, trois moulins à blé, mus par le vent; un horloger; cinq maréchaux-ferrans, deux charrons, trois tonneliers et un bourrelier.

FOIRES ET MARCHÉS : Une foire par année, à la Saint-Hubert.

ROUTES ET CHEMINS : Un grand nombre de chemins vicinaux parcourent le territoire; les plus fréquentés sont ceux qui conduisent à Diest et à Aerschot. — Sept ponts en bois.

HERSSELTBEEK ou CALSTERBEEK, ruisseau qui arrose la commune de Hersselt.

HET-ZAND, dépendance de la commune de Saint-Job-In't-Goor.

HEULTJEN, dépendance de la commune de Westerloo.

HEYBEEK-VAN-DE-LEEMPUTTEN, affluent de la Grande-Nèthe qui arrose la commune d'Iteghem.

HEYBEEK-VAN-GOBART, affluent de la Grande-Nèthe qui arrose la commune d'Iteghem.

HEYBEEK-VAN'T-HAGELANSCHE-OSCH, affluent de la Lake; il arrose la ommune d'Iteghem.

HEYDE, dépendance de la commune le Westerloo.

HEYDE, dépendance de la commune e Weerle.

HEYDE, dépendance de la commune le Bornhem.

HEYDE, dépendance de la commune le Brasschaet.

HEYDE, dépendance de la commune le Kessel.

HEYDE, dépendance de la commune de Leest.

HEYDELOOP, cours d'eau qui arrose la commune de Moll.

HEYDEN-EN-LOGT, dépendance de la commune de Vorst.

HEYDONCK, dépendance de la commune de Santhoven.

HEYDSIE, dépendance de la commune de Westmalle.

HEYDSIE-BEEK, ruisseau qui prend sa source au hameau de ce nom, commune de Westmalle.

HEYEND, dépendance de la commune de Lille.

HEYKANT, dépendance de la commune de Berlaer.

HEYKANT, dépendance de la commune de Poederlé.

HEYKANT, dépendance de la commune de Mariekerke.

HEYKANT, dépendance de la commune de Merxplas.

HEYKANT, dépendance de la commune de Herenthout.

HEYKANT, dépendance de la commune de Santhoven.

HEYKANT, ruisseau qui prend sa source à Konings-Hoyckt et se perd dans l'Itterbeek.

HEYLOOP, ruisseau qui arrose la commune d'Olmen.

HEYNDONCK ou **HEYENDONCK**, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 3/4 N. O. de Malines, et à 4 lieues 1/2 S. du chef lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Rumpst, à l'E. par celle de Waelhem, au S. par le territoire de Heffen, et à l'O. par celui de Willebroeck.

Cette commune n'a point de dépendances.

HYDROGRAPHIE : Le Rupel longe la commune au N. E. et au N. O. Il y a plusieurs étangs.

SOL : Partie bas, partie élevé. On y rencontre des monticules de sable aride. La couche végétale a quatorze pouces d'épaisseur; elle offre une terre argileuse ou sablonneuse, très-meuble.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'orge, l'avoine, du colza et du lin. Les fourrages sont très-abondans. Prairies situées le long des digues qui bordent le Rupel. Choux, laitues, pois, fèves de bonne qualité. Pommes, poires, cerises. Il y a des bois taillis dont la coupe a lieu régulièrement tous les cinq ans. On y trouve beaucoup de trembles et peupliers du Canada; leur bois sert au chauffage ou aux constructions. Le sol est généralement bien cultivé. Trois fermes. Le recensement de 1829 a donné à la commune dix-huit chevaux, cent cinquante-une bêtes à cornes, neuf veaux, cinquante-sept porcs, dix chèvres. Il y a fort peu de menu gibier. La pêche fournit des carpes, des ablettes, des brochets, des éperlans, des perches et des anguilles. — Beurre.

POPULATION : Quatre cent soixante-quinze habitans. Il y a eu, en 1829, douze décès et seize naissances. Trois à quatre mariages par année.

HABITATIONS : Quatre-vingt-dix maisons et trois fermes construites en briques ou ou en argile, couvertes en chaume et disséminées. Il y a une église. On y remarque les maisons de campagne de Messieurs Parasiers, Nelis, De Meester et Schepper.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Filage de lin. Un moulin à farine mû par vent. On exporte annuellement cent cinquante mille livres de foin.

ROUTES ET CHEMINS : Trois chemins vicinaux facilitent les communications

avec Rumpts, Willebroeck et Heffen.

HEYSIE-HOEK, dépendance de la commune de Lille.

HEYST-OP-DEN-BERG, commune et chef-lieu du canton, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 O. de Malines, à 7 lieues S. E. d'Anvers, à 3 lieues S. E. de Lierre, et à 3 lieues 1/2 S. S. O. de Herenthals.

Cette commune à pour dépendances les hameaux de Hallaer, Bernum, Bruggeneynde, Boischot, Laer, Sondreschot, Bosch-Achterheyde et Werft.

HYDROGRAPHIE : La Grande-Nèthe, rivière navigable, parcourt le territoire de l'E à l'O.; elle y a une largeur moyenne de neuf aunes, sur neuf palmes de profondeur; son principal affluent est le Molebeek, qui arrose Boischot et y active un moulin à farine. Les débordemens de la Grande-Nèthe sont très-préjudiciables aux prés riverains lorsqu'ils ont lieu en été.

SOL : Surface basse, coupée par une colline sur le sommet de laquelle se trouve le chef-lieu, d'où l'œil découvre une vaste etendue de pays. La nature du sol y varie beaucoup : les bois et les terres labourables occupent un fond sablonneux ou argileux; l'argile domine dans les parties du terroir dont se composent les prés; quelques terrains sont marécageux, d'autres rocailleux. Il y a des prairies qui contiennent de la tourbe; la puissance des couches est d'une aune environ; on en exploite annuellement vingt perches.

AGRICULTURE : Année commune, on y récolte : six cent vingt rasières de froment, trente-deux mille de seigle, onze mille de sarrasin, deux mille six cents d'orge, quatorze mille six cents d'avoine, deux cents de lin, dix-huit mille kilogrammes de semences de trèfle; les fourrages sont très-abondans et de bonne qualité. On coupe les trèfles jusqu'à trois fois par an; la première coupe est donnée en vert au bétail, la deuxième est séchée pour l'hiver; la troisième est peu importante. Les autres plantes fourragères sont la spergule et les navets. Pois, fèves, haricots, choux de diverses espèces, laitues, épinards, carottes, asperges, pommes de terre. Poires, pommes, prunes, cerises, pêches et abricots. Les arbres dont l'essence domine dans cette commune sont les chênes, les frênes et les sapins. Il y a aussi des hêtres, trembles et peupliers du Canada; on emploie ces diverses espèces aux constructions. Il se trouve çà et là quelques parcelles de bois taillis. Tous les champs sont bordés de taillis que l'on coupe régulièrement tous les cinq ans. Les meilleurs terrains donnent deux dépouilles dans l'année, l'une en céréales et l'autre en carottes ou en spergule. Les instrumens aratoires les plus usités sont l'araire, la herse et le rouleau. On se sert de fumier, de fiente, de chaux et de cendres pour engrais, la quantité qui se répand sur un bonnier est de soixante à soixante-dix charrettes, de cinq cents kilogrammes chacune. Il y avait en 1830, deux cent quatre-vingt-onze chevaux, trente veaux, deux mille cent quatre-vingt-cinq bêtes à cornes, cent vingt-trois veaux, neuf cent cinquante porcs, deux cents moutons, deux cent trente chèvres. On y soigne l'éducation des abeilles. Lièvres, lapins, perdrix, cailles, alouettes, bécasses, bécassines, grives, oies sauvages. La Grande-Nèthe nourrit des brochets, des carpes, des tanches, des ablettes, des perches et des anguilles. — Laine, beurre, miel et cire.

POPULATION : Six mille huit cent quarante-sept habitans, trois mille quatre cent vingt hommes, trois mille quatre cent vingt-sept femmes. Il y a eu, en 1829 deux cent vingt-six naissances et cent quatre-vingt-cinq décès; trente-quatre mariages par année. Au premier janvier 1831 on y comptait six mille huit cent quatre vingt-cinq habitans.

HABITATIONS : Mille quarante-quatre maisons et trois cent douze fermes; elles sont bâties en briques, couvertes en pannes ou en ardoises et agglomérées à Heyst et à Boischot; le reste est construit partie en briques, partie en bois et argile, couvert en paille et disséminé. Il y a trois églises : à Heyst, à Hullaer et à Boischot

leux écoles primaires et une société de nusique sous la devise *Concorde et Amitié*; leux châteaux, Hof-ter-Laken et Pelgrimloeve : le premier situé à Boischot, apparient à M. Delafaille de Terbruggen; l'aure, placé sur la limite de Beersel, est la ropriété de M. de Man d'Hobruge.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a trois rasseries, trois fabriques de vinaigre, leux tanneries et huit moulins à blé; cinuante métiers à tisser employés à la fabriation de la toile.—Le commerce consiste rincipalement en céréales, orge et houlon. On vend au marché de Malines, des rains, du lin, du foin, des légumes, des hevaux et de la volaille.

FOIRES ET MARCHÉS : Deux foires par nnée, l'une à Heyst le 9 de février, l'autre Hullaer le 25 de mars; un marché heblomadaire tous les jeudis.

ROUTES ET CHEMINS : Le territoire de leyst-op-den-Berg est traversé en tout sens ar un grand nombre de chemins vicinaux : es plus importans pour le transport des lenrées sont ceux de Malines, de Lierre, l'Herenthals et d'Aerschot. Ces chemins ont généralement peu praticables pendant hiver. Les nouvelles routes qu'on a le rojet d'ouvrir de Malines vers Moll et de ierre sur Aerschot doivent passer à Heystp-den-Berg. — Il y a un pont levis sur la léthe, à Loodyk, et un pont tournant qui st mitoyen avec Iteghem.

HISTOIRE : Avant la révolution française, ette commune formait, sous le nom de *'land en Vryheid van Heyst* la seizième artie de la seigneurie de Malines; elle uissait de grands priviléges.

HEYVONT, dépendance de la comune d'Olmen.

HILLEBRUGS-EYNDE, dépendance e la commune de Bevel.

HINGENE, commune du canton et à /4 de lieue N. de Puers, de l'arrondisseent et à 4 lieues 1/4 O. N. O. de Malines, et lieues S. S. O. du chef-lieu de la province.

Les communes limitrophes sont Ruysroek, Puers et Bornhem.

Elle se compose de son chef-lieu et des hameaux de Nattenhaesdonck, Wintham, Eykevliet et Kleyn-Mechelen.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est bornée au N. par l'Escaut, à l'E. par le Rupel, et au S. par le Vliet qui la sépare de Ruysbroek. De fortes digues préservent ce territoire des inondations. Cependant le 5 février 1825, à la suite de la rupture de la digue du polder d'Eykenbroek, contre le Ruppel, tous les polders et trois cents habitations furent engloutis par les eaux; le rétablissement de la digue a coûté soixante-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-quinze florins. On a construit trois ponts levis et deux tournans sur le Vliet; les rigoles qui servent pour l'écoulement des eaux se déchargent dans l'Escaut, le Ruppel, et le Vliet, à l'aide de cinq écluses. On rencontre dans les polders un grand nombre de marais désignés sous le nom de Wielen; ils offrent une superficie de dix-huit bonniers; leur profondeur varie de six à douze aunes; le fond en est tourbeux.

SOL : Une partie du terrain est basse et consiste principalement en polders; l'autre partie est plus ou moins élevée, mais très-unie. La nature du sol varie selon les localités : il y a des terres sablonneuses, argileuses, marécageuses et tourbeuses; la plupart des tourbières ont été exploitées; il en existe encore d'une étendue de douze bonniers environ; la substance combustible se montre à cinq ou dix palmes au-dessous de la superficie; annuellement on en exploite quelques perches. La couche végétale, dont le sable et l'argile forment la base, a de onze à quinze pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On y récolte par année environ neuf cents rasières de froment, quatre mille trois cent cinquante de seigle, mille cinq cents d'orge, mille sept cent vingt-cinq d'avoine, quatre cent vingt-cinq de sarrasin, treize mille cinq cents de pommes de terre. Les prairies sont situées en partie dans les polders; leur dépouille dépasse ordinairement les besoins locaux. Les légumes et les fruits suffisent à peine à la consommation. Il y a beaucoup d'au-

naies. Les arbres de haute futaie, sont le hêtre, l'orme, le tremble et le peuplier du Canada. Il y a cinquante-six fermes; les plus fortes n'exploitent guère plus de dix-huit bonniers. En 1830, on comptait dans cette commune : cent six chevaux, vingt-quatre poulains, cinq cent vingt-huit bêtes à cornes, cent cinquante-six veaux, deux cent soixante-un porcs et quarante chèvres. La volaille consiste en poules, canards et pigeons. Quelques ruches. — Le menu gibier se compose de lièvres, perdrix et canards sauvages. La pêche fournit des brochets, des carpes, des brêmes, des ablettes, des perches et des anguilles. — Beaucoup de beurre, mais d'une qualité médiocre.

POPULATION : Trois mille cinq cent quarante-six habitans dont mille huit cents dans le hameau de Wintham. Il y a eu, en 1829, cent vingt-cinq naissances, soixante-quatre garçons et soixante-une filles; soixante-neuf décès, trente-un hommes, trente-huit femmes; et vingt-huit mariages. Au premier janvier 1831, on y comptait trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf habitans.

HABITATIONS : Cinquante-six fermes et cinq cent soixante-onze maisons; la majeure partie est construite en briques et couverte en pannes; quelques-unes ont la toiture en ardoises. Il y a trois églises: celle de Wintham a été bâtie en 1828, après que l'on eût démoli l'église de Nattenhaesdonck, qui était une des plus anciennes de la province. Deux écoles primaires: la principale, dont la construction ne date également que de l'année 1828, offre un vaste bâtiment percé de seize croisées; elle peut contenir de quatre à cinq cents élèves. — Résidence d'un chirurgien. Le château de Hingene, qui s'élève non loin du clocher de ce village, appartient à M. le duc d'Ursel: c'est une des plus anciennes constructions du pays; il en est déjà fait mention dans un diplôme de l'an 1120, rapporté par Miræus. Après avoir fait partie des domaines des ducs de Vendôme, ce château a passé, par contrat de vente, dans la maison d'Orange-Nassau et en 1560, dans celle d'Ursel. Le duc Charles d'Ursel l'a restaurée en 1767; son fils Wolfgang Guillaume y a fait de grands changemens en 1791, et a construit dans le voisinage du château un pavillon magnifique. Ce pavillon, commencé en 1790 par M. de Wailly, et achevé en 1794, sous la direction de M. Payen, se compose d'un salon à l'italienne et de deux cabinets. Placé sur une des digues de l'Escaut, il se présente sous l'aspect le plus noble et le plus imposant. Au-dessus d'un soubassement rustique s'élève un salon octogone formant un avant-corps; six colonnes d'ordre dorique placées aux angles supportent des arcades, dont les plafonds, divisés en caissons, servent d'encadrement aux bas-reliefs qui représentent l'Escaut, le Rupel et la Dendre. L'entablement, surmonté d'une balustrade, sert à la plateforme qui règne autour du dôme; quatre obélisques terminent les autres. Le salon est richement décoré : de la galerie qui l'entoure à l'extérieur, on jouit de la vue de l'Escaut, et du passage continuel des vaisseaux qui montent et descendent à pleines voiles. Sur la rive gauche du fleuve se développent les communes de Basèle et de Rupelmonde, les chantiers de construction, des briqueteries et de nombreuses usines dont l'activité vivifie tous les environs.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture, la navigation, le filage du lin et la tisseranderie de toiles fournissent les principaux moyens d'existence aux habitans de cette commune. Il y a cinquante-cinq métiers à tisser la toile, une savonnerie, six brasseries, une blanchisserie de toiles, une corderie, un moulin à blé et à drèche, mû par vent; un à farine, à drèche et à tan, par eau; deux à monder le sarrasin, dont un à bras et un activé par un manége; un moulin à huile et à broyer les tourteaux de lin, également mû par un manége; six maréchaux-ferrans, quatre charrons et charpentiers, quatre tonneliers, deux vanniers. Le commerce consiste principalement en céréales, lin et toiles; en

d annuellement six mille cent cinquante ntaux de foin.

ROUTES ET CHEMINS : Le chef-lieu et hameaux de Wintham et Eykervliet t pavés. On communique au moyen de mins vicinaux avec Puers, Bornhem, pelmonde, Willebroeck ; celui de Puers impraticable dans la partie du terri-e désignée sous le nom de Zuethoef, est le plus souvent inondé en hiver. Trois ponts en bois sur le Vliet, dont pont levis à Eykervliet pour le passage voitures, et deux ponts tournans appelés *Groote Hamer* et le *Kleinmechelsch ug* : ces deux derniers communiquent c le chef-lieu de canton.

HOBOKEN, commune du canton et à de lieue O. de Wilryk, de l'arrondisse-nt et à 1 lieue 1/2 S. d'Anvers.

Elle n'a point de dépendances.

HYDROGRAPHIE : L'Escaut baigne la mmune à l'O.

SOL : Surface unie. Le terrain est partie blonneux, et partie marécageux.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du igle, du froment, du sarrasin et de l'a-ine. Les fourrages ne sont pas abondans. mmes de terre, choux, pois et fèves. mmes, poires, prunes et cerises. Les s consistent pour la plus grande partie bois taillis dont la coupe a lieu tous les q ans. La futaie se compose de chênes de hêtres. En 1830, on y comptait tante chevaux, huit poulains, trois cent tre-vingt-cinq bêtes à cornes, vingt-un ux, quatre-vingts porcs et trente chè-s. — La pêche fournit des brochets, carpes, des anguilles, etc.

POPULATION : Deux mille deux cent qua-vingt-dix-huit habitans.

HABITATION : Vingt-sept fermes et qua-cent quatre-vingt-dix-huit maisons es en briques et couvertes en pannes r la majeure partie ; quelques-unes ont iture en paille. Il y a une église, une e primaire et plusieurs maisons de pagne : l'une d'entr'elles est bâtie sur placement d'une ancienne abbaye mmes qui a été supprimée en 1784.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une fabrique de toiles cirées qui occupe dix ouvriers, une fabrique de chicorée, une fa-brique de cierges, une fabrique de chan-delles, trois brasseries et un moulin à farine et à drèche, mû par vent ; six ma-réchaux ferrans, deux charrons, deux ton-neliers.

ROUTES ET CHEMINS : La route provin-ciale d'Anvers à Schelle traverse la com-mune. Quelques chemins vicinaux con-duisent à Aertselaer, Wilryk et Hemixem ; ils sont praticables en tout temps. L'inté-rieur de la commune est pavé depuis l'église jusqu'au Kiel, près de l'Escaut.

HOEBENSCHOT, dépendance de la commune de Lichtaert.

HOEK, dépendance de la commune de Poederlé.

HOEK, dépendance de la commune de Thielen.

HOEKEYND, dépendance de la com-mune de Merxplas.

HOEKHOVEN, dépendance de la com-mune de Rykevorsel.

HOFEYND, dépendance de la commune de Halle.

HOFEYND, dépendance de la commune de Santhoven.

HOFEYND, dépendance de la commune de Grobbendonck.

HOLBEEK, ruisseau qui arrose la com-mune de Putte.

HOLLAEKEN, dépendance de la com-mune de Reymenam.

HOLVEN, dépendance de la commune de Gheel.

HOLVEN, dépendance de la commune de Baelen.

HOMBEECK, commune du canton, de l'arrondissement et à 3/4 de lieue O. S. O. de Malines, et à 6 lieues S. du chef-lieu de la province.

Les communes limitrophes sont, au N., Leest ; à l'E., Malines ; au S., Sempst, et à l'O. Capelle-au-Bois : ces deux dernières du Brabant.

Elle se compose de son chef-lieu et des

hameaux de Regulaer, Hultendries et Boschkant.

HYDROGRAPHIE : La Senne arrose la commune à l'E., depuis Sempst jusqu'à Leest; ses inondations sont favorables en hiver aux prairies riveraines, qu'elles engraissent; mais elles causent de grands préjudices lorsqu'elles ont lieu en été.

SOL : Assez élevé, s'inclinant vers le Boschkant, qui comprend les terres les plus basses. L'argile domine sur le plus grand nombre de points. L'épaisseur de la couche végétale est de quatorze pouces. Il y a quelques tourbières non exploitées.

AGRICULTURE : Les terres arables occupent une superficie de six cents bonniers, dont un cinquième est ensemencé en froment, un cinquième en seigle, un neuvième en orge, un cinquième en avoine et lin, un neuvième en colza, un neuvième en trèfle, un huitième en sarrasin et un huitième en pommes de terre. Carottes, navets, plantes fourragères et légumineuses. Cent bonniers de prés, situés en grande partie le long de la Senne. Quelques pommiers et cerisiers. Bois taillis que l'on exploite au bout de cinq ans. Trente-six fermes. Mode de culture : première année, colza et orge; deuxième, froment; troisième, seigle; quatrième, avoine et lin; cinquième, trèfle; sixième, pommes de terre et sarrasin. Les terres qui produisent du colza et de l'orge donnent encore la même année une dépouille de carottes, navets, etc. On emploie des chevaux et des bœufs pour l'agriculture. En 1830, on comptait dans la commune, quatre-vingt-onze chevaux, huit poulains, quatre cent cinquante-trois bêtes à cornes, quatre-vingt-un veaux, deux cent trente-neuf porcs, cinquante moutons, dix chèvres et dix-huit ânes. Quelques ruches. — Fort peu de menu gibier. La Senne nourrit des brochets, des carpes, des ablettes et d'excellentes anguilles.

POPULATION : Mille sept cent douze habitans. Il y a eu, en 1829, quarante décès et cinquante-six naissances. Vingt mariages.

HABITATIONS : Deux cent treize maisons et trente-six fermes construites, partie en briques, partie en argile, couvertes en chaume. Il y a une église, une maison communale et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un assez grand nombre de métiers à tisser la toile de lin, deux brasseries, un moulin à vent pour moudre du blé, un pressoir à huile, mû par un manége; quatre maréchaux ferrans, trois tonneliers. Le commerce consiste principalement en grains, fourrages, lins et toiles.

ROUTES ET CHEMINS : Une route pavée conduit de Hombeeck à Malines. Plusieurs chemins vicinaux communiquent avec Leest, Sempst, Capellen-op-den-Bosch et Humbeke. — Un pont en bois.

HOOFDGRAGT, ruisseau qui arrose la commune de Baelen.

HOOGBOOM, dépendance de la commune d'Eeckeren.

HOOGBRAEK, dépendance de la commune de Wiekevorst.

HOOGE-KAERT, dépendance de commune de Brasschaet.

HOOGEN-RIELEN, dépendance de commune de Lichtaert.

HOOGENWEG, dépendance de la commune de Hersselt.

HOOGSTRAETEN, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 4 lieues O. N. O. de Turnhout, et à [illegible] lieues 3/4 N. E. du chef-lieu de la province.

Elle n'a point de dépendances.

HYDROGRAPHIE : La Marck ou Merk… parcourt le territoire.

SOL : Terrain sablonneux.

AGRICULTURE : Les parties arables sont cultivées en seigle, orge, avoine, sarrasin et pommes de terre; ce n'est qu'à f… d'engrais que l'on obtient quelques bo… récoltes. Il y avait, en 1830, soix… quatre chevaux, deux cent quarante-… bêtes à cornes, quatre-vingt-quatorze ve… quarante-un porcs, quarante-huit m… tons et soixante-neuf chèvres.

POPULATION : Mille six cent vingt… habitans.

HABITATIONS : Quarante-huit fermes et deux cent dix-neuf maisons. Il y a une église, une chapelle, une maison communale, deux maisons d'orphelins, un dépôt de mendicité et une école primaire. Le dépôt de mendicité a été commencé sous le gouvernement français. Un décret du mois de juin 1809 y avait affecté le château d'Hoogstraeten. Cet établissement pouvait contenir six cents individus des deux sexes. Mais, en 1814, le département des Deux-Nèthes, formant aujourd'hui la province d'Anvers, ayant éprouvé une diminution de population de quatre-vingt mille ames environ, par suite de la séparation de l'arrondissement de Breda, on se borna à l'achèvement des bâtimens indispensablement nécessaires pour y recevoir quatre cents individus avec facilité. Dans le principe, les mendians étaient exclusivement occupés à la filature et à la fabrication de toiles, de couvertures et d'étoffes de laine. La difficulté de placer ces objets confectionnés par des mains inhabiles, a engagé l'administration à restreindre la fabrication aux seuls besoins de l'établissement et à occuper les détenus à la culture des terres et au défrichement des bruyères. Cette culture, qui, en peu de temps, a pris beaucoup d'extension a donné le moyen de réduire le taux de la journée que les communes paient pour l'entretien des mendians qu'elles ont au dépôt, et cette dépense ne s'élève plus aujourd'hui qu'à quatorze *cents* par jour et par individu.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a des briqueteries, des tuileries, des fabriques de poterie de terre, des tanneries, des corroieries, des fabriques de draps communs et des distilleries.

ROUTES ET CHEMINS : Quelques chemins vicinaux traversent le territoire et facilitent les relations avec les communes limitrophes. — Six ponts en pierre et dix en bois.

HISTOIRE : Hoogstraeten a été bâti en 1212, par Henri IV, duc de Brabant, il était anciennement la capitale d'un comté qui appartenait à la maison de Lalaing. En 1739, il fut érigé en duché, en faveur du Rhingrave, prince de Salm.

HOORENDONCK (GRAND), dépendance de la commune d'Esschen.

HOORENDONCK (PETIT), dépendance de la commune d'Esschen.

HOOWEG, dépendance de la commune d'Iteghem.

HORST, dépendance de la commune de Schooten.

HOUT, dépendance de la commune d'Oevel.

HOUTEL-EN-LEEMPUT, dépendance de la commune de Rykevorsel.

HOUTOM, dépendance de la commune de Casterlé.

HOUTVENNE, commune du canton et à 2 lieues 1/4 S. O. de Westerloo, de l'arrondissement et à 8 lieues 3/4 S. de Turnhout, et à 8 lieues 3/4 E. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Hulshout et Westmeerbeek, à l'E. par celle de Hersselt, au S. par le territoire de Beggynendyk (Brabant méridional), et à l'O. par celui de Heyst-op-den-Berg.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Langstraet et de Plyn.

HYDROGRAPHIE : Deux cours d'eau arrosent ce territoire, le Steenkensbeek et le Scheylooje ; ils fertilisent quelques prés.

SOL : Surface plate dont l'uniformité est à peine interrompue par quelques légers monticules. Le sable et l'argile forment la base du sol. Les terres labourables ont quatorze pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Ce terroir produit principalement du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin, du trèfle, de la spergule et des pommes de terre. Les prairies sont d'assez bonne qualité. Taillis, bois à écorcer et sapinières ; l'aménagement des taillis a lieu tous les cinq ans. Le recensement de 1829 donne à cette commune : vingt-sept chevaux, deux poulains, cent trente-six bêtes à cornes, trente-huit veaux, quatre-vingt-quatre porcs et quinze chèvres.

POPULATION : Quatre cent soixante-treize habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme quatre-vingt-six maisons, une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un moulin à farine, mû par vent, un maréchal ferrant et un charron.

FOIRE : Il s'y tient une foire d'un jour, le dimanche après la Sainte-Anne.

ROUTES ET CHEMINS : On n'y trouve que des chemins vicinaux. — Trois ponts en bois.

HOUZIE, dépendance de la commune de Lille.

HOVE, commune du canton et à 3/4 de lieue N. O. de Contich, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/4 S. S. E. d'Anvers.

Elle est bornée au N. par la commune de Mortsel, à l'E. par celle de Bouchout; elle touche, au S., aux territoires de Contich et Edeghem.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu.

HYDROGRAPHIE : Quelques petits ruisseaux circulent sur le territoire.

SOL : Surface très-uniforme, inclinée vers le Sud. Le sol est généralement argilo-sablonneux et de couleur brunâtre; la couche végétale a de trois cent trente-huit à trois cent quatre-vingt-dix lignes d'épaisseur. Il s'y trouve quelques parties ferrugineuses.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des trèfles, du foin, du lin, des pommes de terre et des légumes. Un quatorzième de la superficie est planté en bois taillis composés de chênes, aunes et coudriers : l'époque de leur coupe est fixée à cinq ans. Le sol est d'une qualité moyenne; on le cultive avec soin, principalement en grande tenue. En 1830, il y avait : soixante-sept chevaux, trois poulains, trois cent quarante-cinq bêtes à cornes, vingt-quatre veaux, trente-neuf porcs, deux moutons et vingt-cinq chèvres.

POPULATION : Cinq cent soixante-six habitans.

HABITATIONS : Deux fermes, et cent deux maisons, groupées en grande partie autour de l'église. Il y a une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'industrie y est de peu d'importance. Il y a une fabrique de bougies, une tisseranderie de toiles de lin; un maréchal ferrant, un charron, un tonnelier, un vannier et quatre marchands de ferronnerie.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route d'Anvers à Malines longe la commune. Quelques chemins vicinaux communiquent avec les environs.

HOYCKSCHE-BEEK, ruisseau qui prend sa source à Konings-Hoyckt et se perd dans l'Itterbeek.

HOYSBROECK, dépendance de la commune de Wavre-Sainte-Catherine.

HUCKELRBERG, dépendance de la commune de Lichtaert.

HUFFEL, section de la commune de Loenhout où se trouve l'église.

HULSEN, dépendance de la commune d'Herenthals.

HULSEYNDE, dépendance de la commune de Noorderwyk.

HULSHOUT, commune du canton et à 2 lieues 1/7 O. de Westerloo, de l'arrondissement et à 8 lieues S. S. O. de Turnhout, et à 8 lieues E. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Westerloo, à l'E. par celle de Westmeerbeek, au S. par le territoire de Hootvenne, et à l'O. par celui de Heyst-op-den-Berg.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Borgerhout et Hulshout-Eynde.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé par la Grande-Nèthe, le Graek et le Goorloop; ces divers cours d'eau fertilisent les prés riverains.

SOL : Inégal et coupé de coteaux. Le terrain, dont la nature est aussi variée que l'aspect, offre sur un grand nombre de points un sable léger et caillouteux, et sur d'autres une argile humide. La couche végétale a quatorze pouces d'épaisseur.

AGRICULTURE : On récolte sur ce ter-
r du froment, du seigle, de l'orge, de
voine, du sarrasin, du trèfle, de la
rgule et des pommes de terre. Les prai-
s et les pâturages offrent une contenance
soixante-dix-huit bonniers. Il y a trente-
bonniers de taillis, vingt-cinq de bois
corcer et vingt-six de bois de sapins. Le
ensement de 1829 donne à cette com-
ine : vingt chevaux, cent vingt-une
es à cornes, neuf veaux, soixante porcs,
arante moutons et vingt chèvres.

POPULATION : Six cent quarante-huit bitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent-trente-cinq maisons, une église, une maison communale, et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un maréchal ferrant et un charron.

ROUTES ET CHEMINS : On n'y trouve que des chemins vicinaux.

HULSHOUT-EYNDE, dépendance de la commune de Hulshout.

HULTENDRIES, dépendance de la commune d'Hombeek.

HUYZEBEEK, dépendance de la commune d'Iteghem.

HUYZEN, affluent de la Lake; il arrose la commune d'Iteghem.

I

IERLOO, dépendance de la commune Casterlé.

ILL, dépendance de la commune de ngerloo.

ISSCHOT, dépendance de la commune Iteghem.

ISSCHOT, dépendance de la commune Casterlé.

ITEGHEM, commune du canton et à 4 de lieue N. de Heyst-op-den-Berg, de rrondissement et à 4 lieues 3/4 E. N. E. Malines, et à 6 lieues 1/2 E. S. E. du ef-lieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et des meaux de Beckeneynde, Huyzebeek, schot, Heesten, Hooweg, Groenweg et leynheyde.

HYDROGRAPHIE : La Grande-Nèthe baine ce territoire du S. E. au N. O.; cette ivière offre deux dérivations, la Lake d'Itehem et la Lake de Hullebrug; ces deux ras se dirigent à l'O. et vont rejoindre ussitôt le lit principal. La Nèthe s'y grossit es eaux de l'Hasselbeek, du Goorloopbeek-an-Gobard et de l'Heybeek-van-de-Leemutten; l'Heybeek-van 't-Hagelandschebosch et l'Huyzen ou Iteghemsche-Beek uent dans la Lake d'Iteghem. On y trouve ssi le Reetbeek, affluent du Berlaerbeek le Hellbeek qui prend sa source près d'Iteghem et reçoit le Molenvenbeek et l'Orts ou Tetslaerbeek. Les débordemens de la Nèthe causent de grands préjudices lorsqu'ils surviennent à l'époque de la fenaison. Il y a deux étangs : l'un est situé à Isschot, et l'autre à Heesten.

SOL : Ce territoire présente une plaine d'une élévation moyenne, inclinée vers la Grande-Nèthe. Le sol est en partie argileux, sablonneux, marécageux et caillouteux.

AGRICULTURE : On y récolte, année commune, environ deux cents rasières de froment, trois mille six cent soixante-douze de seigle, quatre cent cinquante d'orge, mille cinquante de sarrasin, quinze de spergule, mille cinq cents livres de trèfle, trois rasières de navets, dix de colza, cinquante de lin, trente livres de chanvre; huit mille six cents rasières de pommes de terre. Les fourrages sont assez abondans. Choux, asperges, salsifis, betteraves, pois, fèves, haricots. Annuellement, trente rasières de pommes, trente-une de poires, deux cent quatre-vingt-trois livres de cerises, six mille cent prunes, cent vingt brignoles, cent abricots, trois cents pêches, quatre cents grappes de raisin, mille quatre cents litres de groseilles, quinze rasières de noix et cinq de noisettes. Bois taillis composés de chênes

et aunes. La futaie consiste en chênes, hêtres, sapins, trembles et peupliers du Canada; le chêne et le sapin sont les essences qui dominent. Dix fermes. Les terrains élevés sont principalement cultivés en seigle, avoine, orge et trèfle. On se sert de fumier, de fiente, de cendres et de chaux pour engrais. On fait annuellement deux récoltes, l'une en céréales et l'autre en plantes fourragères. Soixante-neuf chevaux et vingt-deux bœufs sont employés aux travaux agricoles. Il y avait, en 1830, soixante-onze chevaux, sept poulains, quatre cent quatre-vingt-trois bêtes à cornes, quarante-cinq veaux, cent dix porcs, cinquante-quatre chèvres. On y élève des abeilles. — Le menu gibier consiste en lièvres, lapins, perdrix, cailles, bécasses et bécassines. On pêche dans les divers cours d'eau des brochets, des carpes, des brêmes, des ablettes, des lamproies et des anguilles. — Beurre, fromage, miel.

POPULATION : Six cent vingt-deux hommes, six cent dix-huit femmes; total : mille deux cent trente habitans. Il y a eu, en 1829, vingt-cinq naissances dont douze garçons, trente-trois décès dont vingt-trois de sexe masculin ; huit à neuf mariages.

HABITATIONS : Dix fermes et cent quatre-vingts maisons bâties en briques et couvertes en paille pour la majeure partie. Il y a une église, une maison communale et une école primaire. On remarque à Iteghem le château de Madame Van Ravels, qui en possède un aussi à Issch[illegible]

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a dix métiers à tisser la toile de lin, un moulin à blé et à drèche, et un moulin à huile et à broyer le tourteau de navette. On livre annuellement au commerce environ mil[illegible] deux cent vingt-quatre rasières de seigle, cinquante de froment, cent vingt-cinq de sarrasin, deux cent cinquante d'avoine, quatre-vingt-dix d'orge, vingt-cinq de lin, huit de colza et vingt-deux mille livres de foin.

ROUTES ET CHEMINS : L'intérieur de la commune est pavé. Plusieurs chemins vicinaux traversent le territoire; les principaux sont ceux de Malines et de Lierre. On passe la Nèthe sur un pont levis et un pont tournant en bois ; l'un est situé entre Iteghem et Heyst-op-den-Berg, et l'autre près de Hullebrug. Il y a un pont en pierre sur la Lake.

ITEGHEMSCHE-BAEN, dépendance de la commune de Berlaer.

ITEGHEMSCHE-BEEK, ruisseau. [illegible] HUYZEN (L').

ITTERBEEK, affluent de la Nèthe. I[illegible] prend sa source sur le territoire de Konings-Hoyckt et y reçoit le Hoycksche-Beek et la Petite-Itterbeek.

ITTERBEEK, dépendance de la commune de Duffel.

ITTERBEEK (PETITE), ruisseau q[illegible] prend sa source à Konings-Hoyckt, reçoit le Heykant et se perd dans l'Itterbeek.

J

JOB-IN-'T-GOOR (SAINT), commune du canton et à 2 lieues 1/2 N. O. de Santhoven, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 N. E. d'Anvers.

Les communes limitrophes sont Schilde, S'Gravenwezel, Schooten et Eeckeren.

Elle se compose de son chef-lieu et des hameaux Het-Zant, Lochtenberg et Rinckven.

HYDROGRAPHIE : Le Schyn arrose une partie du territoire; il fertilise quelques prés.

SOL : Ce territoire forme un plateau uniforme dont la moitié est couverte de bruyères. Les parties arables se composent d'une terre meuble noirâtre, qui repose sur un sol sablonneux et léger, de couleur brunâtre; la couche végétale a douze pouces environ d'épaisseur.

AGRICULTURE : Toutes les années on [illegible]

:colter environ mille rasières de seigle, ·ente de froment, quatre cents d'avoine, ix cents de sarrasin, et mille quatre cents e pommes de terre. Les fourrages sont peu bondans. Carottes et navets. Pommes, oires, prunes, cerises pour la consommation. Bois taillis, essence de chênes et bouleaux, dont la coupe a lieu de six en six ns; la futaie se compose de chênes, de apins, de hêtres et de frênes; on s'en ert pour les constructions. On répand ne grande quantité d'engrais sur les terres, fin de les rendre productives. Vingt-une ermes. L'assolement se fait dans l'ordre uivant : seigle, froment, avoine, sarrain, pommes de terre ; dans le trèfle on ème ordinairement des carottes et des na·ets. En 1830, il y avait vingt-quatre :hevaux, deux poulains, cent seize bêtes à :ornes, quarante-cinq veaux, trente-deux »orcs, cent vingt moutons et quinze chèvres. On y soigne l'éducation des abeilles. — Lièvres, lapins, perdrix, bécasses, cailles. — Laine, beurre, cire.

POPULATION : Trois cent onze habitans. Il y a eu, en 1829, cinq naissances, dix décès et trois mariages.

HABITATIONS : Vingt-une fermes et quatorze maisons; elles sont bâties en briques et couvertes, partie en pannes, partie en chaume. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une briqueterie, une brasserie, une tannerie et une fabrique de cierges; un maréchal ferrant et deux charrons. On transporte au marché d'Anvers le beurre, la cire, la laine et les denrées agricoles.

ROUTES ET CHEMINS : On communique avec les environs par des chemins vicinaux. — Trois ponceaux dont un en bois.

K

KAEL, ruisseau qui arrose la commune de Meerle.

KAERTSCHE-BEEK, ruisseau qui arose la commune de Brasschaet.

KALE, ruisseau qui arrose la commune le Thielen.

KATTESTRAETE, dépendance de la commune d'Oppuers.

KEETEN-EN-SMISSEN, dépendance le la commune de Saint-Amand.

KEIRSCHOT, dépendance de la commune de Rykevorsel.

KESSEL, commune du canton et à 1 lieue E. de Lierre, de l'arrondissement et à 4 lieues N. E. de Malines, et à 4 lieues 1/2 E. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes l'Emblehem et Nylen, à l'E. par celle de Bevel, au S. par les territoires de Gestel et Berlaer, et à l'O. par Lierre.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur la route de Lierre à Herenthals, dans la partie méridionale du territoire, et des hameaux de Heyde, Pulling, Visseneynde, Goorkant, Bogaertsheyde, Bert et 'T'-Plat.

HYDROGRAPHIE : Indépendamment de la Grande et de la Petite Nèthe qui arrosent ce territoire, on y trouve le Lindekensbeek, le Rotbeek et le Krekelbeek. Ces cours d'eau débordent annuellement; les inondations sont très-nuisibles aux prairies riveraines en ce quelles altèrent la qualité du foin. Il y a quatre étangs.

SOL : La partie du territoire qui comprend le hameau de Heyde est élevée; le reste présente une plaine très-uniforme. A Pulling, Bert et Visseneynde, l'argile forme la base du sol. Heyde et Goorkant sont généralement sablonneux. Au hameau de 'T'-Plat, on trouve une terre maigre, de couleur noirâtre. La couche végétale a douze à quinze pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Ce terroir produit, année commune, quatre mille rasières de seigle, mille cinq cents de froment, trois cent quatre-vingts d'orge, quatre mille cinq cents d'avoine, dix mille de sarrasin et cin-

quante de colza. Les fourrages consistent en foin, trèfle, carottes et navets. On récolte annuellement quatre-vingts rasières de pommes, cent de poires, cinq mille cent de cerises, treize mille abricots, quatre mille pêches, mille cinq cents brignoles, deux mille livres de groseilles vertes, huit cents de groseilles rouges et blanches, quatre cents de mûres et deux cents de fraises. Bois taillis dont la coupe a lieu tous les cinq ans. Il y a des chênes, des trembles, des peupliers du Canada et des sapins. Quinze fermes. On sème ordinairement en décembre le froment, le seigle ou l'orge d'hiver. Les cultivateurs mêlent avec ces céréales des semences de carottes et de navets qu'ils récoltent en novembre. L'avoine et le sarrasin sont semés en mai; l'avoine est mélangée de trèfle que l'on ne dépouille que l'année d'après. Soixante-dix-sept chevaux, quatre poulains, quatre cent quatre-vingt-seize chevaux, quatre-vingt-trois veaux, deux cents porcs, cent vingt moutons, cinquante chèvres. Éducation des abeilles. Un petit nombre de lièvres, perdrix, bécasses, bécassines et canards sauvages; on ne trouve ces derniers qu'aux mois de février, mars, octobre, et novembre. Les étangs et les divers cours d'eau nourrissent des carpes, des ablettes, des tanches, des brochets et des anguilles. On pêche aussi dans la Nèthe des brêmes et des perches. Parmi les productions animales, on ne cite que le beurre qui est très-estimé.

POPULATION : Mille six cent soixante-dix-neuf habitans, dont huit cent vingt du sexe masculin et huit cent cinquante-neuf du sexe féminin. On y a compté, en 1829, quarante-cinq décès et soixante naissances; treize mariages par année.

HABITATIONS : Quinze fermes et deux cent quatre-vingt-treize maisons; celles que comprend le chef-lieu sont bâties en briques, couvertes en tuiles et agglomérées; hors du village, on ne voit que des chaumières éparses. Il y á une église, une chapelle, une école primaire et deux maisons de campagne désignées sous les noms de Kesselhof et Bist; la première appartient à M. de Roy; l'autre est la propriété de M. Vandersmissen.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a cinq métiers à tisser la toile, deux brasseries, un moulin à vent pour moudre le blé et la drèche, un moulin à farine, mû par un manége. — Commerce de houille et de bois que favorise la navigation de la Nèthe pendant trois mois de l'année. Les habitans portent leurs denrées au marché de Lierre. On vend le foin sur pied.

ROUTES ET CHEMINS : Quelques chemins vicinaux se dirigent vers Lierre, Nylen, Herenthout et Iteghem; ils sont impraticables en hiver. A la limite de la commune vers Ghistel, on passe la Nèthe dans un bac, à l'endroit dit Boecht.

KINSCHOT, dépendance de la commune de Turnhout.

KIVERMONT, dépendance de la commune de Gheel.

KLAEVERBEEK, ruisseau qui arrose la commune de Lippeloo.

KLEYN-BEEK, ruisseau qui arrose la commune de Gierle.

KLEYN-BEEK, ruisseau. *Voyez* WIJBOORDEN.

KLEYN-EYSSEL, dépendance de la commune de Meerle.

KLEYN-GAMMEL, dépendance de la commune de Rykevorsel.

KLEYN-GELD, dépendance de la commune de Herenthals.

KLEYNHEYD, dépendance de la commune d'Iteghem.

KLEYN-LAEK, ruisseau qui arrose la commune de Veerle.

KLEYNE-LAEK, ruisseau qui arrose la commune de Varendonck.

KLEYN-MECHELEN, dépendance de la commune de Bornhem.

KLEYN-MECHELEN, dépendance de la commune d'Hingene.

KLEYN-REER, dépendance de la commune de Casterlé.

KOECKHOVEN, dépendance de la commune de Merxplas.

›EYSTRAET, dépendance de la com-
: de Hersselt.

)NINGS-HOYCKT, commune du
›n et à 1 lieue 1/2 E. de Duffel, de
›ndissement et à 2 lieues 1/4 N.E. de
ıes, et à 4 lieues 2/3 S.E. du chef-
le la province.

tte commune se compose de son chef-
:t des hameaux de Allaert, Hazen-
k, Brand et Scherpendonder.

DROGRAPHIE : Plusieurs cours d'eau
ıent leurs sources sur le territoire de
commune ; les principaux sont :
legat-Beek, l'Itterbeek et ses affluens
/ckscke-Beek et la Petite-Itterbeek qui
t l'Heykant. — Cinq étangs et dix-
marais, d'une contenance totale de
bonniers, trente-quatre perches et
'e-vingt-cinq aunes.

L : Élevé et uni, incliné vers l'Itter-
et l'Hoyckscke-Beek où le terrain pré-
: une plaine très-basse, fréquemment
ıée. La nature du sol varie beaucoup
. les localités : il y a des parties gra-
ıses et ferrugineuses ; d'autres sont sa-
neuses ou argileuses; quelques endroits
nt une terre douce et friable, de cou-
jaunâtre ou noirâtre.

RICULTURE : On récolte du froment,
:igle, du sarrasin, de l'orge, des col-
lans les proportions suivantes : quatre
e rasières de froment, trois mille sept
cinquante de seigle, cinq cent soixante
ge, six mille d'avoine, douze mille
arrasin, soixante de colza. Deux cents
ıiers sont ensemencés en carottes et
:ts; outre une grande quantité de ra-
s fourragères, ils produisent par année
de quarante mille livres de semences
arottes, et vingt mille environ de na-
. Beaucoup de trèfle. Il n'y a point de
ries naturelles. La quantité de fruits
ltés, année commune, est évaluée à
rasièses de pommes, cent vingt ra-
:s de poires; quinze mille abricots,
mille pêches, six cents bignoles,
: quatre cents livres de prunes, sept
e livres de cerises, deux mille deux
cents livres de groseilles vertes, mille li-
vres de groseilles rouges et blanches, cinq
cents livres de mûres et deux cents livres
de fraises. Tous ces fruits sont consommés
sur les lieux. — Bois taillis composés de
chênes, aunes, bouleaux, coudriers et
saules; l'époque de leur coupe est fixée à
cinq ans. La futaie offre le chêne, le hêtre,
le saule, le tremble et le peuplier du Canada.
Cent douze fermes. Les engrais en usage
sont les fumiers végétaux et animaux, les
cendres, le suif et la chaux. Cent dix-sept
chevaux et trente-deux bœufs employés à
l'agriculture. En 1830 : cent neuf che-
vaux, sept poulains, six cent trente-six bêtes
à cornes, cent dix-neuf veaux, deux cent
quarante-deux porcs, cent trois moutons,
quarante-sept chèvres. On y soigne l'édu-
cation des abeilles. Le menu gibier consiste
en lièvres, perdrix et bécasses. On pêche
dans les étangs des brochets, des carpes et
des tanches ; les cours d'eau nourrissent
quelques brêmes et ablettes. — Beurre de
bonne qualité ; miel et cire.

POPULATION : Mille neuf cent trois ha-
bitans, dont neuf cent cinquante-quatre
du sexe masculin et neuf cent quarante-
neuf du sexe féminin. Il y a eu, en 1829,
cinquante-six naissances et trente-deux
décès. Dix mariages par année. Au premier
janvier 1831, on y comptait mille neuf
cent soixante-six habitans.

HABITATIONS : Cette commune comprend
cent douze fermes et trois cent trois mai-
sons ; au centre du village, elles sont con-
struites en briques, couvertes en paille et
agglomérées. Il y a une église, une cha-
pelle, une maison communale, une école
primaire et une prison.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Dix métiers
à tisser la toile, occupés par six tisserands,
une brasserie, deux moulins à vent pour
blé et drèche, un moulin à farine, mû par
un manége. — Commerce de chevaux et
de productions agricoles.

ROUTES ET CHEMINS : On communique
par des chemins vicinaux avec Malines,
Putte, Heyst-op-den-Berg, Lierre, Ber-

laer, Duffel; ceux de Lierre et Heyst-op-den-Berg sont impraticables pendant l'hiver. — Six ponceaux dont un en bois.

KONINKX-BEEK, ruisseau qui arrose la commune de Bornhem.

KOOGHUYD, dépendance de la commune de Duffel.

KREKELBEEK, ruisseau qui arrose commune de Kessel.

KREKELBEEK, ruisseau qui arrose commune de Rymenam.

KRUYSTRAET, dépendance de la commune de Noordewyck.

KWAEDEND, dépendance de la commune d'Oostmalle.

L

LACHENEN-BEEK, ruisseau qui arrose la commune de Lierre.

LAEK, ruisseau qui arrose la commune de Vorst.

LAEK, ruisseau qui arrose la commune d'Eynthout.

LAEK, ruisseau qui a sa source dans la partie septentrionale de la commune de Beerse.

LAER, dépendance de la commune de Gheel.

LAER, dépendance de la commune de Heyst-op-den-Berg.

LAERENDRIES, dépendance de la commune de Saint-Amand.

LAERSCHE-BEEK, cours d'eau qui sépare les communes d'Eekeren et Austruwel de celle de Merxem. Il prend sa source dans bruyères au-dessus de Brasschaet, coule du N. E. au S. O. et va se perdre dans l'Escaut à Austruwel, après un cours de trois lieues.

LAKE-DE-HULLEBRUG, cours d'eau qui dérive de la Grande-Nèthe, à Hullebrug, commune d'Iteghem.

LAKE-D'ITEGHEM, cours d'eau qui dérive de la Grande-Nèthe à Iteghem, coule à l'O., reçoit l'Heybeek-Vant'-hage-landsche-Bosch et l'Huyzen ou Iteghemsche-Beek, et va rejoindre la Grande-Nèthe un peu au-dessous d'Iteghem.

LANGEBEEK, ruisseau qui arrose la commune de Lille.

LANGEBEEK, ruisseau qui arrose la commune de Poederlé.

LANGEMOY, dépendance de la commune de Meerle.

LANGENBERG, dépendance de la commune de Wortel.

LANGENHEUVEL, dépendance de la commune de Bouwel.

LANGSTRAET, dépendance de la commune de Houtvenne.

LANKOM, dépendance de la commune de Noordewyck.

LARUM, dépendance de la commune de Gheel.

LASSENHOUT, dépendance de la commune de Vorsselaer.

LEEGE-KAERT, dépendance de la commune de Brasschaet.

LEEGEN-RIELEN, dépendance de la commune de Lichtaert.

LEEST, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue O. de Malines, et à 5 lieues 1/2 S. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Heffen, à l'E. par celle de Malines, au S. par le territoire de Hombeek, et à l'O. par celui de Chapelle-au-Bois.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Biest et de Heyn...

HYDROGRAPHIE : La Senne arrose cette commune depuis la limite de Heffen, sur un développement d'une demi-lieue. Elle déborde assez souvent à la suite d'un ... ou des pluies d'orage; ses inondations fertilisent les prairies qui s'étendent sur ses rives. Cette rivière n'est navigable que pour des petits bateaux destinés au transport des engrais et des briques. La surface de ce territoire est parsemée de quelques tourbières qui sont remplies d'eau

sol : A l'exception des prairies comprises ans le bassin de la Senne, le terrain est énéralement élevé, mais uni. Sa nature arie selon les localités ; le Heikant est sablonneux et graveleux ; l'argile domine sur 'autres points. Les terres arables offrent ne couche de quatorze pouces de profoneur.

agriculture : Les terres arables offrent ne superficie de six cent vingt bonniers, ont un cinquième en seigle, un cinquième n avoine et lin, un huitième en sarrasin, n huitième en trèfles, un neuvième en rge, un neuvième en colza et un neuvième n pommes de terre. La quantité de fourages qu'on y récolte excède ordinairement s besoins locaux. Il y a cinquante bon-iers de prés. Pommes, poires et cerises our la consommation. Quelques bouquets e bois taillis que l'on exploite tous les cinq ns. Trente-deux fermes. Mode de culture: remière année, colza et orge ; deuxième, oment ; troisième, seigle ; quatrième, voine et lin ; cinquième, trèfle ; sixième, ommes de terre et sarrasin. Outre une épouille de colza, d'orge ou de seigle, on n fait une seconde de carottes et de légues. Soixante-quatorze chevaux et onze eufs employés à l'agriculture. En 1830, y avait soixante-cinq chevaux, dix-sept oulains, cent une bêtes à cornes, quatre-ngt-six veaux, cent quatre-vingt-deux rcs, cinquante moutons et quatre chèes. On y élève fort peu d'abeilles. Le enu gibier n'y est pas nombreux. La nne abonde en brochets, carpes, ablettes; y pêche aussi d'excellentes anguilles. urre et peu de fromage.

population : Mille deux cent quatre-ngt-onze habitans. Il y a eu, en 1829, nte-huit naissances et quatorze décès. uit mariages par année.

habitations : Trente-deux fermes et nt quatre-vingt-huit maisons construites argile et couvertes en chaume pour la ajeure partie. Il y a une église, une aison communale et une école primaire. Résidence d'un artiste vétérinaire.

commerce et industrie : Il y a une distillerie de genièvre et un moulin à blé et à drèche, mû par vent. On y compte un assez grand nombre de métiers à tisser de la toile de ménage. Il s'y fait un petit commerce de foin, de lin et de toiles.

routes et chemins : Les chemins vicinaux sont praticables en toutes saisons ; ils conduisent à Malines, Heffen, Hombeeck, Capellen-op-den-Bosch, Blaesvelt et Thisselt. Il y a un pont en bois.

LÉONARD (SAINT), dépendance de la commune de Brecht.

LERBEEK, dépendance de la commune de Loenhout.

LEYLOOP, dépendance de la commune de Meerle.

LEYSTRAET, dépendance de la commune de Lichtaert.

LICHTAERT, commune du canton et à 2 lieues N. E. de Herenthals, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/4 S. de Turnhout, et à 9 lieues E. du chef-lieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et des hameaux de Leegen-Rielen, Hoogen-Rielen, Molenstraet, Hoebenschot, Leystraet, Achterlé, Steenenstraet et Huckelberg.

hydrographie : Le Kale et la Petite-Nèthe parcourent le territoire.

agriculture : Les principales productions du sol sont les céréales et les plantes fourragères. En 1830, on comptait dans la commune : quatre-vingt-quatorze chevaux, six poulains, six cent vingt-quatre bêtes à cornes, trois cent sept veaux, cent quatre-vingt-dix porcs, trois cent vingt-trois moutons et soixante chèvres.

population : Mille quatre cent quatre-vingt-douze habitans.

habitations : Cette commune renferme deux cent cinquante-huit maisons, une église, deux chapelles, une maison communale et une école primaire.—Résidence d'un notaire, d'un médecin, d'un chirurgien-accoucheur et d'un arpenteur.

commerce et industrie : Une fabrique de cierges, deux moulins à farine et à drèche mûs par vent; un horloger, un

maréchal ferrant, deux tonneliers, un tourneur en bois et un vannier.

ROUTES ET CHEMINS : Il n'y a que des chemins vicinaux. — Deux ponts en bois.

LIERRE ou LIER, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/4 N. de Malines, et à 4 lieues E. S. E. du chef-lieu de la province, et à 9 lieues S. O. de Turnhout.

Elle est bornée au N. par le canton de Contich et les communes de Vremde, Brochem et Emblehem, à l'E. par celles de Kessel et Berlaer, au S. par le territoire de Duffel, et à l'O. par le canton de Contich.

Cette commune se compose de son chef-lieu ou de la petite ville de Lierre, et du faubourg de Lispe, situé sur le grand chemin de Turnhout, au N. de la ville : celle-ci est entourée de remparts plantés d'arbres de haute futaie.

HYDROGRAPHIE : Cette ville est située au confluent de la Grande et Petite-Nèthe. Ces deux rivières forment par leur jonction au pont de Maesfort, entre les portes de Louvain et de Bois-le-Duc, une nouvelle rivière appelée la Nèthe, qui dirige son cours vers l'O. S. O. jusqu'à Rumpst, où elle prend alors le nom de Rupel. La Nèthe reçoit à chaque marée les eaux de l'Escaut, ce qui la rend navigable pour des bateaux d'assez forte dimension, qui peuvent la remonter sous voile jusqu'à Lierre. Les autres cours d'eau qui arrosent ce territoire sont : l'Arendbeek, le Sterbeek, le Lachenen-Beek, et le Schollebeke. Ces divers cours d'eau fertilisent par leurs débordemens les prairies qu'ils longent.

SOL : Surface uniforme. Le terrain offre des parties sablonneuses, grasses ou légères, colorées le plus souvent par l'oxide de fer; l'épaisseur de la couche végétale varie de douze à quinze pouces. Les terres les plus productives avoisinent le chef-lieu.

AGRICULTURE : Les productions du sol sont le froment, le seigle, l'avoine, le sarrasin, le trèfle, le lin, les pommes de terre, les carottes et la chicorée. La plupart des prés occupent un terrain gras, sablonneux, et ferrugineux le long [illegible] cours d'eau. On cultive dans les jard[illegible] diverses espèces de légumes, des pomm[illegible] des poiriers, des pruniers et des cerisi[illegible] Les bois forment trois masses principal[illegible] le Boschoek, le Gasthuys-Bosch et le Bos[illegible] laer; elles se composent d'un taillis [illegible] chênes et aunes, entremêlé d'arbres [illegible] haute futaie; la coupe se fait de quatr[illegible] cinq ans. Culture en grande, moyenne [illegible] petite tenue. On y élève quelques cheva[illegible] et des bêtes à cornes. Il y a six troupeau[illegible] de moutons.

POPULATION : Treize mille cent cin[illegible] quante-trois habitans.

HABITATIONS : La ville de Lierre form[illegible] une agglomération de deux mille cinq ce[illegible] soixante maisons, dont un assez gra[illegible] nombre sont bien bâties. Le faubourg [illegible] Lispe comprend cinq cent quatre-ving[illegible] douze habitations disséminées sur le gra[illegible] chemin de Lierre à Hérenthals. Il y a [illegible] églises et trois chapelles; la collégiale [illegible] d'une belle architecture : la tour a été br[illegible] lée par la foudre en 1702. L'hôtel-de-vil[illegible] bâti en 1740, est situé sur la gran[illegible] place, où se trouve la boucherie, va[illegible] bâtiment dont la fondation remonte [illegible] l'an 1400. La Porte-des-Prisonni[illegible] qui est aujourd'hui la prison civile, a servi de porte, avant l'aggrandissement de la vil[illegible] On y remarque encore l'hôpital de Sain[illegible] Élisabeth, situé près de la Nèthe : il a [illegible] fondé en 1236. Lierre possède six hosp[illegible] deux maisons de bienfaisance pour les de[illegible] sexes, trois communautés religieuses [illegible] béguinage, les frères célites et les sœ[illegible] hospitalières. Il y a huit écoles prim[illegible] dont une pour les filles. Le faubourg [illegible] Liste est embelli par plusieurs [illegible] maisons de campagne : on y remarq[illegible] celles de Ravensteyn, de Lachenenhof, [illegible] Nazareth, de Pannenhuys, de Hof-Va[illegible] Wyk, de Ringenhof, de Hagenbroeks[illegible] et celle de M. Timmermans. Dans l'encein[illegible] de la ville se trouve la Kleyne-Hofstad.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette ville offr[illegible] plusieurs branches d'industrie très-impor[illegible] tantes; elle renferme une imprimerie [illegible]

ɩiles de coton qui occupait en 1830 envi-ɱ mille deux cents ouvriers; une filature e coton, une fabrique d'étoffes de soie, ne fabrique de gros lainages, quatre blan-hisseries de lin, une blanchisserie au ɿoyen de nouveaux procédés, deux corde-ies, soixante-cinq écoles industrielles où 'on s'applique à la broderie et à la fabri-ation des dentelles, une teinturerie, dix ɪrasseries, six distilleries, une savonnerie, inq raffineries de sel et huit tanneries. Trois moulins à blé mûs par vent, trois à au dont un à vent, quatre à gruau activés ɔar des manéges, dix pressoirs à huile. On fabrique aussi en cette ville des instru-mens de musique, de la coutellerie et de la chapellerie. Lierre fait un assez grand commerce de bière blanche nommée *ca-vesse*.

FOIRES ET MARCHÉS : Deux foires par année, le dimanche après la Fête-Dieu et la Toussaint; leur durée est de deux jours.

ROUTES ET CHEMINS : Les routes provin-ciales d'Anvers et de Malines à Lierre cou-pent la partie méridionale du territoire : la première dans la direction du N. à l'O., la seconde du S. à l'O. Cinq chemins vici-naux entretiennent les relations avec les communes limitrophes ; on les exploite difficilement pendant la mauvaise saison. — Un bac sur la Nèthe, près de la campa-gne de Nazareth, vers Kessel.

HISTOIRE : Lierre dépendait autrefois du duché de Brabant et jouissait de grands pri-viléges que lui avaient accordés Henri Ier et Jean Ier, souverains de ce pays. Elle était déjà une ville ancienne en 1212. Son en-ceinte fut agrandie vers l'an 1383 et ses portes construites vers 1395. C'est la patrie de Gommare Huggens, célèbre théologien de l'université de Louvain, né en 1631, mort en 1702. En octobre 1830, la ville de Lierre, qui était déjà occupée par les Belges, fut attaquée sur quatre points à la fois par les troupes hollandaises, qui après un combat très opiniâtre opérèrent leur retraite.

LIESEL, dépendance de la commune de Gheel.

LIEZELE, commune du canton et à 1/3 de lieue S. de Puers, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 O. de Malines, et à 5 lieues S. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Puers, à l'E. et au S. par les territoires de Lippeloo et Malderen, et à l'O. par celui d'Oppuers.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de deux dépendances, Liezele-heyde et Wolf.

HYDROGRAPHIE : Son territoire est arrosé par le Panlyk-Beek, le Lippeloose-Beek, et le Molen-Beek : ce dernier active un moulin à farine.

SOL : Assez élevé, sillonné de quelques coteaux en pente douce. Le terrain est gé-néralement sablonneux ; la couche végétale a de onze à quinze pouces d'épaisseur.

AGRICULTURE : Cette commune produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'a-voine, du sarrasin, du lin, du colza et des pommes de terre. Peu de fourrages. Choux, laitues, pois, fèves et autres légu-mes de bonne qualité. Pommes, poires, cerises, abricots pour la consommation locale. — Bois taillis que l'on exploite ré-gulièrement à cinq ans. La futaie se com-pose de trembles et peupliers du Canada. — Six fermes. — Outre une récolte de céréales, la même terre donne annuelle-ment une dépouille de carottes et navets. En 1830, il y avait, quarante-cinq che-vaux, cinq poulains, deux cent soixante-dix bêtes à cornes, trente veaux, cinquante porcs, 17 chèvres. Quelques ruches. Liè-vres et perdrix, en petit nombre. Le Mo-len-Beek nourrit des brochets, des carpes, des ablettes, des perches et des anguilles. — Beurre.

POPULATION : Neuf cent cinquante-trois habitans. Il y a eu, en 1829, vingt-deux naissances, dix-sept décès et cinq maria-ges. Au premier janvier 1831, on y comp-tait, mille quatre-vingt-trois habitans.

HABITATIONS : Six fermes et cent cin-quante-quatre maisons, dont le plus grand nombre est construit en briques et couvert en chaume. Il y a une église, une cha-

pelle, une maison communale et une école primaire. — Résidence d'un artiste vétérinaire. — On y remarque trois châteaux, dont les propriétaires sont MM. Vanderfossen, Vancutsem et Basteyns.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a vingt métiers à tisser la toile, deux brasseries, deux moulins à vent dont un à farine, l'autre est employé à la fabrication de l'huile, de la drèche et à broyer les tourteaux de lin; un moulin à monder le sarrasin, mû par bras. Le commerce consiste principalement en grains, lin et toiles. On exporte les deux tiers des céréales récoltées.

ROUTES ET CHEMINS : La route provinciale de Malines à Termonde passe par le hameau de Wolf au S. du territoire. On peut exploiter les chemins vicinaux en toutes saisons, vu leur bon entretien. — Un pont en bois sur le Molen-Beek.

LIEZELE-HEYDE, dépendance de la commune de Liezele.

LILL, dépendance de la commune de Meerhout.

LILLE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. de Herenthals, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 S. O. de Turnhout, et à 7 lieues E. du chef de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et des hameaux de Houzie, Borze, Beeck, Moleneynd, Heyend, Broxiestraet, Heysiehoek et Oevelenberg.

HYDROGRAPHIE : Le Langebeek et le Platlak arrosent ce territoire.

AGRICULTURE : Les céréales et les plantes fourragères sont les principales productions du sol. Il y a quatre-vingt-deux fermes. On y comptait, en 1830, soixante chevaux, quinze poulains, trois cent cinquante-une bêtes à cornes, cent cinquante-sept veaux, cent quatorze porcs, deux cent soixante-un moutons, quatre-vingt-quatre chèvres.

POPULATION : Mille quarante-sept habitans.

HABITATIONS : Il y a quatre-vingt-deux fermes, quatre-vingt-sept maisons, une église et une école primaire. — Résidence d'un notaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une fabrique de cierges, deux brasseries, un moulin à vent pour blé, un moulin à monder l'orge, mû par bras, un pressoir à huile, activé par un manége; deux maréchaux ferrans, un chaudronnier, deux charrons, un sabotier, un tourneur en bois et un tonnelier.

FOIRES ET MARCHÉS : Deux foires par année, le troisième mercredi d'avril et le troisième mercredi d'octobre.

ROUTES ET CHEMINS : On n'y trouve que des chemins vicinaux. — Trois ponts en bois et trois en pierre.

LILLO, commune du canton et à 2 lieues O. N. O. d'Eeckeren, de l'arrondissement et à 3 lieues N. O. d'Anvers.

Elle touche, au N., aux communes de Beirendrecht et Stabroeck; à l'E., à cette dernière; au S., au territoire d'Oorderen. Elle est bornée à l'O. par l'Escaut, qui la sépare de la commune de Doel (Flandre orientale).

Cette commune est composée de son chef-lieu et du fort Lillo, situé près de l'Escaut, et des hameaux de Vieux-Lillo et Chemin de la Croix.

HYDROGRAPHIE : L'Escaut baigne le territoire à l'O.

SOL : Ce territoire se compose de polders que de fortes digues garantissent des eaux de tous les côtés; les terres arables offrent une argile sablonneuse, d'un rouge-brun foncé, dont la couche végétale est très profonde.

AGRICULTURE : Ce terroir abonde en froment, seigle, avoine, foin, pommes de terre, légumes et fruits. On y cultive la garance. Il y a de belles prairies. Le sol est en général très-productif et bien cultivé. Vingt-deux fermes. On y comptait en 1830, cent cinquante-trois chevaux, trente-cinq poulains, deux cent vingt-un bêtes à cornes, cent trois veaux, cent cinquante porcs, quarante moutons et quinze chèvres.

POPULATION : Mille quatre-vingt-trois habitans.

HABITATIONS : Vingt-deux fermes et cent quarante-trois maisons, parmi lesquelles on en remarque qui sont bien construites. Il y a deux églises et une école. — Résidence d'un artiste vétérinaire. Les ouvrages du fort sont très-réguliers.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux fabriques de tabac, une genièvrerie, deux moulins à vent pour farine et un moulin à monder l'orge mû par bras.

ROUTES ET CHEMINS : Quelques chemins vicinaux communiquent avec les environs; ils sont impraticables en hiver. — Huit ponts en pierre.

HISTOIRE : Le fort Lillo a été construit en 1684 par les Anversois; le 3 juillet de la même année, il fut investi par les troupes du duc de Parme qui en levèrent bientôt le siége; les Espagnols ne furent pas plus heureux en 1688. Lillo fut cédé à l'Autriche par les Hollandais en 1785. Les Français s'en emparèrent en 1794.

LILLO (VIEUX), dépendance de la commune de Lillo.

LILLOO, dépendance de la commune de Nylen.

LINDEKENSBEEK, ruisseau qui arrose la commune de Kessel.

LINKE-BEEK, ruisseau qui arrose la commune de Bornhem.

LINTH, dépendance de la commune de Contich.

LIPPELOO, commune du canton et à 3/4 de lieue S. de Puers, de l'arrondissement et à 3 lieues 3/4 O. de Malines, et à 5 lieues 1/2 S. S. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune d'Oppuers, à l'E. par celle de Liezele, au S. par le territoire de Malderen (Brabant méridional), et à l'O. par celui de Saint-Amand.

Cette commune n'a point de dépendances.

HYDROGRAPHIE : Son territoire est arrosé par le Beek ou Steenhuffelsche-Beek et par le Klaeverbeek; ces cours d'eau fertilisent les prairies qu'ils longent.

SOL : Le terrain est partie bas et partie élevé. Le sable domine sur le plus grand nombre de points; on y trouve cependant quelques terres argileuses. La couche végétale a de onze à quinze pouces de profondeur; elle recouvre un sable pur ou mêlé de glaise.

AGRICULTURE : Ce terroir produit par année trois mille rasières de seigle, cent soixante de froment, quatre-vingts d'orge, deux cent cinquante d'avoine, quatre-vingt-dix de sarrasin, quatre-vingt-dix de lin. On y cultive la spergule, le trèfle, les navets et les carottes. Les fromages ne sont pas abondans. Légumes de bonne qualité. Peu de fruits. Il y a quelques chênes, hêtres et bois blancs qui bordent les prairies. Dans le seigle on sème ordinairement des carottes pour l'hiver suivant, et du trèfle dans le lin et avoine. — Élèves de bêtes à cornes. Quelques ruches. Le menu gibier consiste en lièvres et perdrix. — Beurre.

POPULATION : Six cent vingt-sept habitans. Il y a eu, en 1829, quatorze décès et seize naissances. Trois à quatre mariages par année.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent huit maisons dont la majeure partie sont bâties en briques, couvertes en pannes et agglomérées dans le chef-lieu. Une église et une école primaire. — Résidence d'un notaire. Il y a deux châteaux.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Quelques métiers employés à la fabrication de la toile de ménage, trois brasseries, un moulin à farine et à drèche, mû par vent; un maréchal ferrant, deux tonneliers, un tourneur en bois et un horloger. Il s'y fait un petit commerce de lin et toiles.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Malines à Termonde traverse le territoire. Quelques chemins vicinaux. — Deux ponts en pierre sur le Steenhuffelsche-Beek.

LIPPELOOSE-BEEK, ruisseau qui arrose la commune de Liezele.

LIPSEYND, dépendance de la commune de Merxplas.

LISPE, faubourg de la ville de Lierre; il est situé sur le grand chemin de Turnhout, au N. de la ville.

LIST, dépendance de la commune de Schooten.

LITSEMARHEYDE, dépendance de la commune d'Emblehem.

LITTAERT, dépendance de la commune de Poederlé.

LOCHTENBERG, dépendance de la commune de Saint-Job-Int'-Goor.

LOENHOUT, commune du canton et à 1 lieue N. de Brecht, de l'arrondissement et à 6 lieues 1/2 N. N. E. d'Anvers.

Elle est bornée au N. par la commune de Grand-Zundert (Brabant septentrional), au N. E. par les communes de Meir et Minderhout, à l'E. par le territoire de Hoogstraeten, au S. par celui de Brecht, et à l'O. par Wust-Wezel.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Nedervenne, Terbeek, Popendonck et Sneppel; le chef-lieu est divisé en deux parties, le Huffel où se trouve l'église, et le village proprement dit, situé un peu à l'O. du centre du territoire.

HYDROGRAPHIE : Parmi les cours d'eau qui sillonnent la surface de ce territoire, on ne cite que la Grande-Aa, dont les fréquens débordemens nuisent beaucoup aux propriétés riveraines. Les bruyères sont entrecoupées par quelques petits marais qui se dessèchent souvent pendant les chaleurs de l'été; il y a aussi deux étangs d'une superficie de douze bonniers; le fond en est tourbeux.

SOL : D'un aspect uniforme à l'exception des landes qui offrent çà et là des collines de sable ou dunes; ces terrains incultes, éloignés de toutes habitations, sont très-étendus. La majeure partie des terres arables touche au chef-lieu et aux dépendances, elles se composent en général de sables recouverts par une couche végétale dont la puissance varie de six à treize pouces.

AGRICULTURE : On y récolte tous les ans : environ trois mille rasières de seigle, mille trois cents d'avoine, six cents de sarrasin vingt de pois et fèves, cinquante de spergule, dix de trèfle et vingt de colza; les fourrages ne sont pas abondans. Choux, carottes navets, de bonne qualité. Pommes, poires, cerises et raisins pour la consommation locale. Bois taillis essence de chênes, aunes et bouleaux, que l'on exploite tous les cinq ans; ils bordent les champs labourables et les pâturages. Quelques parcelles de bois de chênes et hêtres sur futaie, éparses çà et là. Il y a de belles sapinières dont la végétation devient de plus en plus vigoureuse, grace à l'industrie des cultivateurs; la principale masse est située au Nord. En général, le sol de cette commune est de qualité médiocre; les parties les moins ingrates sont celles dont la proximité des habitations permet aux cultivateurs d'exploiter avec fruit. La petite tenue y est la plus usitée. On y compte cent vingt-sept fermes. Les chevaux et les bœufs sont employés pour l'agriculture. Le recensement de 1829 donne à cette commune soixante-huit chevaux, treize poulains, sept cent vingt-sept bêtes à cornes, trois cent huit veaux et deux cent vingt-cinq porcs. Éducation des abeilles. Le menu gibier se compose de lièvres, perdrix, cailles et bécassines. On y pêche des carpes et des brochets.

POPULATION : Mille sept cent soixante-trois habitans.

HABITATIONS : Cent vingt-sept maisons; la plupart sont bâties en briques, couvertes en paille ou en pannes, et très-disséminées. Il y a une église, une chapelle, une maison communale, une école primaire, et quatre confréries parmi lesquelles on en distingue une qui a été instituée pour détruire les moineaux, les taupes et toutes les espèces d'animaux nuisibles à l'agriculture; les trois autres s'exercent au tir à l'arc, à l'arbalète et à l'arquebuse. — Le château de M. Van-Beek Vollenhoven est remarquable par sa construction antique. — Loenhout est la résidence d'un médecin et d'un artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La culture

les terres et l'éducation du bétail sont les principales ressources des habitans de cette commune. Il y a deux briqueteries, une fabrique de chapeaux, une fabrique de draps, trois fabriques de tabac, huit métiers à tisser, une tannerie, deux brasseries où l'on ne fabrique que de la bière blanche; trois distilleries, quatre moulins à farine et à drèche; trois maréchaux ferrans, six charrons, deux tonneliers. Les principaux articles de commerce sont les grains et le bois; le quart des productions agricoles se vend au marché d'Anvers.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux, au nombre de six, sont bien entretenus, mais impraticables pendant les temps pluvieux; les principaux sont ceux de Hoogstraeten et Wustwezel.—Dix ponceaux en pierre.

LOGT (DE), dépendance de la commune de Santhoven.

LOKEREN, dépendance de la commune de Turnhout.

LOOPENBEEK, ruisseau qui arrose la commune de Zoersel.

LOOY, dépendance de la commune de Ryckevorsel.

LOOYSTRAET, dépendance de la commune de Nylen.

LOUVAIN (CANAL DE); il commence dans la province de Brabant, à Louvain, par la dérivation d'une partie des eaux de la Dyle, entre dans la province d'Anvers, passe sous les murs de Malines, et va rejoindre la Dyle à l'endroit nommé *Zenne-Gat*, un peu au-dessus de son embouchure dans le Rupel, au confluent de la Senne. Son développement est d'environ quarante mille mètres, dont onze mille pour la partie comprise dans la province d'Anvers.

Ce canal a soixante pieds de large, onze pieds de profondeur. Les bateaux qui peuvent y naviguer ont soixante pieds de longueur et douze pieds de largeur; leur tirant d'eau est de deux à trois pieds : ils se servent de la voile quand les vents les favorisent, ou ils sont hallés par des chevaux.

Ce canal a été commencé le 9 février 1750, aux frais de la ville de Louvain; il a coûté deux millions deux cent mille florins (trois millions neuf cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quarante francs). Pour le remboursement de ces fonds, le gouvernement a accordé à la ville de Louvain un droit sur la bière, sur le beurre, et un péage sur les bâtimens, dont la perception a fait rentrer les fonds en moins de quarante huit-ans. Tout le pays qui avoisine ce canal, a doublé de valeur dans l'espace de quinze années, à cause de la facilité qu'il a procurée au transport des denrées et des engrais, ainsi qu'au commerce.

Les habitans de Malines se sont opposés à ce que ce canal passât par leur ville, parce que les priviléges accordés aux corporations leur donnaient le droit d'obliger les bateliers de décharger les marchandises qu'ils transportaient pour être chargées sur les bateaux des suppôts des bateliers. Comme ces déchargemens et ces chargemens auraient augmenté les frais de transport, le gouvernement a préféré donner au canal une direction différente de celle projetée, et Malines s'est vue privée d'un avantage inappréciable.

LOY, dépendance de la commune de Meir.

LUYKSCHE-BEEK, ruisseau qui arrose la commune de Meerhout.

LUYPEGEM, dépendance de la commune de Bornhem.

LUYTHAGEN, dépendance de la commune de Mortsel.

M

MAEKEL, dépendance de la commune de Veerle.

MAERLE, dépendance de la commune de Poppel.

MAETRYBEEK, ruisseau qui arrose la commune de Westmalle.

MALINES, en flamand *Mechelen*, commune, ville et chef-lieu d'arrondisse-

ment et de deux cantons, à 5 lieues 1/2 S. S. E. d'Anvers, 5 lieues 1/2 N. N. E. de Bruxelles et 5 lieues 1/2 N. O. de Louvain.

Le territoire de Malines est borné au N. par la commune de Waelhem, au N. E. par celle de Wavre-Sainte-Catherine, à l'E. par celle de Bonheyden, au S. E. et au S. par celles de Muysen et de Sempst, toutes deux du Brabant méridional; enfin, les territoires de Hombeek, de Leest et de Heffen forment ses limites au S. O., à l'O., et au N. O.

HYDROGRAPHIE : La commune de Malines est arrosée par la Dyle, le canal de Louvain, la Senne et par deux ruisseaux appelés le Spuybeek et le Steenbeek.

SOL : Le territoire est généralement plat. Les terres arables, de nature argileuse et sablonneuse, ont une couche végétale de quinze pouces de profondeur. Il s'y trouve quelques marais ou terres vagues peu susceptibles de culture.

AGRICULTURE : Le froment, le seigle, l'avoine, l'orge, le sarrasin, le colza et le lin, sont les principaux produits de l'agriculture de cette commune, qui produit en outre beaucoup de fourrage. Les prés situés sur les bords de la Dyle, de la Senne et de leurs affluens, produisent un foin de bonne qualité. Les bois sont peuplés de chênes, de bouleaux, de hêtres, d'aunes : on les coupe à cinq ans. Quelques particuliers possèdent des pépinières plantées de peupliers d'Italie et du Canada. On y élève quelques chevaux et bêtes à cornes; mais uniquement pour l'agriculture. Les cours d'eau fournissent des brochets, des carpes et d'excellentes anguilles.

POPULATION : Vingt-trois mille sept cent quarante-sept habitans.

ÉTABLISSEMENS PUBLICS, ÉDIFICES, HABITATIONS : Située dans une plaine fertile sur la Dyle qui la divise en deux parties, et sur le canal de Louvain (lat N., 51° 1′ 51″; long. E., 2° 8′ 44″), cette ville est assez bien bâtie, mais en général dans le goût antique. Les rues sont larges et bien pavées. La place d'Armes et celle du Marché sont spacieuses et régulièrement bâties. Parmi les édifices qui embellissent cette ville, l'église métropolitaine, dédiée à saint Rombaud, et la tour qui en fait partie méritent particulièrement l'attention des artistes. L'église a été achevée en 1451 ; la tour, commencée en 1452, atteint une hauteur de cent douze mètres (trois cent quarante-huit pieds); elle renferme un beau carillon. Les cadrans qui sont aux quatre côtés ont quarante-sept mètres (cent quarante-quatre pieds) de circonférence. On découvre de cette tour une très grande étendue de pays. Les autres édifices les plus remarquables sont l'arsenal, qui contenait une fonderie de canons, mortiers et autres mobiles de guerre et une grande quantité d'armes; ce dépôt était le seul pour la Belgique : l'hotel-de-ville, l'ancien séminaire, le plus considérable des Pays-Bas, le palais archiépiscopal; l'église des jésuites, achevée en 1677, qui passait pour un des plus beaux édifices : leur collége était dans le palais de Charles-Quint. Malines possède un séminaire, un collége, une académie de dessin et de peinture, une société des beaux-arts et un mont-de-piété. On y remarque un vaste bâtiment qui sert d'asile à huit cents veuves ou femmes âgées.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La ville de Malines possède huit fabriques de dentelles très-renommées et d'un grand prix, quatre fabriques de chapeaux, une fabrique de schalls façon cachemire et autres, sept fabriques de couvertures de laine, deux filatures de coton, une fabrique de papier, trente-deux tanneries, trente brasseries, sept distilleries, trois salines, huit fabriques de chandelles, dix de cierges, vingt-trois de chaises, sept teintureries, une blanchisserie de tulles, douze blanchisseries de toiles, douze fonderies de cuivre, une raffinerie d'huile, treize moulins pour moudre le sarrasin, treize moulins à huile, dix moulins à chicorée, onze à tabac, un à broyer les couleurs, vingt pour le grain et la drèche, trois pour les écorces, un à foulon et un à papier. Il y a, en outre, des fabriques de toiles, de toiles peintes

d'étoffe de laine, de fil à dentelle et à coudre, d'amidon, de colle, de toile cirée, de tulle, de chapeaux de paille, de bleu, de peignes, de plomb de chasse, de vinaigre, de liqueurs, d'épingles, de pipes, de cordes, de poterie de terre et d'étain, et d'un grand nombre d'objets de première nécessité. Malines, jadis si renommée pour ses belles dentelles, ne compte plus aujourd'hui que huit maisons qui s'occupent de ce genre d'industrie auquel la fabrication des tulles a fait un tort immense. Cependant les dentelles de Malines, si recherchées dans tous les pays par leur beauté, la solidité, le bon goût et la délicatesse des dessins, soutiennent toujours leur ancienne réputation. Quoiqu'elles occupent le second rang, elles ont plus de solidité que celles de Bruxelles; elles en diffèrent en ce qu'on les fabrique toutes d'une seule pièce au fuseau; mais on y emploie, comme à celle-ci, différens fonds suivant le goût du dessin; leur caractère particulier est un fil plat qui borde toutes les fleurs, en dessine tous les contours, et leur donne l'apparence d'une broderie : ce qui a fait nommer cette dentelle *Malines brodée*. Les fabriques de chaises méritent aussi une mention particulière. Cette branche d'industrie, restée jusqu'à ce jour presque inaperçue, n'en est pas moins d'une très-grande importance pour la ville de Malines. En 1830, vingt-trois fabricans de chaises occupaient constamment quatre cent à quatre cent cinquante ouvriers; le merisier, le hêtre et d'autres espèces de bois indigènes étaient convertis en chaises élégantes dont le principal débouché était la Hollande. Malgré le bas prix auquel on pouvait les vendre, il s'en confectionnait pour soixante-quinze à quatre-vingt mille florins, dont le tiers représente la main d'œuvre. Ce genre d'industrie n'occupe plus aujourd'hui que soixante-dix à quatre-vingts personnes.

Par la Dyle, où la marée se fait sentir jusqu'à une lieue au-dessus de Malines, cette ville reçoit des navires assez forts et fait un commerce très-actif en grains, huile, chanvre, lin et houblon.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient deux foires de quatorze jours, le premier dimanche de juillet et le premier d'octobre. On y vend principalement des bestiaux et des chevaux. Marché le mardi de chaque semaine.

ROUTES ET CHEMINS : Les routes qui favorisent ses relations commerciales sont celles de Bruxelles vers Breda, par Anvers, celle de Louvain, celle de Termonde et celle de Lierre.

HISTOIRE : Le nom de Malines, en flamand *Mechelen*, anciennement *Machelne* et *Machelen*, dérive, selon Wendelin, du mot *Machalum*, en langue franque *Mahelon*, nom que les Francs donnaient aux lieux où ils déposaient leurs grands magasins de vivres. Mais d'autres le font venir de *Marislinea*, limite de la mer, dont se serait formé l'ancien nom latin *Malina*. Cette étymologie paraît d'autant plus vraisemblable, que le nom varie dans la plupart des anciens écrivains : *Malina*, *Makelina*, *Mylina*, *Maclina*, *Machlinia*. Il paraît que, dès le Vme siècle, cette ville fut le chef-lieu d'une seigneurie que Pépin donna en 754 au comte Adon son parent : brûlée et dévastée par les Normands, elle fut rétablie dans l'année 890, et cédée l'an 910 à l'évêque de Liége, par Charles-le-Simple, roi de France. Cette ville ne contenait alors que la partie située sur la rive gauche de la Dyle; mais en l'an 970 elle fut agrandie par Notger, évêque de Liége. Dans le IXme siècle ce n'était encore qu'une réunion de cabanes et de chaumières près desquelles il existait un monastère, où saint Rombaud souffrit le martyre. La seigneurie de Malines après avoir appartenu aux seigneurs de Berthaut dont l'origine remonte à Berthaut de Grimberghe, qui vivait en 800, ainsi qu'à divers autres princes pour lesquels cette possession fut une source continuelle de contestations passa dans la maison de Bourgogne par le mariage de Marguerite de Brabant avec Philippe-le-Hardi. Philippe-le-Bon la sépara de ses autres domaines

pour en faire une des dix-sept provinces des Pays-Bas. Parmi les institutions les plus remarquables qui appartenaient à cette seigneurie, on doit citer le grand conseil souverain ou parlement qui fut établi à Malines en 1473 par Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne : ce conseil était composé de trente-quatre membres y compris le prince; savoir : d'un chancelier, de deux présidens, de quatre chevaliers, de six maîtres des requêtes, de douze conseillers laïcs, et de huit conseillers ecclésiastiques. A l'imitation du parlement de Paris, les présidens et les conseillers étaient en robes rouges ; mais cette disposition finit en 1476 par la mort du duc Charles, et l'on établit un conseil d'État et privé pour le gouvernement du pays, près la personne de la princesse Marie, héritière de Bourgogne. Ce conseil tint une séance solennelle à Malines, le premier mars 1484 en présence de l'archiduc Maximilien d'Autriche, depuis empereur, et de son fils Philippe-le-Bel, depuis roi d'Espagne : comme ce conseil devait suivre la cour, Philippe-le-Bel, avant que de passer en Espagne pour prendre possession de ses états, le divisa en deux tribunaux, par un décret donné le 22 janvier 1504. Une partie en fut placée à Bruxelles, sous le titre de *conseil privé*, et l'autre à Malines, sous celui de *grand conseil*. Plusieurs établissemens distingués dans l'instruction s'élevèrent successivement dans cette ville; dès l'an 1500 il y avait un collége fondé pour de pauvres étudians, par Jean Standonck, Malinois, docteur en théologie dans l'université de Paris. En 1596 l'archevêque Hovius érigea ce collége en un séminaire diocésain qui devint bientôt un des plus considérables des Pays-Bas. Si l'on remonte aux causes de la prospérité de cette ville, on reconnaîtra que l'industrie y est entrée pour une très-grande partie; les drapiers y contribuèrent puissamment : en 1370, ils occupaient trois mille deux cents métiers; après leur rébellion, qui amena des événemens bien funestes pour eux et leurs compatriotes, l'on comptait dans cet ville dix-sept métiers, dont les chefs avaien droit de siéger au grand conseil : les principaux étaient les pêcheurs, les boulangers, les teinturiers, les corroyeurs, les brasseurs et les bouchers : dans chacun de ces métiers on choisissait annuellement un échevin. Il est à remarquer que les corroyeurs jouissaient de grands priviléges qui étaient le résultat de l'importance de leur industrie pour la ville de Malines après la défaite des drapiers et tisserands de cette ville. — Plusieurs malheurs et calamités ont nui à l'accroissement de Malines : en 1546 la foudre étant tombée sur un magasin à poudre, où se trouvaient plusieurs milliers de barils, cette explosion renversa quelques églises et un grand nombre d'habitations; on peut juger de toute l'étendue de ce désastre par le nombre des morts qui était environ de deux cents et celui des blessés de six cents. Cette ville a été aussi ravagée par des débordemens de la Dyle, ainsi que par la peste à plusieurs époques, principalement en 1182, 1315, 1400, 1438, 15.. et 1598. En 1572 elle fut saccagée par les Espagnols; elle le fut aussi en 1578 par les troupes du prince d'Orange, et en 1580 par les colonels anglais Norris et Olivier Timpel. Il s'y tint deux conciles, l'un en 1570, et l'autre en 1607. Malines fut prise par le duc de Marlborough en 1706, après avoir été abandonnée par les Français, qui la reprirent au mois de mai 1746 et la rendirent par le traité d'Aix-la-Chapelle de 1748; ils la reprirent de nouveau en 1792, la perdirent en 1793 et y rentrèrent en 1794. Le gouvernement français en fit détruire les fortifications en 1804 elle fut le chef-lieu d'arrondissement dans le département des Deux-Nèthes. Cette ville est le siége d'un archevêché, créé par le pape Paul IV, en 1559. Cet archevêché maintenu par le concordat de 1801, comprend les anciens départemens de la Dyle et des Deux-Nèthes et a pour suffragans les évêques de Namur, de Tournay, d'Aix-la-Chapelle, de Trèves, de Gand, de Bru

es, de Liége et de Mayence. Malines est la patrie de plusieurs hommes illustres dans les arts et dans les sciences, tels que [. Latten, docteur et chancelier de l'université de Paris, dans le XIVme siècle; icolas Woerdanns, aveugle dès l'âge de ·ois ans, docteur en droit des universités e Cologne et de Louvain; Jean Sturmius, rofesseur de mathématiques à Louvain; ean Standonck, recteur de l'université c Paris, et principal du collége de Montigu; Rombaut Dodonœus, médecin des npereurs Maximilien II, et Rodolphe II, iteur d'une histoire des plantes; Christiœus, commentateur des coutumes de lalines; Van den Zype ou Zypœus, sant jurisconsulte, et les peintres Jean ol. Michel Coxie, David Vinkenboom, . P. Van Thielen, et le fameux général rnest de Mansfeld, surnommé l'Attila de chrétienté.

MANDONSCHEBEEK, ruisseau qui rend sa source à Contich, arrose le terriire d'Aertselaer et s'y réunit à un autre ours d'eau qui vient de Wilryk pour forier le Struysbeek.

MARCK ou MERCK, rivière qui prend source entre Merxplas et Raevels, dans s bruyères de Belksche-Heyde, au Nord : Turnhout, elle coule du S. au N., passe ·ès de Hoogstraeten, Meir, Meerle, entre ins le Brabant septentrional, et se perd ins le Hollands-Diep, à quelque distance ı-dessous de Breda, qu'elle traverse. Son urs dans la province est de 3 lieues 2/3. :tte rivière se grossit de plusieurs petits iisseaux qui ont leur source dans les uyères de Belcksche-Heyde. Elle n'est int navigable.

MARIEKERKE, commune du canton à 1 lieue 1/2 O. de Puers, de l'arronsscment et à 5 lieues O. de Malines, et 5 lieues 1/2 S. S. O du chef-lieu de la ovince.

Elle est bornée au N. par la commune Bornhem, à l'E. par celle de Saintmand, au S. et à l'O. par l'Escaut.

Cette commune se compose de son cheftu et du hameau de Heykant.

HYDROGRAPHIE : L'Escaut longe la commune au S. et à l'O.; ce fleuve y a une largeur de cent soixante-dix à cent quatre-vingts aunes, et une profondeur qui varie de six à trente pieds lorsque la marée est basse.

SOL : La section du village est élevée, plus ou moins ondulée et sablonneuse, le Heykant offre une plaine uniforme dans laquelle l'argile domine. La couche végétale a de onze à quinze pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On estime la récolte annuelle à quarante ou quarante-cinq rasières de froment, de neuf cents à mille six cents de seigle, quatre-vingt-dix d'orge, quatre-vingt-dix à cent de sarrasin, quarante à cinquante de lin. Les prairies occupent un terrain d'alluvion déposé par l'Escaut; elles sont garanties des inondations par des digues connues sous le nom de *Schoers*. Choux, épinards, laitue, salsifis, carottes, fèves et pois de qualité médiocre, à cause de la nature du sol qui est maigre et sablonneux. Fruits en petite quantité tels que : pommes, poires, prunes et cerises. Le territoire est très-peu boisé, les chênes sont les arbres de haute futaie les plus communs; il y a aussi quelques hêtres, saules, frênes, trembles et peupliers du Canada.— Deux fermes. Mode de culture : première année, pommes de terre; deuxième, seigle ou froment mêlé de carottes et de navets; troisième, lin ou avoine avec du trèfle; quatrième, seigle, orge ou froment; cinquième, navets, sarrasin ou seigle. En 1830, cinq chevaux, soixante-treize bêtes à cornes, neuf veaux, trente-un porcs, quatre moutons. Le menu gibier se compose d'un petit nombre de lièvres et perdrix. On pêche dans l'Escaut des brochets, des carpes, des éperlans, des perches, des carrelets, des anguilles, des esturgeons et des saumons : ces deux dernières espèces sont peu nombreuses. On se sert pour la pêche de filets de cent à deux cent cinquante pieds de longueur sur trente de largeur. — Beurre.

POPULATION Sept cent dix habitans.

Il y a eu, en 1829, trente-trois naissances et vingt-sept décès; de quatre à dix mariages par année. Au premier janvier 1831, on y comptait sept cent quarante-sept habitans.

HABITATIONS : Deux fermes et cent trente-cinq maisons bâties en briques, couvertes en chaume pour les deux tiers; le reste a la toiture en pannes; en partie agglomérées dans le chef-lieu. Il y a une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a dix-huit métiers à tisser la toile, trois moulins à vent dont un pour le blé et deux pour extraire l'huile et broyer les tourteaux de lin, un moulin à monder le sarrasin mû par un manége. La pêche forme la principale ressource des habitans de cette commune : on en exporte les produits à Bruxelles à Gand et dans les autres villes environnantes.

ROUTES ET CHEMINS : L'intérieur de la commune est pavé. Quelques chemins vicinaux vont aboutir à la chaussée de Malines à Termonde; ils sont praticables en tout temps.

MARTELAERSTRAET, dépendance de la commune de Wilmarsdonck.

MASSEN-HOVEN, commune du canton et à 2/3 de lieue S. O. de Santhoven, de l'arrondissement et à 4 lieues E. d'Anvers.

Les communes limitrophes sont Santhoven, Viersel, Broechem et Oelegem.

Elle n'a point de dépendances.

HYDROGRAPHIE : L'Appelbeek ou Tapelbeek longe ce territoire au N. O.; il arrose quelques prairies.

SOL : Surface très-uniforme. Le terrain offre un sable fin, de couleur brunâtre, recouvert par une couche végétale qui a près d'un pied de profondeur. On y rencontre une petite bruyère, d'une étendue de sept bonniers.

AGRICULTURE : Les productions agricoles consistent annuellement en quarante rasières de froment, mille six cents de seigle, cent soixante-dix d'orge, cinq cents d'avoine, cinquante de sarrasin et mille sept cents de pommes de terre. Les fourrages suffisent à peine à la consommation locale : on récolte du foin, du trèfle et de la spergule. Peu de pommes, poires et cerises. Il n'y a point de bois. Mode de culture : les terres sont engraissées tous les ans : on emploie soixante charrettes de fumier pour un bonnier. Une terre est ensemencée en seigle pendant trois années consécutives; on la laisse ensuite reposer : quelquefois on sème des carottes parmi le seigle, la troisième année; et successivement de l'orge, de l'avoine que l'on mélange avec du trèfle, de la spergule, du sarrasin, des pommes de terre, du froment (dans les terrains bas) et du seigle. Le recensement de 1829 donne à la commune : dix-neuf chevaux, trois poulains, cent huit bêtes à cornes, vingt-quatre veaux, quinze chèvres, douze porcs. On y élève très-peu d'abeilles. — Quelques lièvres, lapins et perdrix.

POPULATION : Deux cent cinquante habitans dont cent vingt-huit hommes et cent vingt-deux femmes. Il y a eu, en 182[illegible] quatre décès, neuf naissances et de[illegible] mariages.

HABITATIONS : Cette commune renferme trente-deux maisons bâties, partie en briques, partie en argile, couvertes en chaume et disséminées. Il y a une chapelle, une école primaire et une maison de campagne, propriété de madame de Saint-Vaast.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et l'éducation du bétail sont les principales ressources des habitans. Il y a un fabricant de sabots. — Commerce de grains et de bétail.

ROUTES ET CHEMINS : Le grand chemin de Hoogstraeten à Lierre parcourt le territoire; les chemins sont généralement peu praticables en hiver. — Trois ponts dont un en bois.

MASTLOOP, ruisseau qui arrose la commune de Moll.

MAZEL, dépendance de la commune de Thielen.

MEELAR, dépendance de la commune de Vorst.

MEERBEEK, ruisseau qui prend sa

urce au Stynen-Hoefschen-Aerd, com-
iune de Schilde, se dirige vers S'Graven-
ezel où il se réunit au Schildsche-en-
'ezelsche-Beek.

MEEREN, dépendance de la commune Oolen.

MEERHOUT, commune du canton et 1 lieue 3/4 S. de Moll, de l'arrondisse-ent et à 5 lieues 1/4 S. S. E. de Turnhout, à 12 lieues 1/4 E. du chef-lieu de la 'ovince.

Elle est bornée à l'E. par la province du imbourg.

Cette commune se compose de son chef-:u et des hameaux de Bockenrode, Bor-rhout, Denenbosch, Gebergste, Genen-oek, Genelaer, Genepas, Gestel, Halfweg, ll, Moyberg, Moonstraet, Rooyaerde et ttaert.

HYDROGRAPHIE : Trois cours d'eau arro-it le territoire, la Grande-Nèthe, le iyksche-Beek et le Vorstensche-Beek; ils 'tilisent les prés riverains.

SOL : Surface unie, sillonnée de dunes de coteaux de sable sur divers points. s parties arables offrent un sable gris, iant sur un lit de sable argileux; la iche végétale a jusqu'à dix-huit pouces profondeur.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du sei-, de l'orge, de l'avoine, de la spergule, des ottes, des navets et des pommes de terre. y cultive une espèce d'avoine légère nmée *heve*. Les prairies occupent des rains bas que fertilisent les eaux de la he. Il y a beaucoup de pâturages. En-n deux cents bonniers de bois taillis. e ferme. Le recensement de 1829 ne à cette commune cent cinquante-s chevaux, onze poulains, neuf cent ante-dix-neuf bêtes à cornes, sept t vingt-un veaux, quatre cent cinquante :s, cinq cents moutons, trente chèvres.

OPULATION : Trois mille deux cent cin-nte habitans.

ABITATIONS : Une ferme et six cent f maisons. Il y a une église, quatre pelles, une maison communale et une e primaire. Meerhout possédait autre-fois des écoles latines très-renommées : elles n'existent plus depuis 1825. — Rési-dence d'un notaire, de trois médecins, d'un chirurgien et d'un artiste vétérinaire. Le premier de mai 1679, les deux tiers des maisons et l'église furent la proie d'un incendie.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une fabrique de draps, une fabrique de tabac, deux fabriques de vinaigre, deux corderies, deux teintureries en bleu, deux tanneries, deux distilleries de genièvre, trois brasse-ries, trois moulins à farine dont un à drèche, un moulin à foulon et deux mou-lins à huile; cinq meréchaux-ferrans, deux chaudronniers, quatre charrons, cinq tonneliers, deux tourneurs en bois et un bourrelier. Il s'y fait un grand commerce de beurre.

FOIRES ET MARCHÉS : Un marché au beurre tous les mardis.

ROUTES ET CHEMINS : Il n'y a que des chemins vicinaux. — Treize ponts en bois.

ANTIQUITÉS : A quelque distance et au S. O. de Meerhout se trouvent les ruines d'un ancien hospice et de quatre maisons seigneuriales dont la plus célèbre fut celle d'Oversteen. On remarque aussi dans la même direction l'emplacement d'une église qui était dédiée à Saint-Martin.

HISTOIRE : Ce village a éprouvé tous les malheurs qui résultent ordinairement des guerres civiles et des révolutions. Il fut pillé en 1789, par les Autrichiens, lors de la révolution Brabançonne. En novem-bre 1798, le capitaine Van Ganzen, de Westerloo, à la tête d'une bande d'insurgés surprit les Français dans Meerhout et les força de battre en retraite; mais ils revin-rent six jours après (le 11 novembre) et livrèrent le village aux flammes : un grand nombre d'habitans perdit la vie dans cette journée.

MEERLE, commune du canton et à 2 lieues 1/4 N. de Hoogstraeten, de l'arron-dissement et à 5 lieues N. N. O. de Turn-hout, et à 10 lieues N. E. du chef-lieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et des

hameaux de Elsacker, Heerle, Langenroy, Klyn-Eyssel, Groot-Eyssel et Meersel.

HYDROGRAPHIE : Quatre cours d'eau arrosent le territoire, la Marck, le Kael, le Leyloop et le Strybeekkael; la Marck active un moulin à farine.

SOL : Terrain sablonneux.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du seigle, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin et des pommes de terre pour la consommation locale. Il y a cent cinq fermes. Le recensement de 1829 donne à la commune : soixante chevaux, trois quatre-vingt-dix-huit bêtes à cornes, deux cent quarante-deux veaux, quarante porcs, cent neuf moutons, soixante chèvres.

POPULATION : Mille quatre-vingt-quinze habitans.

HABITATIONS : Cette commune contient soixante-quinze maisons, cent cinq fermes, une église, deux chapelles et une école primaire. On y remarque encore les restes d'un ancien couvent de capucins.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a trois brasseries, un moulin à blé et trois à gruau.

ROUTES ET CHEMINS : On n'y trouve que des chemins vicinaux. — Six ponts en pierre et cinq en bois.

MEERSEL, dépendance de la commune de Meir.

MEERSEL, dépendance de la commune de Meerle.

MEIR, commune du canton et à 1 lieue, 1/3 N. de Hoogstraeten, de l'arrondissement et à 5 lieues N. O. de Turnhout, et à 8 lieues 1/2 N. E. du chef-lieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et des hameaux de Loy, Spenroy, Meersel, Eynt, Werchhoven, Gestel et Beeck.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé par la Marck et le Beeck.

SOL : Ce terroir est sablonneux et peu fertile. Ce n'est qu'à force d'engrais qu'on obtient quelques chétives récoltes.

AGRICULTURE : On y recueille du seigle, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin et des pommes de terre. On y comptait, en 1830, cinquante-cinq chevaux, quatre ce[nt] soixante-treize bêtes à cornes, deux [cent] quatre-vingt-quatre veaux, deux ce[nt] ving-trois porcs, cent soixante-quat[orze] moutons et soixante-dix-neuf chèvres.

POPULATION : Mille quatre cent d[ix] habitans.

HABITATIONS : Il y a cent quarante-h[uit] maisons, une église, une maison com[mu]nale et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Une fabriq[ue] de draps, trois brasseries, un moulin [à] blé mû par vent et un moulin à gru[au] activé par un manége. — Commerce [de] bois et écorces.

ROUTES ET CHEMINS : Il n'y a que de[s] chemins vicinaux. — Neuf ponts en pie[rre] et quinze en bois.

MEIR, dépendance de la commune d'Oppuers.

MEIR-EN-THROON, dépendance [de] la commune de Grobbendonck.

MELCAUWEN, dépendance de la com[mune] de Berlaer.

MELHOVEN, dépendance de la com[mune] de Rykevorsel.

MERHEYDT, dépendance de la com[mune] de Rykevorsel.

MERXEM, commune du canton, de l'arrondissement et à 2/3 de lieue N. E. d'Anvers.

Elle se compose de son chef-lieu et du hameau de Dambrugge.

HYDROGRAPHIE : Le Laersche-Beek sépare, au N., cette commune de celles d'Eeckeren et Austruweel. Le Schyn arrose le territoire au S. E. et forme sa limite avec Deurne, Borgerhout et Anvers; il reçoit toutes les eaux qui descendent des bruyères.

SOL : Plaine unie, partie basse, partie tant soit peu élevée. L'argile domine sur quelques points; le sable forme la base du sol dans certaines localités, dans d'autres on trouve des terres marécageuses.

AGRICULTURE : La quantité des grains récoltés par année s'élève à seize mille rasières, dont un tiers en orge, un tiers en avoine, un sixième en froment et e[n]

sixièmeen seigle. On recueille annuellement leux cents rasières de sarrasin, cinquante le colza et deux mille de pommes de terre. Les fourrages suffisent à peine à la consommation locale. On y cultive principalenent le pommier dans les vergers. Il y a les chênes, des hêtres, des trembles sur utaie et quelques taillis dont l'aménagenent est de six ou sept ans. Trente-sept ermes. La commune comptait, en 1830, ent trente-deux chevaux, vingt-trois pouains, deux cent cinquante-trois bêtes à ornes, cinquante-sept veaux, quatreingt-deux porcs, soixante moutons et uatre-vingts chèvres.

POPULATION : Mille cinq cent cinquanteeux habitans. Il y a eu, en 1830, trenteeuf décès et cinquante naissances.

HABITATIONS : Deux cent quarante-six aisons ; elles sont généralement contruites en briques, couvertes en pannes et gglomérées le long de la grande route 'Anvers à Breda. Il y a une église, une aison communale et une école primaire. In y remarque les maisons de campagne e MM. Geelhand, Van Praet, Vinck, unden, Le Peige, Knyff et Govaerts.

On trouve à Merxem une société de muque et une société pour le tir à l'arc.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une riqueterie, une raffinerie de sel, une imrimerie de coton, une brasserie, et une istillerie, une fabrique de sirop, trois oulins à farine et un à huile, mûs par ent.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route Anvers à Breda traverse la commune du . au N. Les chemins vicinaux sont pratibles en toutes saisons. — Dix ponts en erre et deux en bois.

MERXPLAS, commune du canton et à lieues 1/7 E. S. E. de Hoogstraeten, de rrondissement et à 1 lieue 3/4 O. N. O. Turnhout, et à 9 lieues E. N. E. du ef-lieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et des meaux de Heykant, Lipseynd, Koeckhon, Opstal, Koekeynd et Molenzyde.

HYDROGRAPHIE : La Marck ou Mercke y prend sa source.

SOL : Terrain sablonneux. Il y a beaucoup de bruyères.

AGRICULTURE : Les terres arables sont cultivées en seigle, orge, avoine, sarrasin et pommes de terre. On y comptait, en 1830, cent dix chevaux, trois poulains, six cent soixante-dix bêtes à cornes, cent quatrevingt-trois veaux, vingt-six porcs, huit cent soixante moutons, soixante-dix-huit chèvres.

POPULATION : Mille deux cent cinquantesix habitans.

HABITATIONS : Cette commune contient cent quarante maisons, une église et une école primaire. Il existe à Merxplas une colonie de répression de la mendicité qui y a été fondée en 1820, par la société de bienfaisance : à cet effet on fit l'acquisition, au prix de six mille six cent cinquante florins, de cinq cent seize bonniers trente-six perches (le bonnier équivaut à un hectare environ) de bruyères sous les communes de Merxplas et de Rykevorsel, et vers la fin de 1825, un dépôt pour mille mendians, et quatre grandes fermes furent bâtis sur ce terrain. Cette colonie étant presque toujours désignée sous le nom de Rykevorsel-Merxplas, nous renvoyons pour les autres détails à l'article RYKEVORSEL.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une briqueterie, deux brasseries, deux moulins à blé dont un est mû par un manége, deux moulins à moudre l'orge et un pressoir à huile.

ROUTES ET CHEMINS : On n'y trouve que des chemins vicinaux. — Dix-sept ponts.

MEULSTRAET, dépendance de la commune de Morkhoven.

MEYBERG, dépendance de la commune de Meerhout.

MIDDELBOURG, dépendance de la commune d'Oostmalle.

MIDDELLOOP, ruisseau qui arrose la commune de Moll.

MIEK, dépendance de la commune de Brasschaet.

MILLEGEM, dépendance de la commune de Moll.

MILLEGHEM, dépendance de la commune de Ranst.

MINDERHOUT, commune du canton et à 1/2 lieues N. de Hoogstraeten, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/4 O. N. O. de Turnhout, et à 8 lieues 1/4 N. E. du chef-lieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et des hameaux de Straet, Bergenvyfhuyzen et Halle.

HYDROGRAPHIE : La Marck arrose ce territoire.

SOL : Terrain sablonneux.

AGRICULTURE : Ce n'est qu'à force d'engrais que l'on y récolte du seigle, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin et des pommes de terre. On y comptait, en 1830, trente-quatre chevaux, deux poulains, deux cent onze bêtes à cornes, cent vingt-un veaux, quarante porcs, cent vingt moutons et vingt-cinq chèvres.

POPULATION : Quatre cent cinquante-un habitans.

HABITATIONS : Cette commune contient quarante-une fermes et vingt-six maisons. Il y a une église, une chapelle, une maison communale et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie. Le commerce consiste principalement en bois et écorces.

ROUTES ET CHEMINS : Il n'y a que des chemins vicinaux. — Cinq ponts en bois et deux en pierre.

MOER-A-ROOSENDAEL (CANAL DE) ; ce canal traverse le territoire de Calmpthout. Il a été creusé par les abbés de Tongerloo et appartient aujourd'hui au comte de Mérode-Westerloo.

MOERKANT, dépendance de la commune d'Esschen.

MOLEBRUG, dépendance de la commune d'Hemixem.

MOLENBEEK, ruisseau qui forme la limite de la commune de Santhoven avec celle de Viersel.

MOLENBEEK, ruisseau qui arrose la commune de Liezele.

MOLENEYND, dépendance de la commune de Lille.

MOLENEYND, dépendance de la commune de Wilmarsdonck.

MOLEN-EYNDE, dépendance de la commune de Bevel.

MOLENHEYDE, dépendance de la commune de Santhoven.

MOLENHOEK, dépendance de la commune de Berlaer.

MOLENKREEK, ruisseau qui arrose la commune de Wilmarsdonck.

MOLENSBERG, dépendance de la commune de Thielen.

MOLENSTRAET, dépendance de la commune de Lichtaert.

MOLENVENBEEK, ruisseau qui arrose la commune d'Iteghem.

MOLENZYDE, dépendance de la commune de Merxplas.

MOLL, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/4 S. S. E. de Turhout et à 12 lieues 1/2 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Desschel et Rethy, à l'E. par celles de Baelen, Hapert et Kersel, au S. par les territoires de Meerhout, Gheel et Baelen et à l'O. par ceux d'Arendonck, Rethy et Werbeek.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Esaert, Millegem, Stockt, Agterbosch, Sluys, Ginderbuyten, Postel.

HYDROGRAPHIE : Le territoire est arrosé par la Moll-Nèthe, le Vleminckloop, le Middelloop, le Mastloop, le Brugloop et le Heydeloop.

SOL : Surface unie. Les terres arables offrent un sable gris dont la couche a un pied et demi de profondeur et repose sur un sable argileux. Il y a plusieurs tourbières et bruyères.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en seigle, orge, avoine, sarrasin, spergule, carottes, navets et pommes de terre. On y cultive une espèce d'avoine légère que l'on désigne sous le nom de Heve. Les prairies naturelles sont engraissées avec soin, ce qui les rend assez productives. Quelques mauvais pâturages

bois taillis dont l'aménagement est de six ans. Les sapinières occupent une superficie de trois cent cinquante bonniers. On comptait dans cette commune, en 1830, cent quatre-vingt-quatre chevaux, dix poulains, mille huit cent quarante-deux bêtes à cornes, six cent vingt-cinq veaux, deux cent cinquante porcs, huit cent quarante-quatre moutons et cent soixante chèvres.

POPULATION : Quatre mille sept cent soixante-sept habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme six cent dix-neuf maisons, une église, quatre chapelles, une maison communale, un hôpital, deux écoles primaires et une prison. L'église, qui est dédiée à saint Pierre, est assez belle : sa tour, qui était la plus haute de la Campine, a été brûlée par la foudre en 1766. — Résidence d'un notaire, de deux médecins, d'un chirurgien et d'un pharmacien.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune est renommée par ses nombreuses fabriques de draps ; on en compte soixante-sept qui occupent plus du quart de la population. Il y a aussi deux teintureries en bleu, deux fabriques de chapeaux, trois fabriques de tabac, une tannerie, une brasserie, une distillerie de genièvre, une briqueterie, trois moulins à farine et drêche dont deux mûs par vent, un moulin à bois de teinture et un pressoir à huile activés par un manége; trois horlogers, quatre maréchaux ferrans, deux chaudronniers, quatre charrons, deux tonneliers, un cordier et un bourrelier. Il s'y fait un commerce très important en draps, que l'on colporte sur les principales foires de la province.

FOIRES ET MARCHÉS : Une foire annuelle le lundi de la troisième semaine d'octobre; un marché au beurre tous les mardis.

ROUTES ET CHEMINS : On communique avec les territoires limitrophes au moyen de chemins vicinaux.

MOLL-NÈTHE, cette rivière a deux sources sur les limites de la province de Limbourg; elles se réunissent un peu au-dessous de Moll. La Moll-Nèthe dirige son cours de l'E. au S. O., et se jette dans la Grande-Nèthe, à peu de distance au S. de Gheel.

MOONSTRAET, dépendance de la commune de Meerhout.

MORELSCHE-BEEK, ruisseau qui arrose la commune de Raevels, se dirige vers le N. et va se perdre dans la Grande-Aa.

MORKHOVEN, commune du canton et à 1 lieue 3/4 O. de Westerloo, de l'arrondissement, et à 6 lieues 3/4 S. de Turnhout, et à 7 lieues 3/4 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. et à l'E. par les communes de Noorderwyk et Tongerloo, au S. et à l'O. par la Wimpe.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Meuleraet, Broekhoven, Berleneynde et Groenstraet.

HYDROGRAPHIE : Le Wimpe baigne ce territoire au S. et à l'O., il fertilise les prairies qu'il longe dans son cours.

SOL : Plaine unie. La nature du terrain est assez variée : les parties les plus productives sont situées au S.; on trouve au N. et à l'O. des terres fortes ou légères. La couche végétale a de douze à quinze pouces de puissance.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin, du trèfle, de la spergule et des pommes de terre. Il y a beaucoup de prairies, mais fort peu de pâturages. Cinq à six bonniers de taillis de mauvaise venue; on les coupe régulièrement tous les six ans. Les bois de sapins occupent une superficie d'environ trente-deux bonniers; les meilleurs sont ceux qui ont remplacé les taillis dérodés. En 1830, on comptait dans cette commune vingt-neuf chevaux, quatre poulains, deux cent trente bêtes à cornes, trente-quatre veaux, quarante-neuf porcs, soixante moutons et quinze chèvres.

POPULATION : Cinq cent quarante-un habitans.

HABITATIONS : Il y a quatre-vingt-deux maisons, une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une

corderie, un moulin à vent pour farine; un horloger, deux maréchaux-ferrans, deux charrons et un tonnelier.

ROUTES ET CHEMINS On n'y trouve que des chemins vicinaux.

MORTSEL, commune du canton et à 1 lieue E. de Wilryck, de l'arrondissement et à 1 lieue 3/4 S. S. E. d'Anvers.

Elle se compose de son chef-lieu et des hameaux de Mortsel-Molen, Luythagen, Ouden-Godt, et Varent-Waesdunk-Straet.

HYDROGRAPHIE : Quelques filets d'eau sillonnent le territoire.

SOL . Cette commune est située dans une plaine sablonneuse, assez productive.

AGRICULTURE : Ce terroir produit, année commune, deux mille cent soixante rasières de froment; deux mille huit cents de seigle, quatre cent soixante-dix d'orge, cinq cents d'avoine et vingt-deux mille de pommes de terre. Les fourrages ne suffisent pas à la consommation. Carottes et navets de bonne qualité. Beaucoup de cerises, peu de pommes et poires. Les chênes et les bois blancs y sont en assez grand nombre. Deux fermes. Les terres arables donnent deux récoltes par année : des céréales et des carottes ou navets. Il y avait, en 1830, soixante-dix-neuf chevaux, six poulains, quatre cent quinze bêtes à cornes, quarante-quatre veaux, trente-huit porcs, quatre moutons et seize chèvres. On y soigne l'éducation des abeilles. Le menu gibier n'y est pas abondant : quelques lièvres et perdrix. — Beurre, miel et cire.

POPULATION : Mille trois cent quarante-sept habitans, dont six cent quatre-vingt-neuf hommes et six cent cinquante-huit femmes. On a compté, dans le courant de l'année 1829, quarante-trois naissances, dix-sept garçons et vingt-six filles; et dix-huit décès dont sept du sexe masculin et onze du sexe féminin. Huit mariages par année.

HABITATIONS : Cette commune contient deux fermes et deux cent trente-huit maisons construites en briques, couvertes en pannes ou en paille, et disséminées pour la plupart. Il y a une église et une école primaire. — Résidence d'un notaire. On y remarque le château de Cantecroy qui appartient à M. le baron Osy.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux brasseries, une tannerie, une fabrique de cierges et un moulin à farine et à drèche mû par vent; quatre maréchaux ferrans, deux charrons, quatre tonneliers et des selliers.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route d'Anvers à Malines et à Lierre traverse la commune. Les chemins vicinaux sont à peine praticables en hiver, à cause de l'humidité du sol.

MORTSEL-MOLEN, dépendance de la commune de Mortsel.

MUGESHOECK, dépendance de la commune de Wavre-Sainte-Catherine.

N

NATTENHAESDONCK, dépendance de la commune d'Hingene.

NEDERVENNE, dépendance de la commune de Loenhout.

NEETKAET, dépendance de commune de Berlaer.

NEERVEN, dépendance de la commune de Loenhout.

NÈTHE (GRANDE), rivière qui a sa source dans la province de Limbourg, canton de Peer près d'Hechtel; elle coule de l'E. à l'O., pénètre dans la province d'Anvers à quelque distance et à l'E. d'Olmen, arrose les communes de Meerhout, Westerloo, Westmeerbeck, Iteghem, Ghestel et Lierre, où elle se réunit à la Petite-Nèthe. Cette rivière, dont le cours est d'environ quatorze lieues dans la province d'Anvers, n'est navigable que jusqu'à Westerloo, où la marée cesse de se faire sentir. Elle est sujette à des débordemens fréquens pendant les saisons pluvieuses et dans les dégels, à cause du peu de hauteur et de solidité de ses digues.

NÈTHE (PETITE), rivière qui prend a source dans les bruyères de Postel, se irige de l'E. au S. O. par Herenthals, ›robbendonck, Emblehen et Lierre, où lle se réunit à la Grande-Nèthe, après un ours de dix lieues. Cette rivière n'est naigable que jusqu'à Grobbendonck, point ù la marée cesse de se faire sentir. Ses rincipaux affluens sont le Wympe, l'Aa, e Pullesche-Beek et le Hanck-Beek, qui 'y jettent tous par sa rive droite.

Ces deux Nèthes forment par leur joncion, au pont de Maesfort, à Lierre, ntre les portes de Louvain et de Bois-le-)uc, une nouvelle rivière appelée la Nèthe, ui se dirige à l'O. S. O., passe près de)uffel, à Roosendael et Waelhem, où elle raverse la route de Malines à Anvers. La ¦èthe, grossie par le confluent de la Senne t de la Dyle, et par les eaux du canal de ouvain, près de Rumpst, prend alors le om de Rupel. Le cours de la Nèthe est 'environ trois lieues. Elle reçoit à chaque aarée les eaux de l'Escaut, ce qui la rend avigable pour des bateaux d'assez forte imension, qui peuvent la remonter sous oile jusqu'à Lierre. Elle n'est pas sujette ax débordemens.

NIEL, commune du canton et à 2 lieues . S. O. de Contich, de l'arrondissement à 3 lieues 1/2 S. d'Anvers.

Elle se compose de son chef-lieu et des ıux sections ou dépendances de Steenbakryen (les Briqueteries) et de Boschen :s Bois).

HYDROGRAPHIE : Le Rupel, dont la larur varie de cent cinquante à deux cent ıquante mètres, longe la commune du S. E, au N. N. O; il y reçoit le Walleek, ruisseau qui limite le territoire avec ui de Schelle, le Rillebeek et un petit ırs d'eau qui coule entre Niel et Boom. y a un étang et dix marais : le fond en tourbeux.

SOL : Le chef-lieu occupe un terrain alnativement bas et élevé; la section des is est sur une hauteur; celle des Briqueies forme la partie inférieure du terri-:e. Le sol, de nature argileuse, marécageux dans certains endroits, est facile à cultiver. On y rencontre de la tourbe : cette substance combustible présente des couches d'une épaisseur moyenne de deux mètres, sur un développement de sept bonniers; depuis quelques années les travaux d'exploitation sont assez actifs.

AGRICULTURE : On récolte tous les ans environ mille cinq cent soixante rasières de seigle, trois cents de froment, cent soixante d'orge, sept cent quatre-vingts d'avoine, cent deux de sarrasin, trente de colza, vingt de lin et dix mille de pommes de terre. Les fourrages consistent principalement en trèfle, spergule, carottes et navets. On y recueille des pommes, des poires, des noix, des raisins, des abricots, des cerises, d'une bonne qualité. Il y a des chênes, des ormes, des trembles et des peupliers du Canada; on coupe ces trois dernières espèces de vingt-cinq à quarante ans; on s'en sert pour les constructions. Quatre-vingt-deux fermes. Pour tirer le meilleur parti de leurs terres, les cultivateurs plantent, la première année, des pommes de terre; ils sèment successivement du froment avec des carottes et du lin. Il y avait, en 1829, quarante-trois chevaux, deux cent quatre-vingt-quatorze bêtes à cornes, cent soixante veaux, et cent huit porcs. On y soigne l'éducation des abeilles. Quelques lièvres et perdrix. La pêche fournit des brochets, des carpes, des tanches, des ablettes et des anguilles. — Beurre et cire.

POPULATION : Deux mille trois cents habitans. Il y a eu, en 1829, soixante-onze décès, cent-une naissances et vingt-cinq mariages.

HABITATIONS : Quatre-vingt-deux fermes et trois cents quatre-vingt-douze maisons construites en briques et couvertes en pannes ou en ardoises; la majeure partie est agglomérée. Il y a une église, une école primaire et une société musicale dite de Sainte-Cécile. — Résidence d'un chirurgien. On y remarque l'antique château de M. Wirix et la maison de campagne de M. Borrekens.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a vingt-une briqueteries, quatre brasseries, un chantier de construction, une fabrique de chandelles, treize métiers à tisser la toile de lin, trois moulins à vent dont deux à huile et un à blé, un moulin à bras pour monder le sarrasin et l'avoine, un pressoir à huile, activé par un manége; deux maréchaux ferrans, deux charrons, un tonnelier, un tourneur de chaises et un sellier. La situation de cette commune au bord du Rupel favorise beaucoup le commerce d'exportation, dont les briques, les pannes et les pavés sont les principaux articles, le surplus de la consommation en céréales, légumes et autres productions alimente les marchés environnans. Il s'y fait aussi un assez grand commerce de lin écru et de fil de lin.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Boom à Anvers avoisine la commune. Les chemins vicinaux sont impaticables en hiver. On traverse le Rupel dans un bac à l'endroit nommé Hellegatveer, d'où l'on se rend à Malines, Termonde, etc.

NIEMANDOEK, dépendance de la commune de Herenthout.

NIEUWMOER, dépendance de la commune de Calmpthout, avec trente-cinq habitans.

NOORDERWYK, commune du canton et à 1 lieue S. de Herenthals, de l'arrondissement et à 6 lieues S. de Turnhout, et à 8 lieues E. du chef-lieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et des hameaux de Wout, Hulseynde, Kruystraet, Schravenhage, Rossom, Hensewyck, Zand-Capelle, Enssels, Broeckhoven, Lankom et Dept.

HYDROGRAPHIE : Aucun cours d'eau n'arrose ce territoire.

AGRICULTURE : Les principales productions du sol sont les céréales et les plantes fourragères. On y compte cent-soixante-neuf fermes. Il y avait, en 1830, soixante-cinq chevaux, cinq poulains, trois cent soixante-seize bêtes à cornes, quatre-vingt-treize veaux, quatre-vingt-dix-huit moutons et cinquante-deux chèvres.

POPULATION : Mille cent trois habitans.

HABITATIONS : Il y a cent soixante-[illegible] maisons et cent-soixante-neuf fermes, une église, deux chapelles, une école primaire et un château.

COMMERCE EE INDUSTRIE : Deux briqueteries, une brasserie; deux maréchaux ferrans, deux charrons, cinq tonneliers et un bourrelier.

ROUTES ET CHEMINS : On n'y trouve que des chemins vicinaux.

NYLEN, commune du canton et à 2 lieues 2/3 N. de Heyst-op-den-Berg, de l'arrondissement et à 5 lieues N. E. de Malines, et à 5 lieues E. du chef-lieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et des hameaux de Bist, Paddekoten, Boschhoek, Looystraet, Schovaert, Lilloo, Dorst et Goorkant.

HYDROGRAPHIE : Une partie du territoire est arrosée par la Petite-Nèthe, qui a une largeur de six à neuf aunes sur une [illegible] vingt-cinq pouces de profondeur; cette rivière reçoit, un peu au-dessous de Nylen le Nylen-Beek, ruisseau qui dérive des territoires de Norderwyk et Herenthals. Depuis quelques années, la Petite-Nèthe est sujette à se déborder en été, ce qui nuit beaucoup à la récolte du foin; les inondations qu'elle occasione pendant l'hiver servent à fertiliser les prés riverains. Cette rivière est navigable pour de petits bateaux. Elle procure de grands avantages à la commune pour le transport du bois, fumier briques, chaux, savon, cendres, etc. On y remarque deux marais : le Lombaerts-che-Gooren a quatre bonniers de superficie le Nylen-Goor en a trois.

SOL : Uni et sablonneux. Il y a quelques tourbières dont l'exploitation n'offre aucun intérêt.

AGRICULTURE : Année commune on récolte : quatre cents rasières de froment quatre mille deux cent quatre-vingt-[illegible] de seigle, trois cent soixante-quatre d'orge

ıille cinq cents d'avoine, cent de sarrasin, inquante de colza, soixante-quinze de lin ; vingt-cinq de trèfle. Le foin est assez bondant les années que la rivière ne déborde point en été. Pois, haricots, choux. uelques pommes, poires, cerises et prunes. y a des bois taillis et de la futaie composés de chênes et sapins. Mode de culture : première année, froment ; deuxième, voine ou orge mêlé de trèfle que l'on faue l'année suivante ; quatrième, seigle ; nquième, pommes de terre ou sarrasin. es terrains médiocres produisent pluieurs années de suite, du seigle, de la ergule et des pommes de terre. Les meilleures terres donnent encore la même ane une récolte de carottes, de navets ou spergule. Fumier, fiente, chaux et cenes de tourbes pour engrais. Il y avait 1830 : soixante-dix-neuf chevaux, trois ulains, cinq cent cinquante-six bêtes à rnes, soixante-deux veaux, cent vingt rcs, cinquante moutons, soixante-dix èvres. On y soigne l'éducation des abeil-. Lièvres, lapins, perdrix et becasses. ı pêche dans les divers cours d'eau des ochets, des carpes, des tanches, des lettes, des perches et des anguilles. aucoup de beurre, fromage, miel et cire.

POPULATION : Sept cent soixante-treize ımes, huit cent cinquante-deux femmes; al : mille six cent vingt-cinq habitans. Il y a eu, en 1829, trente-huit décès et quarante-neuf naissances. Dix mariages. Au premier janvier 1831, on y comptait mille six cent quarante-un habitans.

HABITATIONS : Neuf fermes et deux cent vingt-huit maisons construites, partie en briques, partie en bois et argile, couvertes en paille ; elles sont agglomérées dans le chef-lieu, et disséminées partout ailleurs. Il y a une église, une maison communale et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a treize métiers à tisser la toile de lin, une brasserie et vinaigrerie, un moulin à blé mû par vent. On y fait un commerce assez important en bois, céréales et bétail.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins dits Konings et Liegebaen communiquent avec Lierre ; ils sont praticables en toutes saisons.

ANTIQUITÉS : On remarque dans la partie orientale du territoire les restes d'anciens retranchemens dont on attribue la construction aux Romains; ces retranchemens s'étendent jusqu'à Bouwel. En 1771, on y a déterré des médailles d'or portant l'effigie d'empereurs romains.

NYLEN-BEEK, ruisseau qui arrose la commune de Nylen et s'y réunit à la Petite-Nèthe.

NYVEN-DRIESCH, dépendance de la commune d'Oppuers.

O

OELEGEM, commune du canton et lieue 1/6 O. de Santhoven, de l'arronement et à 3 lieues 1/4 E. d'Anvers. es communes limitrophes sont Schilde, le, Santhoven, Massenhoven, Broechem st et Wommelgem.

lle n'a point de dépendances.

YDROGRAPHIE : Deux cours d'eau cirnt sur le territoire, le Schyn et le elbeek ; ils fertilisent quelques prés.

OL : Élevé et sablonneux. La surface le offre une couche végétale noirâtre, d'un pied environ d'épaisseur, gisant sur un lit de sable léger, brunâtre.

AGRICULTURE : On peut recueillir toutes les années, environ trois cent vingt rasières de froment, quatre mille huit cents de seigle, trois cent vingt d'orge, mille huit cents d'avoine, quatre cent quarante de sarrasin, soixante de pois et fèves et six mille de pommes de terre. Une assez grande quantité de foin, trèfle, carottes et navets. Quarante-cinq rasières de pommes, dix de poires, et deux d'abricots pour la con-

mettent la commune à l'abri des inondations. On y trouve dix bonniers de marais, à fond tourbeux : il y croît beaucoup de joncs propres à la toiture des habitations.

SOL : Le chef-lieu occupe une légère éminence; les quatre cinquièmes du territoire sont bas et unis. Le terrain est généralement argileux. Il y a cent bonniers de tourbières, dont un demi est exploité annuellement : la substance combustible forme des couches d'une aune de puissance. La terre végétale, en grande partie argilo-sablonneuse, a de quartoze à vingt-cinq pouces d'épaisseur; elle offre une teinte rouge-brun foncé.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin, des fèves, du colza. Les fourrages consistent principalement en foin et trèfle. Pommes, poires, cerises. Douze bonniers cultivés en garance, d'un rapport annuel de dix-huit mille livres. Il y a des ormes dont le bois est propre au charronnage et aux diverses constructions. La culture des terres est bien soignée. On comptait dans cette commune en 1830, quatre-vingt-seize chevaux, trente-un poulains, cent trente-quatre bêtes à cornes, quarante-sept veaux, soixante-cinq porcs et quarante chèvres. Fort peu d'abeilles. Lièvres, perdrix et cailles en petit nombre. On pêche dans les cours d'eau des brochets, des carpes et des anguilles. — Beurre.

POPULATION : Six cent vingt-deux habitans. Il y a eu, en 1829, vingt-sept naissances et vingt-deux décès. Cinq mariages par année.

HABITATIONS : Quatre-vingt-dix-sept maisons, bâties partie en briques, partie en bois et argile, couvertes la plupart en paille et disséminées. Il y a une église, une maison communale et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux fours à garance, trois fabriques de chicorée, un moulin à vent pour farine, et un moulin à moudre l'orge mû par bras. — Commerce de productions agricoles.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Anvers à Berg-op-Zoom coupe le territoire. On communique par des chemins vicinaux avec Eeckeren, Stabroek, Cappellen, Lillo, Wilmarsdonck et Herenthals; ils sont impraticables en hiver. Quatre ponts en pierre et trois en bois; trois écluses.

OORLANDSCHE-HEYDE, dépendance de la commune de Herenthals.

OOSTERHOVEN, dépendance de la commune de Herenthout.

OOSTERLOO, dépendance de la commune de Gheel.

OOSTERWYCK, dependance de la commune de Tongerloo.

OOSTHOVEN, dépendance de la commune de Turnhout.

OOSTMALLE, commune du canton de à 2 lieues 1/4 S. E. de Brecht, de l'arrondissement et à 6 lieues E. N. E. d'Anvers.

Elle est bornée au N. par la commune de Rykevorsel, à l'E. par celles de Beerse, Vlimmeren et Wechelderzanden; elle touche, au S., aux territoires de Vorselaer, Zoersel, et à l'O. à ceux de Westmalle et Brecht.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur la grande route d'Anvers à Turnhout, dans la partie N. O. du territoire, et des hameaux de Salphen, Bras, Middelbourg, Dael, Bergen et Kwade...

HYDROGRAPHIE : Quelques affluens de la Petite-Nèthe prennent leurs sources sur le territoire.

SOL : Cette commune est située dans une plaine sablonneuse, d'une élévation moyenne, entrecoupée de dunes et couverte en grande partie de bruyères; la couche végétale a une profondeur qui varie de six à treize pouces.

AGRICULTURE : On y récolte du seigle, du froment, de l'orge, de l'avoine et du sarrasin. Trop peu de fourrages pour la consommation locale. Foin et trèfle. Pommes de terre; carottes, pois, fèves, haricots de bonne qualité. La plupart des bois de chênes et hêtres ont été défrichés il y a quelques années. On y trouve de belles sapinières : les arbres sont propres aux constructions. Culture à petite tenue. Mode d'assolement : première année, avoine mi-

: trèfle pour l'année suivante; troisième ınée, froment ou seigle avec des navets; la ıatrième, le sarrasin ou les pommes de rre remplacent le seigle et les navets; la nquième année, le seigle succède aux ımmes de terre; la sixième année, l'avoine le trèfle alternent avec le seigle. En 1830, y avait : soixante chevaux, sept poulains, ois cent soixante bêtes à cornes, soixante-ux veaux, cent neuf porcs, deux cents outons, trente-sept chèvres. On y élève rt peu d'abeilles. Lièvres, perdrix, cailles, casses. — Laine, beurre.

POPULATION : Mille cinquante-quatre ıbitans. Il y a eu, en 1829, vingt-sept ıissances, vingt-six décès et cinq ma-ıges.

HABITATIONS : Cette commune renferme nt quarante-cinq maisons; la plupart nt bâties en briques, couvertes en pailles agglomérées. Il y a une église et une ole primaire. Résidence d'un notaire et deux chirurgiens. Le château de M. le mte de Renesse, que l'on remarque dans tte commune, tombe de vétusté.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une bri-ıeterie, une tuilerie, une poterie, une tein-rerie d'étoffes, trois fabriques de draps, ıe corderie, une brasserie, une fabrique moutarde, un moulin à farine, deux ıulins à monder l'orge; trois maréchaux rans, un chaudronnier, un vannier, un arron, un tonnelier. — Commerce de aps, de laine, de bois de chauffage, de ains, de chaux et de briques.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route Anvers à Turnhout traverse le territoire l'O. à l'E. On y trouve aussi le grand emin de Lierre à Breda et cinq chemins cinaux; celui d'Oostmalle à Brecht n'est int praticable en hiver. Trois ponts en rre et quatre en bois.

OPPUERS, commune du canton et à 2 lieue O. de Puers, de l'arrondissement à 4 lieues 1/4 O. de Malines, et à 5 lieues S. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune Bornhem, à l'E. par celle de Puers, au S. par le territoire de Lippeloo, et à l'O. par celui de Saint-Amand.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Nyven-Driesch, Meir et Kattestraete.

HYDROGRAPHIE : Le Steenhuffelsche Beek arrose ce territoire du S. à l'E.

SOL : Partie élevé et de nature argileuse, partie bas et couvert de bruyères ou boisé : cette dernière région offre une terre noirâtre assez productive. La couche végétale, composée de sable et d'argile, a de onze à quinze pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Cent cinquante bonniers sont cultivés en seigle, trente-cinq en froment, quarante en orge, quarante en avoine, cinq en colza et soixante-quinze en lin. On y récolte une assez grande quantité de fourrages; ceux-ci consistent principalement en foin, trèfle, spergule, navets et carottes. Quelques bois taillis peuplés de chênes, aunes, coudriers et bouleaux; leur coupe est réglée à six ans. Il y a aussi des charmes sur futaie, des hêtres, des ormes, des trembles et des peupliers du Canada; cette dernière essence domine dans la commune. Assolement quinquennal : première année, lin mêlé de trèfle; deuxième, trèfle; troisième, froment, orge, seigle ou spergule, quatrième, seigle, navets, avoine ou pommes de terre; cinquième, froment, fourrages et lin. Chevaux et bœufs employés aux travaux agricoles; élèves de bêtes à cornes, porcs et chèvres. — Lièvres et perdrix. Quelques pièces d'eau nourrissent des brochets et des carpes; on pêche des anguilles dans le Steenhuffelsche-Beek.

POPULATION : Mille habitans. Il y a eu en 1829, trente-quatre naissances et vingt-deux décès; six à huit mariages par année.

HABITATIONS : Elles sont en partie agglomérées dans le chef-lieu. Il y a une église et une école primaire. — Résidence d'un artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a trente métiers à tisser la toile de lin, une brasserie, un moulin à blé et à drèche mû par vent, et deux moulins à broyer le lin ac-

tivés par un manége ; un maréchal ferrant et un tonnelier. Il s'y fait un petit commerce de lin, toiles et céréales. On exporte annuellement trois cents rasières d'avoine. — Bœufs gras.

ROUTES ET CHEMINS : Quelques chemins vicinaux, praticables en tout temps, facilitent les relations avec les communes limitrophes. — Un pont en pierre.

OPSTAL, dépendance de la commune de Thalen.

OPSTAL, dépendance de la commune de Merxplas.

ORTS, ou Tetslaerbeek, ruisseau qui arrose la commune de Steghem et se perd dans le Hellebeek.

OUDEBROEK, dépendance de la commune de Stabroek.

OUDEN-GODT, dépendance de la commune de Mortsel.

OUDLANSCHEBEEK, ruisseau qui arrose la commune d'Austruwel.

OUD-TURNHOUT, dépendance de la commune de Turnhout.

OVERBROEK, dépendance de la commune de Brecht.

P

PADDEKOTEN, dépendance de la commune de Nylen.

PALLAERD, dépendance de la commune de Vorsselaer.

PANLYK-BEEK, ruisseau qui arrose la commune de Liezele.

PASBRUG, dépendance de la commune de Wavre-sainte-Catherine.

PASSENBRUGGE, dépendance de la commune de Turnhout.

PAUWELSTRAET, dépendance de la commune d'Herenthout.

PERWYS, dépendance de la commune de Duffel.

PEULIN, dépendance de la commune de Rymenam.

PHÈNE, dépendance de la commune de Rykevorsel.

PHILIPPE (SAINT), dépendance de la commune de Wilmarsdonck. Il y a un fort ruiné.

PITINCKX, dépendance de la commune de Halle.

PLINTIE, dépendance de la commune de Thielen.

PLYN, dépendance de la commune de Houtvenne.

PLYN-EN-VISPLEEK, dépendance de la commune de Vorsselaer.

POEDERLÉ, commune du canton et à 1 lieue 1/4 N. de Herenthals, de l'arrondissement et à 3 lieues 3/4 S. O. de Turnhout, et à 7 lieues 1/2 E. du chef-lieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et des hameaux de Heykant, Littaert, Heel-Hoeven, Herle, Zielestraet et Bies-hoek.

HYDROGRAPHIE : l'Aa, le Langebeek et le Sloot arrosent ce territoire.

AGRICULTURE : Les céréales et les plantes fourragères sont les principales productions du sol. Il y a cinquante-sept fermes. Le recensement de 1829 donne à la commune : quarante chevaux, onze poulains, deux cent quatre-vingt-neuf bêtes à cornes, cent quatre-vingt-onze veaux, quatre-vingt-sept porcs ; deux cent neuf moutons et quarante-une chèvres.

POPULATION : Six cent quatre-vingt-six habitans.

HABITATIONS : Il y a trente-quatre fermes, trente-quatre maisons, une église, deux chapelles et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Un maréchal ferrant, un charron et deux tonneliers.

ROUTES ET CHEMINS : Il n'y a que des chemins vicinaux. — Trois ponts en bois.

POELEYND, dépendance de la commune de Wortel.

POEYEL, dépendance de la commune de Ghiel.

POLDER-DE-BATTENBROECK, dépendance de la commune de Waelhem

POMPOENSTRAET, ruisseau qui ar-
se la commune de Wiekevorst et se jette
ns le Wimpe.

POPPEL, commune du canton et à
atre lieues 1/7 N. d'Arendonck, de l'ar-
ndissement et à trois lieues 3/4 N. de
urnhout, et à treize lieues N. E. du chef-
u de la province.

Elle est bornée au N. par les communes
Hilvarenbeek et Hoogmeide (Brabant
ptentrional); elle touche, au S., au
ritoire de Welde; et à l'E., à ceux de
arle-Nassau et Alphen (Brabant sep-
ntrional.

Cette commune se compose de son chef-
u, situé sur la grande route de Turn-
ut à Bois-le-Duc, un peu au S. du centre
territoire, et des hameaux d'Aerle et
erle, séparés du village par des bruyères.

HYDROGRAPHIE : Parmi les cours d'eau
i arrosent ce territoire, on ne cite que
Grande-Aa et la Petite-Aa, qui fertili-
t quelques prairies; les bruyères sont
recoupées de marais. Il y a plusieurs
ngs.

SOL : Inégal, sillonné de collines sablon-
uses; les bruyères occupent une grande
rtie de la surface. Le sable constitue la
part des terres arables; sur quelques
nts, il est mêlé d'un peu d'argile; la
fondeur de la couche végétale varie de
q à quatorze pouces.

AGRICULTURE : Les terres arables sont
ncipalement cultivées en seigle, sarra-
, avoine, spergule, pommes de terre et
ets. On trouve quelques bonnes prai-
le long de la Grande-Aa; la culture
prairies artificielles est soignée. Chaque
lin potager forme un petit enclos atte-
t aux habitations. Un trente-cinquième
a superficie est boisé : les taillis, es-
e de chênes et aunes, sont de peu de
ur; on les exploite en coupes réglées
inq ou six ans. Il y a plusieurs sapi-
es, d'une croissance médiocre. Le sol
cultivé en petite tenue. Suivant le re-
ement de 1829, on compte dans la
mune : cinquante-trois chevaux, trois
lains, deux cent quatre-vingt-seize
bêtes à cornes, cent trente veaux, cent onze porcs, trois cent vingt-six moutons et vingt-trois chèvres. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : Huit cent quarante-quatre habitans.

HABITATIONS : La commune renferme cent quarante-deux maisons, d'une construction peu régulière. Il y a une église, une chapelle et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux moulins à émonder l'orge, mûs à bras, et un moulin à farine, activé par vent. Commerce de productions agricoles et de bétail.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Turnhout à Bois-le-Duc traverse cette commune du S. O. au N. E. On y compte six chemins vicinaux que l'on n'exploite que difficilement en hiver. — Sept ponts en bois.

POPPENDOECK, dépendance de la commune de Loenhout.

POSTEL, dépendance de la commune de Moll.

PRYSTRAET, dépendance de la commune de Thielen.

PUERS, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 3/4 O. de Malines, et à 4 lieues 1/2 S. S. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Hingene et Ruysbroek, à l'E. et au S. par celles de Liezele et Londerzeele, et à l'O. par le territoire d'Oppuers.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Calfort, Asschye, Sauve-garde, Reyweg, Breendonck et Hoogheyde.

HYDROGRAPHIE : Le Beek, cours d'eau venant de Lippeloo, prend le nom de Vliet près du chef-lieu, où il devient navigable; il arrose ce territoire du S. S. O. au N. N. E. et se dirige vers le Rupel, après avoir reçu le Calfortschebeke un peu au-dessous de Puers. Le Vliet est sujet à des débordemens fréquens, qui ne nuisent aux prés riverains que lorsque les eaux séjournent trop long-temps sur les terres. — Deux ponts

tournans en bois sont établis sur cette petite rivière ; on trouve une écluse au confluent de Calfortschebeke.

SOL : Le territoire présente une surface plane. Le sable forme généralement la base du sol. Une terre sablonneuse, douce, mais plus ou moins compacte, caractérise les parties arables ; l'épaisseur de la couche végétale varie de onze à quinze pouces : Elle repose sur un sable pur ou mêlé de glaise.

AGRICULTURE : On ensemence tous les ans quarante bonniers en froment, cinq cent trente en seigle, cinquante en orge, cinquante en avoine, quatre-vingts en sarrasin, vingt en colza, cent en lin et deux cents en pommes de terre. Fourrages, en quantité suffisante. Choux, épinards, pois, fèves et autres légumes. Pommes, poires, cerises, abricots, de bonne qualité. Quelques bois taillis dont la coupe se fait ordinairement tous les cinq ans. Les arbres les plus communs sont les trembles et les peupliers du Canada. Il y a trente fermes. En 1830 : cent soixante-quinze chevaux, vingt-cinq poulains, cent soixante-quinze bêtes à cornes, deux cent cinquante veaux, trois cent cinquante porcs, soixante-dix chèvres quelques ruches. Un petit nombre de lièvres et perdrix. La pêche fournit des brochets, des carpes, des ablettes, des perches et des anguilles. — Beurre.

POPULATION : Cinq mille trois cent soixante-quinze habitans. On y a compté, en 1829, cent soixante-quatorze naissances et cent sept décès. Quarante mariages par année. Au premier janvier 1831, la population était de cinq mille quatre cent vingt-trois habitans.

HABITATIONS : Cette commune comprend huit cents maisons et trente fermes ; la plupart sont bâties en briques, couvertes en pannes ou en tuiles, agglomérées dans le chef-lieu. Il y a une église, deux chapelles dont une au hameau de Calfort et une à Breendonck, une maison communale deux écoles primaires, une à Puers, et l'autre à Breendonck, une société musicale et une confrérie de Saint-Sébastien. — Résidence de deux notaires et de trois médecins. On y remarque trois châteaux : l'un d'eux, situé non loin du chef-lieu, appartient à M. le baron de Snoy ; celui de Calfort est habité pendant la belle saison par M. Dirixsemrs. Le château de M. Denis d'Attenrode se trouve sur la limite de la commune vers Willebroeck.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une fabrique de poterie, une raffinerie de sel, une savonnerie, onze brasseries, deux distilleries, une tannerie, une filature de coton, une fabrique de draps et autres étoffes à métier, une fabrique de chapeaux, quatre-vingts métiers à tisser des toiles de lin, six moulins à farine mûs par vent, quatre à monder le sarrasin dont deux à bras, un moulin à huile activé par un manége ; un horloger, cinq maréchaux ferrans, deux chaudronniers et ferblantiers, trois tourneurs de bois, cinq tonneliers. Le commerce d'exportation consiste principalement en grains, lin, toiles et diverses denrées agricoles. Les cultivateurs fréquentent le marché de Malines.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient un marché hebdomadaire les jeudis.

ROUTES ET CHEMINS : La route provinciale de Malines à Termonde traverse le hameau de Reyweg ; l'intérieur de la commune est pavé. Les chemins vicinaux sont bien entretenus et praticables en toutes saisons. — Deux ponts tournans en bois et un pont en pierre sur le Vliet ; on traverse le Calfortschebeke sur un pont en pierre.

PULDERBECK, ruisseau qui arrose la commune de Vorstelaer.

PULDERBOSCH, commune du canton et à 1/2 lieue E. de Santhoven, de l'arrondissement et à 5 lieues E. d'Anvers.

Les communes limitrophes sont Pulle, Zoerzel, Santhoven et Vorselaer.

Elle n'a point de dépendances.

HYDROGRAPHIE. La Petite-Nèthe arrose la partie orientale de ce territoire ; elle reçoit le Pullesche-Beek ou Wilboorde, ruisseau qui circule du N. O. au S. E. Ces cours d'eau sont sujets à de fréquens dé-

nens, qui n'auraient point lieu si l'on
ıit soin de curer la Nèthe.

ɜoʟ : Élevé et plat, de nature sablon-
ıse. Une couche d'humus noirâtre, d'un
d d'épaisseur, caractérise les terres ara-
ɜ; elle repose sur un fond de sable menu
ɔrunâtre.

ɩɢʀɪᴄᴜʟᴛᴜʀᴇ : Chaque année on récolte
'iron trente rasières de froment, deux
lle de seigle, cent soixante-dix d'orge,
t cents d'avoine, cent cinquante de sar-
in et deux mille de pommes de terre.
n, trèfle, spergule. Les fourrages suf-
nt à peine à la consommation locale.
s de sapins et taillis d'une croissance
yenne, occupant une superficie de cent
s bonniers. La futaie, composée de chê-
et de bois blancs offre une végétation
-vigoureuse : le chêne est principale-
ɩt recherché pour la construction des
ɜaux et des moulins. — L'engrais d'un
nier de terre exige au moins soixante
rrettes de fumier. On sème quelquefois
s années de suite du seigle dans le même
mp. Les navets, les carottes et la
·gule alternent avec succès les récoltes
céréales. Vingt-un chevaux et trente
ıfs employés pour l'agriculture. Le re-
ɜement de 1829 donne à cette com-
ıe : vingt-un chevaux, deux poulains,
ɩ cent vingt bêtes à cornes, soixante-
ıze veaux, cinquante porcs, quarante
ɩtons, trente chèvres. On y élève fort
d'abeilles. Le menu gibier n'y est pas
breux : il consiste en lièvres, lapins,
rix, bécasses et canards. — Beurre.

ɔᴘᴜʟᴀᴛɪᴏɴ : Six cent cinq habitans,
; trois cents hommes et trois cent cinq
nes. En 1829, il y a eu, seize décès
uatorze naissances; quatre mariages
année.

ʙɪᴛᴀᴛɪᴏɴs : Cette commune renferme
quatre maisons dont quatre-vingt-dix-
comprises dans le chef-lieu; les deux
sont construits en briques, et le reste
·gile; le plus grand nombre ont la toi-
en paille. Il y a une église et une
: primaire.

ᴍᴍᴇʀᴄᴇ ᴇᴛ ɪɴᴅᴜsᴛʀɪᴇ : Il y a une brasserie, une fabrique de cierges; six tisserands de toiles de lin, un maréchal ferrant, un charron, un tonnelier et un marchand en détail de grains, farine, bois, chaux et briques.

ꜰᴏɪʀᴇs : Il s'y tient une foire le premier dimanche après le quinze août : elle est une des plus anciennes et des plus renommées du pays; une foule de marchands de draps, d'étoffes, etc., viennent y étaler leurs marchandises.

ʀᴏᴜᴛᴇs ᴇᴛ ᴄʜᴇᴍɪɴs : Deux grands chemins traversent le territoire, celui de Herenthals à Anvers et de Hoogstraeten à Lierre; les chemins vicinaux, en général, sont praticables en toutes saisons. — Trois ponts dont un en bois.

PULLE, commune du canton et à 1 lieue E. de Santhoven, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/4 E. d'Anvers.

Les communes limitrophes sont, au N., Pulderbosch, à l'E. Vorselaer, au S. Grobbendonck et Nylen, et à l'O. Viersel et Santhoven.

Elle se compose de son chef-lieu et de trois hameaux.

ʜʏᴅʀᴏɢʀᴀᴘʜɪᴇ : La Grande-Nèthe arrose une petite partie du territoire. On y trouve aussi le Pullessche-Beek ou Molenbeek. Ces cours d'eau fertilisent les prés riverains; les débordemens de la Grande-Nèthe sont très-préjudiciables lorsqu'ils ont lieu en été; il est des années où cette rivière sort de son lit et entraîne ou enfange le foin; telle fut, entre autres, l'année 1830, pendant laquelle les inondations détruisirent tout espoir de récolte et occasionèrent des pertes incalculables.

sᴏʟ : Bas et uni, en grande partie sablonneux. Les bruyères occupent une superficie de cinquante-neuf bonniers. La couche végétale a un pied environ d'épaisseur et repose sur un lit de sable léger.

ᴀɢʀɪᴄᴜʟᴛᴜʀᴇ : Ce terroir produit du seigle, du froment, de l'avoine, du sarrasin, du trèfle, de la spergule, des carottes et des pommes de terre. Les prairies sont souvent inondées, principalement celles que longe la Grande-Nèthe. Il y a

de gras pâturages; cent-trente bonniers de bois taillis que l'on exploite en coupes reglées tous les six ans. Quelques sapinières. Le rencensement de 1829 donne à la commune : quarante-deux chevaux, dix poulains, deux cent quatre-vingt-trois bêtes à cornes, soixante-onze veaux, soixante-dix porcs, cent treize moutons, vingt-trois chèvres.

POPULATION : Six cent quarante-cinq habitans.

HABITATIONS : Cette commune contient cinquante-deux fermes et quarante-quatre maisons. Il y a une église, une école primaire et une maison de campagne construite récemment par M. Vandenbogaerd.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une fabrique de cierges, une tannerie, un moulin à farine et un moulin à drèche, mûs par vent; deux maréchaux ferrans, deux charrons, un tonnelier, un tourneur en bois et quatre marchands en détail de grains, farine, bois, chaux et briques.

ROUTES ET CHEMINS : Quelques chemins vicinaux traversent ce territoire. Deux ponts, dont un en pierre.

PULLESCHE-BEEK, ruisseau qui a sa source dans les bruyères Den-Naept, au N. O. de Vlimmeren, coule du N. au S. O., passe entre Pulderbosch et Pulle, et se jette dans la Petite-Nèthe, à peu de distance au-dessous de Viersel. Ce cours d'eau change plusieurs fois de nom dans son cours : à Puldersbosch il est connu sous le nom de Wilboorden, et à Pulle sous celui de Molenbeek.

PULLING, dépendance de la commune de Kessel.

PUTTE, commune du canton et à 1 lieue 3/4 O. S. O. de Heyst-op-den-Berg, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 E. N. O. de Malines, et à 6 lieues 1/4 S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle n'a point de dépendances.

HYDROGRAPHIE : Les cours d'eau qui serpentent sur ce territoire, sont le Zekkelingbeke, le Calverbeke, le Spoelbeke, le Cappelle-beke et le Holbeke.

SOL : Bas et uni, partie argileux, par[illegible] sablonneux.

AGRICULTURE : Le terroir produit tou[s] les années environ mille deux cents ras[ières] de froment, sept mille de seigle, deux m[ille] quatre cents d'orge, six mille d'avo[ine] cinq mille de sarrasin, mille trois cent[s] [illegible] lin, trois cents de colza, cinquante [illegible] trèfle et vingt de semences de navets. [illegible] peu de fourrage; pois, fèves, choux, [illegible] nards, laitues, asperges, salsifis, carott[es] betteraves, pommes de terre. Po[ires] pommes, prunes et cerises pour la consom[mation] mation locale. Bois taillis. La futaie co[n]siste en chênes, hêtres, bois blanc[s] sapins; cette derniere essence domin[e] [gé]néralement. Quatre-vingt-six fermes. [illegible] de culture : première année, pomme[s de] terre; deuxième, seigle, froment ou [illegible] mêlés de carottes; troisième, avoine [illegible] trèfle, lin ou sarrasin; quatrième, [illegible] ou pommes de terre; cinquième, seigl[e] avec carottes ou navets. On peut obte[nir] ainsi sept récoltes dans l'espace de cinq [ans]. Les engrais en usage sont le fumie[r], [la] fiente, la chaux, et les cendres de t[ourbe] on répand ces deux dernières espèces [sur] les terres froides. Cent dix-huit chevaux [et] vingt-deux bœufs employés aux travau[x] agricoles. Il y avait, en 1830, cent [illegible] deux chevaux, deux poulains, neuf cent quatre-vingt-quinze bêtes à cornes, soixante-quatorze veaux, six cent cinquant[e] porcs, trente-cinq chèvres; éducation [des] abeilles. — Quelques lièvres, caille[s] [et] bécasses. — beurre, miel et cire.

POPULATION : Mille trois cent cinquante-huit hommes, mille trois cent soixante-quinze femmes, deux mille sept cent trente-trois habitans. On y a compté, en 18[illegible] cinquante décès, dont trente-deux du sexe masculin, et soixante-dix-neuf naissances, dont quarante-quatre garçons; dix-[illegible] mariages. Au 1er janvier 1831 : deux m[ille] sept cent quarante-cinq habitans.

HABITATIONS : Quatre-vingt-six fermes et trois cent trente-cinq maisons; le plus grand nombre est construit en argile couvert en paille; ces maisons sont [illegible]

agglomérées dans le chef-lieu ; il y église, deux chapelles, une école et un château entouré de pièces de terrains d'agrément ; il appar- ... Van Nuvel.

...RCE ET INDUSTRIE : Il y a trente ... tisser, trois brasseries et vinai- ... trois moulins à farine mus par le ... ois briqueteries et deux tuileries.

Le tissage des toiles de lin est le principal genre d'industrie.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est traversée par plusieurs chemins vicinaux; les principaux sont ceux de Malines à Heyst-op-den-Berg et de Lierre à Louvain. — Cinq ponceaux en bois et trois en pierre.

PUTTE - SOUS - STABROEK, dépendance de la commune de Stabroek.

R

...A ou RAEN, ruisseau qui arrose la ... e de Schriek.

...VELS, commune du canton, et ... ues 1/2 N. O. d'Arendonck, de ... issement et à 1 lieue 1/2 N. N. E. ... hout, et à 11 lieues 1/4 E. N. E. ... lieu de la province.

... est bornée au N. par la commune ... de, à l'E. par celle d'Arendonck; ... che, au S. et à l'O., au territoire ... hout.

... commune se compose de son chef- ... tué dans la partie occidentale du ... re, près de la grande route de ... ut à Bois-le-Duc, et du hameau ...

...OGRAPHIE : Le Wouwers-Loop et le ... he-Beke circulent sur le territoire; ... ier cours d'eau flue dans la Grande- ... i baigne la commune au N. et arrose ... es prés.

... : Cette commune présente une vaste ... dont l'uniformité n'est interrompue ... ar quelques légers mouvemens de ... , qui se font remarquer aux bords ... Grande-Aa ; il y a des bruyères très- ... es. Le sable forme la base du sol ... qui n'est productif qu'à force d'en- ... l'épaisseur de la couche végétale est ... atorze pouces dans les parties les ... ingrates.

...ICULTURE : Le seigle, le sarrasin, ... ne, la spergule, les pommes de terre et ... vets constituent la culture en grand. ... rairies sont situées dans des fonds, le ... de la rivière. On y rencontre des pâturages assez maigres, connus dans le pays sous le nom de *driesen*. Jardins cultivés en gros légumes et attenans aux maisons rurales. Bois taillis, essence de chênes, aunes et bouleaux. Sapinières d'une croissance médiocre. On exploite les terres arables en petite tenue. La commune comptait, en 1830, cinquante-cinq chevaux, deux cent soixante-douze bêtes à cornes, quatre-vingt-six veaux, soixante porcs, trois cent trente moutons et trente chèvres. — Beurre et fromage.

Le 12 août 1827, à 4 heures de l'après-midi, un orage accompagné d'une forte grêle détruisit toutes les récoltes de cette commune.

POPULATION : Sept cents habitans.

HABITATIONS : Cette commune contient quatre-vingt-treize maisons dont dix-huit environ sont comprises dans le chef-lieu. Il y a une église, une chapelle et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un moulin à farine mû par vent, deux moulins à émonder l'orge dont l'un se meut par bras d'hommes et l'autre par un manége, un pressoir à huile activé par un manége.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Turnhout à Bois-le-Duc traverse la commune du S. au N. Trois chemins vicinaux facilitent les relations avec les environs.

RAMSEL, dépendance de la commune de Hersselt.

RANST, commune du canton, et à 2

lieues O. de Santhoven, de l'arrondissement et à 2 lieues 3/4 E. d'Anvers.

Elle est bornée au N. par les communes de Broechem et Vremde, au N. E. par celle d'Oelegem, au S. E. par les territoires de Vremde et Broechem, et au N. O. par celui de Wommelgem.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau de Milleghem.

HYDROGRAPHIE : Deux petits affluens du Schyn prennent leurs sources sur ce territoire.

SOL : Uni; partie bas, partie élevé; la région inférieure est boisée. Terrain argilo-sablonneux; dans certains endroits on trouve une glaise compacte qui empêche l'infiltration des eaux. La couche végétale a un pied de profondeur.

AGRICULTURE : Ce terroir produit par année : mille neuf cents rasières de froment, six mille quatre cent quatre-vingts de seigle, six cent soixante-douze d'orge, trois mille cinq cents d'avoine, six cent soixante-douze de sarrasin, quatre-vingt-cinq de pois et six mille deux cents de pommes de terre. On y récolte peu de graines oléagineuses. Les fourrages sont loin de suffire à la consommation locale. Six bonniers, soixante-huit perches, soixante aunes de verger : on y recueille des pommes, des poires, des prunes et des cerises. Bois taillis de belle venue, peuplés de chênes, bouleaux et aunes : leur coupe a lieu tous les six ans. Il y a des chênes, des hêtres, des sapins et des bois blancs; cette dernière essence domine généralement; on l'emploie aux constructions et surtout à la confection des sabots. Mode de culture : les engrais en usage sont le fumier, la fiente, les cendres de bois et la chaux. Assolement sexennal : première année, seigle mêlé de navets; deuxième, avoine; troisième, trèfle; quatrième moitié d'orge, moitié de seigle avec navets; cinquième, pommes de terre et sarrasin; sixième, deux tiers de froment et un tiers de seigle. On y comptait, en 1830 : quatre-vingt-six chevaux, quatre poulains, quatre cent six bêtes à cornes, cinquante-cinq veaux, seize porcs, cinquante moutons et quarante chèvres. Quelques ruches. — Un petit nombre de lièvres, lapins et bécasses. — Beurre, fromage, miel et cire.

POPULATION : Mille quatre cent soixante-douze habitans. Il y a eu, en 1829, trente-quatre décès, quarante naissances et quinze mariages.

HABITATIONS : Il y a cinquante-six fermes et deux cent cinquante-six maisons construites en briques, couvertes en pannes ou paille, partie agglomérées dans le chef-lieu, partie disséminées; deux églises, une maison communale et une école primaire. Résidence d'un artiste vétérinaire. On y remarque deux beaux châteaux. Le Zevenbergen est la propriété de M. le baron De Gilman; le Kruykenberg appartient à M. Legrelle.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie, une tannerie, une fabrique de cierges, huit métiers à tisser des toiles de lin, un moulin à farine et à drèche, mû par vent; un horloger, deux maréchaux-ferrans, un chaudronnier, douze sabotiers, un charron, un tonnelier et un sellier. On porte aux marchés d'Anvers et Lierre l'excédant de la consommation en productions agricoles.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Herenthals à Anvers traverse la commune; les chemins vicinaux sont praticables en toutes saisons.

RAUWELKOREN, dépendance de la commune de Gheel.

REEDBEEK, ruisseau qui arrose la commune de Broechem.

REETH, commune du canton et à 1 lieue 1/5 S. de Contich, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 S. d'Anvers.

Elle n'a point de dépendances.

HYDROGRAPHIE : Quelques ruisseaux arrosent ce territoire.

SOL : D'un aspect uniforme. On n'y remarque point de plaines étendues. Les terres arables offrent une argile sablonneuse, de couleur noirâtre.

AGRICULTURE : Ce terroir produit annuellement trois mille quatre cents ras-

es, huit cents de froment, six cents 'orge, trois mille trois cents d'avoine, iille deux cents de sarrasin, trente de olza; peu de fourrages et de fruits. Il y a es bois taillis dont la coupe se fait de cinq six ans. On y trouve des chênes, des rmes, des aunes, des bois blancs et des êtres. Une ferme. Assolement quinquenal : première année, froment ou seigle; euxième, avoine; troisième, trèfle; quaième, orge; cinquième, pommes de rre, sarrasin ou lin. Le recensement de 829 donne à la commune : soixante-dixept chevaux, six cents bêtes à cornes, ix-huit veaux, quatre porcs, soixante ioutons, huit chèvres. Quelques ruches. ort peu de menu gibier. — Beurre.

POPULATION : Mille deux cent soixanteaze habitans, dont six cent seize hommes : six cent cinquante-cinq femmes. Il y a , en 1829, trente-quatre naissances, 'eize décès et neuf mariages.

HABITATIONS : Une ferme et deux cent ingt-cinq maisons, bâties en briques pour majeure partie, couvertes en pannes ou n paille et disséminées; une église, une cole primaire et une société de musique ui a plus de cinquante ans d'existence. s'y trouve un cultivateur qui s'occupe u traitement des sourds. Le château de [. le chevalier Van den Branden de Reeth t remarquable par son antiquité, son endue et par les pièces d'eau et aveues qui l'embellissent.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a trois rasseries, une tannerie, une fabrique de ougies, un moulin à vent pour blé et rèche, et deux moulins à monder le sarsin et l'avoine; deux maréchaux ferrans, n chaudronnier, deux charrons, deux nneliers. On porte les denrées au maré de Boom.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Anvers Boom traverse cette commune sur une endue d'environ une demi-lieue. Les iemins vicinaux ne sont guère praticables endant l'hiver.

REGULAER, dépendance de la comune de Hombeek.

RETHY WERBEECK, commune du canton, et à 1 lieue 1/3 S. d'Arendonck, de l'arrondissement et à 3 lieues E. S. E. de Turnhout, et à 12 lieues E. d'Anvers.

Elle est bornée au N. par la commune d'Arendonck, à l'E. par celle de Moll; elle touche, au S., au territoire de cette dernière et à celui de Desschel; et, à l'O, à Gheel et Turnhout.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé au centre du territoire, du hameau de Werbeeck, et de plusieurs maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est baigné par la Petite-Nèthe, qui y reçoit par sa rive gauche deux autres cours d'eau appelés la Nèthe de Desschel et la Nèthe de Werbeeck. La Petite-Nèthe imprime le mouvement à deux usines, et sert à l'irrigation des prés. Les bruyères sont parsemées de marais et d'étangs.

SOL : La surface de ce territoire, sans être montueuse, est irrégulière sur plusieurs points; elle présente çà et là des collines de sable. Un sol d'un gris-jaunâtre, dans lequel le sable domine, constitue les meilleures terres arables; l'épaisseur de la couche végétale varie de huit à quatorze pouces.

AGRICULTURE : Le seigle, le sarrasin, l'avoine, la spergule (*spurrie*), le foin, les pommes de terre et les navets sont les principales productions du sol. Il y a quelques bonnes prairies le long de la Nèthe. La culture des prairies artificielles est traitée avec soin. Jardins potagers contigus aux habitations. Les taillis sont mal garnis; ils offrent une coupe tous les cinq ou six ans. Il y a de vastes sapinières. Ces bois occupent environ la vingt-huitième partie du territoire. On exploite le sol en petite tenue. Élèves de gros bétail; vingt-trois troupeaux de moutons de trente-cinq bêtes, l'un parmi l'autre. — Beurre, fromage.

POPULATION : Deux mille trois cent soixante-un habitans.

HABITATIONS : Il y a une église et une école primaire. Résidence d'un notaire, d'un médecin et d'un pharmacien.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La fabrication de draps est une branche d'industrie assez importante. On y file aussi beaucoup de laine. Cette commune possède huit fabriques de draps, deux fabriques de bougies, une teinturerie en bleu, une brasserie, une tannerie. On y trouve trois moulins à blé, dont un est mû par vent, un moulin à huile sur la Nèthe; quatre maréchaux ferrans, un chaudronnier, deux charrons, un tourneur en bois, deux tonneliers et un bourrelier. — Commerce de productions agricoles et de bétail.

FOIRES ET MARCHÉS : Deux foires par année, le mardi avant les Rameaux et le deuxième mardi d'octobre.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux, au nombre de six, sont bien entretenus; mais constamment presqu'impraticables, principalement dans les landes, qu'on parcourt même difficilement en été.

REYDT, dépendance de la commune de Baelen.

REYSBERG, dépendance de la commune de Baelen.

REYWEG, dépendance de la commune de Puers.

REYWEG, dépendance de la commune de Ruysbroek.

RILLEBEEK, petit affluent du Rupel qui arrose la commune de Niel.

RINCKVEN, dépendance de la commune de Saint-Job-in-t'Goor.

ROODEBEEK, ruisseau qui arrose la commune de Cappellen.

ROODE-LOOP, ruisseau qui arrose la commune de Casterlé.

ROOI, dépendance de la commune de Turnhout.

ROOSENDAEL, dépendance de la commune de Wavre-Sainte-Catherine.

ROOY, dépendance de la commune de Berchem.

ROOYAERDE, dépendance de la commune de Meerhout.

ROOYSCHENLOOP, ruisseau qui arrose la commune de Turnhout.

ROSSOM, dépendance de la commune de Noorderwyck.

ROTBEEK, ruisseau qui arrose la commune de Kessel.

ROYEN, dépendance de la commune de Gierle.

RUMPST, commune du canton et à 1 lieue 2/3 S. de Contich; de l'arrondissement et à 4 lieues 1/4 S. d'Anvers.

HYDROGRAPHIE : La Nèthe coule de l'E. à l'O. et vient confluer avec la Dyle et la Senne pour former le Rupel. On passe la Nèthe sur un beau pont tournant mitoyen avec la commune de Waelhem.

SOL : Argileux et sablonneux; quelques parties sont marécageuses. On y compte soixante-dix bonniers, soixante-quatorze verges, quatre-vingt-dix-neuf aunes de polders.

AGRICULTURE : On y récolte du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin, des plantes oléagineuses et du foin. Légumes et fruits pour la consommation. En 1830, on y comptait : soixante-dix chevaux, quatre poulains, six cent quarante bêtes à cornes, vingt veaux, cinq porcs et six chèvres.

POPULATION : Deux mille cent soixante-dix habitans.

HABITATIONS : Cette commune comprend six fermes, trois cent quatre-vingt-dix-huit maisons, une église, une chapelle et une école primaire. Il y a une société de musique fondée depuis une quinzaine d'années. — Résidence d'un médecin. Parmi les maisons de campagne qui embellissent cette localité, on cite en première ligne celle de Mad. de Jongh de Keerbergen et de M. le baron de Wapenaert-Derpe; elles sont entourées de pièces d'eau et de jardins anglais. On y distingue aussi les antiques châteaux d'Eeckhoven, Cathelyne-Scham et Slyck-Hoeve : le premier a appartenu anciennement à la famille des Vandergrachten de Rommerzwael; le second est la propriété de M. Vanderbruggen; le troisième appartient à la famille De Moor de Meentocht.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune, située au bord du Rupel, est habitée par un grand nombre de bateliers et

: pêcheurs. Il y a six briqueteries, un ;antier de construction, quatre brasse- ;s, une fabrique de bougies, un moulin farine et à drèche mû par vent, un oulin à émonder le sarrasin par manége, ux moulins à bras pour le sarrasin et ;voine; un constructeur de moulins, ux maréchaux ferrans, un charron, un nnelier.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route Anvers à Malines traverse le territoire ι N. au S., sur une étendue d'environ ie demi-lieue; elle passe à un quart de ue et à l'O. du village.

RUPEL, cette rivière se forme près de ımpst, à 1 lieue 1/2 N. N. E. de Malines, r la réunion de la Nèthe et de la Dyle, ıssie des eaux de la Senne : elle coule N. O. entre les arrondissemens d'An- 's et de Malines, passe à Boom, vis-à-vis quel débouche le canal de Bruxelles, et se joindre à l'Escaut, par la droite, ısqu'en face de Rupelmonde, à 3 lieues S. O. d'Anvers, après un cours, géné- ement très large, d'environ 2 lieues 1/2. tte rivière est très profonde : sous le ıvernement français, des flottes compo- s de vaisseaux de haut-bord y ont été tionnées. Elle reçoit à chaque marée les x de l'Escaut.

RUYSBROECK, commune du canton, 'arrondissement et à 3 lieues 1/5 N. O. de ınes, et à 4 lieues S. du chef-lieu de rovince.

ιes communes limitrophes sont Wille- ;ck, Puers, Niel, Boom et Hingene.

;lle se compose de son chef-lieu et des ıeaux de Sauvegarde et Reyweg.

YDROGRAPHIE : Le Rupel, large de : soixante-dix à deux cent cinquante es, longe la commune au N. Il y reçoit noyen d'écluses le Zielbeek, formé du ;te-Beek et du Zwarte-Beek, et le Vliet, te rivière navigable : le premier sépare sbroeck de Willebroeck à l'E.; le se- l forme sa limite avec Hingene vers l'O. trouve beaucoup de marais dans les ers; malgré les digues élevées contre rruptions du Rupel, les eaux de cette

rivière envahirent, le 2 mars 1820, une partie du territoire, et y formèrent un lac de deux bonniers de largeur, sur huit à douze aunes de profondeur.

SOL : Deux tiers du territoire sont bas; le reste est plus ou moins élevé et incliné vers le Rupel. Les terres arables sont très faciles à cultiver. Il y a trente bonniers environ de tourbières : les couches ont une puissance moyenne de deux aunes; on en exploite annuellement environ six perches.

AGRICULTURE : Cette commune produit par année : environ sept cents rasières de froment, mille trois cents de seigle, quatre cent cinquante d'orge, six cents d'avoine, soixante de sarrasin, trois cents de colza, cinquante de lin, deux mille cinq cents de pommes de terre et trois cents livres de semences de trèfle. On y récolte beaucoup de foin, trèfle, spergule, carottes, navets et diverses espèces de légumes. Une assez grande quantité de cerises, moins de pommes, poires, abricots. On cultive de la camomille dans les jardins. La futaie se compose principalement de peupliers de Canada qui y sont très nombreux. Vingt-quatre fermes. Mode de culture : première année, pommes de terre; deuxième, froment; troisième, seigle avec carottes; quatrième, lin mêlé de trèfle; cinquième, orge; sixième, sarrasin. En 1830 : soixante-deux chevaux, quinze poulains, deux cent soixante-neuf bêtes à cornes, cinquante-un veaux, cent trente-trois porcs, soixante moutons et cinquante chèvres. On y soigne l'éducation des abeilles. Le menu gibier, assez nombreux, consiste principalement en lièvres, perdrix et bécasses. On pêche dans les divers cours d'eau des brochets, des carpes, des perches et des anguilles. — Beurre et cire.

POPULATION : Mille six cent vingt-trois habitans. Il y a eu, en 1829, cent cinquante-deux naissances, quarante décès. Douze mariages par année.

HABITATIONS : Vingt-quatre fermes et deux cent quatre-vingts maisons bâties en briques, couvertes en pannes ou en ardoises, et agglomérées pour la majeure

partie. Il y a une église, une chapelle et une école primaire. — Résidence d'un notaire et d'un artiste vétérinaire. On y remarque le superbe château que M. Van Velsen vient d'y faire construire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a quinze métiers à tisser la toile de lin, deux brasseries, un moulin à monder l'orge et le sarrasin, mû par un manége; trois maréchaux ferrans et deux tonneliers. Il s'y fait un assez grand commerce en lin, toiles, céréales, chevaux et bétail; on vend annuellement trois cent mille kilogrammes de foin.

FOIRES ET MARCHÉS : Deux foires par année, le mardi qui suit le dimanche après la Saint-Jean, et le mardi qui suit le dimanche après le 25 novembre; elles sont très fréquentées. Il s'y tient un marché tous les lundis.

ROUTES ET CHEMINS : La route provinciale de Malines à Termonde passe au hameau de Reyweg, sur la limite de la commune. L'intérieur du village est pavé. La plupart des chemins vicinaux sont praticables en toutes saisons. — Deux ponts en pierre sur le Zielbeek. On passe le Rupel sur un ponton au Hellegat-Veer.

RYKEVORSEL, commune du canton et à 1 lieue 1/3 S. de Hoogstraeten, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 O. de Turnhout, et à 7 lieues 1/4 E. N. E. du chef-lieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et des hameaux de Gammel, Hoekhoven, Pherre, Melhoven, Looy, Kleyn-Gammel, Merheydt, Groote-Banen-Zon-Zyde, Bolck, Keirschot, Achterlé, Houtel-et-Leemput.

HYDROGRAPHIE : La Marck arrose ce territoire.

SOL : Terrain sablonneux. Il y a beaucoup de bruyères.

AGRICULTURE : On récolte sur ce terroir du seigle, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin et des pommes de terre. Les cultivateurs ont soin de bien engraisser leurs terres. Il y a cent vingt petites fermes. En 1830, on y comptait : cent quatre chevaux, neuf poulains, sept cents bêtes à cornes, cent quatre-vingt-trois maisons, trente-six porcs, trois cent soixante mou- tons et soixante-onze chèvres.

POPULATION : Mille cent quatre-vingt- quinze habitans.

HABITATIONS : Il y a cent vingt fermes, cent dix-huit maisons, une église, une chapelle et une école primaire.

En 1823, la société de bienfaisance fo- à Rykevorsel une colonie de répression [de] la mendicité pour mille mendians valides. Par le contrat que fit cette société av[ec] le gouvernement, le prix convenu po[ur] frais d'entretien de ces mille mendia[ns] devait être payé tous les six mois à rais[on] de fl. 17-50 par tête, par conséque[nt] fl. 17,500 par semestre. Ce paiemen[t] de- vait avoir lieu pendant seize ans, sans q[ue] la diminution du nombre des mendia[ns] pût donner droit à diminuer le mont[ant] de la somme convenue. En conséquen[ce] [de] cette convention, la société fit l'acqu[isition] de cinq cent seize bonniers trente-six p[er]- ches de bruyères, sous les commune[s de] Merxplas et de Rykevorsel, qui sont à l'u[sage] de la colonie de répression, où l'on a co[m]- mencé, pendant l'automne de 1825, à [re]- cevoir les mille mendians, pris des [] dépôts de mendicité de la Belgique, [] le contrat passé avec le gouvernement. En 1826, le terrain de la colonie [] été mis en rapport, il en résulta que [plu]- sieurs bonniers rendirent tous les fra[is] [de] leur défrichement, bien que les [] dont on pouvait disposer pour se procu[rer] des engrais fussent presque insignifia[ns]. Ce qui est surtout digne de remarque, [c'est] que, malgré la grande sécheresse de [] de 1826, les productions de ces terres [ont] été plus abondantes que celles des comm[u]- nes environnantes, et que la récolte [de] pommes de terre a produit au-delà de [la] nourriture des mille mendians.

Le local où se trouvent ces indigens [est] vaste, et il y règne autant d'ordre [que] de propreté. Chaque individu jouit d'[un] espace d'air suffisant, et aucune règle [hy]- giénique n'est mise en oubli. La nourriture, le travail et l'air salubre que respirent ce[s]

ɛndians, concourent à les maintenir en nté et à développer leurs forces. Ce bâ- nent a une très-grande cour au milieu laquelle est un jardin palissadé qui pare le quartier des hommes de celui des nmes.

On y remarque l'école, l'infirmerie, magasin, la filature, l'atelier de tis- ge, etc.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une asserie, une distillerie, un moulin à é mû par vent, et deux moulins à mon- r l'orge. — Commerce de bois, d'écorces de houille.

ROUTES ET CHEMINS : Quelques chemins cinaux traversent le territoire.—Vingt- ıit ponts.

RYMENAM, commune du canton et à lieues 1/5 S. S. E. de Duffel, de l'ar- ndissement et à 2 lieues E. de Malines, à 7 lieues 1/4 S. S. E. du chef-lieu de province.

Elle est bornée au N. par les communes e Wavre-Notre-Dame et Putte, à l'E. par ette dernière et par celle de Keerbergen Brabant méridional); elle touche, au S., ux territoires de Haeght, Bortmeerbeeck t Hever (même province), et à l'O à ceux e Muysen et Bonheyden.

Cette commune se compose de son chef- ieu, situé dans la partie S. du terri- oire, et des hameaux de Peulis, Wuynis t Hollaeken.

HYDROGRAPHIE : La Dyle, rivière navi- able, arrose la partie méridionale de l'E. l'O. On y trouve aussi le Zwart-Water, e Buymer et le Krekelbeeck, cours d'eau ui, ainsi que la Dyle, servent à l'irriga- ion des prés.

SOL : Inégal, coupé de collines, s'a- lanissant à mesure qu'il s'incline vers la Dyle. Les hauteurs sont généralement sa- lonneuses et peu productives; l'argile do- mine dans les plaines. La surface arable présente une terre végétale, grasse et facile à ameublir, colorée en gris noirâtre, quel- quefois trop légère et mêlée de gravier; cette terre a quatorze pouces de profondeur et gît sur un lit de sable.

AGRICULTURE : On récolte du seigle, du froment, de l'orge, du sarrasin, de l'avoine, beaucoup de foin, du trèfle, des navets, des choux, des haricots, des pois. Pommes, poires, prunes, cerises, noix, nèfles et au- tres fruits pour la consommation. Bois taillis dont la coupe a lieu de quatre à cinq ans. Il y a en outre des chênes, des hêtres, des trembles, des peupliers du Canada et un grand nombre de sapins. Soixante-dix chevaux et sept bœufs sont employés à l'a- griculture. La commune comptait, en 1830, soixante-quatorze chevaux, cinq cent vingt- sept bêtes à cornes, cent vingt-un veaux, trois cent trente-quatre porcs. On y élève des abeilles. Fort peu de menu gibier. La Dyle nourrit des carpes, des ablettes, des brochets et des anguilles. — Beurre, fro- mage et miel.

POPULATION : Mille sept cent onze habi- tans. Il y a eu, en 1829, vingt-sept décès et cinquante-cinq naissances. Seize maria- ges par année.

HABITATIONS : Trois cent dix-sept mai- sons construites en pierres et couvertes en paille pour la majeure partie; agglomérées au chef-lieu et au hameau de Peulis. Il y a une église, une maison communale et une école primaire. On remarque le château de M. Pouppez à Hollaeken et celui de Wuynes- Hoff qui appartient à M. Batawsky.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux brasseries, une vinaigrerie, quelques mé- tiers à tisser la toile, deux moulins à farine mus par vent.

ROUTES ET CHEMINS : La partie occiden- tale de cette commune est traversée par la route de Malines à Aerschot. La route de Malines à Putte parcourt le hameau de Peulis de l'E. à l'O. Les chemins vicinaux sont constamment praticables. — Neuf ponts dont trois en bois et six en pierre.

S

SALPHEN, dépendance de la commune d'Oostmalle.

SAND, dépendance de la commune de Wechelderzanden.

SANTHOVEN, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/4 E. d'Anvers.

Les communes limitrophes sont au N. Halle et Zoersel, à l'E. Puldersbosch, Pulle, au S. Viersel et Massenhoven, et à l'O. Oelegem.

Elle se compose de son chef-lieu et des hameaux de Molenheyde, Hofeynde, Heykant et Heydonck.

HYDROGRAPHIE : Trois petits cours d'eau baignent le territoire, le Halschebeek, le Molenbeek et le Pulderboschbeek : le premier forme la limite avec Halle; le deuxième sépare la commune de celle de Viersel; le troisième décrit la ligne de démarcation vers Pulderbosch. Ces ruisseaux débordent souvent à la suite des grandes pluies, et inondent les prairies riveraines.

SOL : Terrain uni, en grande partie sablonneux, mais assez productif. La surface arable offre une couche d'humus noirâtre, d'un pied environ d'épaisseur, assise sur un sable léger, coloré en brun par l'oxide de fer.

AGRICULTURE : La quantité des grains et graines récoltés s'élève année commune à quatre-vingts rasières de froment, quatre mille neuf cents de seigle, deux cent soixante-dix d'orge, sept cents d'avoine, trois cent cinquante de sarrasin, cent cinquante de trèfle; quatre mille de pommes de terre; spergule, navets, carottes. Les fourrages ne suffisent pas aux besoins locaux : le foin est de mauvaise qualité. Taillis coupés de cinq ou six ans. Il y a des chênes de haute futaie et des bois de sapins; ceux-ci offrent une végétation très vigoureuse sur quelques bois; on peut les exploiter au bout de cinquante ans et les employer aux constructions. Soixante-huit fermes. L'agriculture laisse peu à désirer dans cette commune sous le rapport des bons procédés : on a soin de varier les espèces de grains et graines toutes les années. Le fumier se prépare très économiquement avec de la paille et de la bruyère que l'on dépose en tas pour les laisser consumer; au bout de quelque temps, on le mêle avec le fumier de cheval et de bétail. Cinquante-huit chevaux, quarante-huit bœufs et deux cent quatre-vingt-dix vaches sont employés à l'agriculture. En 1829, il y avait [illegible] poulains, cinquante veaux, soixante p[illegible] et trente-huit chèvres. On y élève fort peu d'abeilles. Le menu gibier n'est pas abondant.—Beaucoup de beurre; miel et cire en petite quantité.

POPULATION : En 1829, il y avait : [illegible] cent cinquante-cinq habitans, dont [illegible] cent quatre-vingt-dix-neuf célibataires, trois cent trente-trois filles, cent quarante-trois hommes mariés, cent quarante-[illegible] femmes mariées, dix veufs et vingt-[illegible] veuves; vingt-quatre décès, vingt-[illegible] naissances; huit mariages par année.

HABITATIONS : Soixante-huit fermes et cent dix maisons, bâties en briques et couvertes en pannes pour la majeure partie; assez bien agglomérées. Il y a une église et une école primaire. — Résidence d'un notaire et d'un chirurgien. On y remarque le château de Het-Hof-Van-Lier.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une fabrique de cierges et de tabac, trois brasseries, une teinturerie d'étoffes, un moulin à drèche mû par vent; deux maréchaux ferrans, un chaudronnier, deux charrons et deux tonneliers.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par la route de Zoersel à Anvers et à Lierre et par plusieurs chemins vicinaux qui sont praticables en toutes saisons.

SANTVLIET, commune du canton et à 3 lieues N. O. d'Eeckeren, de l'arrondis-

ıent, et à 4 lieues 1/4 N. N. O. d'Ans.

Elle touche, au N., à la commune 'ssendrecht (Brabant septentrional); à ., à celle de Putte; au S., au territoire Beirendrecht; l'Escaut forme sa limite O.

Cette commune n'a point de dépenıces.

ıYDROGRAPHIE : L'Escaut baigne ce terıire par sa rive droite.

ıOL : Surface généralement uniforme. terrain est partie argileux et partie sanneux. La couche végétale, colorée en ge-brun foncé, a de quatorze à vingtq pouces de profondeur.

ıGRICULTURE : Les récoltes s'élèvent ıuellement à quatre mille trois cent ıante-dix rasières de froment, mille ıt cents de seigle, six mille d'orge, huit lle cent vingt-cinq d'avoine, cinq cent ıtre de sarrasin, trois mille deux cent nte-quatre de fèves, cent quatre-vingtıx de pois, trois cent quarante de colza. s fourrages consistent en foin, trèfle et vets; pommes de terre, fruits en petite ıntité. Bois taillis. La futaie se compose chênes, frênes, hêtres, aunes, sapins: y a peu d'arbres qui puissent être emıyés pour la charpente. Dix-huit bonırs sont cultivés en garance : ils produiıt par année trente-deux mille quatre ıts livres de garance. Vingt-deux fers. En 1830 : cent trente-trois chevaux, nte-un poulains, deux cent trois bêtes à nes, soixante-dix veaux, deux cent quante porcs, cinq cents moutons, gt-cinq chèvres. On y élève des poulets, oies et des canards. Quelques ruches. lapins, les lièvres, les perdrix, les lles et les bécasses sont peu nombreux. pêche dans l'Escaut des limandes, des chets, des carpes et des anguilles. Beurre.

ıOPULATION : Mille six cent soixanteıs habitans. Il y a eu, en 1829, cinınte-quatre naissances, trente-trois déet treize mariages.

ıABITATIONS : La commune contient vingt-deux fermes et deux cent soixante-quatre maisons, bâties en briques, couvertes en pannes, en ardoises ou en paille. Le chef-lieu, jadis ville fortifiée, forme une agglomération de deux cent soixante-quinze habitations; il ne reste plus de vestiges de ses anciennes fortifications. Il y a une église et une école primaire. — Résidence d'un médecin, d'un chirurgien et d'un artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une tannerie, deux moulins à farine, dont un à vent; l'autre est activé par un manége; un moulin à bras pour monder l'orge. — Commerce d'exportation en grains, graines, garance et légumes.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient une foire le 9 juillet; un marché aux grains et bestiaux le mardi de chaque semaine : il est peu fréquenté.

ROUTES ET CHEMINS : Cinq chemins vicinaux, plus ou moins praticables, coupent le territoire. Trois ponts en pierre et trois en bois.

HISTOIRE : En 1356, les Flamands surprirent les Brabançons à Santvliet et leur firent essuyer un léger échec. Ce combat aurait été plus funeste à ces derniers s'ils n'avaient pas pénétré le projet des Flamands. Les Brabançons y firent le premier usage des bombes; les Louvanistes en avaient employé trente-deux. Au commencement du 17e siècle, le gouvernement espagnol fit entourer Santvliet de fortifications; mais à peine furent-elles achevées que les Hollandais s'en emparèrent, en 1628. Les Espagnols reprirent le fort l'année suivante. Il passa depuis au pouvoir des Français, et fut emporté par les alliés en 1705; ceux-ci en démolirent les fortifications.

SANTVLIET, dépendance de la commune d'Olmen.

SAUVEGARDE, dépendance de la commune de Puers.

SAUVEGARDE, dépendance de la commune de Ruysbroeck.

SCHELLE, commune du canton et à

1 lieue 3/4 O. de Contich, de l'arrondissement et à 2 lieues 3/4 d'Anvers.

Elle se compose de son chef-lieu et du hameau de Het-Laer.

HYDROGRAPHIE : Le Schelle-Vliet, venant d'Aertselaer, baigne la commune au N., forme sa limite avec Hemixem, et flue dans l'Escaut qui coule à l'O.; il inonde quelques terres et prés en été.

SOL : Cette commune est située dans une plaine. Le terrain, partie argileux, partie sablonneux, est marécageux dans certains endroits.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'orge, du sarrasin, de l'avoine et du lin. Les fourrages suffisent à peine à la consommation locale. Pommes de terre, pois, fèves, haricots. Cerises, pommes et poires. Les bois taillis sont peuplés de chênes et aunes; on les coupe régulièrement tous les cinq ans. Il y a quelques chênes et hêtres sur futaie. Dix-sept fermes. Mode de culture : première année, seigle; deuxième, carottes ou navets; troisième, avoine et pommes de terre; quatrième, trèfle; cinquième, froment. Cinquante-huit chevaux et vingt bœufs sont employés à l'agriculture. Il y avait, en 1830, cinquante-sept chevaux, cinq poulains, trois cent cinquante-six bêtes à cornes, vingt veaux, cinquante porcs et vingt-cinq chèvres. On y élève fort peu d'abeilles. Lièvres, perdrix et bécasses. L'Escaut et les divers cours nourrissent des brochets, des ablettes et des anguilles. — Beurre.

POPULATION : Mille trois cent dix-sept habitans. Il y a eu, en 1829, vingt-cinq décès et quarante-neuf naissances.

HABITATIONS : Dix-sept fermes et deux cent quarante-trois maisons, construites en briques et couvertes en paille pour la majeure partie; quelques-unes ont la toiture en ardoises; elles sont agglomérées dans le chef-lieu et disséminées ailleurs. Il y a une église, une chapelle et une école primaire. On remarque à Laer un château antique dont la fondation remonte au seizième siècle; il appartenait ci-devant au marquis de Quintana de Bay; M. Ravenstein, qui en est le propriétaire actuel, l'a fait restaurer à la moderne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a quatre brasseries, deux tanneries, une fabrique de bougies, trois moulins à bras, dont deux pour monder l'avoine et un pour le sarrrasin; deux maréchaux ferrans, cinq charrons, deux tonneliers, un vannier et un sellier.

ROUTES ET CHEMINS : L'intérieur de la commune est pavé. Il y a une route provinciale qui conduit à Anvers. On communique par des chemins vicinaux avec Boom, Aertselaer et Niel; ils sont praticables en toutes saisons.

SCHELLE-VLIET, rivière qui prend sa source dans les environs de Contich, coule de l'E. à l'O., arrose les communes d'Aertselaer, Hemixem, Schelle, et va se réunir à l'Escaut, vis-à-vis de Saint-Bernard, après un cours d'environ une lieue et demie. La marée y est très-forte jusqu'à Schelle où elle cesse d'être navigable. Elle n'est point sujette aux débordemens; cependant à Schelle les grandes marées ont souvent causé de fortes inondations.

SCHERPENBERG, dépendance de la commune de Westmalle.

SCHERPENDONDER, dépendance de la commune de Konings-Hoyckt.

SCHEYLOOJE, ruisseau qui arrose la commune de Houtvenne.

SCHILDE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 O. de Santhoven, de l'arrondissement et à 4 lieues E. d'Anvers.

Les communes limitrophes sont S'Gravenwezel, Saint-Job-in-'t-Goor, Brecht, Halle, Oelegem, Wommelghem et Wyneghem.

Elle n'a point de dépendances.

HYDROGRAPHIE : Le Schyn prend naissance sur le territoire, au Ruytrom-Brug, reçoit le Schildsche-Beek et se dirige vers Wyneghem. Le Schildsche-en-Wezelsche-Beek limite la commune avec celle de S'Gravenwezel et se grossit du Meerbeek, ruisseau qui a sa source au Stynen-Hoefschen-Aerd, à Schilde.

sol : Le territoire est élevé et sablon-eux. Il y a de grandes masses de bruyères, les occupent une superficie de sept cent ixante-quatre bonniers. Les terres arables ffrent une couche végétale noirâtre, as-se sur un sable léger brunâtre, profonde un pied environ.

agriculture : Ce terroir produit an-ellement deux cent quatorze rasières de ment, cinq mille de seigle, deux cent arante-sept d'orge, mille deux cents voine, trois cent soixante de sarrasin, arante de pois et fèves et quatre mille cent soixante-sept de pommes de terre. fourrages ne sont pas abondans, ils sistent en foin, trèfle, carottes et na-s. On récolte par année quarante-cinq ères de pommes, vingt de poires et s d'abricots, pour la consommation le. Il y a des taillis de diverses essen-dont la coupe a lieu tous les cinq ou ans. Plusieurs sapinières : l'époque de exploitation varie de vingt-cinq à nte-dix ans. Chênes et hêtres propres onstructions. Deux fermes. Fumier et e pour engrais. Mode de culture : dans rres élevées, on sème du seigle mêlé rottes, et successivement des navets la spergule; le froment n'est cultivé lans les parties basses et humides. 330 on comptait dans la commune : ıte chevaux, sept poulains, trois cent -cinq bêtes à cornes, cinquante-trois , soixante-cinq porcs, deux cents ns et vingt-quatre chèvres. Les ha-soignent l'éducation des abeilles. he dans les cours d'eau des carpes, chets et des anguilles. — Le menu , qui est assez abondant, consiste alement en lièvres, perdrix, bé-et canards. Les cours d'eau four-des carpes, des brochets et des es. Peu de laine, de miel et de cire; s grande quantité de beurre et de

lation : Huit cent trente-huit ha-dont trois cent cinquante-deux masculin et sept cent soixante-sexe féminin. Il y a eu, en 1829, trente-deux décès, vingt-trois naissances et six mariages.

habitations : Cette commune contient deux fermes et cent vingt-cinq maisons construites en briques, couvertes en chaume et disséminées. Il y a une église et une école primaire. Résidence d'un notaire. — Le château de M. le baron Vander Werf mérite d'être vu : on y remarque de superbes avenues de chênes et hêtres, un vaste jardin et de très-belles serres : cette propriété a trente bonniers de superficie.

commerce et industrie : Il y a une brasserie, une fabrique de cierges, un moulin à vent pour moudre le blé et un moulin à drèche, mû par vent; deux maréchaux ferrans, un charron, un tonnelier, un vannier. — Commerce de grains et bétail.

routes et chemins : La grande route d'Anvers à Turnhout traverse la commune. Plusieurs chemins vicinaux conduisent à Brecht, S'Gravenwezel, Halle, Santhoven et Oeleghem. — Deux ponts.

SCHOEMLUYTHAGEN, dépendance de la commune de Vilmarsdonck.

SCHOLLEBEKE, ruisseau qui arrose la commune de Lierre.

SCHOON-SCHYN, ruisseau qui arrose la commune de Borderen.

SCHOOR, dépendance de la commune de Baleen.

SCHOOTEN, commune du canton et à 1 lieue 2/3 E. S. E. d'Eeckeren, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 E. d'Anvers.

Elle est bornée au N. par la commune de Brasschaet, à l'E. par celles de Saint-Job-in-'t-Goor et S'Gravenwezel; elle touche, au S., aux territoires de Deuren, Borgerhout et Wyneghem; et, à l'O., à celui de Merkxem.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé au centre du territoire, et des hameaux d'Elshout, Botermelk, Wytschot, Deuseld, List et Horst.

hydrographie : Quelques cours d'eau baignent la commune et forment ses limites avec les territoires environnans.

sol : Les trois quarts de la surface sont

élevés, le reste est bas et uni. Le sable forme la base du sol. Une terre argilo-sablonneuse, d'un rouge-brun foncé, caractérise les parties arables : elle a de quatorze à vingt-cinq pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Trois cent quatre-vingt-dix bonniers sont cultivés en seigle, trente en avoine, quarante en sarrasin. Les fourrages suffisent à peine pour la consommation locale. Pommes, poires, cerises. Il y a des chênes, des hêtres, des peupliers blancs et des sapins : cette dernière essence est la plus commune. Quatre-vingt-quatre fermes. Vingt bœufs et quatre-vingt-dix-huit chevaux sont employés à l'agriculture. On y comptait, en 1830, quatre-vingt-six chevaux, vingt-deux poulains, quatre cent soixante-huit bêtes à cornes, cent quatre-vingt-cinq veaux, cent cinquante porcs, quatre cents moutons, soixante-quinze chèvres. Quelques lièvres, perdrix et bécasses. — Beurre.

POPULATION : Mille quatre cent vingt-sept habitans. Il y a eu, en 1829, quarante-neuf décès, soixante naissances et dix mariages.

HABITATIONS : Quatre-vingt-quatre fermes et cent quatre-vingt-deux maisons, bâties en briques, couvertes en pannes ou en paille, et disséminées. Il y a une église et une école primaire. — Résidence d'un notaire. On y remarque trois superbes châteaux : ils appartiennent à MM. Daniel Thuret, Metcalf et Ullens-Cornelissen. Il s'y trouve en outre neuf maisons de campagne; les noms des propriétaires sont : Sinave, Boschaert-Leverghem, Ullens-Knyff, Cornelissen de Stier, De Pret, Martin, Van Immerseel, Vandersmissen, Rumberr.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un fabricant de bougies, trois brasseries, une tannerie, un moulin à vent pour drèche et farine; deux maréchaux ferrans, deux charrons, un vannier. — Commerce de productions agricoles.

ROUTES ET CHEMINS : Les grands chemins d'Anvers à Brecht, à Hoogstraeten et à Tilborgh coupent le territoire. Les chemins vicinaux sont faciles à exploiter en hiver. — Trois ponts en pierre et deux en bois.

SCHORVOORT, dépendance de la commune de Turnhout.

SCHOTELVEN, dépendance de la commune d'Arendonck.

SCHOVAERT, dépendance de la commune de Nylen.

SCHRAVENHAGE, dépendance de la commune de Noordewyck.

SCHRIEK, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. de Heyst-op-den-Berg, de l'arrondissement et à 3 lieues 3/4 S. de Malines, et à 7 lieues 1/2 S. E. du chef-lieu de la province.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau de Grootloo.

HYDROGRAPHIE : Le Raem ou Raes arrose la commune et y reçoit un ruisseau qui descend de Barne.

SOL : Bas et uni, partie argileux, partie sablonneux. Le terrain est en général froid et humide. Il y a trente perches de tourbières.

AGRICULTURE : On y récolte toutes les années environ quatre-vingt-quatre rasières de froment, deux mille cent quarante-cinq de seigle, cent vingt d'orge, deux mille huit cents d'avoine, mille cent cents de sarrasin, cent cinq de lin et quarante de trèfle. Il n'y a point de prairies. Les fourrages ne peuvent suffire aux besoins locaux. Peu de légumes et de fruits. On coupe les taillis tous les cinq ans. Il y a beaucoup de sapins, quelques chênes et hêtres propres aux constructions. Les cultivateurs sèment ordinairement des carottes et des navets avec les céréales; ils se servent de fumier, de matières fécales et de chaux pour engrais. La commune comptait, en 1830, soixante-un chevaux, quatre cent douze bêtes à cornes, quatre-vingt-neuf veaux et trois cent neuf porcs. Éducation des abeilles. Le menu gibier consiste en lièvres, perdrix, cailles, bécasses. La plupart des fermes sont entourées de fossés dans lesquels on p…

; brochets, des carpes, des tanches, des lettes, des perches et des anguilles. Beurre, miel et cire.

POPULATION : Huit cent cinq hommes, ɔt cent trente-trois femmes ; total : mille ıq cent trente-huit habitans. Il y a eu 1829, quarante-un décès, dont vingt-du sexe masculin, et soixante-sept issances, dont trente-huit garçons. Neuf ıriages.

HABITATIONS : Cette commune renferme ıx cent soixante-dix-neuf maisons, dont plupart sont construites en bois et ar-e, couvertes en paille et disséminées ; on trouve d'agglomérées à Schriek et à ootloo. Il y a une église, une chapelle, e maison communale, une école pri-ıire, et un château qui appartient à M. le nte Vanderstegen.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un ıulin à blé mû par vent.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient une foire ın jour le 24 juin ; on y vend principa-ıent de la quincaillerie, de la boissel-ie, des souliers et des porcs.

ROUTES ET CHEMINS : Le chemin de uvain, celui qui se dirige à l'O. vers lines, et le grand chemin qui conduit de lines dans la Campine, sont les princi-ıx moyens de communication. Ces che-ns sont d'une exploitation facile en ıtes saisons. — Quatre ponceaux en rre et six en bois traversent les ruis-ux.

SCHUERHOVEBEEK, ruisseau qui :nd sa source à Westmalle.

SCHUERHOVEN, dépendance de la nmune de Turnhout.

SCHYN (GRAND), rivière qui prend ource dans les bruyères de Westmalle, ıle du N. E. au S. O., passe à Schilde, ʃneghem, reçoit la Petit-Schyn entre ırne et Merxem, et se décharge dans scaut à Anvers au moyen d'une écluse. ı cours est de 5 lieues 1/4. Il déborde :z souvent dans les grandes pluies et dégels. Le Grand-Schyn alimente le al d'Herenthals.

SCHYN (PETIT), ce ruisseau prend sa source dans les environs de Saint-Job-in't-Goor, et vient se réunir au Grand-Schyn, entre Deurne et Merxem, après un cours d'environ 3 lieues 1/4. Ses déborde-mens sont assez fréquens.

SENNE, rivière qui prend sa source dans les bois d'Ottignies, commune de Naast, province de Hainaut, dirige son cours du S. au N. O., passe à Soignies, Horrues, Steenkerque où elle flue vers le N. E., pénètre dans le Brabant, arrose Rebecque, Tubize, Hal, Bruxelles, Vilvorde, Eppeghem, Sempst ; entre dans la province d'Anvers ; baigne les communes de Hombeek, Leest, Heffen, et se jette dans la Dyle à Battenbroek. La Senne alimente le canal de Bruxelles. Son cours est d'environ 25 lieues, dont 2 dans la province d'Anvers. Elle n'est ni navigable ni flottable, à cause de ses nombreuses sinuosités et des hauts-fonds qui s'y trouvent ; et comme ses eaux, naturellement peu abondantes, dépendent des pluies, elle est souvent très-basse, tandis que, quelques heures après un grand orage, son lit devient souvent insuffisant, ce qui cause des inondations.

SLOOT, ruisseau qui arrose la commune de Poederlé.

SLYS, dépendance de la commune de Moll.

SMELSTRAET, dépendance de la commune de Berlaer.

SNELLEKREEK, cours d'eau qui arrose la commune de Beerendrecht, où il se jette dans l'Escaut. Ce ruisseau reçoit les eaux qui dérivent des communes de Santvliet et Stabroeck.

SNEPPEL, dépendance de la commune de Loenhout.

SONDERRYGEN, dépendance de la commune de Bar-le-Duc.

SONDERSCHOT, dépendance de la commune de Heyst-op-den-Berg.

SPENROY, dépendance de la commune de Meir.

SPOELBEKE, ruisseau qui arrose la commune de Putte.

STABROECK, commune du canton

et à 1 lieue 3/4 N. d'Eeckeren, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/4 N. d'Anvers.

Elle touche, au N., aux communes de Beerendrecht et Putte (cette dernière fait partie du Brabant septentrional), à l'E. à celle de Cappellen, à l'O. au territoire de Lillo, et, au S., à ceux d'Eeckeren et Cappellen.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Sertogendyck, Oudebroek et Putte-sous-Stabroek. Elle est divisée en neuf sections, savoir:

1re section, le Zuid-Oost-Hoek.
2e — le Molenhoek.
3e — le Willaert.
4e — le Agger.
5e — le West-Middelhoek.
6e — l'Oost-Middelhoek.
7e — le Noord-Oost-Hoek.
8e — le Leegen Opstal.
9e — le Hoogen Opstal.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par le Sertogendyksche-Beek; ce cours d'eau est sujet à déborder.

SOL : Partie bas, partie élevé et sillonné de coteaux. Le terrain est argileux et sablonneux. La couche végétale, qui offre une terre rouge-brun foncée, a de quatorze à vingt-sept pouces d'épaisseur.

AGRICULTURE : Ce terroir produit, par année, environ trois mille rasières de seigle, six cents de froment, mille d'orge, quatre mille d'avoine, mille de sarrasin. Foin, trèfle, spergule et navets; ces fourrages suffisent à peine à la consommation locale. Pommes et poires. Il y a un assez grand nombre de chênes et sapins; moins de hêtres et peupliers du Canada. Trois fermes. On sème ordinairement de la spergule et des navets parmi le seigle. En 1830: cent cinquante chevaux, vingt-neuf poulains, trois cent soixante-une bêtes à cornes, cent soixante veaux, trois cent vingt-cinq porcs, deux cent cinquante moutons, cinquante chèvres. On y soigne l'éducation des abeilles. Le menu gibier consiste en lièvres, perdrix, cailles et bécasses. La pêche fournit des brochets, des tanches et des anguilles. — Laine, beurre, miel, cire.

POPULATION : Deux mille un habitan Il y a eu, en 1829, quarante-sept déc soixante-douze naissances et quatorze ma riages.

HABITATIONS : Trois fermes et trois c quarante-sept maisons, construites en b ques, couvertes en pannes ou en paille elles forment par leur agglomération u rue large, d'environ trois quarts de lieu de longueur. Il y a une église, deux écol primaires et une maison de correction. — Résidence d'un artiste vétérinaire. On y distingue le château de M. de Pret.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deu métiers à tisser la toile, cinq fabriques d chicorée, une brasserie, une tannerie, u moulin à vent pour grains et sept à mo der l'orge, mûs par vent. — Commerce d céréales. On vend annuellement, au marc d'Anvers, cent kilogrammes de laine, deu mille de beurre, deux tonnes de miel e cent kilogrammes de cire.

ROUTES ET CHEMINS : Il n'y a que d chemins vicinaux; le principal qui tr verse le chef-lieu aboutit à la route d vers à Berg-op-Zoom. — Sept pont pierre.

STACKHEUVEL, dépendance de la commune de Wortel.

STAETSBERGEN, dépendance de la commune d'Oolen.

STARNHOVEN, dépendance de la commune de Brecht.

STEEGT, dépendance de la commune de Baelen.

STEELEN, dépendance de la commune de Gheel.

STEENBEEK, ruisseau qui arrose la commune de Berlaer.

STEENBEEK, ruisseau qui arrose la commune de Beersel.

STEENENSTRAET, dépendance de la commune de Lichtaert.

STEENHUFFELSCHE-BEEK, ruisseau qui arrose la commune d'Oppuers.

STEENKENS-BEEK, ruisseau qui arrose la commune de Houtvenne.

STEENLOOP, ruisseau qui arrose la commune de Tongerloo.

STEENOVEN, dépendance de la commune de Westmalle.

STERBEEK, ruisseau qui arrose la mmune de Lierre.

STIKKERS (T'), dépendance de la mmune de Halle.

STOCKT, dépendance de la commune : Moll.

STRAET, dépendance de la commune de Minderhout.

STRAET, dépendance de la commune d'Olmen.

STRUYSBEEK, ruisseau qui arrose la commune d'Aertselaer, où il se perd dans le Vliet.

T

THIELEN, commune du canton, et 2 lieues N. E. de Herenthals, de l'arronssement et à 2 lieues 3/4 S. de Turnut et à 8 lieues 1/2 E. du chef-lieu de la ovince.

Elle se compose de son chef-lieu et des meaux de Molensberg, Opstal, Hoek, ystraet, Plintje et Mazel.

HYDROGRAPHIE : Le Kale et l'Aa arrosent territoire.

AGRICULTURE : On y récolte diverses esces de céréales et de plantes fourragères. : recensement de 1829 donne à cette mmune : cinquante-quatre chevaux, is poulains, deux cent trente-neuf bêtes ornes, cent trois veaux, cent trente-un rcs, cent trente-quatre moutons, cinante-une chèvres.

POPULATION : Huit cent soixante-deux bitans.

HABITATIONS : Cette commune comprend e ferme, cent quarante-trois maisons, église, une chapelle, une maison commale et une école primaire. — Résidence n artiste vétérinaire. On y remarque le iteau de Thielen, propriété de la famille Vandergracht de Rommerswael; ce châu est surmonté d'une tour et entouré au.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une rique de draps, une fabrique de cier-, une brasserie, un moulin à farine, et pressoir à huile activé par un manége, is maréchaux ferrans, un charron, x tonneliers, un tourneur en bois, un nier.

ROUTES ET CHEMINS : On n'y trouve que des chemins vicinaux. — Deux ponts en bois.

THISSELT, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues O. de Malines, et à 5 lieues 1/2 S. du chef-lieu de la province.

Les communes limitrophes sont Willebroek, Blaesvelt, Heffen, Leest, Cappellen-op-den-Bosch, Raemsdonck et Puers.

Cette commune n'a point de dépendances.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est traversée du S. au N. par le canal de Bruxelles à Willebroeck; deux petits cours d'eau, le Bosch-Beeck et le Zwarte-Beeck arrosent également son territoire. — Quelques étangs.

SOL : Ce terroir, dont la surface n'offre aucune irrégularité, réunit tous les élémens qui constituent un sol fertile. La couche végétale, grasse et noirâtre, a quatorze pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Deux cents bonniers sont cultivés en seigle, quarante en froment, soixante en orge, cinquante-quatre en avoine, quarante-six en sarrasin et quatre-vingts en lin. Les fourrages suffisent à la consommation locale. La plupart des prés occupent des terrains marécageux. Choux rouges et verts, épinards, carottes, navets, pommes de terre, pois et fèves, de bonne qualité. Il y a des cerisiers, des pruniers, des poiriers et des pommiers. Point de bois taillis; les champs sont bordés de peupliers du Canada, de trembles et de chênes. Le sol est très-productif et cultivé avec soin.

Une terre peut être ensemencée en seigle ou froment deux ou trois années de suite; lorsqu'on la laisse reposer, à l'arrière-saison, la moitié de l'engrais employé ordinairement suffit pour la féconder. Le lin et l'avoine sont cultivés sans interruption pendant cinq ou six ans. Les engrais consistent en fumier et cendres. Le prix moyen du labourage d'un bonnier est de seize florins. En 1830, on comptait dans cette commune : soixante-sept chevaux, trois cent cinquante-sept bêtes à cornes, soixante-quatre veaux, cent cinquante-cinq moutons et douze chèvres. Fort peu de menu gibier, le canal nourrit des carpes, des brochets, des ablettes, des perches et des anguilles.

POPULATION : Mille six cent sept habitans, dont sept cent quatre-vingt-dix-neuf du sexe masculin et huit cent huit du sexe féminin. Il y a eu, en 1829, cinquante décès et cinquante-huit naissances. Onze mariages par année.

HABITATIONS : Cette commune renferme deux cent cinquante maisons, bâties en briques ou en bois et argile, avec toiture en chaume pour la majeure partie. Il y a une église, une maison communale et une école primaire. — Résidence d'un chirurgien.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une raffinerie de sel, une teinturerie d'étoffes, trois brasseries, deux moulins à vent pour moudre du blé et de la drêche, un moulin à farine activé par un manége, et un moulin à sarrasin mû à bras; plusieurs métiers à tisser la toile. Trois maréchaux ferrans, six charrons, deux cordiers, deux tonneliers. Le commerce consiste en sel, grains, lin, toiles, beurre, œufs et autres denrées.

ROUTES ET CHEMINS : L'intérieur de la commune est pavé. Les chemins vicinaux sont praticables en toutes saisons, à l'exception du chemin dit Beekstraet, qui conduit à Ramsdonck et Londerzeel. Il y a un pont-levis sur le canal de Bruxelles.

TONGERLOO, commune du canton et à 1/2 lieue N. de Westerloo, de l'arrondissement et à 6 lieues S. de Turnhout, à 9 lieues 1/4 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes d'Oolen et Oevel, et à l'E. par celle de Gheel; au S., par le territoire de Westerloo, et à l'O. par ceux de Morckhoven et Norderwyck.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Ill et d'Oosterw[illegible].

HYDROGRAPHIE : Parmi les cours d'eau qui parcourent ce territoire, on cite le Wimp, le Steenloop, le Zantvoortloop, le Vaert; ces ruisseaux fertilisent quelques prés.

SOL : Terrain plat, incliné vers les divers cours d'eau. Un sable léger et [illegible] louteux domine sur un grand nombre de points; dans certaines parties on [illegible] une terre argileuse, fortement [illegible]. L'épaisseur de la couche végétale [illegible] quatorze pouces.

AGRICULTURE : Les principales productions de ce terroir sont le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le sarrasin, le [illegible] la spergule et la pomme de terre. Dans les environs de Tongerloo qui sont [illegible] des et spongieux, naissent le *vaccinium uliginosum*, l'*oxycoccos palustris*, le *[illegible]num latifolium et acutifolium* et la *campanula hederacea*. Le *potamogeton lucens*, le *ceratophyllum demersum* [illegible] *submersum* se trouvent dans les [illegible]. Prairies et pâturages. On y trouve des [illegible] futaie peuplés de chênes, et des [illegible] composés d'aunes, saules et bouleaux. La forêt de Tongerloo forme une [illegible] trois cent trente-sept hectares : elle [illegible] autrefois peuplée de chênes de haute [illegible] dont une grande partie a été abattue pendant la réunion de la Belgique à la France. De belles avenues plantées de chênes et hêtres conduisent au chef-lieu. On ne [illegible] voir sans être frappé d'étonnement la magnifique allée de tilleuls qui conduit à Tongerloo : un grand nombre de ces arbres, qui ont plus de vingt pieds de circonférence, sont encore là pour attester [illegible] quelle fertilité le sol est [illegible]

n 1830, il y avait soixante chevaux, uit poulains, trois cent quatre-vingt-ninze bêtes à cornes, trente-six veaux, nt cinquante porcs, quatre-vingts mouns, vingt chèvres.

POPULATION : Mille quatre cent soixante-eize habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme eux cent cinquante-huit maisons, une lise, deux chapelles, une maison communale et une école primaire.—Résidence un médecin. On y remarque encore les stes de l'ancienne abbaye de Tongerloo. vant la révolution qui éclata à la fin du 3me siècle, on voyait dans l'église de tte abbaye plusieurs chefs-d'œuvre de cole flamande et de l'école italienne, tr'autres un tableau représentant la Cène que l'on attribuait à Léonard de Vinci. ns le chœur on remarquait quatre grands bleaux peints par Quillin. Un des autels cette église était orné d'un beau tableau Willebors, qui représentait un ange, Madeleine et l'enfant prodigue. Dans le ectoire se trouvaient deux autres chefs-euvre du peintre Quillin : on y admirait rt avec lequel étaient représentés plurs groupes, ainsi que la distribution des rs et des ombres. On voyait en outre, -dessus de la porte du réfectoire un rist qu'on attribuait à Rubens.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un four haux, une fabrique de tabac, une fague de cierges, une distillerie de geniè-, et un moulin à farine mû par vent; horloger, deux maréchaux ferrans, un rron, quatre tonneliers.

ROUTES ET CHEMINS : Quelques chemins naux entretiennent les communications c les environs.

HISTOIRE : Le monastère de Tongerloo, était l'un des plus riches non seulet du territoire d'Anvers, mais de tout rabant, avait été fondé par un nommé lbert, qui possédait des richesses imses. Plusieurs princes, parmi lesquels compte Jean II, duc de Brabant, pressèrent bientôt de faire à cette ab- de riches dotations, de telle sorte qu'en peu de temps son aspect ressemblait plutôt à une ville qu'à un établissement religieux. Nous croyons devoir citer ici un diplôme de l'an mil trois cent quinze qui ne se trouve pas dans la célèbre chorographie d'Antoine Sanderus :

Nos Joannes Dei Gratiâ dux Lothr. Brab. et Limburgiæ, notum facimus universis quod cum nos de bonis allodialibus Monasterii de Tongerlo, in Tongerlo, Westerle, Herssel, Alphen, Calmthaudt et alias in terra nostra jacentibus advocatus simus, et esse dinoscamus, propter quod warandiam allodialium nobis reservamus, et reservare volimus, ita ne aliquis intra limites dictorum bonorum, lepores, cuniculos, perdices, vel alicujus generis bestias, silvestres capere non debeat, aut possit ullo modo, mandamus universis nostris scultetis et aliis quibuscumque justiciariis qui nunc sunt et pro tempore fuerint, ad quos presentes littere pervenerint firmiter precipientes quatenus dictam warandiam contra quoscumque ex parte nostra et ad opus nostri et Abbatis et Conventus de Tongerlo custodiant fideliter et secure, et in Ecclesiis parochialibus dictarum villarum publice proclamari, et denunciari faciant, ne aliquis infra limites seu terminos dictorum bonorum allodialium lepores, cuniculos, perdices, volucres, seu cujuscumque generis bestias silvestres capere præsumat, sub pœna corporum et rerum suarum; quod si quis contrarium fecerit bona et corpus illius ad opus nostri saisiant et arrestent quandocumque hoc contingerit evenire. In cujus rei testimonium sigillum nostrum presentibus litteris duximus apponendum. Datum Lovanii, die jovis post conversionem beati Pauli, anno Dei millesimo trescentesimo quinto.

TURNHOUT, commune et chef-lieu de canton et d'arrondissement, à 10 lieues E. N. E. d'Anvers.

Elle est bornée au N. par les communes d'Arendonck et Raevels, à l'E. par celle de Rethy, et au S. par le territoire de Gierle ; elle touche,

à l'O., à ceux de Vosselaer et Beerse.

Cette commune se compose de la ville de Turnhout, et des hameaux de Oosthoven, Schuerohven, Oud-Turnhout, Rooi, Schoonbroek, Corsendonck, Kinschot, Cortypren, Winkel, Zevendonck, Schorvoort, Passenbrugge, Lokeren et Heizyde.

HYDROGRAPHIE : Cinq cours d'eau sillonnent ce territoire, l'Aa, le Calie, le Wamp, le Visbeek et le Rooyschenloop. Leurs débordemens en hiver ne peuvent servir à l'irrigation des prairies riveraines; ils tarissent le plus souvent pendant les chaleurs de l'été. Plusieurs marais et étangs entrecoupent la superficie du sol.

ASPECT ET SOL : Le territoire de cette commune offre une plaine uniforme, qui ne présente quelques légères ondulations que dans les parties les plus éloignées du chef-lieu. La sable plus ou moins mêlé d'argile forme la base du sol. Une terre sablonneuse, douce, d'une culture facile, de couleur brunâtre, ou une argile plus ou moins détrempée, d'un labour pénible, constitue les meilleures terres arables qui, la plupart, avoisinent la ville et ont trente-cinq centimètres de couche végétale; les autres terres consistent en des sables brunâtres, grisâtres et très-légers.

AGRICULTURE : Le seigle, le froment, l'orge, l'avoine, le sarrasin, le trèfle, le foin et les pommes de terre sont les principales productions agricoles. On y cultive le colza et quelques autres plantes oléagineuses, mais en petite quantité, à cause de la nature du sol. Les jardins abondent en légumes et fruits de toutes espèces. Les prairies qui longent l'Aa sont les plus productives, quoique les eaux de ce ruisseau ne puissent les arroser, vu l'élévation du terrain; elles sont grasses et fournissent beaucoup de foin. Il y a d'assez bons pâturages, surtout aux environs du chef-lieu; on les laboure tous les quatre ou cinq ans. Un dixième de la superficie est occupé par des taillis et sapinières : les taillis sont peuplés de chênes, d'aunes et de bouleaux, entremêlés de chênes sur futaie; leur coupe a lieu tous les six ans. Les sapins offrent en général une végétation peu vigoureuse. Une culture soignée a rendu productif un sol naturellement ingrat; les exploitations sont en grande, moyenne et petite tenue. Les terres de première classe ne sont pas assujetties au système des jachères. On y trouve des masses considérables de bruyères que l'on pourrait défricher avec succès; quelques parties de landes ne sont susceptibles d'aucune amélioration. On fait très-peu d'élèves en chevaux dans cette commune. Le recensement de 1829 donne à la commune trois cent soixante-cinq chevaux, quinze poulains, mille six cent quatre-vingt-[illegible] bêtes à cornes, deux cent quatre-vingt-[illegible] veaux et sept cent neuf moutons.

POPULATION : Douze mille cinq cent [illegible] habitans.

HABITATIONS : La ville forme une agglomération d'environ mille quatre cents maisons dont la majeure partie est bâtie sur régularité. On y remarque l'ancien château que Marie, duchesse de Gueldre, fille de Jean III, duc de Brabant, a fait bâtir, qui a été successivement agrandi par le duc Antoine et embelli par Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas; il sert aujourd'hui de palais de justice et de prison civile.

La commune comprend deux mille cinq cent sept maisons particulières et trois cent vingt-sept habitations rurales. Il y a [illegible] églises, cinq chapelles, une maison communale, un hôpital, deux hospices pour les orphelins, sept écoles primaires, deux communautés religieuses et une prison.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans de la banlieue s'adonnent généralement à l'agriculture. L'industrie manufacturière fait la principale richesse de la ville. Il y a une fabrique de draps, une fabrique de chapeaux, une fabrique de cartes à jouer, des fabriques de coutil, de dentelle et de toile, trois fabriques de chandelles, des fabriques de drèche, une fabrique de chicorée. Cette commune possède en outre [illegible] brasseries, dont la plus considérable produit par année mille quatre cents [illegible]

bière blanche et bière d'orge; une vinaigrerie, trois distilleries de genièvre, uatre tanneries, plusieurs corroieries, ne raffinerie de sel, dix teintureries de fil, uit blanchisseries de coutil et blanchisses de lin, quatre briqueteries et tuileries, uatre fabriques de poterie; six moulins, blé mûs par vent, dont un sert à faire u tan, un moulin à farine, deux pressoirs huile et un moulin à tabac, activés par es manéges, deux moulins à faire du ruau, dont un est mû par manége et l'aue par bras d'homme.

FOIRES ET MARCHÉS : Le premier samedi rès le 15 mars et le 18 octobre; ces deux ires durent chacune une semaine : on y ouve des draps et toute sorte de marhandise. Il y a encore trois autres foires ui ne durent qu'un jour chacune, et qui nt lieu le samedi avant la mi-carême, le oisième samedi de mai et le samedi après a Saint-Leu.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est raversée par la grande route d'Anvers à yndhoven. Plusieurs chemins vicinaux acilitent ses relations avec les environs; s sont praticables en toutes saisons. Il y vingt ponts en pierre et huit en bois.

HISTOIRE : Turnhout a été bâtie ou plutt agrandie en 1212 par Henri IV, duc e Brabant, puisqu'elle existait en 1107, t appartenait à la maison de Berthout, voué de Malines. On ignore quand et omment elle a passé sous la domination es ducs de Brabant; mais ce qu'il y a de ertain, c'est que dans le XIII[e] siècle, elle vait pris rang parmi les premières villes e ce duché. Sa situation auprès d'une elle forêt, en rendait le séjour très-agréale aux souverains, qui y venaient pour ouir des plaisirs de la chasse.

Les historiens font mention d'un hosice qui a été fondé à Turnhout l'an 1300, ar les dons des habitans en faveur des auvres. Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, voulut aussi contribuer à cette onne œuvre, en ordonnant que le droit u'il avait sur les animaux en vertu de sa seigneurie (*jus animalium*) appartînt à cet hospice. Ce diplome, à cause de son ancienneté, mérite qu'on le reproduise :

Nos Joannes, Dei Gratia dux Lotharingiæ, Brabantiæ, Limburgiæ, etc., notum facimus universis per præsentes, quod nos contulimus pure propter Deum, in bestiis seu animalibus perditis, scilicet bobus, equis, ovibus, porcis, apibus et cæteris feris, quocumque nomine vocentur, omne jus, quod ad nos ratione dominii spectare cognoscitur, Hospitali nostro de Turnhout, in districtu villæ de Turnhout et omnium villarum per spatium trium leucarum, et amplius a villa de Turnhout distantium, de quibus feri veri domini non inveniuntur, seu ignorantur; in subsidium pauperum in dicto nostro Hospitali commorantium seu languentium; verum-tamen si veri domini venerint ad prædictum hospitale, et legitime docuerint, talia animalia ad se pertinere, volumus quod sine difficultate reddantur eisdem; dum tamen de expensis satisfecerint Hospitali, secundum taxationem proborum. Quare universis judicibus nostris, schultetis, præconibus, receptoribus, forestariis, et judiciariis, sub obtentu sui officii, et nostræ gratiæ, districte præcipimus ut non de dictis et talibus bestiis se intromittant ullo modo, sed ad dictum hospitale nostrum curialiter deducant et deduci faciant; sine mora et omni difficultate remota. In cujus rei testimonium sigillum nostrum præsentibus est appensum. Datum Anno Dni. M. CCC. XI. *sabbato post assumptionem Virginis gloriosæ; quam donationem confirmatione sua roboravit Joannes III, Lotharingiæ, Brabantiæ et Limburgiæ dux Joannis II filius an. Dni.* M. CCC. XIV.

Le château construit par Marie, duchesse de Gueldre, fille de Jean III, duc de Brabant, fut agrandi par le duc de Bourgogne. En 1545, l'empereur Charles-Quint donna la seigneurie de cette ville à sa sœur Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas. En 1648, après la paix de

Munster, Philippe IV, céda la propriété de cette seigneurie à la princesse Amélie de Solms, veuve de Frédéric-Henri de Nassau. Guillaume III, roi d'Angleterre, étant mort en 1702, sans enfans, la possession de cette seigneurie fut adjugée par arrêt de la Cour féodale de Brabant, du 26 mai 1708, au roi de Prusse, moyennant une somme de cent mille florins qu'il s'obligea de payer à Jean-Guillaume, prince d'Orange.

Le roi de Prusse l'a possédée jusqu'en 1735, époque à laquelle elle est retournée à la maison d'Autriche.

Turnhout a éprouvé, comme toutes les villes de la Belgique, les malheurs qui résultent des guerres civiles et des révolutions. Prise en 1581 par le prince Maurice de Nassau, elle retomba quelque temps après au pouvoir des Espagnols. Le 24 janvier 1597, les environs de cette ville furent le théâtre d'un combat sanglant dans lequel les Hollandais, sous les ordres du prince Maurice, défirent complètement les Espagnols. Le comte Varas, général de l'artillerie espagnole, avait été envoyé à Turnhout avec quatre mille hommes d'infanterie et cinq cents de cavalerie pour profiter de la saison où les fleuves et les marais glacés faciliteraient les moyens de conquérir la Hollande. Mais Maurice, dont l'œil actif veillait constamment à pourvoir aux besoins de ses concitoyens, et à prévenir les démarches de ses ennemis, avait rassemblé en diligence et en secret, dans les environs de Breda, cinq mille fantassins et huit cents chevaux. Malgré la rigueur de la saison et la difficulté des chemins, il vint pendant la nuit, dans le plus grand secret, occuper le village de Raevels, à une lieue de Turnhout. Cette marche cependant ne put si bien être caché, que Varas n'en fût prévenu : à cette nouvelle inattendue qui frappa d'épouvante le général espagnol, le plus grand nombre de ses officiers soutinrent qu'il fallait attendre l'ennemi dans leur position. Cet avis paraissait en effet le plus sage; mais Varas, n'écoutant que les conseils de la peur, prit le parti d'abandonner sa position à Turnhout, pour se réfugier à Herenthals. Au moment où il opérait sa retraite, Maurice fit avancer sa cavalerie pour harceler les Espagnols, et donna ainsi le temps à son infanterie et à son artillerie d'arriver sur le terrain. Le camp qu'occupaient les royalistes empêchaient leurs adversaires d'approcher d'un bois qui dominait la campagne, et défendait le passage d'un couvent qui la traversait; mais les cuirassiers de Maurice, qui formaient son avant garde, étant tombés avec impétuosité sur les Espagnols, ceux-ci furent forcés d'abandonner leur position.

D'un autre côté le comte de Hohenlohe, ayant pris des chemins de traverse, vint couper l'armée espagnole et l'attaquer en front; l'action fut alors très-vive et la perte considérable pour l'un et l'autre parti. Maurice, profitant de cet engagement, vint prendre les Espagnols sur les derrières : ce fut le signal d'un nouveau combat où l'acharnement redoubla encore. Enfin l'infanterie ennemie fut ébranlée et la cavalerie mise en déroute. Dans cette affaire les Espagnols perdirent le comte de Varas, leur général, deux mille six cents hommes, cinq cents prisonniers, trente-huit drapeaux, un étendard et tous leurs bagages. Les États-Généraux firent frapper un jeton et plusieurs médailles pour éterniser la mémoire de cet événement. Les Espagnols furent encore vaincus auprès de cette ville, en 1648. Le 27 octobre 1789, Vandermersch, général des patriotes brabançons, attira les Autrichiens dans la ville, et quoiqu'il n'eût que quatre mille hommes, dont la moitié n'était pas armée et voyait le feu pour la première fois, il remporta une victoire qui, en ranimant le courage de ses soldats jeta le découragement dans les rangs des Autrichiens. Cet événement causa l'embrasement général de la Belgique.

Turnhout a vu naître les littérateurs Vander Kielen, Loyex, Noyeux; le jurisconsulte Kinschot; le théologien Gertman et le sculpteur Jean Goethals.

U

NBERG, dépendance de la commune de Herenthout.

V

T, ruisseau qui arrose la com- Tongerloo.

NDOCK, commune du canton et lieue S. E. de Westerloo, de sement et à 7 lieues 3/4 S. de t, et à 10 lieues 1/4 E. S. E. du de la province.

st bornée au N. par la commune , à l'E. par celles d'Eynthout et au S., par le territoire de Veerle elt, et à l'O. par ce dernier.

communé n'a point de dépen-

OGRAPHIE : Le Groote et le Kleyne- rosent ce territoire au N.; le Rood- ule à l'O.

: Terrain uni. Certaines parties un sable léger et mêlé de rocaille; s sont argileuses et humides. La végétale à quatorze pouces de pro- r.

CULTURE : Cette commune produit n de froment, du seigle, de l'orge de l'avoine, du sarrasin, du trèfle, pergule et des pommes de terre. Les s et les pâturages occupent un ter- sablonneux sur lequel on répand oup de chaux afin de le rendre pro- . Taillis, bois à écorcer et sapinières : nagement des taillis est de cinq ans. comptait, en 1830, quinze chevaux, nte-quinze bêtes à cornes, trente-un , trente-six porcs et six chèvres.

PULATION : Cent soixante-dix-sept ans.

BITATIONS : Cette commune comprend e fermes, seize habitations rurales cabanes. Il y a une chapelle en ruine.

MMERCE ET INDUSTRIE : La culture rres et l'éducation du bétail sont les paux ressources des habitans.

ROUTES ET CHEMINS : Il n'y a que des chemins vicinaux.

VARENT-WAESDANK-STRAET, dépendance de la commune de Mortsel.

VEERLÉ, commune du canton et à 1 lieue 1/2 E. de Westerloo, de l'arrondissement et à 7 lieues 1/2 S. de Turnhout, et à 11 lieues E. du chef-lieu de la province.

Les communes limitrophes sont Thesselt, Hersselt et Vorst.

Elle se compose de son chef-lieu et des hameaux Maekel, Heyde et Haenven.

HYDROGRAPHIE : Trois cours d'eau arrosent le territoire, le Groote-Laek, le Kleyne-Laek et le Roode-Laek; ils fertilisent les prairies qu'ils longent.

SOL : Terrain inégal et très-varié. Plusieurs monticules se montrent près du chef-lieu. Le sol se compose généralement d'un sable léger et caillouteux. Les terres arables offrent également le sable mais plus ou moins mélangé d'argile; la couche végétale à quatorze pouces d'épaisseur.

AGRICULTURE : Ce terroir produit principalement du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin, du trèfle, de la spergule et des pommes de terre. Il y a beaucoup de prairies et pâturages; ces terrains occupent près du quart de la superficie. Une grande quantité de bois taillis; la plupart sont situés dans des bas-fonds; on les coupe tous les six ans. Il y a plusieurs sapinières. Une ferme. Le recensement donne à la commune soixante-quatre chevaux, trois poulains, trois cent soixante bêtes à cornes, cent quatre-vingt-quatorze veaux, cent vingt porcs, cent soixante moutons, trente chèvres.

POPULATION : Mille trois cent quatre-vingt-onze habitans.

HABITATIONS : Il y a une ferme, deux cent trente maisons, une église, une chapelle et une école primaire. — Résidence d'un notaire et d'un artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une teinturerie en bleu, une tannerie, une distillerie d'eau-de-vie, deux moulins à vent pour blé et un pressoir à huile mû par un manége.

ROUTES ET CHEMINS : Deux chemins vicinaux facilitent les communications avec les environs. — Cinq ponts en bois.

VEERLE (GRAND), dépendance de la commune de Brecht.

VEERLE (PETIT), dépendance de la commune de Brecht.

VELDKANT, dépendance de la commune de Bouchout.

VELHOVEN, dépendance de la commune de Herenthals.

VENNE, dépendance de la commune d'Emblehem.

VENNEN, dépendance de la commune de Herenthals.

VIERHUYZEN, dépendance de la commune d'Oolen.

VIERSEL, commune du canton et à 3/4 de lieue S. de Santhoven, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/4 d'Anvers.

Les communes limitrophes sont Santhoven, Pulle, Nylen, Broechem et Massenhoven.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau de Viersel-Dyk.

HYDROGRAPHIE : La Petite-Nèthe baigne la commune au S. E. Le Tapelbeek ou Appelbeek arrose la partie occidentale. La Petite-Nèthe donne le mouvement à un moulin à farine. Ces cours d'eau fertilisent les prés riverains.

SOL : Alternativement bas et haut, incliné légèrement vers la Petite-Nèthe : les bois et les prairies occupent la partie inférieure du territoire, et sont exposés à de fréquentes inondations ; la surface arable présente un terrain élevé, sillonné de collines. Le sable domine sur le plus grand nombre de points. La couche végétale a près d'un pied d'épaisseur.

AGRICULTURE : Année commune, on peut récolter cinquante rasières de froment, deux mille cinq cents de seigle, deux cents d'orge, sept cents d'avoine, cent de sarrasin, deux mille cinq cents de pommes de terre. Fourrages pour la consommation locale. Pommes, poires, cerises, en petite quantité. Mode de culture : on engraisse les terres tous les ans, à raison de soixante charrettes de fumier par bonnier. On sème le seigle, quelquefois trois années de suite sur le même champ. Les navets, les carottes et la spergule alternent assez souvent les récoltes de céréales et servent à l'engrais du bétail. On emploie vingt-six chevaux et quatorze bœufs pour les travaux de l'agriculture. Il y avait, en 1830, vingt-six chevaux, deux poulains, cent soixante-six bêtes à cornes, trente-cinq veaux, vingt-six porcs, vingt chèvres. On y élève fort peu d'abeilles. Le menu gibier se réduit à un petit nombre de lièvres, lapins, perdrix, bécasses et canards. — Beurre.

POPULATION : Quatre cent quatre-vingt-huit habitans, dont deux cent trente-sept du sexe masculin, et deux cent cinquante-un du sexe féminin. Il y a eu, en 1830, vingt décès et quinze naissances. Deux mariages par année.

HABITATIONS : Une ferme et soixante-dix maisons, bâties en briques et argile, couvertes en pannes ou en chaume et de cheminées. Il y a une église, une chapelle et une école primaire. On y remarque le château de Havorst, qui appartient à Mme la douairière De Bruyn.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie, une fabrique de cierges, un moulin à farine, un moulin à drèche mû par vent ; trois tisserands de toiles de lin, un maréchal ferrant, deux charrons, un tonnelier et un tourneur en bois.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins de Herenthals à Anvers, et de Turnhout à Lierre traversent le territoire ; ils sont impraticables dans la mauvaise saison. Quatre ponts dont trois en bois.

VIERSEL-DYK, dépendance de la commune de Viersel.

/ISBEEK, ruisseau qui arrose la commune de Turnhout.

/ISSENEYNDE, dépendance de la commune de Kessel.

/LEMINCKXLOOP, cours d'eau qui ›se la commune de Moll.

/LIMMEREN, commune du canton, l'arrondissement et à 2 lieues O. de ·nhout, et à 7 lieues E. du chef-lieu de ›rovince.

:lle est bornée au N. et à l'E. par la ımune de Beersse, au S. par celle de chelterzanden ; elle touche, à l'O., au itoire d'Oostmalle.

:ette commune ne comprend que son ·-lieu.

YDROGRAPHIE : Quelques filets d'eau ›nnent la surface de ce territoire ; ils sent les prairies. Il y a plusieurs petits gs.

›L : Irrégulier sur divers points, coupé :oteaux sablonneux. On y remarque ıcoup de bruyères incultes. La surface le présente une terre végétale brunâ- assise sur un lit de sable. Les hau- ; sont les parties les plus ingrates.

;RICULTURE : Ce terroir est cultivé prin- ement en froment, seigle, sarrasin, ıe, trèfle, spergule, pommes de terre ıvets. Les prairies sont inondées pen- une grande partie de l'année. On la- ; les pâturages tous les trois ans. ins cultivés en gros légumes et en :s fruitiers, à proximité des habita- . Bois futaie et taillis, essence de .es et bouleaux ; on les coupe au bout 'pt ou neuf ans. Il y a plusieurs sapi- :s. Le sol est cultivé en petite tenue. . t-sept fermes. La commune comptait, 830, dix-sept chevaux, cent douze : à cornes, trente-huit veaux, six ., cent vingt-cinq moutons et dix .'es. — Beurre et fromage.

PULATION : Deux cent quarante-six ans.

.BITATIONS : Cette commune contient -une maisons, vingt-sept fermes, une . et une école primaire.

.MMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une briqueterie. Les habitans de cette commune font un petit commerce de bois, écorces et charbons de bois.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route d'Anvers à Turnhout traverse une partie du territoire de cette commune. Quelques chemins vicinaux facilitent les relations avec les environs ; le principal est l'ancienne route de Turnhout à Oostmalle. Il y a sept ponceaux.

VOOGDY, dépendance de la commune de Duffel.

VOOREER-WEERT, dépendance de la commune de Weert.

VOORNLOOP, ruisseau qui arrose la commune de Zoersel.

VORSELAER ou VORSSELAER, commune du canton et à 1 lieue 1/4 O. de Herenthals, de l'arrondissement et à 5 lieues S. O. de Turnhout, et à 6 lieues 1/4 E. du chef-lieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et des hameaux de Olissenhoek, Pallaer-Aerd, Plyn-en-Visplak et Sassenhout.

HYDROGRAPHIE : Le territoire de cette commune est arrosé par l'Aa, le Pulderbeeck et le Booschbeeck.

AGRICULTURE : Ce terroir produit diverses céréales et plantes fourragères. Il y a cinquante-six fermes. On y comptait en 1830 : quatre-vingt-neuf chevaux, vingt-cinq poulains, cinq cent trente-une bêtes à cornes, cent soixante-quinze veaux, quatre-vingt-deux porcs, cent dix-huit moutons, soixante chèvres.

POPULATION : Mille six cent vingt-trois habitans.

HABITATIONS : Il y a cinquante-six fermes, deux cent trente-deux maisons, une église et une école primaire. — Résidence d'un chirurgien. On y distingue le château de M. Van de Werve.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune possède deux brasseries, une fabrique de cierges, un moulin à farine et à drèche mû par vent ; trois maréchaux ferrans, trois charrons, deux tonneliers et un tourneur en bois.

ROUTES ET CHEMINS : Il n'y a que des

chemins vicinaux. — Trois ponts en pierre dont un est mitoyen avec Herenthals, trois en bois dont un l'est avec Oostmalle.

VORSSEL, dépendance de la commune de Casterlé.

VORST, commune du canton et à 2 lieues E. de Westerloo, de l'arrondissement et à 7 lieues 1/2 S. de Turnhout, et à 11 lieues 1/2 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes d'Eynthout et Meerhout, à l'E. par celles de Quaet-Mechelen, au S. par le territoire de Tussenderloo, et à l'O. par celui de Weerle.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Bestereynde, Heyden-en-Logt et Meelar.

HYDROGRAPHIE : Le Laek et le Beek, qui arrosent ce territoire, déposent lorsqu'ils débordent un limon fécond propre à fertiliser les prairies riveraines.

SOL : Ce territoire est très-productif; il passe pour un des meilleurs du canton. L'argile et le sable constituent la majeure partie du terrain ; la couche végétale a treize pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On y récolte du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin, du trèfle et de la spergule. Prairies et pâturages. Il y a des bois taillis, des chênes sur futaie et des bouleaux. On coupe les taillis d'après un aménagement de cinq ans. Vingt-huit bonniers de bois de sapins. Une ferme. En 1830, on y comptait cent deux chevaux, six poulains, neuf cent soixante-une bêtes à cornes, deux cent cinquante veaux, deux cent soixante-quinze porcs, cinquante moutons et trente-huit chèvres.

POPULATION : Mille sept cent soixante-onze habitans.

HABITATIONS : Une ferme et trois cent deux maisons. Il y a une église, une chapelle, une maison communale et deux écoles primaires. — Résidence d'un médecin.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une briqueterie, une tannerie, trois moulins à blé dont deux mûs par vent; un horloger, un fabricant de boutons, un maréchal-ferrant, un charron, trois tonneliers, deux tourneurs en bois.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs chemins vicinaux traversent le territoire; le principal est celui de Veerle à Meerhout, qu'un bon entretien rend praticable en toutes saisons. — Quatre ponts en bois.

VORSTENSCHE-BEEK, dépendance de la commune de Meerhout.

VOSSELAER, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue O. de Turnhout, et à 9 lieues E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Beerse et Turnhout, à l'E. par cette dernière; elle touche, au S., au territoire de Gierle; et, à l'O., à celui de Beerse.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans la partie septentrionale du territoire et du hameau de Den-Bel.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs cours d'eau circulent sur le territoire; le principal est la Grande-Aa, qui sert à l'irrigation des prés. Il y a quelques petits étangs.

SOL : D'un aspect montueux au N., le terrain est généralement sablonneux et peu productif. On y remarque de vastes bruyères, entrecoupées de dunes. Les terres labourables se composent en grande partie d'un sol brunâtre, assis sur une couche de sable; elles sont très-ingrates sur les hauteurs, qui n'offrent que du sable et du gravier.

AGRICULTURE : On n'y récolte qu'à force d'engrais du seigle, du froment, de l'orge, de l'avoine, de la spergule, des pommes de terre et des navets. La majeure partie des prés longe la Grande-Aa. Les pâturages sont labourés régulièrement tous les trois ans. Jardins potagers contigus aux habitations. Il y a beaucoup de bois futaie, des taillis et des sapinières : on exploite les meilleurs taillis au bout de sept ans; les autres, peuplés principalement de chênes et de bouleaux, ne sont coupés que tous les neuf ans. On cultive ce terroir en

te tenue. Quarante-sept fermes. La ımune comptait, en 1830, trente-ı chevaux, trois poulains, deux cent bêtes à cornes, quarante-six veaux, dix cs, soixante-dix moutons et quarante-tre chèvres.

OPULATION : Mille six cent trois habi-s.

ABITATIONS : Cette commune contient tre-vingt-quatorze maisons, quarante-: fermes, une église et une école pri-re.

OMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une ıserie, et un moulin à farine mû par t. Les habitans font un petit commerce ɔois, écorces, charbons de bois et au-denrées.

OUTES ET CHEMINS : La grande route nvers à Turnhout traverse la commune 'O. à l'E.; elle passe à peu de distance rillage. Les chemins vicinaux sont pra-bles en toutes saisons. Il y a douze ceaux.

'REMDE, commune du canton et à 2 es E. de Wilryck, de l'arrondissement 2 lieues 1/3 E. S. E. d'Anvers.

YDROGRAPHIE : Aucun cours d'eau n'ar-ce territoire.

ɪL : Ce terroir est argileux et sablon-: : dans plusieurs endroits on trouve glaise compacte qui s'oppose à l'infil-on des eaux. Les meilleures terres ont couche végétale d'un pied de profon-.

RICULTURE : Le froment, le seigle, ı, l'avoine, le sarrasin, les pois et les pommes de terre sont les principales productions. On y récolte très-peu de graines oléagineuses. Les vergers sont plantés de pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers. Quelques taillis peuplés de chênes, bouleaux, aunes et bois blancs. — Les engrais en usage sont le fumier, les cendres et la chaux. — Le recensement de 1829 donne à la commune : soixante-six chevaux, un poulain, trois cent dix-huit bêtes à cornes, quatre-vingts veaux, vingt porcs, dix-sept chèvres.

POPULATION : Sept cent six habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent deux maisons, une église, une chapelle, une école primaire et un château bâti en partie sur l'emplacement de l'ancien château du Luysenkasteel; il appartient à M. Geelhand.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux brasseries, un moulin à farine et à drèche, mû par vent; deux maréchaux ferrans, un charron, un tonnelier. —Commerce en détail de grains, farine, bois, chaux, briques.

ROUTES ET CHEMINS : Quelques chemins vicinaux facilitent les relations avec les communes limitrophes.

VROUW-VLIET, dérivation de la Dyle, sépare le territoire de Wavre-Sainte-Catherine de celui de Malines.

VUYL-SCHYN, ruisseau qui arrose la commune d'Oorderen et se jette dans l'Escaut.

VYF-HUYZEN, dépendance de la commune de Zoerle-Parwys.

W

ᴀELHEM, commune du canton et ıne 1/5 N. E. de Duffel, de l'arron-nent et à 1 lieue 1/5 N. N. O. de es, et à 4 lieues 1/2 S. du chef-lieu province.

e est bornée au N. par la Nèthe qui ıre de Rumpst, à l'E. par la com-de Wavre-Sainte-Catherine; elle touche, au S., au territoire de Malines, et à l'O. à la Dyle.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur la grande route d'Anvers à Bruxelles, et du hameau de polder de Battenbroeck.

HYDROGRAPHIE : Elle est baignée au N. par la Nèthe, et à l'O. par la Dyle; la pre-

mière, qui a soixante mètres de longueur et que l'on y traverse sur un grand pont en bois, déborde très-souvent et submerge les propriétés riveraines; elle est alors très-nuisible à l'industrie agricole. La partie qui avoisine la Nèthe est parsemée de marais tourbeux, restes d'anciennes inondations; leur contenance peut être évaluée à deux bonniers.

SOL : Élevé, sillonné de collines et sablonneux à l'E.; partout ailleurs, et principalement à l'O, où l'on remarque le polder de Battenbroeck, le terrain est bas, uni, argileux et marécageux. Les terres arables offrent une couche végétale grise-noirâtre, sur plusieurs points légère et graveleuse, ayant quatorze pouces de profondeur et reposant sur un lit de sable.

AGRICULTURE : On y récolte du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin, de la spergule, du trèfle, du colza et du lin. La plupart des prés sont situés dans le polder de Battenbroeck; ils abondent en foin. Jardins potagers cultivés en gros légumes et arbres fruitiers. Le Battenbroeck-Polder renferme quelques bois de haute futaie et taillis; ces derniers, peuplés de chênes et d'aunes, sont exploités tous les cinq ans. En général, il y a peu de chênes, hêtres et sapins; le peuplier du Canada y est plus commun; on le coupe à l'âge de trente ans pour l'employer au chauffage ou aux constructions. Trois fermes. La commune, comptait en 1830, vingt-neuf chevaux, deux poulains, cent trente-six bêtes à cornes, quarante-deux veaux, quarante-quatre porcs et vingt chèvres. On y élève de la volaille. — Un petit nombre de lièvres. La pêche fournit des carpes, des brochets, des tanches, des perches et des anguilles. — Beurre et fromage.

POPULATION : Mille soixante-onze habitans. Il y a eu, en 1829, vingt-deux décès et trente-cinq naissances. Cinq mariages par an. Au premier janvier 1831, on y comptait mille quatre-vingt-trois habitans.

HABITATIONS : Cette commune comprend cent quatre-vingt-onze maisons et trois fermes; la plupart sont très-bien bâ[ties] en briques et pierres, avec toiture de [pan]nes ou d'ardoises. Il y a une église, u[ne] école primaire et deux belles maison[s de] campagne dont l'une est la propriét[é de] M. Duval de Beaulieu; l'autre appart[ient] à M. Devries-Vermeylen.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Six [...] à tisser la toile de ménage, un mo[ulin à] farine et un moulin à huile mu [par le] vent. Année commune, on export[e ...] de trois cent mille kilogrammes de [...] Les cultivateurs fréquentent le mar[ché de] Malines, où ils vendent du beurre, [de la] volaille et des veaux gras.

ROUTES ET CHEMINS : La grande r[oute] d'Anvers à Bruxelles parcourt l'inté[rieur] de la commune du N. au S., et [...] la Nèthe sur un pont tournant [...] Quelques chemins vicinaux entretien[nent] les communications avec les comm[unes ...] les exploite facilement en toutes s[aisons].

WAERLOOS, commune du ca[nton ...] à 3/4 de lieue S. de Contich, de l'[arrondis]sement et à 3 lieues 1/2 S. d'Anv[ers ...] 2 lieues 1/4 N. de Malines.

Elle est bornée au N. par la com[mune] de Contich, à l'E. par celle de Duf[fel ...] touche, au S., au territoire de [...] et à l'O à celui de Reeth.

Cette commune se compose de [son chef-]lieu, situé non loin de la grande [route] d'Anvers à Bruxelles, au centre [du terri]toire, et de plusieurs fermes et [...] isolées.

HYDROGRAPHIE : Le Babbelc[...] coule sur la limite de cette commune [et] celle de Contich. Il y a plusieurs p[...] marais et étangs.

SOL : Surface assez régulière, [...] par une colline sur laquelle se trou[ve le] village; cette éminence a to[ujours été] considérée comme une position [...] très-importante dans un pays qui [offre géné]ralement peu de sinuosités. Sous [le gouvernement] français, on avait établi un t[élégraphe] sur le clocher de Waerloos, qui a été [ren]versé en 1814. Le sol est en grande [partie] sablonneux, mêlé d'un peu d'ar[gile ...]

s proportions très-variées, et coloré en ıge par l'oxide de fer; on trouve quel- es particules de ce minerai dans les rains que recouvre immédiatement la ıche végétale et qui se composent ordi- irement de sables rougeâtres ou blan- ltres.

AGRICULTURE : Les terres arables sont ncipalement ensemencées en froment, ;le, orge, avoine, sarrasin, trèfle. On ultive fort peu de plantes oléagineuses, is beaucoup de pommes de terre et de ames. Les prairies, en petit nombre, t disséminées sur tous les points du ter- ire. Quelques parcelles de vergers, ne contenance de deux bonniers envi- . Un dixième de la superficie est garni taillis, essence de chênes, aunes et cou- ers, entremêlés de jeunes chênes; on exploite régulièrement au bout de cinq . Le sol, d'une qualité médiocre, est -bien cultivé, en grande, moyenne et te tenue. La série des récoltes n'offre it d'interruption. Il y avait, en 1830, ırante chevaux, deux poulains, deux t soixante-onze bêtes à cornes, trente- is veaux.

OPULATION : Six cent vingt-deux habi- s.

IABITATIONS : Il y a cent huit maisons, s ou moins bien bâties, situées en par- sur la grande route; une église et une le primaire.

OMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une sserie, un moulin à blé mû par vent, noulin à bras pour monder le sarrasin 'avoine; deux maréchaux ferrans, un ron et un tonnelier. Les cultivateurs isportent leurs denrées agricoles au ché d'Anvers.

OUTES ET CHEMINS : La grande route ıvers à Bruxelles traverse la commune N. au S.; les chemins vicinaux sont icables en tout temps.

/ALLEBEEK, ruisseau qui forme la te de la commune de Niel avec Schelle, ı se jeter dans le Rupel.

AMPE, ruisseau qui prend sa source au ıis de Goirken, commune d'Arendonck.

WAMPENBERG, dépendance de la commune d'Arendonck.

WATERGANG, dépendance de la commune de Wilmarsdonck.

WATERVOORT, dépendance de la commune de Herenthals.

WAVRE-NOTRE-DAME, commune du canton et à 1 lieue 2/3 E. S. E. de Duffel, de l'arrondissement et à 2 lieues N. E. de Malines, et à 5 lieues S. S. E. du chef-lieu de la province.

Cette commune n'a point de dépendances.

HYDROGRAPHIE : Elle n'est arrosée par aucun cours d'eau.

SOL : L'aspect du territoire est très-uniforme. Une argile plus ou moins mêlée de rocaille constitue la majeure partie du sol. La couche végétale offre une terre noirâtre, grasse et assez productive.

AGRICULTURE : On récolte sur ce terroir du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin et du colza. Les fourrages suffisent à la consommation locale. Légumes de diverses espèces. Pommes, poires, prunes, cerises, abricots, en assez grande quantité. Bois taillis que l'on exploite régulièrement au bout de cinq ans. Il y a des chênes, hêtres, ormes, trembles, peupliers du Canada et sapins; l'essence du chêne domine. Culture soignée. Quatre-vingts fermes. On emploie quatre-vingt-sept chevaux et trente bœufs pour l'agriculture. La commune comptait, en 1830, quatre-vingt-dix-sept chevaux, huit cent soixante-trois bêtes à cornes, quarante veaux, quatre cent vingt-cinq moutons et quarante porcs. On y élève des abeilles. — Il y a peu de gibier. — Beurre, fromage, miel et cire.

POPULATION : Deux mille cent seize habitans. Il y a eu, en 1829, quarante-quatre décès et soixante-quatre naissances. Seize mariages par année.

HABITATIONS : Cette commune comprend deux cent soixante-dix maisons et quatre-vingts habitations rurales; elles sont bâties en pierres ou en bois et argile, avec toiture de chaume pour le plus grand nombre; la plupart sont agglomérées dans le

chef-lieu. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux brasseries, quelques métiers de tisserands, et un moulin à blé mû par vent. On exporte une grande quantité d'avoine; les habitans fréquentent les marchés de Malines et de Lierre, où ils vont exposer leurs denrées.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux de Heffen, Hombeeck, Cappellen-op-den-Bosch, Blaesvelt et Thisselt traversent la commune; on les exploite facilement en toutes saisons. — Six ponceaux en bois.

WAVRE - SAINTE - CATHERINE, commune du canton et à 2/3 de lieue S. S. E. de Duffel, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 N. N. E. de Malines, et à 5 lieues S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Rumpst, Duffel et Konings-Hoyckt, à l'E. par celles de Wavre-Notre-Dame et Bonheyden; elle touche, au S., au territoire de cette dernière, et à l'O. à ceux de Waelhem et Malines.

Cette commune se compose de son chef-lieu, du hameau de Pasbrug et de quatre autres dépendances, Bemortel, Mugeshoeck, Heysbroeck et de Roosendael.

HYDROGRAPHIE : Le Vrouw-Vliet, dérivation de la Dyle sépare ce territoire de celui de Malines. La Nèthe baigne une petite partie de la commune au N. On y trouve plusieurs étangs.

SOL : La surface du terrain est très-régulière, partie élevée, partie basse et unie. L'argile et le sable forment la base du sol. La profondeur de la couche végétale varie de trente à trente-quatre centimètres.

AGRICULTURE : Le seigle, le froment, l'orge, l'avoine, le sarrasin et le colza sont les principales productions. Les fourrages ne peuvent suffire à la consommation locale. On cultive le trèfle, la spergule et diverses espèces de légumes. Pommes, poires, prunes, cerises, noix. Il y a des bois taillis dont la coupe a lieu régulièrement tous les quatre à cinq ans. Or-nes, hêtres, trembles, peupliers du Ca-nada et sapins. On emploie des che-vaux et des bœufs à l'agriculture. La commune comptait, en 1830, cent che-vaux, douze poulains, douze cents bêtes à cornes, cent quatre-vingt-neuf veaux, deux cent soixante porcs et vingt chèvres. Quel-ques ruches d'abeilles. — Peu de menu gibier. La pêche fournit des carpes, des ablettes, des brochets et des anguilles. — Beurre, fromage et miel.

POPULATION : Deux mille six cent cin-quante-huit habitans. On y a compté, en 1829, cinquante-huit décès et quatre-vingt-huit naissances. De seize à vingt ma-riages par an. Au premier janvier 1831, il y avait deux mille neuf cent onze habi-tans.

HABITATIONS : Quatre cent quarante-quatre maisons et quarante-six habitations rurales bâties en briques ou en argile, couvertes en chaume, en tuiles ou en ar-doises; elles sont agglomérées au chef-lieu et à Pasbrug, et disséminées ailleurs. Il y a une église et une école primaire. On y remarque le château de M. De Kerf de Meulenaer, situé au bord de la Nèthe, à une demi-lieue de la grande route de Ma-lines à Anvers, le château de M. Deus d'Heysbroeck et les maisons de campagne de MM. De Hulster, De Kleine, Franten, Michiels et Pansuys.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Deux brasse-ries et vinaigreries, quelques métiers à tisser la toile, deux moulins à vent pour moudre le blé, deux pressoirs à huile mûs par un manége. — Fréquentation du mar-ché de Malines. — Exportation d'avoine et de fruits.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Malines à Lierre traverse cette com-mune du S. au N.; celle de Malines à An-vers forme en partie sa limite à l'O. Les chemins vicinaux sont praticables en tout temps.

WECHELDERZANDE, commune du canton et à 2 lieues 1/2 N. de Herenthals, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/4 O. S. O.

le Turnhout, et à 6 lieues 3/4 E. du chef-
ieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et des
ameaux de Sand, Moreynde, Bulek et
'ept.

HYDROGRAPHIE : Aucun cours d'eau n'ar-
ose ce territoire.

AGRICULTURE : Les terres arables sont
ropres à la culture des céréales et des plan-
es fourragères. Il y a trente-quatre fermes.
'n 1830, on comptait dans cette com-
nune : vingt-quatre chevaux, sept pou-
ins, cent soixante-dix-neuf bêtes à cornes,
uatre-vingts veaux, quarante-sept porcs,
ent vingt-quatre moutons et vingt chè-
res.

POPULATION : Quatre cent soixante ha-
itans.

HABITATIONS : Cette commune comprend
'ente-quatre fermes, trente-une maisons,
ne église et une école primaire. On y re-
arque le château *de Pastory*, propriété
: M. Denis Saunier.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un
oulin à farine mû par vent; un maré-
al ferrant, un tonnelier et un marchand
: sel.

ROUTES ET CHEMINS : Quelques chemins
cinaux entretiennent les communications
ec les environs.

WEELDE, commune du canton et à
lieues 1/2 N. d'Arendonck, de l'arrondis-
nent et à 2 lieues 3/4 N. de Turnhout,
à 12 lieues N. E. du chef-lieu de la pro-
ice.

Elle est bornée au N. par la commune
Poppel, à l'E. par celle de Hoogmeide
rabant septentrional); elle touche, au
et au S. O., aux territoires de Raevels
Turnhout, et à l'O. à celui de Baarle-
ssau.

Cette commune se compose de son chef-
ı, situé presqu'au centre du territoire,
le deux hameaux, Welsche-Straet, sur la
nde route de Turnhout à Bois-le-Duc,
Hegge.

HYDROGRAPHIE : Aucun cours d'eau n'ar-
e ce territoire; la Grande-Aa forme sa
ite avec Raevels.

SOL : Très-inégal sur divers points,
coupé de coteaux sablonneux. Un sable
gris-jaunâtre compose la plupart des ter-
res labourables; les parties les plus pro-
ductives ont jusqu'à quatorze pouces de
couche végétale.

AGRICULTURE : Ce terroir est cultivé
principalement en seigle, sarrasin, orge,
avoine, spergule (*spurrie*), pommes de terre,
navets. On récolte du foin d'assez bonne
qualité. Pâturages et prairies artificielles.
Jardins potagers contigus aux habitations.
La cinquantième partie du territoire est
couverte de bois taillis mêlés d'un peu de
futaie; ces taillis sont exploités dans une
période de cinq ou six ans. On cultive le sol
en petite tenue. Le recensement de 1829
donne à cette commune : soixante-sept
chevaux, quatre cent trente-cinq bêtes à
cornes, soixante-dix-huit veaux, cent qua-
rante porcs, six cent soixante-sept moutons
et cent chèvres. Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Mille cent vingt-trois ha-
bitans.

HABITATIONS : Cette commune comprend
cent quarante maisons, une église, une
chapelle et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une
brasserie, un moulin à farine mû par vent,
un moulin à gruau et un pressoir à huile
activés par un manége, et un moulin à
émonder l'orge. Les habitans font un petit
commerçe de productions agricoles et de
bétail.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route
de Turnhout à Bois-le-Duc traverse la
commune du S. O. au N. E. Il y a cinq
chemins vicinaux, difficilement pratica-
bles en hiver, et trois ponts en bois.

WEERT, commune du canton et à 1
lieue 3/4 O. de Puers, de l'arrondissement
et à 5 lieues 1/2 O. de Malines, et à 5 lieues
S. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes
de Thielrode et Bornhem, à l'E. par celle
de Bornhem, au S. par le territoire de
Hamme, et à l'O. par celui de Tamise
(Flandre orientale).

Cette commune se compose de son chef-

lieu ou Agter-Weert, et du hameau de Voorder-Weert.

HYDROGRAPHIE : Son territoire, que l'Escaut baigne au N. O. et le Vieil-Escaut au S. E., forme une espèce de presqu'île. L'inondatiou du 5 février 1825, occasionée par la rupture de la digue de Wintham, contre le Rupel, fit disparaître la commune sous les eaux : les habitans qui s'étaient soustraits à la mort par la fuite ne purent rentrer dans leurs foyers que le 6 avril suivant. Il y a beaucoup de marais dans les polders.

SOL : Bas et uni, de nature argileuse pour la majeure partie. La couche végétale a de onze à quinze pouces d'épaisseur. Les tourbières offrent une superficie de vingt-cinq bonniers, sur une aune cinq palmes de profondeur : on en exploite annuellement près de vingt perches.

AGRICULTURE : Soixante-cinq bonniers sont cultivés en froment, vingt-cinq en seigle, trente en orge, vingt-cinq en avoine, trente en sarrasin, huit en lin et seize en pommes de terre. Il y a trente-quatre bonniers de prairies. On récolte annuellement cinq cents rasières de pommes, cent de poires et mille de noix. Les bois occupent une surface de cinquante-deux bonniers ; ils sont peuplés de frênes, ormes, saules, peupliers et aunes : cette dernière essence domine. On les coupe tous les cinq ans. Il y a aussi de très-belles oseraies ; ce bois est un des principaux produits qu'offre ce territoire, dont le sol, froid et humide, est très-favorable à ce genre de culture. Vingt-six chevaux de trait ; bêtes à cornes ; diverses espèces de volaille. On y élève beaucoup d'abeilles. — Un grand nombre de lièvres, perdrix et bécasses. On pêche dans les divers cours d'eau des brochets, des carpes, des tanches, des gardons, des perches et des anguilles. — Beurre, miel et cire.

POPULATION : Cinq cent trente-cinq habitans. Il y a eu, en 1829, vingt-cinq naissances, dix décès et cinq mariages.

HABITATIONS : Quatre-vingt-treize maisons bâties en briques, couvertes en tuiles ou en pannes, disséminées sur tous les points du territoire. Il y a une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux métiers à tisser la toile de lin, et un moulin à blé mû par vent. — Commerce de foin et de fruits : on expédie des noix jusqu'à Rotterdam et Amsterdam.

ROUTES ET CHEMINS : Deux chemins vicinaux communiquent avec Bornhem ; ils sont impraticables en hiver.

HISTOIRE : Cette commune occupe un polder qui a été entouré de digues en 1525 ; elle dépendait ci-devant de Tamise (Flandre orientale). On en a fait une commune, à l'époque de la formation des départemens. On y trouve les ruines d'un vieil édifice qui appartenait jadis aux templiers.

WELSCHE-STRAET, dépendance de la commune de Weelde.

WERBEEK, dépendance de la commune de Rethy.

WERCHHOVEN, dépendance de la commune de Meir.

WERFT, dépendance de la commune de Heyst-op-den-Berg.

WESEL, dépendance de la commune de Hersselt.

WEST-DOORN, dépendance de la commune de West-Wezel.

WESTERLOO, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 7 lieues 1/4 S. de Turnhout, et à 9 lieues 1/2 E. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Tongerloo, à l'E. par celle de Gheel, au S. par le territoire de Hersselt, et à l'O. par ceux de Hulshout et Westmeerbeek.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Heyde, Gelinde et Heultjen.

HYDROGRAPHIE : La Grande-Néthe sépare cette commune de celles de Hersselt et Westmeerbeek ; le Wimp forme la limite avec Tongerloo et en partie avec Zoerle-Parwys. Ces cours d'eau arrosent quelques prés.

SOL : Plaine uniforme. Les terres labo-

ables, qui ont pour base un sable argileux, eposent sur un sable doux et parfois très-aaigre. La couche végétale a de douze à ;uatorze pouces de puissance.

AGRICULTURE : Les principales producions sont le froment, le seigle, l'orge, 'avoine, le sarrasin, le trèfle, la spergule t les pommes de terre. Il y a beaucoup le prairies et pâturages. Cette commune enferme une assez grande quantité de bois aillis et futaie. On y trouve plusieurs sa›inières. De Herselt à Westerloo, le sol, jui est entièrement sablonneux, n'offre le ong des routes que des pieds épars du *ıardus stricta, genista anglica, jasione nontana, lycopsis arvensis*, var. naine, :t *plantago coronopifolia*. Les rigoles à lemi desséchées où les eaux de pluie se rassemblent donnent naissance aux *ranun-ulus hederacens, peplis portula, juncus ›uffonius*, et *sagina procumbeus*. La *cicuta virosa*, le *sium latifolium*, l'*iris pseudoacorus*, le *sisymbrium palustre*, et un individu gigantesque du *daucus carota*, croissent dans les eaux de l'antique château de Westerloo, à proximité duquel, sur des amas de vase, on trouve le *conium maculatum*, l'*œthusu cynapium* ou faux persil, la *pimpinella dissecta*, et le *verbascum nigrum*. — Trente fermes. La culture des terres y est traitée avec soin. On y comptait, en 1830, quatre-vingt-dix-huit chevaux, treize poulains, cinq cent neuf bêtes à cornes, cent trente veaux, deux cent soixante-dix-huit porcs, trois cents moutons et quatre-vingt-dix chèvres.

POPULATION : Deux mille deux cent cinquante-sept habitans.

HABITATIONS : Cette commune comprend trente fermes, trois cent soixante-huit maisons, une église, une chapelle et trois écoles primaires. Elle n'offre de remarquable que l'antique château de Westerloo, propriété des comtes de Mérode.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux brasseries, trois distilleries de genièvre, une tannerie, et deux moulins à farine mûs par vent.

FOIRES ET MARCHÉS : Quatre foires par année, le mardi qui précède le 15 mars, le mardi après le dernier dimanche d'avril, le mardi après le dernier dimanche d'octobre et le mardi avant la Saint-Martin. Il s'y tient un marché hebdomadaire le mardi.

ROUTES ET CHEMINS : Quelques chemins vicinaux facilitent les communications avec Turnhout, Louvain, Herenthals et Diest. — Sept ponts en bois et deux en pierre.

WESTEYNE, dépendance de la commune de Wilmarsdonck.

WESTMALLE, commune du canton et à 1 lieue 3/4 S. S. E. de Brecht, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/4 E. N. E. d'Anvers.

Elle est bornée au N. par la commune de Brecht, à l'E. par celles d'Oostmalle et Reykevorsel; elle touche, au S., au territoire de Zoersel, et à l'O. à celui de Brecht.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de quatre hameaux, Berkhoven, Steenoven, Heydsie et Scherpenberg.

HYDROGRAPHIE : Quatre cours d'eau ont leurs sources sur le territoire de cette commune, le Heydsie-Beek, le Schuerhove-beek, le Moerbeek et le Maetrybeek; ce dernier prend naissance derrière le couvent de la Trappe. — Quelques étangs.

SOL : Plaine unie ou coupée de dunes et de bruyères. Le terrain est partie argileux et partie sablonneux. La couche végétale a de six à treize pouces de profondeur et repose sur le sable.

AGRICULTURE : Ce terroir produit par année : cinq mille cent soixante rasières de seigle, trois mille d'avoine et mille deux cents de sarrasin. Fort peu de fourrages. Pommes de terre, carottes et navets. Il y a quelques bois taillis et beaucoup de sapins que l'on emploie pour les constructions; on coupe les taillis au bout de six ans. Les terres arables sont exploitées en petite tenue. La culture des pommes de terre et du seigle convient aux terrains élevés; on ensemence les parties basses en avoine; les plus mauvaises terres sont cultivées en

sarrasin. Quarante-cinq chevaux et quarante-deux bœufs employés à l'agriculture. En 1830, on y comptait : cinquante chevaux, huit poulains, trois cent cinquante bêtes à cornes, soixante-quatre veaux, cent trente porcs, quatre-vingt-dix moutons et cinquante chèvres. Le menu gibier consiste en lièvres, lapins, perdrix et bécasses. — Laine et beurre.

POPULATION : Neuf cent soixante-dix habitans. Il y a eu, en 1829, seize décès, vingt-huit naissances et six mariages.

HABITATIONS : Cette commune comprend cent trente maisons bâties en briques, couvertes partie en pannes, partie en paille. Il y a une église et une école primaire. — Résidence d'un notaire. On y remarque l'antique château de M. le baron Félix de Vorman; la tour qui en faisait le principal ornement a été démolie en 1829 : ce château est entouré de pièces d'eau. Au milieu de la bruyère de Westmalle, non loin de la grande route d'Anvers à Turnhout, se trouve le couvent de la Trappe; le nombre des religieux s'élève à trente-six.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une briqueterie et tuilerie, une fabrique de colle forte, une fabrique de bougies, deux brasseries, une corderie, un moulin à vent pour blé et drèche, un moulin à monder l'orge, mû par bras; quatre maréchaux ferrans, un charron, un tonnelier.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route d'Anvers à Turnhout traverse la commune de l'O. à l'E. Les chemins vicinaux sont praticables en tout temps. — Cinq ponts en pierre.

WESTMEERBEEK, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. O. des Westerloo, de l'arrondissement et à 8 lieues 1/4 S. de Turnhout, et à 8 lieues 3/4 E. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Westerloo, à l'E. par celle de Hulshout, au S. par le territoire de Herselt, et à l'O. par celui de Houtvenne.

Cette commune n'a point de dépendances.

HYDROGRAPHIE : La Grande-Nèthe longe la commune au N.

SOL : Généralement plat et uni. Les terres arables se composent de sable et d'argile; elles ont quatorze pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Cette commune produit principalement du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin, du trefle, de la spergule et des pommes de terre. Prairies d'une qualité médiocre. Il y a quelques mauvais pâturages au Goor. Taillis, bois à écorcer et sapinières; on coupe les taillis tous les cinq ans et l'on s'en sert dans les briqueteries. On comptait dans cette commune, en 1830, dix-neuf chevaux, deux poulains, quatre-vingt-dix bêtes à cornes, quatorze veaux, quatre-vingts porcs et trente-cinq chèvres.

POPULATION : Cinq cent trente-six habitans.

HABITATIONS : La commune renferme cent maisons, une église, une maison communale et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un moulin à blé mû par vent, deux maréchaux ferrans, deux charrons et un tonnelier. — Commerce de beurre.

ROUTES ET CHEMINS : Quelques chemins vicinaux facilitent les communications avec les environs. — Trois ponts en bois et un en pierre.

WIEKEVORST, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. E. de Heyst-op-den-Berg, de l'arrondissement et à 6 lieues E. N. E. de Malines, et à 7 lieues 1/2 E. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu et des hameaux de Wittegragt, Hoogbraek, Bernum et Wimpel.

HYDROGRAPHIE : Le Wimpe limite cette commune avec celles de Herenthout et Morkhoven; le Goorloop-Beke, le Wimpel, le Wittegragt, le Pompoen-Straet et le T'Dorp fluent dans diverses directions, les trois derniers ruisseaux prennent leurs sources sur le territoire et y vont grossir le Wimpe. Les débordemens du Wimpe sont très-préjudiciables aux prés et terres ar-

es situés le long de ce cours d'eau.
sol : Ce territoire présente une plaine in- inée vers le Wimpe. Le sol est partie argi- ıx, partie sablonneux.

agriculture : La quantité de grains et aines que l'on y récolte par année s'élève deux mille cent cinquante rasières de gle, soixante de froment, quarante rge, neuf cent vingt d'avoine, huit ıts de sarrasin, quatre-vingts de sper- le, deux de navets et mille deux cents res de trèfle. Les fourrages sont plus e suffisans pour les besoins locaux. oux, épinards, salsifis, pois, fèves, nmes, poires, cerises, brignoles, pê- s, en petite quantité. Bois taillis peu- s de chênes. La futaie se compose de nes, hêtres, trembles, aunes et sapins; chênes et les sapins sont les espèces les s communes. Mode de culture, la terre l'on veut ensemencer en seigle ou fro- nt est disposée en petites couches au yen d'une charrue attelée d'un cheval; mploie deux chevaux pour labourer la e destinée à la culture de l'orge, du asin ou de lin. Les cultivateurs mêlent inairement des carottes, des navets et trèfle au seigle et à l'avoine; ils font s deux récoltes dans l'année. Fumier, te, chaux et cendres pour engrais. En 0, il y avait cinquante chevaux, poulains, trois cent quatre-vingt- bêtes à cornes, trente-six veaux, qua- ringt-huit porcs, cent deux moutons oxiante-dix chèvres. On y élève des lles. — Le menu gibier consiste dans etit nombre de lièvres, lapins, per- , cailles, bécasses et canards sauvages. pêche dans les divers cours d'eau des hets, des carpes, des tanches, des tes, des goujons, des anguilles et des ıes. — Laine, beurre, fromage, miel e.

pulation : Mille habitans. Il y a eu, 829, vingt-huit décès dont seize du masculin, et vingt-cinq naissances treize garçons. Six à sept mariages nnée.

bitations : Cent quarante-deux mai- sons et dix fermes; la plupart sont construites en argile et couvertes en paille; agglomérées en partie dans le chef-lieu. Il y a une église, une chapelle, une maison communale et une école primaire.

commerce et industrie : Il y a huit métiers à tisser la toile de lin et un moulin à farine mû par vent. Commerce de grains, de graines et de denrées.

routes et chemins : Un grand nombre de chemins vicinaux parcourent le territoire; les principaux sont ceux de Westerloo, Morkhoven et Herenthout. — Trois ponts sur le Wimpe.

WILBOORDEN, ruisseau qui arrose la commune de Pulderbosch du N. O. au S. et se jette dans la Petite-Nèthe.

WILDERT, dépendance de la commune d'Esschen.

WILLEBROECK, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/3 O. N. O. de Malines, et à 4 lieues 1/2 S. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Boom, à l'E. par celles de Heyendonck et Blaesvelt, au S. par le territoire de Thisselt, et à l'O. par ceux de Puers et Ruysbroeck.

Cette commune se compose du village de Grand-Willebroeck, et du hameau de Petit-Willebroeck.

hydrographie : Le Rupel, rivière navigable d'une largeur moyenne de cent cinquante mètres sur sept de profondeur, longe la partie septentrionale; ses débordemens envahiraient le territoire sans les digues que l'on y a établies pour le préserver des inondations; l'entretien de ces digues est à la charge de l'administration des polders et requiert des frais énormes. Cette rivière y reçoit à l'aide d'écluses le Bosch-Beek, le Ziel-Beek, et le canal de Bruxelles qui traverse le territoire dans sa plus grande longueur. La partie inférieure de la commune est entrecoupée de marais et de tourbières. Le 8 mars 1827, un violent orage, accompagné d'un vent d'O. S. O. très-fort, et d'une pluie extrême, rompit la digue de Willebroeck, et mit sous les

eaux toutes les terres situées entre Blaesveld, Heyndonck et Petit-Willebroeck.

SOL : Partie élevé, partie bas et bordé de digues (*polder*); d'un aspect très-uniforme. L'argile forme la base des terres des polders; elle est plus ou moins mélangée de sable dans la région supérieure, qui est très-favorable à la culture des céréales. La couche végétale a quinze pouces de profondeur. On y trouve beaucoup de tourbières; leur contenance peut être évaluée à dix bonniers; la tourbe offre uné couche épaisse d'un mètre cinquante centimètres; on ne l'exploite plus à cause de la rigueur du réglement qui oblige les exploitans de combler à leurs frais les fossés qu'ils auront creusés.

AGRICULTURE : Année commune, on récolte mille cinquante rasières de froment, quatre mille huit cents de seigle, mille huit cents d'orge, mille neuf cents d'avoine, trois cent dix de sarrasin, cent de colza, mille cent de pommes de terre, six mille de carottes et navets, cinq mille bottes de trèfle et deux mille de spergule. Les fourrages suffisent à peine à la consommation locale. La plupart des prairies et pâturages sont situés dans les polders. Beaucoup de légumes de bonne qualité; choux, laitues, épinards, asperges, salsifis, pois et fèves. Peu de fruits. Chênes, hêtres, ormes, saules, aunes, trembles et peupliers du Canada; ces deux dernières espèces dominent dans la commune. Mode de culture: première année, froment; deuxième, seigle; troisième, avoine, sarrasin, pommes de terre ou lin. On emploie des chevaux et des bœufs pour les travaux agricoles. Le recensement de 1829 offre le tableau suivant : cent cinquante-neuf chevaux, dix-neuf poulains, trois cent quatre-vingt-sept bêtes à cornes, quatre-vingt-deux veaux, cent soixante-dix-sept porcs et dix-neuf chèvres. Quelques ruches. Fort peu de gibier : lièvres, perdrix et cailles. On pêche dans les divers cours d'eau des carpes, des tanches, des gardons, des ablettes, des brochets, des perches et des anguilles. —Beurre et fromage.

POPULATION : Trois mille habitans. On y a compté, en 1829, quatre-vingt-huit décès et cent vingt naissances. Quatorze mariages par année.

HABITATIONS : Une ferme et cinq cent quarante maisons; la plupart sont construites en briques et couvertes en tuiles; quelques-unes ont la toiture en chaume. On les trouve agglomérées au Grand Willebroeck et au Petit-Willebroeck le long du canal. Il y a une église, une chapelle, une maison communale, une école primaire, un pensionnat et une société de musique.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux brasseries, deux distilleries, trois moulins à farine mûs par vent, un pressoir à huile et trois blanchisseries de toiles. Les principaux articles de commerce sont les pierres, la chaux, la houille, les fruits et surtout les pommes, le beurre, le lin, la bière et les poissons d'eau douce et de mer. On exporte de la bière en Hollande et du lin en Angleterre.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient un marché tous les mercredis. On y vend du beurre et des œufs.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par les routes d'Anvers à Bruxelles, et de Malines à Termonde. Plusieurs chemins vicinaux se dirigent vers Alost et le pays de Waes. On les exploite facilement en toutes saisons. — Un pont levis et un pont tournant sur le canal; quatre ponceaux en pierre sont établis sur les ruisseaux.

WILMARSDONCK, commune du canton et à 3/4 de lieue O. d'Eeckeren, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 N. d'Anvers.

Elle est bornée au N. par la commune d'Oorderen, à l'E. par celle d'Eeckeren, elle touche, au S., au territoire d'Austruweel, et à l'O. à l'Escaut.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans la partie orientale du territoire, et des hameaux de Schoemluythagen, Moleneynd, Westeyne, Fort-Saint-Philippe et Martelaerstraet.

HYDROGRAPHIE : Ce terroir, que des dinues garantissent des débordemens de l'Esaut, est arrosé par le Molenkreek et le Vatergang. Il y a cinq marais ou étangs, 'une superficie de cinq bonniers, vingt erches, sur cent vingt pieds de profoneur; ils ont été formés par les eaux qui e font jour à travers les digues.

SOL : En grande partie élevé et coupé e monticules. Le terrain est plus argileux ue sablonneux. La couche végétale a de uatorze à vingt-cinq pouces d'épaisseur; lle offre une terre argilo-sablonneuse, 'un rouge-brun foncé.

AGRICULTURE : Année commune, on y écolte deux mille rasières de froment, aille de seigle, quatre mille cinq cents 'orge, deux mille d'avoine, soixante-uinze de sarrasin, mille soixante-quinze e pois, neuf cent mille kilogrammes de oin, dont deux cent mille sont consommés ur les lieux. Trèfle, navets, carottes. Cinquante rasières de pommes, soixante le poires, trente de noix, deux cents livres le cerises, peu de prunes. Trente mille ivres de garance de première qualité. On loit engraisser chaque année les terrains levés, tandis que les polders ne le sont [ne tous les quatre ou cinq ans. En 1830, ent cinq chevaux, vingt-cinq poulains, ent quarante-trois bêtes à cornes, soixante-[uinze veaux, quatre-vingt-treize porcs, rente moutons, dix-neuf chèvres. Poules t canards. Le menu gibier y est assez bondant : il consiste en lièvres, perdrix, ailles, oies et bécasses. On pêche dans les liverses eaux des brochets, des tanches, les carpes et des anguilles. — Beurre.

POPULATION : Sept cent soixante-dix-ept habitans, trois cent quatre-vingts iommes et trois cent quatre-vingt-quinze emmes. Il y a eu, en 1829, vingt-six iaissances dont dix-sept garçons, et trente-iuit décès, parmi lesquels vingt du sexe nasculin. Quatre ou cinq mariages par innée.

HABITATIONS : Cent vingt-huit maisons construites en briques, couvertes partie en pannes, partie en paille; elles sont agglomérées dans le chef-lieu seulement. Il y a une église, une chapelle, une maison communale et une école primaire. Sur une éminence qui domine la plaine de Wilmarsdonck, on trouve les vestiges du château Ten Dale qui, dans le dix-septième siècle, appartenait à la famille Boels.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a trois fabriques de chricorée, une distillerie et un moulin à farine mû par vent. — Commerce de productions agricoles; on exporte annuellement sept cent mille kilogrammes de foin.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Anvers à Bergen-op-Zoom traverse le territoire; plusieurs chemins vicinaux communiquent avec les territoires limitrophes; ils sont impraticables en hiver. — Un pont en bois.

WILRYK, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 S. d'Anvers.

HYDROGRAPHIE : Aucun cours d'eau n'arrose le territoire.

SOL : Surface unie; le terrain est partie argileux, et partie sablonneux.

AGRICULTURE : Cette commune produit principalement du seigle, du froment, de l'avoine et des pommes. Légumes et fruits de diverses espèces. On y comptait, en 1830, cent soixante-huit chevaux, seize poulains, sept cent trente-quatre bêtes à cornes, trente-cinq porcs et quatorze chèvres.

POPULATION : Deux mille neuf cents habitans.

HABITATIONS : Treize fermes et trois cent trente-six maisons. Il y a une église et une école primaire. — Résidence d'un chirurgien et d'un artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une distillerie de genièvre, six brasseries, une fabrique de cierges, deux moulins à vent pour farine et drèche, et un moulin à monder le sarrasin et l'avoine, mû par des chevaux; cinq maréchaux ferrans, un chaudronnier, deux charrons, trois tonneliers, deux fabricans de sabots, deux tisserands de toiles et un sellier.

ROUTES ET CHEMINS : Un bout de pavé

part du chef-lieu et va rejoindre la chaussée d'Anvers à Boom, qui traverse le territoire du N. au S.

WIMPE, petite rivière qui prend sa source au N. E. d'Arendonck, se dirige au S. O. et vient se perdre dans la Petite-Nèthe, à peu de distance et à l'E. de Casterlé.

WIMPEL, dépendance de la commune de Wiekevorst.

WINKEL, dépendance de la commune de Turnhout.

WINKLOM, dépendance de la commune de Gheel.

WINTHAM, dépendance de la commune de Hingène.

WIPPELBERG, dépendance de la commune d'Arendonck.

WITGOOR, dépendance de la commune de Desschel.

WITTE-BEEK. ruisseau qui arrose la commune de Ruysbroeck et s'y réunit au Swarte-Beek pour former le Zielbeek.

WITTEGRAGT, ruisseau qui arrose la commune de Wiekevorst et s'y perd dans le Wimpe.

WITTEGRAGT, dépendance de la commune de Wiekevorst.

WITVENNE, dépendance de la commune d'Eeckeren.

WOLFT, dépendance de la commune de Liezèle.

WOLFSTE, dépendance de la commune de Herenthals.

WOMMELGHEM, commune du canton et à 2 lieues 1/2 O. de Santhoven, de l'arrondissement et à 2 lieues E. d'Anvers.

Elle se compose de son chef-lieu et des hameaux de Bempdkant, Immerseel, Keer, De-Stommen, De-Pieting et Het-Laer.

HYDROGRAPHIE : Le Schyn limite cette commune avec celle de Wyneghem; le canal de Herenthals, qui dérive de cette rivière au moyen d'une écluse, traverse une partie du territoire.

SOL : Généralement plane et sablonneux. La couche végétale a jusqu'à un pied et demi de profondeur.

AGRICULTURE : On peut récolter par année, neuf cent mille rasières de seigle, deux mille six cents de froment, trois cent cinquante d'orge, deux mille huit cents d'avoine et six cents de sarrasin. Fourrage pour la consommation. Pois, fèves, carottes, navets et autres légumes de bonne qualité. On y recueille une assez grande quantité de pommes, poires, cerises et prunes. La coupe des taillis varie de cinq à six ans. On y trouve aussi des chênes, des sapins et des bois blancs; ces derniers végètent parfaitement bien sur ce sol; on en emploie le bois aux constructions et principalement à la confection des sabots. Ce terrain est très-avide d'engrais. Le mode de culture est ainsi qu'il suit : on seme du seigle pendant trois années dans un même champ; et successivement des pommes de terre, de l'avoine, du trèfle et du froment. Il y avait en 1830 : cent trente-cinq chevaux, quinze poulains, cinq cent quarante-quatre bêtes à cornes, cent trente-sept veaux, vingt porcs et soixante chèvres. On y élève peu d'abeilles. Le menu gibier n'y est pas abondant : on y trouve quelques lièvres et perdrix. La pêche fournit des brochets, des tanches et des anguilles. — Beurre.

POPULATION : Mille quatre cent quatre-vingt-cinq habitans. Il y a eu, en 1829 quarante décès, trente-sept naissances et dix mariages.

HABITATIONS : Cette commune contient quarante fermes et quarante maisons; les habitations dont se compose le chef-lieu sont bâties en briques, couvertes en panne et très-bien agglomérées; les autres, au contraire, ont la toiture en chaume, et se trouvent disséminées sur tous les points du territoire. Il y a une église, une chapelle, une maison communale et une école primaire. On y remarque plusieurs belles campagnes : la propriété de M. De Witte présente un superbe château moderne, avec rotonde et pavillons; le jardin anglais a plus de soixante bonniers de contenance; on y voit un temple bâti à l'italienne. On cite aussi les châteaux de Sombeek, de Verbrandhof et de Hullengenrode.

OMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux ·series, une fabrique de bougies, douze iers à tisser la toile de lin, un moulin ·rine et à drèche et deux moulins à ·nder l'orge, mûs par un manége ; un icant de rouets à filer, deux maréchaux ans, quatre charrons, deux tonneliers n sellier. — Commerce de grains et de il.

OUTES ET CHEMINS : La route de Hebals à Anvers traverse la commune. chemins vicinaux sont praticables en temps. — Quatre ponts dont un en .

VORTEL, commune du canton et à le lieue E. de Hoogstraeten, de l'arron·ment et à 3 lieues 1/2 O. N. O. de nhout, et à 8 lieues 1/2 N. E. du chefde la province.

lle se compose de son chef-lieu et des eaux de Langenberg, Poeleynd, Stack·el et Colonie.

YDROGRAPHIE : La Marck parcourt le toire.

OL : Terrain sablonneux, entre-coupé ruyères.

GRICULTURE : Ce n'est qu'à force d'en· que l'on y récolte du seigle, de l'orge, avoine, du sarrasin et des pommes de :. Il y a trente-sept fermes. En 1830, comptait trente-huit chevaux, quatre ains, deux cent cinquante-sept bêtes ·nes, cent dix-neuf veaux, vingt porcs, dix-sept moutons, vingt-cinq chèvres.

OPULATION : Cinq cent quatre-vingthuit habitans, non compris la colonie : qui se compose de cinq cent soixantere individus.

ABITATIONS : Il y a trente-sept fermes, sept maisons, une église, une cha·, une maison communale et deux s primaires. C'est à Wortel que la sode bienfaisance acquit, en 1822, cinq trente-deux bonniers de bruyères, y établir une colonie libre, où déjà la fin de la même année trois cents inus furent recueillis dans des habitaqu'on venait d'élever avec grange et étable. A cette époque, ces landes, qui n'offraient partout que l'image de la stérilité, furent livrées pour la première fois à l'agriculture. On bêcha le sol jusqu'à plus d'une demi-aune de profondeur ; une partie des mottes de bruyère qui avaient été enlevées avant cette opération furent brûlées, et leurs cendres répandues sur la terre et ensevelies par la herse. Une autre partie était destinée à former un engrais d'autant plus efficace qu'il provenait de la litière qui après avoir servi aux quatre cents moutons que possède la société, avait été mélangé ensuite par couche avec du fumier de cheval et de la chaux vive. C'est ainsi qu'on parvint d'abord à fumer une étendue de quarante-cinq perches ou ares sur chacune des vingt-quatre petites fermes, au moyen de vingt-cinq livres de cet engrais joint à la cendre des mottes de bruyère, et à la fin de septembre on put y semer du seigle. La qualité du sol répondit si bien à ces essais que des pommes de terre plantées en juin, de la spergule, et du blé sarrasin présentèrent la première année, quoique semés assez tard, une végétation très-vigoureuse. Dès le principe de cette colonie, dont les succès doivent être attribués en grande partie à M. le capitaine Van den Bosch, les habitations ont toujours été entretenues avec la plus grande propreté, et tous ceux qui ont visité cet établissement ont eu lieu de reconnaître la sage discipline qui y régnait en faveur de malheureux arrachés à la dégradation de la misère.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une briqueterie, deux brasseries, un moulin à blé mû par vent, un moulin à gruau activé par un manége. — Commerce de bois et d'écorces.

ROUTES ET CHEMINS : Quelques chemins vicinaux. — Quinze ponts en bois.

WOUT, dépendance de la commune de Noordewyck.

WOUWERS-LOOP, ruisseau qui arrose la commune de Raevels.

WUST-WEZEL ou WUEST-WEZEL, commune du canton et à 1 lieue 1/4 N. N. O.

de Brecht, de l'arrondissement et à 5 lieues 3/4 N. E. d'Anvers.

Elle est bornée au N. par la commune de Groot-Zundert (Brabant septentrional), à l'E. par celle de Brecht, au S. O. par le territoire de Brasschaet, et à l'O. par ceux d'Eeckeren et Calmpthout.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé près de la grande route d'Anvers à Breda, dans la partie orientale du territoire, et des hameaux de West-Doorn et d'une partie de celui d'Agter-Broek.

HYDROGRAPHIE : La Grande et la Petite Aa arrosent ce territoire.

SOL : Plaine étendue, coupée de dunes de sable et de bruyères; celles-ci occupent les trois cinquièmes du territoire. La plupart des terres labourables avoisinent le chef-lieu et ses dépendances; elles se composent généralement de sables recouverts par une couche d'humus dont l'épaisseur varie de six à treize pouces.

AGRICULTURE : Ce terroir produit principalement du seigle, du froment, de l'avoine, du sarrasin, du trèfle, des navets, des pommes de terre et des légumes. Il y a quelques bonnes prairies le long de la Grande-Aa. Bois taillis, essence de chênes, aunes et bouleaux, que l'on exploite tous les cinq ou six ans; ils bordent les terres arables et les pâturages. La futaie se compose de chênes et hêtres. Les plus belles sapinières sont situées à Agter-broek, Goor-eynd et Vloeykens. Ce terrain est très-ingrat : les parties les mieux cultivées sont celles qui entourent les habitations. Cent trente-quatre fermes. Il y avait, en 1830, cent cinquante-six chevaux, dix poulains, huit cent vingt-sept bêtes à cornes, trois cent quatre-vingt-treize veaux, deux cents porcs, trois cent soixante moutons et quatre-vingt-quinze chèvres.

POPULATION : Mille six cent quatre-vingt-quatorze habitans.

HABITATIONS : Cent trente-quatre fermes et cent six maisons, dont soixante-quinze environ sont comprises dans le chef-lieu. Il y a une église, une chapelle, une école primaire et une maison de correction. — Résidence d'un médecin et d'un artiste vétérinaire. On y distingue le superbe château de M. le baron de Vinck de Wesr'; il est remarquable par la beauté des jardins anglais, des plantations et des pièces d'eau qui l'entourent; c'est une des plus vastes propriétés de la province.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une fabrique de soude et d'acide sulfurique, une fabrique de draps, trois brasseries, deux tanneries, deux moulins à vent pour blé, trois à monder l'orge, mûs par bras, neuf tisserands de toiles de lin, quatre maréchaux ferrans, deux chaudronniers, trois charrons, un tonnelier.

ROUTES ET CHEMINS : Le territoire est traversé du S. au N. par la grande route d'Anvers à Breda à laquelle vient aboutir une chaussée qui part du chef-lieu. Le grand chemin d'Anvers à Breda et la vieille route d'Anvers à Willemstad par Roosendael parcourent également la commune. Il y a en outre cinq chemins vicinaux impraticables en hiver — Six ponts en pierre, quatre en bois.

HISTOIRE : Henri Van Wilre, seigneur de Wust-Wesel, dont la mémoire mérite d'être conservée en ce qu'il fit don de presque toutes ses propriétés en faveur du grand hôpital d'Anvers, obtint en 12.. de Jean Ier, duc de Lotharingie, le diplôme suivant qui fait connaître les droits dont il jouissait dans cette seigneurie.

Wy Jan Byder gracien ons Heeren Hertoghe van Lothrijck van Brabant ende van Lymborch, ontbieden U onse Schoutet van Antwerpen, dat wy dat besueck hebben ghesien dat ghedaen is, van den rechte dat Her Henrick van Wilre eysschende was te wesele, ende hoe dat besuec ... pen es, wy willen dat hy, enden syne ... comelinghen van allen stride, ende van alrehande gerechten totten bloede, ... ende Heffe, alle dat recht, ende alle ... mesdade die daer aff vallen, uytghenomen huyssueckinge van munten, van man... doede, van moerde, van dieften, ende ... vrouwen te vercrachten, ende om dat ... willen dat dit vast blive ende gestade

bben wy onsen zegel ghehangen aen dese tere die was ghemaeckt in ons Heeren ren M. CC. XCI. des Donderdaghs na den est-dagh van derthiendaghe.

WYNEGHEM, commune du canton et lieues 1/2 O. de Santhoven, de l'arronsement et à 1 lieue 3/4 E. d'Anvers.

Les communes limitrophes sont, au N., hooten et S'Gravenwezel; à l'E., Schilde; S., Wommelghem, et à l'O. Deurne et rgerhout.

Elle se compose de son chef-lieu, d'un meau et de plusieurs fermes isolées.

HYDROGRAPHIE : Le Grand et le Petit hyn et le Zwaenbeek circulent sur le ritoire; ils fertilisent les prairies rivenes.

SOL : Plat, légèrement incliné vers les ax Schyn. La surface arable offre une ache végétale, noirâtre, de douze pouces viron d'épaisseur, assise sur un fond de le léger, coloré en brun.

AGRICULTURE : Les terrres labourables nt cultivées en seigle, froment, avoine, rrasin, trèfle, spergule, carottes et pommes de terre. Le foin que l'on dépouille ns les prés n'est pas abondant, mais de nne qualité. Cent quatre-vingt-huit aniers de bois taillis et de sapins : on ape les taillis tous les six ans. Le sol est général bien cultivé. Trente-sept fers. On y comptait, en 1830, quarante-q chevaux, deux cent neuf bêtes à nes, cinquante-deux veaux, cinquante-it porcs, soixante moutons et quarante vres.

POPULATION : Huit cent soixante-seize itans.

HABITATIONS : Trente-sept fermes et cent deux maisons. Il y a une église et une école primaire. — Résidence d'un notaire et d'un chirurgien. Parmi les châteaux qui embellissent la commune de Wyneghem, on distingue celui de M. Van Havre-Vinck : il est construit à la moderne; il s'y trouve une rotonde magnifique, qui forme un beau point de vue lorsqu'il est pris au *bois vert;* on admire aussi le grand lac, les canaux, l'ermitage gothique et la haute tour qui y est adossée. Le château de M. Werbrouck-Demeulenaer, quoique d'un genre gothique, offre également un charmant séjour : la grande pelouse est superbe; il y a des bosquets d'arbres verts dont la disposition présente un tableau très-varié. On remarque aussi les châteaux de MM. Roulants, Dubois-Wellens et d'Oultremont.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une fabrique de cierges, deux brasseries, une tannerie, deux moulins à vent, dont un à blé et l'autre à drèche, deux moulins à émonder l'orge, un moulin à briser les tourteaux de lin et un pressoir à huile, mûs par manége; un horloger, un armurier, deux maréchaux ferrans, deux charrons, un tonnelier et un sellier. — Commerce de céréales et de bestiaux.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient un marché aux bestiaux tous les jeudis.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route d'Anvers à Turnhout traverse la commune. Il y a quelques chemins vicinaux. — Quatre ponts en pierre.

WUYNIS, dépendance de la commune de Rymenam.

WYTSCHOT, dépendance de la commune de Schooten.

Z

ZALPHEN, dépendance de la commune ostmalle.

ZAMMEL, dépendance de la commune Gheel.

ZAND-CAPELLE, dépendance de la mune de Noordewyck.

ZANDTHOET, dépendance de la commune de Bouwel.

ZEKKELING-BEEK, ruisseau qui arrose la commune de Putte.

ZELLE, dépendance de la commune de Herenthout.

ZEPT, dépendance de la commune de Weelkerderzande.

ZEVENDONCK, dépendance de la commune de Turnhout.

ZIELBEEK, petit affluent du Rupel; il est formé du Witte-Beek et du Swaerte-Beek et sépare les territoires de Willebroeck et Ruysbroeck.

ZIELESTRAET, dépendance de la commune de Poederlé.

ZITTAERT, dépendance de la commune de Meerhout.

ZOERSEL, commune du canton et à 1 lieue 3/4 N. N. E. de Santhoven, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/2 E. d'Anvers.

Les communes limitrophes sont, Westmalle, Oostmalle, Vorselaer, Pulderbosch, Santhoven et Halle.

Elle se compose de son chef-lieu et de cinq hameaux.

HYDROGRAPHIE : Le Loopenbeek et le Voornloop traversent le territoire et servent à l'irrigation des prés.

SOL : Généralement uniforme, entrecoupé des vastes bruyères. Les parties défrichées sont cultivées avec soin; elles offrent une couche d'humus noir, de douze pouces environs d'épaisseur, assise sur un lit de sable léger, de couleur brunâtre.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent principalement en seigle, avoine, sarrasin, spergule, trèfle, carottes et pommes de terre; prés et pâturages situés le long des cours d'eau. Taillis de sapins, de chênes, de hêtres, d'aunes et de bouleaux, aménagés de six en six ans. Le terrain est généralement ingrat : une partie est plantée de bois de sapins; l'autre offre quelques parties arables dont la culture laisse peu à désirer. On y emploie des chevaux, des bœufs et même des vaches pour les travaux agricoles. Le recensement de 1829, donne à la commune : quarante-trois chevaux, dix-huit poulains, quatre cent douze bêtes à cornes, quarante-neuf veaux, cent porcs, cent quatre-vingt-dix moutons, vingt-quatre chèvres.

POPULATION : Neuf cent six habitans.

HABITATIONS : Une ferme et cent quarante maisons plus ou moins bien bâties. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une fabrique de cierges, une brasserie, deux moulins à vent dont un à blé, et un autre à drèche, un moulin à monder l'orge, un moulin à briser les tourteaux de lin et un pressoir à huile, mûs par un manége; deux maréchaux ferrans, deux charrons, deux tonneliers.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Anvers à Turnhout traverse une partie du territoire. — Huit ponts dont quatre en pierre.

ZOERLE-PARWYS, commune du canton et à 3/4 de lieue de Westerloo, de l'arrondissement et à 7 lieues 1/3 S. de Turnhout, et à 9 lieues E. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée de toutes parts par le territoire de Westerloo.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Berg et Vyfhuyzen.

HYDROGRAPHIE : Le Wimp arrose quelques prés.

SOL : Terrain inégal et de nature très-variée; un sable léger et rocailleux en constitue une grande partie, le reste est argileux et humide. Les terres labourables ont quatorze pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Le sol produit un peu de froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin, du trèfle, de la spergule et des pommes de terre. Les prairies et les pâturages n'offrent qu'une contenance de treize bonniers. Quelques mauvais bois taillis dont l'aménagement est de six ans. Il y a six fermes. Cette commune comptait, en 1829, dix-huit chevaux, cent vingt-cinq bêtes à cornes, vingt-huit veaux, quarante-trois porcs et vingt chèvres.

POPULATION : Quatre cent quarante habitans.

HABITATIONS : Il y a six fermes, soixante-douze maisons, une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux

fabriques de draps, une teinturerie en bleu, un maréchal ferrant, deux charrons et deux tonneliers. — Commerce de draps.

FOIRES ET MARCHÉS : Une foire annuelle, le mercredi après le dernier dimanche de septembre.

ROUTES ET CHEMINS : On n'y trouve que des chemins vicinaux.

ZURENBERG, dépendance de la commune de Berchem.

ZWAENBEEK, ruisseau qui arrose la commune de Wyneghem.

ZWARTE-BEEK, ruisseau qui arrose la commune de Thisselt.

ZWART-WATER, cours d'eau qui arrose la commune de Rymenam.

FIN.

FLORE

DE

LA PROVINCE D'ANVERS.

FLORE

DE

LA PROVINCE D'ANVERS.

APPENDIX.

C'est au moment où l'impression de ce dictionnaire allait être terminée, que nous avons reçu le travail suivant qui appartient à deux de nos savans compatriotes [1], dont les recherches ont eu particulièrement pour objet la province d'Anvers : quoique placées à distance du lieu qui leur convenait d'après la coordination que nous avons adoptée, ces données jusqu'ici inédites n'en offriront pas moins d'intérêt à tous les lecteurs instruits.

[1] MM. Van Beneden et Tuerlinckx.

FLORE

DE

LA PROVINCE D'ANVERS (1).

MONANDRIE.

MONOGYNIE.

Hippuris vulgaris.

DIGYNIE.

Callitriche verna.
— Autumnalis.

DIANDRIE.

MONOGYNIE.

Ligustrum vulgare.
Circea lutetiana.
Verbena officinalis.
Veronica beccabunga.
— Anagallis.
— Scutellata.
— Teucrium.
— Chamædris.
— Officinalis.
— Serpillifolia.
— Arvensis.
— Agrestis.
— Hederæfolia.
— Triphyllos.
— Verna.
— Acinifolia.
Utricularia vulgaris.
Lycopus europæus.
Salvia pratensis.

DIGYNIE.

Anthoxantum odoratum.

TRIANDRIE.

MONOGYNIE.

Valeriana dioïca.
— Officinalis.
Valerianella olitoria.
— Dentata.

(1) M. Van Beneden doit à M. Stoffels la connaissance d'un grand nombre de plantes qui font partie de cette florule.

Iris pseudo-acorus.
Eriophorum vaginatum.
— Polystachium.
Scirpus palustris.
— Cespitosus.
— Lacustris.
— Maritimus.
— Sylvaticus.
— Acicularis.
— Setaceus.
— Fluitans.
— Cyperoïdes. Lam.
— Mucronatus.
Schoenus fuscus.
— Albus.
Cyperus fuscus.
Nardus stricta.

DIGYNIE.

Alopecurus agrestis.
— Pratensis.
— Geniculatus.
— Paludosus.
Phalaris phleoïdes.
— Canariensis.
Phleum pratense.
— Nodosum.
Calamagrostis lanceolata.
— Epigeios. Var.
Milium effusum.
Agrostis capillaris.
— Pumila.
— Stolonifera.
— Canina.
— Spica-venti.
Panicum miliaceum.
Cynodon dactylon.
Digitaria sanguinale.
— Ambigua.
Oplismenus crus-galli. Dumrt.
Setaria verticillata.
— Viridis.
— Glauca.
— Italica.
Aira cæspitosa.
— Canescens.
— Flexuosa.
— Cariophillea.
— Multiculmis. Dumrt.
— Præcox.
Avena elatior.
— Sativa.
— Fatua.
— Pubescens.
— Pratensis.
Bromus secalinus.
— Mollis.
— Squarrosus.
— Arvensis.
— Pratensis.
— Erectus ?
— Sterilis.
— Tectorum.
— Asper.
Festuca myurus.
— Bromoïdes.
— Ovina.
— Rubra.
— Duriuscula.
— Elatior.
Dactylis glomerata.
Cynosurus cristatus.
Triodia decumbens.
Melica uniflora.
Briza media.
— Minor.
Glyceria fluitans.
Poa rigida.
— Annua.
— Pratensis.
— Nemoralis.
— Angustifolia.

— Compressa.
— Alpina ?
— Aquatica.
Catabrosa aquatica.
Molinia cœrulea.
Arundo phragmites.
— Nigricans.
Secale cereale.
Hordeum vulgare.
— Hexastichum.
— Distichum.
— Zeocriton.
— Murinum.
— Secalinum.
Triticum æstivum.
— Hibernum.
— Spelia.
Agropyron caninum.
— Repens.
— Glaucum.
— Sylvaticum.
Lolium perenne.
— Tenue.
— Temulentum.
— Multiflorum.

TRIGYNIE.

Montia fontana.
Holostecum umbellatum.

TÉTRANDRIE.

MONOGYNIE.

Dipsacus sylvestris.
— Pilosus ?
Scabiosa succisa.
— Arvensis.
— Columbaria.
Asperula odorata.
— Tinctoria (1).
Sherardia arvensis.
Galium verum.
— Cruciatum.
— Palustre.
— Mollugo.
— Aparine.
— Spurium.
Microcale filiforme.
Plantago major.
— Media.
— Lanceolata.
— Coronopus.
Centunculus minimus.
Cornus mascula.
— Sanguinea.
Isnardia palustris (2).
Alchemilla vulgaris.
— Aphanes.

DIGYNIE.

Cuscuta minor.
— Major.

TÉTRAGYNIE.

Ilex aquifolium.
Potamogeton natans.
— Heterophyllum.
— Lucens.
— Perfoliatum.
— Crispum.
— Oppositifolium.
— Gramineum.
— Pusillum.
— Compressum.
Radiola linoïdes.

(1) Observée à Schriek par M. Donkelaer, jardinier du jardin botanique de Louvain.

(2) Observée par M. Kickx, et consignée, ainsi que différentes autres données dans son rapport présenté à la société de médecine de Bruxelles, sur une excursion faite en 1833.

Sagina procumbens.
— Erecta.

PENTANDRIE.

MONOGYNIE.

Myosotis annua.
— — Var. collina.
— — — Versicolor.
— Perennis.
— — Var. sylvatica.
Lithospermum officinale.
— Arvense.
Anchusa italica.
Cynoglossum officinale.
Pulmonaria officinalis.
Symphitum officinale.
Lycopsis arvensis.
Echium vulgare.
Primula grandiflora.
— Veris.
— Elatior.
Menyanthes trifoliata.
Villarsia nymphoïdes.
Hottonia palustris.
Lysimachia vulgaris.
— Thyrsiflora.
— Nummularia.
Anagallis phœnicea.
— Cœrulea.
— Tenella.
Convolvulus arvensis.
— Sepium.
Campanula hederacea.
— Rotundifolia.
— Rapunculus.
Campanula rapunculoïdes.
— Trachelium.
Prismatocarpus speculum.
— Hybridus.
Jasione montana.
— — Var. fl. alba.
Phyteuma spicatum.
— Nigrum (1).
Viola odorata.
— Canina.
— Tricolor.
— Arvensis.
— Palustris (2).
Lonicera periclymenum.
Verbascum thapsus.
— Lychnitis.
— Nigrum.
— Vlastaria.
Datura stramonium.
Hyosciamus niger.
Solanum dulcamara.
— Nigrum.
— Ochroleucum.
— Tuberosum. Cul.
Erythrea centaureum.
— Pulchella.
Rhamnus catharticus.
— Frangula.
Evonymus europæus.
Ribes rubrum.
— Nigrum.
— Uva crispa.
Hedera helix.
Paronychia verticillata.
Vinca minor.
Lobelia dortmanna (3).

DIGYNIE.

Herniaria glabra.

(1) Observée par M. Kickx, dans la Campine.
(2) Observée par le docteur Decaisne à Turnhout.
(3) Observée par le docteur Decaisne, à Turnhout et Moll.

Nymphæa lutea.
Nymphæa alba.

TRIGYNIE.

Delphinium consolida.
Aquilegia vulgaris.

HEXAGYNIE.

Stratiotes aloïdes.

POLYGINIE.

Anemone nemorosa.
Clematis vitalba.
Thalictrum flavum.
Ficaria ranunculoïdes.
Ranunculus arvensis.
— Bulbosus.
— Repens.
— Acris.
— Sulcatus.
— Flammula.
— Lingua.
— Aquatilis.
— Heterophyllus.
— Hederaceus.
Caltha palustris.

DIDYNAMIE.

GYMNOSPERMIE.

Ajuga reptans.
Teucrium chamæpitys.
— Scordium.
— Scorodonia.
Nepeta cataria.
Glechoma hederacea.
Lamium album.
— Purpureum.
— — Var. fol. incis.
— Amplexicaule.
Mentha sylvestris.
— Rotundifolia.
— Hirsuta.
— Aquatica.
— Arvensis.
— Pulegium.
— Rubra (1).
Galeopsis ladanum.
— Tetrahit.
— Ochroleuca.
Galeobdolon luteum.
Betonica officinalis.
Stachys sylvatica.
— Palustris.
— Arvensis.
Ballota nigra.
Marrubium vulgare.
Clinopodium vulgare.
Leonurus cardiaca.
Origanum vulgare.
Thymus serpyllum.
— Acinos.
— Angustifolius. (2).
Melissa calamintha.
Scutellaria galericulata.
— Minor.
Prunella vulgaris.

ANGIOSPERMIE.

Rhinanthus crista-galli.
Euphrasia officinalis.
— Odontites.
Melampyrum sylvaticum.
Pedicularis palustris.

(1) Observée par M. Kickx.
(2) Id.

Berberis vulgaris.
Asparagus officinalis.
Convallaria maïalis.
Polygonatum multiflorum.
— Lanceolatum.
Mayanthemum bifolium.
Abama ossifraga (1).
Muscari racemosum.
— Botryoïdes.
Acorus calamus.
Tulipa sylvestris. A Rumpst.
Fritillaria Meleagris? Id.
Juncus conglomeratus.
— Effusus.
— Inflexus.
— Filiformis.
— Squarrosus.
— Pygmeus.
— Bulbosus.
— Bufonius.
— Tenageya.
— Fluitans.
— Acutiflorus.
— Lampocarpos. Ehrh. (2).
— Tenuis. Willd. (3).
Luzula vernalis.
— Campestris.
Peplis portula.

TRIGYNIE.

Rumex sanguineus.
— Crispus.
— Aquaticus.
— Acutus.
— Maritimus (4).
— Acetosa.
— Acetosella.
Colchicum autumnale.

POLYGYNIE.

Alisma plantago.
— Natans.
— Ranunculoïdes.

HEPTANDRIE.

MONOGYNIE.

OEsculus hippocastanum.

OCTANDRIE.

Ænothera biennis.
Epilobium spicatum.
— Angustifolium.
— Montanum.
— Tetragonum.
— Palustre.
— Molle.
— Grandiflorum.
Vaccinium myrtillus.
— Oxicoccos (5).
— Vitis idæa (6).
— Uliginosum (7).
Erica tetralix.
Calluna vulgaris.

(1) Observée par le docteur Decaisne.
(2) Observée par M. Kickx.
(3) Id., c'est une plante de l'Amérique du nord et des marais de la Hollande.
(4) Observée par M. Kickx.
(5) Observée par M. le professeur Verbert, d'Anvers.
(6) Id.
(7) Observée par M. Kickx.

TRIGYNIE.

Polygonum amphibium.
— Hydro-piper.
— Persicaria.
— Bistorta.
— Aviculare.
— Fagopyrum.
— Dumetorum.
— Convolvulus.

TETRAGYNIE.

Paris quadrifolia.
Adoxa moschatellina.
Elatine hydro-piper.

ENNÉANDRIE.

Butonius umbellatus.

DÉCANDRIE.

MONOGYNIE.

Monotropa hypopithys.
Pyrola rotundifolia.
— Minor.

DIGYNIE.

Chrysoplenium alternifolium.
— Oppositifolium.
Saxifraga granulata.
— Tridactylites.
Scleranthus annuus.
— Perennis.
Gypsophila muralis.
Saponaria officinalis.
Dianthus armeria.
— Prolifer.
— Deltoïdes.

TRIGYNIE.

Silene gallica (1).
— Conica.
— Inflata.
Stellaria holostea.
— Graminea.
— Nemorum.
— Uliginosa.
Arenaria trinervia.
— Serpillifolia.
— Tenuifolia.
— Rubra. Campine.

PENTAGYNIE.

Sedum telephium.
— Cepæa.
— Reflexum.
— Album.
— Acre.
Oxalis acetosella.
— Corniculata.
Lichnis githago.
— Flos-cuculi.
— Sylvestris. Turnhout.
— Dioïca.
Cerastium vulgatum.
— Viscosum.
— Semidecandrum.
— Arvense.
Larbrea aquatica.
Spergula arvensis.
— Nodosa.

(1) Observée par M. Kickx, à Weelhem.

DIOÉCIE.

DIANDRIE.

Salix monandra.
— Fragilis.
— Amygdalina.
— Alba.
— Vitellina.
— Caprœa.
— Aurita.
— Viminalis.
— Repens.
— Incubacea.
Viscum album.
Myrica gale.
Cannabis sativa.
Humulus lupulus.
Spinacia oleracea.

HEXANDRIE.

Tamus communis.

OCTANDRIE.

Populus alba.
— Tremula.
— Nigra.
— Canescens.

ENNÉANDRIE.

Mercurialis annua.
— Perennis.
Hydrocharis morsus-ranæ.
Taxus baccifera.
Ruscus aculeatus [1].

POLYGAMIE.

MONOÉCIE.

Valantia cruciata.
Holcus lanatus.
— Mollis.
Parietaria officinalis.
Atriplex hortensis.
— Patula.
Acer pseudo-platanus.
— Platanoïdes.
— Campestris.
Fraxinus excelsior.

CRYPTOGAMIE.

FOUGÈRES.

Equisetum arvense.
— Hiemale.
— Limosum.
— Fluviatile.
— Palustre.
— Sylvaticum.
Ophioglossum vulgatum.
Pilularia globulifera.
Lycopodium inundatum.
— Clavatum.
Polypodium vulgare.

1 Indiquée par M. Romel, dans les enviro[ns] d'Anvers,

Polypodium dryopteris.
Osmunda regalis.
Polystichum filix mas.
— Aculeatum.
Athyrium filix fœmina.
Aspidium fragile.
Asplenium trichomanes.
— Ruta-muraria.
— Adianthum-nigrum.
Pteris aquilina.
Blechnum spic.
Scolopendrium officinale.

MOLLUSQUES.

MOLLUSQUES

Dont l'existence a été constatée par MM. Van Beneden et Tuerlinckx, dans les environs de Malines.

FAMILLE DES CRICOSTOMES.

Valvata obtusa. Br.
— Cristata. Mull.
Paludina vivipara.
Paludina achatina.
— Impura.
— Similis.

FAMILLE DES HÉMICYCLOSTOMES.

Nerita fluviatilis.

LIMNACÉS.

Limneus stagnalis.
— Palustris.
— Elongatus.
— Fuscus.
— Pereger. Drap.
— Auricularis.
Auricularis ovatus.
— Vulgaris.
— Glutinosus.
Physo hypnorum.
— Fontinalis.
Planorbis corneus.
— Marginatus.
— Carinatus.
— Vortex.
— Contortus.
— Spirorbis.
— Nautileus.

AURICULACÉS.

Auricula minima. Lam.

LIMACINÉS.

Succinea amphibia.
— Oblonga.
Bulimus obscurus.
— Lubricus'
— Acicula.
Clausilia ventricosa. Dr.
— Minima.
— Plicatula.
Pupa fragilis [1].
— Umbilicata.
— Pygmea.
— Antivertigo.
Helix pomatia.
— Arbustorum.
— Aspersa.
— Nemoralis.
— Hortensis.
— Carthusianella.
— Lucida.
— Hispida.
— Altenana.
— Striata. Dr.
— Candidula. Stoed.
— Pulchella. Mull.
— Castata. Mull.
Castata. pygmea.
— Rotundata.
— Cristallina.
Helicolimax diaphana. Fer.
Limax gagates. Dr.
— Empyricorum. Fer.
— Cinereus.
— Agrestis.
— Cinereus.

OTIDES.

Ancylus fluviatilis.
— Lacustris.

SUBMYTILACÉS.

Anodonta cygnea.
Unio margaritifera [2]?
— Tumida.
— Pictorum.
— Batava.
— Elongatula.

CONCHACÉS.

Cyclas cornea.
— Rivicola.
— Fontinalis.
— Obliqua.

[1] M. E. Stappaerts a trouvé cette espèce qui pullule sur les toits de sa maison, à Malines.

[2] Malgré de nombreuses recherches, MM. Van Beneden et Tuerlinckx ne sont pas encore parvenus à rencontrer dans le Rupel l'*unio margaritifera*.

CLASSE.	DÉSIGNATION des ROUTES, SECTIONS et EMBRANCHEMENS.	X, AQUEDUCS AGES D'ART; IPAUX D'ENTR'EUX.	PENTES ET RAMPES LES PLUS REMARQUABLES.	LIEUX D'EXTRACTION DES MATÉRIAUX SERVANT AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN.	PRIX MOYEN RENDU A PIED D'OEUVRE DU 1000 DE PAVÉS.	DU MÈTRE CUBE DE SABLE.	DU MÈTRE CUBE DE PIERRES CONCASSÉES.
1re	ROUTE N° 3, D'Amsterdam aux front. de France, aujourd'hui de Bruxelles vers Breda.	le Schyn à Merxem, de Waelhem, sur la Nèthe, r le Halterbeek de 8 m. ts, ponceaux et aqueducs	Pente de 0 m. 012 à 0 m. 022 à la montagne de Waerloos, entre Contich et Waelhem.	Les pavés proviennent de Quenast, Jodoigne et Lessines.	Le 1000 coûte 100 fl.	»	»
2e	ROUTE N° 3, D'Anvers à Turnhout.	le Schyn à Deurne; il a r le Weselsche-Beek à verture. verture sur un petit cours	Aucune montagne; beaux alignemens, ayant une pente uniforme de 0 m. 0005 par mètre en montant depuis Anvers jusqu'à Turnhout.	Les pavés se tirent des mêmes localités que ceux de la route précédente.	»	»	
2e	ROUTE N° 1, Embranchem. de la 1re classe n° 3 au-dessus de Merxem vers Berg-op-Zoom.	ur le Laersche-Beek à la ètres d'ouverture. au Donck, de 2 mètres pt. d'ouverture, à l'entrée res d'ouverture à la sortie s et aqueducs de petites	Cette route n'offre aucune pente remarquable.	On tire les pavés des carrières de Quenast, Jodoigne et Lessines.	100 fl.	»	»
2e	ROUTE N° 4, De Malines vers Louvain jusqu'à la limite de la province.	il y a un pont de trois) cent. d'ouverture. 20 cent. à 0 m. 85 cent.	»	Quenast, Jodoigne, Lessines.	»	»	»

DÉSIGNATION des ROUTES, SECTIONS et EMBRANCHEMENS.	ÉPOQUE de leur CONSTRUCTION.	[...], AQUEDUCS [...]GES D'ART; [...] AUX D'ENTR'EUX.	PENTES ET RAMPES LES PLUS REMARQUABLES.	LIEUX D'EXTRACTION DES MATÉRIAUX SERVANT AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN.	PRIX MOYEN RENDU A PIED D'OUVRE DU 1000 DE PAVÉS.	DU MÈTRE CUBE DE SABLE.	DU MÈTRE CUBE DE PIERRES CONCASSÉES.
ROUTE D'Anvers à Boom.	En 1763.	[...]ayant de 60 cent. à	Cette route n'offre que des pentes insensibles en allant vers Boom.	Les pavés proviennent des carrières de Quenast, Jodoigne, Lessines	50 fl.	»	»
ROUTE Du Vieux-Dieu à Lierre.	On croit que cette route a été construite en 1711, par les Etats de Brabant.	[...]ie, de 60 centimètres	Aucune pente.	Les pavés se tirent des mêmes localités que ceux des routes précédentes ;	65 fl. le 1,000.	»	»
ROUTE D'Anvers à Schelle.	En 1764, sur une longueur de 2,640 mètres ; le reste de la chaussée a été construit aux frais de la province, pendant les années 1823, 1824 et 1825.	[...] mètres d'ouverture,	La pente générale existe vers Anvers ; mais elle est très douce.	Les pavés viennent des mêmes carrières que ceux de la route de Boom.	65 fl.	»	»
ROUTE De Malines à Termonde.	En 1823.	[...]r le canal de Louvain. [...]r la Senne à Heffen. [...]e Bruxelles, à Wille- [...]m. 00 d'ouverture, sur [...]mètres 50 cent. à Lip- [...]ture à Liezele. [...]rture, à Saint-Amand. [...]nceaux de 60 cent. à [...]us petits ruisseaux.	A l'entrée de Willebroek, pente de 0 m. 015 par mètre sur 200 m. de longueur. Entre le Wolf et Lippeloo, pente de 0 m. 004 par mètre sur 700 m. de longueur.	Des mêmes lieux que ci-dessus.	40 fl.	»	»
ROUTE De Malines à Lierre.	Cette route a été construite pendant les années 1826, 1827 et 1828.	[...]res d'ouverture, sur le [...]es d'ouverture, sur le [...]s, de 1 m. 00 à 2 m.	Elle n'offre aucune pente remarquable.	On fait venir les pavés des carrières de Quenast, Jodoigne et Lessines.	40 fl. le 1,000.	»	»
ROUTE Du Petit au Grand-Willebroek.	Cette route a été construite en 1827 aux frais de la province.	[...]d'un mètre d'ouverture.	»	»	»	»	»

DÉSIG

RO

OBSERVATIONS.

ute N° 7, de Rotterda cette route n'aurait que trois alignemens entre Turnhout et Diest; 1° entre Turnhout et
ie droite de 18,141 mètres; 2° entre le clocher de cette dernière commune et celui de Vorst,
ve entre Vorst et Diest, sur 10,386 mètres. Elle traverserait un terrain inégal, d'immenses
ection comprise dans le pi t vingt-deux rivières et ruisseaux, sur lesquels on établirait des ponts aux endroits suivans :
la limite de la p res d'ouverture sur l'Aa;
res d'ouverture sur la ruisseau de Schourvort;
res d'ouverture sur la Cale;
res d'ouverture sur le Leegerees;
res d'ouverture en-deçà de Casterlé;
tres d'ouverture sur la Petite-Nèthe;
re 50 centimètres un peu au-delà de cette rivière;
re 50 centimètres près le lac de Lange-Regt;
re passé Gheel;
tres en-deçà de la Grande-Nèthe;
tres sur la Grande-Nèthe;
re 50 centimètres sur le Diepehel;
re 50 centimètres à la limite de Gheel et d'Eynthout;
res entre Eynthout et Vorst;
re 50 centimètres près de Vorst.
tres sur la Lack.
exécutée il en résulterait de très-grands avantages pour le défrichement des bruyères et
ceel, qui se trouve maintenant isolé et privé de toute communication.

oute provinciale de Li rait une existence nouvelle à la contrée qu'elle doit traverser; les chemins actuels sont à peu
continuation sur Mo

oute provinciale de H ait une communication directe avec le pays de Liége et la Haute-Hesbaye; elle commu-
faisant suite à la rou ute de Malines vers la Haute-Campine et ouvrirait ainsi un débouché dans toute la partie
nce d'Anvers.
op-den-Berg.

(Première section comp

oute provinciale de M d-Est de la province se trouve actuellement sans débouchés, parce que les chemins y sont
l état de choses fait éprouver des dommages incalculables à l'agriculture, à l'industrie
Berg, W est donc à désirer que ce projet soit promptement exécuté.

(Première section de

Route de Heyst-o ra la 2e section de la route de Malines à Moll.

Route de V ra la 3e section de la route de Malines à Moll.

Route d ra le 4e section de la route de Malines à Moll.

DÉSI RIVIÈRES, SOURC	MOYENNES DES AUX FEMENT AU MSTERDAM, NAÎTRE LE RAPPORT HAUTEURS EC LE DE LA MER.	VITESSE MOYENNE DU COURANT.	LARGEUR A LA LIGNE D'EAU.	MONTANT DU DROIT DE PÉAGE.	DÉPENSE ANNUELLE d'entretien par lieue de 5,000 MÈTRES.
FLEUV					
Ce fleuve prend sa source en Fra nt de St-Quentin, canton et à baye du Mont-St-Martin. Il diri ose le Castelet, s'approche du c qu'à Cambray, dans le départe mmuniquer avec la Somme; il l nnes, de Condé, et entre dan c la Scarpe; il arrose la partie o Laplaigne, Hollain, Antoing, ite à la province de Hainaut et i nière province de celle de la Fl vre, Gand; d'où, changeant bru Wetteren, Termonde; forme e entale et la province d'Anvers, nde, les forts de la Tête-de-Fla mmune du Doel, dans la Flandre eert, Bornhem, Anvers, les fo ns la province d'Anvers. Parve ndvliet, ce fleuve se divise en le prend le nom d'Escaut occid Ouest à travers le Sud de la Zéla bouchure, au-dessous de Flessi *Ooster-Schelde*), se rend égalem t de l'embouchure de l'Escaut as le plus méridional de la Meus rables sont l'Eendracht et le Ma ntal, au moyen du passage de Zuid-Vliet ou Zand-Kreek et le Le cours de l'Escaut est de 86 e nous avons décrites. La profondeur moyenne de ses e rée la plus basse, à l'époque d rt, il y a jusqu'à 15 mètres d'ea La marée se fait sentir jusqu'à G Les affluens navigables de l'Esc ssi de la Dyle et de la Nèthe. Ce fleuve a 78 lieues de navigati	m. 50. m. 70.	Trois nœuds à l'heure à marée montante, et 1 nœud 1/2 dans les mortes eaux. NOTA. 3 nœuds représentent 1 l. marine de 2,852 toises.	200 m. à Termonde, 450 m. à Anvers, 2 l. 1/2 à l'embouchure de l'Escaut oriental, 3 l. 1/2 à celle de l'Escaut occidental.	»	»
I					
Cette rivière se forme, vis-à-vis le grosse des eaux de la Senne; Malines et d'Anvers, passe à Bo ndre à l'Escaut, presqu'en face s le gouvernement français, des stationnées.	m. 79.	»	200 m. devant Boom.	»	»
I					
Cette rivière se forme à Lierre e se dirige à l'Ouest-Sud-Ouest, e traverse la route de Malines à nr et de la Dyle, et par les ea rs le nom de Rupel. Elle est n n peuvent la remonter sous voile	m. 13.	»	»	»	»

BLES.

DÉS RIVIÈRES, SOU	S MOYENNES DES AUX IVEMENT AU AMSTERDAM, ONNAITRE LE RAPPORT S HAUTEURS AVEC LE DE LA MER.	VITESSE MOYENNE DU COURANT.	LARGEUR A LA LIGNE D'EAU.	MONTANT DU DROIT DE PÉAGE.	DÉPENSE ANNUELLE d'entretien par lieue de 5,000 MÈTRES.
LA					
ette rivière prend sa source … ›chtel, se dirige de l'Est à … .hout, Westerloo, Westme … Petite-Nèthe. Elle n'est nav … e sentir. ›a Grande-Nèthe est sujette à … de la faiblesse de ses digues.	m. 03.	»	»	»	»
LA					
Elle prend sa source dans les b… Herenthals, Grobbendonck, … the. Sa navigation ne s'étend … se faire sentir.	1 m. 03.	»	»	»	»
Cette rivière prend sa source d… ppe; passe à Wavre, à Louvai… se réunit à la Nèthe pour form… Le cours de la Dyle est d'envi… n de la Demer, un de ses pr… m. Elle a deux directions, d'al… iest.	0 m. 79.	»	»	»	»
L'E					
Cette petite rivière est formée de… ns les polders, et dans la provin… le court vers le Nord-Ouest, et… fait sentir à une assez grande dis…	»	»	»	»	»
SC					
Elle prend sa source dans les env… mmunes d'Aertselaer, Hemixem… -Bernard. La marée y est très-f… uoique cette rivière ne soit point … nt causées de fortes inondations d…	»	»	»	»	»
CANAL					
Il dérive de la Senne à Bruxelles, … province d'Anvers non loin de T… a environ 7 lieues de long. Sa pe…	»	»	»	»	»
CANA					
Il commence à Louvain, par la dé… nd au Nord-Ouest, entre dans la p… ns les murs de cette ville, et va rej… u-dessus de son embouchure dans l… t d'environ 40,000 mètres.		»	60 pieds.	»	»

LE SCHYN.

Cette riv

bruyères de Westmalle, coule du Nord-Est au Sud-Ouest, passe

Hainaut; e

it le Petit-Schyn entre Deurne et Merxem, et se décharge dans

flue vers le

d'une écluse. Son cours est de 26,000 mètres. Le Schyn alimente

Vilvorde,

urnit de l'eau potable aux brasseries d'Anvers.

réunit à la

ni navigab

qui s'y trou

L'AA.

ce dans les bruyères de Raevels, coule du Sud au Nord, arrose

oppel, et pénètre dans le Brabant septentrional après un cours

Elle pre

Nord, pas

va se perd

LE WIMPE.

t d'Arendonck, se dirige au Sud-Ouest, et vient se perdre dans

Elle est

ance et à l'Est de Casterlé.

pine, au N

la provinc

Waart. So

